This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

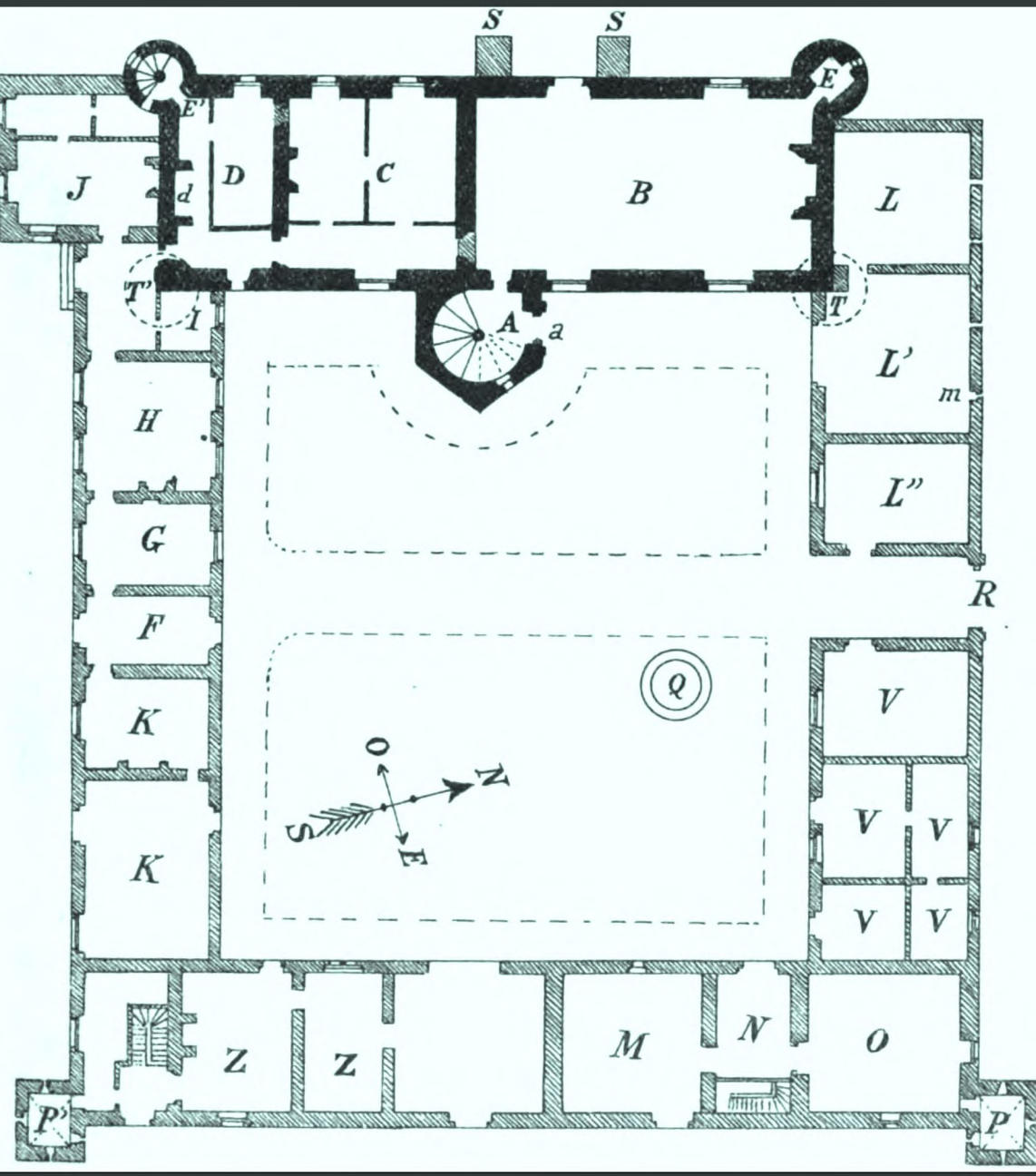

Revue de l'Agenais

Société des sciences, lettres
et arts d'Agen, Société académique d'Agen

Digitized by Google

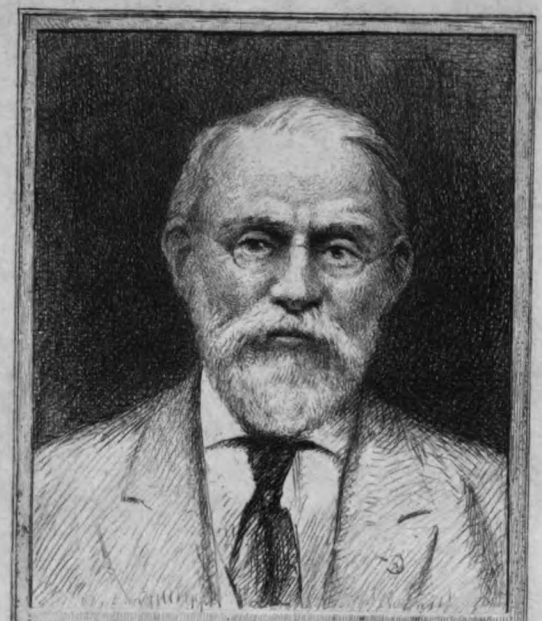

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
A16
H2

REVUE DE L'AGENAIS

TOME XXXIII. — 1906.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'AGENAIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN

Tome trente-troisième. — Annee 1906

AGEN
IMPRIMERIE MODERNE (Association Ouvrière)

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Ph. Lauzun

MANOIR DE PRADES

LOT-ET-GARONNE

Digitized by Google

LE CHATE[illegible] ADES

Lorsque les Anglais eu[illegible] enne
et que les efforts de nos [illegible] furent [illegible] nés
[illegible] plein succès, la vie [illegible] ont [illegible] s
nos provinces méridionales [illegible]
s'[illegible] dans les mœurs, les [illegible] s, et,
[illegible] que de ce qui nous [illegible]
[illegible] et de se loger.

Le sud-ouest de la France, [illegible]
[illegible] continuée si âpre [illegible]
[illegible] couvert de châteaux [illegible]
[illegible] d'escarpes et de [illegible]
[illegible] à l'extrémité des [illegible]
[illegible] Bâtis dans la seconde [illegible]
[illegible] du XIVe, tous [illegible] et
menaçant. Enveloppé de hautes [illegible]
[illegible] logis principal avait son [illegible]
[illegible]. On n'y accédait que par [illegible]
[illegible], et ce n'était qu'au second [illegible]
[illegible] par des fenêtres [illegible]
[illegible] ou mangeaient et [illegible] sa [illegible]
enfants et quelques-uns de ses [illegible] curieux [illegible]
ment, publié dans le Bulletin de [illegible]
Gers, en fait foi (1).

C'est qu'à cette époque de lutte [illegible]
tous les jours, où passaient et repassaient dans la [illegible]

(1) *Soirées archéologiques du Gers*, fascicule 1, p. [illegible], [illegible]
Archives nationales. Reg. jj. 188, n° 15.

Digitized by Google

Cliché Ph. Lauzun

MANOIR DE PRADES

LOT-ET-GARONNE

Digitized by Google

LE CHATEAU [illegible]

[illegible] les [illegible]
[illegible] efforts de [illegible]
[illegible] plein succès [illegible]
[illegible] provinces [illegible]
[illegible] dans les [illegible]
[illegible] que de ce qui [illegible]
[illegible] et de se [illegible]

Le sud-ouest de la [illegible]
[illegible] continuée [illegible]
[illegible] couvert [illegible]
[illegible] d'escarpes et [illegible]
[illegible] extrémité de [illegible]
[illegible]. Bâtis dans la [illegible]
[illegible] du XVI[illegible]
menaçant. Enveloppé [illegible]
de logis principal avait [illegible]
[illegible]. On n'y accédait que [illegible]
[illegible], et ce n'était qu'au second [illegible]
[illegible] par des fenêtres [illegible]
[illegible] ou mangeaient et [illegible]
enfants et quelques-uns de ses [illegible]
[illegible] publié dans le Bulletin de la [illegible]
[illegible] en fait foi (1).

C'est qu'à cette époque de luttes incessantes [illegible]
tous les jours, ou passaient et repassaient dans la [illegible]

(1) *Séries archéologiques du Gers*, fascicule 1, p. [illegible]; [illegible] Archives nationales. Reg. jj. 188, n° 15.

Digitized by Google

MANOIR DE PRADES

Digitized by Google

Dunning
Nighoff
10-11-26
13603

LE CHATEAU DE PRADES

Lorsque les Anglais eurent définitivement quitté la Guienne et que les efforts de nos capitaines Gascons furent couronnés d'un plein succès, la vie sociale changea du tout au tout dans nos provinces méridionales. Une transformation radicale s'opéra dans les mœurs, les usages, les costumes, et, pour ne parler que de ce qui nous intéresse ici, dans la façon de construire et de se loger.

Le sud-ouest de la France, où pendant un siècle et demi s'était continuée si âpre la lutte entre les deux partis, était littéralement couvert de châteaux-forts, qui dans les plaines, entourés d'escarpes et de fossés, qui, plus encore, sur les sommets, à l'extrémité des promontoires, défendant le passage des vallées. Bâtis dans la seconde moitié du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, tous présentaient un aspect sévère et menaçant. Enveloppé de hautes murailles crénelées, le corps de logis principal avait son rez-de-chaussée hermétiquement fermé. On n'y accédait que par une porte percée au premier étage, et ce n'était qu'au second que se trouvait la grande salle, ajourée par des fenêtres géminées à arcades trilobées, salle unique où mangeaient et couchaient le seigneur, sa femme, ses enfants et quelques-uns de ses serviteurs. Un curieux document, publié dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers, en fait foi (1).

C'est qu'à cette époque de luttes incessantes, de surprises de tous les jours, où passaient et repassaient dans la plaine les

(1) *Soirées archéologiques du Gers*, fascicule 1, p. 50; document tiré des Archives nationales. Reg. jj. 488, n° 45.

Digitized by Google

troupes ennemies, la nécessité se faisait impérieusement sentir de se fortifier, de s'isoler, de s'emmurer, de se mettre en un mot à l'abri d'un coup de main. Triste était donc la vie du seigneur, lorsqu'il ne combattait pas au loin. Plus triste encore la vie de la châtelaine, condamnée à voir s'écouler son existence dans ces sombres et peu récréatives demeures.

Le danger passé, on éprouva un immense besoin de vivre au grand air. On voulut sortir, respirer à l'aise, jouir de la nature. Alors furent perçées en brèche ces murailles, souvent épaisses de deux mètres ; alors s'ouvrirent ces jolies fenêtres à meneaux croisés, dont les moulures prismatiques venaient se reposer sur des culs de lampe à figures grimaçantes ou à têtes d'animaux fantastiques ; alors furent adossées à l'une des façades de la cour intérieure ces tourelles polygonales servant de cages d'escalier à vis, dans lesquelles on pénétrait par de larges portes rectangulaires, surmontées d'une gracieuse accolade terminée par un fleuron et accostée de deux pinacles ; alors enfin disparurent ou tout au moins furent abaissés les parapets extérieurs ; et déjà furent dessinés sur les fossés comblés les premiers parterres, semés de fleurs et d'arbustes, timide imitation de ce qui avait été vu en Italie.

Car, il ne faut pas croire que la noblesse française se soit, du jour au lendemain, résignée au calme et au repos. Toujours prompte à lutter et à rehausser l'éclat de ses armes, elle se tourna, quand elle n'eut plus devant elle les soldats d'outre-mer, du côté des Alpes ; et, séduite par les récits des trouvères qui chantaient une nouvelle terre promise, les franchit pour aller batailler, comme on disait alors, « au dela des monts ».

Féconde fut l'influence qu'exerça sur ces esprits jeunes, pour la plupart incultes, la terre sacrée des arts. Ils en revinrent, enthousiasmés de ses merveilles, escortés d'une foule d'ouvriers en quête de fortune ; et, que ce soit en peinture, en sculpture, en ornementation de tout genre, et plus encore en architecture, s'appliquèrent à adapter l'art nouveau au vieux style gothique tombé en complète désuétude.

Depuis longtemps, du reste, les hauts barons avaient compris que les anciennes courtines de leurs châteaux-forts étaient

Digitized by Google

impuissantes à lutter contre les nouvelles armes à feu. Ils jugèrent donc désormais inutile d'élever de rechef ces défenses dispendieuses qui n'avaient plus leur raison d'être. Seul, dans nos contrées, Bonaguil fait exception. Aussi, en cette fin du xve siècle, bien des tours furent-elles démantelées, bien des parapets, bien des donjons, menaçant ruine, furent-ils renversés ; et, sur leurs assises encore puissantes, s'élevèrent ces somptueuses résidences, spacieuses, aérées, élégantes, où l'art s'alliait si bien aux nécessités de la nouvelle existence. Chambord, Chenonceaux, Blois, Azay-le-Rideau, Maintenon, Anet et tant d'autres chefs-d'œuvre architectoniques, surgirent alors comme par enchantement sur les bords paisibles de la Loire, de ses affluents, ou dans les plaines de l'Ile de France et de la Normandie.

Plus pauvre était l'Aquitaine, plus pauvres encore la Guienne et la Gascogne. Cependant, quoique non remises complètement des coups terribles qu'elles avaient eu à supporter, elles tinrent à ne pas rester en arrière du mouvement. Elles aussi modifièrent, selon le goût du jour, leurs anciennes constructions, et plus souvent édifièrent des demeures neuves. A défaut de châteaux, elles se contentèrent de manoirs.

Viollet-le-Duc a parfaitement défini, dans son *Dictionnaire d'architecture* (1), ce qu'il fallait entendre par le mot *manoir* et quelle était, tant au point de vue du droit féodal que de la construction, la différence qui existait entre le manoir et le château, entre les prérogatives attachées à l'une ou à l'autre demeure. Il n'a point négligé non plus de faire un historique à peu près complet des manoirs français au moyen-âge, les assimilant, sous les rois de la première race, aux anciennes villas gallo-romaines, maisons de plaisance plutôt que forteresses, où leurs propriétaires venaient se livrer aux plaisirs de la chasse ou aux douceurs du repos. Et, traversant le détroit, il étudie en même temps les manoirs d'Angleterre, où la dénomination *manor-house* est encore conservée, les insulaires

(1) *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, p. 300 et suiv.

Digitized by Google

n'ayant pas eu comme nous à souffrir des invasions, et ayant, autant par goût artistique que par économie, multiplié dans leurs campagnes ce genre de construction.

Mais ce que Viollet-le-Duc a complètement ignoré, ou du moins négligé d'indiquer dans son œuvre, c'est la plupart des constructions du sud-ouest de la France, leur style particulier, leur différence avec les bâtisses du nord, leur originalité. Pour ne citer qu'un exemple, il n'est trace dans aucune de ses pages de l'existence de nos curieuses et si nombreuses bastides ou villes-neuves de la fin du XIIIe siècle, de leurs plans symétriques, de leur système de défense, de leurs portes surtout, percées sous chacune des tours carrées élevées au milieu des façades. Et quand il mentionne quelques-uns des châteaux ou des manoirs de Guienne (la Gascogne lui est tout à fait inconnue), ce n'est, ou que d'après l'ouvrage de tous points parfait de Léo Drouyn, *La Guienne militaire,* notamment à propos des manoirs de Saint-Médard-en-Jalle et de Camarsac, ou que d'après des plans, très défectueux, qui lui furent envoyés et qu'il eut le tort de reproduire sans les avoir vérifiés. Son plan de Bonaguil, on ne l'ignore pas, est ultra-fantaisiste (1). Et en ce qui concerne le château de Xaintrailles, cité par lui dans son article Manoir, ne se trompe-t-il pas étrangement lorsqu'il lui assigne comme seule date de construction le commencement du XVe siècle, alors que les récentes et si intelligentes réparations de son propriétaire actuel, M. Chaux, ont mis au jour les anciennes assises de pierre de la seconde moitié du XIIIe siècle, époque, où, de toute évidence, furent bâtis en bel appareil moyen, non seulement le donjon qui en est le principal ornement, mais aussi les courtines avoisinantes et les ailes latérales, ces dernières, il est vrai, en partie refaites au XVe siècle et aux siècles suivants ? L'œuvre de Viollet-le-Duc, on le sait, ne dépasse pas la fin du XVe siècle. Comme lui, Léo Drouyn, qui

(1) *Dictionnaire d'architecture*, t. III, p. 165. — Nous avons dit dans la préface de notre *Etude sur le Château de Bonaguil* (Agen, 1897, 3e édition), comment l'illustre maître avait été, à ce sujet, induit en erreur par un architecte de Bordeaux, et quels regrets il en éprouva lorsqu'il vint, plus tard, visiter pour la première fois la belle forteresse de Bringon de Roquefeuil.

Digitized by Google

a si magistralement traité des châteaux Bordelais pendant la domination Anglaise, s'arrête à la même date.

L'étude des manoirs gascons au XVIe siècle reste donc à écrire. Elle peut présenter quelque monotonie, la plupart de ces demeures, du moins celles élevées d'un seul jet, étant, toutes ou à peu près, construites sur le même plan : logis rectangulaires, terminés à leurs angles par des tourelles rondes, quelques-unes même en simple encorbellement, et précédés d'une cour, clôturée par des murs quelquefois crénelés, percés de meurtrières, au-devant desquels sont creusés des fossés. Maisons de plaisance plutôt que de défense, d'où sont bannies toutes craintes de sièges en règle, et qui n'ont conservé de l'ancien système que juste ce qu'il faut pour intimider les aventuriers, malandrins, gens sans aveu, qui pullulent toujours sur les routes, ou plus simplement encore les hommes de loi, qui ont la témérité de venir, comme à Perricard, opérer quelque malencontreuse saisie (1).

Une nouvelle classe, d'ailleurs, surgit à cette époque, à qui revient à peu près tout l'honneur d'avoir inauguré, dans nos provinces, ce mode de constructions. Nous voulons parler des Parlementaires, et, en ce qui concerne plus particulièrement l'Agenais, des membres du Présidial. Car, si dans le Bordelais la plupart des sommités du Parlement, comme les Montesquieu, les Pontac, les de Gourgues, ou encore en Gascogne et dans le Languedoc, les Maniban, les Bertier, les Fieubet, les Bastard, etc, se font gloire d'élever, dès le XVIe siècle et au cours des siècles suivants, ces bâtisses somptueuses qui témoignent de leur faste et de leur fortune, en Agenais les gens de robe, tous sortis de la bourgeoisie et quelques-uns déjà anoblis, n'hésitent pas à marcher sur leurs traces, cherchant en toutes façons à copier la noblesse d'épée, en partie déjà ruinée, en attendant que par d'habiles spéculations elle vienne

(1) Voir dans le travail de M. J. Beaune, *Un Incident judiciaire du XVIIe siècle (Revue de l'Agenais*, t. XV, p. 114), et aussi dans notre *Etude sur le château de Perricard* (Agen, 1898), comment Philippe de Raffin, seigneur du lieu, sut résister aux intimidations de sa belle-fille, Anne de Bezolles.

Digitized by Google

plus tard la supplanter, lui acheter la plupart de ses domaines, et se substituer à ses principales attributions. Au demeurant, elle se contente d'habitations plus modestes, et soit à la ville, soit à la campagne, s'installe de son mieux, escomptant largement l'avenir (1).

Ce n'est pas que la vieille noblesse d'épée ne garde encore au XVIe siècle, très jalousement, les domaines de ses ancêtres. Bien au contraire, elle se plaît à les transformer selon le goût du jour, souvent même avec un réel sentiment artistique. A l'encontre de Monluc qui seul, en ce moment, dédaignant les élégances italiennes, bastionne son château d'Estillac, sans tenir aucun compte des progrès de la décoration et de l'art, ne voyons-nous pas les Caumont agrandir, en l'ornant de splendides cheminées, leur vieux château de Lauzun, les Durfort transformer entièrement leur forteresse de Duras, les d'Esparbès de Lussan leur demeure de Lasserre, les Raffin leurs châteaux de Puycalvary et de Perricard ; et, plus près d'Agen, les Bajamont, Lafox et Castelnoubel, les évêques du XVIe siècle Bazens et Monbran, les religieuses de l'Annonciade leur campagne de Pechredon, etc., cependant qu'à côté surgissent, plus modestes, d'innombrables logis, dont les silhouettes n'en présentent pas moins un cachet artistique, un attrait architectonique, qu'il serait injuste de ne point reconnaître et apprécier.

Enumérer tous les manoirs de l'Agenais, construits au XVIe siècle, dépasserait de beaucoup le cadre de cette étude. A titre de mémoire, contentons-nous de signaler : autour d'Agen, Pleneselves, avec sa cour intérieure et son élégante ceinture de machicoulis, Naux aux de Nort, aujourd'hui détruit, Pelleguignon, tout à côté, aux Laffite, la Lande à la famille de ce nom, puis aux Lamouroux, Arasse aux Godailh, d'Espalais aux Cunolio, Lagarde aux Raymond, Talives aux Sevin, tous, lieutenants principaux, lieutenants particuliers ou conseillers au présidial d'Agen. Et plus loin, dans Marmande,

(1) Le Parlement de Bordeaux fut créé par Louis XI par lettres-patentes du 10 juin 1462. — Le Présidial d'Agen, qui existait déjà à la fin du XVe siècle, fut réorganisé définitivement en 1551.

Digitized by Google

aussi bien aux gens de robe qu'à la gent d'armée, les manoirs de Gontaud, de Pradines, de Laroche-Marès, de Malvirade, de Lacaze, de Bachac, de Roquepiquet, de Théobon, de la Grande-Lande, etc. Dans Nérac, le joli manoir de Lagrange-Monrepos, bâti par Henri d'Albret pour Marianne Alespée (1), de Douazan, du Tasta, de Seguinot, d'Arconques, d'Hordosse, de Lisse, de Cousseau, du Fréchou, etc., sans oublier l'élégante maison de Longuetille, où mourut, pendant le siège de Monheurt, le connétable de Luynes (1621), ni Capchicot, perdu dans les bois de pins, encore tout vivant des amours du Vert-Galant et de la Belle Charbonnière. Dans Villeneuve enfin, les manoirs de Laduguie, de Sezerac, de Lapoujade sur les bords du Lot, de Perricard si artistiquement décoré, de Monbeau, de Noaillac, de Lamothe-Fey, de Roquefère, de Moulinet, de Lafaurie, de Roque-Gontier, de Scandaillac, de Born, etc., etc.

Entre tous, se détache au premier plan, dans la vallée de la Garonne, émaillant de ses tourelles inoffensives les dernières pentes des coteaux qui la séparent de celle de la Séoune, le joli manoir de Prades, bâti dans les vingt premières années du XVIe siècle par un Cortète, encore un homme de robe, dont la famille était déjà l'une des plus considérées de la vieille magistrature agenaise.

C'est ce manoir que nous allons étudier.

I

Les archives des Cortète de Prades nous apprennent que leur château existait en 1528. Avant cette date, il n'est fait mention, dans les livres terriers, que des champs et terres de Prades, sans qu'il soit question d'une habitation quelconque. On en peut donc conclure que le manoir de Prades fut bâti dans le premier quart du XVIe siècle et affirmer, bien que l'examen attentif de la tourelle d'escalier puisse faire remonter cette partie du château à une époque antérieure, que le prin-

(1) Voir notre étude sur le *Château de Lagrange-Monrepos* (Agen, 1901), in-8° de 22 pp. avec plan et planches.

Digitized by Google

cipal corps de logis fut édifié, non pas sur l'emplacement d'une ancienne bâtisse qu'il aurait modifiée, mais d'un seul jet et en plein champ.

Avec ses dépendances, le manoir de Prades forme un quadrilatère dont les côtés sont à peu près égaux. Le corps de logis principal, celui du XVIe siècle, en occupe toute la face occidentale. C'est le seul qui présente un intérêt archéologique.

Il consiste en un rectangle de trente mètres de long sur dix de large à l'extérieur. Il est divisé, à l'intérieur, en trois pièces inégales B, C, D, séparées par deux murs de refend ; et il est terminé à ses angles par quatre tourelles rondes, dont deux, E et E', sont de plain-pied avec le sol, tandis que les deux autres, T et T', donnant sur la cour intérieure, sont en encorbellement.

Une tourelle hexagonale A, adossée au mur intérieur de la face orientale, sert de cage d'escalier.

Le manoir de Prades est précédé du côté est d'une vaste cour à peu près carrée. Refaite aux XVIIe et XVIIIe siècles, cette cour existait dès les débuts. Elle était entourée d'un mur crénelé percé de meurtrières, dont quelques-unes, à rainure droite dans une petite niche cintrée, se voient encore, notamment en *m* dans la salle L', et protégée à chacun de ses angles par quatre tourelles carrées, dont les deux de l'ouest ont été modifiées lors de la construction des grands pavillons J et L, mais dont les deux de l'est, P et P', existent encore dans leur état primitif. On y distingue, en effet, à leur rez-de-chaussée voûté en arête et sur chaque face, une petite meurtrière dont la rainure droite est percée dans son milieu d'une ouverture ronde destinée à recevoir des armes à feu de petit calibre.

L'existence de ce mur extérieur, contemporain de la création du manoir, explique également pourquoi les deux tourelles rondes T et T' ont été simplement construites en porte à faux. Leur utilité défensive ne se faisait en effet sentir qu'au-dessus du parapet, lequel devait être muni d'un chemin de ronde, qui communiquait avec le bâtiment principal par une porte-fenêtre que l'on voit encore au premier étage, au nord-est de la tourelle T.

Digitized by Google

CHATEAU DE PRADES

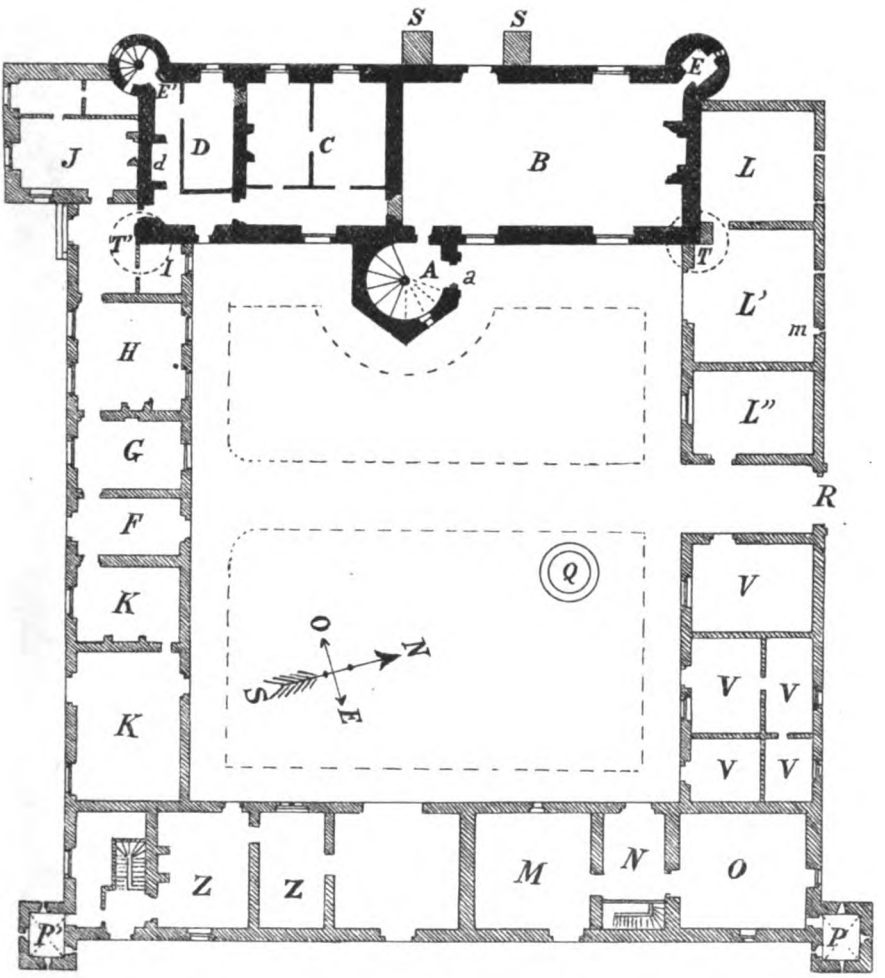

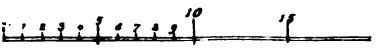

Echelle de 0,0025 par mètre

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

La porte d'entrée *a* est percée dans la tourelle d'escalier A. Cette porte, cintrée, est ornée de deux moulures rondes, au-dessous desquelles sont sculptés cinq losanges, dont deux à demi. Etait-elle surmontée d'une accolade terminée par un fleuron et accostée de deux pinacles, ainsi qu'on le voit dans la plupart des châteaux de la fin du XVe siècle ? Nous ne le pensons pas. D'abord elle n'est point rectangulaire, mais bien ronde, dans le pur style de la Renaissance. Puis, aucune trace d'ornementation de ce genre n'apparait sur les grosses pierres, mises après coup au-dessus et dont le ton plus blanc tranche singulièrement avec celui des autres assises. En les examinant de près, il est facile de se rendre compte de la disposition primitive.

Pour nous, et c'est l'avis de M. Dubarry de la Salle, le savant architecte chargé de sa restauration, nous estimons que cette porte était encadrée par deux pilastres cannelés à chapiteaux doriques et surmontée d'un entablement avec corniche à denticules. Sur cette dernière, et au droit des pilastres, étaient sculptés deux flambeaux, dont les bases servaient de point de départ à deux volutes, encadrant un cartouche sur lequel étaient sculptées les armes de la famille de Cortète.

Ces armes étaient : *d'azur, à la bande d'or remplie de gueules, accostée en chef d'une molette d'éperon d'or et en pointe d'un quintefeuille de même, le tout timbré d'un casque surmonté d'une tête de licorne* (1).

Un bel escalier à vis, en pierre, est dressé dans la tourelle A. Il dessert les deux étages et est ajouré à chacun par une fenêtre rectangulaire, ornée de moulures prismatiques, nouvellement refaites et du plus joli effet.

La grande salle B occupe à droite, à elle seule, la moitié du corps de logis. Longue de quinze mètres, large de huit, elle est éclairée, du côté de la cour par deux belles fenêtres dont les meneaux ont été enlevés, et à l'extérieur par deux autres ouvertures semblables, dont l'une transformée de nos

(1) Dossier généalogique de Mme la comtesse de Raymond. Voir aussi *Nobiliaire de Guienne et Gascogne*, par J. B. de Laffore, IV, art. *Cortète*.

Digitized by Google

jours en porte vitrée. Une large cheminée en garnit tout le fond. Ses jambages sont ornés de moulures rondes à base prismatique. Son manteau, décoré de moulures, est surmonté d'un cordon en spirale que protège un grand arc de décharge. Le coffre est rempli en briques.

Un carrelage, formé de petits carreaux losangés, encadrés par deux larges bandes droites, recouvre l'aire de cette grande salle, dont le plafond à la française se compose de petites poutrelles rapprochées.

Dans l'angle nord-ouest s'ouvre une porte communiquant avec la tourelle E. Cette dernière, ronde à l'extérieur, ne présente aucun caractère particulier.

De l'autre côté du corps de logis, il n'existait primitivement, en C, qu'une seule grande salle. Elle est aujourd'hui divisée en deux chambres, auxquelles on accède par un couloir également moderne. Trois fenêtres l'ajouraient, une sur la cour, deux autres sur la campagne, ces dernières, comme celle de la grande salle, pouvant bien n'avoir été percées que postérieurement, les manoirs du XVIe siècle ayant encore leurs rez-de-chaussée presque toujours clos à l'extérieur.

En D se trouvait la cuisine, plus basse de cinq à six marches, ainsi que le prouve l'élégant manteau de la vaste cheminée, d, adossée au mur de clôture méridional et orné d'un arc surbaissé, décoré de moulures prismatiques et encadré dans un large cordon, toujours suivant le style du XVIe siècle. Par suite de l'exhaussement du plancher de la pièce, ce manteau se dégage aujourd'hui seulement au niveau du sol.

Comme au nord-ouest, l'ancien château se terminait de ce côté sud-ouest par une tourelle ronde E' de plain pied avec le sol et renfermant un escalier de service, ajouté seulement après coup, lors de l'adjonction du pavillon carré J. En face d'elle, à l'angle sud-ouest, avait été construite également une autre tourelle, T' en encorbellement. Elle a été englobée depuis dans les constructions postérieures, qui ont modifié de ce côté, à la fin du XVIIe siècle, l'agencement primitif.

Le premier étage présentait les mêmes dispositions que le rez-de-chaussée. Au dessus de la grande salle se trouvait une

Digitized by Google

autre salle, dite encore *salle des fêtes*, qui recevait le jour de quatre fenêtres à meneaux croisés, deux à l'est, deux à l'ouest, dont l'une aujourd'hui fermée. Les murs étaient recouverts de peintures à la fresque, encore en partie visibles. On distingue notamment une serre remplie de plantes et la perspective d'un vieux château, avec porte, mur crénelé et tourelles, sans doute le manoir lui-même de Prades, tel qu'il existait à l'époque de sa construction. De l'autre côté, deux autres chambres, l'une au-dessus de la salle C, l'autre moins vaste, au-dessus de la cuisine.

Le manoir devait avoir un second étage, mais assez bas et ne contenant que des mansardes.

Enfin, une vaste cave, creusée au-dessous de la grande salle, existe encore dans toute la largeur du château.

Un intéressant document, à la date de mars 1630, nous donne la disposition intérieure du manoir de Prades. Il prouve bien que seul était habité à ce moment le corps de logis principal. C'est l'inventaire des meubles de Jean-Jacques de Cortète, seigneur de Cambes et de Prades, époux de Marie de Paloque, décédé en janvier de cette même année dans une maison de la rue Mailhé, paroisse Saint-Hilaire, à Agen, « laquelle il tenait en louage depuis le commencement de la « présente année que ledit sieur de Cambes avait esté esleu « premier consul. »

Nous y lisons que « la maison et chasteau de Prades avaient « pigeonnier, garenne, plante, jardin, verger et patus, le tout « de la contenance de trois carterées environ. La plante était « une jeune vigne plantée la saison dernière. »

Le château comprenait : La *grande salle* (B) meublée de « deux vieux coffrets, l'un en noyer, l'autre en chêne, d'un « chalit en bois de noyer, d'une table montée sur traiteaux, « de très vieux bancs, dont deux aux pieds tournés, le troisième « plus simple, de cinq chaises à rebras en bois de noyer non « garnies. » Une chaise « en forme de caquetoire (1) » complétait l'ameublement de cette piéce.

(1) Lisez « causeuse ».

Digitized by Google

Tout à côté se trouvait un cabinet, sans aucun mobilier (sans doute la tourelle E).

La *chambre à coucher* du défunt (C) contenait deux lits garnis, une table à rallonge avec ses tréteaux et bancs assortis, un buffet, un banc fait au tour, une chaise percée, un banc d'osier garni de drap bleu, six chaises en caquetoire et une à bras, garnies également de drap bleu. Dans la cheminée, une paire de landiers de fer. Enfin une armoire en noyer.

La *Cuisine* (D), qui venait après, contenait un vieux lit en chêne tout garni, un dressoir, une vieille table montée sur tréteaux. On y voyait les ustensiles de cuisine en usage à cette époque, bassine de cuivre, grand chaudron de même métal, lèche-frite en fer, broche, landiers, chandeliers, etc.

Dans une petite chambre attenante, nommée *la dépense* (sans doute la tourelle E', qui au début ne renfermait pas d'escalier) se trouvait un grand pétrin destiné à pétrir le pain de la maison, et le salin où l'on conservait le lard et les viandes salées.

Au *grenier* étaient trois sacs de farine et quatre sacs de fèves.

Dans une pièce *située au-dessus de la chambre à coucher* du défunt, on trouva un petit buffet, deux lits garnis, une table avec ses tréteaux, deux bancs en menuiserie, un vieux coffre rempli de linge.

Les autres *chambres hautes* ne contenaient aucun meuble qui méritât de figurer dans l'inventaire.

La *cave* renfermait cinq barriques de bon vin clairet.

A la *grange des creux,* il y avait deux tonneaux pouvant contenir cinq barriques ; on y voyait quinze barriques vides. Enfin les creux ou silos renfermaient vingt sacs de blés, dont six appartenaient aux valets et chambrières du logis.

A l'*écurie* se trouvaient deux juments avec leur harnachement complet de selles, l'une couleur baie, l'autre alezan clair. Elles pouvaient valoir ensemble environ 100 livres. A côté d'elles un poulain de trois ans.

L'*étable* du métayer contenait du bétail à cornes, quelques moutons, une truie, neuf jeunes poulets, etc.

Digitized by Google

Enfin l'inventaire établit la contenance des deux moulins dépendants du château, le *moulin à blé de Prades* et le *moulin à blé de Roudigou del bosc,* ainsi que celle de deux autres *moulins à drap,* chacun à côté du précédent (1).

Comme la plupart des constructions du XVIe siècle, principalement en Gascogne, le manoir de Prades était fort mal bâti. L'appareil avait été négligé, le mortier était défectueux ; et, chose plus grave encore, l'édifice manquait de fondements. Aussi, dès la seconde moitié du siècle suivant, menaçait-il ruine de toutes parts.

D'importantes réparations s'imposaient. C'est ce que comprit Jean-Jacques de Cortète, fils de l'auteur de *La Miramoundo* et du *Ramounet,* en faisant venir au château de Prades, dont il était seigneur, le 22 juin 1665, deux maîtres charpentiers, Antoine Dubenquet et Michel Rochers, pour leur demander leur avis. Ceux-ci déclarèrent qu'il y avait urgence, que le poids de la charpente avait déterminé un peu partout de fortes lézardes aux murailles et qu'il fallait y pourvoir au plus vite.

En conséquence, il fut décidé, séance tenante, que les deux maîtres charpentiers referaient immédiatement la charpente dudit château, ainsi que celles d'une grange et de la fournière voisine. A cette fin, ils s'engagent « à descendre tout le bois « du pavillon et corps de logis du château, après en avoir « descendu les tuiles. Ils feront également *deux pavillons,* un « sur chaque bout du corps dudit château, de trois cannes « dans œuvre et de la largeur du corps dudit château. Entre « lesdits deux pavillons, ils feront un couvert à une eau tom- « bant du côté du couchant avec des tuiles creuses. L'un des « pavillons sera appuyé sur l'une des grandes pièces de la « grande salle dudit château... le tout au prix de cent livres. « Fait par A. Mariet, notaire, en présence de Me Jean Moli- « nier, prêtre et curé de Saint-Jean de Thurac, et de Me Mi- « chel Dufau, prêtre et curé de Saint-Denis (2) ».

(1) Archives du château de Prades.
(2) Idem.

Digitized by Google

Ainsi se trouve expliqué comment furent ajoutés aux extrémités du corps de logis principal les deux pavillons carrés J et L, le premier J sur le prolongement même du mur occidental, englobant presque entièrement la tourelle E', le second L un peu plus en recul, comme pour laisser plus dégagée la tourelle E. Il est vrai que d'un autre côté, ce dernier pavillon, pour la construction duquel on a utilisé le mur de clôture primitif percé, on le sait, de meurtrières, a le tort de masquer complètement, du moins au rez-de-chaussée, l'élégante tourelle en encorbellement T'.

Ce document donne également la raison d'être des deux énormes contreforts S, qui viennent arcbouter si lourdement le mur occidental de la grande salle, mais dont la nécessité s'imposait pour le consolider et contrebalancer le poids le la charpente. Dans son testament du 8 avril, Jean-Jacques de Cortète ne l'explique-t-il pas lui-même, lorsqu'il écrit « qu'il « a reçu du sieur Gamel 110 livres d'intérêts dus à la demoi- « selle de Burin, sa femme, et aussi un legs de 150 livres fait « à elle par la demoiselle Marie d'Hébrard, laquelle somme « de 260 livres il a employée *à la construction de deux piliers « de pierre qu'il a fallu faire pour refourcer les murailles du « présent château du cousté du couchant, attandeu qu'il n'y « a pas de fondement auxdites murailles* (1). »

On verra dans la partie historique que Jean-Jacques de Cortète eut, de son second mariage avec Diane de Burin, une fille, Marie, qui épousa, le 9 juillet 1685, Bernard Daurée, fils de Philippe Daurée, et lui apporta, à la mort de son père, la terre et le château de Prades. Ainsi passa dans cette nouvelle famille, qui l'a gardé jusqu'à nos jours, le manoir dont nous nous occupons.

Alors, dès cette fin du XVIIe siècle et pendant une partie du siècle suivant, furent faites d'importantes adjonctions, non point au corps de logis principal, dont le style primitif fut scrupuleusement respecté, mais tout autour de la cour intérieure. On profita du mur de clôture, nu en bien des points,

(1) Archives du château de Prades.

Digitized by Google

pour y adosser : d'un côté les écuries, les granges, les remises, les celliers, L′ L″, V, Z, de l'autre, au midi, pour agrandir le château primitif par trop exigu et y établir des dépendances I, H, G, F, qui actuellement sont les salons de réception. Alors aussi fut changée la cuisine, qui de D fut transférée en K, là où se voient, sur la façade intérieure de la cour, des fenêtres à double meneau, datant du XVIIe siècle. Alors enfin, à la suite de l'ancien portail, fut aménagé ce couloir R, qui constitue un véritable porche à l'entrée principale du château.

Une chapelle existait, au XVIIe siècle, au manoir de Prades. Où était-elle exactement située ? Un document, conservé aux archives de l'Evêché d'Agen, nous fournit quelques utiles indications. C'est le procès-verbal de la visite qu'y fit, le 26 octobre 1637, l'évêque Claude Joly :

« Nous avons ensuite visité la chapelle domestique du châ-
« teau de Prades, paroisse Saint-Christofle. Elle est séparée
« de tout bastiment, hors du costé de l'autel, où il y a une
« escurie. Elle a sept ou huit pas de long, cinq de large. Elle
« est voûtée en arcade, carrelée et blanchie, une fenestre sans
« vitre à œil de bœuf. L'autel est de bois, garny d'une petite
« pierre sacrée. Le devant d'autel est de serge noire et nappes
« doubles. Un tableau et rétable d'une Vierge portant le petit
« Jésus, saint Dominique et saint François, d'un Bon Pasteur,
« d'un Pierre martyr, d'un Sauveur du costé de l'Evangile ;
« d'un saint Jean-Baptiste, d'un saint François, d'un autre saint
« Jean du costé de l'Epitre ; d'un Hierosme, d'une Nostre
« Dame, au bas de la chapelle. Il n'y a ni calice, ni ornement.

« Nous l'avons interdit pour avoir trouvé l'escurie joignant
« l'autel et pour estre despourvue de tous ornemens (1). »

Il n'existe plus qu'une seule pièce, actuellement « voûtée en arcade carrelée et blanchie », répondant par ses mesures à celles données dans le document précédent. C'est la salle O, dans l'angle nord-est de la cour. Il se peut donc que là ait été, au XVIIe siècle, la chapelle du château, « isolée de tout autre bâtiment », sauf à l'est où se trouvait un corps de logis aujour-

(1) Archives de l'Evêché d'Agen, C. 2.

Digitized by Google

d'hui détruit, mais dont il est facile de voir encore les fondements, et qui aurait été l'écurie, cause de sa fermeture. Une fois cette écurie démolie, et la chapelle réouverte par autorisation de Mascaron en 1681, l'écurie aurait été transportée en M, et la tourelle carrée P, de poste défensif qu'elle était au XVIe siècle, serait devenue la sacristie.

A moins cependant que, d'après une tradition encore existante, la chapelle ne se soit trouvée dans le corps de logis situé à droite en entrant dans la cour par le portail R, en L ou L', ces pièces ayant été autrefois recouvertes d'une voûte qui n'aurait été démolie qu'au commencement du siècle dernier (?).

Un puits très profond Q est creusé dans le coin nord-est de la cour.

Vu de la route qui remonte le cours ombragé de la Séoune et conduit à Puymirol, le manoir de Prades se présente encore aussi élégant, aussi pittoresque qu'aux premiers jours. D'épaisses touffes de lierre en tapissent extérieurement à peu près tous les murs. Si l'archéologie y perd, la poésie y gagne ; et l'on comprend bien vite qu'en ce site charmant le doux poète gascon, François de Cortète, ait puisé ses meilleures inspirations.

Le manoir de Prades est actuellement en pleine voie de restauration. Ce soin délicat a été confié par son propriétaire, M. J. Daurée de Prades, qui tient non seulement à conserver, mais à relever aussi scrupuleusement que possible le berceau de ses ancêtres, à l'habile architecte, doublé d'un érudit archéologue, M. Dubarry de la Salle, qui a bien voulu, pour notre étude, dresser le plan que nous y avons inséré. Entre leurs mains consciencieuses la science comme l'art ne pourront qu'y gagner. Qu'ils nous permettent de les remercier ici de leur complaisance à nous faciliter notre tâche, et de les féliciter une fois de plus de leur louable initiative.

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS
A LA BIBLIOGRAPHIE
DE QUELQUES ÉCRIVAINS AGENAIS

I. Florimond de Raymond. — II. Blaise de Montluc. — III. Antoine de La Puyade. — IV. Cortète de Prades.

(suite)

4. — *Erreur populaire.....*, édition supposée de 1592. — Tamizey de Larroque ne parle pas de cette prétendue édition de 1592 citée avant lui par certains auteurs comme Bayle et et les *Biographie générale* ou *universelle* de Michaud et de Didot. Ce qui avait induit en erreur ces biographes, c'est qu'ils savaient par certains indices qu'il y avait eu deux éditions anonymes avant celle de 1594, la seule qu'on ait pu voir jusqu'alors, et comme ils connaissaient par ouï dire celle de 1588, mais qu'ils ignoraient absolument la première de 1587, ils avaient accepté l'édition de 1592 pour pouvoir établir les deux éditions nécessaires avant celle de 1594. Tamizey de Larroque a cru, à une époque, à cette édition de 1592, puisque dans la question qu'il posa dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. I (1864), p. 340, il dit : « quelqu'un a-t-il vu « l'édition anonyme de 1588 ? La *Biographie générale* — et « il aurait pu ajouter la *Biographie universelle* — signale « deux éditions antérieures à celle de 1594, une en 1588 et « l'autre en 1592 ». Gustave Brunet et après lui Jules Andrieu ont cru aussi à cette édition de 1592, mais sans donner aucun détail : « Après l'édition de *Bordeaux* de 1588 in-8°, déjà citée, on en trouvera deux autres données au *même lieu* en 1592 et 1594, in-8° de 316 pages ».

Nous avons vainement demandé à tous les échos, c'est-à-dire à toutes les sources où puisent habituellement les bibliogra-

Digitized by Google

phes, bibliographies générales et particulières, catalogues, etc., des renseignements à ce sujet et nous n'avons jamais rencontré dans nos recherches sur les impressions de Simon Millanges, cette édition de 1592; elle n'a paru ni à Bordeaux ni ailleurs, elle n'a jamais existé.

D'ailleurs, en cette année 1592, Florimond de Raymond devait être occupé à mettre la dernière main à la grande édition des *Commentaires* de Montluc dont il s'était chargé et qui allait voir le jour cette année même. Il n'aurait donc guère eu le temps de surveiller en même temps une réimpression de son *Erreur populaire*. Ce n'est qu'en 1594 que paraitra cette réimpression qui est la troisième édition.

5. — *Erreur populaire de la papesse Jeanne*, Bordeaux, 1594. — Cette édition est bien citée par tous les auteurs, mais aucun n'en a donné une désignation complète, pas même Jules Andrieu qui n'a fait que la mentionner, ainsi qu'on a pu le voir plus haut, et c'est pour cela que nous croyons devoir combler cette lacune, d'autant que pour la première fois le titre porte le nom de l'auteur et ses qualités ainsi que l'orthographe de son nom si souvent discutée.

Errevr || Popvlaire || de la Papesse || Jane, || par ||. Florimond de Rræmovnd || Conseiller du Roy au Parlement de Bourdeaux. || (cartouche). || *A Bovrdeavs*, || *par S. Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy*. || 1594. || In-8° de 8 feuillets non chif., 316-94-14 pages.

Le cartouche du titre représente une sphère armillaire au-dessus d'une sorte de boyau d'un dessin bizarre qui a la prétention, parait-il, de figurer un nuage sur lequel on lit ces mots : *Are du mon no mudera*. C'était, dit-on, la devise patoise de Florimond de Raymond, à laquelle ni Tamizey de Larroque ni Jules Andrieu n'ont cru devoir faire allusion. Le sens exact de cette devise nous échappe un peu ; il y a bien là un jeu de mots sur Remond et le Monde (la sphère) qui ne changeront pas (no mudera), mais comme nous avons peu

Digitized by Google

d'aptitude pour deviner ces sortes de rébus très goûtés au XVIe siècle, nous laisserons à plus capable que nous le soin d'en

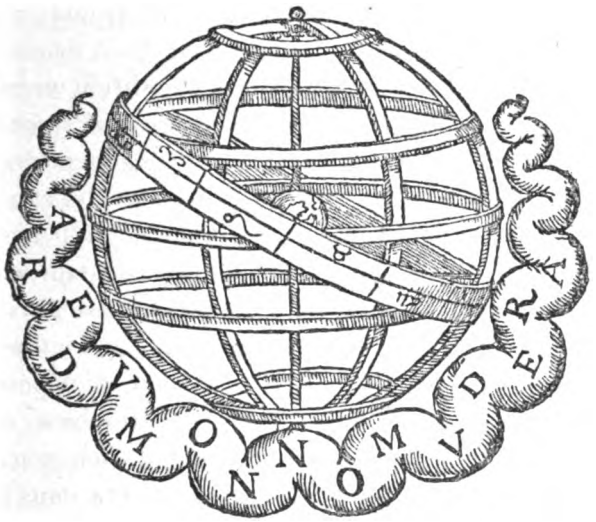

donner une explication plus précise. On voit ci-dessus une reproduction photographique de ce curieux cartouche.

Cette nouvelle édition, la véritable seconde, puisque celle de 1588 n'est qu'une contrefaçon, n'est plus anonyme, l'auteur y a mis son nom et son véritable nom, orthographié par lui-même : Florimond de *Rœmound*. On a beaucoup disserté pour savoir si ce nom devait s'écrire *Rœmound*, *Ramond*, *Remond* ou *Raymond* ; sur tous les livres que nous avons vus, imprimés sous les yeux de l'auteur, nous avons toujours trouvé *Rœmound* ou *Rœmond*, mais jamais *Raymond*. Quoi qu'il en soit, nous avons toujours écrit dans cette notice *Raymond*, parce que nous estimons que les noms patronymiques doivent subir les mêmes modifications, la même évolution, pour nous servir d'une expression chère à nos intellectuels modernes qui ne procèdent la plupart du temps que par révolution, la même évolution que les autres mots de notre langue, de toutes les langues. Il est aussi ridicule de vouloir nous faire dire *La Boa-ttie* pour *La Boëcie* et *Montâgne* pour *Montaigne*, sous prétexte que

Digitized by Google

c'est ainsi qu'on prononçait au XVIe siècle, qu'il serait grotesque, après trois siècles de progrès littéraire, d'écrire comme Rabelais ou Montaigne. Il faut laisser les savants en *us*, et il y en a encore beaucoup, se servir de cette poudre aux yeux d'une fausse érudition.

Fl. de Raymond a placé en tête de cette édition une dédicace qu'il adresse à « Très-Illustre et très-religieux Prince Charles Cardinal de Bourbon ». Puis vient une longue pièce de vers latins signée : *Joannes Sammartinus Aquensis* et composée à l'occasion du livre de Raymond. Il est bon de rappeler ici que ce Jean de Saint-Martin, originaire de Dax, docteur *utriusque juris* et avocat au parlement de Bordeaux, est le véritable auteur, paraît-il, des épitaphes grecque et latine qu'on peut encore lire sur le tombeau de Michel de Montaigne à Bordeaux, tombeau qui après être resté très bien conservé pendant trois siècles dans la chapelle de l'ancien couvent des Feuillants, a été transféré, il y a quelques années, dans le grand vestibule de la Faculté des lettres et des sciences, sous la haute protection de l'*alma mater* qui n'en prend peut-être pas tous les soins qu'il faudrait. Ces épitaphes avaient été attribuées d'abord à différents érudits bordelais, notamment à un conseiller au parlement, Emmanuel du Mirail, et elles ont motivé la publication de plusieurs mémoires très savants (1).

Un certain ministre protestant du Béarn avait publié une critique de l'*Erreur populaire*, lors de sa première apparition, et Raymond y répond à la fin de cette édition de l'*Erreur populaire*. Il fait précéder sa réponse d'un avis au lecteur fort intéressant où il nous apprend, entre autres choses, pourquoi il n'a pas mis son nom sur la première édition : « Lorsque cest « erreur des erreurs m'eschappa des mains, je pensois avoir « rendu tous ceux qui tenoient ceste inepte créance aussi « muets que les grenouilles de Serife, n'estimant jamais qu'il

(1) Voir : *Le tombeau de Michel de Montaigne, étude philologique et archéologique par J. Lapaume, docteur ès-lettres, professeur au lycée de Rennes.* Rennes, 1869, in-8°, 107 pages ; et *Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne, lettres à M. le Dr J.-F. Payen, par Reinhold Dezeimeris.* Bordeaux, 1861, in-8°, 83 pages et un fac-simile.

Digitized by Google

« y eust homme bien sensé, qui osast meshuy chercher la « vérité dans le mensonge... Néanmoins j'ai esté trompé, car « du plus profond de Béarn un ministre du nouveau Evangile « a osé mettre la main à la plume, ayant aussi hardiment mis « son nom au front de son discours, comme avec une honneste « vergogne, j'avais caché le mien. Car, comme mon desseing « n'a jamais esté de me mettre en crédit et réputation par ces « petits avortons qui sortent de chez moy (ce seroit vouloir « sur le sable bastir une gloire solide), aussi ay-je taché d'éviter « la honte. Ce qui m'avoit occasionné de taire mon nom, qui « ne pouvoit tenir rang parmy tant de doctes esprits, dont « nostre France est riche. Mais puisque cest aucteur a prins « d'un biais tout contraire, la creinte louable qui m'auoit « retenu, j'ay esté content tirer le rideau, et me produire en « public et neantmoins lui faire ce bon office de supprimer « le sien, puisqu'il a si mal rebattu la pointe de mes argu- « ments.... » Et, comme le dit Tamizey de Larroque, Florimond de Raymond s'est trop bien vengé de son contradicteur, car il a été impossible de découvrir son nom qu'il ne désigne que par les initiales R. T.

Si la contrefaçon de 1588 ne fait que reproduire presque mot à mot la première édition de 1587, cette édition de 1594 a été complètement remaniée et très augmentée par l'auteur qui a dû tenir compte des nombreuses critiques dont son livre avait été l'objet. Raymond nous l'apprend lui-même dans cet avis au lecteur qui précède la réponse du ministre protestant : « Ainsi est-il cause que j'ay reveu de nouveau cette Papesse, laquelle aura bien meilleure grâce qu'alors que premièrement elle traversa nos Landes pour aller voir le Béarn, et que j'ai entrepris un plus long et sérieux ouvrage, duquel je suis venu à bout, pour répondre aux injures et calomnies semées dans son discours... » C'est donc cette édition de 1594, revue et augmentée par l'auteur, que devront se procurer les curieux qui auront le courage d'entreprendre la lecture de l'ouvrage de Florimond de Raymond.

Raymond a joint à cette édition de son *Erreur populaire* des traductions françaises de deux pièces de Tertullien avec le

Digitized by Google

texte latin. Ces deux pièces ont des titres spéciaux qui n'ont jamais été donnés.

De la || covronne ⁝ dv soldat, || Traduict du Latin de Q. Septim ⁝ Tertvllian. || Par || Florimond de Ræmound Conseiller du Roy en la Cour ⁝ de Parlement de Bordeaux. || (Même cartouche que sur le titre de l'*Erreur populaire*). || *Par S. Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy.* || 1594. ⁝ 94 pages — Les cahiers sont signés de X à Cc, faisant suite à ceux de l'*Erreur populaire.*

Cette première traduction est dédiée à « Monsieur de Malvin, Seigneur de Cesac. »

Aux ⁝ Martyrs ⁝ traduict dv latin ⁝ de Q. Septim || Tertullian. || Par Florimond de Ræmovnd || Conseiller du Roy au Parlement de Bourdeaus. ⁝ (Même cartouche que sur le précédent.) || *A. Bovrdeavs,* || *par S. Millanges Imprimeur ordinaire du Roy.* || 1594. || 14 pages. Les cahiers sont signés Dd, faisant suite aux cahiers des précédents ouvrages.

Cette pièce est dédiée « A Robert Ræmound, mon frère. » Le frère de Florimond de Raymond appartenait à la Société de Jésus.

Tous les auteurs, Brunet, dans son *Manuel*, à l'article Tertullien, Tamizey de Larroque et Jules Andrieu ont cru, trompés par les titres et la pagination à part de ces deux traductions et sans faire attention aux signatures, qu'elles avaient d'abord été publiées séparément pour être jointes ensuite à cette édition de l'*Erreur populaire.* Andrieu leur a même consacré un article spécial au commencement de sa bibliographie de Raymond. Ces auteurs se sont trompés. Ces deux pièces n'ont jamais été imprimées à part. Comme le prouvent les signatures des cahiers, elles font partie intégrante de l'édition et si on les trouve seules c'est qu'elles ont été enlevées du volume.

L'*Erreur populaire de la papesse Jeanne* a eu d'autres éditions postérieures à celles que nous venons de décrire, notamment une à *Lyon* en 1595, absolument semblable à la

Digitized by Google

précédente, et une autre à *Cambrai*, en 1613, sous le titre de *L'Anti-Papesse*, mais comme elles n'ont pas été imprimées à Bordeaux, nous n'avons pas eu à nous en occuper.

6. — *Fabula Joannæ*... Burdigalæ, 1601. — Un des fils de Florimond de Raymond, Jean-Charles de Raymond, abbé de La Frénade, né probablement à Bordeaux pendant que son père y était Conseiller au parlement, a traduit en latin l'*Erreur populaire*, traduction qui parut l'année même de la mort de ce dernier, en 1601, et chez l'imprimeur bordelais Millanges, sous le titre suivant qui a toujours été défiguré :

FABVLA || IOANNÆ || QUÆ PONTIFICIS || ROMANI SEDEM || occvpasse falso || credita est. || E Gallico || Florimondi Ræmondi Senatoris || Burdigalensis. || (Même cartouche que sur l'*Erreur populaire* de 1594) || *Bvrdigalæ*, || *apud Simonem Millangium* || *typographum regium*. || M. DC. I. || In-8°, 1 feuillet titre, 14-254 pages et 1 feuillet *errata*.

L'auteur de cette traduction offre son livre à l'Archevêque de Toulouse, le Cardinal François de Joyeuse, dans une dédicace latine de huit pages dans laquelle il a soin de nous apprendre que c'est à la demande de son père qu'il a écrit cette traduction, et il signe : « Joannes Carolus Ræmondus Florimondi filius S. P. D.» A la suite de cette dédicace, on trouve la même longue pièce de vers latins de Jean de Saint-Martin que nous avons signalée dans l'édition de 1594 de l'*Erreur populaire*.

Les bio-bibliographes de Florimond de Raymond ont peu parlé de cette traduction. Gustave Brunet n'hésite pas à affirmer qu'elle « est due à l'auteur lui-même. » C'est tout ce qu'il en dit. C'est bref, mais c'est une grosse erreur. Tamizey de Larroque n'a fait qu'en donner le titre et quant à Jules Andrieu il en a aussi transcrit le titre, mais d'une manière bien peu heureuse : *Fabulæ* (sic) *Jeannæ* (sic) *quæ Pontifici* (sic) *romani sedem occupasse falso credita est è Gallico a J.-C Rœmundo auctoris filio*. .. Ces auteurs n'avaient jamais vu

Digitized by Google

cette traduction, et cela est d'autant plus certain que s'ils l'avaient eue en mains, ils n'eussent pas manqué de signaler une particularité fort intéressante et dont personne n'a encore parlé.

Au verso du dernier des feuillets liminaires et à mi-page se trouve un très joli portrait de Florimond de Raymond, très finement gravé sur cuivre et signé *Th. de Leu, sculp.* Raymond est représenté assez jeune encore, en buste de trois quarts à gauche, regardant de face, la chevelure abondante, col-fraise, manteau à large collet entr'ouvert et laissant voir le pourpoint à boutons, le tout dans un cadre ovale sur fond équarri, portant l'inscription : *Florimondus Rœmondus Senat. Burdiga.* Au-dessous, un quatrain latin qu'on peut lire sur la reproduction photographique du portrait jointe à cette notice (1).

On sait que Thomas de Leu était en ce temps, avec Léonard Gauthier, le meilleur graveur de portraits au burin et que toutes les pièces portant sa signature sont très recherchées par les iconophiles. Il a reproduit sur le cuivre les traits des principaux personnages historiques de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, et nous lui devons deux très jolis portraits de Pierre de Brach, le poète bordelais, le meilleur ami de Raymond (2) et celui de Montaigne publié seulement

(1) Ce portrait de Fl. de Raymond par Th. de Leu n'est pas connu. Il n'a, croyons-nous, jamais été tiré à part et il n'est pas cité dans l'iconographie de ce graveur donnée dans *Le Peintre-Graveur français*, de Robert-Dumesnil, Paris, 1835-1865, 9 vol. in-8°

(2) Le premier portrait de Pierre de Brach, gravé par Th. de Leu en 1588, devait accompagner un poème *Regrets funèbres* que le poète avait écrit après la mort de son *Aymée* dont il nous a peut-être un peu trop entretenus. Ce poème ne vit pas le jour du vivant de l'auteur, il a été compris dans les *Œuvres poétiques* de de Brach, éditées en 1861-62 à Bordeaux, par M. R. Dezeimeris qui a donné une reproduction gravée sur bois du portrait. Ce premier portrait, dont l'original est très beau comme gravure, et exécuté quand de Brach avait quarante-un ans, a son cadre entouré de larmes, de branches de cyprès et d'inscriptions funèbres, le tout d'un goût douteux mais convenant bien à ces époux ou à ces amants inconsolables qui savent se consoler assez facilement. Le second portrait de Th. de Leu a été gravé pour les *Quatre Chants de la Hierusalem de Torquato Tasso*, par Pierre de Brach, Paris, 1596. Le poète avait alors quarante-huit ans. Le portrait très bien gravé également est beaucoup plus sobre d'entourage et n'a plus rien de funèbre. De Brach paraît s'être consolé, la figure est plus jeune et même souriante.

Digitized by Google

avec l'édition des *Essais* de 1608, le premier et peut-être le plus authentique des nombreux portraits qu'on possède du célèbre philosophe.

Quant au quatrain, n'est-il pas tout d'actualité? Le mot Πετροκατεδρόμαχοι adressé aux protestants, d'un hellénisme un peu fantaisiste, ne peut-il pas se traduire par « démolisseurs de la chaire de Saint-Pierre ! » Et le reste de la pièce « *unus in arma voco... Lucifugæ fugient, non tamen effugient* » ne rappelle-t-il pas la phrase célèbre que Gambetta lança à la tête de ses électeurs de Belleville : « Esclaves ivres, j'irai vous chercher jusqu'au fond de vos repaires où vous ne m'échapperez pas ! »

Le portrait de Raymond, gravé sur cuivre par C. de Mallery pour la première édition de l'*Histoire de la Naissance, Progrez et Décadence de l'hérésie de ce siècle,* œuvre posthume publiée à Paris en 1605 par François de Raymond (1), son fils aîné, est une reproduction agrandie de celui de Thomas de Leu; il est très beau, mais il est moins fin et dans tous les cas il n'a pas le mérite d'avoir été exécuté du vivant de l'auteur, qu'il nous montre plus vieux. Tamizey de Larroque n'a pas connu le portrait de Th. de Leu, il n'a pu citer que celui de Mallery et un troisième dû au burin de Larmessin.

Il y a, en effet, un troisième portrait gravé de Raymond. On le trouve dans la biographie qu'en a donnée Isaac Bullard, en 1682, dans l'*Académie des Sciences et des Arts*... Ce portrait gravé sur cuivre par de Larmessin, que nous avons sous les yeux, est une reproduction agrandie de celui de Mallery : il est venu très noir et en somme il est très médiocre.

Nous venons de dire que le portrait de Th. de Leu avait été dessiné du vivant de Raymond. En effet, bien que celui-ci soit

(1) On connaît deux ouvrages personnels de François de Raymond : *Les Impostures incentées contre les Papes....* Bourdeaus, J. Marcan, 1616, in-8°, qu'Andrieux a citées, et le suivant qu'il a ignoré : *Les Trophées de la Vérité contre les faussetez, conséquences impies et inventions humaines de prétendus reformez. Et la dernière deffaite des Ministres de Bègle...* A Bordeaux, par Arnaud du Brel, imprimeur, 1615, pet. in-4°, 8 ff. ll. non chif. et 384 pag. (Bibliothèque de Bordeaux, n° 35,358.) Le titre est anonyme, mais la dédicace est signée des initiales F. D. R.

Digitized by Google

mort en novembre 1601, la même année où fut publiée cette traduction, on a tout lieu de supposer, malgré l'absence de l'achevé d'imprimer, que le livre a paru avant sa mort, survenue à la fin de l'année, car le fils n'aurait pas livré à la publicité cette traduction immédiatement après le décès de son père. Il est donc probable que le manuscrit fut livré à l'imprimeur en 1600 et que l'ouvrage vit le jour au commencement de l'année 1601, quelques mois avant la mort de Florimond de Raymond.

7. — *Fabula Joannæ*... Burdigalæ, 1606. — Aucun auteur n'a cité cette seconde édition ou plutôt cette nouvelle émission de la traduction de Charles de Raymond. Ce n'est pas en effet une véritable seconde édition, c'est la même impression de 1601 dont on n'a fait que réimprimer les huit feuillets liminaires sans y rien changer ni ajouter, et avec le même libellé du titre, sur lequel on a seulement mis la mention *Editio secunda*, supercherie bien connue et très employée à cette époque et encore de nos jours par les éditeurs lorsqu'ils veulent rajeunir une édition qu'ils n'ont pu écouler à son apparition. Mais le joli portrait de Thomas de Leu ne s'y trouve pas. On a bien réimprimé le quatrain latin, seulement le portrait est absent et l'autre moitié de la page est restée blanche, on n'avait plus sans doute le cuivre sous la main et on a dû passer outre.

Nous en avons fini avec les éditions bordelaises de l'*Erreur populaire* et de sa traduction. Nous allons terminer notre notice bibliographique sur Florimond de Raymond par la désignation d'un ouvrage dont il s'était fait l'éditeur et qui offre quelques particularités intéressantes au point de vue de la bibliographie locale.

7. — *Response du feu sieur de Sponde*... Bordeaux, 1595. — Jean de Sponde, qu'il ne faut pas confondre avec son frère, Henri de Sponde, le célèbre évêque de Pamiers, après avoir abjuré le calvinisme en 1593 pour faire sa cour, a-t-on prétendu, au nouveau roi, dut résigner sa charge de lieutenant-

Digitized by Google

général en la sénéchaussée de La Rochelle où les protestants, à cause de son abjuration, lui rendaient le séjour impossible. Il se retira alors dans son pays natal, les Pyrénées (il était né à Mauléon), pour y vivre dans le recueillement et le travail. Il vint à Bordeaux au commencement de 1595 pour terminer un ouvrage en réponse à celui de Théodore de Bèze : *Des Marques essentielles de l'Eglise,* lorsqu'il fut atteint d'une pleurésie et expira le 18 mars 1595.

Florimond de Raymond, qui avait déjà édité à Bordeaux, en 1592, les *Commentaires* de Montluc, dont nous allons avoir à parler, qui avait surveillé l'année précédente, en 1594, la seconde édition de son *Erreur populaire* avec les traductions de Tertullien, comme nous venons de le voir, se remit au travail et se chargea encore de faire imprimer la partie terminée de l'ouvrage de Sponde qui parut en septembre 1595 sous le titre suivant :

RESPONSE || DV || FEV SIEUR DE SPONDE, || Conseiller et Maistre des Requestes || dv Roy. || Au Traicté des marques de l'Eglise || faict par Th. de Beze. || — || *A Bourdeaux,* || *par S. Millanges Imprimeur* || *ordinaire du Roy.* || 1595. || Auec Privilège. || In-8° de 8 feuillets liminaires non chiffrés, 817 pages, 1 f. privilège (daté de Dijon, 11 juin 1595) et 12 feuillets non chif. pour le *Tombeau.*

Florimond de Raymond dédie l'ouvrage à « Monsieur Du Perron, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estât, esleu Evesque d'Evreus » dont les écrits, dit-on, avaient amené la conversion de Jean de Sponde et de son frère, et il fait suivre cette dédicace d'un avis au lecteur dans lequel il raconte, d'une manière très touchante, la mort subite de Sponde à Bordeaux succombant sous l'excès du travail. A la fin de la *Response,* qui ne comprend pas moins de 817 pages, on lit ceci : « Le dessein du « feu sieur de Sponde estoit de comprendre en ceste responce « tous les points de la foy qui sont aujourd'hui en contreverse, « et de diviser tout son œuvre ent trois livres : mais la mort « prevenant son intintion l'ha arresté sur ceste matière de « l'Eucharistie. »

Digitized by Google

De suite après son abdication, Jean de Sponde, voulant en faire connaître les motifs, publia *Déclaration des principaux motifs qui ont induict le sieur de Sponde....* La première édition de ce livre, qui fit quelque bruit, est de *Melun*, 1594. Immédiatement après la mort de l'auteur à Bordeaux, en mars 1595, il parut dans cette ville, imprimée par Simon Millanges au mois de mai, une nouvelle édition de la *Déclaration* portant « le tout reueu, augmenté, et corrigé de nouueau pour la quatrième édition par ledict sieur de Sponde ». Il faut croire, d'après ce sous-titre, qu'à peine arrivé dans la capitale de la Guyenne, Sponde prépara cette quatrième édition tout en rédigeant sa *Response* à Théodore de Bèze, mais nous n'avons vu citées nulle part les deux éditions qui l'on précédée après celle de Melun de 1594. Nous ignorons également qui a pu surveiller cette réimpression bordelaise ; c'est peut-être Florimond de Raymond, à moins que ce soit l'auteur d'un opuscule qui a été ajouté à cette édition et qui signe la dédicace « A Monseigneur de Bazas », *M. Bertin P.* (*rétre*). Ce même M. Bertin P. avait fait imprimer à Bordeaux, en 1588, et toujours par Millanges, un *Traicté de la Liberté de conscience.*

La *Déclaration* de Jean de Sponde fut vivement attaquée par les écrivains protestants, surtout après la mort de l'auteur, et en 1597 son frère Henri de Sponde, qui n'était pas encore évêque de Pamiers, mais qui avait abjuré lui aussi en 1595, crut devoir réfuter toutes ces attaques dans *Défense de la Déclaration du feu sieur de Sponde, par Henry de Sponde, son frère... converty à l'Eglise catholique. Contre les cavillations des ministres Bonnet et Sonis...* A Bourdeaus, par S. Millanges, imp., 1597, in-8°. L'année suivante, Henri de Sponche donnera, également à Bordeaux, la première édition de ses *Cimetières Sacrez* qui eut un grand retentissement à son apparition.

Tous ces ouvrages de controverse sont très oubliés de nos jours et les bibliographes modernes négligent de les citer, ce qui rend leur recherche très difficile, mais paraissant en pleines guerres religieuses ils excitaient vivement la curiosité du public instruit, ils étaient très lus et leurs éditions se succédaient.

Digitized by Google

Tel livre de ce genre, absolument ignoré aujourd'hui, avait à cette époque et en deux ou trois ans seulement, jusqu'à huit et dix éditions. Dans le sud-ouest de la France, la polémique théologique était très-ardente. Les écrivains protestants de La Rochelle où résidait le célèbre Duplessis-Mornay, le pape des huguenots, de Bergerac et de Montauban, dirigeaient généralement l'attaque et avaient comme adversaires les écrivains orthodoxes de Bordeaux, les théologiens bordelais comme on les appelait, Florimond de Raymond, les Sponde, l'évêque de Bazas Arnaud de Pontac et son secrétaire le chanoine Géraud Dupuy, les pères Louis Richome, Fronton du Duc, Jean de Bordes, Guillaume Baïle, Jarric, etc., qui confiaient l'impression de leurs livres au typographe bordelais Simon Millanges.

On trouvera dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* par Aug. et Alois de Backer revue par le père Sommervogel et dans la *France protestante* des frères Haag, la liste de tous ces ouvrages de controverse religieuse, mais très mal décrits au point de vue bibliographique, et la biographie de leurs auteurs. Les frères Haag ont été très partiaux dans leur appréciation sur les écrivains dont nous nous occupons en ce moment : « Florimond de Raymond, écrivent-« ils, ce fougueux adversaire des protestants dont on disait de « son vivant : *Judicat sine conscientiâ....* », la phrase est connue, d'autres biographes en ont fait justice depuis longtemps. Quant à Jean de Sponde, ils le chargent de tous les crimes : « il essaya, paraît-il, d'empoisonner sa femme qu'il « avait épousée par contrainte après l'avoir séduite... Il mou-« rut *misérablement* à Bordeaux... Les Jésuites en ont fait « leur saint, etc.... ».

Tamizey de Larroque et après lui Jules Andrieu nous ont bien donné le titre de l'ouvrage édité par Florimond de Raymond, mais ils n'ont sans doute jamais vu le livre, car ils ne lui donnent que 817 pages sans nous parler des 12 feuillets de la fin qui contiennent un *Tombeau* en l'honneur de Jean de Sponde, et c'est pour pouvoir dire quelques mots de ce tombeau que nous avons compris cet ouvrage dans la série des publications bordelaises de l'auteur de l'*Erreur populaire*.

Digitized by Google

Ce *Tombeau*, qui a un titre assez original dont nous donnons ici une reproduction photographique, contient, comme c'était l'usage à cette époque, des pièces en vers et même en prose dues à des amis ou à des admirateurs du défunt.

LE

TVMBEAV

DV FEV SIEVR

DE SPONDE.

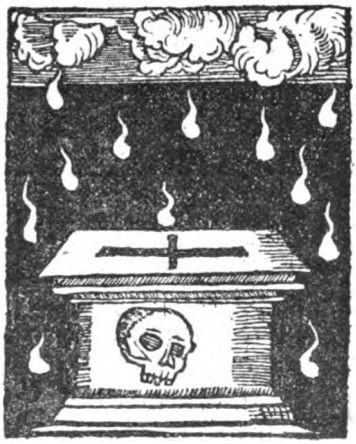

Flet PIETAS, *flet cana* THEMIS,
flet & Attica PALLAS.
Cur ita? Nam sedes hæc erat vna tribus.

Flor. Ræmundus.

S. B.

La première de ces pièces, imprimée au verso du titre, est une sorte d'oraison funèbre très courte se terminant ainsi : « Soit que Dieu te donne là haut une couronne d'estoilles, « soit qu'il te loge entre les Patrons de la Guyenne, presente-

Digitized by Google

« luy ceste prière pour les pecheurs, O Sponde, qu'ils puis-
« sent suyvre les traces et tes enseignements. » Signé : *La Fille d'Alliance de Monsieur de Montaigne.*

Si Tamizey de Larroque et Jules Andrieu ont ignoré le Tombeau de Sponde, M. Dezeimeris a su, avec sa sagacité habituelle, le découvrir dans l'ouvrage de Sponde et il a tiré un parti très heureux de l'homélie de Mademoiselle de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne. La date de l'apparition de ce volume lui a permis d'établir d'une manière certaine que le séjour de dix-huit mois en Guyenne dont parle Mademoiselle de Gournay dans ses *Advis et Présens* (1) doit, d'après cette pièce en prose adressée à Florimond de Raymond vers septembre 1595, être placé à partir de cette époque, c'est-à-dire de la fin de cette année ou au commencement de 1596 et non de suite après la mort de Montaigne comme l'avaient prétendu certains auteurs pour pouvoir établir que Mademoiselle Gournay avait reçu des dames de Montaigne les papiers et les notes du philosophe et que c'est elle qui était l'éditeur de la grande édition de 1595 des *Essais* (2), alors que réellement elle n'a fait qu'en surveiller l'impression à Paris, l'édition ayant été préparée et dirigée par Madame de Montaigne assisté du poète bordelais Pierre de Brach (3).

On voit tout le profit que peuvent tirer les historiens de la lecture de toutes ces pièces liminaires ou annexes, dédicaces,

---

(1) *Les Advis et Présens de la demoiselle de Gournay*, Paris, 1634 et 3e édition 1641, in-4°.

(2) *Les Essais de Michel Seigneur de Montaigne. Edition nouvelle, trouvée après le décceds de l'Autheur, reueuë et augmentée par luy d'un tiers plus qu'aux précédentes Impressions.* A Paris, chez Abel L'Angelier, 1595, in-fol., 12 ff. non chiff., et 234 pages. Tel est le titre exact de l'édition donnée en 1595 d'après les notes dont Montaigne avait chargé un exemplaire de l'édition de 1588, la dernière publiée de son vivant, exemplaire qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque municipale de Bordeaux. La *Commission des Archives municipales de Bordeaux* prépare en ce moment une nouvelle édition des *Essais* d'après l'exemplaire annoté de la Bibliothèque de la ville. La préparation de cette édition a déjà fait beaucoup de bruit et couler beaucoup d'encre, on s'est même jeté un peu les encriers vides à la tête.

(3) *Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne*, par Reinhold Dezeimeris, Bordeaux, 1866, in-8°, (extr. des actes de l'Académie de Bordeaux).

Digitized by Google

avis aux lecteurs, privilèges, qui accompagnent tous ces vieux livres et qu'ils dédaignent trop souvent.

A la suite de la prose de Mademoiselle de Gournay nous allons trouver des poésies élégiaques en français et surtout en latin dont les auteurs, rimailleurs impitoyables, n'ont pas su pratiquer ce précepte que devant une tombe ont doit garder le silence. C'est d'abord deux morceaux en latin, vers et prose, de Godefroid Malvin, conseiller au Parlement. Puis un sonnet en français de H. Honoré de Laugier, escuyer, sieur de Porchères. Ce poète, originaire, paraît-il, de la Provence, n'avait laissé dans son pays avant de venir à Bordeaux, ni l'antithèse, ni les images poétiques bizarres. En tête du livre de Sponde il avait déjà placé un premier sonnet « Sur ce que le feu sieur de « Sponde mourust d'une pleurésie... » et qui commence ainsi :

Père d'un si beau fils, autheur d'un si beau livre,
Semblable au Pélican et contraire au Vaultour,

Le sonnet du *Tombeau* « à Mademoiselle de Sponde sur la mort de son mary » n'est pas meilleur, la première stance est ainsi conçue :

Hélas ! que ton mary fust digne de sa femme,
Femme par tes vertus digne de ton mary,
Et toy de luy chérie et luy de toy chéry,
Vous faisiez dans deux corps, de deux âmes un' âme.

Et les frères Haag qui prétendent que Sponde a voulu empoisonner sa femme !

Le sieur de Porchères a fait suivre ce sonnet d'une pièce de cinquante stances funèbres sur la vie et la mort de Sponde.

Enfin, après deux ou trois autres morceaux insignifiants, nous pouvons lire une très longue élégie latine de quatre pages du même Jean de Saint-Martin, de Dax, dont nous avons déjà parlé et auquel sont attribuées les épitaphes du tombeau de Montaigne à Bordeaux, par M. Dezeimeris, qui ne connaissait pas cette élégie quand il a publié, en 1861, ses *Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne.*

Jean de Sponde a été inhumé dans l'église cathédrale de Bordeaux, honneur réservé seulement aux grands dignitaires

Digitized by Google

du clergé, aux princes et aux grands personnages. Il ne reste aucune trace de cette sépulture ni de l'épitaphe qu'on y avait fait graver, rédigée non en grec ou en latin, mais tout simplement en bon français, comme il convenait à un écrivain qui, dans ses écrits, avait attaché plus d'importance au fond qu'à la forme. Mais cette épitaphe nous a été conservée, on a eu soin de la faire imprimer à la fin du *Tombeau* que nous venons de décrire et pour ne pas qu'elle disparaisse à jamais, nous allons la transcrire ici :

Epitaphe dudict Sieur de Sponde

JEAN DE SPONDE NATIF DE MAVLÉON DE SOVLE AV PAYS DE BASQVES, AYANT ESTÉ LIEVTENANT GENERAL AV SIEGE PRESIDIAL DE LA ROCHELLE, ET DESPVIS CONSEILLER ET MAISTRE DES REQVESTES DV ROY, APRÈS AVOIR LAISSÉ PLVSIEVRS TESMOIGNAGES DE L'EXCELLENCE DE SON ESPRIT, ET QVITÉ LA RELIGION QV'IL AVOIT APRINS A GENEVE, S'ESTANT RETIRÉ EN LA VILLE DE BOVRDEAVS, POVR METTRE FIN AV LIVRE DES MARQVES DE L'EGLISE, QV'IL ESCRIVOIT CONTRE THEODORE DE BEZE, ENVIRON DEVX ANS APRES SA CONVERSION, AGÉ DE XXXVIII ANS, RENDIT HEVREVSEMENT SON AME A DIEV, LE XVIII JOVR DE MARS, MDXCV. ET FVT ENSEVELY EN L'EGLISE METROPOLITAINE SAINCT ANDRÉ.

Nous terminons ici notre travail de rectification à la bibliographie des ouvrages de Florimond de Raymond qui ont été imprimés à Bordeaux et qui tous, sans exception, avaient été décrits, ainsi qu'on vient de le voir, d'une manière erronée ou incomplète. Nous n'avons eu à nous occuper ni de la biogra-

Digitized by Google

phie de l'auteur ni de la critique de ses écrits ; cette double étude a été traitée de main de maître par Tamizey de Larroque dans sa monographie à laquelle nous renvoyons nos lecteurs, et il eût été prétentieux de notre part de vouloir ajouter quoi que ce soit.

Nous n'avons pas eu à nous rendre compte non plus si ses autres ouvrages, *L'Anté-Christ* et l'*Histoire de l'hérésie,* avaient été désignés d'une manière correcte, leurs éditions ayant vu le jour en dehors de Bordeaux. Nous laissons ce soin à celui qui voudra compléter la bibliographie d'un écrivain qui fait autant d'honneur à l'Agenais, son pays natal, qu'au parlement de Bordeaux où il passa la majeure partie de sa vie.

ERN. LABADIE.

(A suivre.)

Digitized by Google

UNE BRANCHE DES XAINTRAILLES

(Suite *)

Les Etats généraux de la province de Bourgogne, composés des représentants de la noblesse, du clergé et du tiers-état, se réunissaient tous les trois ans, sur convocation expresse et personnelle du roi (1).

Le plus ancien des trésoriers ouvrait la séance par un discours dans lequel il faisait connaître les intentions du roi et sa bonne volonté particulière pour la province.

Le premier président et l'intendant parlaient ensuite, l'un pour vanter l'administration de la justice, l'autre pour faire des réquisitions conformes aux ordres qu'il avait reçus.

Enfin, l'évêque d'Autun, président ecclésiastique des Etats, leur répondait en protestant du zèle de la province pour la gloire et le service du roi, sans omettre de se plaindre des malheurs des temps.

Les trois ordres se retiraient ensuite dans leurs salles respectives de délibérations pour nommer chacun leur « élu ».

Cette élection était vivement disputée et les postulants soutenaient souvent leurs prétentions l'épée à la main, à tel point que, dans plusieurs circonstances, la Chambre fit jurer aux gentilshommes de ne promettre d'avance leur vote à qui que ce fût et menaça de déchéance les élus qui auraient sollicité des suffrages.

Les trois élus étaient chargés de présenter au roi les cahiers de remontrances de la province et de répartir les impôts votés par les Etats.

(*) *Revue de l'Agenais*, juillet-août 1905.

(1) Beaune et d'Arbaumont : *La noblesse aux Etats-Généraux de Bourgogne.*

Digitized by Google

Les élus des trois ordres, réunis à « l'élu du roi », à deux membres de la chambre des comptes, au vicomte maïeur de Dijon, au secrétaire en chef et au trésorier général, composaient la chambre d'élection chargée de toute l'administration de la province.

Enfin, l'élu de la noblesse présidait les assemblées de la chambre et possédait ainsi, pendant l'intervalle des réunions des Etats, un pouvoir assez étendu pour qu'on dût le choisir parmi les gentilshommes les plus intelligents et les plus considérables du corps de la noblesse.

En désignant pour son élu le chevalier de Saintrailles, la noblesse rendait ainsi un hommage direct à sa valeur personnelle, à la haute situation qu'il occupait et à l'ancienneté de sa famille.

Le chevalier demeura dans cette charge pendant trois années, conformément aux usages, de 1688 à 1690 (1), puis, grandi par les fonctions qu'il venait de remplir, revint à la cour et reprit sa place auprès du duc de Bourbon.

Ainsi que nous l'avons dit, il se défit à la même époque du régiment d'Enghien-cavalerie, dont il était colonel, et fut nommé par le roi maréchal de camp ; en cette qualité, il accompagna le duc de Bourbon dans les expéditions militaires d'Allemagne et de Flandre.

Au mois d'avril 1693, à l'occasion du mariage de sa nièce, Louise-Philiberte de Saintrailles, l'une des filles de son frère François, avec le marquis de Lanques, il fit donner à celui-ci le commandement du régiment de Bourbon-cavalerie, à la tête duquel il devait être blessé mortellement quelques jours après (2).

A compter de cette époque, le chevalier, qui se sentait vieillir, ne parut plus guère à l'armée et se consacra de plus en plus à la sauvegarde des intérêts de la famille de Condé à laquelle il était dévoué corps et âme.

Aussi n'est-il mêlé à aucun événement important jusqu'à

(1) Dangeau, édition 1856, t. VI.
(2) Idem, t. IV. p. 270.

Digitized by Google

la mort de la duchesse de Nemours-Longueville, en 1707, qui ouvrit la succession à la principauté de Neufchâtel.

Cette affaire, peu importante par elle-même, intéressait au plus haut degré le roi de France, à raison des questions de principes qu'elle soulevait et qui étaient semblables à ceux de la succession d'Espagne.

En outre, elle empruntait un caractère tout particulier de gravité en ce que pour la première fois le jeune royaume de Prusse, par son premier roi Frédéric Ier, dressait ses prétentions en face du roi de France ; on peut consulter avec intérêt, sur ce sujet tombé dans l'oubli, l'étude approfondie de M. Emile Bourgeois sur Neufchâtel et la politique prussienne de 1702 à 1713.

Les prétendants à cette succession étaient nombreux et se divisaient en deux camps, d'un côté le roi de Prusse et de l'autre les Français parmi lesquels le prince de Conti qui était agréé et appuyé par le roi.

Quelque temps auparavant, à deux reprises différentes, en 1694 et 1699, le prince de Conti avait tenté d'enlever, même par la force, cette principauté à la duchesse de Nemours, mais il avait échoué par suite de la résistance des Etats de Neufchatel qui tenaient pour la duchesse.

Le prince de Conti se trouvait donc en assez mauvaise posture au regard des Etats de Neufchâtel et le roi ne voulut pas qu'il fut exposé encore une fois à subir un affront ou pis encore à être maltraité ou même assassiné.

Pour parer à toutes les éventualités qui pourraient surgir, le roi jeta les yeux sur Saintrailles dont il appréciait l'habileté et la prudence ainsi que le dévouement aux princes et qu'il jugeait comme le plus apte à faire triompher les intérêts du Prince de Conti et à empêcher le renouvellement des tentatives criminelles contre sa personne.

Le chevalier reçut donc l'ordre d'accompagner le Prince. Dangeau (1) relate que le Prince de Conti part en toute hâte

(1) Dangeau, t. II, p. 397.

Digitized by Google

pour s'installer à Pontarlier et que Saintrailles agira pour lui. Le passage du prince et du chevalier et leur suite est constaté à Dijon par une lettre du Président de Thézut de Ragy (1) au prince de Condé. De son côté Saint-Simon s'exprime ainsi (2) :

« Pour soutenir les prétentions du Prince de Conti à la « principauté de Neufchatel, le roi ne voulut pas que le prince « s'exposat à un manque de respect comme cela avait eu lieu « à un précédent voyage à Neufchatel ; il résida à Pontarlier « où il était à portée pour donner les ordres et surveiller ses « affaires.

« Il envoya à Neufchatel Saintrailles que Monsieur le duc « lui prêta et qui était un homme d'esprit, sage et capable, « mais qui, pour avoir été gâté par la bonne compagnie et par « les princes, était devenu très suffisant et passablement « impertinent ; d'ailleurs un très simple gentilhomme, et rien « moins que Poton, dont était le fameux Saintrailles dont les « actions ont rendu ce nom célèbre dans nos histoires.

Ainsi que nous l'avons dit, le chevalier était investi de la double mission de défendre les intérêts du Prince et de veiller à sa sécurité au sujet de laquelle le Roi et Monsieur le Prince de Condé n'étaient pas sans inquiétude ainsi que l'indique la lettre suivante :

Le prince de Condé à M. de Xaintrailles

19 juin 1707 (3).

« Les bonnes dispositions ou je voy les affaires de Monsieur « le Prince de Conty me font croire qu'il pourra bien aller à « Neufchatel et qu'il y croira sa présence nécessaire ; mais à « ce sujet les faits passés me reviennent dans l'esprit et « l'aventure de Saint-Micault me donne beaucoup d'inquié- « tude : je n'ay pas manqué de représenter à Monsieur le

(1) Saint-Simon, t. v.
(2) Musée de Condé, A. G., t. II. f° 219.
(3) Archives du Musée de Condé, à Chantilly, A. G., t. II, f° 218.

Digitized by Google

« Prince de Conty l'attention qu'il y doit avoir ; mais sur cet « article j'ai beaucoup plus de confiance en vous qu'en luy ; je « connais l'attachement que vous avès à sa personne, et je ne « doute point de l'attention que vous y aurès. Il aura par hon- « neur une garde de la Bourgeoisie ; il faudra que vous ayès « grande attention sur la manière dont cette garde sera com- « mandée et par qui. Il peut toujours avoir, quand il sor- « tira, quelque Suisse de ses amis auprès de lui. Je vous « recommande dans ces occasions l'assiduité et les précautions « nécessaires, dont on ne peut juger de si loin ; je scay qu'il « ne faut pas vous en dire davantage sur une affaire de cette « nature. »

Nous n'entrerons pas dans le détail des négociations qui furent longues et épineuses ; il existe à ce sujet, aux Archives Nationales, de nombreuses notes non signées écrites de la main du chevalier (1).

Malgré les efforts de Saintrailles et des autres diplomates français la politique du Roi subit un échec ; les habitants de Neufchatel étant protestants, on transforma cette affaire en question religieuse plutôt que politique et les états de la principauté se prononcèrent en faveur du prétendant protestant Frédéric Ier, roi de Prusse, le 3 novembre 1707.

Le chevalier revint alors en France et s'occupa activement des intérêts de Monsieur le Prince de Condé au sujet des prétentions et revendications de Monsieur le duc de Vendôme sur le gouvernement de Bourgogne ; une volumineuse correspondance est échangée entre eux qui témoigne autant de l'habileté de Saintrailles et de sa connaissance des affaires que de son dévouement à la maison de Condé (2).

Les commérages de la cour s'occupent encore de lui en février 1709 à l'occasion de la mort du prince de Conti arrivée au moment où Louis XIV, reconnaissant enfin les mérites de ce prince, venait de l'appeler au commandement en chef de l'armée du Nord, à la tête de laquelle Villars devait s'illustrer.

(1) Archives nationales, K. 547 et 549.
(2) Idem, K. 569.

Digitized by Google

Saintrailles avait toujours été très attaché au prince de Conti, en souvenir du Grand Condé qui le considérait comme devant être son continuateur à la tête des armées, aussi se prêta-t-il volontiers au désir que lui manifesta le duc d'Enghien de l'aider à faire rendre au défunt des honneurs auxquels il n'avait pas droit.

Il fallait pour cela circonvenir plusieurs grands personnages en leur faisant croire à la légitimité des honneurs rendus. Saintrailles y parvint facilement, mais y perdit l'amitié de ceux qu'il avait induits en erreur.

Saint-Simon rapporte ainsi ce fait (1) :

« M. le duc de Sully et le duc de Villeroy tombèrent dans « le panneau, le maréchal de Choiseul aussi et d'autres ; Sain- « trailles, premier écuyer de Monsieur le duc, homme fort du « grand monde et ami du duc de Villeroy, l'avait tonnelé (2) « et allégué l'exemple du duc de Sully ; il me conta et déclara « que son père, piqué au vif, ne verrait plus jamais Sain- « trailles. »

Le chevalier, dont la santé était très éprouvée, aspirait au repos et depuis le mariage de sa nièce, en 1707, avec le marquis d'Illiers, il aimait à se retirer au château de Marcoussis, propriété de ce dernier ; mais les affaires de la maison de Condé et des autres princes ne lui permettaient pas d'y séjourner longtemps.

La mort du duc de Bourbon (devenu prince de Condé par la mort de son père arrivée l'année précédente), dont il était le premier écuyer depuis l'année 1684, arrivée subitement le 4 mars 1710, vint encore l'arracher à sa retraite ; Madame la princesse, mère du défunt, le dépêcha auprès du roi pour lui demander son assistance.

Le journal de Dangeau mentionne ainsi cet événement (3) :

« Le roi prit les cendres le matin à la messe, puis tint con-

(1) Saint-Simon, édition de Boislisle, t. XVII, p. 147.
(2) C'est-à-dire fait tomber dans le piège.
(3) Dangeau, t. XIII, p. 115.

Digitized by Google

« seil d'Etat à son ordinaire ; M. de Saintrailles vint le matin « parler au roi de la part de Madame la princesse, qui est fort « affligée de la mort de Monsieur le duc son fils et qui souhaite « passionnément et avec grande raison que le roi mette la « paix dans sa famille ; Monsieur le duc était en grand procès « avec Madame la princesse de Conti, la dernière veuve, « Madame la duchesse du Maine et Mademoiselle d'Enghien, « ses trois sœurs. Le roi témoigna à Saintrailles qu'il le dési- « rait fort et qu'il allait y travailler. Le roi pria ensuite Sain- « trailles de vouloir bien demeurer auprès de Monsieur le duc « comme il avait été auprès de son père et lui parla avec beau- « coup de bonté et lui marqua beaucoup d'estime, ce qui « engage Saintrailles, malgré sa mauvaise santé et l'esprit de « retraite dans lequel il est depuis longtemps, de demeurer « auprès du jeune prince dans la charge qu'il avait auprès de « Monsieur le duc son père. »

Le jeune duc d'Enghien, que le roi mit dans les biens, titres et charges de son père et qui fut connu dans la suite sous le nom de « Monsieur le duc », était né le 18 août 1692 ; en ordonnant à Saintrailles de demeurer auprès de ce jeune prince, le roi lui donnait une lourde charge qu'il accepta cependant en souvenir du dévouement qu'il avait toujours eu pour ses aïeux et, sur sa demande, on lui adjoignit le duc d'Antin pour l'aider dans ses fonctions.

Nous passerions sous silence ce qu'écrit Saint-Simon sur le même sujet, s'il ne profitait de l'occasion pour donner son appréciation sur Saintrailles.

« Madame la princesse, dit-il, mère du défunt duc de « Condé, étant venue à Paris, envoya au roi Saintrailles pour « le prier de mettre la paix dans sa famille. Le roi lui promit « d'y travailler et ordonna à Saintrailles de demeurer auprès « de Monsieur le duc comme il était auprès du père dont il « commandait l'écurie ; c'était un homme sage, avec de l'esprit, « mêlé dans la meilleure compagnie, mais qui l'avait gâté en « l'élevant au-dessus de son petit état et qui l'avait rendu « important jusqu'à l'impertinence ; c'était un gentilhomme

Digitized by Google

« tout simple et brave, mais qui n'était rien moins que Poton « qui est le nom du fameux Saintrailles. »

Saintrailles reporta sur le jeune prince toute l'affection et le dévouement qu'il avait eus pour ses ancêtres et malgré son grand âge et ses infirmités, qui lui faisaient désirer un repos bien gagné, il le suivit dans les campagnes de Flandres en 1711.

Au mois d'août 1712, il accompagna encore Monsieur le duc qui venait d'être appelé au commandement de la cavalerie de l'armée des Flandres ; ce fut sa dernière campagne.

Nous trouvons trace de son passage à Cambrai dans la correspondance adressée par l'archevêque de cette ville à son neveu le marquis de Fénelon : conseils pour sa conduite (1).

L'opinion de l'illustre archevêque sur le chevalier est intéressante, aussi croyons-nous devoir la reproduire :

Cambrai 10 août 1712.

« Monsieur le duc a passé ici, m'a fait mille amitiés et m'a « fort demandé de vos nouvelles.

« Il a cette année auprès de lui M. de Saintrailles homme « de très bon esprit, qui a un très grand usage du monde, « avec beaucoup de religion ; il me témoigne une très grande « confiance. Je l'ai prié de vous recevoir comme mon enfant ; « voyez le sur ce pied et cultivez Monsieur le duc autant que « vous en trouverez l'ouverture ; il faut un peu d'enjouement « respectueux. M. de Saintrailles est fort estimé des honnêtes « gens et quoique il soit fort retiré à Paris, son amitié a son « prix ; et vous devez faire des avances pour l'obtenir.

Dans une autre lettre du 12 août l'archevêque insiste :

« Je vous ai prié, écrit-il, de faire votre cour à monsieur le « duc et de faire bien des avances à M. de Saintrailles, ne « l'oubliez pas, s'il vous plaît.

Saintrailles assista avec son maître aux sièges des villes de Douai, Le Quesnoy et Bouchain en septembre et octobre 1712 ; mais l'âge et les infirmités trahissant ses forces, il fut obligé

(1) *Correspondance de Fénelon*, par Caron. Paris, édition 1827.

Digitized by Google

de quitter l'armée pour revenir au château de Marcoussis où il passa l'année 1713 ; de là il veillait encore sur le jeune duc auquel il adressait des conseils affectueux et des louanges pour sa conduite ainsi qu'on peut en juger par les deux lettres suivantes :

Marcoussy 19 juillet 1713 (1).

« Trouvès bon, Monseigneur, que je vous supplie d'ordonner « à quelqu'un de vos gens de me donner souvent des nouvelles « de V. A. S. car vous jugès bien que, puisqus j'ay le malheur « de n'estre pas auprès de vous, je ne cerai pas sans inquié- « tude pendant cette campagne ; quoyque je ne prenne plus « guère d'intérrest aux choses quy ce passent, je ne laisse pas « de m'intéresser très vivement à tout ce qui regarde votre « personne ; mon attachement pour vous ne finira qu'avec ma « vie, laquelle, selon toutes aparances, ne cera pas encore bien « longue, car je me sens afaiblir et diminuer tous les jours ; « j'en atand la fin, Dieu mercy, avec assès de tranquillité ; je « ne cerais pourtant pas faché, de la prolonger et de me flatter « de vous voir quelque foix dans mon vieux chasteau ; sy vous « me faites cet honneur là à votre retour, je tascheray d'avoir « de quoi vous y amuser avec vostre équipage. Portès vous « bien, Monseigneur, et revenès plain de santé et couvert de « gloire ; c'est la seulle chose pour laquelle je fais des vœux, et « que vous me réserviés tousjours l'honneur de vos bonnes « grâces.

« XAINTRAILLES. »

Enfin par une autre lettre il lui témoigne la joie qu'il éprouve pour sa belle conduite, et émet sur la situation générale une appréciation qui n'est pas sans intérêt.

Marcoussy le 20 septembre 1713 (2).

« L'on me mande de tant d'endroits de l'armée, Monsei- « gneur, que V. A. S. s'y comporte si bien que je ne puis me « dispenser de luy témoigner ma joye, et de luy dire qu'il n'y

(1) Musée de Condé, à Chantilly, A. G., t. III, f° 215.
(2) Idem, f° 324.

Digitized by Google

« a chose au monde à laquelle je soyè si sensible qu'à vous « voir estimer et générallement aimer ; continuès comme vous « avez commencé cette campagne, et ne témoignés nulle « envie ny impatience de vous en revenir ; quant même vous « en oriés beaucoup, cela ne vous ferait pas partir deux jours « plus tost, et ferait croire que vous n'oriés pas le gout du « métier, autant qu'il est bon que l'on croye que vous l'avès. « Vous voila celon toutes les aparances, quitte de la guerre « pour bien du temps, car il y a tout lieu de présumer que la « paix cera généralle cet hiver. Malgré tous les bruits que l'on « fait courre en ce païs cy d'une entreprise, je suis persuadé « que vostre campagne finira en douceur ; je voy trop de risque « pour les affaires généralles à ce commettre à un grand évè- « nement et trop de dificultés pour les subsistances d'une aussi « grande armée. Portès vous bien, Monseigneur, revenès cou- « vert de gloire et conservès l'honneur de vos bonnes grâces « au plus fidèle et plus respectueux serviteur que vous orès « jamais. »

Quelques mois après, le 13 décembre 1713, le chevalier de Saintrailles s'éteignait au château de Marcoussis à l'âge de 78 ans environ et était inhumé, le 17 du même mois, dans la chapelle seigneuriale de l'église (1).

Dangeau relate ce décès ainsi que les dispositions testamentaires du défunt (2) ; Saint-Simon ne pouvait le passer sous silence et à cette occasion fait un nouveau portrait du chevalier qui mérite d'être rapporté :

« Saintrailles mourut, qui était vieux et à M. le Duc, dont « j'ai eu l'occasion de parler lors de la mort de M. le Duc, « gendre du roi. C'était un homme de valeur, le meilleur joueur « de tric-trac de son temps et qui possédait aussi tous les « autres jeux sans en faire un métier.

« Il avait l'air important, le propos moral et sententieux, « avare, et avait accoutumé à des manières impertinentes tous

(1) Malte-Brun : *Histoire de Marcoussis.*
(2) Dangeau, t. xv, p. 45.

Digitized by Google

« les princes du sang et leurs amis particuliers qui étaient « devenus les siens. .

« Il n'était ni Poton, ni Saintrailes, mais un très petit gen- « tilhomme et point marié. »

Complétant les appréciations flatteuses de Saint-Simon, nous ajouterons que pour se faire idée de ce que fut le chevalier, il n'est pas inutile de connaitre l'opinion des contemporains sur les princes auxquels il consacra toute son existence.

Le grand Condé est assez connu pour que nous n'en parlions pas.

De son fils, décédé le 1er avril 1709, Saint-Simon nous a laissé un portrait peu flatteur :

« C'était, dit-il, un petit homme très mince, très maigre. « dont le visage d'assez petite mine ne laissait pas d'imposer « par le feu et l'audace de ses yeux..... Personne n'a eu plus « d'esprit..... jamais aussi tant de talents inutiles, tant de « génie sans usage.... Fils dénaturé, cruel père, mari terri- « ble, maitre détestable, pernicieux voisin, sans amitié, sans « amis, incapable d'en avoir, jaloux, soupçonneux sans aucune « relâche..... avec cela c'était un homme dont on avait peine « à se défendre quand il avait entrepris d'obtenir..... mais « parfaitement ingrat des plus grands services, si la reconais- « sance ne lui était plus utile. »

De Monsieur le duc de Bourbon, fils du précédent, né le 14 octobre 1668, décédé, ainsi que nous l'avons déjà dit, le 4 mars 1710, il ne dit pas plus de bien :

« Il n'y a personne, qui n'ait regardé sa mort comme le sou- « lagement personnel de tout le monde. Sa férocité était « extrême et se montrait en tout ; c'était une meule toujours « en l'air et dont ses amis n'étaient jamais en sûreté, tantôt « par des insultes extrêmes, tantôt par des plaisanteries « cruelles en face, et des chansons qu'il savait faire sur-le- « champ et qui emportaient la pièce. »

Nous ne craignons pas d'affirmer que celui qui pendant plus de cinquante années a pu, non seulement se maintenir dans les

Digitized by Google

bonnes grâces de tels princes, mais encore s'imposer à leur amitié et à leur reconnaissance, n'était pas simplement un courtisan souple, habile et avisé, mais surtout un homme d'un mérite éminent et d'une très haute valeur.

§

Il nous reste à examiner le mérite des insinuations dont le chevalier fut l'objet au sujet de l'ancienneté de ses origines et de ses droits au nom de Saintrailles.

Les nombreux ennemis que sa fortune avait suscités à la cour, estimaient qu'un des moyens les plus propres à le déconsidérer était de le représenter comme un très petit gentilhomme usurpateur de son nom, et surtout à répéter à satiété les histoires les plus invraisemblables, et on n'y manquait pas.

On mêlait le Roi à tout cela en colportant ses prétendus propos et le mépris qu'il aurait maintes fois manifesté pour le chevalier.

Il aurait dit, notamment en février 1687, au prince de Conti qu'il l'approuvait fort de n'avoir pas fait monter dans son carrosse Sillery et Saintrailles qui n'étaient que des domestiques de princes (1).

Et quelques mois plus tard, en novembre, il aurait exprimé au prince de Condé son étonnement de voir qu'il faisait monter Saintrailles dans son carrosse ; à quoi Condé aurait répondu qu'il voyait bien par ce reproche que Sa Majesté ne considérait pas le chevalier comme un Poton ou un Saintrailles (2) .

Or, il est notoire que le Roi témoignait, au contraire, beaucoup de considération et d'estime pour le chevalier et que bien avant 1687 il le faisait asseoir à sa table de jeu, ce qui était certainement un plus grand honneur que de monter dans un carrosse.

---

(1) Dangeau, t. II, p. 27.
(2) Lettres de Bussy-Rabutin à Madame de Sévigné, t. VIII, p. 135.

Digitized by Google

En effet, de Sourches nous apprend que lors du voyage de la cour à Chambord, en 1682, Saintrailles était du jeu du Roi et de la Reine, et qu'il en fut encore ainsi lors du voyage de la cour à Fontainebleau (1). Nous avons vu aussi quelle considération le Roi témoigna à Saintrailles à l'occasion de l'affaire de Neufchatel et des décès de divers princes du sang.

Le grand grief des ennemis du chevalier était qu'il n'était ni Poton ni Saintrailles ; et pour expliquer comment le père du chevalier était arrivé à s'emparer de ces noms, ils indiquent un subterfuge de grattage qui est enfantin.

Au sujet des noms, Poton et Saintrailles, nous ferons remarquer dès à présent que la plupart des écrivains, le chansonnier, Dangeau, Saint-Simon et autres et leurs annotateurs, paraissent croire que c'étaient deux noms patronymiques, alors que Poton était simplement le sobriquet sous lequel on désignait le fameux maréchal pour le distinguer de son frère aîné qui était l'un des capitaines les plus réputés de Charles VI et Charles VII, quoique à un degré moindre que Poton.

Il n'y avait donc pas lieu de lui reprocher de s'être emparé du nom de Poton, d'autant plus qu'il n'a jamais signé ainsi ; son frère Paul Poton tenait ce nom de son acte de baptême ; beaucoup d'hommes marquants ont adopté ce nom, tels Poton le Bourguignon, Poton d'Armagnac, Poton de Raffin, sénéchal d'Agenais, et tant d'autres qui n'étaient pas des Saintrailles.

Nous allons maintenant rapporter le moyen que le père du chevalier aurait employé, selon ses détracteurs, pour s'emparer du nom de Poton ; ce subterfuge est tellement bizarre que la simple lecture aurait dû mettre en garde les divers écrivains qui s'en sont occupés.

Les commentateurs du chansonnier Maurepas s'expriment ainsi (2) :

« Le chevalier de Xaintrailles portait faussement le nom de « Poton et de Xaintrailles avec les armes de cette maison dont « était le fameux Jean Poton de Xaintrailles maréchal de

(1) De Sourches, t. I, pp. 144 et 148.
(2) Chansonnier. Bibl. nat., man. fr., vol. 12688, f° 259.

Digitized by Google

« France si fameux sous les règnes de Charles VI et Charles VII.
« Cette illustre et ancienne maison est éteinte depuis long-
« temps et celui dont il est parlé ici est d'une famille du
« Vendômois appelée Roton, mais son père ou son grand-père
« au plus trouvant la maison de Poton meilleure que la sienne
« effaça dans tous ses titres qui avaient quelque ancienneté la
« queue de l'R qui faisait Roton, de manière que le nom de
« Poton s'y trouva substitué ; il quitta avec cela ses armes et
« prit celles de Poton et fit appeler ses enfants Xaintrailles,
« ce qui lui fut aisé puisque la maison de Xaintrailles ou de
« Poton étant finie, nul n'avait le droit de l'en empêcher que
« le procureur général du parlement, mais c'est de quoi ces
« gens se soucient peu ; au contraire comme ils sont tous
« bourgeois, ils sont ravis que le désordre soit parmi la bonne
« et ancienne noblesse pour en profiter ; ce chevalier de Xain-
« trailles avait été amoureux et bien traité de la comtesse de
« Saint-Vallier ; l'auteur veut qu'elle l'aima à cause du beau
« nom qu'il portait, mais ce n'est pas d'ordinaire la naissance
« que les femmes cherchent en amour ».

Cette note résume tout ce qui a été dit sur la prétendue usurpation du nom de Xaintrailles par la famille du chevalier, nous n'en rapporterons donc pas d'autres avec lesquelles elle ferait à peu près double emploi.

Faut-il faire ressortir ce qu'a de fantaisiste ce grattage de la queue de l'R de Roton pour faire Poton ; d'ailleurs le père du chevalier n'a jamais cessé d'être vicomte de Roton et d'être dénommé ainsi dans tous les titres et arrêts le concernant et n'a au contraire jamais été appelé Poton.

Le commentateur dit à tort que la famille de Xaintrailles était éteinte et que pour ce motif nul n'avait pu empêcher le père du chevalier de s'emparer de son nom ; la famille était représentée alors par les Montesquiou-Xaintrailles qui vivaient eux-mêmes à la cour et n'auraient pas manqué d'empêcher le chevalier de porter ce nom s'il n'y avait pas eu droit.

Le commentateur se trompe encore lorsqu'il avance que le procureur du parlement aurait pu l'empêcher, mais qu'il n'en avait nul souci, au contraire.

Digitized by Google

Nous avons vu que les vérifications les plus minutieuses des titres de la famille ont eu lieu à plusieurs reprises : par la chambre des élus de l'élection du château du Loir, le 28 juin 1634 ; par la Cour des aydes, le 9 août suivant ; par les lettres patentes de Louis XIII, de février 1635, et par la cour du parlement de Paris, du 24 mai 1641 ; par la chambre du conseil du roi, le 30 septembre 1669, et enfin par les commissaires de la chambre de la noblesse de Bourgogne, le 11 juin 1685.

Si les décisions qui ont été prises en ces diverses occasions n'offrent pas des garanties suffisantes au chansonnier et aux autres écrivains, qui ont lancé ou répété sans contrôle les on dit, il est difficile de trouver autre chose. Il est vrai qu'à la cour comme ailleurs on a préféré les on dit aux documents.

On a vu que devant ces diverses juridictions ont été produits des titres reconnus suffisants pour faire remonter cette famille à Henry de Xaintrailles sénéchal d'agenais en 1484, et que ce n'est qu'à partir de celui-là que les titres sont incertains pour le rattacher à Pierre de Saintrailles gouverneur du château de Coucy en 1419, proche parent de Poton qui combattait sous ses ordres. Mais à défaut de titres qui ont été perdus ou détuits au cours des nombreuses vicissitudes de cette famille, il y a des présomptions qui peuvent contrebalancer les racontars des courtisans envieux.

En 1488, la veuve de Poton existait encore, son neveu Naudonnet de la Cassaigne, et ses nièces, héritiers de son nom et de ses armes, tous habitaient l'agenais et il est certain que si le sénéchal n'avait pas été un vrai Saintrailles, les représentants de cette famille ne l'auraient pas laissé usurper leur nom.

Aux diverses imputations que le chevalier était un très petit gentilhomme nous répondrons que sa parenté avec les Bassompierre, les d'Harcourt, les Lenoncourt, les Gournay, leur donne un formel démenti.

C'est en qualité de parent du père du chevalier que le maréchal de Bassompierre a assisté à son contrat de mariage, de même la marquise de Beuvron, fille du maréchal de Matignon.

Digitized by Google

Enfin, c'est en faveur de parents que le chevalier a disposé par son testament, en substituant à la marquise d'Illiers en cas de décès sans enfants, les fils du maréchal d'Harcourt; Dangeau a commis une erreur en disant le contraire (1), car le maréchal était le petit-fils de la marquise de Beuvron-Harcourt ci-dessus nommée.

§

Le chevalier a consigné ses dernières volontés dans un testament reçu par Me Lange, notaire à Paris, le 3 mai 1713, et deux codiciles en date des 18 octobre et 25 novembre de la même année (2).

Les principales dispositions sont les suivantes :

Il ordonne que sa sépulture soit faite sans pompe et en la manière la plus simple dans l'église de la paroisse où il décédera.

Il institue pour légataire universelle sa nièce Louise-Philiberte de Saintrailles, épouse du marquis d'Illiers d'Entragues, avec substitution au profit de ses enfants.

A défaut d'enfants mâles issus du mariage de sa nièce, il substitue le fils aîné du maréchal d'Harcourt, son parent, sauf cent mille livres qu'il lègue au second fils dudit maréchal.

Il nomme pour exécuteur testamentaire le comte de Thury d'Harcourt.

Enfin, il fait divers legs particuliers, notamment :

A mesdames de Xaintrailles, ses nièces (3), religieuses aux Ursulines du Mans, cent livres de pension viagère à chacune.

A Mesdames de Malidier, ses nièces (4), religieuses à Saint-Calais, soixante livres de pension viagère à chacune.

Aux pauvres de la paroisse de Saint-Cerotte, lieu de sa

(1) Dangeau, t. xv, p. 45.
(2) Archives nationales, Y. 46, f° 10.
(3) Filles de son frère François.
(4) Probablement filles de sa sœur Marie.

Digitized by Google

naissance (1), deux mille livres, dont les revenus seront distribués aux plus nécessiteux de la paroisse.

A ses six domestiques, des sommes diverses.

A l'abbé Turnuyer, ses chevaux de selle, chiens et fusils.

A la paroisse de Marcoussis, deux mille livres, dont le revenu servira à payer un maître d'école pour l'instruction des enfants pauvres.

A M. de Billy, deux fusils.

A M. d'Osmont, premier écuyer de M. le duc, deux mille livres.

Comme on le voit, il ne fait pas mention dans ce testament de Pierre Poton, frère de la marquise d'Illiers, alors qu'il n'a oublié aucun de ses héritiers, ce qui nous porte à croire ou que son neveu était décédé avant lui sans que le décès eût été constaté, ou qu'il était incapable de manifester sa volonté.

Cette hypothèse est plausible, attendu que les opérations de la succession ont eu lieu en présence soit d'un notaire chargé de représenter Pierre Poton, absent, soit d'un curateur qui était messire Jacques de Messabeus administrateur fiscal de Saint-Calais.

L'inventaire après ce décès a été dressé par Me Lange, notaire à Paris (2), le 22 décembre 1713 et jours suivants, à la requête de la marquise d'Illiers et du comte de Thury Harcourt, exécuteur testamentaire.

Il constate que le défunt occupait dans l'hôtel de Condé, rue Neuve-Saint-Lambert, no 16, un très vaste appartement garni de nombreux et beaux meubles, argenterie et vaisselle, et que sa succession consistait uniquement en biens fonds, s'élevant à environ vingt mille livres de rente, en ce non compris quarante mille écus qu'il avait constitués en dot à sa nièce.

§

Louise Philiberte de Saintrailles, fille de François, naquit vers l'année 1672.

(1) Paroisse voisine de La Chapelle.

(2) Me Fontana est titulaire actuel de cette charge.

Digitized by Google

Le chevalier son oncle qui l'affectionnait beaucoup se chargea de son avenir.

Il la fit venir à la cour et entrer avec une de ses compatriotes mademoiselle de Sainte-Osmanne (1) en qualité de demoiselle d'honneur de madame Marie-Thérèse de Bourbon, petite-fille du grand Condé, lorsque celle-ci se maria avec le prince de Conti, le 29 juin 1688.

Sa grâce, sa beauté et aussi sa sagesse la firent remarquer par plusieurs jeunes seigneurs parmi lesquels le marquis de Lanques ; à ce propos Saint-Simon s'exprime ainsi :

« Saintrailles n'avait qu'une nièce fort jolie et sage, fille « d'honneur de madame la duchesse ; lorsqu'elle n'en eut plus « elle demeura auprès de madame la princesse.

« Le marquis de Lanques, de la maison de Choiseul, en « devint si amoureux qu'il voulut l'épouser. »

Dans la vue de ce mariage le chevalier de Saintrailles, usant de son crédit auprès de monsieur le Duc, obtint pour son futur neveu, dans les premiers jours d'avril 1693, le régiment de Bourbon cavalerie à la tête duquel il partit de suite pour les Flandres.

Le mariage devait être célébré à la fin de la campagne, mais le marquis avait à peine rejoint l'armée qu'il était blessé à la tête de son régiment.

Se sentant mortellement frappé il voulut, avant de mourir, réaliser son rêve et se fit transporter en poste à Paris pour s'unir à celle qu'il aimait éperdûment.

Le mariage fut célébré en l'église Saint-Sulpice le 2 mai 1693 et les obsèques le 7 du même mois (2).

La version de Saint-Simon est à peu près semblable :

« Il était capitaine dans Bourbon, fut blessé pendant la cam- « pagne, revint mourant à Paris, se fit porter à Saint-Sulpice « où il l'épousa et mourut deux jours après. »

Le père Anselme affirme, au contraire, qu'il fût tué à la tête de son régiment :

(1) Saint-Osmanne, paroisse voisine de La Chapelle.
(2) Dangeau, t. IV, Saint-Simon.

Digitized by Google

« Cléradius de Choiseul, 2e du nom, marquis de Lanques, « baron de la Ferté et de Fouvens, mestre de camp du régi- « ment de Bourbon cavalerie, fut tué à la tête de son régiment « le 8 mai 1693, marié six jours avant avec Louise Philiberte « de Xaintailles (1). »

La concordance de Dangeau et de Saint-Simon nous porte à croire que leur version est la vraie, cette variante ne présente, d'ailleurs, aucune importance.

Après quatorze années de veuvage la marquise de Lanques, âgée alors de 34 ans, contracta mariage en la même église de Saint-Sulpice, au mois de mai 1707, avec Alexandre de Balzac, marquis d'Illiers et d'Entragues, seigneur de Marcoussis, Malesherbes et autres lieux et qui était alors brigadier de la gendarmerie.

Le marquis d'Illiers, né le 21 avril 1662, était fils de Léon de Balzac d'Illiers dit le marquis d'Entragues, lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie allemand de 1662 à 1664, mort le 17 juillet 1702, époux de Anne-Marie de Rieux (2).

Dangeau (3) dit, au contraire, qu'il était fils du marquis d'Illiers, tué à la bataille de Senef, le 11 août 1674.

En considération de ce mariage le chevalier de Saintrailles constitua en dot à sa nièce une somme de 40,000 écus payée comptant suivant contrat de mariage passé devant Mes Le Berger et Lange, notaires à Paris, le 17 mai 1707.

Le marquis d'Illiers était un dissipateur comme beaucoup de gentilshommes de l'époque et peu après, la marquise pour protéger son avoir était obligée de demander la séparation de biens qui lui fut accordée.

Quelque temps avant son mariage la marquise d'Illiers avait recueilli la succession de son père, qui comprenait notamment la terre de La Chapelle Saintrailles et ses dépendances ainsi que le château du Vau, paroisse de Saint-Cérotte.

N'étant plus rattachée à son pays natal par aucun, lien elle

(1) Père Anselme et Potier de Courcy, t. IV, p. 784.
(2) D'Hozier, dossiers bleus, vol. 365.
(3) Dangeau, t. II, p. 308.

Digitized by Google

vendit la terre de La Chapelle Saintrailles, en 1708, à messire François Massüe et le château du Vau à messire François de Salmon suivant contrat devant Me Couturier, notaire à Troo, le 22 février 1717 (1).

Le marquis d'Illiers et d'Entragues était un des gentilshommes les plus en vue à la cour où il était familièrement connu sous le nom « du Petit d'Illiers » mais il ne s'ensuit pas, comme le dit Malte Brun, qu'il vécut constamment à la cour(2), les mémoires de l'époque nous indiquent le contraire, notamment ceux de Danjeau desquels il résulte qu'après avoir été guidon des gendarmes de Flandres en 1688, il devint successivement sous-lieutenant de chevau-légers, brigadier de gendarmerie, mestre de camp, colonel d'infanterie et enfin, en 1719, brigadier des armées du roi.

La marquise d'Illiers et d'Entragues mourut sans laisser de postérité à l'âge de 72 ans et fut inhumée aux Célestins de Marcoussis (3).

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, sa sœur Constance, religieuse aux Ursulines, lui survécut quelques années, et avec elle s'éteignit la branche des La Chapelle Saintrailles.

Après la mort du marquis d'Entragues son neveu et héritier le marquis de Rieux vendit à messire de La Baume Pluvinel la terre de Marcoussis qui est encore actuellement la propriété de cette famille.

C. CHAUX.

(Fin.)

(1) *Le Bas-Vendômois historique et monumental.*
(3) Malte-Brun : *Histoire de Marcoussis*, p. 194.
(3) Ibidem.

Digitized by Google

DEUX SÉNÉCHAUX D'AGENAIS[1]

(XVIe Siècle)

II

LE SÉNÉCHAL FRANÇOIS POTON DE RAFFIN

Haut et puissant seigneur messire François Poton de Raffin, chevalier, seigneur de Puycalvary, Azay-le-Rideau, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine du château de Marmande et de la Sauvetat de Caumont, seigneur d'Anthé, Quissac, capitaine des gardes du Roi, son chambellan, gouverneur des enfants de France, sénéchal d'Agenais et Gascogne : tels sont les noms, titres et dignités du second sénéchal.

Dans son histoire de l'Agenais, le regretté Jules Andrieu, qui a laissé de si intéressantes études sur son pays natal, déclare (2) que François de Raffin est né à Casseneuil : il n'indique ni la date de sa naissance, ni le document qui l'établit : les terres que possédait son père étaient assez éloignées de Casseneuil, je ne puis qu'indiquer sans, y adhérer, le renseignement fourni par cet écrivain.

C'est le 14 mars 1553 que François Poton de Raffin prêta serment comme sénéchal d'Agenais, charge dont il fut investi après la mort de son père. Le même annaliste, qui a mentionné la cérémonie de la prestation du serment d'Antoine, raconte dans les termes suivants celle de François : « Le quatorzième « de may mil cinq cens cinquante troys, noble François « Raffin, seigneur de Puycalvary, sénéchal d'Agenès, fit son « entrée dans la ville d'Agen et presta le serment aux consuls

(1) Tous les renseignements sur les noms et les actes mentionnés dans cet article comme dans le précédent sont extraits des archives de Raffin.

(2) Tome I, p. 217.

Digitized by Google

« de la dicte ville, à la porte du Pin, de garder et entretenir « leurs coutumes, franchises, libertés, et presta le serment entre « les mains de maistre Florimond..... consul, lequel fut receu « honorablement des habitants armés de toutes armes, conduit « à la maison de maistre Jacques Sevin, juge-mage, et en fust « faicte une grande dépense aux despens de la ville de plus de « sept cens livres et le lendemain prit possession du siège, « assisté de plusieurs seigneurs d'Agenoys. »

Une pluie torrentielle ne semble pas avoir refroidi l'enthousiasme des Agenais, comme en 1520, lors de l'entrée d'Antoine Raffin père et prédécesseur de François. Cependant le narrateur, qui appartient à une famille agenaise, qui paraît avoir assisté, participé même à cette réception, fait suivre son récit de cette réflexion empreinte d'un certain mécontentement : « il en fut faict une grande dépense aux despens de la ville « de plus de sept cens livres ». *Sunt lacrymæ rerum!*. Ce mot profond de Virgile peut s'appliquer à toutes choses et les bons bourgeois d'Agen, malgré leur participation plus ou moins forcée à l'ovation faite à François de Raffin estimaient qu'elle coûtait un peu cher et notaient tout cela sur leur livre de raison.

Certes, François de Raffin ne dut trouver rien d'excessif dans cette réception si, comme cela est vraissemblable, il avait avec lui sa jeune épouse avec laquelle il était uni depuis l'année précédente, seulement, Nicole le Roy de Chavigny, fille de l'amiral Guyon le Roy ! Les châtelains de Puycalvary et d'Azay-le-Rideau devaient se mouvoir à l'aise et se complaire dans cette brillante assemblée de gentilshommes, de bourgeois et de manants, sans compter le clergé, qui sûrement avait envoyé une délégation au devant du nouveau sénéchal. L'évêque d'Agen était alors Mathieu Bandello, ce prélat du XVIe siècle, italien d'origine, qui fut amené à Agen par les Frégose et qui, grâce à son habileté et à son intimité avec cette puissante maison, parvint au siège épiscopal d'Agen devenu vacant par la mort du cardinal de Lorraine. Bandello fut un prélat tout à fait XVIe siècle et a laissé des œuvres littéraires qui rappellent beaucoup plus Boccace et Brantôme que les

Digitized by Google

écrivains sacrés. Il mourut au château épiscopal de Bazens pres du Port-Sainte-Marie en 1561. Il connut certainement François de Raffin pendant les quelques années qui suivirent l'installation de ce dernier.

Le nouveau sénéchal exerça ses fonctions pendant une époque difficile, au cours des luttes religieuses qui ensanglantèrent l'Agenais ; il se trouva en rapports fréquents avec Monluc qui avait parmi ses compagnons d'armes son cousin d'Hauterive. Le rôle de François de Raffin dans ces pénibles circonstances fut celui de modérateur. Les Huguenots lui semblaient des révoltés qui devaient être remis sous l'autorité du Roi et dans le droit chemin ; il espérait y arriver par la persuasion. Monluc n'avait pas le même espoir : on lit couramment dans les *Commentaires* de ce dernier (1), c'était en décembre 1561, « Ils (les Huguenots) commençarent après à s'eslever à Agen « et à se faire maistres de la ville : il y estoit Mesmy et Castel- « sagrat ; Monsieur le séneschal d'Agen Poton y estoit aussi « qui faisoit tout ce qu'il pouvoit à pacifier les choses. Et vin- « drent icy me voulant convertir à aller à Agen et qu'on me « presteroit toute obeyssance. Et avoient ung ministre avecque « eux qui en respondoit sur son honneur, de laquelle je ne « faisois pas grand fondement. Monsieur le seneschal y alloit « à bonnes fins et croy qu'il luy eust cousté la vie aussi bien « qu'à moy si je y feusse allé ; car il m'eust voulu défendre. « Or, ils faisoient tant que je leur promi d'y estre le lendemain « matin. Messieurs de la Lande et de Nort me despescharent « ung homme secrètement d'aultant que je pouvois désirer « sauver ma vie : car si je y allois j'estois mort. »

Sur ces observations Monluc ne voulut pas passer la rivière et donna rendez-vous aux Huguenots au Passage où il alla avec 25 soldats ; dès l'arrivée des Huguenots il dîna avec eux et leur dit qu'ils devaient se contenter de l'église que M. de Burie leur avait donné pour leur prêche et abandonner les Jacobins, y laisser rentrer les Religieux, dire leurs offices et

(1) *Commentaires de Monluc*. Edition de Ruble, 1866, t. II, pp. 351 et suiv.

Digitized by Google

accepter la moitié de la compagnie du roi de Navarre à Agen et l'autre moitié à Condom, et enfin laisser les armes. Ils ne voulurent pas accepter ces conditions. Alors Monluc tira le sénéchal d'Agenais à part et lui dit : « Ne cognoissiez-vous « pas bien qu'ils veulent faire une subversion et se faire mais- « tres des villes ? Je ne vous conseille pas de demeurer avec- « ques ces gens, car il faudroyt que vous les laissiez faire ou « qu'ils vous coupent la gorge. Nous avons un bon exemple « en M. de Fumel, à Dieu vous commet. » Et soudain, il partit pour Estillac.

L'exemple de « M. de Fumel » jetté par Monluc au sénéchal d'Agenais était, en effet, capable d'arrêter ses tentatives de conciliation. C'était un des incidents les plus tragiques des guerres de Religion dans l'Agenais que la mort de François baron de Fumel, l'un des premiers seigneurs catholiques. Très ardent en matière religieuse le seigneur de Fumel était dur pour les protestants qu'il ne craignait pas d'attaquer et de molester. Un jour, revenant de chasser du côté de Bonaguil, il rencontra des protestants sortant en foule du prêche, il lança son cheval au milieu d'eux, les maltraita et les frappa. Ceux-ci résistèrent et appelèrent les paysans des environs au son du tocsin. Toute cette foule se porta vers le château de Bonaguil où François de Fumel s'était réfugié : ils s'emparèrent du château et tuèrent le baron.

Les détails de cette mort racontés par Labénazie sont horribles : « Ce seigneur, dit-il en parlant de M. de Fumel, n'estant qu'à l'agonie, ses sujets le dépouillèrent tout nu, le mirent sur son lit avec un carreau derrière le corps qui se tenait en son séans ; ses sujets inhumains tiraient en son cœur palpitant des coups d'arquebuze, criant : « Vive l'Evangile ! » (1).

François Poton de Raffin dut intervenir ; il fit remettre la veuve de la victime, Gabrielle de Verdun, en possession de son château ; après quoi, Monluc rendait une justice sommaire et sans attendre l'action des commissaires nommés par le Roi, faisait pendre ou rouer trente ou quarante des meurtriers de

(1) *Histoire de la Ville d'Agen*, par Labénazie, t. I, p. 248.

Digitized by Google

Fumel. Gabrielle de Verdun était fille de Jean III de Verdun, seigneur de Cancon, Hautes-Vignes, La Perche et Fauillet en Agenais, d'Anglades, Podensac et Valeyron en Bordelais, et d'Agnès de Caumont; elle avait pour sœurs : Marie mariée à Charles de Montferrant vicomte de Castelmoron et Foncaude, seigneur de Gironde, et Françoise épouse de messire Antoine de Montpezat, seigneur de Laugnac.

Comme on peut en juger par ce court récit, François de Raffin, tout en défendant la foi catholique et le pouvoir royal dont il était le représentant, s'efforçait d'atténuer les horreurs de la guerre civile en tentant la conciliation. Ce tempérament modéré, circonspect et prudent nous parait assez bien placé à côté de Monluc : certainement Raffin a dû l'arrêter parfois dans ses fougueuses entreprises et empêcher de nouvelles exécutions après celles déjà si nombreuses et si sanglantes qui ont été faites par le lieutenant du Roi.

Voici encore, extraits de la très intéressante et très judicieuse étude faite par l'érudit ancien archiviste du Lot-et-Garonne dont il restera l'historien officiel, les renseignements qui suivent (1) : « En 1561, Burie voyant l'émeute et ..... du « peuple, « au pays d'Agenès » avait décidé qu'on élirait dans « la ville d'Agen un Conseil de vingt-quatre hommes de bien « pour tenir la main forte à la justice et faire entretenir les « ordonnances du Roy et les siennes. La jurade comprenant « sans doute qu'il y allait de son abdication ne s'empressa pas « d'obéir. Cependant, le sénéchal Raffin s'était chargé de « préparer l'exécution de l'ordonnance, elle accepta son inter- « médiaire sous réserve, le 9 octobre. Deux jours après, on fut « averti qu'il s'agissait d'introduire dans le Conseil douze « réformés : ceux-ci avaient déjà été nommés par leur coreli- « gionnaires empressés de s'établir dans l'administration du « pays. »

La jurade qui recevait la liste des douze élus des propres

(1) *La Ville d'Agen pendant les Guerres de Religion au XVIe siècle*, par Georges Tholin.

Digitized by Google

mains du sénéchal, discuta longuement sur un sujet d'aussi grande conséquence. Une faible majorité parut acquise au principe du Conseil mi-parti, mais on ne termina rien ; les douze conseillers catholiques ne furent pas désignés. L'affaire traînait encore quand les excès commis par les réformés, dans le cours du mois de décembre, modifièrent complètement l'opinion des plus modérés. Les catholiques s'indignèrent sans doute à la pensée d'admettre au partage ceux qui venaient de profaner et de piller les églises et les couvents d'Agen. Témoin de ce revirement et se voyant incapable de venir à bout des difficultés de la situation, le sénéchal eut une conférence avec Monluc, le 17 janvier 1562. Le lendemain, il transmit à la jurade l'avis donné par ce dernier ou plutôt la série des questions qu'il avait dictées. Il demandait aux consuls en vertu de quels édits il leur était expressément défendu « admettre aux charges de consulat ny en leurs assemblées, jurades et conseils, aulcungs personnages notés d'aulcungs vices ny de religion différente et autre que romaine, ensemble nous communiquer et instruire fidèlement pour le debvoir de leur charge et comme tous serviteurs du Roy les circonvenant qui pourroyent subvenir en la reppublique si gens de différente religion estoyent receus en l'administration d'icelles et quelz troubles et incompatibilités en pourroyent sourdre ».

Ceux-ci rédigèrent, séance tenante, une lettre au sénéchal dans laquelle ils rappelaient « la coustume de ladicte ville qui est très-saincte, catholique et chrétienne ». Ils déclarèrent en outre que l'élection des réformés serait contraire aux édits, notamment à celui de Châteaubriant. Leur parti était pris : ils ne s'écarteraient pas de ces prescriptions.

Une aussi ferme réponse interdisait toute insistance à Raffin, à Monluc, à Burie lui-même qui avait sans doute fourni des instructions secrètes au sénéchal. Le projet d'établissement d'un Conseil mi-parti fut à jamais ajourné.

Cette détermination eut un effet décisif : la jurade agenaise fut plus catholique que Monluc lui-même. Depuis lors, la Réforme ne prévalut à Agen que par un coup de force, pen-

Digitized by Google

dant quatre mois : elle n'y prit même pas racine à l'occasion de l'occupation militaire d'Henri IV, alors roi de Navarre, qui dura près de deux ans, du 6 août 1576 au 31 mars 1578.

Dans tout le cours de cette période et notamment pendant les années qui s'écoulèrent de 1563 à 1569, le sénéchal d'Agenais, qui était cependant le chef militaire du pays, disparaît à ce point que parmi les actes de cette époque qui se rapportent aux événements les plus divers, son nom ne figure nulle part.

François Poton de Raffin (1), blessé par la façon dont les Agenais faisaient échouer la tentative de conciliation, avait quitté le pays. En 1560, Poton avait quitté le pays; il en était également absent en 1570, comme le prouvera sa curieuse lettre que nous reproduisons plus loin. Que son absence en ait été la cause ou bien que son éclectisme le rendit suspect à Monluc, il est certain que celui-ci, dans son ordonnance de juillet, lui interdit de s'occuper de tout ce qui concerne la défense de la ville d'Agen.

François Poton de Raffin nous apparaît, à travers les rares documents retrouvés sur son compte, comme un politique habile, temporisateur, voulant toujours essayer la conciliation. Sa foi religieuse ne semble point aussi robuste que celle des bourgeois d'Agen, ces ligueurs indomptables qui paraissent inaccessibles à toute autre considération. Parmi ces derniers était le vieux Martial Denort, ce patriarche qui a bien mérité d'être le fondateur d'une race et qui, conseil et ami de Monluc, a lutté jusqu'à la fin, voire même dans son testament, contre les idées « nouvelles » qui lui apparaissaient comme absolument destructives.

Y a-t-il eu une foi plus robuste chez Monluc que chez Raffin ? Blaise a-t-il été un catholique plus ardent que Poton ? Il est assez difficile de trancher sûrement cette question. Mais, en faisant la part des naturels qui pouvaient différer, il m'a paru que Poton, moins guerrier, moins belliqueux que Monluc, avait peut-être une ardeur moins vive pour les ques-

(1) *La Ville d'Agen pendant les Guerres de Religion au XVIe siècle*, par Georges Tholin. (*Revue de l'Agenais*, t. XIV, pp. 97 et suiv.; année 1887.)

Digitized by Google

tions religieuses, moins d'âpreté dans toutes les affaires. Et, on vient de le voir cependant, Monluc lui-même était plus conciliant que ces vieux catholiques d'Agen qui ne voulaient d'aucune compromission et préféraient une lutte franche et ouverte à un compromis dangereux. Le grand sénéchal et le lieutenant du Roi étaient tous deux des politiques, tandis que les bourgeois d'Agen étaient des hommes dévoués à leurs idées et ne les comprenaient qu'entières, maitresses, indépendantes. Ces derniers manquaient peut-être de diplomatie ; mais, on l'a vu depuis bien des fois, l'absence de diplomatie n'équivaut-elle pas souvent à la meilleure de toutes ? De même que l'excès d'un droit touche parfois à l'injustice, de même la lutte ouverte est plus puissante que la lutte par la ruse. Quoi qu'il en soit, il ne nous déplait point de nous arrêter un instant sur ce dernier Raffin de Puycalvary, ce Poton grand sénéchal d'Agenais, qui fait bonne figure dans sa haute situation aristocratique et hiérarchique.

Ce grand seigneur était de la suite des Valois qui ont personnifié l'époque de la Renaissance ; gentilhomme de la garde du Roi et de sa chambre, il appartient à « cette phalange de « grands seigneurs qui en furent les magnifiques initiateurs, les Montmorency, les Amboise, les Gouffier, les Urfé (1). » Ses alliances, ses accointances font bien voir dans quel milieu élevé François Poton a passé sa vie.

Allié ou parent des plus illustres maisons par les d'Escodeca de Boisse, les du Puy, il était en familiale relation avec les Castelnau, les Clermont-Losdève, les la Chastre, et les d'Amboise, cette illustre maison qui a donné le fameux cardinal Georges d'Amboise. Sa sœur Jeanne de Raffin épousa Georges du Puy, seigneur de Couldray et autres lieux, filleul du cardinal d'Amboise et panetier ordinaire de François Ier, et son père Antoine ayant épousé Philippe de Baissey, mère de Georges du Puy, François se trouvait ainsi uni par des

(1) *Essai d'introduction à l'Histoire généalogique*, par le le Vte de Poli, p. 69.

Digitized by Google

alliances réciproques aux premières maisons de France et aux mieux posées à la brillante cour de François Ier.

Il a été tout-à-fait le grand seigneur du XVIe siècle, plus à la mode, plus *raffiné* et plus riche que son cousin et contemporain monseigneur Arnaud de Raffin, seigneur d'Hauterive, sur lequel nous donnerons peut-être de curieux détails.

Voici, du reste, un document domestique qui dépeindra mieux que toute dissertation l'homme et sa situation ; c'est une lettre écrite par notre sénéchal d'Agenais, de son château d'Azay-le-Rideau, à un de ses officiers, « Monsieur de Palocque archer aux gardes du Roi en la compagnie de Monsieur le sénéchal d'Agenoys. » Il lui écrit afin qu'il prépare tout pour sa prochaine arrivée à Puycalvary. François a de grandes allures et mène grand train : avec une parfaite courtoisie, qui n'exclut pas un certain ton d'autorité, il envoie ses instructions à Palocque qui lui sert un peu d'intendant dans cette circonstance. Ce dernier est cependant un bon gentilhomme du Haut-Agenais. Noble Arnaud de Palocque, seigneur de Saint-Sernin ou un membre de sa famille a habité la paroisse de la Salvetat-de-Valence, juridiction de Monflanquin en 1597.

Voici la teneur intégrale de cette lettre :

« A Monsieur de Palocque, archer aux gardes du Roy en la
« compagnie de Monsieur le sénéchal d'Agenoys.

« Monsieur de Palocque, je vous ay escript par Monsieur
« de Castenède qui m'est venu voir en ce lieu et croy que vous
« avez receu ma lettre. Il avait trouvé entre Troy et Paris le
« Président et juge mage d'Agen qui lui dit l'extrême maladie
« de Monsieur de Lésignan et me pria ledit Castenède, au cas
« qu'il decedast, le vouloir faire mon lieutenant : je lui res-
« pondys que j'avais des personnes plus près que luy à qui
« j'avais obligation de parentelle et que ceux-là estoient à pré-
« férer et le prioy d'en avertir mon cousin Monsieur de Perri-
« card, ce que vous ferez aussi si le cas le requiert. Le capitaine
« Bernardet m'a faict cas d'un cheval d'Espaignes qui est au
« près de Lectoure entre les mains d'un gentilhomme nommé
« Monsieur de Crabet à qui il escript une lettre que je vous

Digitized by Google

« prye lui faire tenir. Et avant que vous servir vostre quartier
« je vous prie aller jusques là afin que vous m'en sachiez dire
« vostre advis sans faire aucune mention de moy, mais de la
« part du cappitaine Bernardet seulement. Quand vous vien-
« drez, n'amenez pas grand équipage car j'espère vous rame-
« ner bientôt par delà où j'ay quelque affaire que j'ay à vous
« dire et ne puis vous escrire : j'ay esté en si grande peine du
« retardement de Noaillac. Et ne sachant si malladie ou aultre
« inconvénient en sont cause que ne me suis voullu contenter
« de ce que vous ay escript par cy-devant, car je envoie le
« porteur exprès lequel vous ne détiendrez aucunement mais
« le dépescherez... la poste receu. Vous assurerez mon recep-
« veur que, Dieu aydant, ma femme et moy yrons en Agenès
« pour y faire résidence d'une année. Cependant, qu'il ne se
« soucye que de faire bonne chère et, s'il n'a moien du sien,
« qu'il s'ayde du mien ; car je luy seray toujours bon et secou-
« rable maistre. Si vous n'avez point achepté de mulet,
« attendez que je sois par delà et, s'il est achepté, que l'on s'en
« serve cependant chez nous aux affaires de la maison, je vous
« ay prié par ci-devant... que repreniez entre vos mains puis-
« que nous avons la paix tout ce que vous avez bailhé avec les
« proffitz car luy ai nécessairement aff... et si ce ne peult estre
« à la Sainct-Michel que ce soict à la Toussent pour le plus
« tard et m'en mandez par ce porteur certaines nouvelles
« avecque lequel vous ferez venir quelques hommes qui puisse
« aller à pied que je vous renverray incontinent après le retour
« de ce..... porteur. Et qu'ils m'amènent la..... qui a esté
« nourrye au Puycalvary, j'ay baillé ung certifficat peur me
« conduire..... ladicte..... mettez peine de nous faire de
« bons vins tant chez vous que chez moy : car, Dieu aydant,
« j'en boiray ma part. Advertissez aussi mon recepveur d'estre
« pourvu..... pour deux mois et ce qu'il verra estre nécessaire
« pendant le séjour que je feray par delà. Dites-luy aussi qu'il
« bailhe quarante sols à ce porteur pour..... et troys testons
« à l'aultre qui viendra quand..... qu'il fasse aussy bailher
« ..... sols à la femme de vostre porteur. Je feray peu après

Digitized by Google

« mestre recommendé de bien bon cueur à vostre bonne grace
« priant le créateur vous donner la sienne.

« Dazay le XXV d'aoust 1570, vostre cappitaine et meilleur
« amy.

« POTON. »

« Attendant plus amplement de mes nouvelles je vous prye
« estre vous mesme le porteur de la lettre du cappitaine
« Bernardet : car je désire bien avoir vostre advis du cheval
« dont il est question ».

Cette lettre respire la joie, l'absence de préoccupations ; la crise grave que traversaient l'Agenais particulièrement et la France entière ne semble pas préoccuper le sénéchal et lui enlever une grande tranquillité d'esprit.

Sa date paraît être en contradiction avec les faits si l'on s'en rapporte à l'histoire déjà faite de l'Agenais. Déjà Artus de Cossé aurait été sénéchal d'Agenais en 1568 et François de Durfort de Bajamont en 1569 jusqu'en 1586. Cependant, au moment où François Poton de Raffin écrivait le 25 août 1570, il parlait comme sénéchal en exercice et non point comme un ancien sénéchal : il parle de la maladie de M. de Lésignan son lieutenant, et de la candidature à ce poste que M. de Castenède lui demande ; il ne cache pas ses préférences pour son cousin M. de Perricard qui est noble Philippe de Raffin, seigneur baron de Perricard, marié, en 1570, à Quitterie de Grossolles de Flamarens, ou son père Antoine de Raffin, seigneur de la Pile et de Perricard.

Bien que cette lettre soit adressée à son archer, elle n'a rien d'administratif et, à part le remplacement de son lieutenant Lésignan sur lequel il ne se prononce pas tout en laissant pressentir sa préférence pour son cousin de Perricard, il n'y est question que de ses affaires privées dont il s'occupe minutieusement : L'histoire du cheval d'Espagne que le capitaine Bernardet a découvert et dont il a fait « cas » est assez curieuse : il se défie un peu de l'appréciation du capitaine et désire fortifier celle-ci par celle de son archer. Si les splendeurs

Digitized by Google

d'Azay, le voisinage de la cour le retiennent en Touraine, il ne veut cependant pas abandonner complètement Puycalvary et manisfeste l'intention d'y faire un long séjour en perspective duquel il fait prévenir son régisseur. « Ma femme et moi yrons « en Agenès pour y faire résidence d'une année ». En attendant son arrivée il ne veut point que son receveur se morfonde : c'est un seigneur libéral et bon « ce pendant, ajoute-t-il, qu'il « ne soucye que de faire bonne chère et s'il n'a moien du « sien, qu'il s'ayde du mien, car je seray toujours bon et « secourable maistre ».

Après cette déclaration pleine de bonhomie et de générosité le sens pratique lui fait ajouter ces lignes empreintes d'une claire intuition d'une administration prudente : « Si vous « n'avez point achepté de mulet, attendez que je sois par delà « et s'il est achepté, qu'il s'en serve ce pendant chez nous aux « affaires de la maison ».

Dans l'*Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenais* (1), Labénazie reproduit le compte de Bonnet du Laurens, trésorier et receveur ordinaire des domaines du Roi en la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne, tenu pour Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, qui jouissait du comté d'Agenais.

Entr'autres détails de ce compte, il mentionne celui (5e chef) qui concerne François Raffin de Poton qui touchait, en sa qualité de sénéchal d'Agenais et Gascogne, six cents livres tournois de gages; comme capitaine du château de Marmande, cent livres; et comme capitaine de La Sauvetat-de-Caumont, cinquante livres.

Comme nous l'avons déjà dit, François Poton de Raffin avait épousé Nicole le Roy et par ce mariage avait encore augmenté l'éclat de sa situation et s'était brillamment accointancé.

La maison le Roy à laquelle s'était allié Poton occupait une situation considérable. Le père de Nicole, Guyon le Roy, était vice-amiral de France et avait épousé en premières noces Isabeau de Beauval et en secondes, Radegonde de Maridor : de cette

(1) Tome I, pp. 241 et suivantes.

Digitized by Google

dernière il avait eu deux filles Anne et Nicole ; Anne, mariée à François du Plessis de Richelieu, eut pour arrière petit-fils le cardinal de Richelieu ; Nicole eut pour fille Antoinette de Raffin, épouse de Guy de Lusignan de Saint-Gelais, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Lansac, Pressy-sur-Oise, Cornefon, La Mothe Saint-Heraye, La Roche-Audry, La Forest et autres terres, premier baron d'Angoumois, gouverneur pour le Roi des villes et châteaux de Blaye et Brouage, lieutenant général de Sa Majesté aux Iles-Maritimes, vice-amiral en Guyenne.

Nicole était donc belle-sœur de François du Plessis de Richelieu et sa fille Antoinette de Raffin cousine germaine de Louis du Plessis, seigneur de Richelieu, marié à Françoise de Rochechouart aïeul et aïeule du célèbre cardinal. Et cependant Antoinette de Raffin et le cardinal furent contemporains et durent se connaître. Si la dame de Lusignan de Saint-Gelais ne vit pas son petit cousin à l'apogée de sa puissance, dans cette omnipotente situation qui lui a fait longtemps gouverné la France, elle assista à ses débuts comme évêque de Luçon (1607), comme député du clergé aux Etats généraux de 1614, au Conseil du Roi en 1616 et enfin chef du conseil supérieur, ministre.

Devenue veuve de Poton, Nicole le Roy de Chavigny accomplit successivement deux autres brillants mariages. En 1579, elle se remaria à Guy de Saint-Gelais de Lansac, puis enfin elle fit un troisième mariage avec un maréchal de France, qui portait un des noms les plus illustres de l'époque, le maréchal de Cossé. Artur de Cossé, comte de Secondigny et seigneur de Gonnor, qui fut tour à tour premier panetier du Roi. chevalier de ses ordres et surintendant des Finances, puis gouverneur du pays d'Anjou, Touraine et Orléanais, devint marchal de France en 1567. On le voit, le descendant des vieux chevaliers du Rouergue, le premier fonctionnaire de l'Agenais, était brillamment apparenté.

Deux pièces seulement nous font apparaitre la puissante dame, devenue l'épouse de Poton de Raffin : l'une, du 3 mars 1571, est un acte où dame Nicole le Roy, veuve de messire

Digitized by Google

François de Raffin, sénéchal d'Agenais et Gascogne, seigneur de Puycalvary, Azay-le-Rideau, Mondon, etc... agissant comme administreresse des biens de ses filles, héritières dudit seigneur, transige par procureur avec deux habitants de la paroisse de Valeilles, qui auraient indûment bâti contre une maison dépendant de la forteresse de Quissac, appartenant au feu dit seigneur de ladite paroisse.

L'autre acte, déposé aux Archives départementales de Lot-et-Garonne, est le contrat de mariage de Artus de Lusignan de Saint-Gelais et de Françoise de Souvré. Parmi les parents qui y assistaient furent présents « haute et puissante dame Nicole le Roy, veuve de défunt haut et puissant seigneur messire Arthur de Cossé, vivant maréchal de France, comtesse de Secondigny et dame d'Azay-le-Rideau, demeurant audit lieu d'Azay, et dame Antoinette de Raffin-Poton, épouse de haut et puissant seigneur messire Guy de Lusignan de Saint-Gelais, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Lansac, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, ladite dame de Raffin, dame de Puycalvary, en la sénéchaussée d'Agenais, pays de Gascogne. »

Un des privilèges des sénéchaux, à raison de leurs fonctions, était assurément de correspondre directement avec le Roi : nous avons déjà vu la mention de lettres royales adressées à Antoine de Raffin, père de celui-ci, lettres qui n'ont pas été retrouvées.

Les seules qu'on ait pu également retrouver sont dues aux fonctions de gouverneur des enfants de France qui, à la mort de son père Antoine, furent dévolues à François : c'est au même érudit (1) que nous les devons, heureux de lui répéter notre vive gratitude.

Ces deux lettres, postérieures à la première adressée à Antoine, sont l'une de 1555 ou 1556 et l'autre d'une date postérieure qui n'est pas indiquée.

Voici celle qui paraît être la première par ordre de dates :

---

(1) M. Gaston de Baguenault de Puchesse.

Digitized by Google

« Monsieur le Seneschal, j'ay congneu par vostre lettre « comme vous n'avez pas bien entendu ce que j'ay donné « charge à mon médecin vous dire que c'est que quand il « adviendra quelque malladye à mes enfans vous ayez à « reculer et esloigner les aultres d'auprès de celluy qui sera « malade, à les faire aller loger en ung aultre endroit du châ- « teau assez loin de luy. Et gardés bien que ceulx qui auront « esté près du malade n'en approchent de peur qu'il n'eust « inconvénient à mes dits enfants. Et pour ce je vous prie de « vous en donner leur garde et faire ce que je vous escript et « ne faillir à m'advertir le plus souvent que pourrez de leurs « nouvelles [et surtout] de mon fils d'Orléans, duquel m'es- « cripvez, dont je suis bien sûre qui est l'endroit où je ferai « fin, pryant Dieu de vous donner ce que vous désirez.

« Escript au Plessis les Tours, le vendredy matin VIII may « 1556.

« La byen vostre

« CATHERINE. »

L'autre lettre, dont la date n'a point été retrouvée, a toujours le même objet : les enfants de la Reine et surtout le Dauphin [mon fils], sont l'objet de ses pressantes recommandations et sur ce point de règlementation familiale et domestique, on peut voir que le Roi s'associe aux préoccupations de la Reine.

Voici la lettre :

« Monsieur le Seneschal, j'ay receu vostre lettre où j'ay « sceu des nouvelles de mon fils et de mes aultres enfans ; de « quoy je vous scay bon gré, je vous prye les faire tous loger « par hault, s'il est possible, comme le Roy mande, et m'es- « cripvez de leur santé le plus souvent que vous pourrez, et « vous me ferez plaisir. Est l'endroit où je vays prier « Dieu qu'il vous donne ce que vous désirez.

« A Rouen, III octobre.

« CATHERINE. »

A ces premières lettres, précédemment reçues, je suis heureux d'en ajouter une autre que je dois également à la gracieuse

Digitized by Google

obligeance du même érudit, le distingué M. Baguenault de Puchesse.

La voici littéralement transcrite :

« Monsieur le Seneschal, j'ay esté très aise d'entendre par « ce que Monsieur de Burye m'a mandé à la lettre que m'en « avez escripte que vous ayez trouvé maintenant à vostre. . . « . . . . . pour l'assurance que j'aye que pendant « que vous y serez toutes choses y passeront en plus de tran- « quillité qu'elles n'ont fait par le passé. Je vous prie, suivant « ce que le Roy Monsieur mon fils vous en escript, n'en « bouger encores de quelque temps et tenir la main bien « roidde que s'il y a des fols séditieux qui facent des scan- « dales, qu'ils soient punis et bien chatiés. En quoy je ne « doubte point que vous ne vous employez de pareille fidélité « et dévotion que vous avez toujours faict à toutes choses qui « se sont présentées pour le service de cette couronne. Et « tenez pour certain que ny le Roy mon fils ny moy n'oubli- « rons point le service que vous ferez, priant Dieu, Monsieur « le Seneschal, vous avoir en sa saincte et digne garde.

« De Saint-Germain en Laye, le xxve jour d'octobre 1561.

« CATHERINE. »

« A Monsieur de Poton, seneschal d'Agenois et capitaine « des cent arquebuziers de la garde du Roy Monsieur mon « fils. »

« Monsieur de Poton » est notre François-Poton de Raffin, alors sénéchal d'Agenais.

Ce prénom de Poton, qui a été porté par les sénéchaux d'Agenais et leur descendante, Antoinette Poton de Raffin, épouse de messire de Lusignan de Saint-Gelais, rappelle le prénom du fameux maréchal de France Poton de Saintrailles.

Nous n'avons pas trouvé la date précise de la mort de François de Raffin.

La haute situation du second sénéchal permit à sa fille, devenue l'héritière de son nom et de ses magnifiques possessions, de contracter une alliance illustre à l'occasion de laquelle il ne me paraît point déplacé de donner quelques détails.

Digitized by Google

Cette noble dame, qui était à la fois seigneresse de la terre et prévôté royale d'Azay-le-Rideau, de Puycalvary, Anthé, Quissac, Balon, Mondon, Combres, de Mency-Villemor, de la Touche-d'Avrigny et autres lieux, était un des plus brillants partis de France.

Aussi devint-elle l'épouse de très haut et puissant seigneur messire Guy de Lusignan de Saint-Gelais, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Lansac, Pressy-sur-Oise, Cornefon, La Mothe-Sainte-Heraye, La Roche-Andry, La Forest et autres terres, premier baron d'Angoumois, gouverneur pour le Roi des villes et châteaux de Blaye et de Brouage, lieutenant général de Sa Majesté aux Iles Maritimes, vice-amiral en Guyenne.

La maison de Saint-Gelais, à laquelle appartenait l'époux d'Antoinette de Raffin, n'est qu'une branche de l'ancienne, illustre et puissante maison de Lusignan, du Poitou.

Le père de l'époux d'Antoinette de Raffin était Louis de Saint-Gelais de Lusignan, seigneur de Lanssac, marié en premières noces, en 1545, à Jeanne de la Roche-Andry, dont il eut Guy, et en deuxièmes noces (1565) à Gabrielle de Rochechouart : il se rendit célèbre par son ambassade à Rome et au Concile de Trente.

Quant à l'époux d'Antoinette de Raffin, Guy de Lusignan de Saint-Gelais, il est surtout connu par son ambasssade en Pologne, dont il contribua beaucoup à faire donner la couronne au duc d'Anjou, qu'il accompagna d'ailleurs à Varsovie. Le 1er août 1567, le « jeune Lanssac », ainsi l'a-t-on appelé pour le distinguer de son père, avait été élu maire de Bordeaux et, depuis, succéda à son beau-père comme sénéchal d'Agenais.

Nous examinerons plus tard cette question, à l'occasion de la notice que nous ferons sur Antoinette de Raffin.

JOSEPH BEAUNE.

Digitized by Google

LETTRES

DE BORY DE SAINT-VINCENT(*)

LXXXVII

A M. Léon Dufour...

Paris, 18 juin 1821.

CHER AMI,

Vous êtes inébranlable. Je le vois bien, et je ne conçois pas cela, car vous avez les araignées dans la tête, tout autant que j'ai un nid d'abeilles dans le cerveau. La matière eut coulé de votre plume. Il n'était question que de dix à douze pages en deux mois, de trois à quatre feuilles en un an. Vous nous en envoyez davantage aux *Annales ?* Latreille se chargera donc de votre affaire. Mais permettez-moi de mettre au moins votre nom sur notre liste. Cela vous vaudra un exemplaire gratis, et si quelque jour vous vous ravisez, nous ne perdrons pas l'espoir de posséder de vous quelque épane (?) ou quelque mygale.

En attendant, voici concernant vos lettres sur l'Espagne. Jusqu'ici, celles que j'ai lues sont fort intéressantes et m'ont fait le plus grand plaisir. Le Maltebrun ne les prit pas et je vais vous en dire la raison. Comme le libraire qui traite avec lui lui donne 30 francs par feuille, il éloigne autant qu'il peut le travail des autres, parce que le libraire ne le lui paye point. Or, il avait vingt feuilles d'un pitoyable bavardage politique à faire passer, pour nous prouver que les Grecs sont des rebelles, les Turks des légitimes, Wellington un héro et Castelreagh un génie. Vos lettres ont eu tort. Les placer dans notre journal futur ? Il ne traitera scrupuleusement que des trois règnes. C'est donc aux *Annales des Voyages* que je me propose de les faire rentrer, dès que le bavardage politique qui durera encore trois livraisons ou trois

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXII, p. 523.

Digitized by Google

mois sera passé, ou dans nos *Annales générales des Sciences physiques*, si elles se continuent.

Entre temps, un libraire vint me prier de refaire et d'étendre un peu mon *Voyage souterrain de Maëstricht* pour en faire un joli livre avec de jolies planches. Je le lui promis et je le fis. Comme je trouvai vos lettres charmantes et que je pouvais augmenter mon petit livre de quelques pages de plus, j'eus l'idée de les imprimer à la suite. Cette association de vos lettres avec une de mes reproductions me fesait plaisir; je voulais vous en ménager la surprise, et ne croyais pas que la chose serait aussi concidérable. Voilà, mon ami, quel était mon but. Si vous croyez finir un sens, une province, ou une partie déterminée de ce que vous vous proposez de traiter dans ces lettres, de manière à ce que je le puisse recevoir d'ici à la fin du mois inclusivement, envoyez-le moi, fut-ce par la poste. Je pourrai en faire cet usage. Si non, je suis forcé d'y renoncer. Alors, je reviendrai à importuner les *Annales des Voyages* ou à l'incertion dans les nôtres.

Adieu, tout à vous, j'attends votre réponce avec impatience et suis votre bien dévoué.

B. DE S.-V.

J'ai reçu le paquet de Léman : il est aussi bien que les autres.

LXXXVIII

A Monsieur Lamouroux, docteur en médecine, rue Lenoir-Saint-Honoré, n° 1, Paris (1).

Paris, le 21 juin 1821.

MON CHER COMPATRIOTE ET CHER AMI,

J'aurais à vous offrir quelque chose qui peut vous être agréable et un peu avantageux. Comme je n'oublie jamais les personnes que j'aime, j'ai pensé à vous. Si vous avez le temps de passer samedi matin, vers huit heures, chez moi, je vous dirai de quoi il est question.

Tout à vous.

BORY DE SAINT-VINCENT.
rue Neuve-Saint-Eustache, n° 18.

(1) En notre possession. — Le destinataire de cette lettre était Jeannin Lamouroux, frère de J.-V. Félix Lamouroux, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de Caen et correspondant de l'Institut. Botaniste distingué comme son frère, qui mourut en 1825, il exerçait la médecine à Paris et avait épousé Sophie Paganel. (Voir notre étude : *Une Famille Agenaise; les Lamouroux*. Agen, 1893. In-8° de 160 pp. avec portraits.)

Digitized by Google

LXXXIX

A Monsieur Léon Dufour...

Paris, 3 juillet 1821.

Je réponds, mon cher ami, article par article, à votre dernière en sens inverse, c'est-à dire en commençant par la fin.

J'ai, à force d'écrire et de crier, retiré des mains du négligent Weissembruch et du négligent lithographe vos dessins, qu'ils ont eu la bêtise de m'envoyer par la poste; je les ai et voulais les envoyer avec diverses planches au noir des insectes des *Annales* que j'ai pour vous et que vous pourrez faire relier vis-à-vis les planches enluminées, quand vous relierez l'ouvrage. Je ne vous envoie pas cela par Leman, parce qu'il n'est pas à Paris, ni par Latreille, parce qu'il m'a dit, positivement dit, qu'il n'avait pas d'occasion en ce moment; mais ces dessins sont là et je vous les enverrai dès que je le pourrai.

Quant au compte de Weissembruch, j'y suis tout à fait étranger. Ce libraire n'a pas le sens commun. C'est un Belge épais dans toute l'étendue du terme, qui ne sait pas qu'il est trop heureux qu'on lui fournisse de la copie pour rien... C'est parler à une tête de bois... (Suivent des détails financiers sans intérêt, ainsi que des modifications à apporter à la dernière copie de Léon Dufour. Toujours désolé qu'il ne veuille pas faire l'article sur les *Arachnides* pour le *Dictionnaire* projeté.)

XC

A Monsieur Léon Dufour...

Paris, 8 juillet 1821.

Dussiez-vous me dévorer, cher et fort ancien ami, vous y êtes. Ainsi je le désirais; ainsi l'ont voulu tous les jeunes collaborateurs qui, demain, déjeunant à la maison, boiront à votre santé. Faites ou ne faites pas; vous recevrez gratis l'exemplaire enluminé. C'est la règle. Voici donc le prospectus et mille amitiés de ma part. Je n'ai pas le temps de vous en dire plus long. Je vous embrasse.

B. DE S.-V.

Digitized by Google

XCI

A Monsieur Léon Dufour...

Paris, 9 août 1821.

Mon cher Dufour

Il y a un siècle que je n'ai reçu de vos nouvelles. Il faut que vous soyez encore au fin fonds et des Pyrénées et que vous ayez tenté de gravir les *Montagnes Maudites* par le côté que vous pensez être accessible. Je vous en fais mon compliment. Je voudrais bien être des vôtres. Mais je suis réduit à vous suivre de loin, tant que mon *Dictionnaire* et ma *Carte d'Espagne* ne seront pas terminées.

Je profite du voyage de Mlle Gros, actrice admirable et de mes bonnes amies (1), qui se rend à Bordeaux, pour vous renvoyer quelques dessins que j'ai à vous ; j'y joins quelques planches au noir que vous pourrez faire relier dans vos *Annales* vis-à-vis les planches enluminées. J'ai reçu de Delise un assez joli envoi de lichens pour les échantillons seulement ; car il n'y avait rien que je n'eusse trouvé moi-même autrefois dans son pays où je l'initiai à la botanique ; mais comme pendant mon voyage L. me dévalisa, j'ai été bien aise de retrouver ces lichens.

Je vous ai sans cesse demandé un catalogue de votre cryptogamie, afin que je ne sois pas exposé à vous envoyer des choses que vous auriez déjà et que je dois réserver pour d'autres. Envoyez-le moi donc. Je n'ai pas encore eu le temps d'arranger votre bel envoi, tant je suis occupé. Mais bientôt mes plantes de Belgique vont m'arriver, et je pourrai alors vous enrichir beaucoup plus encore que je ne le fis à mon retour de Bourbon. Ne ferons-nous donc jamais ensemble quelque voyage ? aux Canaries, à Madère, à la Martinique, à Saint-Dominique ? Tout cela est si près.

En attendant, je vous ambrasse de tout mon cœur. Mlle Gros mettra le petit paquet à la diligence.

Votre tout dévoué.

B. de S.-V.

Mes amitiés à tous les vôtres.

---

(1) Nous savons par les *Souvenirs inédits de Léon Dufour* que Bory eut longtemps des relations intimes avec cette actrice, qui faisait partie de la troupe du Théâtre français de 1802 à 1809.

Digitized by Google

XCI *bis*

A Monsieur Léon Dufour, docteur en médecine, à Saint-Sever.

(Recommandée de la part de M. Latreille à M. le comte de Lafresnay' hôtel de Conty, rue de Bouloi.)

Paris, 4 septembre 1821.

Je réponds sur le champ, mon cher ami, par la voie de Latreille et à l'Institut où on me la remet, à votre dernière du 18 août; et j'y répons point par point.

Je suis faché que vous n'ayez pas été aux Pyrénées cette année; car lorsque vous y allez vous en rapportez d'excellentes choses et vos Lettres à Palassou sont de petits chefs d'œuvres. A l'heure qu'il est, vous verrez quel parti j'en ai tiré, et vous aurez reçu mon petit livre qui vous est dédié. J'eusse voulu vous offrir quelque chose de plus digne; mais, enfin, la plus belle fille ne peut offrir que ce qu'elle a, C'est à les remplasser que j'eusse employé les lettres sur l'Espagne, si je les avais eues; maintenant il est trop tard, et à mesure que vous me les enverrez, je tacherai de les faire imprimer dans les *Annales des Voyages*. Vous perdriez au reste votre temps à les adresser à Maltebrun, le plus indécrottable des hommes. C'est par Eries que je tacherai de les faire admettre, moyennant vingt-cinq ou trente réimpressions. Voilà tout ce qu'on peut espérer de ces messieurs. Quand à nos *Annales*, le sieur Weissembruch nous a fait banqueroute; le dernier numéro qui complète le huitième volume est prêt; il a paru à Bruxelles, après un mois et demi de retard. Dès qu'il sera à Paris, vous le recevrez comme les autres et puis ce sera une chose finie. Si vous préparez d'autres mémoires, adressez les moi; car nous n'avons pas renoncé à notre journal des trois règnes et comptons toujours sur vous. Mais aucun libraire n'a voulu commencer qu'avec l'année. Il fallait laisser finir nos *Annales*, et la mise en train du *Dictionnaire*, dont nous sommes à peu près tous, nous occupe trop pour l'instant.

Drapier a reçu votre lettre sur les comptes de Weissembruch; il m'en a écrit; il pense que vous ne devez même pas répondre à ce niais, de mauvaise foi, qui ne paie personne et que concéquemment on ne doit pas payer.

A propos de payer, j'ai 50 francs à vous depuis longtemps; que voulez-vous que j'en fasse? Ils sont toujours à votre disposition. C'est le prix que j'ai retiré des griffes du vautour Weissembruch, de votre

Digitized by Google

abonnement des *Annales*, dont la dernière année a du vous être adressée gratis.

Je voudrais bien vous envoyer quelque chose ; mais comme je tiens à mes doubles comme à mes simples, parce qu'ils me procurent d'autres plantes, je crains de vous adresser des choses que je vous ai données autrefois. Voilà pourquoi je vous demandais un catalogue. Quoiqu'il en soit, je penserai à vous dès que j'aurai un instant.

Notre *Dictionnaire* va fort bien. L'impression du premier volume va son train. Il paraîtra le 3 novembre comme nous l'avons promis. Je vous porte toujours au nombre des rédacteurs, afin de vous faire avoir un exemplaire gratis.

Adieu, cher et bien cher ami, je suis à vous pour la vie.

B. DE S.-V.

Léman est de retour. Il rapporte une multitude de minéraux de sa tournée dans le Midi. Voulez-vous que je lui dise quelque chose?

XCII.

A Monsieur Léon Dufour.

Paris, 21 octobre 1821.

Je ne puis répondre qu'aujourd'hui à votre lettre du 18 de ce mois, non parceque « *pour mon malheur et celui des autres, j'ai conservé toute la légèreté de ma tête,* mais parceque *la rage que j'ai d'occuper tout le monde de moi et de me rendre ridicule, occupe tous mes instants par le Dictionnaire, où par l'une de mes mille originalités j'avais eu la fureur de vous comprendre* ».

Vous qui n'êtes pas léger, et qui m'avez recommandé d'envoyer un exemplaire de l'ouvrage qui vous a si fort indisposé à M. Reboul (1), avez tout bonnement oublié de me donner l'adresse de ce Monsieur; je donne donc ordre à mon libraire de vous adresser un exemplaire de cet ouvrage, où « vos *lettres sont comme des cheveux sur de la soupe au lait* » ; vous pouvez le lui faire passer vous-même. J'avais imprimé

(1) Reboul (Henri-Paul-Irénée), physicien, chimiste, minéralogiste, né à Pézenas (1763-1839). Il fut correspondant de l'Académie des Sciences en 1788, puis administrateur de l'Hérault au commencement de la Révolution. Forcé sous la Terreur d'émigrer en Espagne, puis en Italie, Bonaparte le nomma administrateur de la Lombardie, puis agent général de la République romaine. Il publia, sous la Restauration, de nombreux ouvrages politiques et scientifiques et collabora aux *Annales des Sciences naturelles* et au *Bulletin de la Société de Géographie*.

Digitized by Google

votre troisième lettre, parceque je savais que le dernier n° des *Annales* ne pourrait à la fois contenir cette lettre et la fin du bouquet de Saint-Philippe, que je désirais comme vous voir imprimer. On n'a pas à cet égard plus tenu compte de ma recommandation que d'autres ; près de M. Weissembruck on ne peut rien, quand on n'est pas présent. Je n'y étais pas et Drapier qui, malgré tout, *ne m'a pas jugé comme vous*, n'y était pas non plus. J'ai sans doute la ferme résolution de reprendre les *Annales* ici, et *malgré ma légèreté*, je mettrai à fin toutes les grandes entreprises auxquelles j'ai mis la main ici. Il n'y en a qu'une dans laquelle je crains d'échouer ; c'est de renoncer à toute ancienne liaison avec des personnes que j'ai vingt ans aimé de la plus grande et plus profonde tendresse et que je découvre tous les jours être les moins indulgents de tous mes ennemis. J'ai cependant pleinement réussi à cet égard envers certaines personnes qui s'expriment sur mon compte, quand elles écrivent à mes amis, comme je ne m'exprimerais pas sur le compte de mon laquais.

Je vous salue,

BORY DE S. VINCENT.

P. S.— Soyez tranquille ; votre nom, que vous êtes si irrité d'avoir vu parmi celui des Audouin, des Richard, des Lamouroux, des Drapier, des Brongniard, des de Candolle, etc., probablement parceque le mien s'y trouvait, a totalement disparu du Dictionnaire où je l'avais seulement conservé pour vous avoir un exemplaire colorié comme collaborateur. Au reste, comme peut-être vous n'eussiez pas plus tenu à cette marque d'amitié qu'aux fougères que je vous donnai à mon retour de mon voyage, je suis tout aussi content de ne pas vous l'adresser (1).

---

(1) Nous avons déjà dit, dans notre préface, qu'à la suite de son *Voyage souterrain ou Description du plateau de Saint-Pierre de Maëstricht*, paru en volume en 1821, Bory de Saint-Vincent avait jugé à propos d'imprimer, sans le prévenir, trois *Lettres de Léon Dufour sur les Montagnes Maudites*. Ce dernier s'en montra très offusqué et blâma vertement son ami d'avoir ainsi agi à la légère et sans le consulter. Bien plus, Bory de Saint-Vincent, qui fondait à ce moment, à Paris, son grand *Dictionnaire classique d'Histoire naturelle*, n'avait pas hésité, toujours sans son assentiment, à inscrire le nom de Léon Dufour parmi ses principaux collaborateurs et à côté de ceux des plus grands savants de l'époque. Encore sous le coup de sa mauvaise humeur, Léon Dufour refusa obstinément de collaborer à cette belle publication qui, de 1822 à 1831, devait former 17 volumes in-8°. On comprend le dépit de Bory de Saint-Vincent qui ne cherche pas à le dissimuler dans cette lettre du 21 octobre. On verra dans les lettres suivantes qu'il s'en excuse et que les bons rapports entre les deux amis n'en furent pas autrement troublés.

Digitized by Google

XCIII.

A Monsieur Léon Dufour, docteur en médecine à Saint-Sever.

Paris, 10 novembre 1821.

Je n'ai encore pu répondre à votre lettre déjà fort ancienne du 2 septembre. La mise en train d'un ouvrage, auquel je suis attaché en chef, n'est pas une petite affaire et ne me laisse pas seulement une minute pour ce qui me concerne et m'intéresse le plus. Je vous dois cependant des excuses pour la liberté avec laquelle j'ai agi, puisque elle vous a tant choqué, que vous en avez porté vos plaintes à M. Drapier dans des termes qui m'ont été fort sensibles. Je croyais vous causer une surprise agréable, en insérant vos trois lettres dans un petit volume dont je prévoyais la vogue. J'eusse pu donner la préférence à d'autres choses de moi. Mais mon amitié s'enorgueillissait de vous associer à mon succès. Je ne voyais pas comment une chose bonne à être imprimée dans nos *Annales*, que l'impéritie de l'imprimeur allait enterrer, était déplacée dans un des ouvrages de votre ancien ami. Au lieu de l'auter, j'avais adouci le passage de l'arbre de la Liberté qui, tel qu'il était, eut été plus dur et moins piquant. J'avais usé du droit que m'avait donné une de vos lettres que je relis et où vous me dites : « Quand à ce que je dis au sujet d'un arbre que vous « tâcherez de reconnaître à la phrase botanique, coupez, rayez, voyez « si cela convient, je vous en fais le maître, etc. »

Je me suis trompé. J'aurais dû deviner au silence que vous aviez gardé sur la petite dédicace que je vous fis de la première réimpression du St Pierre, que vous n'êtes guère sensible à ces prévenances. Pour moi qui croyais vous être agréable, ne trouvant pas d'autre preuve à vous donner de mon vieil attachement, j'ai reçu une bonne leçon.

On exécutera vos désirs au sujet de MM. Palassou et Reboul, mais comment corriger les fautes que vous signalez ? Il faudrait abîmer le livre. Signalez-les vous-même. Ces Messieurs corrigeront, s'ils le veulent. Ce sera même un sujet nouveau pour vous de vous plaindre de moi.

Je suis votre très humble et dévoué serviteur.

Bory de S. Vincent.

Digitized by Google

XCIV.

A Monsieur Léon Dufour, docteur en médecine, naturaliste, à Saint-Sever.

Paris, 6 (février) 1822 (1).

MON CHER AMI,

Je viens un peu tard vous présenter mes compliments de bonne année et vous adresser les vœux que je forme pour votre bonheur. Il ne sera pas question d'histoire naturelle dans celle-ci, mais de votre mariage auquel je m'invite d'intention. Je voudrais bien pouvoir me rendre à Saint-Sever pour assister à la cérémonie ; mais plaignez-moi ; je suis attaché à ce Paris par tant de bouts que je ne puis songer à rien de ce qui me plairait le plus. C'est bien cruel pour quelqu'un qui toujours a mené une vie errante et mobile. Lamarque avec lequel j'ai dîné hier m'a beaucoup parlé de votre future qu'il m'a assuré être encore plus aimable et plus belle que vous ne me l'avez écrit. Nous avons bu à vos deux santés.

Adieu, mon cher ami ; croyez-moi pour la vie votre sincère et tout dévoué,

BORY DE S. VINCENT.

XCV.

A Monsieur Dufour, à Saint-Sever,

Paris, 2 mars 1822.

A l'heure qu'il est, mon cher ami, vous êtes le plus heureux des hommes et je vous écris pour vous en féliciter. J'ai voulu laisser passer ces premiers jours de bien aise, appelés *la lune de miel* dans les *Mille et une nuits* si je ne me trompe, et qui, pour vous, ne seront jamais suivis de *la lune de l'absinthe* et de rien de ce qui ressemble à une lune quelconque..... Lamarque qui connaît votre femme m'en dit des merveilles et je vois du coup les lichens, les opégraphes, etc. bien en danger, par la raison que les demoiselles abandonnent la musique et le piano quand elles contractent mariage et deviennent mère. N'allez-

(1) Ce ne peut être que le 6 février, Léon Dufour ayant épousé, le 22 février de cette année 1822, Mlle Z. de L... (Voir *Souvenirs d'un Savant français*, p.274.) C'est sans doute à cette occasion que disparut tout à fait le nuage passager qui s'était élevé naguère entre les deux amis.

Digitized by Google

pas faire infidélité totale à l'histoire naturelle par amour pour la plus jolie personne du département, qui vous est déjà la preuve évidente que vous n'en teniez pas seulement pour la cryptogamie. Phanérogame que vous êtes maintenant ! Recevez mon compliment. Donnez-moi de vos nouvelles, et rappelez-vous, si vous en revenez jamais à Flore, que vous m'avez promis des plantes de votre dernière cource aux Pyrénées.

Présentez mes hommages à Madame, l'assurance de mon sincère attachement pour toute votre famille, et me croyez pour la vie votre sincère et très fidèle,

B. DE S. V.

XCVI.

A Monsieur Dufour, à Saint-Sever.

Paris, 2 avril 1822.

Vous me devez trouver bien incivil, mon cher ami, de ce que je n'ai pas répondu plus tôt à votre lettre du 2 mars. J'y répons le 2 du mois suivant, c'est-à-dire après 31 jours révolus ; voilà qui est un peu fort. Ne croyez pas pour cela que je vous oublie. Ce mois-ci a été pour moi triple, s'il est possible de parler ainsi, en occupations, au *Dictionnaire* dont le premier volume fini va paraître sous huit jours, à des corrections sur ma carte d'Espagne, sans compter des démarches près des ministères pour être payé de notre arriéré, et un travail que j'ai lu à l'Institut. Fatigué de me voir voler mes espèces et mes idées que je communiquais généreusement à tout le monde, j'ai rédigé pendant février et mars un mémoire que j'ai lu à l'Institut sur diverses familles de cryptogames aquatiques, dont je propose la formation des genres, et enfin une nouvelle classification des infusoires. Dans cette lecture où je démontre le passage des plantes aux animaux et réciproquement, je n'ai exposé que des faits, et loin d'être contredit, j'ai été fort attentivement écouté ; j'ai reçu les plus beaux compliments. Cela a duré trois séances, et je vais poursuivre ce travail. Voilà ce qui absorba tous mes instants et ne me permit pas de vous écrire.

Je vais faire imprimer ce travail qui comporte des planches et me hâterai de vous l'envoyer.

Il est impossible en ce moment de faire imprimer à Paris un journal comme celui que nous faisions à Bruxelles ; l'incertitude des choses ne permet guère d'y songer; d'ailleurs les savants sont pauvres et les gens

Digitized by Google

du monde trop occupés de politique. Cependant ne perdez pas vos matériaux ; il est possible que l'on remonte bientôt les *Annales* sur un meilleur pied ; mais il faut encore quelque temps. Drapier, qui est ici depuis trois jours et part dans deux, sent lui-même la nécessité d'attendre. Bosc est un peu malade ; Latreille va fort bien. Je le verrai après demain et je lui dirai que vous vous plaignez de son silence ; je ferai votre commission près d'Audouin.

Dites-moi un peu ce qu'est devenu M. de Poudens qui fut aux Canaries où il se cassait les jambes. S'y est-il cassé quelqu'autre chose qui l'ait empêché d'en revenir ? En avez-vous eu des nouvelles ? S'il était de retour, vous m'en parleriez ; il aurait rapporté des plantes, il vous eut fournir des notes qui me seraient bien intéressantes, à moi qui aime tant ce pays où je me propose d'aller quelques jours passer trois ou quatre mois. Donnez-moi des détails à ce sujet ; vous m'obligerez infiniment, et s'il y avait moyen d'avoir de ce voyageur des plantes et surtout des fougères, je vous en serais bien reconnaissant (1).

Je vous prie de présenter mes hommages à Madame, à laquelle je baise les mains et que je désirerais bien ardemment connaître. Croyez-moi pour la vie votre bien sincère et dévoué,

BORY DE S. VINCENT.

XCVII.

A Monsieur Léon Dufour, à Saint-Sever,

Paris, 21 août 1822.

MON CHER AMI,

N'attribuez pas mon silence, ni à bouderie, ni à négligence, ni même à trop d'occupations. Quoique surchargé d'affaires, je sais fort bien qu'on trouve toujours un moment pour s'entretenir avec ceux dont on aime la causerie ; mais la vraie cause de mon long silence est celle-ci : Je voulais joindre à ma lettre un article de notre *Dictionnaire* que j'ai fait tirer à part et auquel des planches sont nécessaires. Le graveur, les tireurs, les retoucheurs m'ont fait donner au diable et n'en finissent jamais. Ce n'est qu'hier qu'on m'a porté lesdites planches et que j'ai pu faire ce que je méditais. Je repons donc à votre dernière par la poste en vous prévenant que je remets à

(1) *H. de Poudenx*, naturaliste, né à Dax, ami et confrère de Léon Dufour, qui en parle avec éloges dans ses *Souvenirs*, p. 255.

Digitized by Google

M. Meyrac, de Dax, qui quitte Paris pour se rendre dans le département des Landes, le mémoire que je vous destine. Il vous donnera une idée d'une partie de mon travail sur ce qu'on nomme les *conferves* et que je ne cesse d'étudier dans ce qu'on nomme ordinairement les moments perdus.

Ces conferves ont depuis fort exercé d'autres personnages tels qu'un M. de Bonnemaison, de Quimper, qui vient de publier sur le même sujet un mémoire que je vous adresse. Je vous avoue que je n'en suis pas satisfait. Je ne sais ce qu'il entend par *Lecules* ; j'ai beau cherché à le comprendre, tout familier que je suis avec le voisinage, je ne m'en tire pas. Quoiqu'il en soit, je ne vois dans le travail de M. de Bonnemaison que des divisions arbitraires, faites la plupart sans motifs suffisants et déterminées d'après un trop petit nombre d'observations.

Quand à moi, j'ai lu successivement à l'Institut, pour prendre date, mes divers mémoires. Je les mets en abrégé dans le *Dictionnaire* ; je les tire aussi à part. Quand l'ouvrage sera fini, cela formera un petit volume. Aussi je vous recommande le premier fragment ; vous aurez successivement *bucillaniées*, *choodinées*, *conferves*, *céramiaires* et *infusoires*. Ce n'est qu'un petit synoptis ; je vais publier tout cela en grand détail dans les Mémoires de la Société Linéenne ou dans celle d'Histoire naturelle. Là toutes les planches seront gravées avec soin et j'espère que ce sera un fort beau travail.

Maintenant que vous avez fini la lune de miel et que vous avez eu le temps de bien faire connaissance avec Madame, vous voilà sans doute revenu un peu à Flore. Irez-vous cette année lui faire un peu la cour dans les Pyrénées ; encore que le cordon sanitaire soit bien fait pour épouvanter ces montagnes, il n'empêche point les plantes d'y fleurir .Quand à moi, je voudrais bien y pouvoir faire un tour pour renouveler mes plantes dévorées durant le temps de mon exil. Vous m'avez promis des échantillons de tous les objets mentionnés dans votre tournée aux Montagnes Maudites. Il y a là beaucoup de plantes qui me feront plaisir.

Je n'entens plus parler de Lagasca et ne sais comment lui envoyer mon mémoire. Il paraît que ses affaire vont passablement, vu la position des lieux qu'il habite, car autrement je ne verrais pas grande sûreté pour lui. Trop d'élémens de bonheur et de stabilité lui manquent, au milieu d'un atmosphère d'ignorance et de préjugés, comme ceux qui l'environnent. J'en attendais peu de chose, et je trouve que la tiédeur qu'il a mis dans ces dernières circonstances où il devait profiter de l'agression pour anéantir ses ennemis, prouve peu en faveur

Digitized by Google

de son discernement. Au reste son pays m'intéresse toujours, et, pour le prouver, je viens de faire pour un libraire de mes amis une petite carte : *L'Itinéraire pour Don Quichotte de la Manche.* Cette babiole, insérée dans une magnifique édition, a été tirée à part au nombre de 25 exemplaires. Je vous en envoie un ; dites m'en ce qui vous en semble.

Vous me demandez à quoi je m'occupe: à notre *Dictionnaire,* à mon microscope, à mon herbier, à mille choses et beaucoup de vous, encore que je ne vous écrive pas aussi souvent que je le voudrais. Mille amitiés à votre famille, mes hommages à Madame.

Tout à vous,

B. DE S. V.

XCVIII

A Monsieur Léon Dufour...

Paris, 15 octobre 1822.

MON CHER AMI,

Je n'ai pas le temps de répondre à votre dernière, occupé que je suis et entouré de malades. Vous devez avoir reçu, par l'occasion du jeune Meyrac, ma babiole sur les *Arthradiées* (conferves). J'en attans votre avis. En attendant, voici un de mes vieux camarades d'armée qui se rend à Tarbes pour exercer son industrie. Il eut bien voulu aller jusqu'à Madrid vendre ses gants, mais il ne sait comment s'y rendre. Il paraît qu'on ne passe pas facilement les Pyrénées où vous avez tant herborisé et dont vous connaissez les moindres détours. Veuillez pendant le passage de ce bon M. Vacher lui être bon à quelque chose, si cela vous est possible. Je vous écrirai plus au long un de ces jours.

Tout à vous de cœur,

Mes hommages à Madame.

B. DE S.-V.

XCIX

A M. Léon Dufour...

Paris, 28 octobre 1822.

Il y a longtemps, mon cher ami, que je voulais vous écrire, mais je pensais que vous m'accuseriez réception d'un petit paquet qui a dû vous être remis par M. Meyrac fils, auquel je le donnai, il y a bien

Digitized by Google

deux mois à Paris, quand il partit pour le pays. Ce paquet contenait un assez pauvre mémoire sur les hydrophiles par M. Bonnemaison ; et ce n'est pqs là-dessus que je demande votre avis. Je le demande sur ma bêtise géographique intitulée : *Itinéraire de Don Quichotte*, et sur l'article de mon Dictionnaire que j'ai fait tirer à part pour vous donner une idée de ma méthode. M'avez-vous reçu ? M'avez-vous lu ? M'avez-vous compris ?. .

(Il attend toujours des plantes des Pyrénées, demande des nouvelles de Lagasca, et voudrait bien avoir un correspondant botaniste espagnol.)

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

LE CHEVALIER DE SAINT-HUBERT A AGEN

Labrunie dans son *Abrégé chronologique des antiquités d'Agen* a raconté la même histoire, *Revue de l'Agenais 1890* pp, 319 et 220. La relation suivante trouvée dans les registres paroissiaux de Lusignan-Petit, complète et précise certains détails :

En 1726, il passa à Agen un jeune homme de 26 ans, après avoir passé par bien d'autres païs, se disant de la famille de Saint Hubert, fils du duc d'Aquitaine, portant, disoit-il, des reliques de ce saint, qui guerissoint de la rage et du mal caduc, qui preservoint de la peste et surtout qui guerissoint tous les malades. Il y eut ainsi grand concours de monde à Agen come alieurs quon contoit que dans cinq ou six jours quil y resta, il y arriva plus de qrante mile etrangers. Sa cérémonie se faisoit deux fois par jour aux Cordeliers. Depuis la porte Saint George jusqu'au puits du Saumon tout etoit si plein quon ne pouvoit passer sans conter ceux qui etoient dedans leglise des Cordeliers ou dans le cloitre. Il avoit si fort prévenu le public, grands et petits, que tout le monde se croyoit guéri en touchant les reliques qui étoint des clefs d'or et dargent, une étole et une bague où il disoit que des reliques de Saint Hubert estoint enchassées. Les prêtres y alloint en surplis, se prosternoint devant ses prétendues reliques. Agen n'était pas le seul endroit où il fit la même foule, c'étoit partout où il passa. On le suivoit de qrante à cinquante lieues, il en vint à Agen d'Espagne, tout le monde le demandoit a lenvi des uns des autres. Ceux qui pouvoient le recevoir ou manger avec luy sestimoint heureux. On crut que dans Agen come alieurs il sétoit fait plus de deux mile miracles. Tout le monde crioit miracle dans les rues, dans les maisons, dans les campagnes, lorsque M. de Condom

Digitized by Google

envoya une lettre à M. Hebert, évêque d'Agen, que cétoit un imposteur que Madame de Chatillon luy écrivoit de Paris ce qui en étoit. Cette lettre fut communiquée à ce jeune homme par M. de Sabouroux qui étoit alors lieutenant général chés qui il logeoit, si M. le lieutenant criminel navois pas été [ ] il lauroit fait prendre. M. de Sabouroux luy parla et luy dit : « M. ou vous êtes honête homme ou un fripon, si vous êtes honête homme, il vous sera aisé de vous innocenter, si vous êtes un fripon et que vos reliques ne soient pas bones, sauvez-vous, car vous risquez beaucout ». Il fit croire quil saloit innocenter chés ledit évêque. Il prit ses pistolets sous le bras, il fit prendre ses hardes à deux valets qu'il avoit, il va monter à cheval chez M. Destarades, il fait croire quil va à Monbran et prend la fuite, au grand regret de ceux qui nen avoit pas touché. Tous cela paroit fabuleux mais cest la vérité même, cent mille personnes lont vu, le peuple n'a pu se desiller sur son sujet. Le vulgaire le prit pour un saint et apres le messie je doute si jamais persone a fait tant de foule. Les grossiers sy sont laissés prendre, les savants également, les malades encore plus, et le menu peuple soutient toujours apres sa fuite, que cest la jalousie, lenvie qui sont la cause de son malheur et quon a fait une méchante chose a ce jeune homme quon accueille avec triomphe, avec applaudissement et quensuite on a maltraité. Lintérêt ne paraissoit pas faire agir ce jeune homme car il paroissoit tirer rien de personne, à moins que ce ne fut des oraisons que ses valets vendoint ou des cors d'argent de la facon de ceux de Saint Hubert.

LALANDE,

Curé de Lusignan-Petit.

Pour copie conforme,

J. R. MARBOUTIN.

Digitized by Google

BIBIOGRAPHIE RÉGIONALE

Armorial du Bordelais. — Sénéchaussée de Bordeaux, Bazas et Libourne, par PIERRE MELLER, membre correspondant de la Société nationale des antiquaires de France et du Conseil héraldique de France, trois beaux volumes de luxe in-4° de plus de 300 pages chacun, imprimés sur papier de Hollande, tirés à 200 exemplaires numérotés, prix : 60 francs.

La librairie FERRET et FILS, à Bordeaux, vient de mettre en vente un des plus beaux ouvrages qui aient été publiés à Bordeaux. Ouvrage précieux pour tous ceux que la science héraldique intéresse et qui s'occupent de notre histoire locale. Nous reviendrons sur cette importante et belle publication.

La même librairie fera paraitre la semaine prochaine le n° 2 de la *Revue illustrée du Tout Sud-Ouest* et de la deuxième année de l'*Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré* qui a 150 pages de plus que la première année, par suite de l'adjonction des Basses Pyrénées.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 10e série, t. v.

Dans la séance publique du 18 juin 1905, M. Roschach fit l'éloge de M. Jean-Baptiste Brissaud, professeur de droit civil à la Faculté de Toulouse. Né le 7 décembre 1854, à Puysserampion, M. Brissaud entra de bonne heure à l'école du village de Cambes. Le programme de cette école fut vite insuffisant pour cette intelligence ouverte et toujours en éveil. Au collège de Miramont, il fut un élève modèle et à quinze ans, il obtient le titre de bachelier. Au lendemain de la

Digitized by Google

guerre de 1870; il suit les cours de la Faculté de droit de Bordeaux, et sa thèse de doctorat sur « la Cause en Droit romain et en Droit français », obtient le prix fondé par la ville qui publia cette thèse à ses frais. Après un premier échec à l'agrégation, il devient professeur de droit civil français à l'Université de Berne, où il demeura trois années. Le 1er janvier 1883, il passe brillamment les épreuves de l'agrégation et est nommé chargé de cours à la Faculté de Montpellier. En 1885, il devient suppléant du cours de droit civil à la Faculté de Toulouse. Les dix-neuf ans qu'il passa à la Faculté Toulousaine sont féconds en travaux de premier ordre, entre lesquels il faut surtout nommer son œuvre capitale modestement intitulée : *Manuel d'histoire du Droit français*. Aussi, les sociétés savantes de Toulouse le reçurent dans leurs rangs. Un invincible amour pour le pays natal le poussait à s'intéresser à tout ce qui se passait en Agenais, et plusieurs fois, dans les *Annales du Midi*, il a rendu compte des travaux de ses compatriotes. Il était membre correspondant de la Société des Lettres, Sciences et Arts d'Agen. C'est le 13 août 1904 que cette belle vie s'éteignait à Toulouse. M. Roschach, après son bel éloge, dresse la bibliographie des travaux imprimés de M. Brissaud, simple nomenclature qui ne comprend pas moins de douze pages.

R. M.

Société Archéologique de Bordeaux, tome xxv, 2e fascicule, 1904.

Dans une notice sur l'*Eglise Bordelaise de Saint-Christoly*, M. Emilien Piganeau parle d'une pierre tombale qui a été transportée au musée lapidaire de Bordeaux, par les soins de notre collègue, M. de Mensignac.

Cette pierre tombale, placée sur la sépulture d'un Malvin, amène notre érudit collègue, M. Piganeau, à donner quelques renseignements sur la famille agenaise et bordelaise des Malvin. La maison noble de Cessac, en la paroisse de Saint-Just, commune d'Hautefage, fut la propriété des Malvin avant de passer aux familles de Raffin et Guyonnet et, enfin, à celle de Lacuée. Primet, autre maison noble située près de Port-Sainte-Marie, appartint également à cette famille.

De cette étude, on peut conclure que la pierre tombale en question, abrita les restes de Joseph Geoffroy de Malvin, baptisé à Saint-André de Bordeaux, le 20 décembre 1684, et inhumé dans l'église Saint-Christoly, le 28 juin 1738, lendemain de sa mort.

J. D.

Digitized by Google

Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord, tome XXXII, 5e livraison, 1905.

Notre ami, M. Paul Huet, signale quelques extraits d'un petit volume d'épigrammes latines extrêmement rare, œuvre de Costabadie. Deux pièces relatives au Périgord et qui concernent : l'une, le duc de Biron, l'autre, la ville de Bergerac, seront reproduites dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*. Les autres pièces se rapportent toutes, soit à des personnages, soit à des localités de l'Agenais. Nous reviendrons sur ce sujet.

J. D.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, tome LV, 1re livraison, pp. 195 à 216.

AUGUSTE BOSVIEUX, *22 janvier 1831-31 mai 1871.*

Dans la *Revue de l'Agenais*, M. Adolphe Magen a consacré quelques pages attristées à la mémoire de l'ancien archiviste départemental de Lot-et-Garonne (1), dont les œuvres, malheureusement peu nombreuses, ont été cataloguées par M. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne (2). Aujourd'hui, l'un des collaborateurs du *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin* (3) vient éclairer quelques traits, jusqu'ici laissés dans l'ombre, de la physionomie originale et smpathique d'Auguste Bosvieux, limousin d'origine et de goût, qui, au sortir du lycée de Limoges, dont il fut l'un des plus brillants élèves, sauf en histoire, où il n'obtint qu'un accessit en 1848, entra à l'Ecole de Chartes pour devenir, sans le diplôme officiel, archiviste du département de la Creuse, en 1851.

Les bizarreries de la politique impériale et de la candidature officielle lui firent abandonner l'ancienne capitale des comtes de la Marche. En 1864, au cours d'une tournée d'inspection et pendant la période électorale, « il eut la malencontreuse pensée d'accepter une place dans la voiture » d'un des concurrents, M. de Beaufranchet, qui fut battu. Bosvieux paya cher sa place en voiture. On l'expédia dans le Lot-et-Garonne, où nous le gardâmes trois ans, pour le plus grand profit des archives départementales qu'il enrichit de copies irréprochables de documents divers, puisés un peu partout et principalement dans les riches archives de Pau. Dans son nouveau poste,

(1) *Revue de l'Agenais*, t. V, pp. 12 à 43.
(2) *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXXVI, pp. 186 et 276.
(3) Tome LV, 1re livraison, 1905, pp. 195-276.

Digitized by Google

l'attendaient encore les difficultés administratives : il travaillait tard dans la soirée, et, pour éclairer son cabinet, il acheta quelques flambeaux. « Cette dépense fut jugée excessive et dangereuse pour la sécurité des archives et l'archiviste incorrect fut blâmé par la haute cour de justice financière ». En 1867, sur les instances d'un parent, M. Bigorie de Laschamps, Premier Président de la Cour de Colmar, il abandonna livres et documents pour débuter comme juge à Wissembourg, puis à Schlestadt, dans une carrrière plus avantageuse, dont l'inamovibilité et les perspectives d'avancement rapide ne manquaient pas de lui sourire.

La maladie vint ruiner ses rêves d'avenir. Atteint depuis longtemps, d'une affection cardiaque qu'aggravèrent le siège et le bombardement de Schlestadt, en 1870, il mourut dans sa ville natale à Saint-Yrieix, le 31 mai 1871.

René Bonnat.

Le Général VALENCE. — **Les Mémoires sur l'Impératrice Joséphine** que vient d'éditer si luxueusement Arthème Fayard, dans la Modern-Collection historique et anecdotique, contiennent quelques détails intéressants sur le comte de Valence, né à Agen en 1757, colonel des dragons de Chartres, premier écuyer du duc d'Orléans, maréchal de camp, général pendant la Révolution, sénateur sous l'Empire, pair de France à la Restauration, dont la caserne actuelle du 9e de ligne porte le nom.

L'auteur des *Mémoires* est une femme élégante sans coquetterie, Georgette Ducrest, cousine germaine par alliance du général. Les éditeurs, MM. Maurice Vitrac et Arnould Galopin, ont sobrement annoté le récit descriptif qu'elle a laissé de la cour de Navarre et de la Malmaison; mais très heureusement — et c'est le charme le plus original de cette belle publication à bon marché — ils l'ont fait accompagner d'une série magnifique d'estampes et de tableaux des plus grands artistes du temps. On y trouve notamment le portrait classique de Valence, le buste presque de face, le front découvert et flanqué de la loupe qui l'affligeait, les cheveux blancs, les sourcils et les favoris poivre et sel, le collet droit, la poitrine ornée de décorations.

Les notes des éditeurs nous remettent en mémoire quelques détails, généralement ignorés, de la vie si mouvementée du genéral agenais : il est l'auteur d'un *Essai sur les Finances de la République française*, composé près de Hambourg, aux heures d'exil. Il fut le main-

Digitized by Google

teneur ou, plus exactement, le rénovateur de la Franc-Maçonnerie écossaise dont il devint le grand commandeur en France. En 1821, il présidait, à ce titre, la fête funèbre organisée par les maçons en l'honneur des maréchaux Lefebvre, Masséna, Pérignon et Bournonville. Enfin, sur sa tombe, au Père-Lachaise, en 1822, ses successeurs dans la direction du Grand-Orient de Paris, le comte de Ségur et le duc de Choiseul, lui rendirent un hommage ému auquel s'associa son compatriote Lacépède à la tribune du Sénat.

René Bonnat.

Bibliothèque Nationale. — *Nouvelles acquisitions, 1900-1902.* — Deux manuscrits acquis par la Bibliothèque nationale intéressent directement l'Agenais : 1° le numéro 10126, manuscrit du XVIIIe siècle, « Passages divers à restituer dans les lettres et mémoires du comte d'Estrades, selon l'édition de l'an 1719 et de l'an 1709 par Frans van Mièris » provient de la bibliothèque de M. de Vit, conseiller à Bruxelles. 2° le numéro 20025 : Un compte intéressant Agen et provenant de l'ancienne Chambre des comptes (XIIIe ou XIVe siècle).

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lanzun, Momméja.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché. H. Gerlié.

PIERRE TOMBALE DE LA GRACE
(Lot-et-Garonne)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ROLE D'UNE COMPAGNIE
D'HOMMES D'ARMES ET D'ARCHERS, EN AGENAIS
(1580)

AVANT-PROPOS

La pierre tombale, reproduite en tête de ce travail (1), recouvrait les restes d'un des officiers nommés dans le rôle qui fait l'objet de la présente publication.

Cette pierre se trouve dans l'église N. D. de la Grâce et est appuyée au mur de gauche intérieur de l'édifice (2). La Grâce était un prieuré bénédictin, situé sur les rives du Lot et dépendant de la paroisse Saint-Hilaire de Roger (3). L'église paroissiale, détruite au moment de la Révolution, fut remplacée par la chapelle romane du prieuré qui dût, pour cette affectation, être l'objet de quelques réparations.

En renouvelant l'ancien dallage on releva la pierre tombale de Christophe de Montalembert (4). Ce seigneur de Roger avait tenu à se faire enterrer dans le chœur d'un sanctuaire qui fut, au Moyen-Age, le siège d'un pélerinage très suivi. Indépendamment du cimetière de la paroisse Saint-Hilaire existait, en effet, autour du prieuré de la Grâce, un autre cimetière fort grand que l'on appelait « le cimetière des pau-« vres et des passants, dans lequel, dit un prieur, M. de

---

(1) D'après un cliché de M. Gerlié, de Penne.

(2) La section de la Grâce est comprise aujourd'hui dans la commune de Villeneuve-sur-Lot.

(3) Voir sur Saint-Hilaire-de-Roger le *Pouillé du diocèse d'Agen*, par M. l'abbé Durengues, Agen, Ferran, 1894, pp. 272 et suivantes.

(4) Cette pierre tombale a un mètre soixante-seize centimètres de hauteur sur quatre-vingt-huit de largeur.

Digitized by Google

« Villemont, on trouve quantité de têtes de morts et d'osse-
« ments qui sont apparemment ceux des pauvres passants et
« pélerins, décédés dans ce lieu où ils étaient venus de loin,
« avec beaucoup de peine, pour faire leurs dévotions et accom-
« plir leurs vœux (1) ».

Christophe de Montalembert, auquel on doit la porte, ornée de colonnes, qui embellit la façade Est du château de Roger, avait dû contribuer, par ses libéralités, à la restauration de la chapelle dont une partie de la nef fut voutée en 1603 ainsi que l'atteste une inscription, encore très lisible (2). C'est l'année suivante qu'il fut enseveli dans la chapelle. On lit, en effet, sur la pierre tombale : *Ci-gist messire Cristoflo de Montalembert, en son vivant, seigneur de Rogier, Montgaillard, Rouetz, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes. Priés Dieu pour son âme, 1604* (3). Cette indication encadre l'écusson de sa famille qui reproduit, sur un écartelé de dextrochères (1 et 4) d'annelets et de mâcle (2 et 3), la croix alésée, armes primitives de Montalembert.

Christophe de Montalembert aimait les constructions, mais aussi les livres. Un exemplaire de la *Mer des Histoires* qui lui a appartenu porte tracé à la main, probablement de la sienne, après la transcription de deux poésies du temps, le même écusson qui se voit sur la pierre tombale. Nous donnerons d'autres renseignements sur ce personnage à l'article qui lui est consacré plus loin.

---

(1) *Pouillé du diocèse d'Agen (op. cit.).*

(2) Cette inscription placée à la voûte est ainsi conçue : *1603 Frère Georges de Laduguie, prieur de N.-D. de la Grâce.* Elle se rapporte évidemment à la construction de la voûte qui est bien du commencement du XVIIe siècle.

(3) Roger, château sur le bord du Lot, dans l'ancienne paroisse de Saint-Hilaire, aujourd'hui paroisse Saint-Hilaire-de-la-Grâce, section de Villeneuve-sur-Lot. Il y a un Rouet, commune de Pujols, qui pourrait être la seigneurie indiquée. D'autre part, un Rouetz se trouve dans le canton de Sillé-le-Guillaume (arr. du Mans, Sarthe) et à la voûte de l'église de Rouetz se trouve, parmi d'autres écussons, celui de Montalembert : d'argent à la croix de sable. (*Notice sur Sillé-le-Guillaume*, par F. Hucher. Le Mans, Monnoyer 1855.)

Digitized by Google

I. Le manuscrit, son état ; sa forme. Annotations. — II. Etude intrinsèque du document. — III. Intérêt que peut présenter sa publication. — IV. Evénements au milieu desquels il a été rédigé.

I

Il y a déjà bien des années, un classement provisoire des archives du château de Cazideroque fit découvrir au milieu de titres utiles, le rôle d'une compagnie d'hommes d'armes et d'archers de la fin du XVIe siècle (1).

M. Philippe Tamizey de Larroque auquel il fut adressé, le déclara inédit et digne d'être publié. Mais un document de ce genre ne peut être utilement présenté au public s'il n'est accompagné de nombreuses annotations (2). Ce dernier travail demande beaucoup de temps, beaucoup de patience et il faut malgré cela, se résigner à ne le voir jamais complet. Cette considération expliquera pourquoi le vœu de M. Philippe Tamizey de Larroque ne fut pas plus tôt satisfait.

Le rôle est transcrit sur un cahier de papier de 34 centimètres de longueur sur 23 de largeur. La matière employée devait nuire à sa parfaite conservation. On y remarque, en effet, quelques déchirures. Les mots emportés sont toutefois relativement peu nombreux, bien que l'écriture couvrant le recto comme le verso des pages, chaque trou du papier ait un double effet destructeur. Des six feuillets du cahier, quatre seulement forment le manuscrit qui se compose ainsi de huit pages. Indépendamment des difficultés que présentent les manques pour la lecture, d'autres viennent de surcharges provenant d'erreurs

(1) Comment ce document entra-t-il dans les archives du château de Cazideroque alors que ses seigneurs n'y figurent pas ? Peut-être Raymond de Dordaygue, sieur de Pechgris qui acquit ce château, en 1593, crut-il intéressant de l'y conserver.

(2) M. Ad. Magen a publié dans la *Revue de l'Agenais*, en 1882, *Deux montres d'armes* de 1568 et 1569. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir les annoter.

Digitized by Google

primitives dans l'indication des noms et encore des mutations opérées par le fait du passage des archers dans la catégorie des hommes d'armes.

Pour l'annotation du manuscrit, nous avons eu recours à des sources diverses.

Nous devons, tout d'abord, remercier les correspondants auxquels nous nous sommes adressés, MM. Joseph Beaune, Meller, Piganeau, Michel Dupin, le comte Saint-Saud, Paul Huet, de Meschinet de Richemond, Fourastié, etc. Les renseignements fournis par ces obligeants érudits nous ont été de la plus grande utilité. Ils ont heureusement complété ceux des ouvrages imprimés relatifs à la noblesse dont le fonds de Raymond aux archives départementales du Lot-et-Garonne offre une riche collection. Nous mentionnerons les nobiliaires de Saint-Allais, de Lachesnaye-Desbois, le grand travail du Père Anselme et, ayant un caractère plus local, le nobiliaire de Guyenne et de Gascogne.

A ces ouvrages spéciaux, il faut joindre, en les mettant en première ligne, les revues savantes, parmi lesquelles les *Archives historiques de la Gironde* nous ont le plus servi. Toutefois, — est-il utile de le dire ? — la source la plus précieuse, en ce qu'elle nous a donné des renseignements absolument nouveaux, a été le dépôt des archives départementales du Lot-et-Garonne. Ces archives, si elles ne sont pas aussi riches que nous l'aurions désiré pour la période du XVIe siècle, contiennent, à partir des premières années du XVIIe siècle, des documents du plus haut intérêt. Le fonds des insinuations offre des transcriptions de contrats de mariage, de testaments, de donations, de transactions qui font foi comme les originaux. Elles présentent malheureusement bien des incorrections dans l'écriture des noms. Mais on peut trouver dans les registres du XVIIe siècle des actes qui auraient dû être insinués au XVIe et qu'une faveur royale (lettres de surannation) a permis d'y insérer. Les autres pièces que fournissent nos archives départementales sont relatives à des procès pendant devant le sénéchal ou le présidial. Elles contiennent souvent des actes antérieurs aux XVe et XVIe siècles. Les mêmes

Digitized by Google

erreurs, pour les noms propres, se reproduisent dans ces documents et, ce qui est plus grave, les dates assignées aux actes mentionnés ne sont pas toujours exactes. Il y a donc lieu à des identifications et à des rectifications. Néanmoins les renseignements ainsi recueillis peuvent être d'un très grands secours.

La plupart des gentilshommes, mentionnés dans la montre, étaient jeunes en 1580, surtout les archers. On pouvait, dès lors, espérer que ces personnages, vivant au siècle suivant, devaient figurer dans les pièces diverses de ce siècle, mariage de leurs enfants, procès, testaments, etc.

La compagnie qui a donné lieu au rôle de 1580, existait encore en 1594 ainsi qu'on le verra plus loin à l'article de François Hébrard (1).

Nous remarquerons, en terminant ces quelques observations, que les gentilshommes, n'ayant pas de fiefs, sont dits par le scribe « seigneurs dudit lieu » étant censés avoir une terre portant leur nom.

II

Il n'est pas nécessaire d'exposer ici l'historique de l'armée française qui a fait l'objet d'excellentes publications (2).

On sait que ce fut Charles VII, l'organisateur des armées permanentes, qui institua, en 1439, la cavalerie des gens d'armes, appelée aussi *compagnies d'ordonnance* et, en 1545, l'infanterie des *francs-archers*. Ces derniers vivaient isolés dans les paroisses, appelés seulement, en cas de nécessité, d'où absence chez eux de discipline et d'esprit de corps. Leur nom de francs-archers venait de ce qu'ils étaient exempts de la taille. Cette position était recherchée. Monluc, dans ses *Commentaires*, dit que le maréchal de Foix lui donna une place d'archer dans sa compagnie, « ce qu'on estimait beaucoup en ce

(1) Voir n° 5.

(2) Voir entr'autres, l'article très substantiel, quoique succinct, de Chéruel dans son *Dictionnaire historique des Institutions de la France*. V° armée.

Digitized by Google

« temps-là, car il se trouvait de grands seigneurs qui estoient aux « compagnies et deux ou trois en place d'archer (1) ». Nous verrons, du reste, que les archers pouvaient devenir hommes d'armes. Les hommes d'armes français, écrivait Machiavel, au commencement du XVIe siècle, sont les meilleurs qui existent parce qu'ils sont tous nobles et fils de seigneurs et qu'ils aspirent à devenir possesseurs de terres seigneuriales.

L'homme d'armes servait ordinairement avec un équipage composé d'un certain nombre d'écuyers, d'un page ou varlet, de trois archers et d'un *coutilier* ou soldat portant un coutil ou couteau. Cet ensemble se nommait une *lance garnie*. L'homme d'armes avait une cuirasse, des cuissards, des brassards, des jambières, un casque appelé salade, une épée et la lance. On l'appelait aussi *maître* parcequ'à l'origine il se présentait comme un maître, un cavalier entouré de ses vassaux.

Nous avons maintenant une idée assez nette de notre compagnie. Disons quelques mots des officiers qui sont les premiers nommés dans notre rôle. Le capitaine est, selon l'étymologie de son nom, à la tête de la troupe. Jusqu'au XVIe siècle, il occupait un des premiers degrés de la hiérarchie militaire (2). Après lui venait le lieutenant.

C'est encore à la science étymologique que nous devons recourir pour nous expliquer ses fonctions. Il tenait la place du capitaine. Le grade de lieutenant fut établi en 1444 et les pouvoirs de cet officier déterminés par une ordonnance de 1558 (3). Venait ensuite l'enseigne. On désignait ainsi l'officier d'infanterie auquel était confié le drapeau ou enseigne. Dans la cavalerie, l'officier portant l'étendard se nommait cornette. Enfin, le guidon auquel était donné le drapeau ou guidon des anciennes compagnies de cavalerie, large dans sa partie supérieure et terminé en pointe (4).

Le maréchal des logis, inscrit après les officiers, porte une

(1) *Commentaires* de Monluc, édition Buchon, p. 6.
(2) Chéruel. *op. cit.* Voir *Capitaine.*
(3) *Id.* Voir *Lieutenant.*
(4) *Id.* Voir *Guidon.*

Digitized by Google

dénomination indiquant quelles étaient les attributions qui lui étaient confiées dans la compagnie. Il était chargé de procurer à la troupe le logement.

Telles furent les personnes composant, au XVIe siècle, une compagnie d'ordonnance et dont notre rôle reproduit l'énumération.

Quant à ce mot *rôle*, bien qu'il ne se rencontre pas avec la signification que nous lui donnons ici, dans Chéruel ou dans La Curne de Saint-Palays, il est facile d'en comprendre le sens. Le rôle est une sorte de registre d'inscription des *enrôlements*, mot demeuré dans notre langue. Ces enrôlements se faisaient dans différentes provinces. Les membres de la compagnie sont, comme les officiers, surtout de l'Agenais. Il y a quarante-trois agenais, dix-huit bordelais, quatre bazadais, deux saintongeais, deux périgourdins, un limousin, un rouergat, un champenois et jusqu'à un italien. Le trompette était des montagnes de l'Auvergne.

III

Des publications semblables à la nôtre ont déja été faites. On a donné des listes d'hommes d'armes de compagnies d'ordonnance et aussi des listes de gentilshommes ayant été convoqués aux bans et arrière-bans (1). Le défaut de ces publications est, nous l'avons déjà dit, de n'être généralement pas annotées. Nous avons essayé, autant qu'il nous a été possible, de combler cette lacune pour le rôle de 1580 (2).

---

(1) Voir entr'autres *la notice historique sur le ban et arrière-ban de la province d'Auvergne*, par de Sartiges-d'Angles, suivie de la publication des bans de 1503, 1529, 1533, du rôle des gentilshommes du haut pays d'Auvergne qui ont baillé denombrement au Roi, en 1540, et du rôle de la compagnie de cinquante hommes d'armes, réduite à trente, sous la conduite de M. de La Fayette, en 1577, etc. (Extrait des mémoires de l'Académie de Clermont, de l'année 1864). Voir aussi la publication, citée plus haut, de M. A. Magen; enfin, « Roole de la monstre et revue faite au château de Polignac, en Velay, en 1594. » (Lyon. Mougin, 1896).

(2) Notre rôle constate que la compagnie de cinquante hommes d'armes a

Digitized by Google

L'utilité de faire connaître des documents de ce genre se présente à différents points de vue :

1° Au point de vue historique, car les hommes d'armes et les archers, composant les compagnies, appartiennent généralement à des familles dont la destinée se lie à celle de leur province.

2° Au point de vue de la géographie féodale. L'étude approfondie de la division du territoire en fiefs est une des plus précieuses pour comprendre l'état d'une province, tant sous le rapport de la politique que sous le rapport de la justice. Les possesseurs de fiefs, exerçant la haute, moyenne et basse justice, dépendent d'un suzerain. Or, le nombre des fiefs de la suzeraineté d'un seigneur indique la puissance de celui-ci. Petit à petit, le Roi absorbe ces suzerainetés et demande des hommages directs que les intéressés lui rendent d'autant plus volontiers qu'il est plus éloigné d'eux et tellement au-dessus de ses vassaux que toute lutte avec lui devient impossible.

3° Un troisième point de vue est surtout à relever pour la publication des bans et arrière-bans (1). On y trouve le côté économique et statistique de la vie, chacun n'étant obligé de servir que selon ses facultés. Le taux généralement adopté étant le cinquième du revenu, il est possible même aujourd'hui, à l'aide de ces rôles, de se rendre compte de la fortune de chacun des possesseurs de fiefs. Ce côté économique existe bien ici par l'examen de la valeur que pouvait avoir la solde en 1580. Sous Henri III, la livre tournois valait trois francs quatre-vingt-trois centimes de notre monnaie (2). Il est plus difficile d'établir l'évaluation de l'écu (3). Nos hommes d'armes

---

été réduite à trente. Etait-ce là une mesure générale appliquée aux compagnies à la fin du XVIe siècle. Toujours est-il que nous avons vu, en 1577, la compagnie de cinquante hommes d'armes de M. de La Fayette, également réduite à trente. V° note précédente.

(1) Voir toujours le travail de M. de Sartiges-d'Angles, *op. cit.*

(2) Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France*, art : *monnaie*. Les indications de Chéruel sont tirées de l'*Histoire financière de la France* de Bailly, t. II, pp. 298 et suivantes.

(3) Voir Le Blanc : *Traité des monnaies*.

Digitized by Google

touchaient, par trimestre ou quartier, cinquante livres tournois soit cent quatre-vingt-onze francs cinquante de notre monnaie. Les archers touchaient, pour la même période de temps, vingt-cinq livres ou vingt livres tournois, sauf les deux premiers nommés qui touchaient cinquante livres tournois.

IV

Il ne nous reste plus qu'à rechercher au milieu de quels événements notre rôle a été rédigé, comme conséquence de *la monstre* ou revue d'une compagnie d'hommes d'armes passée à Miramont le 15 décembre 1580.

On lira avec autant de fruit que de captivant intérêt les événements qui se déroulèrent en l'année 1580, dans le beau livre de M. Philippe Lauzun : *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois.*

Deux faits très importants se sont passés cette année-là, tandis que l'accord le plus parfait existait encore dans le royal ménage de Navarre. Au nom de sa femme Marguerite de Valois, qui comptait Cahors dans sa dot, le futur Henri IV s'emparait de cette ville (27 mai-1er juin). De son côté, Marguerite, installée au château de Fleix (1), près de Sainte-Foy la Grande, dirigeait les négociations de *la paix* qui porte ce nom (2). Le plus, grand ennemi de ces deux princes fut le maréchal de Biron (3).

---

(1) Le Fleix, à 22 kilomètres de Bergerac, est aujourd'hui dans la Dordogne et sur la limite de la Gironde où se trouve Sainte-Foy-la-Grande.

(2) Le traité signé le 25 novembre, ratifié par le Roi, le 26, ne fut vérifié au Parlement de Paris, que le 26 janvier 1581.

(3) Armand de Biron, fils de Jean, baron de Biron et de Renée-Anne de Bonneval. En 1573, il reçut une arquebusade à la cuisse sous les murs de La Rochelle. Il se qualifiait seigneur et baron de Biron, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son conseil privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, grand maistre et capitaine général de l'artillerie de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en sa ville de La Rochelle, pays d'Aunis et de Saintonge, etc. Il fut nommé maréchal de France le 3 février 1576.

Digitized by Google

Il se souvenait de l'état pitoyable dans lequel les guerres de religion avaient mis le Sud-Ouest de la France. La campagne des jeunes princes de Navarre et de Condé, envahissant la Guyenne et l'Agenais, après la défaite des Huguenots à Moncontour (3 octobre 1569), et ravageant le pays pendant plus de trois mois était encore dans le souvenir de tous (1). Le maréchal de Monluc devait en rappeler les excès dans ses *Commentaires*. M. G. Tholin a publié la requête du syndic d'Agenais, Michel Boissonnade, aux officiers de la communauté pour faire procéder à une information sur ces excès (2). En vain, le Roi de Navarre avait adressé d'Agen ces belles paroles « à la noblesse « villes et communautés du gouvernement de Guienne » :

« La Religion se plante aux cœurs des hommes par la force « de la doctrine et persuasion et se confirme par l'exemple de « la vie, non par le glaive. Nous sommes tous français et « concitoyens d'une même patrie ; partant il faut nous accor- « der par raison et douceur et non par la rigueur et cruaulté « qui ne servent qu'à irriter les hommes (3) ».

Le 1er avril 1577, il promulgua, à Agen, des ordonnances militaires, proclamant la liberté du commerce et du labourage et rendant les capitaines responsables de la conduite de leurs soldats, tout en punissant très sévèrement ces derniers de tout manquement à la discipline. Mais malgré sa bonne volonté et la largeur de ses idées, le Prince n'était pas toujours obéi. Aussi, le maréchal de Biron qui avait le commandement de l'armée d'Henri III en Guyenne, avait-il reçu des instructions pour agir énergiquement et rétablir, le plus tôt possible, une paix durable. Dès le 29 juin 1580, il reçut une commission afin de lever sur le pays les deniers suffisants pour les frais de la guerre contre les rebelles religionnaires. Le Roi lui fit expédier, le 21 juillet de la même année, de Saint-Maur des Fossés, des provisions de lieutenant général et de commandant en chef de

(1) Voir à ce sujet l'article de M. P. Courteault : « L'invasion de l'armée des princes en Agenais » (*Revue de l'Agenais 1898*).

(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIX, pp. 72 et 73.

(3) *Recueil des lettres missives d'Henri IV*. Edition Berger de Xivrey. t. Ier, p. 116.

Digitized by Google

la province où il réduisit soixante-dix villes ou châteaux ayant garnison (1).

Après le siège de Montfort, Biron fit une chûte de cheval. Le chroniqueur fait observer que « cette chute et inconvénient « a porté un grand dommage pour avoir retardé et empesché l'exécution de beaucoup de bonnes entreprises ».

Pour ne pas laisser son armée dans l'inaction, il chargea son fils (2) de faire, à sa tête, le siège de Valence. Cette ville fut reprise et les murailles en furent rasées.

C'est le maréchal Arnaud de Gontaud Biron qui réunit notre compagnie ainsi que le rôle le porte et il en fit la *revue* ou *monstre*, comme nous l'avons dit, le 15 décembre 1580 à Miramont. Plusieurs enrôlements avaient été faits le 31 août précédent (3).

A la suite du maréchal, le lecteur, s'il veut bien lire les notes que nous avons réunies, assistera, au moins en pensée à la revue de Miramont. Les membres de la compagnie lui seront présentés un à un. Il connaîtra non seulement leur passé, mais, pour quelques-uns, toute leur existence. Le « cappitaine Guy de Saint-Gilles, seigneur de Lansac, était un très grand seigneur (n° 1). Il avait remplacé pendant un court espace de temps son beau-père, François de Raffin, au sénéchalat d'Agenais (4). Christophe de Montalembert (n° 3) est enseveli dans l'église de la Grâce, nous le savons déjà. Jacques Boudet, sieur de Pastourat (n° 6) est ce gouverneur de Blaye que l'on

(1) Après Auvillars, il s'empara de Sauveterre, Saint-Léger, le Colombier, Saint-Maurin, Lostelnau, Montjoys, Castelsagrat, Perredon, Ausilis, Coupet, Saint-Michel, le Rouzet, Gasques, Vigier, Valence, Loubeins, etc. Le 3 août. Henri de Navarre signalait la présence du maréchal à Agen. Du 6 au 7 septembre 1580, ce dernier l'attaquait à Montagnac et le forçait, après avoir perdu quatre-vingts hommes, de se retirer avec vingt-cinq chevaux seulement dans Lectoure. Cette victoire avait amené la soumission d'autres villes et châteaux, Francescas, Montréal, Mézin, Sos, Vic-Fezensac, Cazenove, Astaffort, Fleurance, Montfort (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII).

(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, *Journal de François de Syrueilh.*

(3) Voir les numéros 6, 7, 27 etc. du rôle.

(4) Voir sur les Raffin, sénéchaux d'Agenais, l'excellent travail de notre confrère. M. J. Beaune, dans la *Revue de l'Agenais*, numéros de septembre octobre 1905 et suivants.

Digitized by Google

accusait d'avoir, en 1568, livré le château et la ville de Blaye aux huguenots. François de Gasc (n° 10) fut condamné à mort pour homicide. Pierre de Bòys, seigneur de Sudre (n° 21) était déjà connu par sa belle défense de Blaye contre les Huguenots en 1580 et par la tentative d'assassinat dont il avait manqué être victime à Bordeaux, en 1581, lorsqu'il portait dans cette ville un ordre de son capitaine, le seigneur de Lansac, etc.

La compagnie devait prendre part aux événements des années suivantes (1). Biron cessant d'être lieutenant général de la Guyenne, à la fin de 1581, elle passa sous les ordres de son successeur, le maréchal de Matignon (2). Arnaud de Biron périt d'un coup de fauconneau, sous les murs d'Epernay, le 26 juillet 1592, âgé de soixante-huit ans (3). Cette indication nous apprend qu'il était né en 1524 et avait, par conséquent, cinquante-six ans, au moment de la montre de 1580.

Cte DE DIENNE et abbé Jean DUBOIS.

(1) Voir n° 5 déjà cité prouvant qu'elle existait encore en 1594.

(2) *Lettres de Catherine de Médicis* publiées par le comte Baguenault de Puchesse, t. VIII, p. 2.

(3) P. Anselme, *Histoire générale et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne.*

Digitized by Google

FLORIAN ET SES BANDES DE PARTISANS

En 1814 et 1815

Il ne faut pas croire, ainsi que quelques-uns se sont plu à le dire, que les deux Restaurations des Bourbons en 1814 et 1815 se soient accomplies dans nos provinces du Sud-Ouest de la France sans murmures ni protestations. Si la noblesse, tant éprouvée par la Révolution, aspirait à prendre sa revanche et à rétablir le trône légitime, si la bourgeoisie, écrasée par la conscription, les levées en masse et les impôts de toutes sortes, ne supportait plus qu'impatiemment le lourd fardeau de cet Empire qu'au début elle avait si frénétiquement acclamé, le peuple au contraire, l'armée surtout ne pouvait aussi facilement se détacher du drapeau tricolore, que sous la conduite de l'homme extraordinaire elle avait promené si longtemps victorieux sur tous les champs de bataille de l'Europe, et ce n'est ni sans hésitations ni sans regrets qu'elle se voyait forcée d'abdiquer ses croyances politiques devant le drapeau blanc ramené par les baïonnettes étrangères.

La Guyenne et la Gascogne, comme la plupart des provinces éloignées de la capitale, participèrent à ce mouvement de révolte, qui, hâtons-nous de le dire, fut bien vite réprimé.

Ces dernières convulsions du régime déchu, ces spasmes suprêmes du colosse moribond, nous avons pensé qu'il était bon de les étudier et de les faire connaître, s'étant manifestés plus particulièrement dans nos provinces après les Cent-Jours. Il nous faut les chercher dans les derniers rangs de ce qui avait été l'armée impériale, parmi ces bandes de partisans ou de corps-francs, qui s'étaient organisées sur les flancs des troupes anglo-espagnoles, lors de l'admirable retraite du maréchal

Digitized by Google

Soult le long du versant nord des Pyrénées. Dissoutes par la première Restauration, elles se reformèrent bien vite au nouvel appel de leur Empereur. Mais, désemparées après Waterloo, sans but avouable, sans moyens d'existence, recrutées dans la lie du peuple, elles se mirent à parcourir alors au hasard nos campagnes, les pillant, les terrorisant, et, pour la plupart, finirent misérablement dans les bagnes et les prisons.

Un homme les personnifie dans nos départements du Sud-Ouest, Florian, dont le nom se trouve mêlé à tous les événements de cette époque, mais dont l'histoire n'a pas encore été écrite (1). Ce n'est pas sans peine que nous avons réuni sur son compte un assez grand nombre de documents entièrement inédits. Nous exposerons d'abord ce que nous savons de lui et

(1) Sous le titre : *Etat militaire et politique de la Gascogne en 1814 et 1815*, J.-F. Bladé avait commencé dans la *Revue de l'Agenais*, t. VI, 1879, une série d'études sur ce même sujet. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, il les a laissées inachevées. Il voulait examiner d'abord la lutte mémorable du maréchal Soult et de Wellington, puis la situation de la Gascogne en 1814 et 1815, enfin l'organisation des corps francs dans le Sud-Ouest. Le premier chapitre seul a vu le jour. C'était le moins intéressant, puisqu'il ne pouvait être et n'a été que le résumé de tout ce que l'on a écrit sur la campagne de France le long des Pyrénées. Encore l'auteur s'est-il arrêté avant la bataille de Toulouse. La publication des *Annales de la ville d'Agen* de 1789 à 1819 par Noël Proché (*Revue de l'Agenais*, t. VIII, IX et X, et tirage à part, Agen, 1884. In-8° de 316 pp.), puis, celle du *Journal des Événements qui se sont passés à Agen, lors du rétablissement des Bourbons sur le trône de France en 1814*, par le comte de Villeneuve-Bargemont, alors préfet de Lot-et-Garonne (*Revue de l'Agenais*, t. XXVII), ont, depuis, comblé une partie de cette lacune et fourni sur la situation de notre département à cette époque tous les renseignements désirables. Restait la troisième partie, celle de l'organisation et de l'histoire des corps-francs et plus spécialement des bandes de Florian et de Beaupuy. C'est l'étude que nous entreprenons en ce moment. Nous ne l'aurions peut-être jamais tentée, si nous n'avions été servi par une occasion exceptionnelle. Nous voulons parler de la remise qui nous a été faite par notre ami, M. Adrien Lavergne, vice-président des Sociétés archéologique et historique du Gers, à qui Bladé les avait données, de toutes les notes que ce dernier avait prises sur ce sujet, notes informes, désordonnées, non rédigées, souvent même absolument obscures. Nous aurions cependant mauvaise grâce à ne point reconnaître que, malgré ces défauts et à la suite du contrôle rigoureux que nous en avons fait, elles nous ont été d'un précieux secours. Nous les avons complétées par de nouvelles et nombreuses pièces que nous avons été assez heureux de pouvoir découvrir. Ainsi publions-nous ce travail qui, nous l'espérons, présentera à nos lecteurs un intérêt d'autant plus vif que ce sujet, relatif à une époque très peu étudiée encore, n'a jamais été traité et que les documents sur lesquels nous l'étayons sont pour la plupart entièrement inédits.

Digitized by Google

de sa *première bande* en 1814 ; puis, le retrouvant l'année suivante, nous détaillerons les excès que commit sa troupe, connue sous le nom de *seconde bande de Florian,* moins dans les rues d'Agen que dans la campagne de Marmande et les confins du Périgord. Nous dirons auparavant comment furent organisés dans le Sud-Ouest de la France les corps-francs de partisans.

I

DE L'ORGANISATION DES CORPS-FRANCS DANS LE SUD-OUEST

Depuis la défaite de Vittoria en Espagne, le 21 juin 1813, l'armée française battait en retraite et se voyait forcée, en septembre de cette même année, de repasser les Pyrénées. Malgré les défenses accumulées par le maréchal Soult sur toute la ligne comprise entre Espelette et Saint-Jean-de-Luz, l'armée anglo-espagnole, commandée par Wellington, s'avançait toujours plus nombreuse, s'emparait des principales redoutes et, après de fréquents combats où souvent nos armes eurent le dessus, prenait ses cantonnements sur les deux rives de la Nive, bivouaquant, même au début de 1814, sur la rive droite de l'Adour.

Au midi comme dans l'est, la patrie était envahie, le sol français, pour la première fois depuis les guerres de l'Empire, foulé par l'ennemi. Une terrible angoisse étreignait les cœurs des patriotes. Non seulement les gardes nationales furent mobilisées, mais dans chaque ville de nouvelles cohortes urbaines s'organisèrent. Bien plus, des volontaires s'enrôlèrent spontanément comme aux plus mauvais jours de 93, des corps-francs se constituèrent, demandant à faire la guerre de *guérillas* et par tous les moyens possibles à entraver la marche de l'ennemi.

Sans discipline, ces bandes ne pouvaient être d'aucun secours.

Digitized by Google

Napoléon le conprit. Par décret du 8 janvier 1814, ordonnant la levée en masse dans les départements des Basses et Hautes-Pyrénées et dans celui des Landes, il prescrivit au général Harispe de prendre le commandement de tous les corps-francs du Sud-Ouest, mettant sous ses ordres le général Darricau pour le département des Landes et le général Marensin pour celui des Hautes-Pyrénées. Il y était encouragé par les services que rendaient déjà les Basques, qui, sans attendre les ordres de l'Empereur, s'étaient, depuis trois mois, organisés en partisans et retardaient dans les défilés de leurs montagnes la marche des alliés, secondant ainsi les dispositions prises souvent trop à la hâte par le maréchal Soult.

Sous le titre d'*Eclaireurs Basques* un corps important de volontaires s'était en effet formé, dès le mois de novembre 1813, principalement dans la vallée de Baigorry, sous le commandement de M. Etcheverry, conseiller général et juge de paix du canton de Saint-Etienne, qui fut décoré pour sa belle conduite dans l'affaire du 12 janvier 1814.

Ce jour-là en effet, après quelques escarmouches autour d'Hasparren, du côté de Macraye et de Louhossoa, le général Harispe (1), ayant réuni deux cohortes de gardes nationales à Saint-Jean-Pied-de-Port, attaqua l'ennemi à Saint-Etienne-de-Baigorry, le défit, et, aidé par MM. Etcheverry et Navarre, maire de la localité, commandant une compagnie d'éclaireurs, il le poursuivit jusqu'au delà de la frontière, en enlevant ses troupeaux de moutons et lui faisant de nombreux prisonniers (2).

Un tel exemple ne pouvait qu'encourager la résistance.

---

(1) Le général Harispe était de Saint-Etienne de Baigorry. Né le 5 septembre 1768, il partit comme volontaire en 1792, et se mit, dès l'année suivante, à la tête d'un corps franc, recruté dans son pays. Il prit part ensuite à toutes les guerres de l'Empire, se distingua à Iéna et à Friedland, et devint, lors de la guerre d'Espagne, chef d'état-major du maréchal Moncey. Blessé à la bataille de Toulouse, il fut pris par les Anglais. Mais bientôt relâché, il reconnut Louis XVIII, reprit du service aux Cent-jours, et vécut depuis 1815 retiré dans ses terres. Nommé maréchal de France en 1851, il mourut à Lacarre près de Bayonne en 1855.

(2) *Moniteur* des 13 et 24 janvier 1814.

Digitized by Google

Aussi le général Harispe proclama-t-il « que tout citoyen qui s'engageait à lever au moins trente hommes, dont dix cavaliers et vingt fantassins, recevrait immédiatement une patente de partisan (1) ».

La petite troupe s'augmenta rapidement : « Depuis que l'on a commencé à former des compagnies franches, écrit le Moniteur, tous les Basques se sont levés en masse et harcèlent l'armée anglaise de toutes parts. Ce genre de guerre convient également à la nature du pays et au caractère de ces actifs et intrépides montagnards. Accoutumés à manier avec adresse leurs fusils de chasse, ils tuent souvent les coureurs et les éclaireurs de l'ennemi. Il ne se trouve plus dans les villages des Pyrénées que des vieillards et des femmes. Tous les hommes depuis dix-huit jusqu'à quarante-cinq ans sont sous les armes (2) ».

Le succès des Éclaireurs basques dans la vallée de Baigorry ne fut pas le seul. Peu après, ils enlevèrent encore à l'armée de Wellington un important convoi de fourrage entre Saint-Martin d'Arosa et Bidarray, faisant aux troupes Anglo-Espagnoles, commandées par Morillo (3), une centaine de prisonniers « dont cinq officiers, un anglais et quatre espagnols, dix hussards anglais et une soixantaine de chevaux ou mulets ». Le général Harispe, qui les commandait avec le colonel Lalanne, lança une proclamation où il louait « l'élan des Voltigeurs de la garde nationale d'élite, dont le capitaine était M. Saint-Martin, ainsi que l'intrépidité des éclaireurs basques, courageusement secondés par les habitants du pays (4) ».

Dans le département des Landes, l'élan patriotique ne fut pas moindre. Se sentant menacés par l'aile gauche de l'armée des Alliés qui voulait s'assurer la route de Bordeaux, les habitants de ce pays cherchèrent, dès le commencement de février,

(1) *Journal de Lot-et-Garonne*, du 9 février 1814.

(2) *Moniteur* du 17 janvier 1814.

(3) Morillo, célèbre chef de partisans lors de la guerre d'Espagne, battit plusieurs généraux de l'armée de Napoléon. Créé plus tard comte de Carthagène, il a laissé d'intéressants mémoires, publiés en 1826.

(4) *Moniteur* des 26 janvier et 20 février 1814.

Digitized by Google

à s'organiser eux aussi en corps franc. « Un corps de flanqueurs nous apprend toujours le Moniteur, vient d'être organisé dans le département des Landes. Il se compose de gardes forestiers et champêtres et rendra d'utiles services dans le cas où les ennemis essayeraient de franchir l'Adour et de pénétrer sur notre territoire. La connaissance parfaite que les individus qui le composent ont de ces localités et leur adresse dans le tir les rendront aussi redoutables aux ennemis que précieux à nos troupes, qui trouveront en eux d'excellents guides à l'occasion (1) ».

Le général Darricau fut mis à leur tête. Mais, malgré la belle proclamation qu'il leur adressa, la marche rapide des Alliés sur Bordeaux rendit inutiles toutes tentatives de ce corps (2). Il n'en fut pas de même dans ces régions de la première bande de Florian.

Quant aux *Partisans de la Gironde*, formés par arrêté du Préfet de ce département, M. Valsusena, « autorisant trois officiers de cavalerie à créer, par enrolements volontaires, un corps franc de cavalerie légère sous le nom de *Partisans de la Gironde*, corps qui ne pourra être composé que d'anciens militaires retirés du service et d'individus non sujets à la conscription, » comme celui des Landes, ils ne virent jamais l'ennemi (3).

Dans le Gers on ne trouve trace d'aucune compagnie de partisans. Vainement, dans sa proclamation du 21 janvier 1814, le comte Caffarelli, commissaire extraordinaire dans la dixième division militaire, exhorta-t-il les habitants à une résistance désespérée (4), et le préfet Bessières chercha-t-il à effrayer les populations en les menaçant des cruautés et du pillage de la bande du fameux chef Espagnol Mina, qui terrorisait les départements voisins (5), ils ne purent y parvenir ;

(1) *Moniteur* du 20 février 1814.

(2) *Journal des Landes*, du 19 février 1814.

(3) *Moniteur* du 6 février 1814. Cf. : *L'Indicateur*, journal bordelais, du 31 janvier.

(4) *Journal de Lot-et-Garonne* du 29 janvier 1814.

(5) Comme Morillo, Mina se fit le chef d'une bande de partisans aussitôt que sa patrie fut envahie par nos armées. Fait prisonnier en 1811, il fut relâché

Digitized by Google

non plus que le baron d'Arbaud-Jouques, préfet des Hautes-Pyrénées, qui convoquait le 16 mars les gardes nationaux de son département pour qu'ils vinssent « armés de fusils de calibre ou de chasse, de piques et de pistolets, défendre leur territoire (1). » Ces appels ne furent pas entendus.

Les événements se précipitaient, en effet, avec une foudroyante rapidité. L'armée française, chaque jour amoindrie par les désertions, ne pouvait plus tenir tête aux troupes bien plus nombreuses et plus disciplinées de Wellington. Battu à Orthez, le 26 février 1814, coupé dans sa ligne de retraite sur Bordeaux par l'occupation, le 2 mars, de Saint-Sever et de Mont-de-Marsan, forcé d'abandonner Aire ce même jour et de se replier sur Tarbes, où il ne put tenir que quelques heures, (20 mars), concentrant enfin tous ses efforts sur Toulouse, le maréchal Soult cédait le terrain pas à pas, mais non sans faire preuve d'une merveilleuse habileté stratégique, ni sans sauver l'honneur du drapeau français. Jamais il ne désespéra du succès de sa cause. Et, bien que la plus grande partie du Sud-Ouest fut déjà envahie, il recommandait partout la lutte à outrance, lançant le 17 mars, de Simacourbe près de Lambège, Basses-Pyrénées, où il était encore à cette date, cette ordonnance qui prescrivait dans toute la région et règlementait définitivement l'organisation des corps-francs :

Le Maréchal commandant en chef,

« Considérant que la formation des corps de Partisans a été recommandée par les instructions de S. Exc. le Ministre de la guerre ;

« Considérant que le service des Partisans peut être de la plus grandeutilité pour la défense du territoire et nuire aux ennemis,

« Ordonne :

« Il sera formé deux corps de Partisans à cheval, chacun de 4 esca-

---

l'année suivante et complota contre son propre gouvernement. Forcé de gagner l'Angleterre, il revint avec l'armée de Wellington et fit toute la campagne de France. Ses troupes à juste titre inspiraient la terreur. Ayant plus tard cherché à soulever le Mexique contre l'Espagne, il fut pris par ses compatriotes et fusillé en 1817.

(1) *Journal des Hautes-Pyrénées* du 25 février 1814. Cl. : *Journal de Lot-et-Garonne* du 23 mars.

Digitized by Google

drons, l'un dans la 10e division militaire, et l'autre dans la 20e division (1).

« Le premier prendra la dénomination de *Partisans des Pyrénées*, la formation aura lieu à Toulouse ; le second prendra la dénomination de *Partisans de la Garonne*, sa formation aura lieu à Agen.

« Le Ministre de la guerre sera prié de prendre les ordres de l'Empereur pour déterminer l'uniforme de ces deux corps, et pour les assimiler aux régimens de la cavalerie légère pour la solde, masse, traitement et avancement.

« Les militaires retirés du service sont admis dans ces corps dans ses grades qu'ils occupaient précédemment..... Seront aussi admis dans les corps de Partisans les individus de la garde nationale, les gardes forestiers et champêtres et les employés des douanes qui se présenteront volontairement.

« Les individus qui se seront armés, habillés et montés à leurs frais, seront avancés dans leurs grades.

« Les sujets susceptibles de devenir officiers seront présentés par le commandant de chaque corps, sur l'approbation du général de division.

« Ils pourront être pris dans la classe des fils de propriétaires quoiqu'ils n'aient pas servi.

« Tout individu qui aura été proposé pour faire partie d'un de ces corps de partisans, et qui refusera de marcher, sera sur-le-champ arrêté.

« Les Partisans seront armés, de l'arsenal de Toulouse, d'un pistolet, d'un sabre et d'une lance avec fanion. Si l'arsenal de Toulouse ne pouvait pas fournir cet armement, il y serait suppléé par réquisition dans les 10e et 20e divisions, et l'on fera fabriquer des armes dans toutes les villes de ces deux divisions.

« Les chevaux seront aussi requis dans les deux divisions ; et on admettra des chevaux de tout âge, propres au service, jusqu'à la taille de 4 pieds 3 pouces.

« Les objets d'équipement pour les hommes et chevaux, ainsi que les objets d'habillement seront également requis.

---

(1) La 10e division avait son siège à Toulouse. Elle comprenait les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. La 20e division avait son siège à Périgueux, était formée par le Lot, le Lot-et-Garonne, la Corrèze, la Dordogne et la Charente, et était alors commandée par le général Decaen.

Digitized by Google

« MM. les commissaires extraordinaires de l'Empereur dans les 10e et 20e divisions militaires sont priés de vouloir bien prendre des arrêtés et donner des ordres pour l'exécution de toutes ces réquisitions.

« La force de chacun de ces deux corps de Partisans sera indéterminée ; provisoirement, elle est fixée à 1.000 hommes et 1.000 chevaux par corps, 250 par escadron.

« MM. les généraux commandant les 10e et 20e divisions surveilleront, chacun en ce qui le concerne, la formation de ces corps, etc.

« Simacourbe, le 17 mars 1814.

« Signé : Le Maréchal Duc de Dalmatie.»

La marche rapide sur Toulouse, les dispositions prises à la hâte autour de cette ville pour y livrer une suprême bataille (10 avril), empêchèrent la formation, dans cette région, de ce premier corps de Partisans.

Il n'ent fut pas de même du Lot-et-Garonne, où Bory de Saint-Vincent, major dans l'armée de Soult, fut chargé par son chef de mettre ce projet à exécution et tenta, comme nous allons le voir, de s'aboucher avec Florian, chef de partisans déjà célèbre, qui depuis le commencement de la campagne, harcelait avec sa petite troupe les flancs de l'ennemi et dont nous allons raconter les faits et gestes partout où nous le rencontrerons.

II

LA PREMIÈRE BANDE DE FLORIAN
(1814)

Qu'était Florian ? D'où venait-il ? Quel était son véritable nom ? C'est ce que toutes les recherches de la justice et de la police, si actives cependant en ce temps-là, n'ont jamais pu établir. Certains l'ont dit originaire des Pays-Bas, d'autres de la Touraine ou du centre de la France. On l'a nommé Floréan, Floriant, Florio ; le plus grand nombre Florian, nom que nous adopterons. Sa famille a échappé à toute investigation.

Digitized by Google

L'existence de Florian est constatée pour la première fois en 1813, en Portugal. Il se trouvait alors à la suite de l'armée française, employé aux plus basses besognes et notamment à l'espionnage. Il avait la réputation d'un pillard. Le 24 mars de cette année, il fit en effet prisonnier, à l'affaire de Campo-Mayor, un laboureur âgé de vingt-huit ans, qui se nommait Joseph Custodio et qui était né à la Garganta del Vila dans la vieille Castille. Il se l'attacha comme son domestique, presque son esclave, et l'employa plus tard au service de sa femme, ou de sa maîtresse, une jeune espagnole, d'une rare beauté, qui le suivit d'abord dans ses pérégrinations hasardeuses, puis s'établit à Libourne, où de loin en loin il venait la voir, se montrant aussi dur pour elle que pour sa troupe (1).

A ce moment Florian était un homme d'une trentaine d'années, beau garçon, excellent cavalier, mais emphatique de manières et de langage, avec un esprit plein de ressources et de fourberie, très courageux au besoin et capable de tout pour arriver à ses fins. Il était le plus souvent vêtu d'une veste bleue de cavalier passementée d'argent, coiffé d'un béret à gland d'or, chaussé de grandes bottes dites à la Souvaroff et armé d'un sabre, d'une paire de pistolets à la ceinture et d'une espingole quand il était à cheval. Ses hommes l'appelaient capitaine ; mais rien ne prouve qu'il fut pourvu de ce grade que n'admirent jamais les officiers de l'armée régulière (2).

Au début, sa petite troupe ne se composait que d'une vingtaine de cavaliers, presque tous déserteurs ou étrangers, parmi lesquels un certain Girard, neveu du curé de Saint-Barthélémy dans les Landes, qui faisait alors fonction de maréchal des logis et rendait les plus grands services par sa connaissance approfondie de tout le pays Landais. Dès l'invasion du territoire, Florian servait non seulement d'éclaireur à l'armée française, mais par les relations qu'il avait nouées avec la plupart

(1) Déposition de Custodio.

(2) Tel est le portrait qu'en a tracé J.-F. Bladé, dans une de ses notes, sous la dictée du sieur Dumont, ancien employé à la bibliothèque municipale d'Agen, qui, quoique très jeune, se souvenait d'avoir vu, en 1815, Florian ainsi accoutré dans les rues de cette ville.

Digitized by Google

des contrebandiers de la frontière, il accompagnait ou faisait accompagner ses convois et protégeait ses approvisionnements.

Aussitôt après la bataille d'Orthez, Wellington détacha, on le sait, de son armée une colonne d'environ 15.000 hommes, commandée par Beresford avec ordre d'occuper Bordeaux et d'y faciliter l'entrée du duc d'Angoulême. Forcé de se replier sur la ligne de l'Adour, le maréchal Soult ne put, avec ses faibles ressources, empêcher ce mouvement. Du moins, chargea-t-il les Eclaireurs Landais, et en particulier la troupe de Florian, de harceler ce corps d'armée et surtout d'empêcher que les nombreux magasins de vivres et de munitions, accumulés un peu partout en arrière de l'armée française, ne tombassent entre les mains de l'ennemi. Florian s'y employa de toutes ses forces, multipliant ses coups les plus hardis. Il ne put malheureusement arriver à temps devant Roquefort de Marsan, centre important, dont les Anglais s'emparèrent le 2 mars, sans coup férir. Mais il eut la chance d'en détruire au moins deux, l'un qui se trouvait entre Estigarde et Saint-Gor, à l'est de Roquefort, l'autre au lieu de La Peyrade, non loin de Gabarret, où, aidé par l'aubergiste du lieu, Catherine Gayaux, il fit transporter en lieu sûr une énorme quantité de blé, farine et avoine, non sans récompenser généreusement son auxiliaire ; ce qui fut, assure-t-on encore dans le pays, l'origine de la fortune de cette famille Gayaux (1).

Maîtres de Roquefort de Marsan, les Anglais dépêchèrent quelques jours après trois cents mulets pour aller y chercher des vivres. Florian, qui rodait dans les alentours, surprit le convoi, fit couper les jarrets aux bêtes et se sauva dans la direction de Villeneuve-de-Marsan.

C'est le moment où le lieutenant anglais Woodberry, dans son si curieux et si intéressant journal (2), cite pour la première fois le nom de Florian.

---

(1) Rapporté par J.-F. Bladé, sans indication de source.

(2) *Journal du lieutenant Woodberry*, traduit de l'anglais par G. Hélie. (Paris, Plon, 1896). Voir notre compte-rendu, très détaillé, dans la *Revue de l'Agenais*, t. XXIII, p. 242 et suiv. 1896.

Digitized by Google

Chargé d'escorter le corps d'armée de Beresford et d'aller avec vingt cavaliers éclairer la route jusqu'à Roquefort, Woodberry apprend que les Français ont évacué la ville depuis deux jours. Il revient alors, le 4 mars, à Villeneuve-de-Marsan. « Trouvant un endroit convenable, écrit-il, je fis « mettre pied à terre à la moitié de mon détachement pour « faire manger les chevaux ; l'autre moitié veillait, car j'avais « appris de plusieurs paysans qu'un officier français, du nom « de *Florio*, à la tête de vingt ou trente partisans, battait « l'estrade ce matin aux environs de Roquefort. Je m'attendais « un peu à être attaqué ; mais on nous laissa tranquilles et « j'arrivai à Villeneuve à huit heures du soir, après avoir fait « quinze lieues (1) ».

Quatre jours après, le même Woodberry écrit, à la date du 8 mars : « A mon arrivée à Roquefort, où j'ai reçu l'ordre de « suivre le régiment, la première chose que j'ai vue a été deux « hommes de la bande du partisan Florio, pendus sur la place « du Marché par ordre du maréchal Beresford. Je conserve « des doutes sur la justice de leur punition (2) ».

Mais Woodberry ne s'arrête pas longtemps dans ces parages. Eclairant toujours le corps de Beresfort qui se dirige sur Bordeaux, il est le mercredi 9 mars à Captieux, le jeudi 10 à Langon, le vendredi 11 à Castets, le samedi 12 à Langon. Florian le suit pas à pas.

Le dimanche 13, Woodberry écrit de Beautiran : « Je n'ai « pas de chance. J'ai perdu mon pupitre et une partie de mes « bagages. C'est cette canaille de Florio, qui s'en est emparé « en face de Rions. Il m'a renvoyé mon domestique Sparem « Joé, dont je ne puis assez blâmer la stupidité, car il est resté « à boire à l'arrière-garde et il est cause de tout (3) ».

Le duc d'Angoulême ayant fait son entrée dans Bordeaux le 12 mars et ayant pris possession de la ville au nom du roi de France, la mission de Beresford était accomplie. Sur l'ordre de

(1) *Journal de Woodberry*, p. 172.
(2) *Idem*, p. 174.
(3) *Idem*, p. 177.

Digitized by Google

Wellington, qui avait besoin de toutes ses forces pour poursuivre le maréchal Soult, il se hâta de regagner la Gascogne par le même chemin et de rejoindre son chef. Woodberry donne, dans son journal, le nom des diverses étapes parcourues. De Beautiran où il était encore le mardi 15 mars, il passe à Langon le 16, à Bazas le 17, à Roquefort le 18, à Aire le 19. Florian ne le quitte pas d'une semelle. Ce jour-là, en effet, Woodberry écrit d'Aire : « Une bande de partisans ennemis « infeste les routes de Saint-Sever ici et a fait beaucoup de « mal. Il paraît que c'est la troupe de Florio. Un régiment de « cavalerie espagnole, arrivé cet après-midi, doit la surveil- « ler (1) ».

Toujours fidèle à sa tactique et sans doute aux ordres qu'il avait reçus, Florian se tint, pendant la fin de mars et le commencement d'avril, sur le flanc gauche de l'armée ennemie, c'est-à-dire dans les Landes du Lot-et-Garonne, dont la partie sud-ouest, Sos, Mézin, Nérac, Barbaste, était déjà occupée par les Anglais,

De Roquefort, il se dirigea vers l'Albret et s'arrêta à Allons, où le maire de cette commune, Cabanne, ardent bonapartiste, l'avait prévenu qu'un détachement ennemi conduisait à Bordeaux un convoi d'une centaine de bœufs achetés en Armagnac et destinés à l'armée anglo-espagnole. Ce convoi stationnait à Gouts. Il s'agissait de le surprendre et d'envoyer quelque homme de bonne volonté, capable de se rendre compte de son importance. Personne ne se présentant, la servante de la maison, Louise, que le maire et sa femme considéraient comme leur fille, déclara qu'elle était prête à se dévouer. On accepta sa proposition ; on la déguisa en marchande ; et elle prit aussitôt la direction de Gouts.

Voici, d'après le long récit qu'en fait Samazeuilh (2) et que nous résumons, comment se termina cette aventure romanesque. Nous lui en laissons toute la responsabilité.

Le maire Cabannes et Florian attendaient depuis long-

(1) *Journal de Woodberry*, p. 180.
(2) Samazeuilh, *Les Lugues*, vallée du Ciron, chap. III.

Digitized by Google

temps le retour de Louise, quand ils virent arriver le curé d'Allons, porteur d'une lettre signée du chef des soldats Portugais. Elle les prévenait qu'une jeune marchande de Casteljaloux avait été surprise espionnant, qu'on l'avait mise en chapelle dans l'église de Gouts d'Allons et qu'elle allait être fusillée dans la soirée. Le curé était invité à se rendre aussitôt à Gouts pour confesser la prisonnière.

Ce pouvait être un piége. Il était pourtant à présumer que Louise avait dit être une marchande de Casteljaloux pour ne pas compromettre sa famille adoptive et ses hôtes, et que si on avait appelé le curé d'Allons, c'est qu'il était le plus voisin. Toute la troupe manifesta le désir de marcher pour secourir la jeune fille, et, en première ligne le maréchal des logis Girard, neveu du curé de Saint-Barthélémy, près de Saint-Sever. Florian accepta ; mais il tenait auparavant à être fixé sur le nombre des ennemis.

Girard eut alors recours à ce stratagème. Il se rendit immédiatement chez le curé d'Allons, lui emprunta son cheval, qu'un paysan devait ramener à ce dernier en le fixant sur le nombre des soldats Portugais, se vêtit d'une soutane et d'un tricorne, et, porteur d'une clef de l'église de Gouts, se dirigea vers cet édifice où était enfermée Louise. Il cachait en même temps sous sa ceinture deux paires de pistolets. Les Portugais, qui se reposaient en buvant dans l'auberge où se présenta Girard, ne conçurent aucun soupçon. Ils le conduisirent dans l'église et l'enfermèrent avec Louise. Girard se fit aussitôt connaître d'elle ; il l'exhorta de se tenir prête à tout événement et lui remit une paire de pistolets.

Une heure ne s'était pas écoulée qu'éclatèrent soudainement des coups de feu, mêlés de clameurs et de cris de *Vive l'Empereur ! En avant ! Tue !* C'était Florian et ses cavaliers qui chargeaient les Portugais effarés ; Girard ouvre précipitamment la porte de la chapelle. Il tue les deux soldats qui en gardaient l'entrée. Louise s'élance sur le cheval du curé d'Allons et disparaît, tandis que Girard saisit ses armes, monte sur sa bête et se rue dans la mêlée, en soutane et en tricorne. La victoire de Florian fut complète ; quelques soldats

Digitized by Google

Portugais rendirent leurs armes ; d'autres périrent dans le combat ; la plupart s'enfuirent dans les bois, abandonnant le convoi qu'ils étaient chargés de mener. Six mois après, le curé d'Allons (le véritable cette fois) donnait dans l'église de Gouts la bénédiction nuptiale à Louise et à Girard.

PH. LAUZUN.

(A suivre.)

Les enfants donnés à l'Eglise

D'après la discipline en vigueur depuis le concile de Trente, les enfants sont d'ordinaire à leur baptême tenus par un parrain et une marraine. La présence de ces deux répondants n'est pas de rigueur, l'un d'eux peut suffire.

Jadis, par un motif de dévotion et aussi dans l'espoir d'obtenir à leurs enfants une protection toute spéciale, certains parents choisissaient pour parrain ou marraine le patron ou la patronne de l'église paroissiale. Comme il fallait un répondant en chair et en os, c'était un marguillier qui intervenait alors.

Cette pratique usitée aux XVIIe et XVIIIe siècles pourrait bien subsister encore. Les expressions en usage pour indiquer cette façon de faire étaient les suivantes : donner un enfant à l'église, au plat, à tel saint ou à telle sainte.

Il ne faut pas confondre cette donation toute spirituelle avec celle du moyen-âge plus effective, consistant à remettre réellement un enfant dès son plus bas-âge au supérieur de quelque couvent qui l'adoptait pour l'initier à la vie religieuse.

J. D.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE PRADES

Martial de Cortète, juge ordinaire d'Agenais ; son mariage avec Anne de la Duguie. — Formation du fief de Prades. — Martial de Cortète, lieutenant du sénéchal d'Agenais ; ses enfants.

Martial de Cortète (1), né vraisemblablement dans la ville d'Agen entre 1450 et 1455, était neveu de Pierre de Cortète, bachelier en droit civil et canonique. Nous ignorons le nom de son père et de sa mère. Ceux-ci étaient morts au moment du contrat de mariage de leurs fils (29 janvier 1482 n. st.) ; on peut le présumer sans exagération, car leurs noms ne figurent pas dans cet acte, auquel Pierre de Cortète comparut.

Martial de Cortète avait dû faire ses études à Toulouse, c'est encore vraisemblable, car plus tard il envoya son fils, Bernard, étudier le droit dans cette université fameuse.

Dans les premiers actes, où il paraît comme partie contractante (1482), Martial de Cortète est qualifié de bachelier es droits *in decretis*. A partir de 1494 on lui décerne les titres de docteur ès droits, de bourgeois d'Agen. Il habitait effectivement dans la capitale de l'Agenais. Il y résida sans interruption jusqu'à sa mort (1521).

Il n'est pas sans intérêt d'étudier la vie d'un homme, qui, parti de peu, sut, par sa valeur personnelle, occuper dans sa cité un rang des plus élevés, amasser une fortune considérable, fonder une famille qui s'est distinguée dans la magistrature, l'armée et les lettres, d'un homme enfin qui s'est concilié la confiance et l'estime d'Alain le Grand, sire d'Albret.

(1) Le présent travail a été fait d'après les archives du château de Prades, mises à notre disposition par son propriétaire, M. Jean Daurée de Prades, qui, non content de nous avoir ouvert ses propres archives, a voulu encore faire pour nous des recherches aux archives de la Gironde. Nous sommes heureux de le remercier pour le bienveillant concours qu'il nous a donné.

Digitized by Google

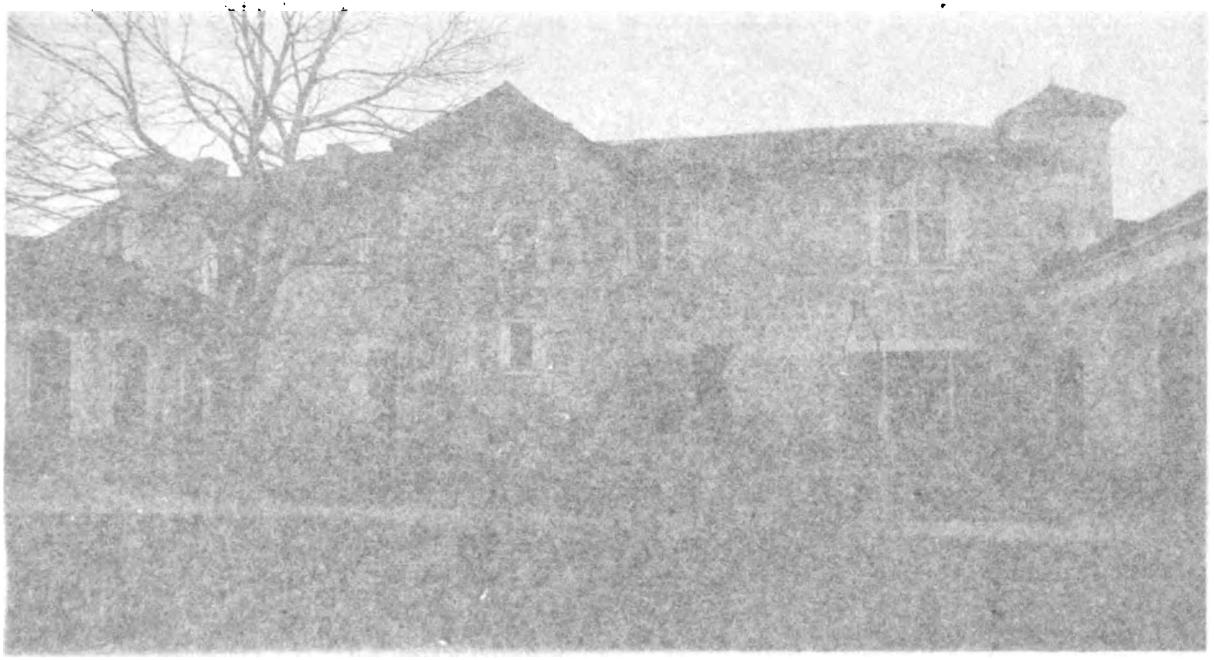

MANOIR DE PRAPELS

Digitized by Google

PIÈCES

Digitized by Google

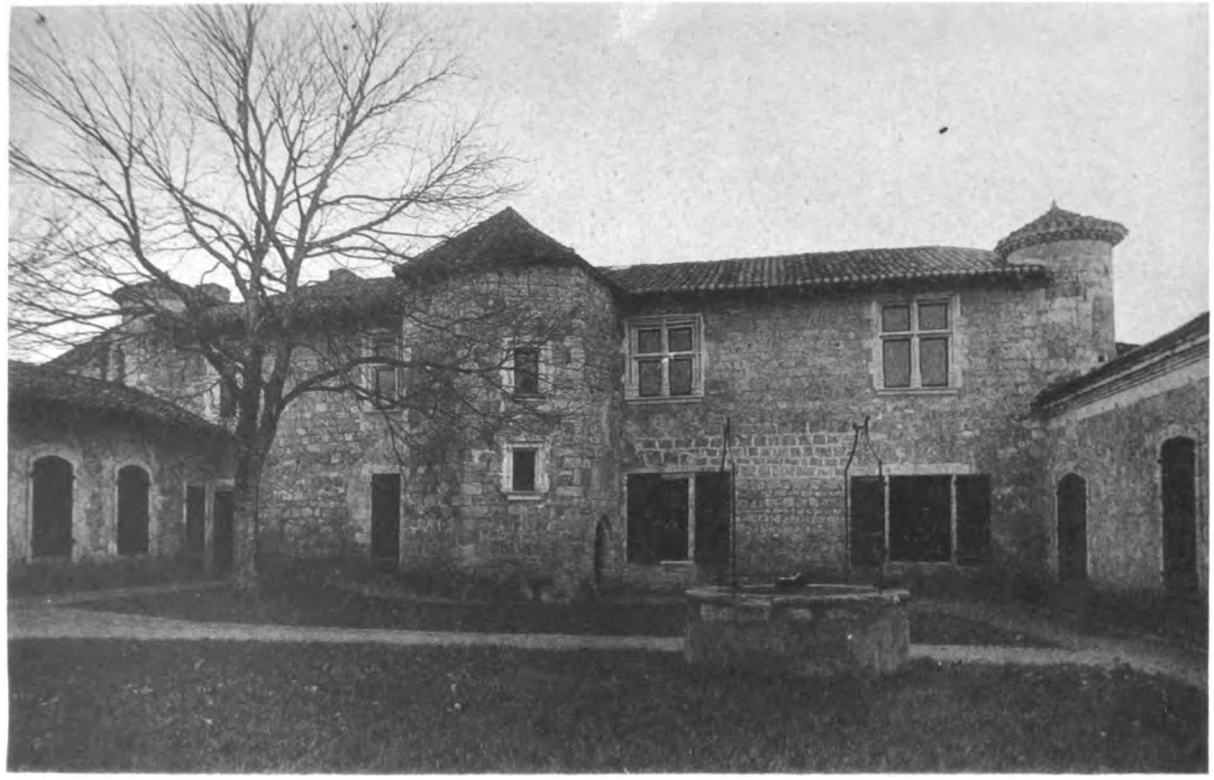

Cliché Ph. Lauzun

MANOIR DE PRADES

COUR INTÉRIEURE

Digitized by Google

Digitized by Google

Pierre de Cortète, oncle de Martial de Cortète, s'était marié avec Jeanne de la Combe, fille de Jean de la Combe, juge royal d'Agenais, et d'Audiette de la Duguie. Le 27 mai 1484 (1), il n'avait plus son beau-père, il était à la veille de perdre sa femme et de rester veuf, sans enfants. Désireux de reporter sur son neveu toutes ses affections, il songea sans retard à procurer à Martial l'avantage inestimable d'une noble alliance. Un parti fort avantageux s'offrait alors : Anne de la Duguie, fille de Jean de la Duguie, seigneur dudit lieu, et d'Armande de Gontault, était à marier. Or, cette jeune demoiselle était justement nièce de la belle-mère de Pierre de Cortète; son mariage avec Martial de Cortète devait nécessairement raffermir encore les liens de parenté qui unissaient l'oncle au neveu, le gendre à la belle-mère. Le contrat de mariage fut passé le 29 janvier 1482 (n. st.) dans la ville d'Agen en la maison de feu Jean de la Combe (2). La veuve du juge ordinaire d'Agenais avait au préalable, le 2 du même mois, fait donation de tous ses biens aux futurs époux (3). La fortune de la donatrice devait être considérable car, outre ses biens propres, elle se trouvait en possession de presque tout l'héritage de son mari soit comme légataire testamentaire, soit comme légataire de droit par suite de la mort de leurs trois enfants : Bernard, décédé en bas-âge, Jeanne mariée à Pierre de Cortète, Audiette épouse de Pierre Tort ou Torti, avocat du roi et plus tard juge-mage d'Agenais.

Entre la signature du contrat et la célébration du mariage, il s'écoula un temps assez long, car un an après, le 20 mars 1483 (n. st.), le mariage n'avait pas encore été consommé (4). L'âge de la future épouse avait peut-être été la vraie cause de ce retard. On sait que dans les familles de nobles et de magistrats, les enfants étaient mariés parfois dès leur plus bas âge.

(1) Testament de Jeanne de la Combe, original parchemin latin.
(2) Orig[l] latin. Pegorerii, notaire.
(3) *Ibidem.*
(4) Transaction entre Pierre Torti ou Tort et Martial de Cortète ; orig[l] parch. latin ; Guy Pegorerii, notaire.

Digitized by Google

Les parents signaient alors le contrat, mais la solennisation du mariage ne se faisait que plus tard, lorsque le jeune homme et la jeune fille étaient parvenus à un âge convenable.

En outre des raisons déjà fournies et qui ont dû sembler suffisantes pour motiver cette union, nous en soupçonnons une plus importante encore. La mort de Jean de la Combe avait rendu vacante sa charge de juge ordinaire d'Agenais. Or, il est bon de se rappeler qu'en ce temps-là et jusqu'à la Révolution, les offices de judicature étaient presque tous (il faut en excepter celui de sénéchal) la propriété des titulaires, on se les transmettait de père en fils, d'oncle à neveu, de beau-père à gendre, on pouvait même les aliéner. L'acte passé dans ce dernier cas portait le nom de résignation. Dans tous les cas, le pouvoir royal s'assurait de la capacité des nouveaux titulaires et il n'autorisait la transmission que sous certaines garanties et le paiement de certains droits.

Martial de Cortète a-t-il succédé immédiatement à Jean de la Combe et cela en vertu de son mariage nous n'osons l'affirmer, car nulle part nous n'avons trouvé la confirmation de ces deux faits. Ce qu'il y a de sûr c'est que Martial de Cortète est qualifié de juge ordinaire d'Agenais dans un acte du 5 janvier 1489 (1).

La famille de la Duguie dans laquelle Martial de Cortète entrait par son mariage avait une haute situation et de grandes alliances. Jacques de la Duguie que nous croyons le beau-frère de Martial de Cortète était seigneur de Marcès, Jean de la Duguie également son autre beau-frère était marié à Jeanne d'Aspremont demoiselle de la famille des seigneurs de Roquecor. Au milieu du siècle suivant (1550) un membre de cette famille, Antoine de la Duguie, fut docteur régent de l'Université de Poitiers (2).

La dot de la future épouse fut de 200 francs bordelais ; sa

(1) Droit de prélation accordé par les chanoines d'Agen à Martial de Cortète; orig[l] parch. latin ; devant Guy Pegorerii, prêtre du dioceze de Rodez, notaire d'Agen.

(2) Archives de Lot-et-Garonne, fonds du Présidial.

Digitized by Google

corbeille de noce comprenait deux houpelandes fourrées, deux gonelles, etc.

En 1483 (20 mars) Pierre Tort, avocat du roi, réclame sa portion d'héritage comme représentant de sa défunte femme Audiette de la Combe. Par transaction signée entre les deux parties (1) Martial de Cortète reçut pour son lot : une maison avec cour, jardin et pactus, située dans la rue Saint-Gilis à Agen, trois pièces de vignes et une chenevière dans les environs d'Agen et les meubles contenus dans la susdite maison.

Les biens attribués à Pierre Tort comprenaient une vigne à Saint-Vincent l'hermite, près d'Agen, et tous les livres, joyaux d'or et d'argent et autres meubles de Jean de la Combe actuellement en la possession de Pierre Tort. Le restant de la succession devait appartenir pour deux tiers à Martial de Cortète et pour un tiers seulement à son co-héritier. La différence s'expliquait par la situation de Cortète qui agissait comme héritier de son oncle et de la veuve de Jean de la Combe. L'acte de transaction fut signé dans l'église cathédrale d'Agen en présence de Bertrand de Montaigu, docteur ès-droits, prieur de Saint-Caprais d'Agen ; d'Aymeric de Castres, moine de Cluny, prieur de Saint-Antoine d'Agen, etc.

Cette convention ne devait pas être définitive. Pierre Tort se crut lésé. Il prétendit qu'on n'avait pas tenu compte dans l'accord de 1483 du testament de Jean de la Combe qu'il interprétait en sa faveur. Martial de Cortète consentit à passer une nouvelle transaction (2) qui devait être la dernière entre eux (3 septembre 1497).

Martial de Cortète, juge ordinaire d'Agenais, reçut pour sa part le moulin de Prades, situé sur la Séoune dans la juridiction de Castelculier, et le territoire de Prades, ou de Garignac, situé dans la juridiction de Puymirol, avec leurs dépendances, cens, rentes et autres droits seigneuriaux.

Pierre Tort, juge au sénéchal d'Agen, eut pour lot la part

(1) Transaction entre Pierre Torti et Martial de Cortète ; orig' parch. latin ; Guy Pegorerii, notaire.

(2) Orig' parch. latin, en très mauvais état.

Digitized by Google

du moulin de Courbarieu possédée jadis par le défunt, avec les biens, cens et rentes en dépendant, certains biens dans la juridiction d'Agen, des droits sur la mote Candel et Laslandes et certains cens sur le moulin possédé par Chaudordy, moulin qui s'est appelé depuis de Roudigou-del-Bosc.

Avant de continuer la biographie de Martial de Cortète, il ne sera pas sans profit d'étudier l'histoire de la formation du petit fief de Prades. L'origine des fiefs est toujours intéressante. Elle nous donne la clé d'une évolution peu connue : le démembrement des seigneuries et la formation, aux XIVe et XVe siècles, de ces petites terres nobles qui sont devenues de vivantes unités dont l'existence s'est affirmée et maintenue jusqu'à la Révolution française, grâce à la construction de ces manoirs appelés d'abord repaires, en latin *riparia* et *hospicia*, puis châteaux et quelquefois plus simplement maisons nobles.

Parmi ces fiefs, tous éloignés d'un centre d'agglomération, quelques-uns situés dans la plaine avoisinaient un ruisseau ou une rivière et possédaient dans leurs dépendances un ou plusieurs moulins actionnés par le cours d'eau. Prades se trouvait dans cette dernière catégorie. On ne peut donc étudier complètement ce fief sans parler des deux moulins qui en dépendirent presque constamment depuis Martial de Cortète.

Le moulin de Prades est situé sur la rive droite de la Séoune, paroisse de Saint-Amans, commune de Castelculier ; son origine est très reculée, mais il a subi tant de modifications qu'il est fort difficile, en se basant sur ses détails architectoniques, d'assigner à son origine une date sûre.

Le 15 juillet 1411, les officiers royaux d'Agenais (1) donnèrent ce moulin à fief à Vital Cayron, marchand et habitant d'Agen, sous la rente annuelle et perpétuelle de 12 deniers tournois payables à la Toussaint.

Après ce bail à fief, Vital Cayron pouvait se croire seul et

(1) C'étaient : le trésorier royal d'Agenais, Guillaume Dom ; le sénéchal d'Agenais et Gascogne, Guillaume de Barbazan ; le juge mage d'Agenais et Gascogne, Raymond Teste ; l'avocat du roi, Pierre de « Graviavilla », etc. Acte passé devant Bernard-Guillaume de Roque « de Rauco », notaire d'Agen, Archives de Prades, original en parchemin, texte latin.

Digitized by Google

indiscutable propriétaire du moulin de Prades; il n'en fut rien. Le 12 décembre 1420, Bernard d'Aix « de Quem », agissant au nom de sa femme, Jeanne de Trousset, dame de Pleneselve, vendit à Jean de Durfort, seigneur de Gavaudun, le moulin de Prades et ses dépendances : terres labourables et incultes, vignes, prés, bois, cens, rentes, etc. ; le tout considéré comme dépendant du repaire de Laval, jadis mouvant en fief de Bernard du Clusel et actuellement de la dame de Pleneselve, fille d'Elie du Clusel.

Cette vente fut faite au prix de 100 livres tournois (1). Malgré les prétentions contraires, Vital Cayron demeura possesseur du moulin de Prades. Jean de Durfort dut se contenter du territoire de Prades démembré de la seigneurie de Laval.

Le seigneur de Gavaudun s'était marié vers 1406 avec Comtesse Alpays de Montréal, dite de Boville, fille d'Arnaud de Montréal, bouret (c'est-à-dire bâtard) de Boville et de Catherine d'Anthé. De ce mariage il eut plusieurs filles : Catherine qui épousa Bertrand de Pellegrue, seigneur de Roquecor, et Jeanne qui apporta Gavaudun en dot à noble Arnaud de Lustrac, seigneur dudit lieu et de Goudourville (2).

En 1462 (10 octobre) Arnaud de Lustrac, Jeanne de Durfort, sa femme, et François de Lustrac, leur fils, donnèrent à Messire Jean de la Combe (3), dont nous avons déjà parlé, le territoire de Prades, terre inculte située dans la juridiction de Puymirol, du côté de Lafox ; confrontant d'un bout à la carrière des Trépadis de Monteils, puis, de là, descendant par la combe de la fontaine de Na Huga, vers la Séoune, en tirant vers le moulin de Prades ; et de ce moulin au carrefour de Saint-Christophe ; puis, de ce carrefour, en remontant tout droit au

(1) L'acte fut passé au château « in castro » de l'église cathédrale d'Agen, en présence de noble Jean de Durfort, chevalier, et d'Eli de Serres, licencié en droit, chanoine de Saint-Etienne et de Saint-Caprais d'Agen. Jean de la Rochelle « de Rupella » notaire d'Agen ; expédié par Martin Ruffy, parchemin latin.

(2) Etude Tournayre, répertoire d'actes du xve siècle et minutes de P. Carrière.

(3) Orig^l parch. latin ; Guillaume Bilhonis, notaire d'Agen.

Digitized by Google

Pech de la Molère et enfin aux Trépadis. Cette terre était traversée par le grand et antique chemin d'Agen à Puymirol.

Jean de la Combe, héritier de Vital Cayron, possédait en outre le moulin de Prades, il ne lui manquait pour être entièrement tranquille qu'une renonciation en bonne et due forme des droits prétendus sur ce moulin par le seigneur de Gavaudun. Celui-ci consentit à faire l'abandon de ses prétentions (21 mai 1465) (1).

Disons pour mémoire que dans le même siècle (15 décembre 1446) Bertrand de Durfort, baron de Bajamont, et Arnaud de Durfort, son fils, passèrent un acte analogue à celui dont nous venons de parler. Ils donnèrent à noble Jean de Fayolles, écuyer, le lieu de Laval et ses dépendances, sous l'hommage d'une paire de gants blancs, à chaque mutation de seigneur et de vassal (2).

Le 31 mars 1494, Pierre Torti et Martial de Cortète passèrent une transaction avec Jean du Vergier et Bertrand Radigon, dit Chaudordy. Le procès soutenu au Parlement de Bordeaux entre les deux parties était relatif au moulin du Burgua, que du Vergier et Radigon voulaient reconstruire. Ce moulin n'était pas aussi ancien que celui de Prades, dans le voisinage duquel il se trouvait. L'un et l'autre étaient situés dans la juridiction royale de Castelculier. Le moulin de Prades payait une rente au roi, celui du Burgua en consentit également une au même seigneur, mais ce n'était pas suffisant pour écarter tout obstacle. Les possesseurs du moulin de Prades ne voulaient pas d'un moulin qui ferait concurrence au leur ; ils ne voulaient pas davantage d'une construction qui empièteraient sur leur territoire.

En dédommagement, du Vergier et Radigon cédèrent à leurs adversaires la tierce partie, en directité et fondalité, du moulin qu'il s'agissait de reconstruire et la tierce partie de tous les revenus de ce moulin, à l'exception des poissons. Torti et Cortète s'engagèrent à fournir le tiers des meules, toutes les

(1) Orig^l parch. latin, devant Jean Ruffi, notaire, originaire de Limoges.
(2) Archives d'Agen, FF. 192, 193 ; II. 13.

Digitized by Google

fois qu'il serait nécessaire de les changer. Les frais de reconstruction devaient être à la charge de du Vergier et de Radigon, Torti et Cortète devaient simplement fournir 10 livres tournois. Il fut stipulé que les meules seraient choisies parmi les meilleures de Buzet (1).

Il serait fastidieux d'entrer dans de plus longs détails sur la formation du domaine territorial de Martial de Cortète. Il nous suffira de dire que la progression des achats fut continue. Biens roturiers et biens nobles augmentèrent successivement les possessions de Martial de Cortète dans la juridiction d'Agen et en dehors. En 1516 (2) il pouvait s'intituler seigneur des Vennes (3), de Perville (4), de Cambes (5) et de Prades. Il possédait, en outre, plusieurs rentes, assises sur des maisons dans la ville d'Agen ou sur différentes terres dans les environs de la même ville. Ce n'était pas un grand seigneur, puisqu'il ne possédait aucune terre ayant privilège de justice, mais c'était un personnage important.

La charge de juge ordinaire d'Agenais valait environ 1,000 écus sol, c'est-à-dire à peu près 3,000 livres, somme énorme pour l'époque (1521). Cortète passait donc, et à bon droit, pour être riche ; il jouissait, en outre, de l'influence morale attachée à sa haute fonction. Le juge ordinaire n'était précédé que par le sénéchal et le juge-mage. Il connaissait en première instance de tous les procès civils et criminels à juger dans presque toutes les juridictions royales de l'Agenais, mais il avait parfois à lutter contre les résistances des consuls de certaines villes royales. C'est ainsi que, le 20 juillet 1510, il plaidait contre le syndic de Puymirol et, le 9 janvier 1511, contre le syndic de Villeneuve-sur-Lot (6).

---

(1) Vidimus du 14 août 1594, délivré par Bélengier, notaire. L'original avait été passé devant Noël Durand.

(2) Contrat de mariage de Pierre de Nozères et de Catherine de Cortète, copie coll. parch.

(3) Les Vennes, paroisse dans la commune de Seyches (Lot-et-Garonne).

(4) Perville, commune du canton de Valence (Tarn-et-Garonne).

(5) Cambes, maison noble dans la commune de Pont-du-Casse (Lot-et-Garonne).

(6) Orig[l] papier, français, requête au Parlement de Bordeaux,

Digitized by Google

Le Parlement de Bordeaux ayant à juger ces deux procès, rendit un premier arrêt disant que M. de Cortète « joyeroit de la juridiction ordinaire des terres et seigneuries dudit sire (1) en la dicte séneschaussée d'Agenois, comme juge ordinaire du dict pays, tant par luy que par ses commis et depputez, comme faisoient les prévostz, fermiers dudict sire, auparavant les ordonnances royaulx, et ce par manière de provision. »

Nous ignorons la seconde sentence. Il est probable qu'elle ne fit que confirmer la première.

A sa charge de juge ordinaire M. de Cortète ajouta, vers 1498, celle de lieutenant du sénéchal. Cette fonction faisait participer le juge ordinaire d'Agenais aux prérogatives du sénéchal d'Agenais et Gascogne. Les fonctions de cet officier royal à l'origine étaient administratives, politiques et judiciaires. Peu à peu ces attributions se modifièrent. A la fin du xve siècle le sénéchal ne rendait presque plus la justice par lui-même. Etant de robe courte il n'assistait que rarement aux procès. Se mêlait-il aux délibérations, prononçait-il lui-même les arrêts ? Il nous serait difficile de l'affirmer ou de le contredire, car les usages variaient sur ce point suivant les sénéchaussées. Quoi qu'il en soit, Martial de Cortète fut nommé lieutenant général du sénéchal vers la fin du règne de Charles VIII, et prit possession de sa charge au commencement du règne de Louis XII, en 1498 ou 1499. Son titre lui donnait plein pouvoir de convoquer le ban et l'arrière-ban, lorsqu'il en recevait l'ordre ; de juger, tant les causes civiles que criminelles, et de prononcer des sentences interlocutoires et définitives (2).

En un mot, c'était un office plutôt judiciaire. Cependant il ne s'achetait point comme les autres offices de judicature et il n'était rétribué que dans le cas de non résidence du sénéchal dans sa sénéchaussée. Dans ce cas, le lieutenant du sénéchal,

(1) Le roi de France.

(2) Acte du 16 janvier 1514-15, confirmant Martial de Cortète dans l'office de lieutenant du sénéchal d'Agenais « qu'il a tenu et exercé parcydevant paisiblement du vivant et jusques à l'heure du trespas de feu..... le roy Loys derrenier décédé... », orig^l parch. français.

Digitized by Google

d'après l'ordonnance (1) de 1493, avait droit au quart des gages attribués au sénéchal.

Robert de Balsac, seigneur et baron d'Entraigues, Clermont-Dessous, seigneur de Dunes, etc., était alors sénéchal d'Agenais et Gascogne ; Pierre Tort occupait la place de juge-mage ; les fonctions d'avocat du roi étaient exercées par Thomas de Lalande ; Bernard de Las avait le titre de procureur du roi. Enfin, le lieutenant de Robert de Balsac pour le Condomois se nommait Guillaume de Castillon et non pas Calvimont, comme l'a dit à tort M. Tholin dans son étude sur la proclamation de la Commune à Agen en 1514 (2).

Si l'on jette les yeux sur la curieuse gravure (3) donnée par Nicolas Bohier dans son *Traité des Séditieux*, on verra la place occupée en 1514 par M. de Cortète dans le tribunal qui jugea les meneurs de l'Insult. Les juges y figurent ainsi d'après l'ordre de préséance : Bertrand d'Estissac, sénéchal et lieutenant général au duché de Guienne ; Nicolas Bohier, conseiller au Grand Conseil ; Bertrand de Chassaignes, conseiller au Parlement de Bordeaux ; Jacques de Sevin, juge mage d'Agenais ; Martial de Cortète et Guillaume de Castillon, lieutenants du sénéchal en Agenais ; Jean de Lasiers, lieutenant de d'Estissac en la sénéchaussée de Périgord ; Sanche Hébrard, juge ordinaire de Quercy ; Gassiot de Lacombe, juge d'appeaulx ès comtés de l'Ile-en-Jourdain et de Pardiac.

M. de Cortète exerça jusqu'à sa mort les fonctions de juge ordinaire d'Agenais et de lieutenant du sénéchal.

Alain le Grand, sire d'Albret, tenait M. de Cortète en très haute estime ; il l'employa dans plusieurs affaires importantes, notamment dans celle relative aux péages qui se termina par un arrêt du Parlement de Bordeaux rendu le 21 mars 1500 (4).

La lettre écrite à cette occasion par le sire d'Albret est trop

---

(1) Cf.: *Ordonnance des rois de France de la 3e race*, par le marquis de Pastoret.

(2) *La Commune à Agen en 1514*, par G. Tholin. *Revue de l'Agenais*, t. XXVIII.

(3) Cette curieuse gravure a été reproduite dans l'article précité.

(4) *Inventaire des titres de la maison d'Albret*, publié par J. Dubois ; extrait à 25 exemplaires du *Recueil de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen* en cours d'impression, p. 143.

Digitized by Google

curieuse pour n'être pas reproduite. Elle n'est pas datée, mais nous croyons qu'elle précéda de fort peu l'arrêt rendu par le Parlement de Bordeaux. Elle doit être du 11 juillet 1499 (1).

A Monsieur le lieutenant d'Agenois, mon conseiller (2).

Monsieur le lieutenant, j'ay receu [les lettres] que m'avez escriptes par l'homme que avoye envoyé derrenièrement devers vous, par lesquelles m'escripvez que avez parlé à Monsieur de Bézat, et tant par ce que me faictez savoir, que par les lettres que led. de Bézat m'escript, ay sceu comme l'affaire des péaiges est au mesme estat que l'avez arresté, et vous sens bon gré de quoy estes prest à prendre la peine de faire le voyage à Bourdeaux pour y mectre fin, espérant que y donnerez si bonne conduicte et tellement à mon avantaige que n'en seray plus peiné dont vous seray tenu et le recognoistray ; en ensuyvant ce que m'en avez escript, j'envoye devers vous mon procureur général, présent porteur, auquel ay bailié puissence telle que verrez, et me semble que plus ample ne l'eusse peu despecher, confyant que m'y servirez le plus à mon advantaige et prouffit que porrez. Et entends que au cas que y trouvessez changement que qu'on voulsist me restraindre à autre chose que à ce qui a été arresté Agen en vostre présence n'y besoignez, mais en ce cas là instruyez mon conseil de Bourdeaulx de ce que vous semblera que y auray à fayre pour me deffendre.

Monsieur le lieutenant, je me fye de vous d'autant que je puis, parce que vous entendez mieulx que tout aultre ce présent affaire, par quoy n'est besoing que je vous [baille] autre instruction ne avertissement, mais vous prie que m'y serviez comme mon seigneur de vous ; mond. procureur a congé pour freyer aux mises et despenses que vous conviendra faire, et à vostre retour viendrez icy devers moy, et differeray mon partement pour aller en Béarn jusques alors, et espère que ne perdrez vostre temps.

J'ay mys en la procuration mes solliciteur et procureur à Bourdeaulx avecques vous, afin qu'ilz ne dyent que j'aye deffyance d'eulx, mais j'entens que vous dressiez le tout, comme celluy qui mieulx l'entend, de quy ay entière fyance, et des autres affaires que ay aud.

(1) Orig' papier. La signature est seule autographe.

(2) Alain, le Grand, mourut au château de Casteljaloux, le 1er octobre 1522. — Cf. : *Histoire de Casteljalouæ*, par Samazeuilh.

Digitized by Google

Bourdeaulx pourrez parler aux gens de mon conseil, afin que en venez résolu pour amplement m'en informer.

Et prie Dieu, Monsieur le lieutenant, qu'il vous aye en sa garde.

A Nérac, le xie jour de juillet.

Le sire d'Albret,
ALAIN.

Si n'avez recouvert les pièces de Ripario qui me pourroient servir en cest affaire, mectez peine de les recouvrer et toutes les choses dont cognoistrez que me pourray ayder.

De son mariage avec Anne de la Duguie Martial de Cortète eut deux fils, Bernard et Marc, et trois filles, Bertrande, Marguerite et Catherine. A chacune de ces dernières il donna en dot environ 1,000 livres. Il maria Bertrande à Jean de Goutz (1) fils de Marc de Goutz, seigneur de Castels. Marguerite épousa Jean de Boutier, seigneur de Catus. Catherine s'unit en premières noces à Me Arnaud de la Balme et en secondes noces (17 janvier 1616) à Pierre de Nozères, bachelier ès droits, bourgeois d'Agen. Pierre de Nozères avait pour oncle le seigneur de Buscon Pierre de Gaillard qui lui-même était beau-frère de Me Tucole de Nadal (2).

Martial de Cortète eut la douleur de perdre, l'année même de sa mort, deux de ses enfants : Marc et Catherine. L'année précédente sa femme était morte après avoir fait un testament qui ne nous a pas été conservé.

Frappé par tous ces deuils et déjà vieux, Martial de Cortète mit ordre à ses affaires et fit un testament qui ne nous est point parvenu. Il rendit son âme à Dieu, après le 19 mai 1521 (3),

(1) Mariage mentionné dans des actes postérieurs. Disons en passant que Marie de Goutz, fille de Marc de Goutz, épousa (19 novembre 1576) Bathazar de Thieuras, seigneur de Cauzac. — Cf. : J. de Bourrousse de Laffore, ouvrage cité plus bas.

(2) Copie coll. parch. acte mentionnant le premier mariage de Catherine de Cortète.

(3) Le 19 mai 1521, Bernard de Cortète donna procuration pour accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Marc, son frère. La mort de Catherine avant son père est justifiée par un acte de restitution de dot consenti par Pierre de Nozères, en faveur de son beau-père; expéd. parch. latin.

Digitized by Google

probablement sans avoir eu la consolation d'apprendre que son fils venait d'obtenir le bonnet de docteur ès droits (28 août 1521).

Bernard de Cortète avait moins de 25 ans (1) lorsqu'il perdit son père. Malgré sa jeunesse il pouvait, grâce à ses talents, bien gouverner sa fortune. Il avait d'ailleurs assez de loisirs ne possédant aucune des charges judiciaires de son père.

Si nous ignorons quel fut le successeur de Martial de Cortète dans la charge de lieutenant du sénéchal d'Agenais, par contre nous savons fort bien que l'office de juge ordinaire d'Agenais devint le lot de Jean de Goutz, beau-frère de Bernard de Cortète (2).

A l'exemple de son père, le nouveau seigneur de Prades acheta d'autres rentes sur des maisons d'Agen. Il eut même un procès à ce sujet. Les pièces de procédure nous révèlent un détail curieux. Il y avait une sorte de bourse ou de marché aux rentes, le sol de rente variait suivant les époques et aussi, sans doute, en raison du nombre plus ou moins grand des offres et des demandes (3).

Parmi les affaires les plus intéressantes négociées par B. de Cortète il convient de citer un accord (4) avec Jean de Boutier, seigneur de Catus. Grâce à cette transaction le seigneur de Prades put recouvrer quelques rentes sur le moulin d'Escoutes aliénées par Martial de Cortète. Le 12 septembre 1525 il conclut aussi un arrangement avec Pierre de Ségur, seigneur de Seyches, Pardaillan, Peyrières, et autres lieux, au sujet de certains droits seigneuriaux à Peyrières. Ces biens payés 1,200 livres étaient rachetables durant trois années (5). L'acte

(1) Cela semble ressortir d'un factum qu'il produisit vers 1529. Cependant J. de Bourrousse de Laffore prétend que Bernard de Cortète naquit « vers 1490 et avant 1494 ». — Cf. : *Notes historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne*, par J. de Bourrousse de Laffore, Agen, 1879, extrait de la *Revue de l'Agenais*, p. 231.

(2) Transaction (23 décembre 1521) entre Bernard de Cortète et Me Jean de Goutz ; orig^l parch. latin ; Ville, notaire.

(3) Factum orig^l papier ; de 1529 environ.

(4) Orig^l papier ; Danglade, notaire.

(5) Orig^l papier.

Digitized by Google

fut soumis à la ratification de Bernard de Ségur et de Peyronelle de Tersac, fils et belle-fille du seigneur de Seyches.

Tout semble indiquer que Bernard de Cortète fit construire le château de Prades. La première mention de ce manoir se trouve, en effet, dans une pièce de procédure de 1528 ou 1529. Parmi les nombreuses pièces relatives au fief de Prades et contemporaines de Martial de Cortète il n'en est aucune qui contienne la plus petite allusion à une résidence seigneuriale sur le domaine de Prades. Nous estimons, ainsi qu'il a été dit du reste, dans la première partie de cette étude que la construction de ce château fut faite entre 1520 et 1528.

Bernard de Cortète prenait volontiers dans ses actes le titre d'écuyer ; il avait beaucoup plus de goût pour la vie de gentilhomme que pour celle de magistrat. Ainsi s'explique sans doute qu'il ait abandonné une carrière dans laquelle son père s'était distingué.

Martial de Cortète, autant par goût que par devoir, semble avoir résidé dans la ville d'Agen. Son fils partagea son temps entre la ville et la campagne ; on le voit tour à tour à Agen où il exerce, durant deux années, les fonctions de consul (1) à Cambes où sa femme fait ses couches (2), à Prades où il donne de bons dîners (3), et enfin au château féodal de Castelculier qu'il prend à bail pour sept ans, vers 1530. Le capitaine de ce château, haut et puissant seigneur Thomas de Balsac, seigneur de Montaigu et autres lieux, fit cession au seigneur de Prades non seulement du château, mais encore de tous « les droictz, fruictz, proficitz, revenus, émolumens, gaiges, franchises et libertés » qui dépendaient de cette capitainerie (4).

Bernard de Cortète mourut à un âge peu avancé (1542) laissant à la charge de sa veuve, Jeanne de Vignes, dix enfants en bas âge ; cinq filles : Anne, Antoinette, Marie, Françoise et

(1) Archives d'Agen, BB. 23.
(2) Pièce de procédure de 1528 ou 1529.
(3) *Ibidem.*
(4) Expédition papier, fragment.

Digitized by Google

Suzanne ; cinq garçons : Marc, Alain, Jean, autre Jean et François (1).

Les enfants de Bernard de Cortète. — François de Cortète, lieutenant criminel au présidial d'Agen. — Sa postérité.

Par testament, (12 juillet 1541) (2), Bernard de Cortète avait légué à sa femme l'usufruit du château de Cambes et de sa maison d'Agen. Il avait laissé en outre à chacun de ses enfants 1,200 à 1,500 livres de légitime. Le surplus de ses biens devait être le lot de Marc de Cortète, déclaré héritier universel.

En agissant ainsi, le seigneur de Prades se conformait à un usage constant dans la noblesse. En effet, dans les familles nobles la moitié de la fortune du père et de la mère était toujours donnée à l'un des enfants mâles, au choix des parents. Une clause spéciale insérée dans le contrat de mariage des futurs époux stipulait que la moitié de leur fortune serait de droit attribuée après leur mort à celui de leur fils dont ils feraient choix. Faute de désignation cet avantage revenait à l'aîné. S'il n'y avait que des filles, la clause subsistait généralement en faveur de l'une d'elles.

La plupart des familles riches, même roturières, observaient également cette manière de faire. Pour les nobles c'eut été presque une dérogeance que d'enfreindre cette coutume.

Grâce à cet usage les fortunes se maintenaient dans les familles.

Sur les cinq filles de Bernard de Cortète, trois se marièrent, Anne, l'aînée, épousa (1542) Jacques de Caumont, seigneur d'Agre (2). Suzanne fut mariée deux fois. En premières noces

(1) Maintenue de noblesse de 1667.

(2) Agre est près de Saint-Loup, dans l'arrondissement d'Auvillars (Tarn-et-Garonne). Du mariage de Jacques de Caumont et d'Anne de Cortète, naquit Jean de Caumont, qui épousa Foy de Buade de Frontenac. Ce Jean de Caumont, dit le capitaine Agre, commandait en 1589 le petit fort de Teste, situé dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Gaubert. Il n'avait pour toute garnison que

Digitized by Google

(15 mars 1557), elle prit pour époux Jean (?) de Mariet, seigneur du Bruget. En deuxièmes noces, elle s'unit à Bernard d'Angeros, seigneur de Castelgaillard. Antoinette fut aussi mariée deux fois ; d'abord avec Bertrand de Goutz, seigneur de Lamothe-Bruniquel (12 juillet 1547), puis avec Antoine de Murat, seigneur de Loupiac en Rouergue (15 novembre 1555).

Marc de Cortète, pour payer les dots de ses sœurs, vendit deux beaux domaines : les seigneuries de Lamothe-Ferrand dans la juridiction de Port-Sainte-Marie, et la maison noble de Pepinès dans la juridiction de Penne d'Agenais (1557). Ces deux fiefs relevaient des sires d'Albret, Martial de Cortète en avait fait hommage (1519) sous le devoir d'une paire de gants blancs. L'hommage rendu sous la même redevance au sire d'Albret par Marc de Cortète en 1544 concernait les Vennes, Cambes, Lamothe-Ferrand et Pépinès (1).

Marc de Cortète vivait en gentilhomme, aussi demanda-t-il, en 1555, d'être compris au ban de la noblesse convoqué par le juge mage d'Agenais, Hermand de Sevin, offrant de payer la cotisation imposée aux nobles qui ne faisaient pas le service personnel.

Jean, un de ses frères, prit du service dans les armées du roi. Nous le trouvons à Metz (1er juillet 1556). Il revint à Prades en 1559 (25 décembre). On ne le connaissait que sous le nom de « capitaine Cambes. » Blaise de Monluc lui confia, le 8 mars 1568, la garde du château et de la ville de Puymirol menacés par les rebelles de Montauban. Le capitaine Cambes reçut en même temps l'ordre de faire une levée de quarante arquebusiers pour assurer la défense de la forteresse qui lui

---

25 arquebusiers lorsqu'il fut attaqué par 800 hommes du parti de la Ligue. venus d'Agen. Ses soldats furent passés au fil de l'épée et le fort fut détruit. — Cf. : *Briefve narration de ce qui s'est passé en la ville d'Agen depuis sa déclaration au party de la Sainte union (1589-1590)*, publiée et annotée par Ad. Magen.

(1) Cf. : *Inventaire des titres de la maison d'Albret*, ouvrage déjà cité. D'après un passage de la page 32 il semble résulter que Lamothe-Ferrand et Pépinès avaient été donnés par le sire d'Albret au seigneur de Prades.

Digitized by Google

était confiée. C'était bien peu. Il faut croire que Monluc, alors à Bordeaux, ne se faisait pas une idée très exacte du danger couru. Son lieutenant François de Cassaignet, seigneur de Saint-Orens, mieux renseigné puisqu'il était sur les lieux à Agen (13 mai), donna l'ordre d'augmenter la troupe de soixante hommes. C'est donc avec une centaine de soldats que le capitaine Cambes se jeta dans la ville de Puymirol pour la conserver au roi. Le capitaine mourut après le 28 décembre 1570. Il n'eut qu'une fille, du nom de Françoise, et un fils naturel nommé Géraud de Cambes.

Jean de Cortète, frère du précédent, n'eut pas une carrière bien remarquable ; dénué de fortune, il ne se maria point. A sa mort, vers 1571, il ne laissait qu'une fille illégitime nommée Antoinette.

François, le plus jeune de tous les fils de Bernard de Cortète, est sans contredit celui qui a fait la meilleure figure. Comme son grand-père, il étudia le droit et , comme lui, il occupa dans la magistrature un rang distingué.

On a écrit à diverses reprises que le présidial remontait à 1551. C'est une erreur ; ce tribunal existait antérieurement. Il suffit de lire les ordonnances rendues par Charles VIII en 1490 (art. 35) et par François Ier en 1536 pour s'en rendre compte (1). Ce tribunal d'appel était présidé par le juge-mage. Martial de Cortète en avait fait partie à titre de juge ordinaire. On le distinguait du siège du sénéchal, dont la présidence appartenait de droit à l'officier de ce nom, ou à son lieutenant ; Martial de Cortète avait présidé ce tribunal comme lieutenant du sénéchal d'Agenais.

Depuis la fin du xve siècle, la royauté, pour augmenter sa puissance, avait accru chaque jour la centralisation de ses pouvoirs. Dans le domaine judiciaire, l'influence royale avait

(1) A l'article 35 de l'ordonnance de mars 1490 sur le fait de la justice du pays de Languedoc il est parlé des « cours présidiales. » — Cf. : *Ordonnances des rois de France de la 3e race*, t. xx, par le marquis de Pastoret.

Digitized by Google

grandi dans de notables proportions. Les appels aux sièges sénéchaux et présidiaux s'étaient généralisés, aussi les juges de ces tribunaux, se trouvant en nombre trop restreint, ne pouvaient plus suffire à la besogne.

D'un autre côté, les formules de procédure trop compliquées demandaient une refonte. Enfin, comme il importait de limiter aux causes les plus importantes les appels aux parlements, il y avait lieu de reconstituer sur de nouvelles bases les sièges présidiaux et sénéchaux.

C'est pour ces divers motifs (1) et aussi pour quelques autres qui nous échappent, que le roi Henri II réorganisa ces sièges par un édit spécial de mars 1551.

François de Cortète paraît avoir succédé immédiatement à Me Antoine de Tholon dans la charge de lieutenant juge présidial, magistrat criminel en la sénéchaussée d'Agenois et Gascoigne. Tholon lui-même y avait été nommé le 19 janvier 1553 sur une résignation faite en sa faveur par Me François d'Estrades, dernier et paisible possesseur de cet office (2).

Tholon étant mort avant l'année 1566 (3), ce fut sans doute vers cette date que François de Cortète fut nommé à sa place. Quoi qu'il en soit, le frère du seigneur de Prades était en charge le 10 février 1570 (4).

Voici la liste des membres du présidial d'Agen en 1582, durant la charge de François de Cortète :

(5) Antoine de Nort, sieur de Lamothe Ferrand, président et juge mage.
François de Cortète, juge criminel.
Bernard d'Aspremont, lieutenant.
Florimond de Redon, lieutenant.
Jean Jourdain, conseiller.
Florens du Repaire, conseiller.
Jean Vallier, conseiller.
Louis de Godailh, conseiller.
Nicolas Maydieu, conseiller.
Jean Tournade, conseiller.
Antoine la Roche, conseiller.

(1) Ces motifs sont indiqués dans l'édit de 1551.

(2) Archives de Prades.

(3) *Revue de l'Agenais*, t. XIV, 1887, p. 214. *La ville d'Agen pendant les guerres de religion*, par G. Tholin.

(4) Archives de Prades, quittance originale sous seing privé.

(5) Antoine de Nort prêta serment entre les mains des consuls d'Agen, le 21 octobre 1572 (arch. d'Agen, AA. 41, f° 79). Il épousa Françoise de Chazettes, sœur d'Antoine de Chazettes, trésorier de France. Ces prédécesseurs sont : Herman de Sevin, Jacques de Sevin, Pierre Tort, etc.

Digitized by Google

Jacques Nargassier, conseiller.
Guillaume Pigousset, conseiller.
François Gaucher, conseiller.
Jacques de Bourran, conseiller.
Jean Lachièze, conseiller.
Antoine Philippes, conseiller.
Géraud de Roussanes, conseiller.
Pierre Salomon, conseiller et garde des sceaux.
Jean de Raymond, conseiller.
Guy de Brayac, conseiller.
Sanx Fabre, avocat du roi.
Jean de Capdeville, procureur du roi.
Raymond Vivès, huissier.
Jean Lachièze, huissier.

François de Cortète fut mêlé aux affaires de la ville d'Agen durant les guerres religieuses qui, de son vivant, bouleversèrent le pays.

Le 9 novembre 1588, il faisait partie du conseil chargé de garder la ville sous l'obéissance du roi (1). Le 25 avril 1589, après le serment d'union à la Ligue, il allait, à la tête d'une députation, auprès du sénéchal d'Agenais, Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand. Là, il exposait sans ambages la ligne de conduite adoptée par la ville d'Agen. Sa harangue se terminait ainsi :

« Nous sommes prêts à tout pour obvyer au péril de la situation, hors à violer l'édict de l'Unyon qui est de vivre et mourir pour nostre relligion cathollique, apostolique et romayne, pour le service du roy et pour la liberté et manutention de la ville envers et contre tous (2). »

Aux préoccupations politiques s'ajoutaient des préoccupations quasi-judiciaires. Le roi avait, par édit, créé à Villeneuve-sur-Lot une sénéchaussée ; c'était, du coup, amoindrir l'importance des sièges sénéchal et présidial. Il avait également établi l'élection d'Agenais, institution préjudiciable aux franchises de la ville et du pays d'Agenais.

Les parties lésées se concertèrent pour solliciter le retrait de l'édit de création. Une députation composée du sénéchal, François de Durfort de Bajamont ; du juge criminel, Cortète, et de Camus, syndic du pays d'Agenais, se rendit à la cour. Elle fut même assez heureuse pour obtenir (1582) l'objet de sa demande (3).

---

(1) *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc*, par Ad. Magen.
(2) *Ibidem.*
(3) *Revue de l'Agenais*, t. XVII, p. 496. *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle*, par G. Tholin.

Digitized by Google

Ce n'était pas la première fois que François de Cortète faisait le voyage de la capitale. Il s'était trouvé dans cette ville durant le carême de 1568 avec un de ses voisins, le seigneur de Laval, Jean de Fayolles, fils d'Antoinette d'Aspremont (1).

Malgré leurs prétentions à l'exception du logement des gens de guerre les magistrats agenais durent, plus d'une fois, se plier à la loi commune. C'est ainsi qu'en 1576 (17 novembre), Cortète logea dans sa maison le sieur de la Noue avec tout son train (2).

Le bourgeois d'Agen comptait parmi ses plus précieux privilèges le droit d'entrer en franchise le vin qu'il avait recueilli dans ses vignes de la juridiction. L'exercice de ce droit, quoique bien contrôlé par les consuls, dégénérait cependant quelquefois en abus.

Cortète fut accusé par les consuls d'avoir introduit frauduleusement et par complaisance dix-sept barriques de vin destiné à des tiers ; ce vin n'ayant pas été recueilli dans son crû.

Cette affaire fut portée par les consuls à la connaissance du Parlement qui ordonna une enquête (16 juin 1582).

François de Cortète s'intitulait seigneur de Lamothe-Darche; il possédait plusieurs rentes dans les paroisses de Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Sulpice-de-Boé, Saint-Pierre-de-Clairac. Il mourut vers 1593.

De son mariage, contracté le 27 juillet 1563, avec Jeanne des Hons, il eut deux fils et deux filles.

L'aînée des filles, Marie, fut donnée en mariage à Pierre de Laval, seigneur dudit lieu, près de Saint-Antoine de Pont-de-Rats, en Armagnac. La puînée, Françoise, épousa Bernard de Cambefort, un agenais.

Pierre, sieur de Lagarde, et l'aîné des mâles, contracta mariage avec Violente de Bernuy, fille de Jean de Bernuy,

(1) Archives de Prades, quittance (20 avril 1572), donnée dans la maison noble du Chapt, juridiction de Dolmayrac, par Jeanne Danton, femme de Jean de Fayolles.

(2) Archives de Prades.

Digitized by Google

baron de Villeneuve, en Languedoc, non loin de Castelnaudary (1).

Jean-Jacques, né le 12 mars 1582, semblait appelé à marcher sur les traces de son père, mais il ne réalisa pas ces brillantes promesses (2). Il vécut obscurément à Niquet, paroisse de Saint-Pierre-de-Clairac, ayant pris pour femme Françoise Gary qui lui donna trois filles : Marie-Anne, Anne et Jeanne, et un fils du nom de François.

Jean-Jacques de Cortète s'intitulait seigneur de Lamothe-Darche. Il mourut vers 1663. Son fils, François, semble avoir vécu encore plus obscurément. Il mourut célibataire vers la fin de 1690. Avec lui s'éteignit la branche collatérale de Cortète.

Jean-Jacques de Cortète, gouverneur de Castelculier.

Il importe de revenir en arrière avant de reprendre le fil de notre récit ; de la sorte le lecteur saisira mieux l'enchaînement des faits.

Par son testament (12 juillet 1541) Bernard de Cortète, seigneur de Prades, désigna trois de ses amis pour remplir la double fonction d'exécuteurs testamentaires et de tuteurs. C'étaient : Jean de Goutz, seigneur de Castelz ; Guy de Vignes, seigneur de Labastide, et Pierre Dupin, procureur au sénéchal d'Agen.

Après la mort du testateur, vers 1542, les tuteurs s'adjoignirent Guillaume Pons, juge ordinaire d'Agenais (3).

Né vers 1525, Marc de Cortète signa, avec l'assistance de ses

(1) Ce baron de Villeneuve était sans doute apparenté au fameux Jacques de Bernuy, président des enquêtes au Parlement de Toulouse, le plus riche des protestants de cette ville en 1562. — Cf. : *Histoire du Parlement de Toulouse*, par Dubédat, t. I, p. 391. Pierre de Cortète habitait Auvillars. Nous ne savons rien sur sa vie.

(2) La reine Marguerite paraissait décidée, en 1593, à donner à l'un des fils de Cortète la charge possédée par leur père.

(3) Orig[1] papier.

Digitized by Google

tuteurs et curateurs, le 11 mai 1545, ses articles de mariage avec Jacquette de Noailhan, fille de Jean de Noailhan, seigneur de Villeneuve, en Condomois (1).

La future épouse était assistée de son père et de Joseph de Noailhan, son frère. Sa dot s'élevait à 1,000 livres, et ses habits de noce comprenaient trois robes et trois cottes de soie avec manchons et chaperons assortis.

Les témoins furent : Jean de Cortète, frère du futur époux ; Marc de Goutz ; Pierre et Jacques de Caumont, père et fils.

Ce mariage fut-il solennisé et consommé ? Nous l'ignorons. Que cette union ait ou non existé, Marc de Cortète se maria en 1555 avec Jeanne d'Arroux, fille d'Odet d'Arroux, seigneur d'Arné, au diocèse d'Auch, et d'Izabeau de Noël.

La dot de la future épouse montait à 2,000 livres, sa corbeille de noces contenait trois robes : une de velours, une de tafetas et une de damas avec devants, manchons et chaperons assortis. Une paire de coffres formait son ameublement (2).

Pactes et contrat de mariage furent signés au domicile d'Odet d'Arroux à quelques jours d'intervalle (9 et 25 novembre). Les témoins qui se trouvèrent aux articles étaient Jean de Verduzan, abbé de Pessan ; Antoine de Murat, seigneur de Loupiac ; etc. Philippe d'Esparbès, seigneur de Lussan fut présent au contrat.

Le mariage fut fécond. Jeanne d'Arroux mit au monde six enfants : François, qui fut tué au siège de Lafère (3) ; Jean-Jacques, gouverneur de Castelculier ; Jacques, dont le sort est ignoré ; Arnaud qui embrassa la carrière des armes et fit la campagne des Flandres, comme nous l'apprend son testament (4), 26 octobre 1600 ; Marthe qui épousa Guillaume de Boissonade ; Jeanne mariée par contrat du 23 janvier 1593 avec Hermand de Ménoire, seigneur de Feuillade (5).

(1) Copie informe.
(2) Exped. parch.
(3) Maintenue de noblesse de 1667.
(4) Copie informe, papier.
(5) Archives de Lot-et-Garonne, B. 27, f° 36.

Digitized by Google

Marc de Cortète fit son testament le 12 août 1580 (1) et mourut peu de temps après âgé d'environ 55 ans.

L'héritier universel, François de Cortète, ayant, comme nous l'avons déjà dit, trouvé la mort au siège de Lafère la plus grosse part de l'héritage passa au cadet, Jean-Jacques de Cortète.

La tutelle fut confiée au lieutenant criminel, Cortète, et au seigneur de Labastide.

Quelques années plus tard (10 juillet 1582), le nouveau seigneur de Prades, de Cambes et des Vennes se maria avec Marguerite de Durfort, fille de défunt Hermand de Durfort, seigneur de Durfort, et de Marie de Lalande (2).

Une nombreuse assistance figura au contrat passé devant le notaire Lavau, dans la ville d'Agen, en la maison du seigneur de Born, Jean de Durfort, frère de la future épouse. C'étaient d'abord le seigneur de Born, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et lieutenant général de l'artillerie ; le lieutenant criminel Cortète, oncle de l'époux ; puis Révérend Père en Dieu, messire Bernard de la Combe, abbé de Blazimont, grand archidiacre de l'église cathédrale d'Agen ; Antoine de Nort, président et juge mage d'Agenais ; Bernard d'Aspremont, lieutenant principal. Il y avait aussi quelques conseillers : Jean Jourdain, Florent du Repaire, Louis de Godailh. Quelques gentilhommes venaient ensuite : Balthazar de Thieuras, sieur de Cauzac ; Antoine Carbonnier, sieur dudit lieu. Enfin, Michel de Boissonade, avocat, et Antoine de Boissonade, juge ordinaire d'Agenais, terminent cette longue liste.

Sur les 6.000 livres de dot apportées par la future épouse, 4,000 livres lui venaient d'un legs fait en sa faveur par son oncle Clément de Lalande, sieur de Lamothe-Candal, chanoine de Saint-Caprais d'Agen.

En outre de cet argent, Marguerite de Durfort possédait aussi une rente d'environ quatre sacs et demi de méture sur le mou-

(1) Maintenue de noblesse de 1667.
(2) Orig^l parch. ; Lavau, notaire.

Digitized by Google

lin du Burgua ou de Radigou-del-Bosc, propriété du seigneur de Cambes.

Les habits nuptiaux de la future épouse étaient fort riches, c'étaient : une robe de velours noir avec une basquine de satin cramoisi rouge ; une robe de tatefas noir.

Jean-Jacques de Cortète, gentilhomme servant de Marguerite de Valois, obtint de cette reine (31 juin 1585) des lettres de sauvegarde (1) pour ses maisons, moulins et domaines.

Le 2 juin 1586, Henri III envoya un sauf conduit pour permettre au seigneur de Cambes de se rendre « avec ses serviteurs, armes et cheval » à l'armée de Guyenne, commandée par le duc de Mayenne (2).

Le duc de Mayenne était le chef des ligueurs. Jean-Jacques de Cortète suivit son parti, quelquefois même avec trop de zèle. On va pouvoir en juger :

La ville d'Agen, inféodée à la Ligue, avait conclu avec les partisans du Béarnais une trêve, dite du labourage, afin de permettre aux gens des deux partis de cultiver leurs champs et de recueillir leurs récoltes.

« La jurade — dit M. Tholin — avait grand peine à faire observer la trêve du labourage. Lusignan (3) faisait son possible pour tenir ses engagements en ce qui concernait ses terres et la juridiction de Puymirol ; mais comment empêcher les représailles lorsque Villars et Monluc (4) continuaient à donner à leurs amis et partisans les revenus des hérétiques. On avait peine à contenir le sieur de Cambes, commandant à Castelculier et à Laspeyres, qui menaçait de faire des courses sur le territoire de Puymirol ; les consuls d'Agen lui firent donner 650 écus pour avoir l'assurance qu'il resterait tranquille. Aucun parti ne se recommandait par la discipline et

(1) Orig[l] parch.
(2) Orig[l] papier.
(3) Henri de Luzignan, gouverneur de Puymirol pour le roi de Navarre.
(4) Honorat de Savoie, marquis de Villars, et Charles de Monluc, deux chefs ligueurs.

Digitized by Google

par l'obéissance aux chefs; les attentats contre les propriétés restaient impunis. » — 1592 — (1).

Un état de paiement signé par Emmanuel de Savoie, à Moissac, le 26 février 1594, nous fait savoir qu'à cette date, la garnison de Puymirol se composait de trente soldats sous les ordres d'un capitaine et d'un sergent. La paie mensuelle était ainsi fixée: 100 livres pour le capitaine; 18 livres pour le sergent; 10 livres pour chaque soldat. Soit un total de 5.016 livres pour toute l'année (2).

Il n'est pas téméraire de supposer, d'après ce document conservé aux archives de Prades, que Jean-Jacques de Cortète faisait encore partie de la Ligue au début de l'année 1594. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car le 6 mars de la même année Henri IV, alors à Chartres, fit envoyer au sieur de Cambes des lettres lui octroyant l'état de capitaine de Castelculier, c'est-à-dire la confirmation d'un titre dont il jouissait déjà.

Quelques semaines plus tard (20 avril), la ville d'Agen fit elle-même sa soumission à son roi légitime (3).

Les guerres étant virtuellement terminées, la charge de capitaine de Castelculier allait donc devenir bien facile. Il y eut néanmoins quelques alertes puisque le grand maître de l'artillerie de France, Antoine d'Estrées, autorisa (2 juin 1598) le sieur de Cambes à faire fondre à Castelculier une bâtarde destinée à la défense de cette place (4).

Quand la reine Marguerite, répudiée par Henri IV, obtint le comté d'Agenais, elle confirma à Jean-Jacques de Cortète le titre de gouverneur de Castelculier. Le sieur de Cambes fut néanmoins tracassé par les officiers de cette princesse qui lui contestaient la jouissance d'une métairie dépendante de temps immémorial de la capitainerie de Castelculier. Marguerite, informée de ces tracasseries, les fit cesser aussitôt en déclarant

(1) *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle*, par G. Tholin.
(2) Orig^l papier.
(3) G. Tholin, ouvrage précité.
(4) Orig^l papier.

Digitized by Google

que la métairie en litige dépendait bien de la capitainerie et qu'elle en accordait la jouissance au sieur de Cambes (30 septembre 1603) (1).

Le seigneur de Prades se démit en 1606 de la capitainerie de Castelculier. Cette charge fut alors confiée à Jean-Paul d'Esparbès de Lussan et à son fils, François d'Esparbès, vicomte d'Aubeterre (14 avril 1606) (2).

La fortune personnelle de Marc de Cortète était si obérée à sa mort que Jean-Jacques de Cortète n'accepta la succession paternelle que sous bénéfice d'inventaire.

Pour payer les créanciers et donner à ses sœurs des dots convenables le seigneur de Prades vendit le 26 octobre 1589 à demoiselle Arnaude de Thieuras, femme d'Arnaud de Béchon, seigneur de Caussade, la seigneurie des Vennes, acquise jadis par son bisaïeul Martial de Cortète.

La vente fut faite au prix de 1,600 livres tournois (3).

Le moulin de Prades donnait 15 sacs de méture, quand l'année n'était pas mauvaise, mais le meunier obtenait souvent des remises pour cause de guerre ou de sécheresse. Le revenu des métairies et le produit des rentes ainsi que le fermage du moulin et des foulons de Roudigou-del-Bosc augmentaient notablement ce premier revenu. Cependant il y avait encore insuffisance. C'est pourquoi Jean-Jacques de Cortète céda par bail à ferme (24 mars 1597) à Guillaume de Boissonnade, seigneur de Roquegauthier, la maison noble de Prades et ses dépendances, y compris les moulins et foulons de Prades et de Roudigou-del-Bosc. Les cultures usitées devaient être maintenues. On semait du froment, du seigle, du millet, des jarousses.

Le fermier était tenu de payer chaque année 1.200 livres, s'il n'y avait pas de cas fortuits. Le bail à ferme devait durer trois ans (4).

---

(1) Orig[l] parch.
(2) Archives de Lot-et-Garonne, B. 7, f° 121.
(3) Copie informe papier.
(4) Copie papier, du 20 mars 1630.

Digitized by Google

Le 13 mars 1605, Jean-Jacques de Cortète donna à ferme à Marguerite de Secondat, femme de Jean du Lion, sieur de Belcastel, le château de Prades et ses dépendances, sauf la métairie de la Paille. Le domaine donné en ferme consistait en jardin, verger, garenne, pigeonnier, pactus, etc. La métairie de Prades contenait environ 42 carterées de terres labourables, 5 carterées de vigne. Le pré de Castelculier était de 2 carterées et demi ; le foin coupé gratuitement par le métayer était réservé aux chevaux du maître.

La rève était considérable : 20 sacs d'avoine, 15 paires de poules, 15 paires de poulets, 30 paires de chapons, 400 œufs, Il faut y joindre tout le profit obtenu sur le bétail, tant gros que menu, profit assurément considérable.

Ajoutez à cela une pipe de jarousses fournie chaque année par le fermier du foulon de Roudigou-del-Bosc et vous aurez un aperçu des droits dont le seigneur de Prades se dessaisissait par le bail à ferme consenti à Marguerite de Secondat et qui devait durer trois ans.

La seule charge mentionnée consistait en 4 sacs de métures livrables annuellement au jardinier.

Le prix annuel du bail à ferme fut fixé à 1,750 livres (1).

Grâce à ces sacrifices réitérés Jean-Jacques de Cortète liquidait peu à peu les dettes laissées par son père ou que lui-même avait dû contracter. Malheureusement ces mesures n'avaient pas une complète efficacité; il fallu recourir à des moyens plus énergiques.

Le 7 octobre 1606, par acte passé devant Laran, notaire à Saint-Pastour, le seigneur de Prades vendit à son beau-frère, Guillaume de Boissonnade, seigneur de Roquegauthier, la maison noble de Cambes (2) située à quelques lieues d'Agen dans une position admirable. C'est là que plusieurs Cortète avaient vu le jour. Rien ne nous dit que Jean-Jacques lui-même

(1) Expédition papier; Arnaud Roère, notaire d'Agen.

(2) Acte de vente mentionné dans un contrat d'accords du 9 juillet 1614 passé « dans le château noble de Cambes, paroisse de Mérens, juridiction d'Agen » entre Jean-Jacques de Cortète et Guillaume de Boissonnade; Goulflé, notaire; expéd. papier.

Digitized by Google

n'y fut pas venu au monde. Il y avait sûrement habité. De plus, il portait habituellement le nom de M. de Cambes.

Il est facile de comprendre les déchirements que provoquèrent cette vente. N'était-ce pas d'ailleurs un lambeau de plus enlevé à l'héritage de Martial de Cortète !

Un coup encore plus sensible vint frapper le seigneur de Prades. En 1618, vers la fin du carême il perdit sa femme, Marguerite de Durfort, personne d'une grande piété, s'il faut en croire une note laissée par son fils. Marguerite de Durfort mourut subitement dans le temps même où elle pratiquait dans toute son austérité les observances du jeûne quadragésimal (1).

Jean-Jacques de Cortète n'avait qu'un fils. Les représentants de la branche cadette ne laissant pas espérer une nombreuse postérité masculine, il importait que le seigneur de Prades se déterminât à un second mariage. C'est ce qu'il fit.

Le 3 août 1618, il signa au château de Paloque, paroisse de Saint-Aubin, juridiction de Monflanquin, un contrat pour régler les conditions du mariage qui devait l'unir quelques mois plus tard à Marie de Paloque, fille de Jean de Paloque, et de Marie de Lagrange.

La dot de la future épouse fut fixée à 5,000 livres.

Assistèrent à ce contrat les père et mère de la future épouse ; sa tante Marguerite de Lagrange, femme de M. Naudinot, avocat au parlement de Bordeaux, ainsi que deux gentilhommes du voisinage, Louis de Bonis et Jacques Descombes, sieur de Galaissac (2).

Marie de Paloque mit au monde trois enfants : Jeanne, qui épousa, (4 novembre 1643) (3), Jean de Galaup, seigneur de Lamothe ; François, qui étudia en Sorbonne, fut docteur en théologie, devint prêtre, eut le titre de curé de Saint-Christophe de Lafox, (1647) (4) puis celui de chanoine théologal de

(1) Epitaphe en vers français.

(2) Expédition papier ; de Reynal, notaire.

(3) Archives de Lot-et-Garonne, B. 62, f° 146.

(4) « Rolle de ce que j'ay baillé à Monsieur de Cambes, mon frère, despuit nostre dernier compte faict avant son despart de ce lieu de Prades pour aller à Paris, qui feust environ le commencement d'apvril, en l'an 1647.

Digitized by Google

la Romieu qu'il possédait encore lorsqu'il fit son testament devant Rizon, notaire à Condom, 30 juin 1655 (1) ; enfin Jean, dont le sort est ignoré.

Jean-Jacques de Cortète ne se désintéressait pas de l'administration des affaires de la ville d'Agen ; il y participa en 1623 au titre de 4e consul (2). En 1630 on le nomma 1er consul. Il présida effectivement les premières assemblées de la jurade ; il avait même loué, afin d'être plus assidu aux réunions municipales, une maison dans la ville d'Agen.

C'est là qu'il mourut le 11 février 1630 sur les dix heures du soir. Il fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Etienne avec les honneurs dûs à son rang et à son titre de consul.

C'est en ces termes que le livre journal des consuls relate la cérémonie des funérailles (3).

Son corps feust accompagné par Monsieur de Ranse, procureur général en la chambre de l'Edict, Messieurs les officiers de la cour présidiale, Messieurs les consulz qui alloint avec eulx par l'ordre accoustumé ayant leurs six mandes devant, chascun ung flambeau de sire à la main du poix de trois livres, et à chesque flambeau estoient attachées les armoiries de la ville. Le corps estoit porté par six prebstres ; le drap de deulh par les quatre plus anciens jurats, estant le corps couvert de la robbe et chaperon consulaire.

La damoiselle vefve devoict estre conduitte par deux desd. srs consuls, mais elle, estant indisposée, ne bougea du logis.

Estant arrivés dans l'esglize le corps feust pozé devant la porte de l'entrée du chœur et estant l'office divin dict, Messieurs de Maures, Delpech, de Sevin, de Rangouze et Jehan, consulz, allarent à la secrestie où ilz prindrent le drap de soye rouge, où sont les armoiries de la ville où ilz l'avoint à ses fins faict porter. Et appres firent le

---

« Premièrement j'ay baillé pour pour luy au sieur Lamothe Debez, son vicaire de Sainct-Christofle, et en quatre diverses fois, 30 livres chacune fois, comme apert des quittances dudict sieur Lamothe, dont la dernière est du 16 may 1649. » Mémoire écrit de la main de François de Cortète, le poète.

(1) Testament mentionné dans un acte postérieur. François de Cortète sieur de Cambes, mourut le 7 juillet 1655. Note manuscrite laissé par François de Cortète le poète.

(2) Archives d'Agen, BB. 45.

(3) *Ibidem*, BB. 51, f° 132.

Digitized by Google

tour de la nefz conduitz par le bedeau de St-Estienne et lesd. mandes ayant leurs flambeaux allumés, suivirent toutes les chappelles, l'une apprès l'autre, et ce faict retournarent au lieu où estoict le corps, où estans ilz mirent sur icelluy led. drap de soye. Apprès avoir faict deux fois le tour d'icelluy s'en retournarent à leur siège.

Et l'office estant achevé, la robbe consulaire, chapperon et drap susd. feurent tirés de dessus le corps, lequel ayant esté porté à sépulture l'assemblée s'en seroict retournée au mesme ordre en la maison du deffunt et de là lesd. srs consulz en la maison de ville suivis et accompagnés de leur jurade qu'ilz auroint remercié de l'acistance qu'ilz leur avoint faict...

Est à notter que le chœur de l'esglize estoict paré de drap de deuilh comme estoict aussy despuis la porte de l'entrée du chœur jusques au grand portal.

Et feust payé au bedeau quatre livres pour ses droitz. Messieurs du chapitre demandoint les six flambeaux que les mandes portoint mais il leur a esté désnyé.

J. DUBOIS.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS
A LA BIBLIOGRAPHIE
DE QUELQUES ÉCRIVAINS AGENAIS

I. Florimond de Raymond. — II. Blaise de Monluc. — III. Antoine de La Pujade. — IV. Cortète de Prades.

(suite et fin)

II. — BLAISE DE MONLUC [1]

I. — Commentaires de Monluc, *Bordeaux*, 1572, in-folio. On a lieu de s'étonner que l'édition originale de ce livre célèbre ait été présentée d'une manière inexacte dans le *Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres* de Brunet, qui a précisément la spécialité de faire connaitre aux bibliophiles les livres rares et recherchés comme l'est celui de l'illustre maréchal. Brunet donne pour cette première édition in-folio un très long titre, qui est celui de la seconde édition in-8°. Jules Andrieu ne fait que répéter l'erreur de l'auteur du *Manuel*.

Or le titre de cette première édition est très court et quasi lapidaire, le voici :

Commentaires || de Messire Blaise || de Monlvc Mares- || chal de France. || — || A Bovrdeavs. || Par S. Millanges Imprimeur ordinaire du Roy. || M.D.XCII. || In-folio, 1 feuillet titre, 1 f. *A la Noblesse de Gascougne*, 8 ff. non chif. *Tumulus* et 276 ff. chif. au recto seulement.

(1) Certains biographes modernes écrivent *Montluc* avec un *t* et nous-même avons commis cette erreur dans les deux premiers articles de notre notice, mais la véritable orthographe est celle que nous adoptons ici.

Digitized by Google

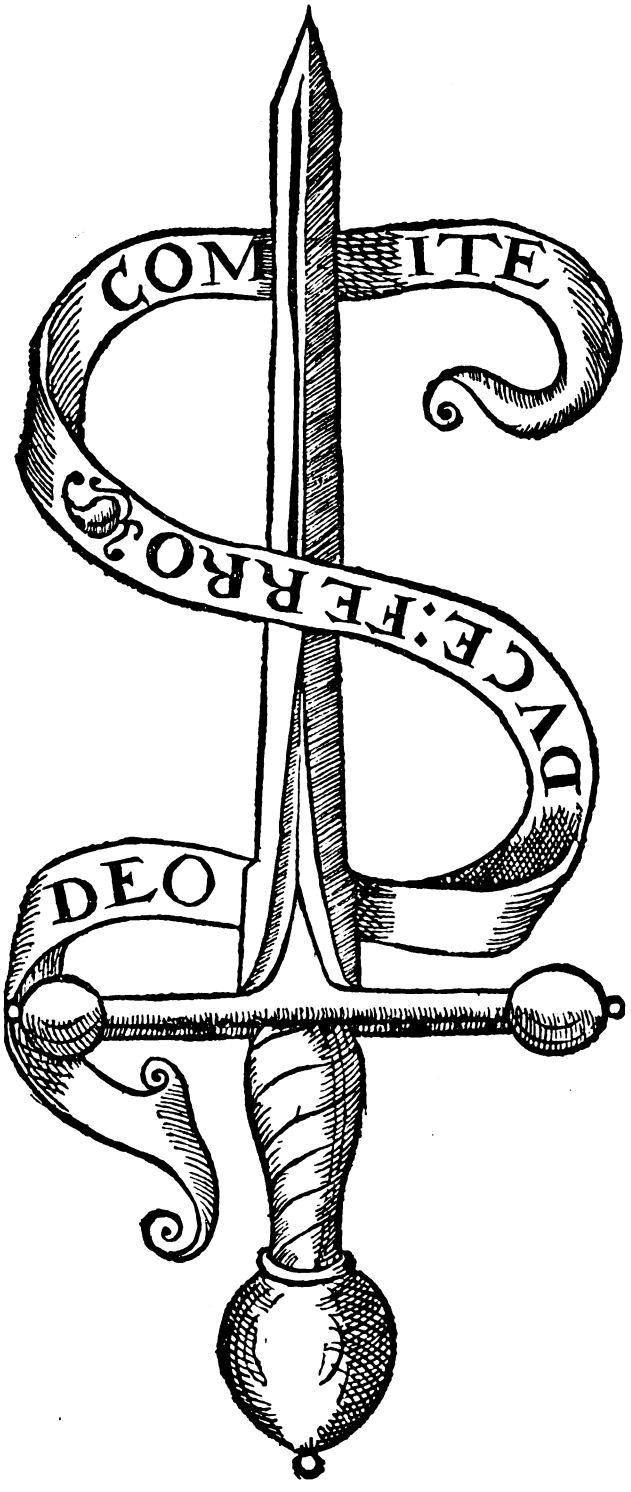

L'Epée de Monluc
sur le titre de l'édition des *Commentaires* de 1592
fac-similé d'après l'exemplaire de l'auteur.

Digitized by Google

Sur le titre, la grande épée de Monluc entourée d'une banderole portant sa fière devise : *Deo duce, Ferro comite,* épée que nous reproduisons ici en fac-similé.

C'est encore Florimond de Raymond qui a édité ces *Commentaires* dont le manuscrit lui avait été confié par la famille. Monluc était mort en 1577. Raymond a placé en tête des *Commentaires* une superbe dédicace « A la Noblesse de Gascogne » dont Tamizey de Larroque a reproduit tout le commencement. Le maréchal s'était retiré à la fin de sa vie dans son château d'Estillac en Agenais et c'est là qu'il dicta ses mémoires à un secrétaire « estant malade et languissant de « ceste grande arquebuzade qui lui froissa le visage au siège « de Rabastens, ou pour sa dernière main il servit son Roy de « pionnier, de soldat, de capitene et de général tout ensemble, « ne pouvant ceste âme généreuse, entre le lict et le cercueil, « encore trouver repos. C'estoit, disoit-il, son ennemy capital, « aussy tirant à la mort, il commanda qu'on mit sur son tom- « beau ces vers :

« *Cy dessous, reposent les os*
« *De Monluc, qui n'eust onq repos.*

Le manuscrit original a disparu, mais il en fut pris plusieurs copies. C'est sur une de ces copies que fut faite l'édition de Bordeaux et deux autres sont conservées à la bibliothèque nationale de Paris (manuscrits, fonds français, n° 5011); elles ont servi à Alphonse de Ruble à donner sa grande édition de 1864 (1), tout en tenant compte du texte imprimé de 1592. Le manuscrit envoyé à Bordeaux était, parait-il, plein d'incorrections et l'imprimeur a bien soin de le faire savoir dans un *Avis aux Lecteurs*, que M. de Ruble attribue à tort à Florimond de Raymond. Grâce à ces trois textes collationnés avec soin, celui de 1592 et ceux des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, M. de Ruble a pu fournir une version bien plus correcte, mais il reconnaît lui-même que « malgré ses

(1) *Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc, Maréchal de France.* Édition revue sur les manuscrits et publiée avec les variantes pour la Société de l'histoire de France, par M. Alphonse de Ruble. Paris, 1864-1872, 5 vol, in-8°

Digitized by Google

« défauts, l'édition originale passe encore *à bon droit* pour la « moins défectueuse. »

Au point de vue typographique, on voit que Simon Millanges a eu l'intention de faire un beau livre de cette édition, mais il n'y a réussi qu'en partie. Le format est majestueux, les caractères employés sont très beaux, l'impression est excellente, mais la justification de la mise en page est trop grande et ne laisse pas assez de marges ; de plus, les ornements typographiques employés ne sont pas en rapport avec la nature de l'ouvrage. Malgré cela, c'est un livre qui a belle allure et fait honneur aux presses bordelaises. Les beaux exemplaires bien conservés se paient très cher, surtout quand ils sont revêtus d'une bonne reliure du temps. Celui que nous avons dans notre bibliothèque a appartenu au célèbre surintendant Nicolas Fouquet, il porte son écureuil au dos.

Cette édition des *Commentaires* de Monluc contient un *Tombeau,* comme l'ouvrage de Jean de Sponde dont nous venons de parler et comme beaucoup de livres publiés à cette époque, *Tombeau* dont ni Tamizey de Larroque, ni Jules Andrieu (1), ni le baron de Ruble n'ont cru devoir faire mention. Mais J. Lapaume, professeur au lycée de Rennes, a reproduit *in extenso* toutes les poésies grecques, latines et françaises de ce *Tombeau*, lorsqu'il a cherché à identifier les épitaphes anonymes de la sépulture de Michel de Montaigne à Bordeaux (2). C'est parmi ces poètes bordelais qu'il a cru trouver l'auteur de ces inscriptions et son choix est tombé sur Emmanuel du Mirail, conseiller au parlement de Bordeaux, qui a fourni une pièce de poésie latine à ce recueil. Or, le véritable auteur de ces épitaphes n'a nullement collaboré à cet envoi de poésies, c'est Jean de Saint-Martin, ainsi qu'a pu l'établir M. Dezeimeris (3).

---

(1) Andrieu, dans sa *Bibliographie de l'Agenais*, décrit assez mal ce livre qui a pourtant une importance capitale. Il lui donne d'abord le long titre de la seconde édition et de plus il indique deux parties, alors qu'il n'y en a qu'une seule divisée en sept livres. Quant à l'édition de Ruble, il ne désigne que trois volumes au lieu de cinq.

(2) *Le Tombeau de Michel de Montaigne...* par J. Lapaume, 1859, *op. cit.*

(3) *Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne*, 1869, *op. cit.*

Digitized by Google

Beaucoup de ces pièces de poésie sont datées de 1577, année où est mort Monluc, et il est probable que ce *Tombeau* avait été composé en grande partie à cette époque et offert à la famille, et peut-être même qu'écrites sur des feuilles de velin richement reliées, ces poésies avaient été enfermées sous la pierre tombale où repose le grand maréchal.

Ces poésies ne sont ni meilleures ni pires que toutes celles du même genre écrites par des humanistes très habiles, par des parlementaires ou des gens de monde qui se piquaient de latinité et de grécité, et elles n'auraient qu'un intérêt très relatif si on ne les envisageait qu'au point de vue purement littéraire. Mais elles ont à nos yeux un mérite réel en nous faisant connaître certains personnages du temps dont les noms sans cela ne seraient pas venus jusqu'à nous. Nous nous contenterons donc de citer les noms de ces poètes.

Le tombeau a le titre suivant :

BLASI MONLVCI || FRANCIÆ || MARESCHALLI. || TVMVLVS. |

Au bas du titre, ce distique latin :

« *Iliadis rursum nascatur conditor alter,*
« *Hoc tumulo rursum conditur Æacides.* »

Signé : FLOR. RÆMONDUS, Senat. Burdigal.

Florimond de Raymond, l'éditeur du livre, a composé une épitaphe en vers français de très belle allure poétique, qui commence et se termine ainsi :

« Ci-gist le grand Monluc, duquel la renommée
« Par mille cors divers,
« Embouchez hautement, à la gloire semée
« Au champ de l'Univers,
« Monluc, qui de son nom comme un foudre de guerre,
« Estona mille fois
« L'Italie, Piémont, l'Espagne, et l'Angleterre
« Et le mutin François.
. . . . . .
« Monluc comblé d'honneurs, de grandeurs et d'années,
« Et de gloire chargé,
« Ayant servy cinq Roys, fut par les destinées
« Soubs ce tombeau logé. »

Digitized by Google

Nous rencontrons ensuite les noms d'Etienne Maniald, médecin bordelais, né à Clairac (1), de Jean Guyon, originaire de Dijon, de G. du Chemin, évêque de Condom, de Godefroy de Malvin, conseiller au Parlement, P. de Termes, conseiller, E. du Mirail, conseiller, de Martial Monnier de Limoges, de Georges Buchanan écossais, professeur au collège de Guyenne, de Joachim du Bellay et enfin de Pierre de Brach qui a écrit pour la circonstance un poème de plus de cinq cents vers et un sonnet sur la devise de Monluc, *Deo duce, ferro comite.* Ce dernier genre de poésie offre cet avantage qu'on est sûr au moins de ne pas avoir à lire plus de quatorze vers, et comme nous avons reproduit ici l'épée du maréchal avec cette devise, nous allons transcrire le sonnet de P. de Brach :

SONNET
Sur la devise de Blaise de Monluc
Mareschal de France
DEO DVCE, FERRO COMITE.

« *Créature de Dieu, j'eus Dieu tousjours pour guide ;*
« *Enfant de Mars je fus de fer accompagné*
« *En cet âge de fer ou je fus désseigné*
« *Pour manier le fer justement homicide.*

« *Guerroyer justement c'est alors que Dieu guide*
« *Et le cœur et la main ; j'ay cela tesmoigné,*
« *Pour deffendre nos Roys ne m'estant espargné,*
« *Ny pour sauver la France du François parricide.*

« *En cete mer, Dieu fust mon étoile du nort,*
« *Le fer mon instrument, pour maint guerrier effort,*
« *Aux uns, par leurs tumbeaus on bastit leur mémoire.*

« *L'édifice eslevant du fer de maint marteau ;*
« *Et moi, pour m'arracher des mains de la mort noire,*
« *Avec le fer au poing j'ai brisé mon tumbeau.* »

Les citations que nous venons de faire peuvent donner une

(1) J. Andrieu dans sa *Biliographie de l'Agenais* donne la biographie de Maniald, mais il se trompe en datant sa traduction d'Hippocrate, publiée par son fils, de 1616, c'est en 1619 que parut cette traduction. De plus, il n'a pas connu les pièces de vers grecs et latins qui se trouvent dans le *Tombeau de Monluc.*

Digitized by Google

idée de ces poésies officielles dont les auteurs se servaient beaucoup mieux des langues grecque et latine que de leur propre langue.

2. Commentaires de Monluc, *Bordeaux*, 1592, in-8°. — Cette seconde édition des *Commentaires*, imprimée aussi à Bordeaux par Simon Millanges, mais de format petit in-octavo et en deux volumes de 302 et 243 feuillets, plus 23 feuillets pour le *Tombeau*, a sur le premier tome seulement un très long sous-titre de dix lignes, en petits caractères italiques, que Brunet et Andrieu ont donné par erreur à la première édition in-folio et que nous ne transcrivons pas ici à cause de sa longueur, nos lecteurs pourront le lire dans ces deux auteurs. Brunet a bien cité cette seconde édition de Bordeaux, mais Andrieu n'en a fait aucune mention, il l'a ignorée.

On a prétendu, et Alphonse de Ruble notamment dans sa préface, que cette édition de 1592 in-8° était une contrefaçon et qu'elle n'avait pas été imprimée à Bordeaux. C'est une erreur, elle sort parfaitement des presses de l'habile typographe bordelais, Simon Millanges, on y reconnaît sa manière de composer les titres, on y retrouve tous les ornements et toutes les lettres capitales dont il se servait habituellement. Cette édition est même très bien imprimée en petits caractères romains, elle est très élégante et c'est une des meilleures impressions de l'atelier de la rue Saint-James. Elle est plus rare que celle du format in-folio, il n'est même pas facile de se la procurer, mais quoi qu'il en soit, elle est beaucoup moins recherchée.

Nous croyons au contraire qu'on peut considérer comme des contrefaçons les éditions de *Lyon*, 1593, 2 vol. in-8°, et de *Paris*, *Sonnius*, 1594, in-8°, car Millanges avait ordinairement pour ses impressions un privilège de six années. En effet, ce n'est qu'en 1609 que nous voyons apparaitre une quatrième édition.

On peut se demander pourquoi il a été fait à Bordeaux deux éditions la même année en des formats différents. Les *Com-*

Digitized by Google

mentaires s'adressaient surtout aux militaires et tout en publiant une belle édition in-folio pour être lue par les lettrés dans le silence du cabinet, on a voulu rendre plus portatif ce livre qu'Henri IV avait surnommé, paraît-il, la bible du soldat, permettre aux gens de guerre de l'emporter avec eux en campagne, et on l'a imprimée aussi en plus petit format. C'est ainsi qu'il faut expliquer, croyons-nous, l'apparition simultanée de ces deux éditions.

III. — ANTOINE DE LA PUJADE

LA MARIADE, *Bordeaux*, 1605. — Plusieurs auteurs se sont occupés de ce poète agenais très peu connu : Guillaume Colletet, presque un contemporain, dans ses *Vies des poètes français* dont le manuscrit a été brûlé lors de l'incendie de la bibliothèque du Louvre en 1871, mais édité en partie par Tamizey de Larroque, avec des notes et des additions (1), l'abbé Barrère dans la *Revue de Gascogne* en 1875 (2) mais au point de vue généalogique seulement et Jules Andrieu dans la *Bibliographie de l'Agenais*. Brunet, dans son *Manuel*, ne dit que quelques mots de cet auteur qu'il ne connaissait pas, mais on trouve sur La Pujade d'excellentes notes bibliographiques dans le catalogue de la bibliothèque de J. de Rothschild (3).

---

(1) *Vies des Poètes de l'Agenais, par Guillaume Colletet : Antoine de Lapujade et Guillaume du Sable, publiées d'après les manuscrits du Louvre*, par Tamizey de Larroque. Agen, 1868, in-8° (Ext. du *Recueil des Travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen*).

« Pourrait-on jamais assez maudire, s'écrie Tamisey de Larroque dans l'aver-« tissement des *Vies des Poètes bordelais* de Colletet, publiées en1873, le crime « de ces misérables qui, dans la fatale et infâme nuit du 23 au 24 mai 1871, ont « allumé les flammes au milieu desquelles ont péri, avec d'admirables monu-« ments, tant de trésors littéraires que l'on ne remplacera pas ? »

(2) *Les poètes Lapoujade et leur famille*, Revue de Gascogne, t. XVI (1875), pp. 71-82 et 151. On peut voir aussi dans la même Revue, t. XLI, p. 206, un article de L. Couture.

(3) *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu le baron de Rothschild*, Paris, 1884-1893, 3 vol. in-8°. Ce catalogue est un chef-d'œuvre et peut servir de modèle aux bibliographes.

Digitized by Google

Le dernier de ces auteurs, Jules Andrieu, commet plusieurs erreurs au sujet des éditions des poésies de l'écrivain agenais.

A notre avis, il n'a paru que deux recueils de poésies de

Fac-similé du titre de *La Mariade*
d'Anthoine de La Pujade, Bordeaux, 1605
d'après l'exemplaire de l'auteur.

La Pujade et chacun n'a eu qu'une seule édition. Le premier de ces recueils publié à Paris en 1604 chez Robert Fouet, contient les *Œuvres chrestiennes*. Andrieu en a donné le titre

Digitized by Google

exact, très beau frontispice gravé sur cuivre par C. de Mallery, d'après Tamizey de Larroque qui n'a connu que l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris ; il y en a aussi un exemplaire à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, n° 14871 et un troisième très bien décrit dans le catalogue Rothschild, t. I, n° 768. C'est un livre très rare.

Le second recueil est beaucoup plus rare que le précédent et c'est pour cela qu'il a été mal décrit. Voici sa désignation :

LA || MARIADE || D'ANTHOINE LA- || PUIADE CONSEILLER || et Secrétaire des fina- || nces de la Royne Mar- || guerite sur les loua- || nges de la très saincte || et très sacrée Vierge || Marie retirées de son || Cantique amplement ex- || pliqué par les douze || chants y contenus. || A la Royne Marguerite duchesse || de Valois. || A Bordeavs || *par Sim. Millanges Imprimeur* || *ordinaire du Roy 1605.* || In-12 de 6 ff. ll. non chif. et 221 pages.

Le titre est un frontispice gravé sur cuivre, signé G. C. I. initiales d'artiste bordelais sans doute, qui n'avait pas l'habileté de burin de celui qui a gravé, à Paris, le frontispice des *Œuvres chrétiennes.* Nous en donnons ici le fac-similé à cause de sa rareté.

A la suite de la *Mariade,* pages 85 à 221, on trouve une tragi-comédie avec le titre typographique suivant :

JACOB. || HISTOIRE SACRÉE || EN FORME DE TRAGI- || comédie retirée des sacrés || feuillets de la Bible, du com- || mandement de la Royne Mar- || gverite Duchesse de Valois. || Par Anthoine de la Pviade Conseil- || ler et Secrétaire des finances de sa Majesté. || A Monsieur Dvsavlt Conseiller et Advo- || cat général pour le Roy en la Court de || Parlement de Bourdeaus, chef du || Conseil de ladicte Dame Royne || de Guyenne. || — || *A Bovrdeavs,* || *par Simon Millanges, Imprimeur* || *ordinaire du Roy, 1604.*

La dédicace est assez longue et elle est suivie d'une pièce de vers latins et d'un sonnet de P. Le Double et d'une « Imitation

Digitized by Google

des vers latins de Monsieur Le Double sur la Tragi-comédie de Jacob, par l'autheur.»

Brunet désigne assez bien en somme, quoique d'une manière très sommaire, les éditions de ces deux recueils de poésies de La Pujade : il donne au premier la date de 1604, et au second celle de 1605, ce qui est bien conforme à ce que nous avons vu. Mais il commet une erreur en écrivant le nom de lieu d'impression *Bordeos* pour Bordeaux, prenant peut-être l'auteur pour un écrivain patois, comme l'ont déjà fait certains érudits pour Du Bartas et Pierre de Brach, ou croyant que la capitale de la Guyenne s'applait ainsi au XVIe siècle. Or *Bordeos* n'est ni patois, ni français, ni même espagnol.

Tamizey de Larroque et après lui Jules Andrieu ont donné à la *Mariade* la date de 1604, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal. Il faudrait voir cet exemplaire d'un peu près pour se rendre compte si c'est bien 1604 et non 1605. Sur le titre gravé de l'exemplaire que nous avons sous les yeux, le chiffre 5 est un peu surchargé et on pourrait bien le prendre pour un 4, c'est peut-être le cas de celui de l'Arsenal. Le rédacteur du catalogue de Rothschild, M. Picot, s'y est mépris lui-même, il a donné à ce livre la date de 1600, mais il a bien voulu nous faire savoir que c'était une erreur de sa part et qu'il fallait lire 1605. Donc le millésime 1605 est certain, celui de 1604 est plus que douteux.

Jules Andrieu prétend encore que la *Mariade* et le *Jacob* ont été réimprimés l'année suivante, en 1606, à Bordeaux, par Simon Millanges. Nous sommes certain que c'est là une erreur, nous n'avons jamais rencontré cette édition de 1606 parmi les impression du typographe bordelais. Il est impossible qu'il y ait eu en trois années successives, 1604, 1605 et 1606, trois éditions du poème d'un auteur aussi inconnu que La Pujade.

En parlant de l'édition de 1605, Andrieu dit : « La collec-« tion de M. Oscar de Laroche en possède un bel exemplaire, « relié par Petit. On n'y retrouve pas à la fin du volume le « poème de *Jacob* que contient l'édition de 1604. » Il faut le *Jacob* à l'édition de 1605, ainsi que nous venons de l'indiquer et l'exemplaire de O. de Laroche était tout simplement incom-

Digitized by Google

plet. Il est aujourd'hui entre nos mains et nous avons pu le compléter par un de ces heureux hasards dont les bibliophiles ne sont que trop rarement favorisés.

Nous venions d'acheter le *Jacob* seul à la vente du baron Taylor, qui avait eu lieu à Paris en décembre 1893 (1), lorsque quelque temps après nous trouvâmes chez un libraire de la capitale la *Mariade* seule, également dans une reliure en veau de Petit : c'était l'exemplaire de M. de Laroche dont la bibliothèque venait d'être vendue à un libraire parisien. Ces deux parties d'un même livre séparées depuis plus d'un demi-siècle et par le baron Taylor lui-même probablement, qui ne s'intéressait qu'aux pièces de théâtre comme le *Jacob*, nous avons pu les retrouver et les réunir dans une seule reliure.

Antoine de La Pujade est un poète des plus médiocres et sa vie est encore fort peu connue malgré la biographie qu'en a donnée Colletet. On sait qu'il vivait à la cour de la reine de Navarre et qu'il faisait partie de cette pléïade de petits poètes que Marguerite entretenait à sa suite, poètes crottés qui enfourchaient Pégase pour la moindre parole, mais qui se contentaient de manger à l'office.

IV. — CORTÈTE DE PRADES

RAMOUNET OU LOU PAYSAN AGENEZ, *Agen*, 1684. — Le dernier ouvrage sur la bibliographie duquel nous avons à faire des rectifications est dans le même cas que tous ceux dont nous avons eu parler à jusqu'à présent, il n'a jamais été vu par les auteurs qui l'on décrit. Si ces écrivains l'avaient eu sous les yeux ils se seraient aperçus en lisant le sous-titre que la première édition de *Ramounet, ou lou paysan agenez tournat de la guerro,* par le poète patois agenais François de

(1) *Catalogue de la Bibliothèque dramatique de feu le baron Taylor, membre de l'Institut, dont la vente aura lieu du 27 novembre au 13 décembre 1893*, Paris, 1893, in-8°, 2989 numéros.

Digitized by Google

Cortète, seigneur de Prades et dit Cortète de Prades (1), n'est pas de 1684 comme on l'a toujours dit (2). Voici d'ailleurs ce titre qui n'a jamais été donné d'une manière complète :

RAMOUNET, || OU || LOU PAYZAN || AGENEZ, || TOVRNAT DE LA GVERRO. || PASTOURALO. || En Lengatge d'Agen. || Aumentado de quantitat de Bers qu'eron estats || oublidats à la prumero Impression et || courrijado de quantitat de fautos. || — || *A Agen* || *chez T. Gayav, Marchand librayre et Imprimur ordinari del Rey et de la Bilo.* || M. DC. LXXXIV. || Pet. in-8° de 3 feuillets non chiffrés pour le titre et la dédicace et 102 pages.

D'après le sous-titre « augmenté d'un grand nombre de vers oubliés dans la première édition et corrigé de nombre de fautes » on voit qu'il y a eu une édition antérieure à celle de 1684 et que celle-ci n'est pas la première comme on l'a cru jusqu'à présent. Andrieu ne donne pas ce sous-titre, il ajoute en note : « première édition devenue à peu près introuvable » ; il n'avait fait d'ailleurs que transcrire la désignation du docteur Noulet : « Ramounet, ou lou paysan agenez tournat de la guerre. Pastouralo en lengatge d'Agen, par J. J. D. C. *Agen, Gayau*, 1684, in-8° ». On vient de voir que le titre est absolu-

(1) Cortète de Prades naquit, croit-on, au chateau de Prades, aux environs d'Agen, vers 1586, et il est mort le 3 septembre 1667, à Hautefage. Sa vie est peu connue. On sait qu'il embrassa la carrière des armes et que s'étant retiré à Agen vers 1640, c'est là qu'il composa ces poésies patoises, le *Ramounet* et la *Miramondo*, publiées par son fils Jean-Jacques de Cortète. Ce n'est qu'à la fin de sa vie que ce dernier fit paraître ces deux ouvrages de son père, car ces deux pastorales sont de 1684 et de 1685 et, d'après Jules Andrieu, Jean-Jacques serait mort dans son domaine de Prades le 18 juillet 1685.

(2) Voici les auteurs qui, à notre connaissance, ont écrit sur le poète agenais : Donnodevie (Adrien), *Cortète de Prades, poète agenais du XVIIe siècle*, Revue des langue romanes, Montpellier, 1872 (t. III), p. 181 à 190 ; docteur J. B. Noulet : *Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France aux XVIe et XVIIe siècles*. Paris (Toulouse), 1859, pp. 141-162, qui consacre à la suite quelques pages à un concitoyen et contemporain de Cortète, Guillaume Delprat, traducteur en vers patois des *Bucoliques* de Virgile ; Jules Andrieu : *Bibliographie de l'Agenais*, *op. cit.*, et Charles Ratier, de l'Académie d'Agen : *Notice sur François de Cortète, poète agenais du XVIIe siècle*, Agen, 1890, in-8°, 35 pp.

Digitized by Google

RAMOUNET,

OU

LOU PAYZAN AGENEZ,

TOVRNAT DE LA GVERRO.

PASTOVRALO.

En Lengatge d'Agen.

Aumentado de quantitat de Bers qu'eron estats oublidats à la prumero Impression, & courrijado de quantitat de fautos.

A AGEN,
Chez T. GAYAU, Marchand Librayre & Imprimur ordinari del Rey & de la Bilo.

M. DC. LXXXIV.

Fac-similé du titre de *Ramounet* de 1684
d'après l'exemplaire de la bibliothèque de l'auteur.

Digitized by Google

ment anonyme et les initiales J. J. D. C. qui ne sont qu'à la fin de la dédicace sont celles du fils de l'auteur, Jean-Jacques de Cortète et non celle de l'auteur lui-même, comme on pourrait le croire en lisant l'article du Dr Noulet, qui du reste n'a connu que cette édition de 1684 et celle de Bordeaux, 1740. C'est même de cette dernière qu'il s'est servi pour rédiger son étude critique sur les deux pastorales de Cortète, car au catalogue de sa vente faite à Toulouse en décembre 1894 (1) et à laquelle nous assistions, il n'y avait du *Ramounet* que cette édition de Bordeaux, et encore l'exemplaire était incomplet de quelques feuillets. M. Charles Ratier, dans sa notice sur François de Cortète, se borne à dire « on connaît de *Ramounet* quatre éditions : les trois premières chez Gayau, imprimeur à Agen : 1684, 1692 et 1701 ; la quatrième, 1740, de l'imprimerie Sejourné à Bordeaux ». Enfin, pour M. Donnodevie, aussi dans sa notice de la *Revue des langues romanes*, « Ramounet fut d'abord imprimé à Agen en 1684 ».

Par conséquent aucun des auteurs que nous venons de nommer n'a vu l'édition de 1684, et ils ne pouvaient se douter, ignorant la particularité du sous-titre, qu'il y avait eu une édition antérieure. Quelle est cette édition ? C'est ce que nous ignorons complètement. Il n'existe pas de bibliographie complète des patois français. C'est une lacune très regrettable et nous nous étonnons que depuis qu'on s'occupe avec tant de bruit des dialectes patois, de langues romanes, de félibrige, qu'on a fondé plusieurs périodiques spéciaux, qu'il a été établi auprès de certaines de nos facultés des chaires de littérature patoise, qu'aucun érudit n'ait pu encore dresser la liste des ouvrages publiés dans ces dialectes populaires. Nos bibliothèques publiques sont généralement très pauvres sous ce rapport. Quelques bibliophiles ont essayé de former des collections de ce genre, mais la tâche est très difficile et fort coûteuse. Nous pouvons

(1) *Cabinet de feu le docteur J.-B. Noulet : Importante collection des œuvres de divers auteurs languedociens et provençaux... Vente aux enchères publiques à Toulouse, le 17 décembre 1894 et jours suivants.* Toulouse, 1894, in-8°, 1358 numéros.

Digitized by Google

citer Charles Nodier et Félix Solar (1) qui n'avaient que quelques curiosités seulement et Burgaud des Marets qui avait conçu un plan beaucoup trop vaste pour pouvoir être complet dans une partie quelconque de la collection (2). Le docteur Noulet de Toulouse est le seul qui ait réuni une série spéciale de livres en patois gascon. Sa vente a eu lieu, comme nous l'avons dit, en décembre 1894, mais plusieurs raretés de premier ordre manquaient à cette collection. Ses *Essais sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France au XVIIe et au XVIIIe siècle* (3) sont des études hors de pair et qui resteront.

Nous avons formé nous-même une collection assez importante d'auteurs patois de la région du Sud-Ouest, de Toulouse à Bordeaux ; nous comptons en publier un jour le catalogue qui sera un document nouveau pour servir à la rédaction d'une *Bibliographie gasconne.*

Les *Félibres* et les *Cigaliers* se sont réunis à Agen le 10 août 1890 pour inaugurer un buste de Cortète de Prades sur le grand boulevard de la ville, buste qui a été placé depuis au milieu des verdures du jardin public, sur un socle fort élégant, entouré d'une grille circulaire d'un joli travail de ferronnerie. Ce monument a été conçu dans son ensemble et exécuté d'une manière des plus artistiques et qui convient parfaitement au caractère de l'auteur du *Ramounet* et de la *Miramondo.*

Telle n'est pas la statue en pied et en habit noir de ce pauvre Jasmin, à l'entrée de la belle promenade du Gravier, qui a l'air de se morfondre debout sur son piédestal, au milieu de cette vaste place, comme la statue du président Carnot à Bordeaux avec laquelle elle a plusieurs points de ressemblance. Les étrangers qui visitent la capitale de l'Agenais prennent certainement ce bronze pour la statue d'un des nombreux

---

(1) *Catalogue de vente des livres de Ch. Nodier*, Paris, 1827, in-8° ; *Catalogue de la vente après décès de la Bibliothèque de Ch. Nodier*, Paris, 1844, in-8°; *Catalogue de la Bibliothèque de M. Félix Solar*, Paris, 1860-1861, 2 vol. in-8°.

(2) *Bibliothèque patoise de feu M. Burgaud des Marets.* Vente à Paris en 1873. Paris, Maisonneuve, 1873, in-8°. Deuxième partie, *ibid.*, 1874.

(3) *Essai sur l'histoire littéraire des patois du Midi de la France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles...* Paris, 1859-1877, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

hommes politiques dont le département de Lot-et-Garonne est depuis quelque temps la pépinière, et non pour celle de l'aimable auteur de *Françouneto* et de tant d'autres poésies charmantes, que le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui avait accueilli si souvent dans sa ville archiépiscopale l'enfant gâté de la muse chrétienne (1), avait surnommé d'une manière si heureuse le *Saint-Vincent de Paul de la poésie.*

Ici se terminent nos *Rectifications et Additions à la Bibliographie de quelques auteurs agenais* que nos recherches sur la bibliographie bordelaise nous ont permis de faire connaitre. Nous avons à nous excuser auprès des lecteurs de la *Revue de l'Agenais* d'avoir été un peu long, mais nous ne pouvions nous dispenser de donner quelque développement à plusieurs parties de ce travail qui touche de si près à l'histoire littéraire de l'Agenais.

Que chaque bibliophile utilise dans le même sens ses recherches et ses trouvailles et on pourra peut-être un jour donner d'une manière exacte et complète la *Bibliographie générale de la France.*

ERN. LABADIE.

---

(1) Il est bon de rappeler à ce propos que Jasmin, répondant à « Moussu Renan, lou gran philosophe », au nom des pauvres de la terre auxquels il veut enlever Dieu, avait dit :

« Jesus fay recoultà soun mèl dins la souffrenço....
« Jesus es mày qu'un hôme : es Diù ! es Diù ! es Diù ! »

Digitized by Google

LETTRES

DE BORY DE SAINT-VINCENT(*)

XCIX (*bis*)

A Monsieur Huot (1), *naturaliste, rue Bleue, n° 14, Paris* (2)

Paris, 15 novembre 1822.

MON CHER AMI,

Non-seulement il est vrai que, dans mes *Essais sur les Iles Fortunées* et l'*Antique Atlantide*, j'ai établi que les Açores avaient fait partie du continent détruit, mais encore Madère, les Canaries et les Iles du Cap Vert. J'ai réuni dans le temps sur cette terre détruite une immense quantité de documents curieux qui peuvent vous fournir une ou deux pages fort intéressantes pour votre mot *Océan*, qu'on peut allonger en revoyant l'épreuve. J'ai ajouté à ce travail une carte conjecturale de l'Océan et de l'Atlantide à cette époque. On m'a plusieurs fois proposé de donner une seconde édition de mon ouvrage assez curieux et qui malgré son format in-4° eut quelque succès. Mais je l'ai trouvé moi même plein de fautes de style et d'idées exagérées qu'on peut émettre à vingt ans (car j'avais vingt ans quand je le fis et vingt-deux quand il fut imprimé), mais qu'on n'exprimerait plus dans l'âge de raison où je commence à arriver, âge où j'apprens que sur cinquante choses que j'avais regardées comme indubitables jusqu'ici, il en est de quarante huit à quarante neuf et demie qui sont évidemment des absurdités ou des choses douteuses.

Le seul exemplaire que je possède de mon ouvrage est couvert de notes et de ratures ; ce qui me le rend extrêmement précieux. Cependant si vous voulez vous donner la peine de prendre un cabriolet et de le venir chercher vous-même, je vous le confierai. Il pourra vous

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 76.

(1) Huot (Jean-Jacques-Nicolas), géographe et naturaliste français (1790-1845), collabora avec Malte-Brun au *Précis de Géographie universelle* qu'il continua et acheva seul. Cette lettre est relative à ce travail.

(2) En notre possession.

Digitized by Google

être de quelque utilité dans votre travail et même pour plusieurs autres articles. Je saisirai cette occasion pour vous remercier de la peine que vous avez bien voulu prendre en allant chez Augustine (1) que je proposais de présenter à vos dames, lorsqu'on me mit dans l'impossibilité de le faire (2); occupé et tourmenté que j'étais, aimables et bonnes qu'elles sont, je ne pouvais les voir autant que je l'eusse désiré et je négligeais les personnes que j'aimais le plus. Augustine les eut vues pour moi. Quoiqu'il en soit, venez toujours chercher le livre, mieux n'aimiez venir dîner demain mercredi avec moi. J'aurai Dupont, et nous arrangerons là son affaire. Tout à vous de cœur

B. DE S.-VINCENT.

P. S. — Répondez-moi de suite au sujet du dîner de demain, afin que je puisse retenir notre libraire d'avance, ce soir même.

C

A M. Léon Dufour

Paris, 8 décembre 1822.

CHER AMI,

Au point de philosophie où je me suis élevé, j'avoue que vos tribulations électorales ne m'ont point autant affecté que l'eut fait la nouvelle de la moindre indisposition qui vous eut pu survenir. Je vous avoue que j'ai un tel mépris pour les stupides institutions de ce qu'on appelle la Charte octroyée, que je regarde le mode d'élection comme si contraire au bon sens, que je crois la France si peu représentée et que tout ce que fait un prétendu Corps législatif me paraît tellement illégal, que je ne me déplacerais pas pour voter. Aussi, mon ami, le tour que vous a fait votre préfet m'est moins sensible que si vous m'appreniez que vous avez perdu une dent ou que quelque insecte vous a dévoré une plante dans votre herbier. Les élections ne fussent elles pas influencées, fussent-elles libérales, portassent-elles à la tribune les Lafayette, les Constant et les Lamarque, elles me paraitraient aussi absurdes que celles d'où proviennent les ventrus comme un pied ferré ou pois ferié (3) et les ultras comme Labourdonaye. Ne parlons donc plus de ces niaiseries soi-disant constitutionnelles, qui ne sont propres

(1) Seconde fille de Bory, mariée plus tard à M. Morel.
(2) Allusion à son premier emprisonnement à Sainte-Pélagie.
(3) Allusion à la candidature de M. de Poyferré.

Digitized by Google

qu'à faire bouillir la marmite de MM. du *Constitutionnel* ou des *Débats*, gens qui spéculent sur la bonhomie publique en sens inverse.

Revenons à nos chères plantes, à vos criptogames, à vos insectes, à mes infusoires et à mon microscope. En attendant la liberté comme je l'entends, je vis avec cette bonne et consolatrice nature. Je vous dirai donc qu'elle m'a révélé sur les spermes des choses merveilleuses ; tout cela trouvera sa place au *Dictionnaire*. En attendant, j'emploie une heure par jour à ranger définitivement mon herbier. Je commence, comme bien vous pensez, par les fougères. Déjà mon genre *Equisetum* me donne 15 espèces et 8 variétés, *Ophioglossum* 7 espèces et 2 variétés, enfin *Lycopodium* 60 espèces et 1 variété. Si cela continue, peu de Parisiens seront aussi riches. Tachez donc, quand vous me ferez un nouvel envoi de Pyrénaïques d'y joindre ces beaux polypodes si longs et les plus monstrueux de l'*Hyperboreum*, si vous avez encore des *Maranthe* et des *Petrarchi*. Mais que cela ne vous gêne pas.

Dans les circonstances où nous sommes, vous ne trouveriez pas un libraire qui voulut recommencer nos Annales auxquelles je ne renonce pas. Mais tout le monde croit *à la guerre*, et, en temps de guerre, on ne s'occupe *guère* d'insectes ou de plantes. Il n'y a *guères* que nous. Quoiqu'il en soit, que pense-t-on chez vous de l'Espagne ? Il paraît qu'elle se comporte avec fermeté ? Donnez-moi des nouvelles de Lagasca, si vous en avez ; et en attendant que vous en puissiez recevoir, présentez mes amitiés à toute votre famille et surtout mes hommages à Madame Dufour dont je baise les mains.

Tout à vous surtout.

B. DE S.-V.
Rue Neuve-Saint-Eustache, 18.

Je ne sais pas l'adresse de Lamarque. La lettre ci-incluse est étrangement, horriblement, énormément, épouvantablement, furieusement pressée. Veuillez la lui faire parvenir sans le moindre délai.

C (*bis*)

A Madame Audier, rue Neuve Saint-Augustin vis-à-vis la rue de Choiseul, Paris (1).

Paris, dimanche matin (sans date).

N'imaginez-pas, chère voisine d'autrefois, que si je ne vous vois

(1) En notre possession.

Digitized by Google

pas souvent, ce soit que je vous oublie ; mais plaignez un forçat qui se trouve entre les mains des libraires et qui pour gagner sa demi-solde qu'on lui a refusé, travaille à la feuille depuis quatre ou cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir et se couche après bien fatigué. Le dimanche même n'y met pas de relâche, et, jusqu'à ce que les 12 volumes du Dictionnaire d'histoire naturelle, avec les 30 feuilles de la carte d'Espagne, soient terminées, je n'aurai pas un instant. Audier devrait bien un jour passer par mon petit hermitage, rue Neuve Saint-Eustache, numéro *de la Bête*. Devinez si vous pouvez.

En attendant, voici un homme de ma confiance, auquel je vous prie de remettre (si vous ne les avez pu concerver), les deux petits bustes male et femelle pour lesquelles j'ai construit une petite chapelle au fond de mon réduit.

Croyez-moi toujours tout à vous, et fidèle à l'ancienne amitié que le rare jugement de votre mari et votre prodigieux esprit ont inspiré à celui qui s'honore de votre attachement.

BORY DE SAINT-VINCENT.

CI

A M. Léon Dufour, docteur en médecine, à Saint-Sever.

Paris, 2 janvier 1823.

MON CHER AMI,

Ne croyez pas que je vous aye oublié. Si j'ai gardé si longtemps le silence, c'est que je croyais avoir répondu à votre dernière et que j'en attendais la réponse. Dès que c'est moi qui ai tort, pardonnez-moi. Je vais dès demain envoyer pour vous un paquet à Léman ; si toutefois mon imprimeur m'a envoyé des mémoires que je vous destine et sur lesquels je vous prierais de me dire votre avis. Deux sont des articles que j'ai fournis à l'*Encyclopédie moderne* et que j'ai fait tirer à part. Un troisième est un *Teutamen*, base d'un ouvrage que je médite depuis longtemps, qui va susciter contre moi Leviathan et les Jésuites, mais qui n'en sera peut-être pas plus mauvais. Il est intitulé : *De la matière considérée sous les rapports de l'histoire naturelle.* Je l'ai soumis à l'Académie et il y a produit de l'effet. D'après les observations qui me seront faites aux vingt-cinq ou trente personnes à qui je l'adresse, je le corrigerai, le grossirai en répondant aux observations qui me seraient faites, et peu à peu il atteindra le volume.

Je suis tout à fait étranger au journal d'Audouin et doute qu'il réus-

Digitized by Google

sisse, d'après le plan mesquin qu'on a adopté. Au contraire Drapier et moi allons reprendre nos *Annales générales* à ce qu'il paraît. Nous serions sûrs du succès, si vous voulez nous prêter votre collaboration. Mais je vous avoue que je ne vous en eusse pas parlé, d'après la manière un peu sèche et obstinée dont vous refusâtes une part dans notre *Dictionnaire d'histoire naturelle* et dont vous me relançâtes pour avoir voulu vous associer à l'espèce de succès de mon *Voyage souterrain*. Pour peu que le cœur vous en dise au reste, nous vous accueillerons avec plaisir. Nous mettrons, comme par le passé, de grands mémoires, tandis que l'entreprise Audouin se mêlera de faire des extraits, des coupures et autres réductions qui ne sont pas en général du goût des auteurs. Vous trouverez dans le paquet que je fais pour vous et que j'adresserai à Léman, mon *Guide*, duquel bientôt je vais faire une nouvelle édition, pour laquelle je vous demande des notes. Vous y trouverez vos numéros des *Annales* où vos lettres sont fort bien placées et que vous ferez bien de continuer.

Je suis au reste de votre avis : tout n'est pas fini dans ce malheureux pays, si bien traité par la nature et si mal traité par la légitimité. Je n'y vois pas de ressources. Avant dix ans, ce pauvre pays sera comme ces vastes contrées qui gémissent sous le joug musulman. La morale en aura disparu, les ténèbres y règneront et les plantes qu'on en aura dans les herbiers deviendront aussi rares que celles de ces contrées africaines où les anthropophages vous empêchent de pénétrer. Aussi si vous en avez de doubles à me donner, je les recevrai avec reconnaissance. Joignez-y le plus de *fucus* que vous pourrez, ainsi que des hydrophyles et autres cryptogames. Les graminées ne me sont pas moins chères ; en un mot tout ce qui vient de vous me ravit.

Adieu, mes respects et hommages à Madame. Rappelez-moi à votre famille. Je leur souhaite la bonne année.

B. DE S.-V.

CII

A Monsieur Léon Dufour.

.... sans date (mais écrite en février 1823). (1)

Mon cher ami. J'allai prendre la plume pour vous écrire quand

(1) Le séjour de Dufau à Paris, dont il parle dans une seconde lettre et le cortège du bœuf gras, le prouvent suffisamment. Il y est dit aussi que Léon Dufour, mariée le 22 février 1822, vient d'avoir un fils.

Digitized by Google

Dufau me porta votre lettre, et je vous jure que malgré le plaisir qu'elle me fit, le plaisir de revoir Dufau fut plus grand, comme j'aurais plus de plaisir à vous voir vous-même ; ce que Dufau me fait espérer. Cet excellent et bon ami que je vois encore dans votre petit cinquième de la rue de l'Odéon et que j'avais vu depuis vous quand je revins d'Espagne en 1813. Il va rester ici une huitaine de jours. Je lui donnerai pendant ce temps-là quelques billets de spectacle. Il va revoir tout ce qu'il avait vu autrefois. Je profiterai de son départ pour vous envoyer le diplôme de la Société d'Histoire naturelle et le cahier des *Annales des Voyages* où vous êtes imprimé... Continuez-moi donc vos lettres qui sont fort intéressantes et qui ne vous coûtent guère que la peine d'écrire. Mettez les noms propres et de lieux bien lisiblement ; envoyez-les moi et je continuerai à les faire insérer.

Le mémoire de votre ami sur le Sénégal sera fort bien accueilli ; adressez-le moi également. On a beau dire et beau faire, c'est toujours un plaisir de se voir imprimé.....

... J'ai bien bavardé avec Dufau, qui m'a beaucoup parlé de votre bonheur, de votre femme et de votre charmant enfant. Il m'a fait espérer que vous viendriez voir mes collections en automne. Dieu le veuille ; mais où serons-nous cette automne ? Je vois en vérité les cartes si brouillées en Europe, qu'il n'y a pas de raison pour que Paris soit à sa place.....

Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur et je suis pour la vie votre sincère et bien dévoué,

BORY DE S.-V.

P. S. — Votre *Carnaval* de Saint-Sever est-il aussi triste que le nôtre ? Il y a eu hier, dimanche gras, douze masques au moins sur le boulevard ; ce qui prouve combien le peuple de Paris s'amuse et ce qui prouve également son amour pour la légitimité, c'est que tous les enfants du peuple ont suivi le bœuf gras en criant *Vive le Roi !* Vous ne croyez pas, dites-vous, à la guerre parce qu'elle serait *déraisonnable*, et c'est précisément pour cela que j'y crois !

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Conférence sur l'ancienneté de l'homme, *suivie de notes et documents à l'appui,* par Philippe Garreau. — Agen, Imp. Moderne, 1906, in-8° avec cartes.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai lu la *Conférence sur l'Ancienneté de l'homme*, par M. Philippe Garreau, et, quoique je sois forcé de faire çà et là quelques réserves, c'est avec une satisfaction réelle que je prends la plume pour parler de ce travail consciencieux, nourri de faits, et auquel on ne saurait reprocher sérieusement qu'une chose : c'est de n'être pas tout à fait au courant de la science, si l'on n'était pas prévenu qu'il remonte à l'année 1890. Cette satisfaction vient de plusieurs sources ; je les caractériserai assez en disant qu'à la lecture du livre de M. Garreau, qui, comme Nestor, a vu plusieurs âges et si clairement met à la portée de tous les principes abstraits du préhistorique, il m'a semblé entendre, à trente-cinq années et plus de distance, la voix aimée d'autres vieillards dont l'inépuisable bonté m'initiait de bien bonne heure à la connaissance de ces peuplades sans nom et sans annales, qui ont devancé de bien des millénaires les premières blancheurs de l'aube de l'histoire.

C'était le digne Victor Brun, qui, malgré son grand âge, gardait de longs cheveux toujours noirs, Victor Brun, l'explorateur heureux et sagace des classiques abris sous roche des bords de l'Aveyron ; c'était encore l'abbé Nonorgues, le vénérable curé de Bruniquel, qui, le premier, avait découvert ces mêmes abrts et en était sorti avec l'inébranlable conviction que l'homme, encore sauvage, y avait vécu au temps des grands mammifères disparus à la fin de l'époque quaternaire ; puis Devals aîné, l'irascible archéologue montalbanais, et l'excellent docteur J.-B. Noulet, sa victime résignée.

Data fata secutus ; il y aurait eu honte à négliger le préhistorique qui m'était professé par des amis aussi compétents et aussi vénérables ; et pourtant, que de sarcasmes contre cette nouvelle science n'entendis-je pas sortir, plus tard, des lèvres délicatement éloquentes d'un autre éminent ami, le professeur Edward Barry.

Pour ce collectionneur émérite, pour ce zélateur passionné des

Digitized by Google

Grecs et des Romains, esprit vraiment supérieur qu'avait réduit à l'impuissance l'abus maladif du sens critique, ceux-là seuls se livraient au préhistorique dont l'instruction n'avait pu s'élever aux sévères méthodes de l'archéologie classique. Cependant, il n'avait pas dédaigné pour sa collection princière nombre d'admirables objets de l'âge du bronze, dont il justifiait la présence chez lui en affirmant qu'ils étaient gaulois.

C'était en 1873 et 1874, époque à laquelle le préhistorique, ayant surmonté tous les obstacles, était généralement accepté sans discussion. Malheureusement, il gâtait son triomphe comme à cœur joie, par son âpreté polémique, par sa prétention mal justifiée d'accaparer l'archéologie classique, surtout par ses incursions belliqueuses dans le domaine de la religion.

De là les amères représailles des archéologues de carrière, en général, et les boutades d'Edward Barry en particulier ; de là, sans doute, pour celui qui écrit ces lignes, une certaine tendance à vérifier de très près les assertions et les découvertes des paléontologues, et à rétablir certains faits, niés par eux avec une sérénité suffisante pour justifier en partie les cinglantes diatribes de M. Barry. A ceux qui avaient cru de bonne foi découvrir les premiers l'usage des armes de pierre précédant celui des armes métalliques, et qui avaient bien voulu reconnaître que Mahudel et Reaumur les avaient devancés, il fallut révéler l'existence d'antiquaires tels que dom Bernard de Montfaucon et le comte de Caylus, et les renvoyer aux nombreux chapitres, aux nombreuses planches que ces pères de l'archéologie avaient consacrés aux haches en pierre polie, aux monuments mégalithiques, etc. De même pour les trois âges de la pierre, du bronze et du fer, si on pouvait leur pardonner d'ignorer Goguet, il restait inexplicable qu'ils n'eussent pas songé à consulter sur ce point capital les grands écrivains qui se sont occupés des débuts de l'humanité : Buffon, Humphry Davy, Humbold, dont les pages sur les trois périodes préhistoriques étaient si bien connues qu'on en trouve le reflet même chez les littérateurs et les poètes, tels que Jean-Jacques Rousseau, Châteaubriand, Victor Hugo, etc.

Et, si je dis tout cela, ce n'est pas pour le vain plaisir de rappeler des publications qui soulevèrent bien des colères, mais pour établir que je n'obéis à aucune considération étrangère au sujet en faisant l'éloge du livre publié par M. Ph. Garreau, qui est bien ce qu'il doit être, l'œuvre d'un géologue strictement confiné dans son domaine particulier.

Digitized by Google

Ce livre se ferme, en effet, au moment où l'auteur aurait couru le risque de voisiner avec l'histoire et l'archéologie, c'est-à-dire à l'aube de l'âge du bronze, en pleine civilisation mégalithique; mais quel merveilleux champ n'a-t-il pas parcouru entre cette limite extrême dont les bornes visibles sont les menhirs et les alignements bretons, et les temps nébuleux, confinant à l'époque tertiaire, où l'existence de l'homme s'affirme par les haches pointues où éclatées du type de Saint-Acheul, instruments si particuliers et, pourrait-on même dire si perfectionnés, que de l'avis d'un bon juge, M. Emile Cartailhac, aucun matériel des sauvages contemporains ne peut leur être comparé.

Comme géologue, M. Garreau s'est surtout attaché à démontrer l'incalculable durée de cette première étape de l'humanité. Il applique excellemment le principe de Bacon : *Vere scire est per causas scire.* Quand les faits sont évidents, quand les observations sont certaines, il n'hésite pas à les accepter quelles que puissent en être les conséquences, restant fermement persuadé que la vérité scientifique ne saurait être en contradiction avec la vérité éternelle, et comme disait M. de Nadaillac que « la science fille de Dieu ne peut renier l'auteur de toute science ». Mais ne va-t-il pas un peu loin en paraissant accepter certaines assertions de préhistoriens qui ont jonglé avec les millions de siècles dans un intérêt moins scientifique que philosophiques, pour ne pas dire nettement et violemment anti-religieux ?

Il est impossible, en effet, de ne pas être frappé par la tendance chez les géologues les plus divers à réduire notablement la durée des temps géologiques manifestement exagérée par l'école de Lyell. M. de Lapparent, étudiant *Les destinées de la terre ferme et la durée des temps géologiques* (1) estime que 80 ou 90 millions d'années paraissent plus que suffisants pour encadrer sans peine tous les faits relatifs au développement de la vie à la surface du globe. D'autre part, un géologue non moins éminent, Dana (*Manual of Geology*, 4e édit., 1883), additionnant les plus grandes épaisseurs enregistrées depuis les terrains primitifs jusqu'aux alluvions modernes, arrive à un total de 45 kilomètres, et à une durée pour ces dépôts de 98 à 100 millions d'années. Par une autre voie, Lord Helvin (sir W. Tomson) aboutit à un total de 100 millions d'années pour le temps écoulé depuis que les premiers océans ont commencé à devenir habitables pour les êtres organisés. Ne suis-je pas en droit de dire avec M. de Nadailhac et

(1) *Revue des questions historiques*, 1891, t. II.

Digitized by Google

l'abbé de Broglie que ces chiffres presques identiques fournis à des savants aussi éminents, par des méthodes absolument différentes, doivent approcher de la vérité.

D'autre part, il ne faudrait pas, lancés dans cette voie, en profiter pour trop rajeunir notre race : M. Garreau a infiniment raison de se rattacher sur ce point à la doctrine si prudente et si sûre de M. de Quatrefages, et je suis heureux de pouvoir rapporter ici un fait tout nouveau qui prouvera combien est juste son argumentation.

Le 11 août 1905, le docteur Capitan et l'abbé Arnaud d'Agnel annonçaient à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qu'en explorant l'île de Riou, à 13 kilomètres à vol d'oiseau de Marseille, ils avaient découvert des objets préhistoriques : scies, perçoirs torses, couteaux à soie, herminettes, incontestablement égyptiens, superposés à un kjoekkenmœdding contenant des silex taillés et des haches en pierre polie dont la matière est l'éclogite, une roche verte à grenats de l'Esterel.

Or, comme il est établi que le néolithique égyptien a duré jusqu'aux premières dynasties, il s'ensuit que c'est avant ou vers le cinquième millénaire avant notre ère que les Egyptiens sont venus à l'île de Riou ; ainsi les kjœkkenmœdding de la Provence sont antérieurs ou au moins contemporains des premières dynasties, et l'on se trouve terriblement loin de la chronologie classique de 2000 ans auxquels on faisait généralement remonter l'époque néolithique.

D'ailleurs, si le principal effort du conférencier porte sur l'incalculable durée des premiers vagissements de la civilisation, il a le soin de combattre dès l'abord le préjugé trop répandu d'après lequel on ne peut croire à l'inspiration des Saintes Ecritures et admettre les découvertes qui ont si profondément bouleversé la chronologie étroite des vieux exégètes. A ses auditeurs timorés il déclare « simplement que rien de ce qui est vrai ne saurait être contraire à une religion qu'ils reconnaissent pour la vérité même et qu'on doit placer au-dessus d'une question de chronologie. » Un autre catholique pratiquant et convaincu, M. de Nadailhac, a dit de son côté « quel que soit le point de départ que l'on adopte, il faut en revenir à un auteur de toutes choses ». Spinosa avait déjà condensé cette pensée dans une phrase célèbre : « *Quidquid est, in Deo est, et nihil sine Deo esse neque concipi potest.* » A ceux qui craindraient de s'aventurer avec M. Garreau à la suite de ces éminents penseurs, il cite les paroles de Mgr d'Hulz et de Mgr Maignan sur le peu de fondement que l'on doit faire sur ce qu'on a faussement nommé la chronologie biblique. Je ne les reproduirai pas laissant

Digitized by Google

au lecteur le plaisir de les lire dans l'ouvrage même, mais, pour ceux que ces questions intéressent, j'ajouterai quelques autorités qui n'y figurent pas.

Au XVIIIe siècle déjà le P. Tournemine déclarait dans ses *Dissertationes chronologicæ* (Paris, 1768, in-8°, t. IV, p. 186) que la supputation judaïque du temps lui a toujours paru trop courte, et « pas assez en rapport avec les monuments de l'histoire. »

L'abbé Vigouroux dit expressément : « Dans la chronologie biblique nous ne rencontrons, au lieu de calculs certains, que des systèmes appuyés sur des hypothèses diverses, différant notablement les uns des autres et tous contestables » (*Les Livres saints et la critique rationaliste*. Paris, 1887, t. III). Enfin, un prélat espagnol, le cardinal Gonzalès, a déclaré expressément que « l'Eglise tolère toutes les opinions au sujet de l'antiquité de l'homme » (*La Biblia y la Ciencia*. Séville, 1892). J'emprunte cette dernière citation, dont on ne méconnaîtra pas l'importance, à M. de Nadailhac, et je terminerai en rappelant les paroles de l'abbé Le Hir sur la chronologie biblique qui flotte indécise, dit il, laissant à la science humaine le soin de trouver la date à laquelle remonte l'origine de notre espèce.

Deux observations avant de finir. « Dans tous les temps quaternaires, rien ne révèle l'usage de pratiques funèbres », dit M. Garreau, suivant en cela la doctrine matérialiste de M. Mortillet qui, ayant posé en principe l'athéisme absolu de l'homme quaternaire, ne pouvait admettre sans se déjuger qu'il enterrait ses morts. Or, les fouilles de Menthon ont établi brutalement, à l'encontre de l'illustre paléontologue, l'existence de sépultures avec objets d'usage courant destinés à servir aux morts dans l'autre vie. M. Cartailhac, en rapprochant cette découverte de celles faites à Laugerie-Basse, à Sordes, à Spy, etc., a pu établir sans peine qu'en ces temps lointains régnait la coutume de décharner les cadavres et d'enduire leurs os de minium avant de les déposer dans leur demeure dernière, usage qui fut général, en France au moins, pendant toute la période néolithique.

Sujet moins macabre : les cartes où MM. Penck et Marcelin Boule ont pointé les gisements d'objets quaternaires montrent que toutes les régions glacières en sont dépourvues; et l'étude comparée des conditions géographiques et des caractères paléontologiques de ces stations humaines démontre que l'auteur de ces armes et de ces outils date probablement de l'époque interglacière. M. Garreau ne méconnaîtra pas l'importance de ce fait que j'emprunte à *La France préhistorique d'après les sépultures* de M. Cartailhac (p. 47); j'ajoute que s'il étudie

Digitized by Google

les mêmes cartes il verra qu'il est exagéré de dire que ces hommes habitaient exclusivement les bords des fleuves, car on trouve leurs armes un peu partout : M. Rames en a recueilli dans le Cantal sur un plateau de 900 mètres d'altitude, et, dans le Lot-et-Garonne, c'est sur les plateaux et dans les hautes plaines qu'on les trouve en grande abondance, à fleur du sol, alors que les vallées n'en ont pas encore livré.

Que d'observations et de développements n'aurais-je pas encore à présenter à propos de cette conférence devenue un livre ! Mais il faut se borner, il faut s'arrêter, ce que je fais à l'instant en rappelant le mot d'ordre que Septime Sévère mourant donnait à ses officiers : *Laboremus*. Avec l'autorité d'un octogénaire qui ne s'est jamais reposé, M. Garreau nous le passe à son tour. Recueillons-le et mettons-le en pratique en nous inclinant respectueusement devant celui qui sait si bien prêcher d'exemple.

Jules Momméja.

Broussard. **Les anciennes Justices d'Agen.** *Le Tribunal d'Appel et la Cour d'Agen. Personnel. An VIII-1905.* — Agen, imprimerie Moderne, 1905, gr. in-8° de xxi-143 pp.

M. E. Broussard, le distingué premier président de la Cour d'Agen a eu l'heureuse idée d'imiter quelques-uns de ses collègues et de publier de très courtes notices sur « l'état-civil et les états de service des membres du Tribunal d'Appel et de la Cour d'Agen depuis l'an VIII (1801-1802) jusqu'à nos jours. » Il a chargé de ce long travail M. Cieutat, conseiller doyen et bibliothécaire de la Cour, qui s'est mis à l'œuvre sans hésiter, a fouillé archives et greffes, consulté journaux et publications diverses, frappé à toutes les portes avec une patience inlassable et réussi finalement à nous donner une œuvre parfaite, dépassant de beaucoup le cadre qui lui avait été primitivement fixé (1).

Tant mieux, car en publiant une sorte de livre d'or en l'honneur de leurs collègues MM. Broussard et Cieutat ont fourni à tous les érudits une source de renseignements des plus abondantes et des plus précieuses. On consultera avec profit les sobres notices, d'une exactitude

(1) Voir, sur le même sujet, le travail de M. Jules Serret : *Les Magistrats du Présidial, Sénéchal, des Tribunaux révolutionnaires et de la Cour d'Appel d'Agen (1551-1900).* Agen, Imp. et Lithographie Agenaises, 1900, gr. in-8° de 302 pp.

Digitized by Google

rigoureuse, où se trouve tracé le *curriculum vitæ* des membres de la Cour, parmi lesquels figurent tant de notabilités. On lira avec plaisir l'esquisse historique des anciennes justices à Agen, qui sert très heureusement de préface à l'œuvre de M. Cieutat.

Les auteurs de cette publication, très luxueusement éditée par l'Imprimerie Moderne, me permettront bien de leur adresser un reproche, — est-ce bien un reproche ? — celui d'avoir tirer leur beau livre à un trop petit nombre d'exemplaires. Leur travail méritait mieux.

Quoiqu'il en soit, il convient de féliciter M. Broussard d'avoir conçu cette intéressante publication, et M. Cieutat, de l'avoir exécutée.

RENÉ BONNAT.

Armorial du Bordelais (*Sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et Libourne*), par PIERRE MELLER, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, membre du Conseil héraldique de France. — Bordeaux, Feret et fils, 1906, 3 gros volumes in-4°.

Dans son dernier numéro de janvier-février 1906, la *Revue de l'Agenais* a annoncé, en une note bibliographique, l'apparition de ce superbe ouvrage, imprimé avec non moins d'art que de luxe par l'Imprimerie générale du Sud-Ouest, à Bergerac. Cette note ne suffit pas. Le travail de M. P. Meller est trop important, trop laborieuses ses investigations, trop utiles surtout les indications qu'il fournit non seulement aux familles intéressées, mais encore aux historiens locaux, pour que nous ne tenions pas à le signaler une fois de plus en pleine connaissance de cause, et à appeler sur lui l'attention toute particulière de nos lecteurs.

L'*Armorial du Bordelais* n'est pas une œuvre généalogique. Il n'offre aucune ressemblance avec le Père Anselme, d'Hozier, Lachesnaye des Bois ou autres ouvrages du même genre. M. Meller le dit dans sa Préface et l'explique ainsi :

« Nous n'avons voulu comprendre sous le nom d'Armorial Bordelais, sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et Libourne, que des « notices, accompagnées de la description des armoiries de toutes les « familles nobles et bourgeoises qui ont joué un rôle dans ces sénéchaussées, ou qui, par leur situation sociale, méritent d'être mentionnées, aussi bien celles qui en sont originaires que celles qui « sont venues s'y fixer. »

Encore se présentent-elles fort substantielles ces notices où, pour

Digitized by Google

la plupart des grandes familles, sont relatés, d'abord leurs titres de noblesse avec indication des noms de lieux, seigneuries, baronies, comtés, marquisats, duchés auxquels ils sont attachés, puis la date de filiation et celle des honneurs de la cour, les différents emplois occupés par leurs membres, leurs alliances successives, enfin leurs armes, soigneusement extraites de l'Armorial général de 1696, déposé, on le sait, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Beaucoup de ces familles sont loin d'être chevaleresques, les plus anciennes, féodales, de la Guienne ayant disparu avec la guerre de Cent ans, après avoir vu leurs châteaux rasés et leurs biens confisqués. Nombreuses au contraire sont celles des Parlementaires, qui surgirent, on ne l'ignore pas, à la fin du xve siècle, créant ainsi une noblesse nouvelle, avec ses charges héréditaires de père en fils, et qui n'en constitua pas moins une des gloires les plus pures de la province de Guienne sous l'ancienne monarchie.

Nombreux aussi se trouvent entremêlés des noms de familles entièrement bourgeoises, et qui tiennent une large place dans l'*Armorial Bordelais*. M. Meller en donne la raison : « Non contents de « s'être enrichis dans le commerce, leurs membres achetèrent bientôt « des charges anoblissantes, ou bien occupèrent des emplois municipaux qui leur permirent d'obtenir des lettres de noblesse. » Dès lors, il n'y a plus lieu de s'étonner de voir figurer, à côté des plus grands noms de France, les noms de notables Bordelais, commerçants ou industriels encore existants sur les quais des Chartrons, qui se sont enrichis ou s'enrichissent tous les jours dans les vins, les rhums, les huiles ou les épices, et dont les armoiries ne le cèdent en rien, comme éclat et fierté, à celles des vrais croisés.

Nulle ville, du reste, plus que Bordeaux, ne vit de tout temps des alliances se contracter entre nobles et bourgeois. Et ce n'est pas tant par l'appât de l'argent que les gentilshommes bordelais ont ainsi cherché à redorer leurs blasons. « La cause principale de ces mésalliances, nous dit M. Meller, réside surtout en ce que les rapports « entre les deux classes étaient, dans la capitale de la Guienne plus « que partout ailleurs, beaucoup plus fréquents qu'on ne le croit en « général. »

Dans cette longue et intéressante nomenclature de grands noms, l'Agenais et la Gascogne y sont largement représentés. C'est que les rapports entre les deux pays ont toujours été des plus fréquents. Pour ne citer que les plus illustres, les Caumont, les d'Albret, les Montpezat, les d'Aux, les du Bouzet, les Durfort, les Fumel, les d'Espar-

Digitized by Google

bès de Lussan, les Galard, les Gontaut, les Luppé, les Madaillan, les Montaut, les Montesquiou, les Monlezun, les Pardaillan, les de Pins, les Raffin, etc., y figurent à côté de ceux des Parlementaires, tels que les Boissonnade, les Raymond, les Coquet, les Daurée, les Delas, les Laville, les Lamouroux, les Secondat, les Sevin, etc.

Dirons-nous que quelques incorrections, dans l'orthographe et surtout la géographie des noms de lieux, sont à regretter ? Elles ne sauraient, en tous cas, déparer en aucune façon ce bel ouvrage, fruit de longues et patientes recherches, qui s'impose dans toute bibliothèque de choix, aussi bien chez les généalogistes et les historiens, que chez les descendants de ces vieilles races, dont le nom y est inscrit en lettre d'or, et qui toutes, par leur épée comme par leur intelligence et leur travail, ont si puissamment contribué à la grandeur de la patrie française.

PH. LAUZUN.

Journal de bord sentimental ; — Le livre de Loula, — par Jean de la Jaline. (Paris, Alph. Lemerre, 1905, 2 vol. in-12.)

Ce ne sont plus des profils exclusivement féminins, des *aquarelles* purement *japonaises*, que nous présente aujourd'hui M. Henri Joubert, dans le nouveau volume qu'il vient de faire paraître à l'imprimerie Lemerre. Sous le titre de *Journal de bord sentimental*, l'aimable enseigne de vaisseau, qui signe Jean de la Jaline, nous prend à Marseille, en juillet 1901, pour nous mener toujours en Extrême-Orient, mais cette fois avec de nombreux arrêts, partout où le *La Bourdonnaie* est obliger de relâché. Visions brèves mais attachantes, pleines d'ombre et de poésie.

C'est d'abord la Sicile, « nom où se trouve une mélodie jeune, « délicieusement païenne. Les dieux ont déserté les campagnes rava- « gées et les fleuves taris de la Grèce. La Sicile est restée belle, « comme au temps où les nymphes nouaient leurs rondes sur ses « bords. »

Viennent ensuite Port-Saïd, Suez, la Mer Rouge et sur ses rives « l'argent en fusion des dunes de sel », le désert sur lequel tombe la nuit, « l'immense nuit étoilée des pasteurs, belle et calme comme aux « premiers jours du monde ».

Puis, Djiboutil, avec son marché cosmopolite, où se distinguent surtout, très purs, chez les beaux Abyssins, « les traits nobles des « races aryennes sous le vernis brun d'un épiderme brûlé » ; la mer

Digitized by Google

d'Oman et le cap sinistre de Guardafui ; Colombo, la ville cynghalaise, « autour de laquelle se blotissent amoureusement les villas sous « les arbres, comme la cabane de Lakmé, et où ça et là éclatent les « clochettes de dentelle rouge des hibiscus » ; enfin, Saïgon, première porte du monde jaune, de ce monde « tout imprégné d'une « odeur spéciale, qu'on n'oublie pas quand une fois on l'a senti, et « qui est le même de Singapour à Wladivostok ».

Deux mois durant, nous longeons, avec M. H. Joubert, les côtes de la Chine, Formose au nom charmant, le golfe du Petchili, et nous stationnons à Pékin, non encore remise des émotions terribles de l'année précédente, où gisent les ruines amoncelées par la sauvagerie des Boxers. Mais il existe encore de délicieux palais, soit d'hiver, soit d'été, que se plaît à décrire notre guide, sans cesse attiré par la poésie intense qui se dégage de leurs mystérieuses profondeurs.

C'est ensuite le Japon où revient M. Joubert, non plus cette fois avec des yeux qu'ensorcèlent les danses des fragiles mousmés, mais avec le flair de l'officier de marine, qui déjà devine, en naviguant dans la mer intérieure « cette mer qui est le cœur vivant du Japon, « couloir tortueux où s'embusquent à l'ombre de chaque bois, au « fond de chaque crique, derrière chaque levée, d'innombrables bat- « teries de canons », la militarisation à outrance de ce pays, « trop « considéré par l'Europe comme une vitrine à bibelots », et l'ardeur belliqueuse de ce peuple « hérissé déjà contre l'insulte possible, « contre le souvenir même du bombardement d'autrefois ». Que sont devenues Komomo, Rouriso, Mademoiselle Myosotis, si poétiquement chantées il y a quatre ans ? Pâles fantômes envolés avec les illusions de la jeunesse, et dont le riant souvenir s'efface bien vite devant les sombres réalités du moment, les menaces si bien justifiées de l'avenir.

Kiotto, la cité sainte des temples et des monastères ; Osaka, la Venise japonaise ; Sangio, la ville folle et exubérante, défilent sous nos yeux éblouis, avec Yokohama, Tokio, Hiroshima, cependant que le *La Bourdonnaie* reçoit son ordre de départ et rentre à Saïgon en faisant escale à Hong-Kong, Fou-tcheou et à la rivière de Min.

Ecrit d'une plume alerte et vive, le *Journal de bord*, sentimental et philosophique, pittoresque et militaire, a surtout ce rare mérite, c'est qu'il est sincère et vrai. Ce qu'il décrit avec tant d'originalité, l'auteur l'a réellement ressenti, et ses impressions il les communique de suite à ses lecteurs. Aussi y trouveront-ils leur compte tous ceux que fascinent de plus en plus les mœurs, les usages, les aspirations

Digitized by Google

de ces races si peu connues de l'Extrême-Orient, sentinelles avancées peut-être des civilisations futures, et remercieront-ils le jeune officier de marine du moment charmant que la lecture de ses pages leur aura fait passer.

Plus reconnaissantes encore se montreront les jeunes femmes et les jeunes filles qui ouvriront le *Livre de Loula*, délicieux volume de poésies, paru presque à la même date et qui est le digne pendant de celui de *Tourmentes,* déjà si fort goûté l'année précédente. Ne sont-elles pas sûres, en effet, d'y voir exprimés dans la belle langue des dieux leurs sentiments les plus intimes, et d'y retrouver, vivante et palpitante, l'image des doux rêves d'amour, d'ambition, d'espérance, qui flottent sans cesse devant leurs jolis yeux...

PH. LAUZUN.

Digitized by Google

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord; novembre-décembre 1905.

Sous ce titre « Epigrammes de Jean Costabadius, de Tonneins, » Paul Huet publie deux poésies latines, l'une consacrée au duc de Biron, l'autre relative à Bergerac. Ces deux pièces n'ont rien de satyrique, comme on pourrait s'y attendre si l'on attachait au mot épigramme la signification usitée de nos jours. Toutes deux sont extraites d'un rarissime volume conservé à la Bibliothèque nationale sous la cote cY. 8-191 et sans date. Jules Andrieu, dans sa *Bibliographie de l'Agenais*, art. Costababie, assigne à l'œuvre du poète Tonneinquais comme date d'impression l'année 1659. Il n'a certainement pas vu l'ouvrage qu'il cite, puisqu'il ne dit pas le nom de l'imprimeur. Cependant il indique la ville où cette œuvre a été imprimée, Sedan.

Nous avons tout lieu de croire que la date de 1659 donnée par notre bibliographe agenais se trouve fausse. Voici nos raisons à cet égard :

1° Le volume conservé à la Bibliothèque nationale a pour titre : *Johannis Costabadii Thonensiensis Epigrammatum. Liber primus*, et pour l'indication d'origine suivante : — A Sedan, par Jean Royer. imprimeur. C'est un petit in-8° de 31 pages. Tous ces détails y compris l'absence de date nous sont indiqués par P. Huet. Or, il semble bien que cette brochure est identique à celle ainsi mentionnée par J. Andrieu : « *Costabadii Thonensiensis Epigrammatum, liber primus.* — Sedan, 1659, in 8°.

2° L'opuscule consulté par P. Huet contient une épigramme ainsi traduite par cet érudit :

« *Au lecteur* »

« De ton jugement, lecteur, que neuf autres livres redoutent encore, celui-ci a affronté l'épreuve ; le premier, si par fortune il te plaît, le seul si par malheur tu le goûtais peu. »

L'auteur de l'article qui nous intéresse a cru pouvoir conclure « Il faut croire qu'il [Costabadie] n'aura pas réalisé son projet, puisque ce livre est le seul qui existe à la Bibliothèque nationale. »

Digitized by Google

Cette hypothèse du savant périgourdin se trouve démentie par un fait certain. J. Andrieu donne ainsi dans le titre d'un ouvrage du même Costabadie la preuve d'une suite :

« Johannis Costabadii Aquitani Epigrammatum, libri octo. — *Salmurii apud Isaacum* Desbordes, 1655, petit in-4° de 2 ff. lim. n. chiff. et 152 pp. — Caractères italiques. »

L'œuvre primitive bornée à un seul livre s'est enrichie et augmentée, non pas de huit mais de sept autres livres imprimés à Saumur en 1655. Cette dernière date doit être la bonne, puisque la description intégrale du second opuscule nous garantit que cette brochure a été vue par le minutieux bibliographe qu'était Jules Andrieu.

La première partie devant logiquement précéder la seconde, c'est avant 1655 qu'a dû être faite l'impression de Sedan. Et qu'on n'objecte pas qu'il s'agit d'une réimpression ; on comprendrait mal cette réimpression se bornant à une reproduction partielle d'une œuvre si peu étendue.

De plus, A. Lagarde nous ayant, précisément avec la brochure de la Bibliothèque nationale, donné l'épigramme composée sur l'incendie de Tonneins, événement survenu en 1622, il s'agit de rechercher postérieurement à cette date et antérieurement à 1655 l'époque où parut la première partie de l'œuvre de Jean Costabadie.

Le poète de Tonneins ayant vécu dans le Montalbanais, le Bordelais, le Périgord et l'Agenais, les bibliographes de ces diverses provinces sont également intéressés à résoudre le problème que nous posons ici.

En attendant, nous sommes bien aise de remercier M. P. Huet de son obligeance, car c'est pour nous être agréable qu'il fit entreprendre à la Bibliothèque nationale les recherches qui ont abouti à la découverte de l'intéressant ouvrage composé par J. Costabadie. J. D.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Nouvelle série n° 14.

Séance de rentrée du 26 novembre 1904, éloge de M. Brissaud par le président.

Séance du 27 décembre 1904. M. de Lahondès fait passer sous les yeux de la Société une statuette en bronze, représentant Minerve portant une chouette sur sa main gauche. Il nous apprend que ce bronze a été trouvé à Villeneuve sur-Lot, qu'il a été proposé au musée Saint-Raymond, mais que les exigences du vendeur n'en permettront

Digitized by Google

pas l'achat. Cette Minerve est sans doute celle qui fut trouvée en 1890 dans le domaine de La Grémie, près de Pujols. M. l'abbé Gerbeau dans son *Histoire de la baronnie de Pujols*, pp. 204 et 211 en a donné une reproduction et une description sommaire. Il est regrettable que ce petit bijou soit de notre département. R. M.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Nouvelle série n° 35-1905.

Dans la séance du 11 juillet 1905, M. Fourgous donne lecture de notes prises dans une excursion à Venerque, sur un coffret reliquaire du XIIe siècle « fait primitivement pour l'église d'Agen et contenant les ossements de son troisième évêque, saint Phébade. » Ce coffret de 0m45 de long sur 0m15 de large et 0m23 de hauteur, est en bois recouvert sur chaque face d'une seule plaque de cuivre ouvragé. Son toit triangulaire porte sur le faîte six lentilles doubles (une septième manque). La décoration au repoussé est fort curieuse Une excellente reproduction photographique accompagne ces notes, où nous trouvons encore une intéressante légende sur la façon dont ces reliques furent transportées dans l'église de Venerque. R. M.

Annales du Midi, XVIIIe année, n° 69, janvier 1906, p. 69.

Dans les comptes consulaires de Montagnac (Hérault), publiés par M. A. Vidal, il est fait mention de certains dons à Poton de Xaintrailles en 1338-39.

120. A IX de octobre, fouc paguat a Me Andrieu Pallet e Jacme Gaulsem per l'anada que an fay a Perenas per particular la tallia que fouc donada a Poto de Sant-Trellia, vs (Fo 95 2o).

133. A XX de novembre, anem ieu Pol de Brinhac e Andrieu Pallet a Perenas... per so que nos an trameses sita per ausi l'apousjamen que moss. de Lan a donat a las gendramas de Poto de Sent-Trallia e de Radaguol e am autres capitanes que eron v e talhoc? ; quant la forem an los autres de la dieusesa, van nos dire que moss. de Lan avio donat e promes als digs capitagnes XIIII Ma lbr, afi que non yntreson al paiis, que monta [la prat de] l'avesquat V xx lbr, a l'avequat, la quala qualie per via de pret ho altramen, pretamen aver, pre la prat de Mottahnac IIII xx lbr. Fo 99 vo).

En 1439 Poton de Xaintrailles opérait à Marssac en Albigeois et dans les environs d'Albi et les consuls de cette ville lui firent don d'un cheval (arch. d'Albi CC. 188 et 189. R. M.

Digitized by Google

Mémoires du général baron Thiebault. — Le général Baron Thiebault raconte dans ses *Mémoires* qu'il y avait parmi ceux qui l'accompagnèrent en Espagne un certain Deloste, de Nérac, dont il raconte l'histoire curieuse :

« Deloste, espèce d'hercule mal bâti, aussi burlesque de figure que de tournure, bon diable au fond, mais au dernier point irascible et violent, brave autant que fort, et terrible aux armes quoiqu'il n'y fut pas habile, avait eu à Nérac, sa patrie, une querelle, qu'un duel avait terminé par la mort de son adversaire. Forcé de disparaître, il s'était rendu à Bordeaux. L'heure du spectacle approchait; il entra au théâtre, et la toile n'était pas levée, que déjà il était aux prises avec un jeune homme, qui sans conséquence avait cru pouvoir prendre sa place. Un second duel suivit immédiatement cette rixe ; une seconde mort en fut le résultat, et une seconde fuite transporta Deloste de Bordeaux à Bayonne. Toutefois, ayant fait cette route à franc-étrier et par une pluie continue, fatigué, mouillé jusqu'aux os, crotté jusqu'aux oreilles, il entra dans un café pour y boire un verre d'eau-de-vie. Là se trouvaient quelques officiers; l'un d'eux, échauffé par d'indiscrètes libations, se lève à la vue de Deloste, va le regarder sous le nez, part d'un éclat de rire, reçoit un soufflet qui le jette par-dessus ses camarades, se bat et succombe. Troisième duel, troisième fuite. Deloste se décide à passer en Espagne ; mais la Bidassoa franchie, que faire ? que devenir ? Une troupe de contrebandiers existait dans ces parages ; Deloste les rejoint et en est accueilli, les étonne par ses ressources, son audace, son infatigable activité, ses succès ; en même temps il devient la coqueluche des plus jolies femmes de ces montagnes. Préconisé par tout le monde, suffisant à tout, de plus en plus célèbre, il ne tarde pas à devenir un personnage, et bientôt les contrebandiers n'eurent d'autre chef, une foule de maris et d'amants d'autre rival que « el senor Delost ». Cette joyeuse mais trop aventureuse existence finit par l'ennuyer ; d'ailleurs, comme elle ne pouvait cadrer ni avec la position de sa famille, ni avec ses goûts, il rentra en France. Le duel de Bayonne était oublié, celui de Bordeaux ne donnait plus de crainte ; mais Nérac lui restant fermé, Deloste s'attacha à M. Delpech pour l'espèce de campagne que ce dernier projetait dans la Péninsule ; c'est ainsi qu'il se trouva faire partie de ma caravane. »

Le général avec sa suite se dirigea vers Saint Sébastien. « Or, raconte-t-il, à l'entrée du premier village que nous eûmes à traverser,

Digitized by Google

une femme fort belle, ma foi, ayant reconnu Deloste, cria de toutes ses forces : « Jésus ! El senor Deloste ! » De toutes parts d'autres femmes accoururent, proférant les mêmes cris et se jetant sur lui plus qu'elles ne l'abordèrent : il fut entouré, pris par les mains, par les jambes, tiré, secoué, embrassé, fêté. Nous eûmes grand peine à l'arracher à ces démonstrations véritablement expressives qui nous avaient déjà mis de très belle humeur. »

Mémoires du général baron Thiebault, publiés par F. Calmettes, 4e édition. Plon et Nourrit (1894). Paris, t. III, pp. 204 et 211.

R. M.

Lacuée franc-maçon. — A propos de son séjour à Salamanque, le général Thiebault écrit :

« Le général Mounet, que la date seule de son brevet avait mis à la tête de la première division, était un de ces chefs sous le commandement desquels le service cesse d'être du service, et qui laissaient leurs subordonnés dans une inaction que chacun remplissait à sa manière. Cette circonstance, plus encore que l'esprit de posélytisme, détermina le colonel Lacuée, franc-maçon des plus hauts grades, à réunir à lui les autres maçons et à ouvrir une loge, à laquelle la division fournit une cinquantaine de membres et dont à bon droit il fut l'orateur. Mme Mounet et quelques autres françaises se trouvant à Salamanque, on forma pour elles une loge d'adoption, qui s'ouvrit par une fête remarquable en ceci que chacun des membres y assista dans le costume de son grade ; j'étais alors au nombre des chevaliers d'Orient, et le chapeau à plumes, le col ouvert, avec toute la barbe que j'avais laissée pousser et la tunique blanche bordée en vert, étaient réellement d'un très élégant effet. Mais ce que tout cela eut de plus sérieux fut la réception secrète d'un bon nombre d'Espagnols, que leur fanatisme rendit capable de s'affilier à une société qui ne devait plaire ni à leur roi ni à leur clergé. »

Ce Lacuée, colonel, fut tué au pont de Günzbourg. *Mémoire Thiebault*, t. III, pp. 253 et 419 (note).

Sur ce Gérard Lacuée et son frère colonel lui aussi, voir : J. Andrieu: *Les Oubliés* (Deuxième série) ; *Quelques soldats Agenais du XVIIe au XIXe siècle.*

R. M.

La Commission de direction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, Momméja.

Digitized by Google

Le fascicule n° 3 doit être complété par la note suivante imprimée sur papier rose. (1906)

- Note -

A nos abonnés et lecteurs

Une erreur de pagination s'est glissé au cours de l'impression du dernier volume de la Revue de l'agenais, tome XXXIII année 1906.

Le troisième fascicule qui, au lieu d'être daté mai-juin, l'a été fautivement juin-juillet et qui débute par la monographie de Le Roumieu, a été paginé, à sa première page, par le chiffre 289, alors qu'il aurait dû l'être par le chiffre 193, suite de la dernière page 192 du second fascicule mars-avril.

Mis à part le deuxième et troisième fascicules de tome XXXIII, il ne s'est donc produit aucune interruption de publication, ainsi que le donnerait à penser cette erreur de pagination, dont nous nous excusons auprès de nos abonnés et de nos lecteurs.

Digitized by Google

UNIV

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Cliché Ph. Lauzun

ÉGLISE DE LA ROUMIEU

GERS

Digitized by Google

LA ROUMIEU

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTO[illegible]

[illegible] centre d'un vaste plateau légèrement [illegible] met [illegible] d'attitude [illegible] de toutes [illegible] sons et non loin d'une ancienne voie [illegible] siècles [illegible] un gros bourg [illegible] murailles et [illegible] duquel [illegible] dans un remarquable monument. Ce [illegible] La Roumieu avec sa [illegible]

Comme cette collégiale et le cloître qui [illegible] aux yeux des moins connaisseurs [illegible] logique à la fois, il a semblé que La Roumieu [illegible] de l'existence de ces monuments, méritait une [illegible], et nous nous sommes [illegible] à l'écrire. [illegible]

Je [illegible] qu'il est [illegible] de parler du pays

Nous nous proposons, après avoir étudié au point de vue [illegible] la ville et les monuments qu'elle renferme, de [illegible] La Roumieu et de rappeler les principaux [illegible] rapportant à son histoire religieuse et civile.

Si nous sommes assez heureux pour intéresser les amis des [illegible] anciens [illegible] que nous offrons à [illegible] patriotes, nous serons largement payé pour les recherches [illegible] nous avons dû nous livrer. Il faut dire ici que [illegible] documents sont arrivés sans peine entre nos mains. [illegible] qu'ils ont été par ces hommes de talent versés dans [illegible] historiques et archéologiques et auxquels [illegible] pour une large part la valeur de cette [illegible].

Digitized by Google

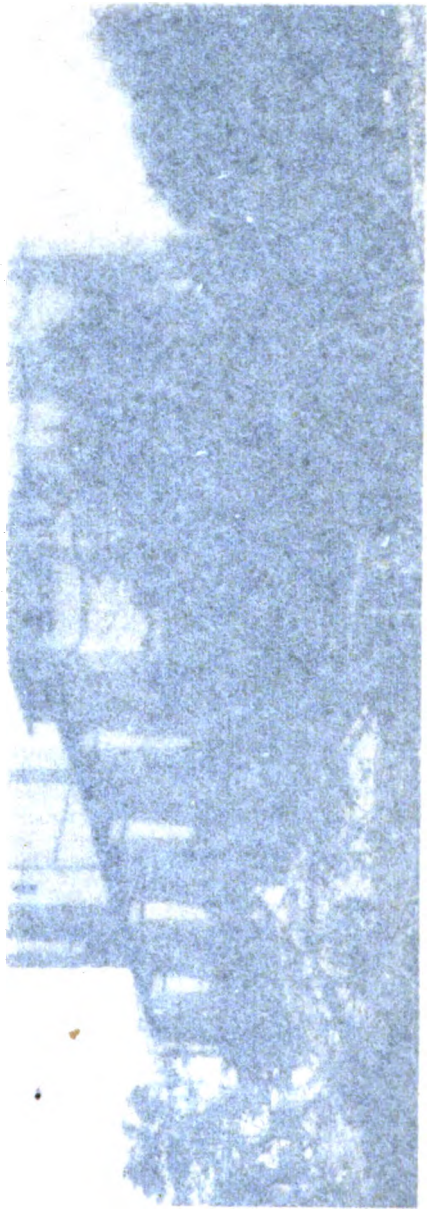

Digitized by Google

LA ROUMIEU

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Au centre d'un vaste plateau légèrement ondulé s'élevant à 187 mètres d'altitude, au carrefour de routes qui se croisent en tous sens et non loin d'une ancienne voie romaine, se voit, depuis huit siècles écoulés, un gros bourg enfermé dans d'épaisses murailles et au sein duquel émerge, d'une hauteur considérable, un remarquable monument. Ce bourg, c'est la petite ville de La Roumieu avec sa belle église autrefois collégiale.

Comme cette collégiale et le cloître qui la précède présentent aux yeux des moins connaisseurs un intérêt esthétique et archéologique à la fois, il a semblé que La Roumieu, par le fait seul de l'existence de ces monuments, méritait une monographie, et nous nous sommes laissé entraîner à l'écrire. Aussi bien,

Je sens qu'il est bien doux de parler du pays.

Nous nous proposons, après avoir étudié au point de vue archéologique la ville et les monuments qu'elle renferme, de raconter l'origine de La Roumieu et de rappeler les principaux faits se rapportant à son histoire religieuse et civile.

Si nous sommes assez heureux pour intéresser les amis des temps anciens par ce modeste travail que nous offrons à nos compatriotes, nous serons largement payé pour les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer. Il faut dire ici que plusieurs documents sont arrivés sans peine entre nos mains, fournis qu'ils ont été par des hommes de talent versés dans les sciences historiques et archéologiques et auxquels se rapportera pour une large part la valeur de cette monographie.

Digitized by Google

M. Philippe Lauzun a fourni les plans et les vues photographiques, et de plus il a voulu se rendre sur les lieux avec M. Adrien Lavergne pour nous aider à étudier l'église et le cloître. Que ces généreux érudits reçoivent ici l'expression de notre vive gratitude pour leur docte et précieux concours.

I

La Roumieu, comme il sera dit plus longuement ailleurs, fut au principe un modeste prieuré fondé par deux moines sur les confins du pays de Fimarcon, dépendant de la vicomté de Lomagne, au retour d'un pèlerinage à Rome. Ce prieuré, isolé d'abord, fut réuni à l'abbaye Saint-Victor de Marseille en faveur de laquelle le vicomte Odon de Lomagne et sa femme Adélaïde renouvelèrent, par acte du 5 des calendes de juin 1082 (28 mai 1082), la donation du territoire. Le prieuré exista jusqu'en l'année 1317, époque où le cardinal d'Aux en fit l'acquisition pour doter la collégiale qu'il allait fonder.

Au point de vue religieux et durant le moyen âge, la contrée de La Roumieu était comprise dans le diocèse d'Agen avec une grande partie du Condomois.

A cette époque, en effet, le diocèse d'Agen s'étendait de Sainte-Foi-la-Grande sur Dordogne à Condom, et d'Auvillars à Sainte-Bazeille. Plus tard, ce diocèse fut divisé en deux parties inégales par le Pape Jean XXII, qui, en 1317, érigea en évêché l'abbaye de Condom. La Garonne fut la limite des deux diocèses : celui d'Agen sur la rive droite, celui de Condom sur la rive gauche (1). Depuis ce jour, La Roumieu appartint au diocèse de Condom, et cet état de choses a duré jusqu'à la Révolution de 1789.

Au point de vue de la justice, la juridiction de La Roumieu était comprise dans le ressort du parlement de Bordeaux et

(1) *Divisions ecclésiastiques de l'Agenais*, par J. Bourrousse de Laffore, page 88.

Digitized by Google

dans la sénéchaussée de Condom. Par ailleurs, c'est à La Roumieu que le marquis de Firmacon avait sa cour d'appeaux.

Au point de vue civil, La Roumieu, qui était constituée en commune depuis le milieu du XIIIe siècle au moins, devint, avec l'Agenais, possession anglaise par suite du traité d'Amiens du 23 mai 1279, par lequel Philippe III cédait toute la province d'Aquitaine au roi d'Angleterre. Cet état a duré jusqu'en 1453, époque où après la bataille de Castillon la Guyenne fut définitivement réunie à la France.

Durant le temps de la Révolution, à partir de 1790, La Roumieu fut un chef-lieu de canton ayant pour suffragantes les communautés dont le nom suit : Abrin, Aurens, Belmont, Castelnau, Estrépouy, Gazaupouy, Goubbés, Laplaigne, Saint-Aignan, Saint-Caprais et Téoulé. Dans une délibération du 15 novombre 1790, le conseil général de la commune adressait une pétition aux administrateurs du département à l'effet d'obtenir qu'aux communautés déjà désignées fussent ajoutées les paroisses de Larroque (Engalin), Rignac et Tressens (1); nous ne connaissons pas le résultat de cette démarche.

Depuis la délimitation des communes, faite dans le premier tiers du dix-neuvième siècle, La Roumieu est simplement dans le canton de Condom une commune importante, formée de l'ancienne juridiction qui comprenait La Roumieu, Belmont, Saint-Aignan et Saint-Caprais. La ville de La Roumieu est traversée par la route de Condom à Astaffort ; elle se trouve à 11 kilomètres au nord-est de Condom et à 14 kilomètres à l'ouest de Lectoure.

II

C'est autour des cellules monacales construites par les pèlerins que se portèrent les habitants de la contrée qui, peu à peu, formèrent une agglomération que l'on a appelé une ville.

(1) Archives municipales de la Roumieu : délibérations, cahier E, pages 90-91.

Digitized by Google

LA VILLE

Avant de racconter l'origine et la fondation de la ville de La Roumieu, ainsi que les principaux faits se rapportant à son histoire, nous nous proposons d'en donner une description topographique, aidé en cela par un plan dressé par feu M. P. Benouville, d'après le plan cadastral et que nous reproduisons planche n° 1.

L'enceinte murée et fortifiée de la ville de La Roumieu affecte la forme d'un pentagone irrégulier divisé, dans le sens de la longueur, en deux grandes parts par une rue qui la traverse de l'est à l'ouest.

Cette ville était défendue par une ceinture d'épaisses murailles construites en appareil moyen et d'une élévation de huit à dix mètres, comme il est facile de s'en rendre compte en voyant la porte encore existante, qui mettait en communication la courtine du nord avec la tour qui surmonte la porte de la Fontaine que nous allons indiquer.

Trois portes y donnaient accès, savoir : *m*, la porte de *Miramont*, à l'est ; *r*, la porte de *Rouède*, à l'ouest; *f*, la porte de la *Fontaine*, au nord. Les quartiers qui avoisinent ces portes ont pris le nom de la porte elle-même. De ces trois portes, celle de la Fontaine seule subsiste avec son aspect primitif ; elle est surmontée d'une haute tour qui, avec ses meurtrières et ses mâchicoulis, défendait l'entrée de la place. Les deux autres portes ont été démolies, nous ne savons pas à quelle époque (1).

Dans le voisinage de la porte du nord sont figurés au plan terrier, au levant, trois ouvrages avancés, *q*, et au couchant deux, *e*, ayant la forme d'une tour carrée, qui sans doute étaient là pour la défense de la ville. De ces ouvrages, deux des tours du levant existent encore; celles du couchant n'offrent plus la moindre trace de leur existence (2).

---

(1) Le 15 prairial an II de la République, il fut décidé en séance que le lendemain on appellerait *deux traceurs* pour niveler la porte de Miramont (Registre des délibérations municipales, n° 7).

(2) La plus importante des tours du couchant servait de mairie ; elle s'effondra d'elle-même dans les premières années du XIXe siècle.

Digitized by Google

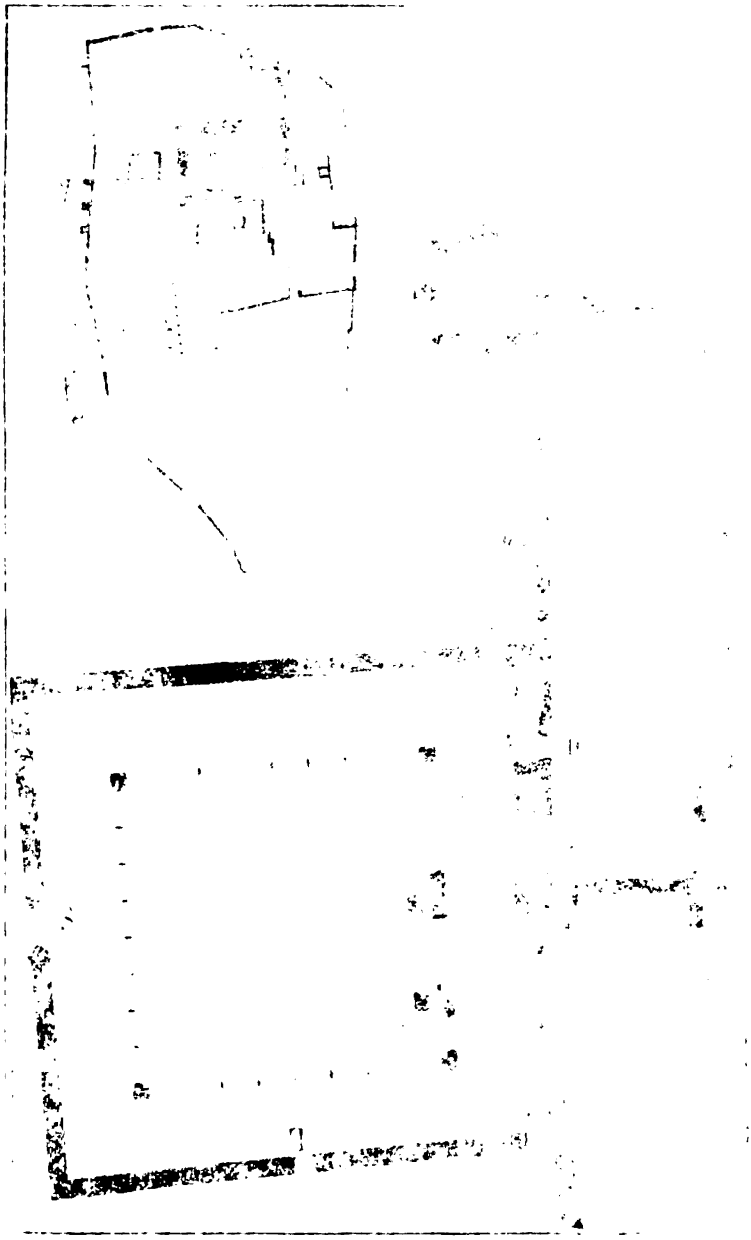

1. PLAN DE LA VILLE.

2. PLAN DE L'EGLISE ET DE [illegible]

Digitized by Google

[illegible] de la ville de
[illegible] ou
[illegible] des [illegible]ption
[illegible] M. P.
[illegible] reproduisons

[illegible] de La [illegible]
[illegible] dans le sens
[illegible] rue qui la tra-

[illegible] d'épaisses
[illegible] élévation de
[illegible] rendre compte
[illegible] en communi-
[illegible] la porte
[illegible] que [illegible]
[illegible] la porte de *Mira-*
[illegible] *f*, la porte de la
[illegible] ces portes ont
[illegible] porte [illegible] trois portes, celle
[illegible] primitif, elle est
[illegible] meurtrières et ses
[illegible] Les deux autres
[illegible] nous [illegible] époque (1).
[illegible] de la porte [illegible] figurés au plan
[illegible] trois ouvrages [illegible] couchant
[illegible] forme d'une [illegible], qui sans doute
[illegible] de la ville. [illegible] ouvrages, deux
[illegible] existent [illegible] du couchant n'of-
[illegible] trace de leur existence (2).

---

(1) [illegible] II de la République, [illegible] décide en séance que [illegible] pour niveler la porte de Miramont [illegible] n° 7.

(2) [illegible] importante des tours du couchant servait de mairie, elle s'éhor- [illegible] dans les premières années du XIX siècle.

Digitized by Google

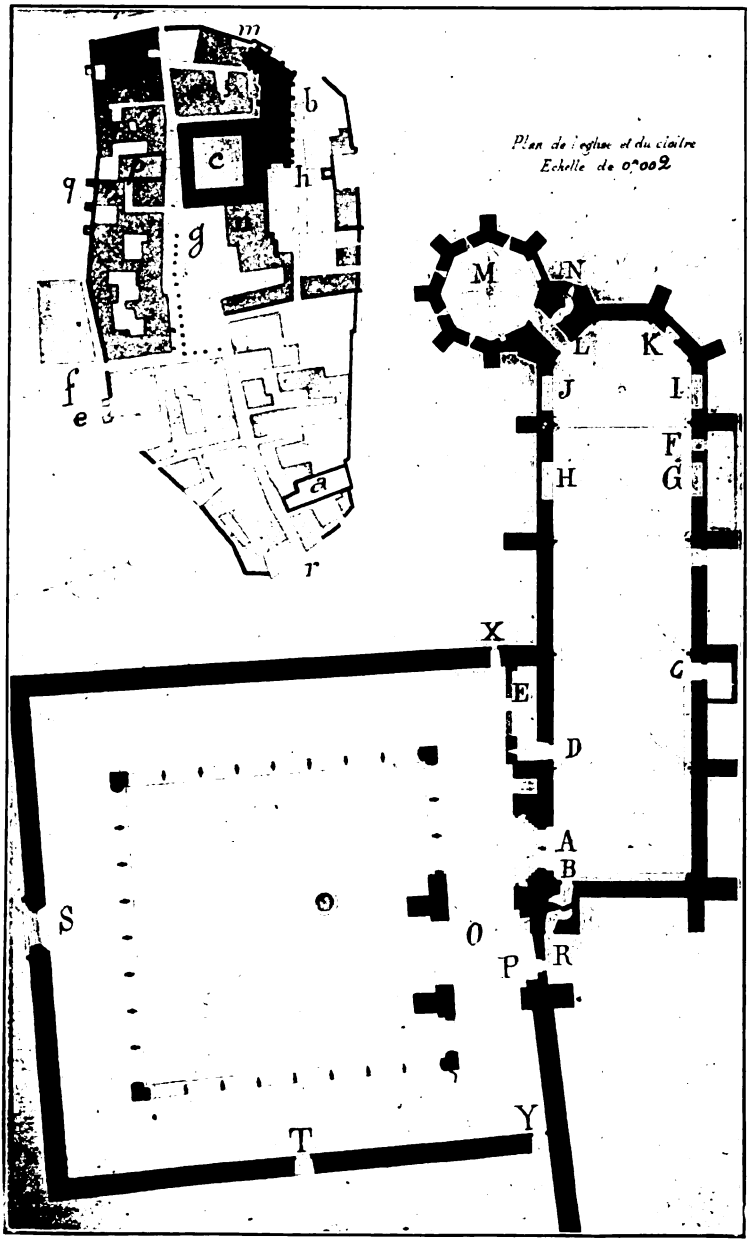

P. Benouville del.

1. PLAN DE LA VILLE.

2. PLAN DE L'ÉGLISE ET DU CLOITRE.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

On trouve en *a*, près de la porte de *Rouède*, le monument le plus ancien de la ville; c'est, croit-on, la première église paroissiale, dite l'église de *Saint-Jean-de-Rouède* qui, en 1291, avait pour chapelain Sancius de Calculo, lequel parut en qualité de témoin devant Raymond de Pipe, notaire de Condom (1). Cette église, à chevet plat et bâtie en grand appareil, n'offre aucun caractère d'architecture; c'est un assez vaste local rectangulaire éclairé au chevet par une rose à quatre feuilles percée dans le mur du levant. A gauche de la porte qui s'ouvre sur la rue principale se voit, dans l'angle, une petite tourelle ronde qui sans doute servait de clocher.

Environ à cent mètres de la porte de *Rouède*, on trouve, à droite, longeant la voie qui se dirige vers Condom, une grande construction avec un bel enclos au levant : c'est un ancien couvent de Clarisses dont nous aurons à parler.

En *b*, nous trouvons, dans le quartier de la porte de Miramont, la collégiale; en *c*, le cloître construit par le cardinal d'Aux; en *p*, la chanoinie pour l'habitation en commun des bénéficiers du chapitre.

En *n*, se voit tout un quartier qui était autrefois le palais du cardinal avec ses dépendances et la tour *h*. La façade principale du palais regardait le nord et donnait sur la place *g* où se trouvait l'église paroissiale Notre-Dame.

En outre des tours dont nous avons parlé, il faut mentionner comme ouvrages servant à la défense de la place, un chemin de ronde qui courait tout autour de la ville au-dessus des remparts, et, pour protéger les murs d'enceinte, des fossés larges et profonds dont il ne reste, comme traces, que deux réservoirs d'eau servant d'abreuvoirs, l'un au levant, près de la porte de Miramont, l'autre au nord, près la porte de la Fontaine.

* * *

Le joyau de la petite cité dont nous avons donné la description topographique, c'est l'église, autrefois collégiale, devenue

(1) Archives de Mme Bourgade, à Condom.

Digitized by Google

paroissiale depuis la Révolution française, époque où l'église Notre-Dame, insalubre et menaçant ruine, fut entièrement démolie (1).

L'ancienne collégiale est due, quant à la construction et à la fondation, à un enfant de La Roumieu, le cardinal Arnaud d'Aux, qui la fit élever au retour d'une seconde mission en Angleterre auprès d'Edouard II, en 1313, mission couronnée d'ailleurs d'un plein succès. Comblé de biens et d'honneurs par le pape Clément V qui l'avait envoyé, et de la part du roi d'Angleterre dont il avait conquis l'estime et les faveurs, Arnaud d'Aux acheta aux consuls, dans le quartier de Miramont et dans l'enceinte même de la ville, un espace vacant sur lequel il jeta les fondations du monument que nous admirons aujourd'hui.

En même temps que l'église, Arnaud d'Aux fit construire, au nord de la collégiale, un cloître fermé par de hautes murailles, et au sud-ouest, un superbe palais pour son habitation. Nous nous proposons de décrire l'église, le cloître et une tour, seul vestige conservé à peu près primitif du palais du cardinal.

L'ÉGLISE ET SES DEUX TOURS.

Ainsi qu'on peut le voir (planche II), l'église de La Roumieu est flanquée de deux remarquables tours, l'une octogonale, à l'angle nord-est, l'autre carrée, à l'angle nord-ouest. Elle fut bâtie entre l'année 1313 et l'année 1318, époque où le cardinal d'Aux en fit lui-même solennellement la dédicace. Comme on peut en juger par les détails de sa construction, cette église appartient à la seconde période de l'époque gothique ; elle est

(1) Archives municipales de La Roumieu, cahier des délibérations, reg. n° 2, pp. 22-26, sous les dates des 23 et 26 juin 1791.

Bien qu'arrêtée dès le mois de juin 1791, la démolition de l'église de Notre-Dame n'eut lieu, d'après la tradition, que dans les premières années du XIXe siècle. Durant les mauvais jours de la Révolution, elle servait pour les réunions populaires sous le nom de *Temple de la Raison*, et c'est là que se faisait la lecture des lois. (Registre des délibérations municipales, n° 7.)

Digitized by Google

Fig. 11.

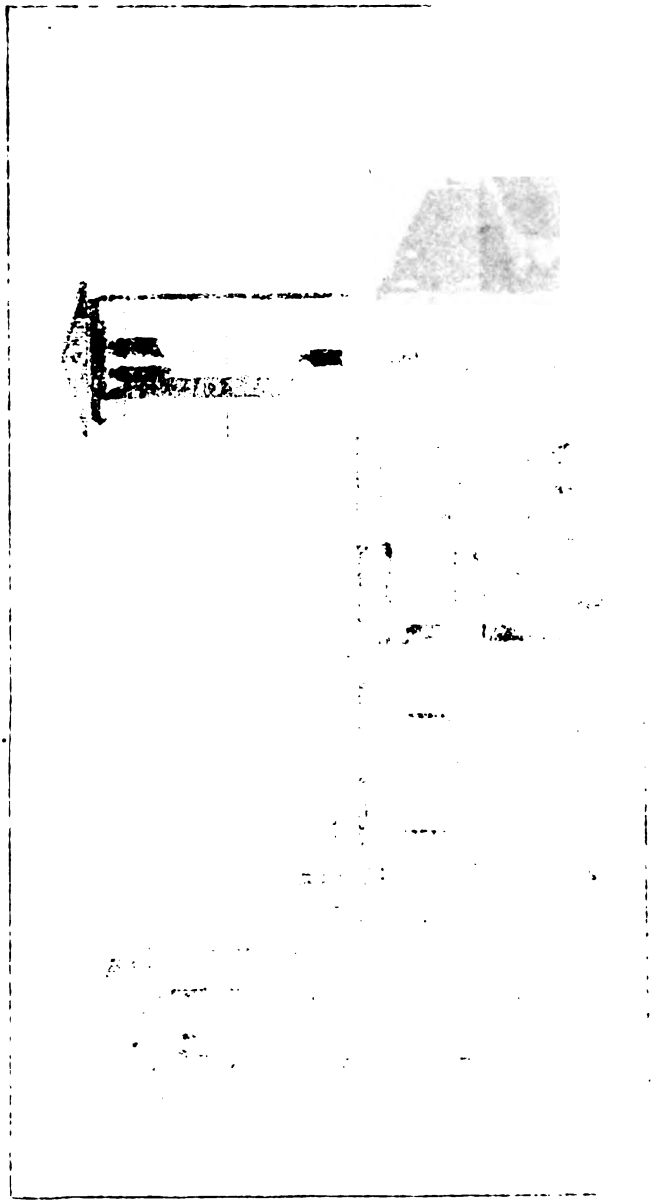

Digitized by Google

[illegible] époque où l'église [illegible] tut entièrement [illegible]

[illegible] construction et à la [illegible] cardinal Arnaud [illegible] conde mission en [illegible] mission couronnée [illegible] de biens et d'honneurs [illegible] et de la part du roi [illegible] et les faveurs, [illegible] le quartier de Mira- [illegible] un espace vacant [illegible] que nous admi-

[illegible] Arnaud d'Aux fit construire, [illegible] cloître fermé par de hautes [illegible] superbe palais pour son habita- [illegible] décrire l'église, le cloître et une [illegible] peu près primitif du palais du

L'ÉGLISE ET SES DEUX TOURS.

[illegible] peut le voir [illegible] l'église de La Roumieu [illegible] de deux remarquables tours, l'une octogonale, à [illegible] nord-est, l'autre carrée, à l'angle nord-ouest. Elle fut [illegible] contre l'année 1313 et l'année 1318, époque où le cardinal d'Aux en fit lui-même solennellement la dédicace. Comme on [illegible] les détails de sa construction, cette église [illegible] seconde période de l'époque gothique ; elle est

---

[illegible] de La Roumieu, cahier des délibérations, reg. n. 2, [illegible] des 22 et 26 juin 1791.

[illegible] mois de juin 1791, la démolition de l'église de Notre- [illegible] la tradition, que dans les premières années du XIX [illegible] jours de la Révolution, elle servait pour les [illegible] le nom de *Temple de la Raison*, et c'est là que se [illegible] registre des délibérations municipales, n. 7.)

Digitized by Google

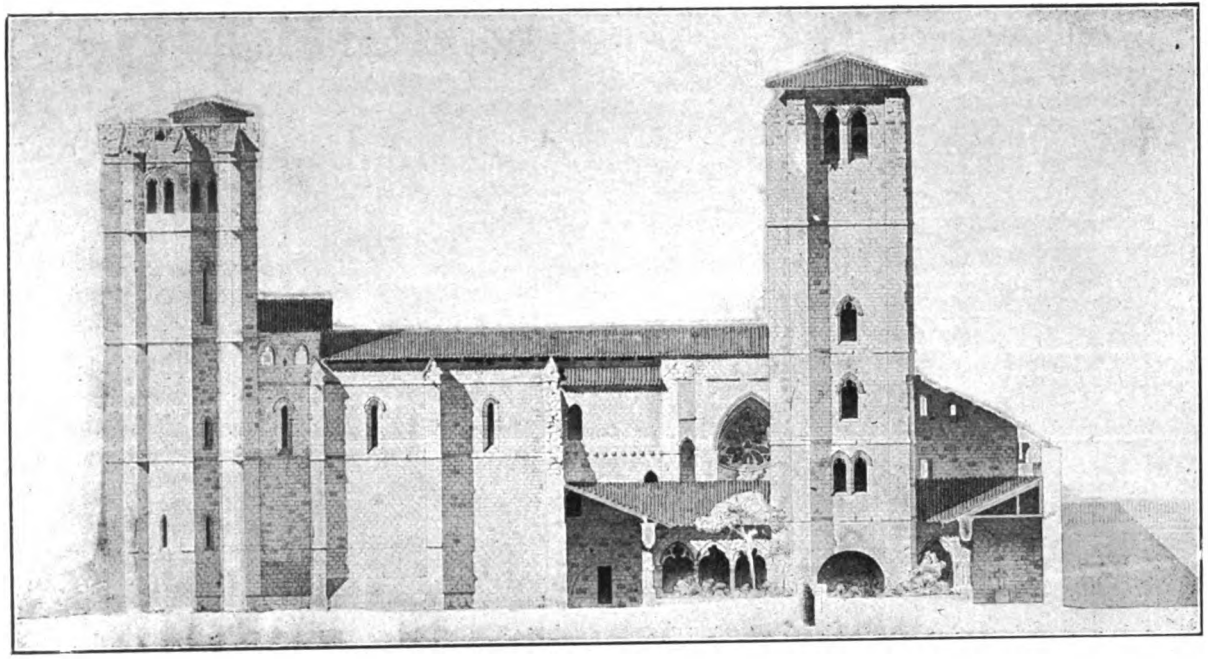

P. Benouville del.

ÉLÉVATION DE LA FACE NORD.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

construite à l'intérieur comme à l'extérieur en carreaux d'assise d'appareil moyen.

Intérieur. — L'église, à une seule nef, est divisée en quatre travées égales voûtées sur croisées d'ogive et terminée par un sanctuaire pantagonal.

Sa longueur totale est de 36 mètres et sa largeur de 9 mètres 10 ; elle mesure en hauteur 15 mètres sous clef de voûte.

Six fenêtres, d'environ 9 mètres d'élévation et percées dans le mur du midi, savoir, trois dans le sanctuaire et trois dans la nef, une dans chacune des trois travées se rapprochant le plus du sanctuaire, répandent dans l'intérieur une lumière abondante. Les fenêtres percées dans le mur du nord sont de bien moins grande dimension, à cause du cloître dont la galerie méridionale, confinant au mur septentrional de l'église, égale à peu près en hauteur les murs de l'église. Ces fenêtres, mesurant environ trois mètres de hauteur, sont ouvertes sous les formerets.

Les dosserets qui séparent le sanctuaire de la nef et les travées entre elles sont entièrement semblables ; ils sont formés par agroupement de trois colonnettes toriques réunies en faisceau. Reposant sur une base prismatique, ils s'élèvent d'un jet jusqu'à la naissance de l'ogive, où sur un chapiteau de feuillage ils reçoivent les nervures de la voûte.

Les clefs qui se trouvent à l'intersection de ces dernières sont pour la plupart ornées de simples rosaces de feuillages bien découpés ; cependant la clef de la première travée offre en relief l'mage d'une figure grimaçante, et celle de la quatrième l'image de l'*Ecce homo*.

Le tore des nervures de la voûte, aminci en amande, est rehaussé d'un filet suivant le profil habituel du XIVe siècle.

C'est dans la première travée, en A, qu'est ouverte la porte d'entrée de l'église. Dans le tympan, qui est un renfoncement, se voient peints trois écussons découverts à l'époque de la restauration de l'église, en 1864, sous les diverses couches de badigeon qui recouvraient les litres. De ces écussons deux

Digitized by Google

sont semblables ; ils portent les armoiries des patrons du chapitre ; ils sont séparés en haut par l'écusson d'un seigneur de Fimarcon, le seigneur du lieu. D'Aux, patron du chapitre, portait, et les descendants portent encore : *Parti, au 1 d'or à trois rocs d'échiquier de gueules ; au 2 d'or à trois fasces de gueules.*

Au-dessus de la porte d'entrée existe, depuis quelques années seulement, une tribune en bois de chêne appliquée contre le mur occidental et reposant en avant sur deux piliers également en bois formant trois arcades. Cet ouvrage rappelle une autre tribune qui primitivement existait à cette même place et qui était accessible aux seuls bénéficiers du chapitre pour l'office de nuit. On l'appelait *le chœur de nuit* (1). Dans « l'église, dit François Duchesne, on voyait une tribune pour servir de chœur et « portée sur deux arcs de pierre et si bien « faite que les plus habiles maîtres s'estonnent du desseing et « admirent la hardiesse de l'ouvrage. » Cette tribune était éclairée, le jour, par trois belles roses : une percée dans le mur méridional sous les formerets, une seconde plus grande dans le mur occidental, également sous les formerets; les fines nervures de l'une et de l'autre décrivent dans leur aire diverses figures, principalement des quatre feuilles et des trèfles; la troisième est ouverte dans le mur septentrional, au-dessus de la porte d'entrée de l'église et en déviation à droite de l'axe de cette porte. Cette rose est remarquable par sa structure; elle affecte la forme d'un triangle sphérique et les principales nervures décrivent une fleur de lys (voir planche IV).

Dans le mur occidental s'ouvre en B une petite porte sans autre ornement qu'un tore qui accompagne les pieds-droits ; elle est couronnée d'un tympan en anse de panier sur lequel se voit une arcature tréflée. Cette porte donne accès à une tou-

(1) L'existence de ce *chœur de nuit* est révélée d'une manière précise par un article du testament de Françoise Denux, du 4 septembre 1577, par lequel elle demande à être inhumée dans l'église Saint-Pierre de La Roumieu, là où elle *a son genouilhoir près lescalier montant au cœur* (Friz Maleville, notaire de La Roumieu, fol. 86. Reg. pour 1577). — *Histoire des Cardinaux Français*, par François Duchesne, pp. 380 à 381).

Digitized by Google

relle de forme carrée à l'extérieur et dans laquelle se développe l'escalier à vis qui dessert les divers étages de la tour des cloches.

Près du dosseret qui sépare la deuxième travée de la troisième se trouve, à droite, en C, dans le mur méridional, une élégante porte composée d'un arc en tiers point, dont l'archivolte repose sur deux chapiteaux prismatiques supportés eux-mêmes par une colonnette torique. Cette porte s'ouvre de l'extérieur à l'intérieur de l'église ; communiquant avec le palais du cardinal, c'est par elle qu'Arnaud d'Aux et sans doute les patrons ses sucesseurs pénétraient dans la nef de la collégiale. Elle sert d'entrée aujourd'hui à un petit édicule voûté, construit à l'époque de la restauration de l'église, en 1864, et dans lequel se trouvent les fonts-baptismaux. Le distique qu'on lit au-dessus de la voussure, à l'intérieur, en indique bien la destination :

Totus purgatur qui sacro fonte lavatur
Fons lavat exterius Spiritus interius.

Sur ce même côté méridional l'ornement de la travée est une belle fenêtre divisée en trois baies par deux meneaux à moulures prismatiques (1).

En face, dans le mur septentrional, un peu au-dessous de la fenêtre de petite dimension, ouverte comme dans les autres travées du côté du nord sous les formerets et dont nous avons déjà parlé, se voient les traces d'une ancienne ouverture aujourd'hui complètement aveuglée. C'est probablement la porte par laquelle les bénéficiers du chapitre, arrivant de la chanoinie par la galerie orientale du premier étage, pénétraient dans l'église et, à l'aide d'une galerie volante appliquée contre ce mur du nord, atteignaient la tribune, mentionnée plus haut, pour l'office de nuit.

---

(1) Dans l'aire de cette fenêtre se développe admirablement le dessin de la *Tige de Jessé*. Dans le bas de cette verrière moderne, et comme soubassement, se voit l'image de trois ecclésiastiques. Au milieu on distingue le cardinal Arnaud d'Aux portant dans ses mains le plan de la collégiale ; à sa droite se tient debout son neveu Fort d'Aux, évêque de Poitiers, et à sa gauche un autre neveu Pierre Raymond d'Aux, abbé de Sainte-Marie-La-Grande, de Poitiers.

Digitized by Google

Au-dessous encore, mais à gauche et à un mètre cinquante centimètres du sol intérieur de l'église, en D, existe une porte moins haute mais composée, comme celle des fonts-baptismaux, d'un arc en tiers-point reposant à droite et à gauche sur un chapiteau supporté par une colonnette ronde.

Cette porte D s'ouvre de l'intérieur de l'église sur un petit couloir E pris sur la largeur de la galerie méridionale du cloître. A la vue du seuil usé on devine que les chanoines avaient là leur entrée habituelle dans la collégiale.

A partir de la porte des fonts-baptismaux C, court à droite et à gauche, le long de la première et de la deuxième travée, ainsi que le long du mur occidental, à la hauteur d'un siège, un banc de pierre destiné aux fidèles qui suivaient les offices du Chapitre.

La troisième travée n'offre rien de particulier, si ce n'est une fenêtre percée dans le mur méridional ; elle est divisée en deux baies tréflées au sommet par un meneau à moulures prismatiques.

Près du dosseret qui sépare la quatrième travée du sanctuaire se trouve, du côté du midi, une porte haute F, très étroite, sans caractère distinctif, par laquelle, croit-on, le cardinal entrait dans le sanctuaire de son église.

Deux enfeux, l'un à droite, l'autre à gauche, sont tout l'ornement de cette quatrième travée. A droite, en C, est creusé dans la muraille le tombeau dans lequel fut inhumé Pierre Raymond d'Aux, abbé commandataire de Notre-Dame-La-Grande de Poitiers, neveu du cardinal ; c'est ainsi, du reste, que l'indique l'inscription latine, gravée sur un cartel de marbre blanc, que nous reproduisons :

AD PEDES PATRUI ET EPISCOPI SUI CARISSIMI
PLACIDE REQUIESCIT
PETRUS RAYMUNDUS DE AUXIO
ABBAS SÆ MARIÆ VIRGINIS MAJORIS
DECANUS CAPITULI PICTAVENSIS
ET HUJUS CAPITULI ROMEVENSIS BENEFACTOR

Au-dessus du tombeau sont incrustées dans la muraille les

Digitized by Google

armoiries de Pierre Raymond : *d'argent au lion de gueules couronné d'or*. L'écu est surmonté de la mitre blanche et de la crosse.

En face, en H, se voit le tombeau de Gérard d'Aux, chevalier, autre neveu du cardinal ; ce qui le rappelle c'est l'inscription suivante :

HIC
INTER PIOS ANTISTITES STRENUS BELLATOR
GERALDUS DE AUXIO
MILES
ET CO-DOMINUS DE MONTEPESSULANO
PRIMUS FUIT DE XIII MAJORIBUS NATU SUA GENTIS
QUI HEREDITARIO JURE
ECCLESIÆ CAPITULARIS S^i PETRI DE ROMEVO
DOMINI PATRONI ET COLLATORES LAÏCI EXTITERE
ABSQUE ULLA INTERMISSIONE
AB. AN. M.CCC.LVIII AD. AN. M.DCC.XC

Au-dessus du tombeau sont incrustées dans la muraille, les armes de Géraud d'Aux : *Parti, à dextre, d'or à trois rocs d'échiquier de gueules, 2, 1 ; à senestre, d'or à deux fasces de gueules*. L'écu est sommé d'un casque d'argent orné d'aigrettes d'or et de gueules. A gauche, un lion de gueules soutient l'écu.

En entrant dans le sanctuaire, nous trouvons également deux enfeux, un, I, dans le pan droit, du côté de l'Epître, l'autre J en face, du côté de l'Evangile. A droite, en I, c'est le tombeau du cardinal. Nous donnons ici l'inscription qui rappelle le souvenir de l'illustre fondateur de la collégiale :

HIC REQUIESCIT
REVERENDISS. PATER ET ILLUSTRISS. D. DNUS
ARNALDUS CARDINALIS DE AUXIO
EX JUVENIORI ARMINIACORUM RAMO ORIUNDUS
HUJUS ECCLESIÆ
TUNC COLLEGIATÆ
PIUS ET MAGNIFICUS FUNDATOR
A. D. M.CCC.XVIII

Digitized by Google

SUM. PONTIFICE JOHANNE P. P. XXII
DIOCES. EPIS. RAYMUNDO DE GOULARDO
PRIMO CONDOMIENSIUM EPISCOPO.

Au-dessus se voient les armes du cardinal : *d'or, au lion de gueules couronné d'or, et brochant sur le tout l'écu d'Aux.* L'écu est surmonté du chapeau de cardinal à quinze glands et de la croix à deux croisillons.

En face, en J, se voit le tombeau de Fort d'Aux, évêque de Poitiers et successeur de cardinal comme l'indique l'inscription qui suit :

HIC
PROPE PATRUUM ANTECESSOREM ET EXEMPLAR
REQUIESCIT IN CHRISTO
REVERENDISS. PATER ET ILLUSTRISS. D. DNUS
FORTIUS DE AUXIO
EPISC. PICTAV.
AB AN. M.CCC.XII. AD AN. M.CCC.XLVII.

Fort d'Aux portait : *d'or au lion de gueules couronné d'or ;* l'écu est surmonté de la crosse et de la mître et sur le tout un chapeau d'évêque.

Ces quatre enfeux sont tous de forme rectangulaire ; leur entrée est précédée d'un arc à cintre surbaissé, garni d'un remplage trilobé.

Comme ornement du pan oblique de droite, se voit dans un cadre rectangulaire une belle crédence, K, avec piscine. Elle se compose d'un arc en tiers-point dont le remplage tréflé repose sur des chapiteaux et des colonnettes à base prismatique.

Dans le pan oblique opposé on trouve une autre crédence, celle-là très simple, ayant la forme d'un rectangle allongé et dont le linteau droit est supporté aux angles par une console.

Un peu à gauche, et dans ce même pan oblique, se trouve la très remarquable porte L de la sacristie, dont l'arcature en tiers-point, supportée par deux colonnettes aux chapiteaux superposés et ornés de feuillages variés, se compose de trois

Digitized by Google

COUPE TRANSVERSALE

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] d'Aux. [illegible] quinze grands [illegible]

[illegible] d'Aux évêque [illegible] l'indique l'ins

[illegible] EXEMPLAR

[illegible] D. DNUS

[illegible]

[illegible] CCCXCVII.

[illegible] couronne d'or ; [illegible] et de la mitre et sur le tout un

[illegible] de forme rectangulaire : leur [illegible] arc à centre surbaissé, garni d'un

[illegible] pan oblique de droite, se voit dans un [illegible] belle crédence, K, avec piscine. Elle [illegible] en tiers point dont le remplage trèflé [illegible] chapiteaux et des colonnettes à base pris-

[illegible] pan oblique opposé on trouve une autre crédence. [illegible] la très simple, ayant la forme d'un rectangle allongé et [illegible] le linteau droit est supporté aux angles par une console. Un peu à gauche, et dans ce même pan oblique, se trouve la très remarquable porte L de la sacristie, dont l'arcature en [illegible] point, supportée par deux colonnettes aux chapiteaux superposés et ornés de feuillages variés, se compose de trois

Digitized by Google

Pl. III.

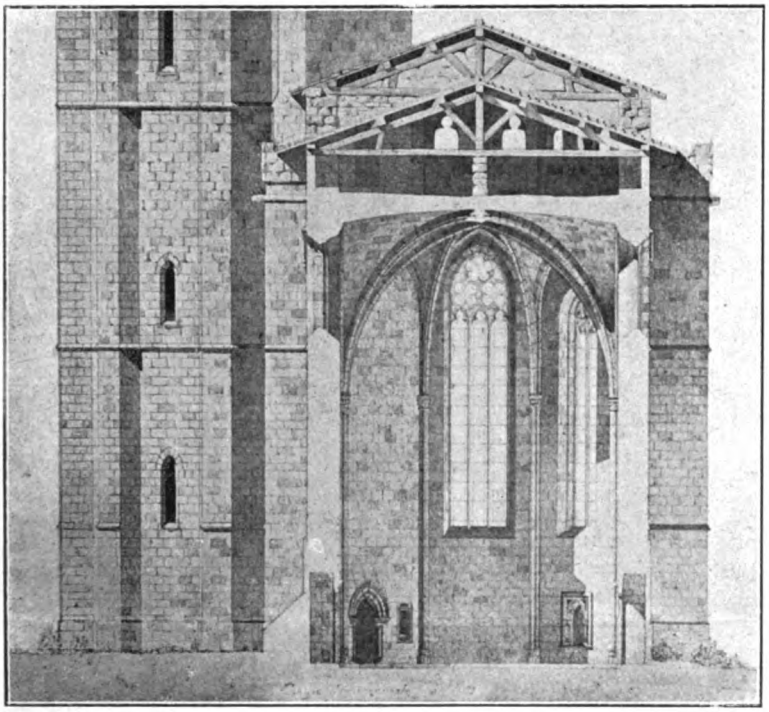

P. Benouville del.

COUPE TRANSVERSALE DE L'ÉGLISE.

Digitized by Google

Digitized by Google

archivoltes dont l'une, celle du milieu, à bandeau plat ; les deux plus larges viennent se reposer sur des consoles en encorbellement dont les culs-de-lampe présentent la même ornementation que les chapiteaux voisins.

Le pan terminal contre lequel est adossé l'autel a pour unique ornement une haute et large fenêtre que deux meneaux prismatiques divisent en trois baies trilobées au sommet. Au-dessus se développent dans l'aire du tympan trois roses dont deux à quatre feuilles et la troisième, en pointe, à cinq lobes (voir planche III).

Nous devons noter ici que les pans obliques sont séparés des pans droits et du pan terminal par de sveltes colonnettes rondes qui s'élèvent jusqu'à la naissance de l'ogive, où sur un chapiteau de feuillage elles reçoivent la retombée des nervures de la voûte dont la clef porte en relief l'agneau de saint Jean-Baptiste avec le gonfalon orné de l'inscription : *Ecce Agnus Dei*.

Au début, l'église de La Roumieu, était ornée de remarquables peintures ; et jusqu'à la restauration, en 1864, époque où un grattage général, en mettant à nu l'appareil de pierre de taille, a fait disparaître les badigeons successifs appliqués sur la muraille, l'œil pouvait admirer la variété et la richesse du coloris.

Une belle idée avait présidé à la décoration de la collégiale. Dans le sanctuaire, à l'entrée, figuraient les deux titulaires de l'église, saint Pierre, du côté de l'Evangile, et saint Paul, du côté de l'Epître ; et, rangés dans les divers compartiments de la voûte, des anges balançaient un encensoir d'or en le dirigeant vers l'agneau figuratif, représenté sur la clef. Dans la nef étaient peints debout, du côté de l'Epître, les quatre grands et les douze petits prophètes, chacun des personnages ayant à la main une banderolle sur laquelle se lisait quelque titre de ses prophéties. Du côté de l'Evangile, on voyait les Apôtres et les Evangélistes.

Que n'a-t-on pu conserver ces richesses ? Il faut savoir que ces peintures étaient, quant au dessin, considérablement détériorées. Bien souvent, dans notre enfance, nous avons entendu dénommer une famille dont un membre, au temps de la

Digitized by Google

Révolution, après avoir mutilé en ricanant les figurines et les jolies moulures qui décoraient les arcades du cloître, dans sa rage d'iconoclaste, se fit hisser dans une cage jusqu'à la hauteur de la voûte, et, là, coupa sans pitié la tête des divers personnages. Aussi faut-il dire que pour les restaurer ces peintures eussent absorbé des sommes tellement considérables que jamais ni la commune ni la fabrique n'eussent réussi à se les procurer. On n'a pas essayé. En 1864, M. le curé Palanque, de concert avec la fabrique, entreprit la restauration sous la direction de M l'abbé Canéto, vicaire général du diocèse d'Auch ; et il fut arrêté en principe que l'on ferait réapparaître l'appareil de pierre de taille, sans se préoccuper de la question des peintures, qui, dès ce moment, furent condamnées irrévocablement.

On voit encore à la sacristie des restes de ces anciennes peintures.

Sacristie et intérieur de la tour octogonale. — La porte de la sacristie, décrite plus haut, s'ouvre sur un petit couloir qui court entre deux contreforts du pan oblique de gauche de l'église et deux contreforts de la tour octogonale, lesquels se joignent à moitié distance. Ce couloir mène à la sacristie qui se trouve au rez-de-chaussée de la tour M. Cette salle, comme celles qui sont au-dessus, est voûtée en pierre. Les huit nervures de la voûte reposent sur huit culots ornés de feuillages. La voûte et les murs sont entièrement recouverts de fresques identiques à celles qui existaient autrefois dans l'église.

Dans chacun des compartiments de la voûte se voit un ange agitant un encensoir vers le centre ; les murs sont ornés de médaillons hexagones dans lesquels sont peints alternativement des figures de religieux ou des traits en zigzag ; les divers rangs de médaillons sont séparés les uns des autres par un rang d'écussons qu'il est difficile de déterminer.

La sacristie est éclairée par six fenêtres étroites dont quelques-unes aveuglées aujourd'hui ; elles sont tréflées à l'extérieur et cintrées à l'intérieur.

Dans le couloir s'ouvre, à droite, la porte cintrée du clocher

Digitized by Google

N, donnant accès à un escalier à vis enfermé dans une tourelle carrée, qui dessert les divers étages de la tour.

La première salle au-dessus de la sacristie est dite la salle des archives du chapitre. Les nervures de la voûte, réunies par une clef ornée d'une guirlande de fleurs, reposent sur huit colonnettes rondes à chapitaux et bases prismatiques et cantonnées de trois méplats. Cette pièce est éclairée par quatre fenêtres très allongées.

Au dessus, au deuxième étage, se trouve la salle capitulaire; comme à la salle des archives, huit sveltes colonnettes, entièrement semblables à celles déjà décrites, supportent les nervures de la voûte; celle-ci, comme la salle précédente, n'a pas le moindre ornement ; cette salle est éclairée par trois fenêtres semblables à celles de la salle des archives.

L'étage le plus élevé, appelé le *Belvédère,* est ajouré dans chacun des six côtés par deux grandes fenêtres tréflées à l'extérieur et à plein cintre à l'intérieur. Le dallage en pierre étant légèrement bombé au centre, les eaux pluviales qui pénètrent par les ouvertures coulent dans une rigole qui les déverse de distance en distance dans des gargouilles.

Cette tour, qui à l'extérieur est épaulée par six vigoureux contreforts, est couronnée par une balustrade ajourée, sur chacun des six côtés qui ne touchent pas à la cage d'escalier, de trois roses à quatre feuilles (voir planche II).

En montant l'escalier à vis qui dessert les divers étages de la tour, on trouve, à droite, entre la salle des archives et la salle capitulaire, une porte donnant accès aux combles de l'église. Là était, au principe, un chemin de ronde entièrement dallé et entouré d'un parapet à hauteur d'appui, couronné d'une galerie ajourée de meurtrières. La plateforme et le parapet existent encore tout autour ; la galerie, que l'on retrouve seulement au-dessus des pans obliques du sanctuaire, se compose, pour chacun des pans, de deux arcades trilobées séparées par une meurtrière en forme de croix de Malte (planche II). Comme on peut en juger par quelques restes, le parapet du chemin de ronde qui court tout autour de la nef était couronné d'une bordure de roses à quatre feuilles. Le chemin

Digitized by Google

de ronde était et est encore accosté d'un caniveau contre lequel venait buter autrefois la charpente à deux eaux. Le long de ce chemin de ronde et au dessus de la porte d'entrée de l'église, sont percées deux meurtrières, d'environ vingt-cinq centimètres carrés, par lesquelles les défenseurs de la place pouvaient lancer des projectiles sur la tête des assaillants qui auraient menacé de forcer la porte. L'église de La Roumieu était donc fortifiée.

Nous avons dit qu'une porte faisait communiquer la tour octogonale avec les combles de l'église ; une autre porte, ouverte au couchant dans le mur pignon, fait également communiquer les combles avec la tour carrée.

Cette tour, O, dite la tour des cloches ou le clocher, est construite sur la galerie méridionale du cloître et repose sur quatre gros arcs dont deux en plein cintre et deux en tiers-point. Chacun des angles est épaulé par deux contreforts inégalement saillants et perpendiculaires l'un à l'autre ; ils montent de fond pour se terminer par un talus sous la corniche qui supporte la toiture.

Sa hauteur, comme la hauteur de la tour octogone, est de trente-trois mètres environ ; sa largeur sur les faces du sud et du nord est de sept mètres quatre-vingt-dix centimètres et de sept mètres vingt centimètres sur les faces de l'est et de l'ouest.

Y compris l'étage où se trouvent le beffroi et les cloches, qui est le plus élevé, cette tour comprend quatre étages.

Le premier, qui est l'étage inférieur et immédiatement au-dessus des arcades, est ajouré sur ses trois faces est, sud et nord par deux fenêtres en tiers-point, trilobées à leur sommet, et sur la face ouest par une seule semblable aux deux autres. Près de l'angle sud-ouest, une porte communique avec le premier étage de la galerie méridionale du cloître située à l'ouest de la tour carrée.

Le second et le troisième étages sont ajourés sur ces trois faces par une fenêtre en tiers-point.

Un plancher volant sépare le premier étage du second et le second du troisième ; le troisième étage est séparé du quatrième par une voûte en berceau.

Digitized by Google

Les trois façades de l'est, du sud et de l'ouest du quatrième étage sont ajourées chacune par trois baies allongées, aujourd'hui murées en grande partie ; la façade du nord est ajourée par deux ouvertures. C'est dans ce quatrième étage que se trouvent les cloches. Une d'elles, la plus grande, du poids de neuf cents kilogrammes environ, est l'ancienne cloche du chapitre coulée en 1450 et portant cette inscription : *Ave Maria gratie plena Dominus tecum benedicta tu in mulieribus et bened. 1450. Petrus me fecit. Te Deum laudamus. Ave Maria, mei memento Dei Mater* (1).

La cage d'escalier, qui est de forme carrée, est ajourée au sommet par trois fenêtres larges et basses, et en descendant, de distance en distance, par des lucarnes rectangulaires évasées à l'intérieur que l'on pourrait prendre pour des meurtrières ; elles mesurent quatre-vingt-dix centimètres en hauteur et trente en largeur.

Dans l'arcade sud murée, sur laquelle repose la tour carrée, s'ouvre en P une porte qui permettait d'entrer dans les dépendances du palais du cardinal et de contourner l'église. Cette porte donne surtout accès à un terrain aujourd'hui vacant, sur lequel s'ouvre en R (pl. I), dans la cage de la tour carrée, une petite porte basse et étroite, du seuil de laquelle part un escalier à vis. Cet escalier étrange mène à un couloir demi-

(1) A la date de 1450, cette cloche pesait mille quatre cent seize livres petit poids. Refondue à La Roumieu une première fois en 1821 par Monnein et Pintandre, fondeurs de Paris, avec une augmentation de poids de cent vingt-sept livres, elle eut pour parrain M. Philippe de Galard, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, et pour marraine dame Suzanne-Catherine de Guichené, née du Bouzet. Fêlée en 1855, elle fut fondue cette année même par M. Dencausse, de Tarbes, et son poids fut porté à neuf cents kilogrammes. Elle eut alors pour parrain M. Lodoïs Cazaux, avocat et maire de La Roumieu, et pour marraine dame Octavie Goze, née Ninon. Durant la même année 1855, et à quelques jours d'intervalle, furent coulées par M. Dencausse deux autres cloches de poids différents et harmonisées, lesquelles, avec la grande et une autre qui était au clocher depuis 1821, formèrent cette belle sonnerie de quatre cloches que nous admirons tous. — La seconde cloche, fondue en 1821 par Monnein et Pintandre, pesait *deux cent quarante-sept livres anciennes ;* elle fut donnée par le marquis de Lally-Tollendal et portait cette inscription : *Sancta Maria, ora pro nobis. Ex munificentia marchionis de Lally-Tollendal* (Registre des délibérations de la fabrique de La Roumieu).

Digitized by Google

circulaire (planche IV). Ce couloir situé un peu plus bas que le niveau du premier étage conduit à l'escalier principal qui dessert les divers étages de la tour ; il est éclairé part rois meurtrières dont l'une prend le jour dans l'église.

Extérieur. — La porte d'entrée A, qui est située près de la tour carrée, s'ouvre dans le milieu de la galerie méridionale du cloître, dans le mur septentrional de l'église et dans la première travée.

Là, entre la pile qui appuie l'angle sud-ouest de la tour carrée et un contrefort de l'église, sous un porche très élevé et très étroit, se développe un magnifique portail.

Sur un soubassement de soixante-treize centimètres d'élévation reposent à droite et à gauche quatre fines colonnettes au tore aminci en amande et rehaussé en avant d'un filet. Des chapiteaux à feuillage de ces colonnettes s'élèvent de chaque côté, en guise d'archivoltes, des arcs concentriques et décroissants, réunis deux à deux en tiers-point à leur sommet, qui donnent au portail une perspective fuyante.

Un trumeau, formé d'une série de petites colonnettes, supporte un linteau droit et divise en deux baies égales l'entrée de l'église. Au-dessus du trumeau, dans la face du linteau, se voit un petit groupe en relief. C'est la Vierge Marie portant l'Enfant Jésus sur ses genoux ; elle est accompagnée à droite et à gauche de personnages énigmatiques.

Au-dessus du linteau, le tympan aveuglé est orné d'une belle arcature trilobée, accostée dans les angles de deux trèfles et au-devant de laquelle se détache, reposant sur un socle, une statue récente de saint Pierre, le patron de l'église.

Le portail est surmonté d'un fronton en accolade très aigu terminé par un fleuron et dont les rampants sont ornés de crosses végétales. Au centre de ce fronton existe un quatrefeuilles légèrement aplati, accosté en dessous et dans les angles d'un œil tribolé, le tout aveuglé. Au sommet de ce quatrefeuilles se voit l'image en relief du Christ bénissant. Le fronton est accosté de deux pinacles qui encadrent à droite et à gauche la partie supérieure du portail (planche IV).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. IV.

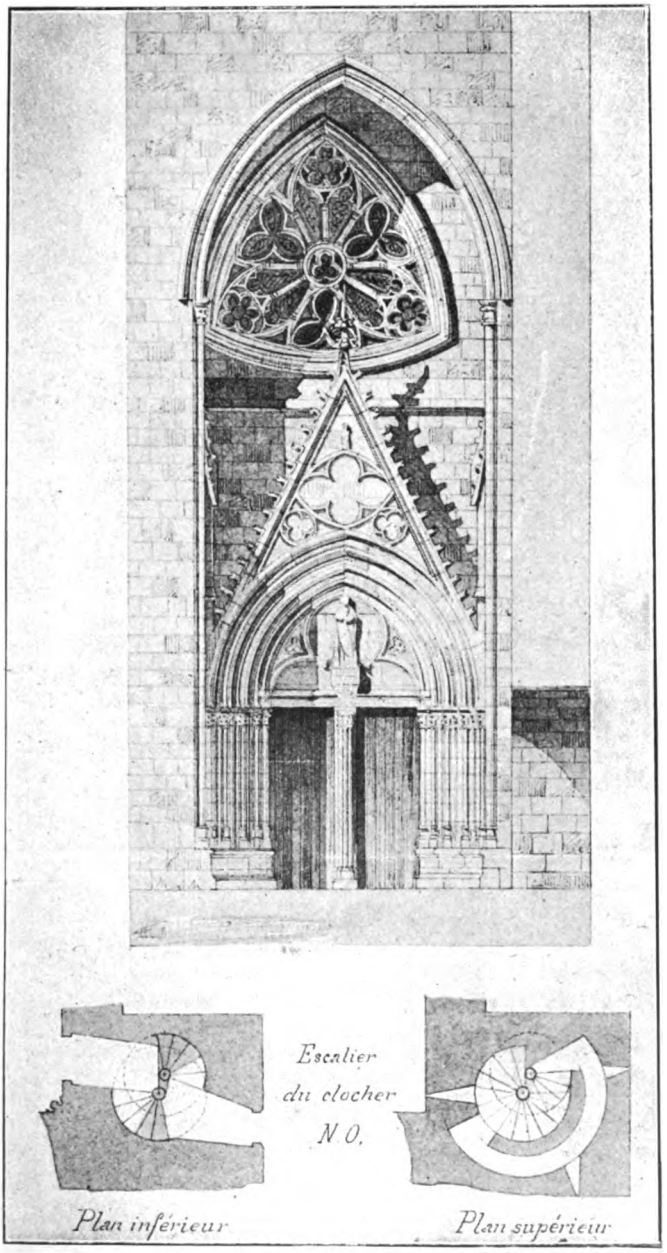

P. Benouville del.

ÉLÉVATION DU PORTAIL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Un double cordon de pierre en saillie court tout autour de l'édifice, l'un à la hauteur du premier étage des tours, l'autre à la hauteur de la corniche des contreforts de l'église.

Les contreforts, destinés à neutraliser la poussée des voûtes, sont perpendiculaires aux angles et aux dosserets qui, à l'intérieur, reçoivent les diverses nervures. Ils s'élèvent jusqu'à la hauteur des combles et sont terminés par un pinacle. Les contreforts du sud ont été maladroitement restaurés, il y a environ soixante ans ; tandis qu'on en a diminué la hauteur, on les a terminés par un pignon à deux rampants.

Les grandes comme les petites fenêtres sont ornées d'une archivolte.

LE CLOITRE

En même temps que la collégiale, qui devait être desservie par des chanoines réguliers, le cardinal d'Aux fit construire, comme dépendance de l'église et de la chanoinie et contre la façade nord de l'église, un cloître composé de quatre galeries entourant une cour ou jardin avec un puits au milieu.

Les galeries sont perpendiculaires les unes aux autres et mesurent chacune trente et un mètres soixante en longueur, et cinq mètres en largeur. Huit arcades ogivales géminées divisent chaque galerie, mais non la galerie faisant face immédiatement à l'église. Celle-là, en effet, ne compte que quatre arcades, trois à l'est et une à l'ouest ; l'espace des quatre autres est pris par l'arc supportant la tour des cloches.

Ces arcades, qui séparent le déambulatoire du terrain vide, mesurent en largeur deux mètres cinquante. Construites dans le style de l'église, elles sont en tiers-point, divisées en deux baies tréflées au sommet et dont le tympan est rempli par une rose à cinq lobes. Les arcs reposent sur des piliers elliptiques dont le chapiteau est orné de feuillages et de figurines et dont la base prismatique repose sur un stylobate continu. Sur la largeur de la galerie du midi et dans la partie est était construit un petit et étroit édicule, E, ajouré par une lucarne. Là

Digitized by Google

se trouvait, au niveau du premier étage et longeant le mur du nord de l'église, un plancher par lequel les bénéficiers du chapitre arrivaient à une porte, aujourd'hui fermée, donnant accès à l'intérieur de la collégiale et à la galerie volante menant au chœur de nuit dont nous avons déjà parlé.

La galerie orientale du cloître aboutissait directement, par un grand arceau, au rez-de-chaussée de cet édicule dans lequel s'ouvrait la porte ogivale déjà décrite et par laquelle, au moyen de quelques degrés, les chanoines arrivaient au sol intérieur de l'église.

Un rang de corbeaux pris dans le mur septentrional de l'église et des pans de murs montant presque au niveau des murailles de l'église témoignent que le cloître avait au moins un étage. Malheureusement l'église et le cloître furent ravagés en 1569 par les protestants. Le cloître surtout fut livré aux flammes et démoli en partie, tellement qu'il ne reste plus aujourd'hui que le rez-de-chaussée. Du moins ce reste est assez bien conservé, malgré les mutilations des protestants et des révolutionnaires de 1793, malgré aussi les injures du temps, dont a souffert la pierre de mauvaise qualité qui a servi à la construction.

Les quatre galeries sont couvertes par une charpente à une seule pente qui déverse les eaux pluviales dans le jardin du cloître.

Trois portes donnent accès au cloître de La Roumieu. Une grande porte fermée par un portail à deux vantaux, S, donnant sur la rue principale qui traverse la ville de l'est à l'ouest. C'est une porte ogivale en tiers-point ornée d'une archivolte. Quelques culots de pierre et des trous barriés que l'on aperçoit du côté de la rue, à une certaine hauteur, des deux côtés de la porte, sont là comme les restes d'un encorbellement sur lequel reposait une galerie volante qui traversait la rue et faisait communiquer le cloître avec la chanoinie ou habitation des chanoines située de l'autre côté de la rue.

Une seconde porte, ogivale aussi, T, faisait communiquer la galerie occidentale avec la place qui entourait l'église paroissiale Notre-Dame, dont le doyen du chapitre était le curé.

Digitized by Google

La troisième porte, ouverte en X dans le mur de la galerie orientale, servait pour les habitants du quartier voisin.

Dans l'allée méridionale et à l'ouest existait, en Y, dans le mur occidental, une porte en tiers-point qui communiquait avec le palais du cardinal. Enfin, dans cette même allée, mais au premier étage, au-dessus de la porte que nous venons de mentionner au rez-de-chaussée, s'ouvrait à l'ouest de la galerie et au niveau du premier étage du palais une porte légèrement cintrée, qui facilitait au personnel du palais l'accès du premier étage de la tour carrée par une porte déjà mentionnée, et par là encore facilitait l'accès de l'église au moyen de l'escalier à vis.

Cette galerie méridionale du premier étage était ajourée, dans la partie ouest, par trois fenêtres rectangulaires séparées par une meurtrière, le tout ouvert à hauteur d'appui dans le mur du sud.

Quand on se rend compte de la pureté des lignes, de la perfection du style, ainsi que de l'élégance du monument tout entier, on devine que le cardinal d'Aux, dont les relations étaient considérables, eut à son service, pour la construction de la collégiale, un architecte de mérite et probablement du nord de la France. Rien d'ailleurs ne devait être négligé pour que ce temple répondit à la sainteté des objets qu'il devait renfermer et à la pieuse munificence du cardinal.

La collégiale de La Roumieu fut en effet dotée par le pape Jean XXII de reliques insignes, enfermées dans des châsses, précieuses, qui devinrent, hélas! la proie des hordes de Mongommery en 1569 (1).

Sur la proposition de M. Dupouy, maire, et du conseil municipal, l'église et les cloitres de La Roumieu ont été classés

(1) Jean XXII, pour engager les fidèles à fréquenter ce temple, accorda, sous la date du 5 des ides de mai (11 mai) 1318 : 1° une indulgence de un an et quarante jours que les fidèles contrits et confessés pourraient gagner chaque année en visitant aux fêtes de la Bienheureuse Vierge Marie et de saint Pierre, apôtre, l'église Saint-Pierre de La Roumieu, dont Arnaud d'Aux est le patron ; 2° une indulgence de cent jours si la visite se fait durant l'octave de ces fêtes (Archives du Vatican, A, 9, fol. 145, v 67, ep. 926). — Nous devons cette intéressante communication à M. l'abbé Clergeac, prêtre du diocèse d'Auch, en ce moment chapelain de l'église de Saint-Louis des Français, à Rome.

Digitized by Google

parmi les monuments historiques, par décret du 26 octobre 1901.

LA TOUR DU PALAIS DU CARDINAL

Le cardinal Arnaud d'Aux fit constrire, à l'ouest de la galerie occidentale du cloître, un superbe palais pour son habitation. Cette construction, entièrement transformée dans le mur du nord surtout, forme aujourd'hui le quartier qui borne au midi la place actuelle et est indiquée, en *n*, au plan terrier de la ville (pl. I).

De ce palais, et comme ouvrage entier avec sa physionomie primitive, il ne reste que la tour *h*, qui s'élevait dans ses dépendances. Cette tour, construite, comme du reste le cloître et l'église, en carreaux d'assise de moyenne grandeur liés entre eux par des joints épais de bon mortier, est, quant à ses murs, dans un état parfait de conservation. Elle s'élève en encorbellement au-dessus d'une maçonnerie qui mesure en hauteur quatre mètres soixante centimètres et dont le mur méridional est bien un mur des dépendances du palais, confinant, à quelques mètres près, au mur d'enceinte de la ville.

Cette tour mesure en largeur sur chacune de ses faces, dans le bas, au-dessous de l'encorbellement, trois mètres soixante-quinze, et, au-dessus de l'encorbellement, quatre mètres ; sa hauteur totale est d'environ quatorze mètres. En dehors des ouvertures qui ajouraient les deux premiers étages, la construction n'a rien de remarquable.

Le premier étage a l'aspect d'un petit belvédère, ajouré sur chaque côté par une grande arcade, ayant en largeur un mètre trente cinq et en hauteur deux mètres trente ; à côté des arcades de l'est et de l'ouest se trouve en plus une fenêtre ogivale étroite et élancée. Cet étage est voûté en croisée d'ogive ; les nervures reposent sur des corbeaux en pierre sans ornements. On arrivait à cet étage, du côté de l'est, par un escalier en pierre, à marches étroites ; il est aujourd'hui à peu près détruit.

Digitized by Google

Le deuxième étage de la tour est ajouré sur ses quatre faces par une fenêtre géminée ; cet étage n'est accessible qu'au moyen d'une échelle et par une brèche pratiquée dans la voûte du premier.

Le troisième étage était ajouré, sur les trois faces du sud, de l'ouest et du nord, par une fenêtre ogivale fort simple et sans ornement ; elles sont toutes aveuglées.

Sur la corniche qui sert de couronnement à la tour repose une couverture en forme de pyramide carrée.

J.-I. BROCONAT.
Curé de Bezolles.

La rue des Trois Gonelles

Si Bordeaux possède la rue des Trois Conils, Agen peut se flatter d'avoir une rue des Trois Gonelles. Conil et gonelle sont deux mots très vieux et dont le public a complètement oublié la signification. C'est pour ce motif sans doute qu'une certaine vénération entoure ces deux vocables. Au risque de faire évanouir le prestige nous allons dissiper le mystère. Pour Bordeaux — puisque là n'est pas notre sujet — un mot suffira. Conil jusqu'au XVIe siècle a signifié dans notre langue vulgaire l'animal cher aux cuisinières, le lapin. Rue des Trois Conils et rue des Trois Lapins sont donc des expressions équivalentes.

Usité jusqu'au XVIe siècle, le mot gonelle, ou gonella en latin, signifiait également tunique, c'est-à-dire un vêtement de dessus à l'usage des deux sexes, mais surtout des femmes. Les grandes dames se paraient de gonelles tissues de soie, doublées de fourrures, ornées de franges et de boutons.

Comme les trois conils de Bordeaux, les trois gonelles d'Agen devaient, à l'origine, servir d'enseigne. Mais arrêtons-nous, car vouloir préciser davantage serait peut-être téméraire.

J. D.

Digitized by Google

ROLE D'UNE COMPAGNIE
D'HOMMES D'ARMES ET D'ARCHERS, EN AGENAIS(*)
(1580)

OFFICIERS

1. Guy de Saint-Gilles, seigneur de Lanssac, cappitaine, la somme de quatre-vingt escuz deux tiers.

Nous trouvons le seigneur de Lansac, à Bordeaux, le 10 août 1572. Le jeudi suivant, 14 août, il était reçu sénéchal d'Agenais (1). Il succédait dans le sénéchalat à son beau-père François de Raffin, seigneur d'Azay-le-Rideau, capitaine des gardes du corps du Roi. Son sénéchalat fut de courte durée, car, cette même année, cette fonction fut dévolue à François de Durfort, seigneur de Bajamont (2).

Guy de Lusignan de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, de Cornefon, la Mothe Saint-Heraye, Laroche-Andry, Lafourest et autres lieux, se qualifiait encore de chevalier des ordres du Roi (3), premier baron d'Angoumois, gouverneur des ville et château de Blaye, lieutenant général pour Sa Majesté en toutes les îles maritimes, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Il était de plus conseiller et chevalier d'honneur de la Reine-mère Catherine de Médicis.

Il avait épousé haute et puissante dame Antoinette de Raffin-Poton,

---

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 97.

(1) Journal de François de Syrueilh, chanoine de Saint-André de Bordeaux, archidiacre de Blaye (1568-1585), publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII.

(2) Liste des sénéchaux par M. de Bellecombe.

(3) L'ordre de Saint-Michel étant tombé en discrédit, Henri III en fondant l'ordre du Saint-Esprit (1578-1579) voulut que les chevaliers du Saint-Esprit reçussent la veille de leur nomination, s'ils ne l'avaient déjà, l'ordre de Saint-Michel, d'où l'expression : chevalier des ordres du Roi. (*Histoire de l'ordre de Saint-Louis* par Mazas et Anne. Avant-propos. — Paris, Didot, 1860.)

Digitized by Google

dame de Puycalvary, de la terre, seigneurie et prevoté royale d'Azay-le-Rideau, de Ballon, Mondon, Latouche, Quissac, Villeneuve, etc., fille de François de Raffin, dont nous avons parlé, et de haute et puissante dame Nicole Le Roy de Chavigny, héritière de Ballon au pays du Maine, qui, devenue veuve, épousa Arthur de Cossé, comte de Segondigny, maréchal de France et chevalier du Saint-Esprit (1).

Les grandes dépenses que nécessitait sa situation amenèrent probablement la séparation de biens, dont il est question dans un acte de 1601, entre sa femme et lui (2). Lors de l'érection de Puycalvary en comté (lettre d'érection de mars 1694), il est rappelé que cette terre avait été déjà érigée en baronnie, en 1640, sous Louis XIII, en faveur des enfants de Gilles de Lusignan de Lansac, à cause des services rendus par lui et les siens. Madame de Lansac était alors gouvernante du dauphin qui devint Louis XIV (3).

2. François de Reyssac, seigneur de Cadrès, lieutenant, la somme de quarante-trois escuz, deux tiers, cinq solz.

Noble François de Reyssac, écuyer, sieur de Cadrès, juridiction de Penne, acheta certains biens fonds pour vingt et une livres tournois à Antoine Rocques de Laval, même juridiction, le 25 novembre 1573 (4).

François de Reyssac sert d'arbitre dans le château de Puycalvary, le 12 septembre 1597, entre Antoinette de Raffin-Poton, dame de Puycalvary, et noble Raymond de Dordaygue, écuyer, seigneur de Cazideroque (5). Il était veuf en 1620. En cette année et le 15 février il maria son fils Jehan de Reyssac, seigneur de Trémons, avec Françoise de Lalande, fille de Jehan, écuyer, seigneur de Tastes, et de demoiselle Séverine de Gassies.

Dans son contrat de mariage, on voit que François de Reyssac, seigneur de Cadrès, était chevalier de l'ordre du Roi et avait épousé dame Gabrielle de Mellet, alors décédée (6).

---

(1) Note fournie par M. Joseph Beaune, ancien magistrat, qui prépare une histoire généalogique des Raffin.

(2) Dans un échange fait au château de Cazideroque, le 17 avril 1601, entre Antoinette de Raffin-Poton, femme séparée quant aux biens de haut et puissant seigneur, Guy de Lusignan de Saint-Gelais, et Raymond Dordaygue sieur de Pechgris. (Arch. du château de Cazideroque.)

(3) Procès entre Pierre de Dordaygue et le comte de Guiscard, seigneur de Puycalvary. 1698. (Arch. de la famille de Dordaygue.)

(4) Arch. du château de Cazideroque.

(5) Etude de Me Tournayre (Montaigu) ; minutes Delard.

(6) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 415, fol. 316.

Digitized by Google

Cadrès est un château existant encore, restauré récemment par M. Paul Mouysset et situé dans la commune de Saint-Sylvestre, canton de Penne.

3. Christofle de Lamothe Lambert, seigneur de Rogier, enseigne, la somme de trente-trois escuz un tiers.

Christophe deLamothe-Lambert ou plutôt de Montalembert (forme du nom qui a prévalu et qui se trouve gravée sur la pierre tombale), était fils de Sylvestre de Montalembert et de Jeanne de Morlhon-Valette. Sylvestre de Montalembert serait petit-fils de Guillaume III de Montalembert, écuyer, seigneur de Ferrières, auteur des branches fixées en Agenais, lequel aurait pris part à la bataille de Nicopolis en 1396. Sylvestre de Montalembert, chevalier, seigneur de Roger en Agenais, de Lamothe en Berry, de Villemont en Limousin, marié le 1er février 1529 à Jeanne de Morlhon, était archer de la garde du Roi sous Antoine de Raffin dit Poton, seigneur de Puycalvary, puis, en 1553, lieutenant de la compagnie française des gardes du corps commandée par Louis de Talaru, baron de Chalmazel. Christophe de Montalembert, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'Etat et maître d'hôtel de la Reine de Navarre, est déjà qualifié capitaine de cinquante hommes d'armes en 1576, puis colonel de quatre compagnies de pistoliers, enfin capitaine de la ville et château de Penne d'Agenais (1).

Il épousa, le 26 juin 1558, Anne de Malvin, damoiselle, fille de noble Charles de Malvin, écuyer, seigneur de Quissac, conseiller du Roi, et de Jeanne de Gaillard. Quissac est un château situé dans la commune de Laugnac, canton de Prayssas. Si nous supposons que Christophe de Montalembert ait eu environ vingt ans lors de son mariage, il serait né vers l'année 1538 et aurait ainsi eu quarante-deux ans lors du rôle de 1580 (1). Le 10 juin 1601, il assista avec sa femme Anne de Malvin au mariage de leur petite-fille, Marguerite de Montalembert, avec Charles de Guerre, écuyer, fils de feu Gérard et de Anne de Las (2). Il mourut, en 1604, au château de Roger, après avoir fait son testament le 24 avril 1602. Par ce dernier, il demandait à être enseveli dans le prieuré de la Grâce, aujourd'hui église paroissiale. Sa pierre tombale, que nous reproduisons par la phototypie en

(1) Cf. : *Etat de la noblesse et des vivants noblement*, par J. de Bourrousse de Laffore (extrait de la *Revue de l'Agenais*.)

(2) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 32, p. 303.

Digitized by Google

tête de ce travail, a été décrite, au commencement de l'Avant-propos, auquel nous renvoyons.

4. Philippe Raffin, seigneur de Perricquard, guidon, la somme de trente-trois escuz un tiers.

Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de Perricard, marié le 24 juin 1570 avec demoiselle Quitterie de Grossolles de Flamarens, eut de ce mariage au moins quatre enfants : 1° Jean, seigneur de la Poujade, marié à Anne de Bezolles le 4 juillet 1597 et tué le 2 octobre de la même année, pendant les guerres de religion, par Louis de Brunet, sieur de Lestelle, baron de Pujols; 2° Guy, sieur des Garrigues; 3° François, sieur du Meure, et 4° Marguerite, mariée, le 16 octobre 1594, à noble Antoine de Rozet. A la mort de Jean, un procès eut lieu entre Philippe et sa belle-fille (1).

Le 23 août 1606, Philippe de Raffin fit la remise du château de Perricard à sa belle-fille, Anne de Bezolles. Il mourut avant le 14 avril 1611, date à laquelle ses deux fils Guy, sieur des Garrigues, et François, sieur du Meure, signèrent à Tournon, devant Pomyès, notaire, une transaction qui fixe leurs droits respectifs dans la succession paternelle (2).

Le château de Perricard, situé dans la commune de Montayral, construit vers 1565 était primitivement flanqué de quatre tours rondes. Celle du sud-est, dont les fondations sont encore très visibles, s'écroula sans doute et fut remplacée par une tour carrée. C'est donc par erreur que l'on a pu croire son existence antérieure à la construction d'Antoine de Raffin. Elle est évidemment postérieure. Le tracé très apparent des pierres sur le sol montre qu'elle avait les mêmes dimensions que celle qui lui fait place. Aucun doute ne peut exister à cet égard.

5. François Abrard (pour Hebrard), seigneur de Mazières, mareschal des logis, la somme de vingt-deux ecus et demy.

François d'Hebrard, fils d'Antoine, seigneur du Rocal, et de Fran-

---

(1) Dans la publication de M. A. Magen : *Deux montres d'armes du XVIe siècle* (*Revue de l'Agenais*, 1882), on voit que Christophe de Montalembert, seigneur de Roger, était homme d'armes dans la compagnie que Monluc commandait en 1568. C'est par erreur que son prénom est écrit *Chrestien*.

(2) *Revue de l'Agenais*, t. xv, pp. 114 à 131, art. de J. Beaune, et t. xxiv : *Le château de Perricard en Agenais*, par G. Tholin et Ph. Lauzun, pp. 293 à 403.

Digitized by Google

çoise de Bonal, épousa, par contrat du 5 juillet 1576, Antoinette de Preyssac, dame de Mazières (1). Dans le contrat de mariage de son fils Charles et d'Anne de Sireilh, il prend le titre de chevalier, conseiller du Roi et maître d'hôteld e la Reine Marguerite (19 décembre 1603) (2). Le 15 octobre 1594, François d'Hebrard, sieur de Mazières, avait assisté au mariage d'Amanieu de Reyssac et de Claire de Foissac. Dans cet acte, il est qualifié *guidon de cinquante hommes d'armes sous la charge du sieur de Lansac*. Il avait donc, à cette époque, remplacé Philippe de Raffin.

La maison noble de Mazières était située dans la juridiction de Sainte-Livrade. Le 16 septembre 1600, François d'Hebrard était en procès avec les consuls de Sainte-Livrade qui voulaient lui faire payer la taille pour ses biens nobles. Le présidial ordonna que le fief de Mazières serait arpenté (3).

HOMMES D'ARMES

6. Jacques Boudet, seigneur de Pastourat en Bourdelloys, absant et cassé, enrollé en son lieu, le dernier d'aoust, Paul-Emile d'Arcel, seigneur dudit lieu, italien, la somme de cinquante livres tournois.

Jacques Boudet, sieur de Pastourat, est probablement le capitaine Pastourat qui fut accusé par les Blayais d'avoir livré, en 1568, le château et la ville de Blaye aux Huguenots et d'avoir abandonné son poste. C'est le 26 juillet 1580, c'est-à-dire six mois avant la rédaction du rôle que le maire et les jurats de Blaye écrivirent à ce sujet une lettre au maréchal de Biron contre le capitaine Pastourat, lieutenant de M. d'Hermaux (4). En effet, le journal de François Syrueilh (5) nous apprend que le 22 octobre 1568, Pons de Polignac, sieur des Rois, capitaine de Blaye, livra la ville au prince de Condé quoiqu'il eut promis de la conserver au Roi. C'est à ce fait que font allusion

(1) *Généalogie d'Hebrard*, par J de Bourrousse de Laffore, t. I, pp. 126-127.
(2) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 34, fol. 80.
(3) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 595.
(4) *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 397 et XIII, p. 249.
(5) *Ibidem*, p. 269.

Digitized by Google

les jurats de Blaye, lorsqu'ils disent que le père et le beau père défunts du capitaine Pastourat, ainsi que son cousin germain, faisaient partie de la conspiration tramée par le feu sieur des Rois. Il est vraisemblable après cela que Gaillard Baudet ou Bodet dit de la Riballerye, arrêté le 18 mars 1581, était le cousin germain de Jacques Boudet (1). Peut-on croire que cette accusation fut trouvée injuste par le maréchal de Biron, qui accepta Jacques Boudet comme le premier des hommes d'armes de notre compagnie, ou ce dernier se sentant coupable a-t-il jugé prudent de ne pas se présenter à la montre? — Le 15 juin 1594, il figure dans le rôle des nobles de Guyenne sujets au ban et à l'arrière ban à l'article de Blaye (2). Jacques Boudet, sieur de Pastourat, qui assista le 26 février 1649, à l'assemblée particulière de la noblesse faite dans le palais de l'Ombrière, à Bordeaux, à l'occasion de la tenue des Etats généraux d'Orléans, était peut-être le fils du figurant au rôle de 1581 (3).

7. Laurens Ector, seigneur de Sudre en Agennois, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

Laurens Ector se maria, le 28 décembre 1578, avec Marguerite de Fumel-Monségur, par contrat passé devant Tricou, notaire (4).

Il est présent à un acte d'accord entre Raymond Dordaygue, seigneur de Cazideroque et de Pechgris, et Antoinette de Raffin-Poton au château de Puycalvary, le 12 décembre 1597 (5). Dans cet acte il prend la qualité d'écuyer et de sieur de Sudre. Il est dit habiter la juridiction de Penne.

8. Raymond de Belhade, seigneur de la Mothe [déchirure] en Bordelloys, absent et cassé, enrollé en son lieu et place [déchiré] Henri de [déchirure], seigneur de Bayon en Bourdelloys, la somme de cinquante livres.

Le 27 février 1647, Alexis de Belhade, écuyer, seigneur des maisons nobles de Lamothe, assiste à l'assemblée particulière de la noblesse faite dans le palais de l'Ombrière, à l'occasion de la réunion des Etats généraux d'Orléans (6).

---

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. x, p. 397.
(2) *Idem*, t. ier, p. 419.
(3) *Idem*, t. xxii, p. 372.
(4) Fonds de Raymond, n° 72, p. 234.
(5) Archives du château de Cazideroque.
(6) *Arch. hist. de la Gironde*, t. xxii; voir ci-après, n° 16

Digitized by Google

En 1670, le 7 juillet, à l'inventaire des meubles de défunte Sylvie de Pons, dame de Montaigu, figure, parmi les parents de cette dernière, noble Jean François de Boscredon, seigneur de Bayon et de Perricard, agissant pour Madeleine de Fumel, demoiselle de Boscredon, sa belle-sœur (1).

9. Bertrand Hébrard, seigneur de Soullyé en Agennois, mort ; enrollé en son lieu, le dernier (probablement aoust), David Hébrard, seigneur de Monplésy en Agennois, qui estoit archer, la somme de cinquante livres tournois.

Ce Bertrand Hébrard pourrait être parent de celui qui est indiqué, en 1583, comme seigneur de Moutonnet et oncle de David d'Hébrard, seigneur de Montplaisir.

Le 15 août 1583, noble Guillaume d'Hébrard, seigneur de Bonrepos, voulut rentrer en possession de certaines sommes à lui dues par noble *Bertrand d'Hébrard, seigneur de Moutonnet. Noble David d'Hébrard, seigneur de Montplaisir, neveu dudit Moutonnet* est mentionné dans l'acte qui fut rédigé en cette circonstance (2).

10. François de Gasc, seigneur de Marsellus en Bazadais, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

La famille de Gasc, originaire de Rouergue, s'établit à La Réole, à la fin du xve siècle et fut anoblie par charge. Le grand père de François avait été jurat de cette ville. Ses deux oncles, Jehan et Pierre, furent également jurats, l'un en 1538 et 1547, l'autre en 1526.

François de Gasc avait été condamné à mort ainsi que ses complices, par arrêt du Parlement de Paris, du 13 décembre 1578, pour assassinat commis sur Jean Laborde, capitaine de la ville de Bazas. Il fut néanmoins nommé à la capitainerie du château des Quatre-Sos, (c'est le château de La Réole), quoique non gracié et cela par la protection du maréchal de Matignon, en 1592.

Un arrêt du Parlement de Bordeaux, du 17 juin 1600, le confirma dans cette charge. La garde et le gouvernement de la ville de la Réole furent attribués aux jurats de cette ville (3).

---

(1) Etude Tournayre.

(2) Idem.

(3) *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, pp. 236 à 228. La note sur la famille de Gasc est empruntée à M. Michel Dupin, qui a fait connaître l'arrêt du parlement de Bordeaux.

Digitized by Google

Marcellus, dont François de Gasc était seigneur, est une commune du canton de Meilhan. Dans cette commune se trouve le château du même nom, qui devait appartenir plus tard à la famille de Martin du Tyrac, laquelle a donné au nom de Marcellus sa plus grande notoriété.

11. Jehan de Bonnevin, seigneur de la Bellue, absent et cassé. Enrollé en son lieu, ledit jour, Charles de Nezmond, seigneur de Pouigérit en Angoumois, qui est archier ; la somme de cinquante livres tournois.

Nous ne pouvons absolument identifier ce Jehan de Bonnevin avec un autre Jehan de Bonnevin, capitaine de vieilles bandes qui vivait en 1556. Ce dernier est qualifié seigneur de Puyguiraud, terre qui se trouve près de Saint-Cibard de Puynormand (1). Ces deux Jehan de Bonnevin devaient néanmoins être proches parents.

Dans les archives de M. Daurée de Prades se trouve un acte par lequel le capitaine Cambes (Jean de Cortète de Prades) emprunta au capitaine Jean de Volumard, le 1er juillet 1556 à Metz, une somme de 48 livres tournois. En même temps, il prit l'engagement de remettre cette somme, le 15 août suivant, à noble Jean de Bonnevin dans la maison de Puyguiraud. En 1573 Puyguiraud avait cessé d'appartenir à la famille de Bonnevin, Jean de Salignac en était possesseur (2).

La Bellue, dont notre Jehan de Bonnevin est dit seigneur, est un château situé dans la commune de Cubnezais (Gironde) (3).

L'Indicateur de 1818 cite un Richard de Bonnevin de la Ballède (problablement la Bellue). Aux envions de Blaye existait une famille de Bonnevin ayant comme armoiries : d'azur en chevron d'argent accompagné de 3 étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe (4).

12. Jean de Fumel, seigneur de Perredon, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

Le 1er octobre 1590, demoiselle Marguerite de Foyssac, tint sur les fonts du baptême, dans l'église Sainte-Catherine de Villeneuve-sur-Lot, Marguerite de Garrigues, fille de Me Guillaume de Garrigues,

(1) *Variétés Girondines*, par Léo Drouyn, t. II, p. 61.
(2) *Histoire des Bacalan*, par M. Campagne.
(3) Ferrand de Mauvezin, en Périgord, par Paul Huet.
(4) *La Morinerie*, p. 23; indication de M. de Richemond.

Digitized by Google

conseiller-commis au présidial d'Agenais, lieutenant civil et criminel en l'ordinaire de Villeneuve, et de demoiselle Jacmette de Reyre.

Dans cet acte (1)Marguerite de Foyssac est dite femme de Jean de Fumel, écuyer, sieur de Pechredon.

Il y a dans le département de Lot-et-Garonne deux lieux dits Perredon ou Pechredon. L'un deux se trouve dans la paroisse de Saint-Julien de Boissaguel, commune de Puymirol, l'autre est situé dans la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Il est hors de doute que le Pechredon de Puymirol a été pris en août 1580 par Biron, en même temps qu'Auzillis, Lostelneau, etc. (2). Ce petit château, donné en 1536 par Vincent Bilhonis aux religieuses de l'Annonciade d'Agen (3), a été confondu par G. Tholin avec Paradou, lieu dit dans les environs de Bon-Encontre (4).

13. Hélix de la Borye, seigneur dudit lieu en Périgord, pérsent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

Hélix de Laborie, écuyer, sans titre de terre, d'où l'expression de seigneur dudit lieu, épousa le 20 septembre 1569 Jeanne de Valbrune. Il testa le 17 septembre 1605. Le 19 octobre 1572, il reçut une commission pour lever une compagnie de gens de pied. Il fut le père de Foucaud de Laborie, marié en 1606 à Galiotte de Baudet. Il s'agit bien de lui dans une une pièce de 1607 (aux insinuations de Périgueux). Foucaud en parlant de son père le qualifie seigneur dudit lieu et co-seigneur de la Chabanne (5).

14. Jean-Jacques de Beauville, seigneur de la Burgue en Agenois, absent et cassé, enrollé en son lieu ledit jour Estienne de Pontajon, seigneur de Chapelle en Agennois, qui estoit archier, la somme de cinquante livres tournois.

La famille de Beauville, Boville ou Bouvile est fort ancienne. Le château de Castillou, au dessus d'Agen, défendu par Arnaud de Bo-

(1) Archives de Villeneuve-sur-Lot, reg. par. de Sainte Catherine.

(2) *Arch. Hist. de la Gironde*, t. XIII.

(3) *Les Couvents de la ville d'Agen, avant 1789*, par Ph. Lauzun, t. II, pp. 33 et 39.

(4) *La Ville d'Agen pendant les guerres de Religion du XVIe siècle.*

(5) Notes que M. le Comte de Saint-Saud a extraites des registres de la Cour des Aydes de Bordeaux.

Digitized by Google

ville, fut pris, en 1175, par Richard, comte de Poitiers, fils du roi d'Angleterre (1).

Dans la ville de Tournon, le 22 février 1598, Françoise de Beauville, dame de Castelsagrat, problablement proche parente de notre Jean-Jacques de Beauville, passa devant Crabières, un accord avec noble Renauld de Guiscard, seigneur de Lafon, Campagnac, gouverneur de Tournon (2).

Le 25 février 1593, un Germain (*sic* pour Hermand) de Beauville, seigneur de la Burgue, assiste au contrat de mariage passé dans le château de Plèneselves, entre noble François de Grossolles seigneur de La Chapelle, et demoiselle Louise de Leguet, dame de Plèneselves (3).

Sur Etienne de Pontajon, écuyer, v. n° 42 *infrà*.

La Chapelle lieu-dit de la commune de Trentels, canton de Monflanquin (Lot-et-Garonne).

15. Jean de Malvin, seigneur de Montazet en Agennois, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

Jean de Malvin était le fils de François de Malvin, écuyer, seigneur de Montazet et autres lieux, et de demoiselle Jeanne de Preyssas, dame de Quissac. Jean de Malvin, écuyer, sieur de Boussères, mourut au siège de Lisle en Périgord « estant alors enseigne de la compagnie de Pierre de la Tour, écuyer, sieur de Fontirou » (4).

Fontirou est un château de la commune du Castella, canton de Laroque. Sur ce Pierre de la Tour et sur le château de Fontirou, voir l'intéressante étude de M. l'abbé Marboutin (5).

Le château de Montazet se trouve dans la commune d'Aiguillon (Lot-et Garonne).

Les armes des Malvin étaient d'azur à 3 étoiles d'or, 2 et 1 (6).

16. Regnot de Belhade, seigneur de Fonbrauge en Bourdellois, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Michel Fournier, seigneur de Mouyzy en Tourenne, la somme de cinquante livres tournois.

---

(1) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 306. — Paris 1786.

(2) Etude Tournayre ; minutes Delard.

(3) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 27, folio 81.

(4) Cf. d'Hozier, *Armorial général*, art. de Malvin.

(5) *Revue de l'Agenais* (Mars-Avril 1902).

(6) *Bulletin de la Soc. Arch. de Bordeaux*, 2e fasc. 1901, art. de M. Emilien Piganeau.

Digitized by Google

De Belhade de Thodias (1).

Fonbrauge, commune de Saint-Christophe des Bardes, dans le Saint-Emilionnais (2).

Voir un autre Belhade ci-dessus, n° 8.

17. François Hébrard, seigneur du Roy en Agennois, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

C'est le quatrième Hébrard que cite notre rôle (3).

François Hébrard, seigneur du Roy, était fils de Cuillaume d'Hébrard (4). C'est lui qui échangea le château du Roy situé près le ruisseau du Roy, non loin des chemins de Pujols à Penne, de Villeneuve à Hautefage, de Villeneuvre à Cambes et de Villeneuve à la Sylvestrie. Dans cet acte du 8 décembre 1604, on voit que les coéchangistes de François Hébrard sont Armand de Cieutat et autres. Il leur donne le château et repaire noble du Roy « sis près la pré« sente ville de Villeneuve avec le moulin, pigeonnier et autres appar« tenances »(5). François Hébrard épousa Marguerite de Merle. Il en eut au moins un fils, Léon, qui se maria par contrat du 5 juillet 1609 avec Jeanne d'Escayrac, fille de défunts Charles d'Escayrac et de Jeanne Laboissière (6).

18. François de Lescure, seigneur de Quanfortet en Bourdelloys, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

La famille de Lescure était de Saint-Emilion. Le 21 septembre 1564, mourut à Saint-Emilion Antoine de Lescure, procureur général au parlement de Bordeaux. Il était seigneur de Lasalle et de Flaugeagues et fils de Pierre de Lescure, bourgeois de Saint-Emilion. Il avait succédé, le 6 août 1641, au procureur général Lecomte, captal de la Tresne.

Antoine de Lescure, compromis dans les troubles de la gabelle en 1548, fut cité devant le parlement de Toulouse et suspendu de ses fonctions. Il y fut réintégré en 1550. De son mariage avec Margue-

(1) Cf. *Indicateur de 1818*, p. 27.

(2) Notes d'Emilien Piganeau.

(3) Voir n° 5, François Hébrard, seigneur de Mazières ; n° 9, Bertrand Hébrard, seigneur de Soullye et David Hébrard, seigneur de Montplaisir.

(4) *Généalogie de la maison d'Hébrard*, par J. de Bourrousse de Laffore t. II, p. 79.

(5) Expédition sur papier ; collection de l'abbé Dubois.

(6) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 40, fol. 348.

Digitized by Google

rite d'Andrauld, il eut plusieurs enfants, dont un, Jean de Lescure, s'intitula seigneur de *Campfortet*. Notre François de Lescure, seigneur de Quanfortet, devait être très proche parent et peut-être son frère.

Quanfortet, orthographié ausssi *Canfortet* et *Canfourtet*, aujourd'hui improprement *Clos Fourtet*, est à quelques pas à l'ouest de l'enceinte murale de Saint-Emilion et, par conséquent, dans l'ancienne paroisse de Saint-Martin-de-Mazeyrac, laquelle englobait la paroisse urbaine comme le département de Seine-et-Oise englobe celui de la Seine (1),

19. Mary Jobert, seigneur de Chalouet en Xaintonge, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

20. François de Lacroze, seigneur dudit lieu en Agennois, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

Nous n'avons rien sur ce personnage, mais nous connaissons un château de Lacroze près de Saint-Germain, section de la Grâce, commune de Villeneuve-sur-Lot.

21. Pierre du Boys, seigneur de Sudre (2) en Bourdelloys, présent et passé, la somme de cinquante livres.

Pierre du Boys, seigneur de Sudre, fut maire et capitaine de la ville de Blaye. Il se fit remarquer à la tête des bourgeois de cette ville par sa belle défense contre les Huguenots en 1580. C'était donc une recrue précieuse pour notre compagnie. Moins d'un an après, il était lâchement attaqué à Bordeaux dans la rue de Pas-Saint-Georges par Gailhard de la Riballerye (3).

L'enquête criminelle, qui fut faite à sa demande, le 18 mars 1581, constate que, venu à Bordeaux pour le service du roi et de la ville de Blaye, par ordre du seigneur de Lansac, pour présenter une requête au maréchal de Biron, il avait été assailli par ledit Gailhard de Baudet de la Riballerye, Antoine Benoist, sieur de Saugeron, Mérigot, serviteur de ce dernier, et quelques autres, qui l'ont blessé grièvement. Les inculpés furent arrêtés.

---

(1) Obligeante communication d'Emilien Piganeau, de Saint-Emilion.

(2) Sudre est situé dans la commune de Vayres, canton de Libourne (Gironde).

(3) Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. x, p. 397. La Riballerye est situé dans les environs de Blaye. V. n°6, note.

Digitized by Google

22. Arnaud de la Badye, sieur dudit lieu, en Bazadois, présent et passé, la somme de.....

On peut sans hésiter compléter cette phrase par les mots : cinquante livres tournois.

23. Jehan de la Brande, seigneur dudit lieu en Agennois, absent et cassé, enrôlé en son lieu, le dernier aoust, Charles de Lamothe-Lambert en Agennois qui estoit archier, la somme de cinquante trois livres tournois.

Le nom de Jehan de la Brande a été mis en surcharge, dans le manuscrit, à la place de celui d'Arnaud de la Badye qui forme l'article précédent et qui avait été recopié par erreur par le copiste. Qu'était ce Jehan de la Brande ? Ce pourrait être un Boutier. La famille de Boutier était originaire du château de la Brande, près de Montflanquin (1).

Charles de Lamothe-Lambert (ou Montalembert) était fils de Christophe de Montalembert (2) et d'Anne de Malvin. De son mariage avec demoiselle Françoise de Ferran il eut plusieurs enfants, entr'autres, François de Montalembert, seigneur de Roger, etc., gouverneur de Penne, qui de son mariage avec Melchiore de Lard de Rigoulières, n'eut qu'une fille unique, Anne de Montalembert. Celle-ci porta la seigneurie de Roger à Jean-Baptiste de Bourran. Une fille de Charles de Montalembert, Marguerite, épousa le 10 juin 1601 Charles de Guerre. Dans cet acte, Charles de Montalembert est qualifié chevalier, seigneur de Lamothe-Roger, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de la ville et château de Penne en Agenais (3).

24. Etienne de la Betsière, seigneur dudit lieu en Bazadois, la somme de cinquante livres tournois.

La Betsière, pour Lavaissière. Etienne de Lavaissière, avocat au Parlement de Bordeaux, fut ensuite juge royal de la ville de la Réole. Il épousa par contrat du 31 août 1595 Catherine d'Orgier (4).

25. Guyot de Besse, seigneur dud. lieu en Quercy, absent et

(1) Notes de Mme la comtesse de Raymond.
(2) Voir le n° 3.
(3) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 32, fol. 302.
(4) Cfr. *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, par O'Gilvy, t. 1er p. 413.

Digitized by Google

cassé, enrôlé en son lieu, ledit jour, Jehan de Laisses, seigneur de Lamothe (?), la somme de cinquante livres tournois.

Dans la commune de Lacapelle-Marival et de Sainte-Colombe on trouve un lieudit appelé Besse.

Guyot de Labondie *dit* de *Besse*, fils de Pierre de Labondie et de Gabrielle de la Peze, gendarme de la compagnie de Monsieur de Biron, épousa, en septembre 1575, demoiselle Anne de Ramond, qui le rendit père de Gabriel de Labondie et de N. de Besse sieur de la Gibertie. Ce dernier, épousa en 1616, Catherine de Loupiac et testa le 13 juin 1625 (1).

Notre Guyot de Besse s'appelait donc Guyot de Labondie.

Dans l'histoire du Quercy, par Lacoste, les de Gaulejac sont signalés comme étant seigneurs de Besse au commencement du XVIe siècle. (2)

26. Raymond de la Brunie, présent et passé, seigneur dud. [lieu] en Agennois, la somme de cinquante livres tournois.

Nous n'avons rien trouvé sur ce Raymond de la Brunie mais nous voyons dans l'*Etat des nobles et vivant noblement* (3) de M. de Bourrousse de Laffore un Jean François de la Brunie, seigneur d'Escoutes en 1777, qui pourrait être un de ses descendants.

27. Anthoine de Lacombe, seigneur dud. lieu en Querci, absent et cassé, enrôlé en son lieu, le dernier d'aoust, Jehan de Fumel, seigneur de Monségur en Agennois, qui souloit estre archier, le dernier d'aoust, la somme de cinquante livres tournois.

On trouve dans la commune de Lacapelle-Cabanac un lieu appelé Lacombe-de-Filhol. Un noble Jacques de Lacombe épousa, le 3 avril 1551, Antoinette de Brugel et fit un acte de dénombrement et d'hommage le 9 novembre 1607 (4). Il semble être de la famille d'Anthoine et aussi de Guilhem de Lacombe (n° 47).

Jean de Fumel, seigneur de Monségur, était fils de Guyon et de

(1) Arch. du Lot, F. 89.

(2) Tome IV.

(3) Il n'y a pas eu de tirage à part de ces articles publiés dans plusieurs numéros de la *Revue de l'Agenais*. On en trouve un recueil factice aux archives de Lot-et-Garonne.

(4) Arch. du Lot, F. 89.

Digitized by Google

Marguerite des Bois. Il épousa Madeleine de Montlezun, dont le frère Odet était seigneur du Sendat. L'aïeul de Jean de Fumel était Raymond de Fumel. Madame de Raymond avait puisé ces renseignements dans les archives de Vivans, à Milhade par Belvès de Siorac (Dordogne). Elle cite plusieurs actes relatifs à Jean de Fumel, dont quelques uns passés à Monségur. Le 11 juillet 1590, Jean de Fumel était mort ainsi que le constate une transaction entre Madeleine de Montlezun, sa veuve, et François de Fumel (1).

28. Simond Raffin, seigneur de Cassegros, absent et cassé, enrôlé en son lieu Bertrand Dalart, seigneur de Rigoulières en Agennois, qui estoit archier, led. jour, la somme de cinquante livres tournois.

Après avoir porté les armes, Simon de Raffin se fit notaire. Le 3 octobre 1601, il avait un procès au présidial d'Agen, en qualité de fermier du seigneur de Lustrac de Canabazès (2).

Cassegros, lieu dit près de Trentels où MM. Malbec et Marboutin ont trouvé des sarcophages mérovingiens.

Bertrand de Lard, seigneur de Rigoulières, Frézapa etc... est dit fils de Balthazard de Lard dans son contrat de mariage avec noble Marguerite de Montalembert, fille d'Antoine de Montalembert, chevalier, seigneur de Montbeau, de Bonrepos et d'autres lieux, et de noble Isabeau de la Boissière (13 octobre 1591). Ce contrat de mariage fut passé en présence de Messires Christophe et Charles de Montalembert (3), seigneurs de Roger, et Georges de Laduguie, prieur de la Grâce.

Bertrand de Lard assista, le 2 mai 1613, au contrat de mariage de sa fille, Melchiore, avec François de Montalembert, écuyer, seigneur de Montgaillard (4). Il maria son fils Bertrand, avec noble Jeanne de la Goutte, fille de Balthazard de la Goutte, chevalier, seigneur de la Poujade, Prats, Cours, Laduguie-Basse, le Buscon, le Vignal et autres lieux, et de noble Liette de Laborie (27 septembre 1620) (5).

29. Gabriel Buissonneau, seigneur de Mazières en Agennois, présent et passé, la somme de cinquante livres tournois.

---

(1) Fonds de Raymond, n° 72 fol. 245.
(2) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 599.
(3) Voir plus haut, n°s 3 et 23, et plus bas, n° 30.
(4) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 42, fol. 209.
(5) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 45.

Digitized by Google

ARCHIERS

30. Charles de Lamothe Lambert, seigneur de Lamothe, en Agenois (*sic*) faict homme d'armes ; en son lieu enrollé ledit Jean-Jacques d'Escour, seigneur de Paulhac.

Jacques de Cours, écuyer, seigneur de Paulhac en Agenais, était fils de François de Cours, écuyer, seigneur de Paulhac, et de Claude de Montalembert. Enseigne de la compagnie de cinquante hommes d'armes de Simon de Bazordan, en 1588, il avait épousé, par contrat du 25 octobre 1579, Jeanne de Reyssac, fille de François, écuyer, sieur de Cadrès (1). Jacques de Cours, seigneur de Paulhac, était en procès au mois de mars 1607 avec François de Reyssac, sieur de Cadrès (2).

Pauillac, lieu dit et château dans la juridiction de Casseneuil.

31. Jehan de Fumel, seigneur de Monségur, faict homme d'armes, enrollé en son lieu, le dernier d'aoust, Jehan Lacon, seigneur de Puymaurin en Bourdellois, la somme de cinquante livres tournois (3).

La famille de Fumel-Monségur existait encore en 1789. Le marquis de Fumel-Monségur était député de la noblesse d'Agenais aux Etats-généraux de 1789 avec le duc d'Aiguillon et le marquis de Bourran.

Puymaurin est un château de la Gironde, situé dans la commune de Saint-Laurent, arrondissement de Lesparre.

32. Jacques de la Rovère, vicomte de Chamons en Champagne, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Pons de Reyssac, seigneur de Arrats en Bourdellois, la somme de vingt-cinq livres tournois.

M. l'Archiviste départemental de la Marne nous a fait répondre que cette vicomté de Chamons était inconnue en Champagne. Chamons ne serait-il pas Chaumont ?

---

(1) *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, t. VII, p. 313. *Notice sur François de Cours*, par J.-B. de Bourrousse de Laffore.

(2) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 642.

(3) Voir plus haut, n° 27.

Digitized by Google

Ce Jacques de la Rovère doit être un neveu de nos évêques d'Agen de ce nom et il a dû venir d'Italie avec eux.

Au sujet des Reyssac, v. n° 2, François de Reyssac, seigneur de Cadrès ; n° 30, François et Jeanne de Rayssac ; n° 33, Guy de Reyssac, seigneur de Trémons ; n° 43, Jehan de Reyssac, seigneur de Puységur.

33. Bertrand d'Alard, seigneur de Rigoulières en Agenois, faict homme d'armes, enrollé en son lieu, ledit jour, Guy de Rayssac, seigneur de Trémons en Agennois, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Trémons, commune du canton de Penne (Lot-et-Garonne).

Bertrand de Lard, chevalier, seigneur de Rigoulières, Frezepa, etc (1). Les de Lard de Rigoulières se disaient parents des de Lard de Galard. Gabrielle de Lard de Galard, fille d'Antoine de Lard et de Renée de Bourzolles, fut donnée en mariage à Charles de Bazon, baron de Beaulens, gentilhomme natif de Mantoue. Le père de Gabrielle de Lard était seigneur de Birac et d'Aubiac (2).

34. Bernard David, seigneur dudit lieu (*sic*) en Bourdelloys, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

35. David d'Abrard, seigneur de Monplesy en Agenois, faict homme d'armes ; en sa place, le dit jour, Pierre de Caulmons, la somme de vingt livres tournois.

Sur ce David d'Hébrard, seigneur de Monplaisir, voir n° 9 ci-dessus.

36. François de Fumel, seigneur de Castelgailhard en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Un François de Fumel, seigneur et baron de Montségur, probablement proche parent de François de Fumel dont il est question ici fut arbitre entre noble Raymond Dordaygue et dame Antoinette de Raffin-Poton dans le château de Puycalvary le 12 septembre 1597 (3).

Castelgaillard était un château fort dont on aperçoit encore les

---

(1) Voir à son sujet la note du n° 23 au mot de Lard, l'*Etat de la noblesse et des vivant noblement*, par M. de Bourrousse de Laffore (*op. cit.*).

(2) *Tableau de la noblesse* de Waroquin des Combles, t. III, p. 57 et 59.

(3) Arch. du château de Cazideroque. -- Livre des instruments de Raymond Dordaygue.

Digitized by Google

ruines au-dessus du village de Magnac et en face de Penne. Néanmoins et malgré le texte formel du rôle, on peut se demander s'il n'y a pas ici une erreur du scribe qui aurait écrit par distraction *Castelgailhard* pour *Montgaillard*. On trouve, en effet, en 1587, le 7 février, un François de Fumel, seigneur de Montgaillard, qui est dit fils de Marguerite des Boys et a pour sœurs Françoise, femme de Laurent Ector, seigneur de Sudre (v. le n° 7), Sara et Jeanne-Gabrielle(1).

Cette Sara de Fumel épousa Regnault de Guiscard, gouverneur de Tournon, huguenot. Elle est qualifiée dame de La Motte d'Anthé, dans l'Inventaire Parayré, p. 156 (2).

37. Marit de Fulciel, seigneur du Buysson en Bourdelloy, présent et passé, la somme de vingt livres tournois.

Le 28 juin 1588, Pierre de Fulciel, écuyer, sieur de Grancluvert (?), homme d'armes de la compagnie de Jaubert de Barrault, sénéchal de Bazadais, assistait comme témoin aux articles de mariage passés à Bazas entre François de Lalande et Jeanne de Tasta (3).

38. Pierre du Colombier, seigneur dudit lieu en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Le Colombier se trouve tout près de Saint-Livrade. — Pierre du Colombier, écuyer, seigneur dudit lieu, épousa, le 25 mars 1577, Marguerite d'Hébrard, fille de noble Antoine d'Hébrard, seigneur de Rocal (4).

Sur les Hébrard, v. n°s 5, 9.

39. François de Guicard, seigneur de Queyrou en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Jacques de Giscard, écuyer, sieur du Cairou (5), proche parent de notre François, puisqu'ils sont à la même époque, et portant le même nom, co-seigneurs de la même terre, épousa de 1560 à 1580 Marie de Raffin, fille d'Armand, chevalier, seigneur de Hauterive, Ayguesvives, Dolmayrac, chevalier de l'ordre du Roy, l'un des cent gentilshommes de sa maison, et de noble Marguerite de Valenx, dame d'Ayguesvives (6).

---

(1) Fonds de Raymond, n° 72, p. 245.
(2) Arch. du château de Cazideroque.
(3) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 29, fol. 348.
(4) *Généalogie d'Hébrard*, par J. de Bourrousse de Laffore t. II, p. 71.
(5) Cairou (Tarn-et-Garonne).
(6) Communication de Joseph Beaune.

Digitized by Google

Le 3 juillet 1594, Jacques de Giscard ou de Guiscard, seigneur du Cairou, acheta à demoiselle Catherine de Lézir, veuve de Jean de Carbonnière, le boriage noble de Labarthe, situé dans la paroisse de Saint-Cernin, juridiction de Monflanquin, au prix de 2,100 écus. Jacques de Giscard avait épousé demoiselle Marguerite de Lustrac (1) sans doute en secondes noces.

40. François Ardant, seigneur de Garrusc en Condommois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Il y a, dans le Limousin, une famille Ardant qui porte : d'azur au chevron d'or, accompagné d'un soleil d'argent en pointe, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules (2).

41. Guiraut Mercier, seigneur dudit lieu *(sic)* absent et cassé, enrollé en son lieu, le dernier d'aoust, Jehan de Moullestié, seigneur dudit lieu en Perigord, la somme de vingt-cinq livres tournois.

M. le Comte de Saint-Saud nous adresse deux actes relatifs à des Mercier, mais nous ne pouvons affirmer qu'ils soient de la même famille que notre Guiraut Mercier. 1° Jean Mercier, écuyer, sieur de Combez, fait donation, le 15 mars 1570, à son fils François, des armes, chevaux et accoutrements qu'il a en la ville d'Angoulème ; 2° Guillaume Mercier, écuyer, sieur de la Sipière, épouse, le 22 juin 1587, Hélène de Laurière.

En 1589, Geoffroy de Vivans, ayant pris Saint-Pompont, y mit une garnison avec « le sieur de Moulestiés » qui fut tué dans une embuscade par Marc de Cugnac, seigneur de Giversac (3). Saint-Pompont est une commune du canton de Domme, arrondissement de Sarlat (Dordogne).

42. Jehan de Bèze, seigneur dudit lieu en Quercy, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Jacques de Babollye, seigneur dudit lieu en Bordelloys, la somme de vingt-cinq livres tournois.

---

(1) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 598.

(2) *Indicateur nobiliaire ou table alphabétique des noms de familles nobles susceptibles d'enregistrement dans l'Armorial général de d'Hozier.* Imprimerie royale, Paris 1818.

(3) *Faits d'armes de Geoffroy de Vivans*, publiés par Ad. Magen, in-12 de XXVII-209 ; pp. passim. Agen 1887.

Digitized by Google

M. Fourastié, archiviste du Lot, dont plusieurs notes nous ont été si précieuses, n'a rien trouvé sur le nom de Bèze dans les archives départementales.

Plusieurs membres de la famille de Bavolier ont fait partie du Parlement de Bordeaux. Barthélémy de Bavolier fut reçu conseiller lay le 28 novembre 1596. Jean de Bavolier, reçu dans la même charge le 2 décembre 1573, *fut président à mortier* le 12 décembre 1611 (1).

Le 26 février 1649, Jean de Bavolier, écuyer, sieur de la maison noble de Pouin, assista à l'assemblée particulière de la noblesse, faite dans le palais de l'Ombrière, à l'occasion de la tenue des Etats généraux d'Orléans (2).

43. Estienne de Pontagon, seigneur de la Chapelle en Agennois, faict homme d'armes, enrollé, en son lieu, ledit jour, Jehan de Reyssac, seigneur de Puységut, en Agennois, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Nous voyons Etienne de Pontajon, seigneur de la Chapelle-Trentel, faire, le 23 septembre 1591, une vente conjointement avec son frère, Nicolas de Pontajon, écuyer, sieur de Fraunyes, devant de Lard, notaire royal (3).

Etienne de Pontajon était allié à Jehan de Reyssac, seigneur de Puységut (sans doute pour Puységur). Voir *suprà* le n° 14. — Après avoir testé le 8 août 1592, il mourut dans cette année ou au commencement de l'année suivante. Il avait épousé Jeanne de Reyssac (4). Nous connaissons son testament parce qu'il fut produit au procès soutenu par sa veuve, et au nom de ses enfants, au présidial d'Agen, le 16 février 1599 (5).

Voir sur les Reyssac, ci-dessus n°s 2, 30 et 33.

44. Jean-Jacques de Burre, seigneur dudit lieu en Angoumois, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Pierre le Capdet de Salles, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Jean-Jacques de Bure, écuyer, capitaine gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, était fils de Jean de Bure et de Jeanne d'Hébrard. Il avait épousé par contrat de l'an-

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXI, pp. 5, 18.
(2) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XVII, p. 372.
(3) Etude Tournayre.
(4) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 589.
(5) Ibid. B. 587.

Digitized by Google

née 1584, demoiselle de Catherine de Ségur de Pardaillan, fille ou petite-fille de Bérard de Ségur Ier du nom, chevalier, seigneur baron de Pardaillan, seigneur de Seyches et de Labarrière, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, l'un des députés de la noblesse bordelaise aux Etats tenus à Melun, en 1561.

De Bure : écarteté aux 1 et 4 de la Tour d'Aubière ; aux 2 et 3 de gueules à la Tour pavillonnée (1).

Jean-Jacques de Bure était veuf de Catherine de Ségur, le 9 juin 1602, date à laquelle il maria son fils Jean avec demoiselle Marguerite de Scorailles, et sa fille Marguerite avec Jean-François de Scorailles. Marguerite et Jean-François de Scorailles étaient assistés de leur mère, Françoise de Narbonne, veuve de Jean de Scorailles. Les deux contrats de mariage furents passés au château de Sangruère, maison noble de la juridiction de Villeneuve (2).

Salles, commune du canton de Monflanquin (Lot-et-Garonne).

45. Jacques de Lamothe-Lambert, seigneur de Beauregard en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Voir *suprà* n° 68 le mariage d'Antoinette de Montalembert, fille d'Etienne, au château de Beauregard, juridiction de Monflanquin.

Sur les Montalembert, voir nos 3, 23, 30, *suprà* et 68 *infrà*.

46. Jean de Sauvenelle, seigneur de Escalette en Bourdelloys, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Jean de Sauvanelle, sieur de la Mothe-Chanut, jurat de Libourne, assista le 19 mai 1629 au contrat de mariage de Jean de Cazes avec Françoise Demay. Un Jean de Sauvanelle, sieur de Salles, fut maire de Libourne de 1619 à 1622. Un Jean de Sauvanelle est nommé Jurat de Libourne en 1589. C'est peut-être celui du rôle (3).

47. Guilhem Lacombe, seigneur dudit lieu en Querci, absent et cassé, enrollé en son lieu, le dernier d'aout, François de la Bouchère, seigneur de Boutier en Agennois ; la somme de vingt-cinq livres tournois.

V. n° 27, article d'Antoine de Lacombe.

---

(1) *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, par J.-B. de Bourousse de Laffore, t. IV, p. 427.

(2) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 32, fol. 346-349.

(3) Notes d'Emilien Piganeau.

Digitized by Google

48. Estienne Massiot, seigneur dudit lieu en Bazadais, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Le hameau des Massiots se trouve dans la commune de La Motte-Landerron (Gironde).

Notre obligeant correspondant, M. Piganeau, sans avoir pu identifier le nom d'Etienne Massiot, nous dit que ce nom est très commun en Bordelais et en Bazadais.

La famille de Massiot a donné plusieurs conseillers lays au Parlement de Bordeaux : Jacques de Massiot, reçu le 18 janvier 1545; Jean de Massiot, reçu le 18 août 1627 ; Jean-Léon de Massiot, reçu en 1629 ; Léonard de Massiot, reçu le 8 avril 1579 (1).

En 1605, Hugues de Massiot fit hommage au roi pour sa maison noble de Cugnols.

Cugnols est dans la commune de Saint-Pardoux du Breuil, près de Marmande.

Hugues de Massiot a été co-seigneur de Longueville avec son frère Léonard. Il a fait un dénombrement en 1606 (2). Longueville est près de Saint-Pardoux du Breuil.

49. Annet de Bonnevin, seigneur du Pont-en-Xainctonge, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Romain Blais, seigneur de Menou en Bourdelloys; la somme de vingt-cinq livres tournois.

Le 25 mai 1603, Jean de Bonnevin, qui paraît être un parent d'Annet de Bonnevin, épousa, par contrat de mariage passé devant Nau, notaire royal, Madeleine de la Touche, habitante de la Saintonge (3).

50. Charles de Nesmon, seigneur de la Pouyguerie en Agennois, faict homme d'armes, enrollé en sa place, ledit jour, Antoine Boine en Agennois, seigneur de Massès, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Charles de Nesmond (4) était le troisième fils de François de Nesmond, premier président au Parlement de Bordeaux, et de Charlotte

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXI, p. 44.
(2) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 7, fol. 22 et 30.
(3) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 642.
(4) *Dict. de la noblesse*, par Lachesnaye-Desbois et Badier, *verbo* de Nesmond. — *Indicateur nobiliaire de 1818, verbo* Nesmond.

Digitized by Google

Janvier, dame de la Pouguerie. Charles de Nesmond mourut au retour d'une ambassade extraordinaire.

Le Massès est dans le canton de Masseube (Gers). Boine est, sans doute, une mauvaise transcription du mot Béon. Les Béon étaient, en effet, seigneurs de Massès.

51. Jean-Pierre de Falmon, seigneur dudit lieu en Querci, absent et cassé, enrôlé en sa place Jean de Grèzes, seigneur dudit lieu (1), le dernier aoust, la somme de vingt-cinq livres tournois.

La famille de Raymond de Folmont, originaire du Querci, a formé plusieurs branches dont quelques-unes se sont fixées dans l'Agenais. Le 2 juillet 1575, noble Antoine de Raymond de Folmont, écuyer, seigneur de Roquebrune, paie à Noël Mayonnade, capitaine du château de Tournon, et par l'entremise de noble Jeanne de Pellegrue, demoiselle de Sainte-Foy, la somme de 200 livres (2).

Roquebrune est aux environs de Tournon.

Pierre de Raymond de Folmont fut capitaine et châtelain de Penne en Albigeois. Louis XI et Charles VIII lui en donnèrent les provisions de 1480 à 1484. Ce même Pierre fut sénéchal dans les provinces d'Agenais et de Querci. Jean de Raymond, fils de Pierre, reçut la seigneurie de Folmont dont il rendit hommage au Roi entre les mains de son père comme sénéchal de Querci. L'émigration de cette famille en Agenais, remonte à 1511.

La terre de Folmont se trouve dans la commune de Bagal (3).

52. Jehan de Pellegrue, seigneur du Peny en Quercy, absent et cassé, enrollé en sa place, ledit jour, Prevost, seigneur de Gontier en Bourdelloys, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Pellegrin et Prevost, indicateurs de 1818,

Une branche de la famille de Pellegrue possédait les châteaux de Montagudet et de Montgayral. Dans ces deux châteaux, Marguerite de Pellegrue fut retenue quelque temps prisonnière par son frère

(1) On a raturé Jean pour mettre en surcharge : Georges.

(2) Etude Tournayre.

(3) Arch. du Lot, F. 385, obligeante communication de M. Fourastié, archiviste du Lot.

Digitized by Google

avant son mariage, ainsi qu'elle le déclara, dans son testament du 15 juin 1604 (1).

Mariée en première noce avec Antoine de Lort, Marguerite de Pellegrue se remaria, le 3 mars 1597, avec Jean d'Orgueil, sieur du Clusel (2).

Peny est pour Penne. Il y a un Penne dans la commune de Lebreil et un autre dans celle de Montcuq.

La famille de Pellegrue était autrefois puissante. Elle portait comme armes: « d'azur à la grue d'argent ». Elle était originaire de la Guienne où est située la terre de Pellegrue, à deux lieux de Monségur (3).

Jehan de Pellegrue, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Montagudet qui épousa, le 15 septembre 1537, demoiselle Françoise de Lacombe, était probablement un proche parent de notre archer (4).

53. Gabriel de Rible, seigneur dudit lieu en Agennois, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Jehan de Bouron la somme de vingt-cinq livres tournois.

Bouron est peut-être pour Bourran ou Burin.

54. Pierre de Thonnoulet, seigneur dudit lieu en Bourdelloys, absent et cassé, enrollé en sa place, ledit jour, Jehan Flaix en Engoumois la somme de vingt-cinq livres tournois.

Il y a eu des Trimoulet à Saint-Emilion (5).

55. Jehan Dutilha, seigneur dudit lieu en Bourdelloys, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Dutilha, nom fréquent de la jurade bordelaise.

56. Pierre Augereau, seigneur dudit lieu en Bourdelloys, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Il y avait une famille Augereau à Sainte-Foy-la Grande.

Pierre Augereau était bourgeois de Libourne en 1598 (6).

---

(1) Etude Tournayre; minutes de Lard, reg. 476.
(2) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 30, fol. 148.
(3) Arch. du Lot, F. 85.
(4) Ibid. F. 89.
(5) Communication d'E. Piganeau.
(6) Notes de M. Meller.

Digitized by Google

57. Pierre de Capdeville, seigneur dudit lieu en Agenois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

58. Pierre Duport, seigneur dudit lieu en Quercy, absent et cassé, enrollé en son lieu, le dernier d'Aoust, Jehan de Barriere en Agennois, la somme de vingt-cinq livres.

Dans le « répertoire du nom et surnom de ceux quy ont dénombré quy sont contenus au présent libre » (1502), publié par M. Emile Dufour, se trouve inscrit Pierre du Port, seigneur de Laboufazia. C'est très probablement un ascendent de notre homme d'armes.

Le mot Port désigne cependant des lieux dits dans plusieurs communes du Lot, Albas, Lalbenque, Saint Cirgue, Lapopie, Thémines, etc. (1).

59. Jacques du Cluzel, seigneur dudit lieu en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournoises.

Il y a dans le Lot-et-Garonne plusieurs lieux dits Clusel, Cluseau, Crusel.

60. Jehan de Berauld, seigneur dudit lieu en Agennois, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Jehan de Mothes, seigneur de Blanches, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Jean de Béraud, fils de Gaston et de N. de Luns fut seigneur de la Serpan (2). Il était le petit-fils d'Arnaud de Béraud, écuyer, sieur de la Serpan (3), et de Madeleine Aubié (4). Son bisaïeul Jean de Béraud, marié à Marie Alphéry, testa à Castillonnès, le 11 mars 1490. Ses deux frères étaient Jacques de Béraud qui, forma la branche des seigneurs de Canteranne (5), et Rubens de Béraud, baron de Monteton et gouverneur de Meilhan. Par sa sœur, Jeanne de Béraud, il fut le beau-frère de Joseph de Frédeville, gentilhomme de la maison de la reine Marguerite de Valois (6). De Beraud porte : d'*argent à un chevron de gueules et une bande de même brochant sur le tout* (7).

(1) Obligeante communication de M. Fourastié, archiviste du Lot.
(2) Arch. du chât. de Lasserre.
(3) Ibid.
(4) Armorial général de d'Hozier, reg. I.
(5) Arch. du château de Lasserre et Armorial général de d'Hozier, reg. I.
(6) *Itinéraire raisonné de la Reine Marguerite en Gascogne*, par M. Ph. Lauzun, pp. 69, 192, 227, 264 et 308.
(7) Obligeante communication du docteur Couyba.

Digitized by Google

La Serpan, repaire de la paroisse de Levignac, commune du même nom (Lot-et-Garonne). Canteranne, repaire dans la paroisse de Cavarc.

Noble Jean de Mothes de Blanche, écuyer, et sa femme, Guyonne de Bonal, demoiselle, assistent le 1er novembre 1622, dans l'église de Sainte-Catherine de Villeneuve, au baptême de Jehan Bourboulh, fils de Philippe Bourboulh, bourgeois, et de Cécile de Mothes. Guyonne de Bonal est marraine, le parrain était Jean de Cieutat, écuyer, seigneur de Villebeau.

61. Jehan de Sainct Alby, en Agennois, absent et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Pierre Roques en Agennois, la somme de vingt-cinq livres tournoises.

Evidemment Sainct Alby est pour Saint-Aubin, près Monflanquin. Un autre Roques, Antoine, est archer audit rôle (voir *infrà* n° 71).

62. Pierre Lapauze, seigneur de Porrouchon en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournoises.

63. Bernard Chaubard, en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Le nom de Chaubard était assez commun en Agenais Le présidial d'Agen rendit un arrêt en 1604 reconnaissant les droits féodaux de François Balthazard de la Goutte, seigneur de Cours, contre Antoine Chaubard (1).

64. Antoine Lacroze, seigneur de Autcastel en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Le seigneur de Hautcastel en Agenais était en 1580 Emeric de Chasteigner, qui testa en 1586 et fut père d'Antoine de Chasteigner (2).

65. Jehan de Lamothe-Lambert en Agennois, enrollé en sa place, le dernier d'aoust, Jehan Bonnail, seigneur de Larocquette, la somme de vingt-cinq livres.

Jean de Bonal, était seigneur de Bonal. Le titre de seigneur de la Roquette était porté alors par François de Bonal.

---

(1) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 639.

(1) Cf. *Généalogie historique de la maison de Chasteigner*, par Clabault, in-4°; Paris 1778.

Digitized by Google

Jean de Bonal était fils de François de Bonal, chevalier, seigneur dudit lieu et en partie de Noaillac, et de demoiselle Françoise de Gimel de Paluel (1).

Il fut, en 1595, député de la noblesse d'Agenais dans une assemblée convoquée au château de Roger pour le soutien des privilèges de noblesse. En 1607, il fut également député à l'assemblée de la noblesse réunie au château de Lestelle avec les seigneurs de Lestelle de Bois-verdun et du Barrail. Il avait épousé par contrat du 8 février 1594 noble Gabrielle de Bonnefoux, fille de noble Jean de Bonnefoux, seigneur de Marmanhac et de noble Jeanne de Méallet de Fargues.

Jean de Bonal perdit son père en 1593 (2).

La Roquette, repaire noble dans la paroisse de Saint-Léger, juridiction de Penne (3).

66. François de Combes, en Bourdelloys, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres.

67. Jehan Baptiste de Vives, seigneur de Payzat, en Limosin, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Le registre d'insinuation du présidial d'Agen de 1603-1604, contient le testament de Bernard de Vivès, avocat à Agen, habitant à Puymirol (4).

68. Estienne de Lamothe-Lambert en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Etienne de Montalembert n'existait plus le 26 avril 1598, lorsque sa fille Antoinette se maria à Pierre de la Goutte, écuyer, seigneur de Fontonne, par contrat passé au château de Beauregard, paroisse de Vals ou Envals, juridiction de Monflanquin. La veuve d'Etienne de Montalembert, Marie de Sentous, était présente à ce contrat.

Voir sur de Beauregard, le n° 45. Ce château appartenait en 1580, à Jacques de Montalembert.

69. André Lacquas, fourrier, en Agenois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres.

---

(1) Arch. du Lot-et-Garonne. B. 27, fol. 29.

(2) *Généalogie de Bonal* faisant suite à la notice de M. l'abbé Guélon intitulée : *Testament de Mgr de Bonal*, extraite des Mémoires de l'Académie de Clermont (1883).

(3) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 30, fol. 345.

(4) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 34.

Digitized by Google

70. Me Nicollas Bouthin, sireurgien, en Bourdelloys, la somme de vingt-cinq livres.

Sireurgien est une forme gasconne du mot chirurgien.

71. Anthoine Rocque, sieur dudit lieu, en Agennois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres tournois.

Voir plus haut (nº 2, article de François de Reyssac), Antoine Rocque, qui semble bien être notre personnage, vendant à François de Reyssac, pour 21 livres tournois, le 25 novembre 1573, certains biens fonds. Antoine Rocque habitait Laval, juridiction de Penne.

Jean de Roques aîné, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Monluc comte de Carmaing, avait épousé Françoise Daurée (voir ci-dessus nº 61.)

72. Pierre Dutilh, trompette, en Auvergne, présent et passé, vingt-cinq livres tournois.

On comprendra combien il serait difficile d'identifier un simple trompette. Nous devons dire, toutefois, que les montagnes de l'Auvergne et du Rouergue (voir le numéro suivant) fournissent un certain nombre de trompettes.

Il est question, dans le *Dictionnaire statistique du Cantal* de M. Deribier du Chatelet, d'un trompette, Guillaume Dumont, né à Apchon (aujourd'hui commune du canton de Riom-ès-Montagnes, arrondissement de Mauriac), qui se fit remarquer à la bataille de Cerisolles, y fut blessé et soigné par ordre du duc d'Enghien. Ce Dumont fut aussi le héros d'une légende qui se répète encore dans les soirées de son pays natal. — Mis au défi d'aller sonner la charge au *Pré de la Guerre*, situé à 300 mètres d'Apchon, mais où, disait-on, se tenait le sabbat, il s'y rendit, sonna une fanfare guerrière et..... ne revint plus. Au jour, on le trouva évanoui, à la suite d'une grande frayeur. Revenu, cependant, à la santé après une fièvre violente, qui dura huit jours, il se fit, l'année suivante, en 1545, religieux de l'abbaye voisine de Feniers (1).

73. Jacques de Cabanne, trompette, en Rouergue, absant et cassé, enrollé en son lieu, ledit jour, Jacques Vidal, trompette, la somme de vingt-cinq livres.

---

(1) *Dictionnaire statistique du Cantal.* Aurillac, Bonnet, 1857. (Voir p. 153 et suivantes.)

Digitized by Google

74. — Jehan Eymeric, maître mareschal, en Bourdellois, présent et passé, la somme de vingt-cinq livres.

Nous, Guy de Sainct Gellays, seigneur de Lanssac, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, certifions au Roy et à tous quyl apartiendra avoir présenté à la monstre que a esté faicte de notre compagnye aux commissaires et conterolleurs ordinaires des guerres le nombre de trante hommes d'armes, y comprins notre personne et celles de notre lieutenant, enseigne, guydon, mareschal de lougis, ensemble quarante-cinq archiers, tous enrollés soubz nostre charge, qui ont faict service à sa Majesté en l'armée de Guyenne conduicte par Monsieur le mareschal de Biron (1), lesquelles ont esté paiées pour demy quartier de leurs gaiges, soldes estatz montans et revenans à la somme de mille escuz d'or sol qui est à raison de cinquante livres pour hommes d'armes et ..... (2) pour archier et ce ..... pour le quartier ..... mil cinq cens quatre-vingtz, sellon qu'il est plus à plain contenu et déclairé en chescun article de ce présent rolle. — En foy de quoy nous avons signé la présente certiffication de nostre main..... de Myramond (3), le quinziesme jour de décembre mil cinq cens qua trevingts. — Ainsin signé : Guy de Sainct-Gellays, Dagron, Bonal.

Cte DE DIENNE et J. DUBOIS.

(1) Sur Armand de Gontaud, maréchal de Biron, voir de Tamizey de Larroque : *Lettres inédites de Janus Frégose, évêque d'Agen ; Adolphe Magen ; Le maréchal de Biron et la prise de Gontaud en 1580.*

(2) Les points indiquent des déchirures.

(3) Peut-être Miramont, canton de Lauzun, Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

FLORIAN ET SES BANDES DE PARTISANS

En 1814 et 1815

(SUITE *)

D'Allons à Sos, la distance n'est pas grande : Florian s'y rendit, laissant ses hommes commettre toutes sortes d'excès. « Il se permit, écrit le comte de Villeneuve-Bargemont, dans son *Journal des Evènements qui se sont passés à Agen lors du rétablissement des Bourbons sur le trône de France en 1814* » (1) d'enlever, au milieu de la nuit, le maire de Sos (2) et ne le relacha qu'après l'avoir retenu quelque temps au milieu de la forêt. On lui reprochait les actes les plus arbitraires et il menaçait de sa vengeance toutes les personnes qui osaient se prononcer contre ses excès, prétendant qu'il avait les pouvoirs les plus illimités de la part de M. le maréchal Soult. Il s'était exaspéré fortement contre le Préfet (3), qui, après avoir pris des informations sur l'affaire du maire de Sos, en avait rendu compte au maréchal et avait fait dire à Florian qu'il ferait sonner le tocsin sur lui et sa troupe, pour peu qu'il continuât à se conduire comme il l'avait fait jusqu'alors. Ses expéditions n'avaient pour but que le butin ou l'intérêt particulier ; et s'il y apportait une bravoure qui allait quelquefois jusqu'à la témérité, il se rendait aussi trop souvent coupable d'une férocité indigne d'un capitaine français. »

L'affaire de Nérac fut plus curieuse encore. Depuis les derniers jours de mars 1814, cette ville fut occupée avec Barbaste et Condom par un corps de cavaliers anglais et portugais que

---

* Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 109.

(1) *Revue de l'Agenais*, t. XXVII. pp. 380-398, Année 1900.

(2) C'était M. Vignes, qui ne porte dans les annuaires que la qualification d'adjoint communal.

(3) M. de Villeneuve-Bargemont.

Digitized by Google

commandait le colonel Campbell. Le vendredi saint, 8 avril, Florian se trouvait dans les environs, à Espiens. Il entreprit de déloger l'ennemi de ses cantonnements, s'entendit avec un cordonnier de Nérac, nommé Faidot dit Même, et, avec dix-huit cavaliers et douze fantassins, fut introduit par lui nuitamment dans la ville. Les Anglais avaient établi un poste au Petit Nérac et placé une sentinelle sur le pont qui reliait les deux rives de la Baïse.

« Florian tombe sur la sentinelle qu'il tue de sa propre main. Puis, se jetant dans la partie de la ville qui domine la rive gauche, il y fait un tel bruit en y multipliant les coups de carabine et de mousquets et en faisant rouler une charette pour imiter le bruit de l'artillerie, que les Portugais perdirent la tête et s'en furent jusqu'à mi-chemin de Condom. Quand le jour vint et qu'instruits du petit nombre des Français ils rentrèrent dans Nérac, Florian et sa troupe avaient disparu (1)».

Durant ce mois de mars et sans que nous puissions préciser la date, sa présence est signalée à Gazaupouy, entre Condom et Ligardes, village où il fit monter des vedettes au clocher pour savoir s'il était poursuivi ; et aussi à La Plume, où le chef du parti royaliste, Gallé du Brana, reçut l'avis de sa prochaine arrivée. Ce dernier proposa à ses amis d'attendre Florian et sa bande derrière les murs du château d'Estillac (2). Mais Florian ne vint pas, s'étant dirigé du côté du Port-Sainte-Marie, pour se rendre à Agen où il était appelé.

Un mois auparavant, en effet, le comte de Villeneuve-Bargemont, préfet de Lot-et-Garonne, avait tenté de concert avec le commissaire central Cauchon de Lapparent, envoyé tout exprès dans le département pour organiser la résistance à outrance, de créer un corps de partisans isolés, « qui devait être fondu plus tard, dit-il dans son journal, dans le corps des

(1) Samazeuil. *Dictionnaire de l'arrondissement de Nérac*, art. Nérac, p. 487, 2e édition. Cf. : *Guirlande des Marguerites*, p. 199, sonnet et commentaire de Faugère-Dubourg : *Le capitaine Florian*, sous la signature de Sirvent-Daron; *Journal du comte de Villeneuve-Bargemont*; Saint-Amans, *Histoire du département de Lot-et-Garonne*, t. II, p. 292 ; Samazeuilh : *Les Lugues*, p. 406, etc.

(2) Tradition populaire.

Digitized by Google

éclaireurs de Bory de Saint-Vincent. » A cet effet, il avait pris, le 9 mars, l'arrêté suivant :

« Article premier. — Tous les anciens militaires qui peuvent encore servir, les gardes forestiers et champêtres, sont appelés à concourir à l'organisation d'un corps franc qui sera formé au chef-lieu du département pour être employé sous les ordres du général baron Gaussart à la défense du pays.

« Art. 2. — Les employés et les hommes de bonne volonté, soit qu'ils appartiennent à notre département, soit qu'ils s'y trouvent momentanément, sont admis à faire partie du corps franc.

Art. 3. — Les officiers des corps francs seront nommés provisoirement par nous et M. le général Gaussart (1).

Les sous-officiers et soldats seront armés d'un fusil, d'une arme blanche et devront être munis d'un sac et d'une paire de souliers neufs.

« Art. 4. — A compter du jour de l'organisation définitive les militaires composant le corps franc recevront les vivres de campagne. Les prises faites sur l'ennemi appartiendront au corps et seront réparties par les soins du Conseil d'administration (2) ».

Huit jours plus tard, le maréchal Soult prescrivait par son ordonnance du 17 mars, déjà citée, la formation dans toute la région des *Partisans des Pyrénées* et des *Partisans de la Garonne*. Le commissaire central de Lapparent fixa aussitôt, par lettre du 22 mars, le contingent du département de Lot-et-Garonne à deux cents hommes. En conséquence, le préfet de ce département prit, le 24 mars, un nouvel arrêté, aux termes duquel il rapportait celui qu'il avait déjà pris le 9 du même mois et décidait « Que MM. les maires de toutes les « communes ouvriraient pendant vingt-quatre heures un regis- « tre où se feraient inscrire les anciens militaires, les hommes

(1) Le général baron Gaussart commandait comme général de brigade le département de Lot-et-Garonne sous les ordres du général de division Despau qui commandait la 20e division dont le siège était à Périgueux. Quant au général Decaen, il commandait en chef l'armée de la Garonne et résidait la plupart du temps à Bordeaux.

(2) *Journal de Lot-et-Garonne* du 12 mars 1814.

Digitized by Google

« de bonne volonté, les gardes nationaux, forestiers et cham-
« pètres ainsi que les employés des douanes et autres admi-
« nistrations.

« Si les inscriptions volontaires ne réunissent pas le contin-
« gent fixé, MM. les maires, réunis en Conseil et M. le sous-
« préfet, procèderont à la sous-répartition par canton et com-
« mune du contingent de l'arrondissement.

« Le contingent à fournir par l'arrondissement d'Agen est
« de 48 hommes ; par celui de Marmande de 60 ; par celui de
« Nérac de 35 ; et par celui de Villeneuve de 57. Total pour
« le départemet 200 hommes.

« MM. les sous-préfets fourniront par voie de réquisition,
« le même nombre de chevaux que celui des hommes, etc. »

La marche si rapide des événements empêcha la mise à exécution de tous ces projets.

Cependant, dans ses curieuses lettres, Bory de Saint-Vincent, commandant major dans l'armée de Soult et son aide de camp à ce moment, nous apprend que l'organisation des corps francs et la continuation de la guerre de guerillas hantait de plus en plus son esprit ainsi que celui du maréchal. « Nous voilà à
« Toulouse à nous refaire un peu, écrivait-il déjà le 23 mars à
« son ami Léon Dufour, docteur médecin au quartier général
« du maréchal Suchet, et à ce moment encore à Girone. La
« désertion nous perd ; il ne nous reste pas un soldat des dépar-
« tements envahis, et je ne vois plus de moyens d'y rentrer
« dans l'état actuel des choses.... Quoiqu'il en soit, je *suis*
« *décidé à m'en aler en partisan*, et à faire quelques eforts
« pour ma patrie avant que de me soumettre. Si vous voulez
« venir me joindre, vous serez le médecin et le thrésorier de la
« partida. Dès que ma jambe sera rétablie, je compte deman-
« der à S. E. cent chevaux qui seront mon noyau. Je croiserai
« entre Bayonne et Bordeaux ; entre Bordeaux et Toulouse.
« Je m'enfoncerai dans les Landes, où je mènerai la vie de
« bédouin.... (1). »

---

(1) *Correspondance de Bory de Saint-Vincent*, publiée par nous (*Revue de l'Agenais*, t. XXXI, p. 469, année 1904 et tirage à part.

Digitized by Google

A quoi le célèbre naturaliste landais, la sagesse même, répond dans sa lettre du 1er avril 1814, datée de Perpignan, qu'il n approuve pas du tout son projet, qu'il ne pourra compter que sur un petit nombre d'amis, mais que tout le reste l'abandonnerait insensiblement ou le compromettrait. Et, développant son idée, il lui expose, avec beaucoup de raison, que le caractère français, le climat, la structure physique du sud-ouest de la France et même les circonstances lui sont défavorables. Que pourrait-il espérer dans un pays aussi plat et aussi pauvre que les Landes ? On l'y traquerait comme un lièvre et il y serait forcé comme lui. La guerre de partisans ne peut se faire avantageusement que dans les pays montueux..... qu'il renonce à ses idées, continue à servir comme il le fait, et qu'il reste avec son maréchal pour suivre ses destinées (1).

Bory de Saint-Vincent ne tint aucun compte de ces sages avertissements, du moins pour le moment. Dès le lendemain même de la bataille de Toulouse (10 avril), sous le coup des impressions des sanglants et inutiles combats qui venaient de se livrer et ignorant encore ce qui se passait à Paris, il arrivait à Agen, chargé par le maréchal Soult de grouper tous les corps francs isolés qu'il pouvait rencontrer et d'en former un corps d'éclaireurs, qui porterait son nom et chercherait par tous les moyens possibles à prolonger la résistance.

Florian, mis au courant de ces projets, s'empressa de se diriger vers Agen. Peut-être y était-il appelé par Bory de Saint-Vincent lui-même ? Rien cependant ne permet de l'affirmer. Quoiqu'il en soit, chacun de leur côté arrivèrent en même temps dans notre ville, avec l'intention bien arrêtée de s'entendre. Leur rencontre pourtant ne fut pas heureuse. Les événements contrecarrèrent leurs projets. Et Bory, en homme avisé qu'il était, plutôt que de perdre sa popularité, n'hésita pas, au premier contact, à renier l'homme, si peu recommandable, avec lequel il avait mission de s'aboucher.

(1) *Correspondance de Bory de Saint-Vincent*, page 470, note.

Digitized by Google

Le 12 avril, les Anglais, déjà maîtres de Marmande, s'étaient établis à Tonneins. Quelques éclaireurs s'avancèrent jusqu'à Nicole et même jusqu'à Aiguillon où un officier accompagné de son ordonnance descendit à l'auberge du Tapis-Vert pour y passer la nuit. Il était à peine endormi que, suivi de quelques-uns de sa troupe, Florian, qui était encore à cette date dans ces parages, cerna l'auberge et fit prisonnier les deux Anglais. Après les avoir entièrement dévalisés, il renvoya l'ordonnance, et conduisit le lendemain 13 l'officier à Agen, où toute sa bande le suivit. Il se présenta aussitôt devant le général de division Despau qui, sachant déjà les nouvelles de Toulouse et l'entrée des alliés dans la capitale, fit mettre immédiatement l'Anglais en liberté. « A sa sortie, écrit Pro-
« ché(1), témoin de ces événements, ce dernier fut accompagné
« par une foule de peuple qui s'était rassemblée et qui croissait
« à mesure qu'on s'approchait du faubourg Saint-Antoine où
« Florian était descendu à l'Hôtel de France, tenu alors par
« le sieur Gauthié. On entendait de toutes parts les cris de :
« *Vive le Roi ! Vivent les Anglais !* »

L'Anglais réclamait à Florian la somme de 4,000 francs qu'il lui avait prise, ainsi que sa montre. Florian soutenait qu'il n'avait pas pris l'argent, mais seulement la montre, autorisé qu'il y était par les lois de la guerre. La foule cependant grossissait toujours prenant fait et cause pour l'Anglais, criant : *Vive le Roi! Vivent les Anglais! Florian à la Garonne!* Se voyant réellement menacé, Florian et sa troupe se mirent alors en état de défense, armant leurs fusils et brandissant leurs sabres. On ne sait trop ce qui serait arrivé si la cohorte urbaine rassemblée spontanément ne se fut aussitôt portée sur les lieux pour apaiser toute cette effervescence.

« Le préfet, écrit M. de Villeneuve lui-même, s'y rendit en costume avec MM. Lannau-Rolland, secrétaire-général de la préfecture, Chaudordy et Bory, adjoints à la mairie. Florian reçoit l'ordre de partir, et on l'annonce au peuple qui, contenu

(1) *Annales de la ville d'Agen*, p. 155.

Digitized by Google

par le bataillon carré que formait sur la place la cohorte urbaine, n'en manifestait pas moins son courroux d'une manière plus énergique et plus bruyante (1). »

Sur ces entrefaites arrive Bory de Saint-Vincent qui se met immédiatement en rapports avec le partisan. Aussitôt tout s'apaise (2).

« Florian sort de l'auberge avec un très grand sang froid. « Il marche à pas lents, entouré des magistrats ci-dessus « dénommés, du commandant de la place et de M. Dauzac, l'un « des capitaines de la cohorte; les huées du peuple l'accom- « pagnent. Arrivé à la hauteur de la porte Saint-Georges, on « lui amène ses chevaux et il part pour le Port-Sainte-Marie, « après avoir couru des dangers que la présence seule de l'auto- « rité pouvait éloigner de lui (3). » Sa troupe, ajoute Proché, ne tarda pas à le suivre. « Cependant pour prévenir toute espèce « de commotion, la cohorte urbaine prit les armes ; chaque « compagnie resta à son poste pendant vingt-quatre heures. « On craignait que Florian ne revint dans la nuit et ne trou- « blât la tranquillité. En conséquence on établit un poste du « 130e régiment à Rouquet, avec ordre d'arrêter tout ce qui « paraîtrait suspect (4). »

Si la cohorte urbaine, ou pour mieux dire la garde nationale, se prononça, ce jour-là 13 avril, avec une partie de la population, ouvertement pour les Anglais et le retour des Bourbons, il n'en fut pas de même les jours suivants des troupes qui stationnaient dans Agen et surtout d'un corps d'environ mille hommes, qui arrivait de Bergerac et de Villeneuve avec quatre pièces de canon, forçait les habitants à jeter bas la cocarde blanche et menaçait la ville de la mettre à feu et à sang, si elle n'arborait pas de nouveau le drapeau tricolore et ne restait pas fidèle à la cause de Bonaparte.

On connait les événements qui s'ensuivirent et comment

(1) Journal de comte de Villeneuve.
(2) Proché, *Annales de la ville d'Agen*, p. 156.
(3) Journal du comte de Villeneuve.
(4) *Annales de la ville d'Agen*, p. 156.

Digitized by Google

Bory de Saint-Vincent apaisa cette fois encore la fureur du peuple, à la suite d'un incident que provoqua l'avocat Barada en frappant de sa canne un soldat qui lui avait violemment arraché sa cocarde blanche. « Ce jeune militaire, écrit le comte de Villeneuve, aussi recommandable par ses talents que par « ses sentiments, monta à cheval dès qu'il fut informé de ce « qui se passait et vint à l'hôtel de ville pour assurer les magis- « trats qu'il était prêt à se dévouer, avec les hommes dont le « commandement lui était confié, à l'exécution des mesures « que l'autorité croirait devoir prendre. » Le général Gaussart, qui commandait la place et contre lequel des soldats qu'il rappelait à leur devoir avaient osé tirer leur sabre, le préfet, toutes les autorités, payèrent vaillamment de leur personne, si bien qu'à force de calme et de sang-froid, ils parvinrent à éviter bien des malheurs.

L'annonce de l'abdication de l'Empereur, de la cessation de la guerre et de la Restauration des Bourbons, arrivée à Agen le 17 avril seulement, mit fin à cet état de choses. Proché dans ses *Annales*, le Comte de Villeneuve dans son *Journal*, fournissent tous les détails de cette mémorable semaine. Nous n'y reviendrons pas. Quant à Florian et à sa troupe, ils disparurent le 13 avril sans plus laisser de trace. Sans doute que, devant le fait accompli, le partisan jugea à propos de dissoudre immédiatement sa bande.

Une seule mention de lui est faite, à la date du 8 mai suivant, par le lieutenant anglais Woodberry, paisiblement installé à ce moment au château de Lisse, chez le comte de Montault. Voici ce qu'il écrit dans son journal, entre deux chevauchées faites dans les bois de pins en compagnie des demoiselles de la maison :

« Lisse, dimanche 8 mai.

« On raconte que le partisan Florio a été pendu par la popu- « lace à Pau. J'ai peine à le croire ; et si c'est vrai, j'aurais « bien mauvaise opinion du peuple français. Quelle raison y a- « t-il de supprimer un homme, qui a bravement combattu « pour le gouvernement qu'il servait, et qui a reconnu la nou-

Digitized by Google

« velle constitution, dès qu'il apprit l'abdication de Bona-
« parte ».

La nouvelle était fausse en tous points. Florian ne fut ni pris, ni pendu à Pau; et nous doutons fort que, s'il fut forcé de déposer les armes, il ait, aussi facilement que veut bien le dire le lieutenant Woodberry, reconnu la nouvelle constitution. Quoiqu'il en soit, il ne nous déplaît pas d'entendre ce gentleman, un ennemi pourtant, à qui Florian avait joué de si méchants tours, prendre seul à ce moment la défense de celui que tout le monde exécrait et maudissait. Certes, Florian était loin, par sa conduite, d'inspirer la pitié et de mériter la considération. Il serait injuste cependant de ne point reconnaître que, dans cette campagne de 1814, il n'ait rendu de réels services à l'armée de Soult. Nous n'en dirons pas autant de lui l'année suivante, où, comme nous allons le voir, lui et sa seconde bande commirent les pires excès.

III

La seconde bande de Florian
(1815)

Le 1er mars 1815, Napoléon débarquait au golfe Juan. Le 20 mars, il couchait aux Tuileries, porté en triomphe par les troupes de la capitale. Deux mois après, il avait l'Europe entière coalisée contre lui.

De tous côtés partaient les ordres d'une levée en masse. Dans le sud-ouest de la France, le général Clausel, qui commandait en chef, multipliait ses efforts pour entraîner les populations et procurer à l'Empereur le plus grand nombre de soldats. En plus des troupes régulières qu'il levait, il encouragea de nouveau la formation des corps francs. Florian, que l'on retrouve à Bordeaux à cette époque, et qui, nous l'avons dit, avait installé à Libourne sa femme ou sa maitresse, répondit à son appel et forma aussitôt une troupe de garnis-

Digitized by Google

saires. Il la recruta, dans les plus bas fonds de la populace, promettant à ses hommes la nourriture et trois francs cinquante centimes par jour, qui ne furent jamais payés.

Ces garnissaires, au nombre de trente-cinq à quarante, furent d'abord envoyés à Pauillac et logés chez l'habitant. Sans discipline, presque jamais sans leur chef, ils commencèrent dès ce moment à mécontenter les populations qu'ils maltraitaient et sur lesquelles ils prélevaient toutes sortes de contributions.

Cette bande demeura la fin du mois de mai et presque tout le mois le juin à Pauillac et dans les villages environnants. Puis, on la rappela à Bordeaux où elle fut équipée militairement.

La bataille de Waterloo (18 juin), la seconde abdication de l'Empereur, la nomination d'un gouvernement provisoire échauffèrent à ce point les esprits dans le Midi de la France et notamment dans le Lot-et-Garonne que des troubles graves éclatèrent à Agen les 27, 28 et 29 juin (1). Par ordre du général Clausel qui commandait encore à Bordeaux, le département de Lot-et-Garonne fut mis en état de siège le 4 juillet. Des troupes nombreuses furent envoyées à Agen, sous les ordres d'abord du général Pégot avec mission de poursuivre impitoyablement tous les auteurs des troubles, puis du général Bessières. Quand il fut avéré que Bonaparte était parti sur le Bellerophon à destination de Sainte-Hélène et que Louis XVIII était rentré dans la capitale (8 juillet), quelques régiments reçurent l'ordre de partir. Mais d'autres restaient toujours menaçants, notamment le 66e de ligne, qui ne pouvaient se résoudre à accepter le nouvel état de choses, et, malgré tout, demeuraient fidèles à leur Empereur. Aussi les rues d'Agen étaient-elles moins que sûres.

Ce fut pis encore lorsque le 15 juillet on apprit que le capitaine Florian, qui, l'année précédente, avait laissé de si mau-

(1) Voir : *Notice sur les évènements qui se sont passés à Agen dans les journées des 27, 28 et 29 juin 1815, par un royaliste.* Agen, Impr. Currius, 1er juin 1815. Brochure rarissime. In-8° de 20 pp. — Cf. : Proché, *Annales de la Ville d'Agen*, p. 201 et suiv.

Digitized by Google

vais souvenirs, revenait avec une nouvelle troupe occuper Agen par ordre du général Clausel, ce dernier leur ayant délivré pour cette destination une feuille de route.

Florian arriva, en effet, vers trois heures de l'après-midi. Il était seul à cheval, et fit son entrée par la porte Saint-Georges, accompagné de vingt-huit hommes seulement. Les excès que commit cette troupe d'abord à Agen, puis surtout plus tard dans les localités qu'elle traversa, nécessitent, croyons-nous, que nous fassions connaître dès maintenant, individuellement, chacun de ses affiliés.

1. En tête, *Florian*, âgé de trente-deux ans environ, dont nous avons déjà esquissé le portrait. Ayant eu l'habileté de ne point se faire prendre dans la suite, comme la plupart de ses hommes, nous ne trouvons dans l'acte d'accusation, qui nous sert en ce moment de base pour les désigner, que cette mention : « son domicile, son âge, son signalement ne sont pas connus » (1).

2. *Custodio* (Joseph), trente ans, laboureur, né à Garganta del Vila, dans la Vieille Castille. Fait prisonnier par Florian en 1813, lors de l'affaire de Campo-mayor dans le Portugal, et envoyé à Limoges avec d'autres prisonniers. Libéré peu après, il retrouva Florian à Bayonne comme il rentrait en Espagne. Sur ses instances, il s'enrola dans la troupe qu'il formait alors; mais il certifie qu'il n'a jamais servi que comme domestique et non comme militaire.

3. *Ludwig* (Jean-Laurent), surnommé Smyth, vingt-six ans, natif de Berlin, domicilié à Bègles, près de Bordeaux, où Florian le raccola.

4. *Ribotte* (Joseph), vingt-cinq ans, natif et domicilié du Mas d'Azil (Ariège), enrolé à Bordeaux.

5. *Poukowski* (Jean), vingt-sept ans, né à Mittau en Courlande, également enrolé à Bordeaux.

6. *Boudet* (Etienne), vingt-sept ans, ferblantier, natif d'Aurillac (Cantal), embauché à Agen.

---

(1) Procédure de la seconde bande de Florian, au greffe de la Cour d'Appel d'Agen.

Digitized by Google

7. *Jean-Gaspard*, vingt-cinq ans, natif du Petit-Kœnigsberg, en Prusse, raccolé à Bordeaux.

8. *Boyer* (Jacques), vingt-cinq ans, natif de Born, Corrèze ; entré dans la bande à une époque indéterminée.

9. *Wachner* (Joseph), trente-neuf ans, né à Kellemberg, en Westphalie ; enrôlé à Bordeaux.

10. *Anson* (Guillaume), vingt-neuf ans, natif de New-York, Etats-Unis d'Amérique, marin de profession. Son bâtiment, dit-il, l'aurait abandonné à Bordeaux, où il tomba malade. Florian le rencontra dans un cabaret et l'embaucha.

11. *Edouard* (Etienne), trente-quatre ans, nègre, né à La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), ancien maître-coq à bord des navires ; avait reçu son congé comme estropié et travaillait sur le port de Bordeaux, quand Florian l'enrôla et l'envoya à Paulliac.

12. *Prévanché* (Pierre), vingt-sept ans, né à Sainte-Foi-la Grande, demeurant à Bordeaux. Rappelé au service pendant les Cent-Jours, il avait déserté de Rochefort et était revenu dans le courant de juin à Bordeaux où il travailla sur le port. Sur la proposition d'un camarade, il entra dans la bande et fut envoyé à Paulliac.

13. *Cluzan* (Antoine), vingt-un ans, né à Bordeaux, soldat au 44e régiment d'infanterie. Il était à Bordeaux, où le général Clauzel le fit entrer dans la bande de Florian qui l'envoya à Pauillac.

14. *Teincher* (Charles), vingt-un ans, sans profession, né à Kœnigsberg, Prusse. A quatorze ans il était à Strasbourg et s'engagea comme trompette dans un régiment de chasseurs Hanovriens ; il fit la guerre d'Espagne et de Portugal. Pris à Campo-Mayor, il fut envoyé en Angleterre et s'engagea ensuite dans les chasseurs de la Mort. Il entra en France par les Pyrénées avec les Anglais. Blessé à la bataille d'Orthez, il fut rencontré entre cette ville et Mont-de-Marsan par Florian, qui voulut l'enrôler dans sa troupe. Sa blessure l'en empêchant, il fut porté par des paysans à l'hospice de Mont-de-Marsan, mais entra cependant à Bordeaux en même temps que son régiment. Là, Florian le reconnut et l'engagea à faire

Digitized by Google

partie de sa bande, menaçant, en cas de refus, de le faire incorporer dans un régiment de ligne. Teincher accepta et fut envoyé à Pauillac comme garnissaire.

15. *Wilson* (Jean), trente-six ans, né à Duchester dans le comté d'Oxford (Angleterre); apprenti jardinier à Londres, entra au 10e hussards de l'armée anglaise et prit part à la bataille de Toulouse; tomba malade, fut envoyé à l'hôpital et déserta. Il travaillait à Bordeaux comme jardinier, lorsque Florian, sachant qui il était, menaça de le faire arrêter, s'il n'entrait pas dans sa bande. Fut envoyé à Pauillac (1).

Le reste de la troupe se composait, toujours à l'origine, d'une vingtaine d'autres individus, dont quelques-uns de couleur, de toute nationalité, raccolés de gré ou de force dans les cabarets et les plus mauvais lieux de Bordeaux.

Plus tard, à la suite des affaires de Saint-Barthélémy, de, Miramont et d'Issigeac, elle se recruta de quelques autres malheureux, parmi lesquels il convient de citer les nommés :

Jean Vincent, surnommé Phylippe, jardinier, âgé de vingt-deux ans, natif de Cunège, marié et domicilié à Issigeac, arrondissement de Bergerac; *Jean Sauvignac*, dit *Loufi* et le *triomphant*, forgeron et serrurier, âgé de vingt-deux ans, natif et domicilié de la commune de Laperche, canton de Lauzun; *Antoine Freyssinet* dit *Feytou*, cordonnier, âgé de quarante ans, natif de Saint-Porcien en Auvergne, domicilié à Miramont; *Antoine Pasquet*, ménétrier, âgé de dix-sept ans, natif de Lamothe-d'Alès et domicilié à Armillac, arrondissement de Marmande; *Pierre Dutruil*, surnommé *Nicolas*, conducteur de brebis, âgé de vingt-six ans, natif et domicilié de la commune de Miramont; *François Bachelerie*, cabaretier, faisant aussi la profession de record, âgé de trente-six ans, natif et domicilié de Miramont; *Martin-Joseph-Auguste*, âgé de dix-neuf ans, pâtissier traiteur, né à Paris, enrolé par Florian après l'affaire de Miramont; avait déserté le 5e chasseurs à cheval avec deux de ses camarades, dont : *Lafleur*

(1) Tous ces renseignements sont tirés des interrogatoires de chacun de ces prévenus et des pièces de procédure du greffe de la Cour d'Agen.

Digitized by Google

Joseph, âgé de vingt-trois ans, tailleur, né à Strasbourg, enrolé par Florian à Miramont ; *Armand Michel Villetelle*, vingt-un ans, ex-fourrier de l'école de Saint-Cyr, né et domicilié à Saint-Germain-les-Belles-Filles (Haute-Vienne) ; n'a vu Florian qu'à ce moment ; *Jean-Baptiste Villevarlange*, trente-cinq ans, aubergiste, du même endroit ; n'a connu Florian que ce jour-là ; enfin, *Pierre Hébrard*, ancien officier de gendarmerie, pensionnaire de l'Etat, âgé de soixante-quatorze ans, natif et domicilié d'Agmé, arrondissement de Marmande, et fourvoyé dans cette bande depuis l'affaire de Miramont uniquement par ses opinions ultra-bonapartistes (1).

(à suivre.) PH. LAUZUN.

(1) Procédure de la seconde bande de Florian.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE PRADES

François de Cortète, poète agenais

François de Cortète, fils de Jean-Jacques de Cortète et de Marguerite de Durfort, naquit vers 1586, comme l'a fort bien montré M. Ratier, notre confrère de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, d'après un document de 1666, dans lequel le seigneur de Prades se dit âgé de 80 ans (1).

François de Cortète est-il né à Cambes ou à Prades? L'absence de tout document ne nous permet pas de trancher cette question, mais il est bien permis de penser que ce fut dans l'un des deux manoirs où Jean-Jacques de Cortète faisait alternativement sa résidence. Nous ne croyons pas que François ait vu le jour dans le château féodal de Castelculier parce qu'il est probable que la capitainerie de ce château n'appartenait pas encore à Jean-Jacques de Cortète au moment de la naissance de son fils.

Quoiqu'il en soit, le fils de Marguerite de Durfort dût habiter la sombre forteresse sous le gouvernement de son père, d'abord et, plus tard, durant celui du seigneur de Lasserre dont il fut page (2).

Ses études littéraires durent l'obliger à un séjour de plusieurs années dans la ville voisine, où les fils de famille allaient en grand nombre écouter les maitres éminents du collège d'Agen.

Il est permis de croire qu'il prenait, en compagnie d'un pré-

(1) Maintenue de noblesse.

(2) Les Cortète cousinaient avec les d'Esparbès de Lussan, comme on peut le constater d'après quelques lettres du XVIIe siècle.

Digitized by Google

cepteur, son logis dans la maison de quelque artisan de la ville d'Agen. C'était l'usage en vigueur dans ce temps-là. A défaut de sa mère, l'écolier était entouré des soins et des prévenances de la maîtresse du logis qu'il nommait respectueusement Madone, qualificatif un peu au-dessous de Mademoiselle.

Le 16 janvier 1608, devant Barthélémy Boyer, notaire de Valence d'Agenais, et dans le château d'Espalais, François de Cortète signa le contrat réglant les conventions de son futur mariage avec Jeanne de Caumont, fille de Jean de Caumont, sieur de Beauregard, et de Marie de Carmentran.

La fiancée, qui était orpheline, fut assistée de son oncle maternel Pierre de Carmentran, sieur d'Espalais ; de sa tante par alliance, Foy de Buade, veuve de Jean de Caumont, sieur d'Agre ; de Jean de Caumont, sieur d'Agre ; de Jean de Poudens, seigneur de Lamothe, etc.

Sa dot s'élevait à 7,150 livres. Une clause du contrat stipulait qu'une partie de cet apport servirait à racheter la maison noble de Cambes. Ce rachat ne fut pas fait (1).

François de Cortète et Jeanne de Caumont étaient arrière-petits-enfants de Bernard de Cortète. Le fiancé avait pour grand-père Marc de Cortète et la fiancée était petite-fille d'Anne de Cortète, femme de Jacques de Caumont, seigneur d'Agre. Les futurs époux, parents par consanguinité au 3e degré, ne pouvaient donc s'unir en légitime mariage qu'avec une dispense du Pape. Leur parenté était trop rapprochée pour qu'ils n'en fussent pas instruits. Néanmoins, soit par mauvaise volonté, soit par négligence, ils passèrent outre et reçurent la bénédiction nuptiale sans avoir obtenu la dispense qui leur était nécessaire.

Ainsi contracté le mariage était nul de plein droit et les enfants qui allaient en provenir devaient être regardés comme illégitimes. Le cas était trop grave et la situation des époux trop irrégulière pour qu'ils ne fussent pas tôt ou tard amenés à se mettre en règle avec les lois canoniques et civiles.

Après huit ans de mariage la dispense toujours nécessaire fut

(1) Orig' parch.

Digitized by Google

sollicitée et accordée. L'official d'Agen, Me Balthazar Barbier, chargé de fulminer la bulle pontificale portant absolution de la faute commise, ordonna aux époux de recevoir à nouveau la bénédiction nuptiale, puis de se rendre en pélerinage à Bon-Encontre et d'y faire une aumône de deux écus (1).

Le 6 juin 1616, en l'église de Saint-Christophe de Lafox, en présence de leurs plus proches parents et devant six témoins, François de Cortète et Jeanne de Caumont reçurent de nouveau la bénédiction nuptiale. Ils étaient entourés de leurs quatre enfants, Marguerite, Jean-Jacques, Marthe et Maximilien (2).

Le 16 février 1630, François de Cortète avait à son foyer six enfants, au lieu de quatre. Sa famille était, semble-t-il, assez nombreuse pour qu'il n'eut pas à redouter les soucis d'une tutelle. Il eut beau faire valoir cette raison et représenter aux juges qu'il avait à sa charge la garde de la place et de la garnison de Puymirol, rien n'y fit. Le Parlement de Bordeaux lui imposa la tutelle des enfants mineurs de Catherine Delpech, veuve de Pierre de Carmentran, sieur du Grava (3).

Quelques mois plus tard, il fut également chargé de la tutelle de ses frères et sœurs.

Le 15 avril 1639, il y eut convocation du ban et de l'arrière-ban dans la ville d'Agen. La réunion se fit au palais sous la présidence de Boissonade. Il s'agissait de faire le siège de Fontarabie.

François de Cortète dit dans une note : qu'il partit « à la teste d'un corps considérable pour aller au siège de Fontarabie. » Cette troupe comptait cinq à six cents hommes, s'il faut en croire une première rédaction (4).

Le seigneur de Prades assista aussi au siège de Salces puis revint en Agenais (5).

Le 2 mai 1651, après avoir rendu l'hommage au roi pour sa

(1) Fulmination de bulle ; orig' parch. (juin 1616).
(2) Orig' papier.
(3) Exped. papier.
(4) Mémoire écrit de la main du poète.
(5) Livre de raison de François de Cortète.

Digitized by Google

maison noble et le fief de Prades, François de Cortète en fit le dénombrement. La seigneurie contenait 207 carterées 2 cartonats 6 picotins de terre dans les paroisses de Saint-Christophe et de Saint-Pierre de Clairac (1).

Le 7 avril 1652, le comte d'Harcourt accorda des lettres de sauvegarde au seigneur de Prades pour sa maison, ses moulins et les domaines en dépendants (2).

Quelques années plus tard, François de Cortète, se sentant vieillir, voulut mettre ordre à ses affaires ; dans ce but il fit un testament olographe qu'il signa dans son château de Prades (6 septembre 1655) (3).

Le testateur avait perdu sa femme et quatre de ses enfants. Marguerite, Marthe et Jean-Jacques, sieur de Garignac, étaient morts sans alliance ; Marie Brandelize était décédée après avoir donné plusieurs enfants à son mari, François du Faur, sieur d'Escudès. Restaient encore vivants : Maximilien, sieur de Lamothe-Prades, né vers 1615 à Prades, bachelier en théologie, ordonné prêtre par Barthélémy d'Elbène, vicaire perpétuel de Saint-Christophe depuis deux ans environ (4), et Jean-Jacques, sieur de Bélisle, père de deux jeunes filles que lui avait laissé sa première femme Anne-Foy de Faure, fille de Bernard, sieur de Castres, et d'Antoinette de Cambefort de Lamothe-Bezat (5).

---

(1) Arch. de la Gironde, C. 4189. La nobilité de la seigneurie de Prades avait été reconnue par un jugement de Nicolas de Netz, piece aujourd'hui perdue mais qui se trouvait autrefois aux archives de Prades. La convocation du seigneur de Prades par N. de Netz est attestée par un acte des arch. d'Agen, du 10 avril 1706 (CC. 118).

(2) Orgl. papier.

(3) Orig[l] papier. Le testament écrit tout entier de la main de François de Cortète porte un cachet en cire rouge aux armes de Cortète Il n'est pas accompagné de l'acte d'ouverture mais porte simplement au dos la date 1668. C'est l'absence de cet acte d'ouverture qui a induit en erreur tous ceux qui se sont occupés du poète avant M. Ratier. Celui-ci a connu la vraie date de la mort du poète, grâce à une note de Maximilien de Cortète, comme nous allons le dire bientôt.

(4) Cf. Arch. Evêché d'Agen, H. 262. D'après ce document (20 octobre 1665) Maximilien de Prades se dit âgé de 49 ans, natif de Saint-Christophe de Lafox dont il est vicaire perpétuel, à portion congrue depuis la mort de François de Cortète, son prédécesseur, etc.

(5) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 62, fol. 146.

Digitized by Google

Jean-Jacques de Cortète, brave soldat, était parti en Catalogne, le 28 septembre 1653 avec le sieur de Garignac son frère. Tous deux servirent sous les ordres de Lamothe-Vedel, lieutenant colonel au régiment de Champagne (1). Après la mort de son frère, le sieur de Bélisle fut nommé (14 avril 1654) capitaine de la compagnie de Beauconvilliers, dans le régiment d'infanterie d'Aubeterre (2). Il ne paraissait pas disposé à quitter le service, semblant oublier que le premier devoir d'un père de famille est de s'occuper de l'éducation de ses enfants.

François de Cortète, qu'on ne saurait taxer d'horreur pour la guerre, puisqu'il avait vaillamment porté les armes, sentait mieux que personne le délaissement dans lequel se trouvaient ses deux petites-filles. L'aînée avait été mise en pension au couvent de Notre-Dame d'Agen, il exprima le désir que la seconde fut confiée aux mêmes religieuses, quand le moment opportun s'en présenterait. Il les recommanda enfin à la vigilance de son fils aîné dans le cas où lui-même viendrait à disparaître prochainement de ce monde.

Enfin, après avoir fait quelques legs particuliers, le testateur nomma pour son héritier universel Jean-Jacques de Cortète son puiné.

La mort ne devait pas venir encore pour François de Cortète. Il lui restait douze ans de vie. En 1657 (6 août) son fils revint de Catalogne (3) mais ce fut pour repartir bientôt (4). Il est à Mortare en Milanais, le 30 mai 1659, et reste ainsi durant plus d'un an à la tête de sa compagnie. Au bout de ce temps (23 septembre 1661), le sieur de Bélisle, ayant cette fois définitivement quitté le service contractait un nouveau mariage (5).

Il épousa Marie-Diane de Burin, fille de feu Isaac de Burin,

---

(1) Mémoire.

(2) Orgl parch.

(3) Comme en témoigne l'adresse d'une lettre écrite par François de Cortète à son fils, Jean-Jacques ; origl papier.

(4) Passeport, avec formule imprimée, délivrée par le duc de Candale ; orig. papier.

(5) La date de ce contrat de mariage figure dans un acte du 27 février 1667. Ce contrat fut produit en 1667.

Digitized by Google

seigneur de Bonrepos, et de Marie d'Hébrard. La dot de Diane de Burin s'élevait à 7,000 livres.

A cette occasion François de Cortète donna à son fils la jouissance d'une partie de son domaine de Prades. Quelques années plus tard il lui abandonna tous ses biens pour se retirer auprès de son autre fils, Maximilien, qui venait d'être pourvu (1666) de l'importante cure d'Hautefage (1). C'est là qu'il termina ses jours, le 3 septembre 1667, ainsi qu'en témoigne une note due à la plume de ce même Maximilien de Cortète (2).

Dans son testament François de Cortète avait témoigné le désir d'être enterré comme quelques-uns de ses devanciers dans l'église de Saint-Christophe. A-t-il persisté dans son dessein? Ou bien a-t-il demandé ensuite à reposer dans l'église d'Hautefage? La question semble insoluble, car une lacune existe également pour 1667, et dans les registres paroissiaux de Saint-Christophe, et dans ceux d'Hautefage. Il faut donc se résigner à ignorer où reposent les restes de celui qui durant sa vie fut le modèle parfait du gentilhomme campagnard et qui, après sa mort, échappera à l'oubli à cause de l'œuvre qu'il nous a laissée.

Parler de cette œuvre c'est encore faire la biographie de François de Cortète.

Nous avons parlé du gentilhomme, il nous reste à faire connaître le poète.

M. Ch. Ratier (3) pense qu'ayant servi sous les ordres d'Adrien de Monluc, comte de Carmaing, François de Cortète a dû rencontrer chez son chef le poète Goudelin. Les rapports du toulousain et du guerrier étant parfaitement connus, la supposition n'a rien d'invraisemblable.

A défaut de cette rencontre la lecture des œuvres de Goudelin devait suffire pour donner à François de Cortète l'idée

(1) Arch. de l'Evêché d'Agen. C. 12, fol. 9.

(2) Mention insérée à côté d'une épitaphe pour le poète composée par Maximilien, son fils.

(3) Cf *François de Cortète, poète agenais du XVIIe siècle*, par Ch. Ratier, article remarquable paru en 1890 dans la *Revue de l'Agenais*. Nous faisons de larges emprunts à ce travail.

Digitized by Google

première de ses œuvres. Or, il est moralement certain que le poète agenais a connu les œuvres de son contemporain.

Le seigneur de Prades a composé en dialecte agenais, cent cinquante ans avant Jasmin, trois comédies en cinq actes et plusieurs compositions de différents genres. Il n'a rien publié de son vivant, mais au soin extrême qu'il a pris à la rédaction de ses travaux, on sent qu'il en comprenait l'importance et qu'il a voulu en assurer la conservation, peut-être même en a-t-il souhaité la publication.

Ce qui est sûr c'est qu'il a eu longtemps près de lui un de ses plus fervents admirateurs, son fils Maximilien. A l'exemple de son père, cet ecclésiastique s'essaya dans la poésie mais le mot bien connu sera toujours vrai *nascuntur poetæ*. Maximilien n'avait pas reçu en naissant l'inspiration poétique; ses vers ne valent pas de la mauvaise prose; ils suffisent néanmoins pour faire connaître les sentiments qu'il professa pour son père.

Cette admiration devait sans doute s'étendre à un petit cercle d'amis, mais la preuve de ce fait n'existe pas pour le temps de la vie du poète.

Quoiqu'il en soit, de toutes les œuvres de François de Cortète il n'a été publié que *Miramoundo, Ramounet*, un sonnet et des stances très connues : *Las Lermos del Grabè*. La comédie *Sancho Panso al palais del Duc* et quelques poésies légères sont encore inédites.

Les pièces imprimées ont eu pour éditeur Jean-Jacques, l'un des fils du poète. C'est lui qui a signé de ses initiales J. J. D. C., la dédicace à Louis d'Esparbès de Lussan placée en tête de *Ramounet*.

Or, dit M. Ch. Ratier, l'œuvre de François de Cortète subit des retouches (1).

Le correcteur s'attacha :

« 1° A modifier nombre de substantifs, d'épithètes et de locutions, soit pour éviter des répétitions, soit pour donner plus de grâce ou de force; cela, presque partout, au détriment du sel et de l'originalité.

(1) Cf. L'article précité.

Digitized by Google

« 2° A remplacer par d'autres des phrases ou des membres de phrase, soit en substituant une idée nouvelle à l'ancienne, qui valait toujours autant, et plus souvent mieux ; soit en donnant à l'idée conservée une expression de son goût, ce qui n'équivaut pas à dire meilleure.

« 3. A supprimer quelques passages ou à les écourter. Sur ce point il semble n'avoir eu raison qu'une seule fois : il a généralement élagué sans utilité et négligé ce soin là où il eût été employé à propos. »

Sans hésitation, M. Ch. Ratier attribue ces corrections à Jean-Jacques de Cortète. Il semble en effet tout naturel que s'il y a des retouches elles soient plutôt le fait de l'éditeur que de tout autre. Mais telle n'est pas la vérité.

Les archives de Prades contiennent trois volumes de poésies la plupart en dialecte agenais, quelques-unes en langue française. On y remarque deux écritures différentes. Les caractères de la première sont d'une netteté frappante et d'une originalité incontestable. Cette écriture, si caractéristique, est celle de François de Cortète. La deuxième écriture, plus banale, est celle de Maximilien de Cortète, d'abord curé de Lafox, ensuite curé d'Hautefage, et enfin de Rouffiac.

Le plus gros des trois recueils contient surtout les œuvres de François de Cortète la plupart en dialecte agenais. Les volumes qui suivent sont occupés presque entièrement par les poésies françaises ou gasconnes de Maximilien de Cortète. Les autres pièces sont attribuées à diverses personnes, mais il n'en est aucune qui ait Jean-Jacques pour auteur.

De plus, le manuscrit de François de Cortète porte des retouches qui sont incontestablement de la main du curé de Rouffiac. Nulle part on n'y trouve la moindre correction qui soit de l'écriture de Jean-Jacques de Cortète.

Après cet exposé il nous semble qu'il faut tirer la conclusion suivante :

Les œuvres de Cortète déjà publiées ont subi les corrections de Maximilien quoiqu'elles aient eu Jean-Jacques pour éditeur.

Une autre erreur, — plus grave celle-ci, — attribua jadis à Jean-Jacques de Cortète les œuvres de son père.

Digitized by Google

En 1701, T. Gayau réimprima *Ramounet* et *Miramoundo* avec les titres suivants : *Ramounet per J. J. D. Cortète, seignur de Prades, et la Miramoundo, feito et coumpousado per noble J. J. de Corteto, seignou de Prados.*

« Les deux éditions de 1707 étant les moins rares, l'erreur se trouva longtemps accréditée que le poète Cortète avait pour prénoms Jean-Jacques et plusieurs érudits contemporains (1) l'ont écrit » faute d'avoir lu attentivement une dédicace adressée par J. J. de Cortète à Louis d'Esparbès de Lussan.

Sur un livre de raison de François de Cortète, une note erronée subsiste encore. La voici à peu près. Nous citons de mémoire.

« C'est le livre de Jean-Jacques de Cortète. »

Si nous sommes indulgents pour ceux qui ont été induits en erreur : « *errare humanum est* » nous avons aussi confiance qu'après les divers travaux qui en ont fait justice, cette erreur ne sera plus jamais soutenue.

Les pièces en dialecte agenais — surtout pour le XVIIe siècle — sont si rares, qu'envisagées à ce seul point de vue les compositions de Cortète méritent d'être prises en sérieuse considération. Mais en outre de la valeur linguistique elles possèdent encore un incontestable mérite littéraire.

Dans ses comédies Cortète fait preuve de très sérieuses qualités. Ses personnages, bien dessinés, sont vivants et presque toujours naturels. La préciosité, défaut du temps, se retrouve surtout dans les pièces fugitives du poète agenais.

En somme, par son œuvre littéraire, François de Cortète peut figurer en bonne place au nombre des poètes de second rang dont la langue d'oc se glorifie.

De ses compositions françaises nous ne dirons rien, car elles sont insignifiantes. Il semble d'ailleurs qu'il est de règle constante, pour les bons poètes de langue d'oc, d'être toujours inférieurs à eux-mêmes, lorsqu'ils veulent aborder la poésie française.

Au moment où nous écrivons ces lignes, M. Ernest Labadie

(1) Cf. L'article précité de Ch. Ratier.

Digitized by Google

publie dans la *Revue de l'Agenais* un remarquable travail bibliographique sur quelques-uns de nos écrivains agenais les plus marquants. Notre poète n'a pas été oublié (1).

Après Noulet, Andrieu et Ratier, l'érudit bordelais nous donne à nouveau la bibliographie des œuvres de François de Cortète. Il décrit minutieusement l'édition de *Ramounet*, donnée en 1684, qui passait jusqu'ici pour être la première, et preuves en mains il nous montre que l'édition princeps est antérieure et demeure inconnue.

Comme M. E. Labadie, nous faisons des vœux pour que les amateurs de livres s'occupent un peu plus de notre poète et préludent par leurs collections à la publication intégrale et définitive de ses œuvres.

Avant de descendre dans le tombeau, François de Cortète eut la joie de voir sa noblesse reconnue par un arrêt de Dupuy, subdélégué de l'intendant Pellot (17 février 1667).

Conjointement avec son fils, notre poète avait justifié, par titres authentiques, qu'il descendait de Martial de Cortète et que tous ses ascendants (2) avaient constamment vécu en vrais gentilshommes (10 septembre 1666). C'est dans cet acte qu'il se dit âgé de 80 ans.

La naissance d'un petit-fils destiné à perpétuer son nom et sa race l'aurait mis au comble de la joie. Il n'eut pas ce bonheur. S'il avait pu lire dans les secrets de l'avenir, il aurait vu, qu'à défaut d'une postérité masculine héritière de son nom, ses œuvres livrées au public immortaliseraient sa mémoire. Et lui, si modeste, aurait vraiment été fort surpris de constater que dans la ville d'Agen, non loin de ce Gravier qu'il avait chanté, dans un cadre presque rustique, au milieu de la verdure et des fleurs, ses compatriotes lui élèveraient, deux siècles plus tard, un buste coulé dans le bronze (3).

---

(1) Cf. Additions et rectifications à la bibliographie de quelques écrivains agenais (*Revue de l'Agenais*, t XXXIII, 1906).

(2) Ce document contient une erreur. Le brevet de capitaine fut donné, comme nous l'avons dit, à Jean de Cortète, mais non pas à son frère Marc.

(3) Cette statue, placée en 1890 sur le Grand Boulevard, a été depuis transportée dans le jardin public qui avoisine le nouveau lycée de garçons.

Digitized by Google

Jean-Jacques de Cortète survécut dix-huit ans à son père. Il mourut le 18 juillet 1685 (1). Sa fille aînée, Marguerite, issue d'un premier mariage, avait pris le voile aux religieuses de Notre-Dame d'Agen, en 1662 (2). La cadette, également fille d'Anne-Foy de Faure et prénommée aussi Marguerite, avait épousé, par contrat du 23 juin 1677, noble Arnaud de Fargues, sieur du Cluzeau (3). Marie de Cortète, fille de Marie-Diane de Burin, s'était mariée quelques jours avant la mort de son père (8 juillet 1685) avec noble Bernard Daurée, descendant d'une vieille famille agenaise (4). Cette union fit passer la terre et le château de Prades aux mains de la famille Daurée qui en est encore propriétaire.

Maximilien de Cortète, curé de Rouffiac dès 1670, résida longtemps encore dans cette paroisse. Après 1693 on ne trouve plus ni son écriture, ni sa signature dans les registres paroissiaux de cette localité. Dans un testament retenu par Me Lassort, notaire, (8 juin 1695) il fit quelques legs à la famille et aux pauvres de Rouffiac (5). Le lieu et la date de sa mort sont inconnus. Avec lui disparut le dernier mâle du nom de Cortète.

Les ancêtres de Bernard Daurée.

Avant de continuer la suite de notre récit, il ne sera pas sans intérêt de jeter nos regards sur les ancêtres de ce Bernard

(1) Mention insérée dans l'inventaire fait après la mort de J. J. de Cortète.

(2) Quittance du 19 décembre 1662.

(3) Contrat mentionné dans une transaction du 10 mars 1687. Arnaud de Fargues, anobli, en novembre 1655, pour services rendus au roi, possédait la terre du Cluzeau dans la paroisse de Salabès, commune de Montignac-de-Lauzun. Lorsqu'en septembre 1664 Louis XIV révoqua d'une manière générale tous les anoblissements, sous la réserve de confirmer dans la noblesse ceux qui auraient mérité cette faveur par leurs services, Arnaud de Fargues négligea de solliciter des lettres de confirmation. C'est pour cela qu'il fut en 1667 frappé d'une amende de 600 livres. Il continua néanmoins à prendre dans tous les actes la qualité de noble jusqu'à sa mort (26 novembre 1684). Son fils, Bernardin de Fargues, né le 9 novembre 1683, régularisa cette situation. Ses lettres de confirmation lui coûtèrent 6,000 livres.

(4) Cf. Transaction du 10 mars 1687.

(5) Communication de M. l'abbé Marboutin, vice-président de la *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.*

Digitized by Google

Daurée à qui Marie de Cortète donna avec sa main la terre et le château de Prades.

Le plus ancien membre de cette famille dont les archives de Prades nous ont manifesté l'existence portait le nom de Léonard et vivait au milieu du xve siècle. Peut-être même avait-il vu le jour aux dernières années du siècle précédent. Il devait être gradué en droit, car l'acte qui nous le fait connaître, lui accorde le titre de maître « *magister* ». Il est fort probable qu'il exerça, comme plus tard Jean Daurée (1), son fils, la profession de notaire.

La fortune de Léonard était celle d'un bourgeois d'Agen. Nous en aurons quelque idée en observant qu'il laissa par testament à chacune de ses deux filles (Antonie, femme d'un simple artisan, et Raymonde, dont le mariage nous est inconnu) la petite dot de 50 francs bordelais. A la mort de leur père les deux sœurs réclamèrent un supplément de 10 francs qui leur fut accordé par Jean Daurée, leur frère (7 juillet 1496). En portant au triple des deux dots la part de Jean Daurée (ce qui ne paraît pas déraisonnable), la fortune de Léonard devait s'élever à 360 fr. bordelais. L'argent ayant alors 10 à 12 fois plus de valeur qu'à notre époque (2) c'est donc à un total minimum de 4,800 fr. de notre monnaie que cette fortune devrait être fixée.

De son mariage avec Marie Fillol ou Filleule, Jean Daurée eut un fils et quatre filles. Le garçon nommé Pierre Daurée naquit dans la ville d'Agen en 1498. Il fit ses études à Cahors, puis à Toulouse, fut licencié en droit, lieutenant assesseur des consuls d'Agen (1er juillet 1528) et prit part à toutes les affaires de sa ville natale, soit comme jurat, soit encore à titre de

(1) On trouve en latin la forme Daureya et en français son équivalente Daureye.

(2) La barrique de vin s'est vendue 3 fr. 30 ardits (3 francs 1/2) dans la ville de Casteljaloux de 1497 à 1503. Elle y vaut aujourd'hui de 30 à 50 francs, soit dix à douze fois plus, ce qui justifie bien notre assertion. En donnant ce détail nous n'avons pas la prétention de résoudre par cette seule donnée le problème difficile de la valeur comparative de l'argent aux diverses époques. La question est trop complexe pour être jamais définitivement résolue. Nous avons voulu donner un simple aperçu et rien plus. — Cf. Arch. de Casteljaloux, reg. de comptes en langues vulgaires non mentionné dans l'inventaire des arch. S^t E.

Digitized by Google

consul. Il jouit à neuf reprises différentes des prérogatives du consulat.

Sa femme, Catherine de Léguet, de la famille des seigneurs de Pleneselve, lui donna quinze enfants.

Tous ces renseignements, et bien d'autres encore, sont relatés dans un livre de raison (1) fort important rédigé par Pierre Daurée.

Sauf dans les premières pages écrites d'après des notes qu'il tenait de son père, l'auteur de ce livre raconte partout des faits contemporains, simples événements privés survenus dans sa famille ou actes importants accomplis sur un plus grand théâtre. Dans ce récit « les troubles religieux tiennent une large place, d'autant que plusieurs des filles [du narrateur] professes au couvent de l'Annonciade furent victimes des expulsions de cette époque, tandis qu'un de ses fils mourait, au désespoir du fervent catholique, dans les rangs des soldats huguenots (2).

Dans les notes brèves et sans prétention de ce livre se reflètent les grandes qualités de leur auteur, modestie peu commune, énergie indomptable, dévouement à toute épreuve.

« Nous devons rendre hommage à de tels hommes (3) dit G. Tholin. Ils nous apparaissent un peu plus grands que nature, avec leur foi vive, leur candeur, leur force morale persistante, à la tête de ces familles nombreuses et bénies de Dieu, qui recevront d'eux, avec ou sans fortune, le souvenir de

---

(1) *Le livre de raison des Daurée d'Agen (1491-1671).* Texte précédé d'une étude sur quelques livres de raison des anciennes familles de l'Agenais, par G. Tholin. — Agen, veuve Lamy, 1880. In-18 de 204 pages. Pour de plus amples renseignements nous renvoyons le lecteur à cette excellente publication.

(2) Françoise, fille de Pierre Daurée et, en 1547, femme de Me Jean de Lagrange, procureur au sénéchal d'Agen, mourut (1608) dans le protestantisme. Jean Daurée qui rédigeait alors le livre de raison de sa famille relate ainsi ce décès : « Le.... mil six cens huict mourust ma seur de Lagrange et feust ensevellie à la Font nouvelle au cemytierre de ceulx de la relligion prétendue reformée ». A un autre endroit de ce même journal, Jean Daurée parle encore de sa sœur de Lagrange, mais l'éditeur trompé par la similitude qu'offrent dans cette écriture les lettres *s* et *h* a lu Maheur de Lagrange.

(3) G. Tholin a ici en vue non seulement les auteurs successifs du livre de raison des Daurée, mais encore différents personnages, auteurs eux aussi de livres analogues, qu'il cite et dont il donne l'analyse.

Digitized by Google

beaux exemples, de traditions anciennes d'honneur et de fidélité ».

Pierre Daurée eut la douleur de perdre un grand nombre d'enfants. Quelques-uns moururent en bas-âge; d'autres disparurent en pleine virilité. Parmi ces derniers, il importe surtout de citer Martin et Louis, tous deux licenciés et avocats au présidial d'Agen. Le premier mourut à 26 ans; le second descendit dans la tombe à l'âge de 32 ans, en 1570, laissant quatre fils en bas âge. Pierre Daurée mourut peu de temps après (1571).

Au nombre des biens que possèda le défunt, il convient de citer : quelques rentes et oblies (1) sur des habitants de la ville d'Agen (2) et, en dehors de la cité, cette petite tour de Péchabou, où, par deux fois, il chercha un refuge; d'abord contre les huguenots; puis contre la peste, qu'il considérait comme deux fléaux également redoutables.

La plupart de ces biens (3) y compris la charge d'assesseur de la ville d'Agen passèrent à Jean, le dernier enfant mâle laissé par Pierre Daurée (4).

En succédant à son père, Jean Daurée suivit les traces paternelles. Il prit une part active aux affaires de sa ville natale et mérita, à cinq reprises, les honneurs du consulat. Il continua la rédaction du livre familial, mais il n'a pas jugé bon de nous transmettre le récit des événements — pourtant si remarquables — qui se produisirent pendant sa vie. Vers la fin

---

(1) Ces rentes et oblies sont mentionnées dans un acte de partage passé, en septembre 1549, devant Mortier, notaire, entre Pierre Daurée et Catherine du Repaire (orig^l parch.)

(2) Ces renseignements, et beaucoup d'autres qui vont suivre, sont empruntés au *Livre de raison des Daurée d'Agen*. Désormais nous supprimerons cette référence.

(3) Péchabou n'appartint jamais à Jean Daurée. Un neveu de ce dernier, autre Jean Daurée, fils de feu Mr Louis Daurée et de Gilette Fonfrède, en fut propriétaire. Ce Jean Daurée qui s'intitulait homme d'armes et sieur de Péchabou est mentionné dans un acte du 9 avril 1636, par Me Hermand de Godailh, sieur d'Arasse, et demoiselle Marie de Broquières, sa femme, agissant conjointement avec François de Cambefort, écuyer, sieur de Lamothe-Bezat. L'acquéreur était Mr Jean-Joseph Daurée, prêtre, docteur ès droits, prieur de Valprionde (expéd. délivrée le 16 avril 1648).

(4) Voir note 4 de la page précédente.

Digitized by Google

du XVIe siècle il ajouta à sa charge d'assesseur l'importante fonction de contrôleur du domaine d'Agenais (1).

Au cours de sa longue carrière (1544-1626) (2), Jean Daurée contracta deux mariages. Il s'unit en premières noces (1571) à demoiselle Catherine de Gasc, fille de défunt Bernard de Gasc (3), conseiller au présidial d'Agen, et de demoiselle Finoy de Nadal (4).

Par sa deuxième femme, Alisenne-Catherine de Combes (5) il devint le gendre d'un receveur royal du haut pays d'Auvergne. Sa belle-mère fut une demoiselle Vassort.

Du premier lit Jean Daurée eut neuf enfants. Son deuxième mariage fut presque aussi fécond, puisqu'il en eut deux garçons et quatre filles.

L'aîné des mâles du premier mariage — nommé Jean, — comme son père, forma une branche distincte de celle qui existe encore. Ce Jean Daurée épousa, le 15 mars 1616, Sérène d'Arnoux, dont il eut trois enfants : une fille du nom de Françoise ; Jean Daurée, qui fut prêtre, docteur en théologie, chanoine de Moissac (6), puis curé d'Hautefage à la mort de son oncle dont nous parlerons plus loin et Jean-Joseph qui devint avocat.

Ce dernier s'unit en mariage (26 janvier 1653) avec Isabeau

---

(1) Archives de Lot-et-Garonne, B. 31, fol. 256.

(2) La date du décès de Jean Daurée (juillet 1629) est indiquée dans un acte de partage, du 27 janvier 1848, passé devant Cabos, notaire (expéd. papier).

(3) De Gasc, Gascq ou Gasqui. Nous avons déjà trouvé Tort ou Torti. Le contrat de mariage fut retenu par Marc Tourtonde, notaire d'Agen, le 28 août 1571, et insinué le 20 octobre de la même année (orig1 parch.)

(4) Finoy de Nadal eut quatre frères, Pierre, Jean, Bernard et Armand, enfants, comme elle, de Tucole de Nadal et de Catherine de Nozères ou Noziè-res. Sa grand-mère maternelle, Bertrande de Gaillard, était de la famille des seigneurs du Buscon. En nous occupant des enfants de Martial de Cortète nous avons déjà parlé des familles de Gaillard et de Nozères.

(5) Elle était parente de Bernard de Lacombe, abbé de Blazimont et prieur de Saint-Caprais d'Agen. Malgré leur différence d'orthographe Combes et Lacombe ne sont au fond qu'un même nom traduit toujours en latin par *de Cumba*.

(6) Acte de partage (27 janvier 1618) devant de Cabos, notaire. Son titre de curé d'Hautefage nous est connu par un acte de partage où il figure comme cohéritier de sa tante Françoise Daurée, veuve de Jean de Roques. (expéd. papier). Les frères d'Isabeau Troupenat étaient : Antoine, lieutenant au régiment de Normandie ; Guillaume, prêtre, etc.

Digitized by Google

de Troupenat, fille de Me Esprit Troupenat et de Jeanne Baille (1). De cette union est provenu Jean Daurée, garde du corps du roi, entré au service vers 1671. Il se distingua dans maintes rencontres et reçut plusieurs blessures sur le champ de bataille. Ce militaire mourut, sans alliance, en 1709 (2).

Un fils de Catherine de Gasc qu'on doit au moins nommer, c'est Jean-Joseph Daurée, chanoine en l'église cathédrale de Vabres, l'an 1627 (3), chanoine de Moissac (4) en 1630, mort curé d'Hautefage en 1653.

Parmi les enfants de Catherine de Combes nous citerons Bernard Daurée (1588-1653), chanoine de Saint-Etienne d'Agen, vicaire-général et official du même diocèse, et Géraud Daurée (1592-1653).

De son mariage avec Marie de Fauveau (18 mai 1627), Géraud Daurée eut trois enfants : Jean (1628-1699), chanoine de Saint-Etienne, archidiacre de Monclar ; Philippe, dont nous parlerons bientôt plus longuement, et Marie qui fut religieuse du Tiers-Ordre de Saint-François.

Philippe Daurée naquit dans la ville d'Agen le 22 avril 1632; il épousa le 24 février 1654 demoiselle Marguerite de Faure, fille de Bernard de Faure, avocat, et de demoiselle Marie de Paloque.

La belle-mère de Philippe Daurée n'est pas une inconnue pour nous. Elle fut mariée en premières noces à Jean-Jacques de Cortète. Après la mort du seigneur de Prades, elle se maria avec Bernard de Faure, dont elle eut Marguerite. C'est par le mariage de cette dernière que se fit le rapprochement des Daurée et des Cortète, rapprochement qui devait amener dans la suite la fusion complète de ces deux familles.

La fortune des Cortète s'était faite dans la magistrature : ce fut par les mêmes moyens que les Daurée s'enrichirent. Nous

(1) Expéd. papier.

(2) Arch. de Lot-et-Garonne ; Fonds de Raymond, généalogie de la famille Daurée de Prades.

(3) Arch. de Lot-et-Garonne, B. 52, fol. 167.

(4) Accord passé entre Me Jean Daurée, avocat, et Jean-Joseph Daurée, docteur en théologie, chanoine de Moissac. — Expéd. papier ; Péjac, notaire.

Digitized by Google

les avons vus notaires, puis juges ; ils grandissent sans cesse, malgré leurs nombreux enfants. Ceux qui ne sont pas de robe s'enrôlent dans la milice cléricale et parviennent aux plus hautes fonctions, sauf à l'épiscopat. Les filles, qui ne se marient pas prennent le voile dans les couvents d'Agen,à l'Annonciade où sont les tombeaux de leur famille ou au Tiers-Ordre de Saint-François.

Avant 1671 la carrière militaire doit sembler peu séduisante aux fils de cette famille puisque nul d'entre eux, sauf peut-être le sieur de Péchabou, ne s'enrôle dans les armées du roi. Bientôt il n'en sera plus ainsi ; fiers de leur fortune, ayant des biens nobles, les Daurée iront tous sur les champs de bataille ; la plupart y verseront leur sang. Il en sera ainsi désormais jusqu'à la Révolution. Aussi, devant de telles preuves, l'intendant Labourdonaye ne se montrera pas exigeant ; la maintenue de noblesse sera accordée aux Daurée, comme elle le fut aux Cortète. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Les Daurée possédaient de temps immémorial dans la ville d'Agen une maison exempte de rente et de taille, située en façade sur une rue dite indifféremment rue du Bourg, rue de Notre-Dame du Bourg et rue Daurée. Dans la paroisse Saint-Pierre de Gaubert ils jouissaient de la métairie d'Agras ou Daurée. Cette propriété, aliénée par Jean Daurée, époux de Catherine de Gasc, fut rachetée par Jean-Joseph Daurée, prieur de Valprionde (1) (9 avril 1636). La vente fut faite par Hermand de Godailh, sieur d'Arasse, et par François de Cambefort, sieur de Lamothe-Bézat.

Désireux de rapprocher ses biens le plus possible, Me Géraud Daurée avait échangé (14 mars 1618) sa métairie de Grangea, située dans la paroisse de Saint-Cirq, avec la maison de Lamothe-Maignas, qui était comprise dans la paroisse de la Capelette-Renaud. Son co-échangiste Joseph de Saint-Géry, baron de Maignas, avait agi tant pour lui que pour sa mère Marguerite de Las, dame de Maignas, et pour Jean de Saint-Géry, sieur de Lamothe, son fils. Lamothe-Maignas compre-

(1) Expéd. papier.

Digitized by Google

nait maison de maître, granges et autres bâtiments, pigeonnier, garenne, jardins, vergers, etc. ; en tout quarante-trois carterées de terre (1).

Ajoutez à toutes ces possessions les métairies de Siris et de Cambes, dans la Capelette-Renaud, qui furent acquises par Ph. Daurée, la première en 1672 (18 mars) (2) et la seconde (3) en 1685 (6 mars) et vous aurez un aperçu à peu près exact de la fortune territoriale possédée par les Daurée avant leur arrivée à Prades.

Soigneux et observateur comme son aïeul et son bisaïeul, Philippe Daurée reprit le livre de raison délaissé par son père : il combla les lacunes existantes et jusqu'en 1671 il consigna dans ce livre tous les faits importants survenus dans sa famille. Que n'a-t-il relaté quelques-unes des plus curieuses affaires auxquelles il se trouva mêlé ? Nous aurions eu ainsi une partie anecdotique dont nous regrettons l'absence.

Sur les quatorze enfants que Dieu lui donna, Philippe Daurée en perdit plus de la moitié, parmi lesquels la plupart moururent en bas âge. Au nombre des survivants deux furent prêtres : Pierre (1657-1723) devint chanoine et portier de Saint-Etienne ; Jean-Jacques (1661-1745), aussi chanoine dans la même église, fut archidiacre de Monclar et théologal (4). Un troisième fils, nommé Philippe comme son père, suivit la carrière des armes. Les barbets, qu'il combattait comme lieutenant dans le régiment de Normandie, le firent périr en août 1694. Il n'était âgé que de 29 ans. Le soin de perpétuer sa branche fut alors dévolu au seul Bernard Daurée devenu seigneur de Prades par son mariage avec Marie de Cortète.

Bernard Daurée, ses enfants et ses petits-enfants

Bernard Daurée naquit dans la ville d'Agen le 2 octobre 1656.

---

(1) Expéd. papier.
(2) Achat mentionné dans un acte du 28 septembre 1674.
(3) Expéd. papier ; Bassenes, notaire.
(4) Pierre et Jean-Jacques Daurée prirent leurs grades en théologie à l'Université de Toulouse.

Digitized by Google

Son oncle Bernardin de Faure, conseiller au présidial de la même ville, le tint sur les fonts du baptême. Il eut pour marraine sa tante, Marie Daurée, religieuse au couvent du Tiers-Ordre de Saint-François.

L'enfant reçut une éducation soignée ; chez le maître écrivain Pillac il apprit à écrire ; chez les PP. Jésuites il fit ses humanités, puis sa rhétorique et sa philosophie, ayant à domicile un répétiteur qui le dirigeait dans ses études (1).

Les arts d'agrément ne furent pas oubliés. Le jeune homme reçut des leçons de danse chez le sieur Pujet. Villeneuve lui apprit à faire des armes. Ces deux professeurs recevaient de leur élève un écu par mois (2).

La musique n'eût aucune place dans le programme de Bernard Daurée. Nous savons cependant qu'il y avait alors des professeurs de musique dans la ville d'Agen. L'un d'eux, Hysseau, donnait des leçons de guitare à Marie Daurée, sœur de Bernard (3).

Pour éveiller et stimuler la piété de leurs élèves, les PP. Jésuites avaient eu soin d'établir une congrégation qui devint bientôt florissante ; les jeunes Daurée y furent agrégés (4). Loin de nuire aux sentiments religieux reçus au collège par Bernard Daurée et ses frères, la vie de famille les fortifia encore dans les pratiques religieuses, car Philippe Daurée avait en religion des principes austères jusqu'à la rigidité (5).

Les élèves du collège d'Agen étaient habitués aux représentations théâtrales. Ils y prenaient une part active. La soutenance d'une thèse était aussi un gros événement, le digne couronnement d'études sagement conduites. Tous les élèves du collège aspiraient à soutenir une thèse.

Encouragés par l'affluence des spectateurs qui prenaient part à ces solennités, les élèves des PP. Jésuites se livraient avec ardeur, et non sans fruit, à l'étude de leurs rôles ou de leurs

(1) Livre de raison de Ph. Daurée.
(2) Ibidem.
(3) Livre de raison de Ph. Daurée.
(4) Ibidem.
(5) Cela ressort de la correspondance de Ph. Daurée.

Digitized by Google

thèses. L'habitude de se produire en public leur donnait cette aisance qui sied à tout homme, mais plus spécialement aux gens des classes élevées.

Formé dans un tel milieu, instruit par de si bons maîtres, fort de ses traditions de famille, Bernard Daurée pouvait à bon droit se présenter comme le digne continuateur des vieux Cortète. Nous allons voir comment il réalisa ce programme.

Bernard Daurée signa son contrat de mariage au château de Prades (1), le 8 juillet 1685. Dans cet acte où il est qualifié d'écuyer, il est assisté de ses père et mère, ainsi que de son oncle, Jean Daurée, chanoine, archidiacre et official d'Agen.

La future épouse, Marie de Cortète, avait l'assistance de ses père et mère. Il était temps pour elle d'accomplir cet acte important car la mort de son père se produisit soudainement quelques jours plus tard, ainsi que nous l'avons déjà dit (18 juillet 1685).

Il ne restait plus à Bernard Daurée pour devenir unique et indiscutable possesseur de Prades qu'à faire des arrangements avec sa belle-mère et sa belle-sœur, c'est ce qui eut lieu quelque temps plus tard.

Dès lors il partage son temps entre la ville et la campagne. C'est en effet dans les paroisses de Saint-Etienne d'Agen et de Saint-Christophe de Lafox qu'il convient de rechercher les actes de baptême des nombreux enfants du nouveau seigneur de Prades.

L'aîné des mâles, Philippe, naquit le 11 avril 1686 ; trois jours après il reçut le baptême dans l'église Saint-Etienne. Le puîné Maximilien vint au monde vers 1687. Le troisième garçon, Philippe-Bernard, vit le jour dans la même ville (8 janvier 1693). Le dernier mâle, Bernardin, naquit au château de Prades (24 juin 1697) (2).

Marie de Cortète mit au monde cinq filles : Jeanne, née vers 1688 ; Marthe, qui vint au monde à Prades (16 octobre

(1) Expéd. papier ; Mariet, notaire. Le mariage fut béni dans l'église Saint-Chistophe de Lafox (arch. de Saint-Pierre de Clairac, reg. par. de Saint-Christophe).

(2) Mairie d'Agen, reg. par. de Saint-Etienne.

Digitized by Google

1689) ; Marguerite dont la naissance peut être fixée à 1692 ou 1694 ; Marie, née à Prades le 16 août 1700; et Thérèse qui vit le jour également à Prades (22 octobre 1708) (1).

Bernard Daurée, au lieu d'envoyer ses fils au collège d'Agen, se décida, quand l'heure fut venue, de les conduire dans la ville de Condom où se trouvait un collège florissant (2). Par cet éloignement il eut sans doute en vue les progrès de ses enfants. On sait aujourd'hui, et c'est une vérité incontestable, qu'il y a tout à gagner à sevrer les enfants des douceurs amollissantes de la famille. L'esprit pénétrant de Bernard Daurée sut goûter ce principe qui n'était pas admis sans conteste de son temps. C'est également pour ce motif qu'il enverra au collège tenu à Toulouse par les PP. Jésuites le dernier né de ses enfants qui devait y mourir vers 1710.

Les filles furent confiées aux sœurs de la Visitation, reconnues pour la bonne éducation qu'elles donnaient à leurs élèves. Philippe Daurée, sans consulter les désirs de son fils, voulut envoyer l'une de ses petites-filles aux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, mais le père tint bon et le vieillard dut s'incliner devant la volonté nettement exprimée de Bernard Daurée (3).

Les soins matériels absorbaient aussi le seigneur de Prades ; désireux d'employer ses revenus il faisait des achats de terre, construisait de nouveaux édifices ou réparait les anciens ; il rendait enfin hommage au roi pour ses biens nobles d'Agen et sa terre de Prades, mais non pour celle de Lamothe qui jadis avait passé pour noble (4) puis avait été reconnue roturière sur la demande de Philippe Daurée, le 31 mai 1669.

Le domaine de Prades était loin d'avoir l'importance d'une grande seigneurie ; la maison noble d'Agen était encore plus humble et le reste des biens ne projetait nul éclat, tous étant roturiers. Que faire ? Bernard Daurée se posait cette question

(1) Mairie de Saint-Pierre de Clairac, reg. par. de Saint-Christophe.
(2) Lettres des fils de Bernard.
(3) Lettes de Ph. et Bernard Daurée.
(4) Décharge du 31 mai 1669 ; orig^l parch. Un hommage en avait été rendu au roi en 1651.

Digitized by Google

lorsque le roi de France prit une mesure destinée à réaliser bien des rêves, moyennant quelques sacrifices pécuniaires consentis par les nobles désireux d'ajouter à l'éclat de leur nom.

Les droits seigneuriaux dûs aux mutations par échanges dans les généralités de Bordeaux et Montauban, pays de Foix et vallées dépendantes de la généralité et ressort du Parlement de Pau, ayant été aliénés par Louis XIV, le 27 mars 1700, en faveur de Jean Garnier, bourgeois de Paris, à compter du 1er janvier 1697, l'acquéreur était autorisé à céder tout ou partie de ses droits.

Informé de cet état de choses, Bernard Daurée acheta, d'abord, au prix de 70 livres, les droits d'échanges dans l'étendue de la seigneurie de Prades (1) (18 mai 1700). Il acquit ensuite, et au prix de 136 livres, les mêmes droits pour toute l'étendue des paroisses (2) de Saint-Sulpice de Boé et de Renaud (2 novembre 1700). Mais cette dernière paroisse nommée aussi la Capellette venait, sous ce dernier nom, d'être cédée à Jean-Baptiste de Costas (23 août 1700). Quand l'erreur fut reconnue le seigneur de Prades mit tout en œuvre pour racheter ces droits. La vente lui en fut faite (5 mai 1706) par Me Jean-François de Costas, avocat, fils et héritier de Jean-Baptiste de Costas, au prix de 165 livres (3).

Pour réparer ce dommage Me Jean Arnaud céda alors gratuitement à Bernard Daurée (30 juillet 1706) les mêmes droits d'échanges dans l'étendue de la paroisse de Saint-Vincent des Corps, sauf en ce qui était de la mouvance du roi (4).

Les revenus des droits acquis étaient fort peu importants mais ils conféraient des titres honorifiques : le droit de banc dans les églises des paroisses sus-mentionnées et surtout le privilège de se qualifier de seigneur en partie des susdits lieux, tous avantages héréditairement transmissibles.

Les contemporains pensaient comme nous, si l'on en juge

(1) Orig^l papier ; Dujardin, notaire à Bordeaux.
(2) Expéd. papier; Grégoire, notaire à Bordeaux.
(3) Achat mentionné dans l'acte du 30 juillet 1906.
(4) Acte en expéd.

Digitized by Google

par la lettre du 8 décembre 1700 écrite à Bernard Daurée par son procureur Chambert.

« Je vous envoie un parchemin, Monsieur, que je trouve cher, mais l'envie de vos concurrens en a esté un peu la cause. Mrs Dausac, Coquet et Balade l'avoient demandé : les premiers apparemment pour Lacassaigne et Balade pour luy. Je souhaite que tout tourne à vos désirs. »

Les désirs de Bernard Daurée devaient être de tous points satisfaits.

Par édit d'octobre 1703, Louis XIV créa, à titre d'office héréditaire, un conseiller lieutenant général d'épée dans chaque baillage, sénéchaussée ou justice ressortissant des cours royales. Le nouvel officier devait commander, en l'absence et sous l'autorité des baillis et sénéchaux, le ban et arrière-ban convoqués dans son ressort. Quand la noblesse de plusieurs sénéchaussées se trouvait assemblée en un seul corps, le commandement en chef de cette troupe appartenait de droit au plus ancien des lieutenants généraux d'épées, suivant l'ordre de réception.

« Notre intention, disait le roi parlant de cet office, a été d'en pourvoir des gentilshommes distingués par leur naissance et par leurs services ou par ceux de leurs ancêtres, pour les conserver à leur postérité comme autant de témoignages de leur mérite et des marques de notre satisfaction. »

A cette haute signification donnée par le grand roi à l'office de lieutenant général d'épée ; à l'honneur résultant de cette fonction quasi militaire s'ajoutaient encore des avantages d'un autre ordre.

Le lieutenant général d'épée, dit encore l'acte de nomination, aura « entrée en habit ordinaire, l'épée au costé, tant en l'audiance qu'en la chambre du Conseil, immédiatement après le lieutenant général, avec voix délibérative dans toutes les causes civiles, même dans les matières criminelles, s'il est gradué, et le même rang dans toutes les cérémonies publiques. »

Le titulaire jouissait, en outre, de diverses exemptions et pouvait prendre le titre de chevalier.

Bernard Daurée qui ambitionnait la charge de lieutenant

Digitized by Google

général d'épée de la sénéchaussée d'Agenais fit des offres à l'effet de l'obtenir. Le nouvel office lui fut concédé moyennant la somme de 6,000 livres, qu'il versa. Il dut encore payer 600 livres pour les 2 sols par livre (1). Son acte de nomination lui accordait un traitement annuel de 300 livres, c'est-à-dire les intérêts à 5 % de son capital. Malheureusement pour Bernard Daurée cette rente subit des conversions; ses gages ne lui furent plus tard payés que sur le pied du denier 25, soit à raison de 4 %, à partir du 1er janvier 1725. Il ne reçut dès lors que 240 livres par an. Ils furent ensuite abaissés à 120 livres n'étant calculés que sur le pied du denier 50, soit à raison de 2 %.

C'étaient de graves mécomptes. Ce ne furent pas les seuls ennuis qu'eut à subir le seigneur de Prades.

L'année même de son installation (1705) Bernard Daurée se rendit, le jour de Noël, dans l'église cathédrale pour assister à la grand'messe. Le présidial en corps était à son banc; à la première place on voyait le lieutenant général; le lieutenant criminel se trouvait immédiatement après son supérieur. Bernard Daurée, qui avait droit à la seconde place, la réclama poliment au lieutenant criminel, mais celui-ci, sans fournir aucune explication, refusa nettement de se déplacer (2).

Pour couper court à toute discussion inoppportune, la messe étant déjà commencée, le président et les autres officiers prièrent le lieutenant criminel et le lieutenant général d'épée de sortir du banc, ce qui fut fait aussitôt.

Comme les querelles de préséances se renouvelaient souvent, Bernard Daurée prit le parti d'écrire à quelques lieutenants généraux d'épée qu'il consulta sur ce point délicat.

Son confrère de Cahors, La Rochelambert, lui répondit n'avoir jamais précédé les présidents présidiaux. Dans les audiences présidiales il prenait place après le second président. La seconde place n'est due, dit-il, au lieutenant général d'épée que dans les affaires civiles et criminelles sénéchales, dans lesquelles il siège

(1) Acte de réception (3 décembre 1701); copie coll. papier.
(2) Brouillon, papier.

Digitized by Google

alors immédiatement après le lieutenant général ; un arrêt a été rendu en ce sens.

La lettre se termine ainsi :

« Mais, tenes pour certain qu'aux audiences présidiales, jugemens des affaires de la chambre du conseil, et dans toutes les assemblées publiques nous ne pouvons passer qu'après le lieutenant général qui est toujours précédé par les présidens. Aux assemblées présidiales, processions, banc de l'église je précède le lieutenant criminel ; je l'ay fait juger. »

Basset, lieutenant général d'épée à Béziers, répondit en substance (8 juin 1719) :

Comme celui d'Agen, le présidial de Béziers possède un lieutenant général juge mage, qui est aussi président présidial, et un second président présidial. Ces deux officiers précèdent, à l'audience, chambre du Conseil et cérémonies, le lieutenant général d'épée. La question a été jugée à Toulouse.

Le lieutenant général d'épée a la préséance sur tous les officiers du siège, quand il n'y a pas de réunion en corps de compagnie. Ainsi jugé par arrêt du conseil, rendu (5 mai 1705) en faveur du lieutenant général de Valognes.

Le lieutenant général criminel de Béziers, qui voulait précéder le lieutenant général d'épée, fut débouté et condamné aux dépens par arrêt du Conseil (1717).

Durant la vacance du sénéchal, M. de Laboissière, lieutenant général d'épée de Cahors, obtint (23 mars 1706) un arrêt du Conseil portant que toutes les fonctions, sentences et appointements seraient faits au nom de ce lieutenant général d'épée.

Bernard Daurée fut aussi chicané sur la forme et la couleur de son habit. Les magistrats prétendaient qu'il devait avoir le manteau long et noir, non point l'habit cavalier et de couleur comme le prétendait au contraire le seigneur de Prades.

Si Bernard Daurée usait parfois de ses prérogatives judiciaires, les occasions de commander la noblesse quand elle fut convoquée pour le ban et l'arrière ban ne se présentèrent que rarement et encore en usa-t-il fort peu. En juillet 1706 il conduisit à Bordeaux les nobles de l'Agenais, mais le maréchal de Montrevel lui ayant demandé s'il désirait aller plus avant

Digitized by Google

à la tête de cette troupe, Bernard Daurée objecta qu'il avait deux de ses enfants à l'armée du roi.

« Eh bien, dit le maréchal, puisque vous avez des enfants au service usez du privilège qui vous dispense d'aller au ban (1).»

Bernard Daurée était trop en évidence pour n'être pas mis en demeure de prouver sa noblesse, d'autant plus que sa famille n'avait obtenu aucune maintenue durant la grande recherche de 1666.

Me François Ferrand chargé de la recherche de la noblesse lui donna assignation (11 août 1703) pour justifier par titre de sa qualité de noble et d'écuyer, de sa généalogie et de ses armes sous peine d'être condamné à une amende de 2,000 livres.

Bernard Daurée fournit la preuve qu'il descendait de noble Pierre Daurée, licencié ès lois, écuyer, son trisaïeul ; il justifia également que son père, son aïeul et son bisaïeul avaient vécu en vrais nobles. Dans ce but, il produisit les contrats de mariage, testaments et autres pièces utiles ou nécessaires. La preuve ayant été admise, l'intendant Yves-Marie de Labourdonnaye lui octroya une maintenue de noblesse, à Bordeaux, le 28 mai 1704.

Nous venons de dire qu'en 1706 Bernard Daurée avait deux fils aux armées du roi. C'étaient Philippe lieutenant au régiment de Clairefontaine et Maximilien sous-lieutenant au régiment de Leuville.

Le premier ne tarda pas à être réformé. Dans sa jeunesse il fit une chute dont il devait se ressentir toute sa vie. Elève au collège de Condom il était souvent malade et presque toujours hors d'état d'étudier avec fruit. Cette éducation si négligée n'en fit pas un homme remarquable. Ses lettres montrent cependant qu'à défaut d'instruction solide il possédait, ce qui vaut mieux, un cœur généreux et plein d'amour pour les siens. A 34 ans il épousa par contrat passé au château noble de Lastours, paroisse et juridiction d'Espalais, demoiselle Marie-Madeleine de Ricard de Villenouvette, fille de Pierre de

(1) Lettre de Bernard Daurée.

Digitized by Google

Ricard de Villenouvette, seigneur de la baronnie de Villeneuve en Languedoc, et de feue Marie de Villeneuve (1).

Philippe Daurée fut assisté de son aïeul paternel, de son père, de Maximilien son frère et de Me Pierre Daurée, qui était chanoine de Saint-Etienne d'Agen.

La future épouse avait à ses côtés son père, sa tante Rose de Ricard de Villenouvette, veuve de Pierre-Antoine Carmentran, seigneur d'Espalais, ses cousins et cousine Jean-Charles de Carmentran, seigneur d'Espalais, Andronic de Thèse et Gabrielle de Carmentran.

Marie-Madeleine de Ricard de Villenouvette apportait 6,000 livres de dot.

En sa qualité d'aîné Philippe reçut par contrat de mariage la propriété de la maison d'Agen et la seigneurie de Prades.

Maximilien en sa qualité de cadet embrassa définitivement la carrière des armes. Nous l'avons vu sous-lieutenant en 1706, il passe lieutenant dans la compagnie de Belestat au même régiment d'infanterie du marquis de Leuville, le 10 juin 1709. Le 20 août 1712 il est promu au grade de capitaine dans la compagnie abandonnée par Foreignan. Le 22 juin 1722, par ordre du régent, Daurée est reconnu capitaine d'une compagnie du régiment d'infanterie de Richelieu, jadis connu sous le nom de Leuville (2).

Maximilien Daurée avait contracté mariage le 8 octobre 1720 avec demoiselle Toinette Dordé, fille d'Antoine Dordé, sieur de Gibely, et de feue demoiselle Gabrielle Destaix (3). Le futur époux avait autour de lui ses proches parents que nous connaissons. La future épouse fut assistée de son père, de son oncle Pierre Dordé et de noble Pierre de Boutaric, sieur de Petit, habitant de Montech, son cousin germain.

Bernard Daurée donna à son fils la charge de lieutenant général d'épée, pour en jouir après sa sortie du service, et 1,000 livres payables après la mort du donateur (4). De ses

(1) Le 10 avril 1720 ; expéd. papier.
(2) Brevets de nomination.
(3) Exped. papier ; Pierre Gras, notaire à Castelsarrasin.
(4) Cette charge fut revendue par Maximilien.

Digitized by Google

oncles chanoines Maximilien reçut une donation de 13,000 livres. La dot de Toinette Dordé fut de 20,000 livres.

Du Mariage de Maximilien Daurée et de Toinette Dordé naquit (avril 1622) un seul fils, Philippe Daurée de Garignan.

Maximilien Daurée de Garignan mourut dans la ville d'Agen le 25 janvier 1732 (1). Ce fut un rude coup pour Bernard Daurée. Celui-ci ne tarda pas à descendre dans la tombe (janvier 1733) à l'âge de 77 ans. Quelle différence d'âge ! Bien plus marquée encore si l'on ajoute que le vieux Philippe Daurée, père de Bernard et aïeul de Maximilien, mourut ayant plus de 94 ans, le 5 juin 1726 (2).

Puisque nous en sommes aux nomenclatures funèbres ajoutons en terminant quelques autres mentions.

Le 19 mai 1705, décès de Marie de Burin ; le 11 février 1710, décès de Marie Daurée âgée de 10 ans ; le mois de novembre 1714, décès de Marie de Cortète de Prades (3).

La vie est si courte qu'on n'en peut faire deux parts, l'une pour les joies l'autre pour les deuils. Les transitions y sont rarement respectées. A peine Bernard Daurée venait-il de fermer les yeux à sa femme qu'il songeait à marier l'une de ses filles. Marguerite Daurée épousa en effet, quelques mois plus tard (4), Jean-Guillaume Troupenat de Lanause (4 mars 1705).

L'évêque d'Agen donna lui-même la bénédiction nuptiale aux nouveaux époux, ajoutant ainsi à la joie de cet événement heureux qui succédait si promptement à une perte cruelle.

Mais qu'importe de s'arrêter ainsi, puisqu'en écrivant l'histoire on se heurte toujours à des tombes.

Pour en finir avec Bernard Daurée et ses enfants, disons qu'en 1723, le 18 novembre, il avait assisté au contrat de mariage de sa fille Jeanne Daurée avec François de Mothes, seigneur de Blanche, fils de feu Jean de Mothes de Blanche et de Marie de Labarrière (5). Jeanne Daurée apporta à son époux 6,000 livres de dot.

J. DUBOIS.

---

(1) Mairie d'Agen, reg. par. de Saint-Etienne.
(2) Mairie d'Agen ; reg. par. de Saint-Etienne.
(3) Ibidem.
(4) Ibidem.
(5) Copie papier.

Digitized by Google

REVUE DES PÉRIODIQUES

Société des études du Lot *(avril, mai et juin 1905).*— Ce deuxième fascicule, contenant environ 400 pages, est tout entier consacré à la Maison d'Hébrard et aux familles qui lui furent apparentées ou alliées.

L'auteur de ce remarquable travail, l'abbé Albe, ancien chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, a surtout puisé ses renseignements aux archives du Vatican, aussi les mentions relatives au clergé y abondent.

Voici les mentions intéressantes pour l'Agenais, en commençant par les plus hautes dignités.

C'est d'abord Raymond de Montaigu, mort vers 1323, après avoir été, dit on, abbé de Clairac. L'abbaye d'Eysse est indiquée comme ayant eu pour abbés Arnaud d Hébrard (1461-1487), Guillaume de Balaguier et son neveu, François de Balaguier. L'oncle résigna ce bénéfice en 1523. A la même époque il se démit également de l'abbaye de Pérignac en faveur d'un autre neveu, Jean de Balaguier. Celui-ci fut amené à l'évêché de Marseille par Henri II et accepté par le pape Jules III. « Ses bulles sont du 27 octobre 1550. Cependant il n'était encore qu'*Elu*, non sacré le 23 juillet 1553; le pape Paul IV annula les bulles de Jules III et Jean de Balaguier resta abbé de Peyrignac jusqu'en 1563 où il fut nommé à l'évêché de Bazas. Il n'y fit que passer sans être sacré. L'année suivante il était nommé à Cahors, et son frère François le remplaçait à Bazas. » Jean de Balaguier resta à Cahors jusqu'à la fin de ses jours (1576).

Signalons une correction relative à un abbé de Saint-Maurin connu sous le nom de Géraud Ychier mais qui de son vrai nom s'appelle Géraud Ithier. Cet ecclésiastique fut, dit l'abbé Albe, prieur du Mont Saint-Jean vers 1320 et abbé de Saint-Maurin vers 1327.

A côté de ces grands personnages figurent des chanoines d'Agen, des prieurs de Magnac et de Dolmayrac, des recteurs de Miramont, de Saint-Just, etc. J. D.

Revue Mabillon *(mai 1906).* — Dom Besse poursuit dans la *Revue Mabillon* sa curieuse étude : « *L'ordre de Cluny et son gouvernement.* » Le paragraphe intitulé : « Les privilèges de l'ordre » a pour l'Agenais un passage tout particulièrement intéressant. On va pouvoir s'en convaincre par une citation textuelle.

« L'abbaye de Cluny et tous les monastères de sa dépendance « avaient été soustraits par les Souverains Pontifes à la juridiction des « évêques. Mais ils possédaient d'autres privilèges apostoliques ou « royaux, que les supérieurs devaient transmettre intacts à leurs suc- « cesseurs. Les abbés et les prieurs se considéraient tous en cela « comme solidaires. Si un droit était violé chez l'un d'entre eux, tous « en ressentaient le détriment. La défense et la revendication de ces « privilèges prenaient, dans ces conditions, une importance considé- « rable. L'ordre entier s'y intéressait, les plus obscurs comme l'abbé « de Cluny. On ne supportait pas qu'un supérieur se montrât négli-

Digitized by Google

« gent en pareille matière, eut-il à s'opposer aux prétentions d'un « évêque. Nous rencontrons de bonne heure, dans les actes des cha- « pitres généraux, des avis et des blâmes adressés à quelques reli- « gieux, qui avaient besoin d'un encouragement ou qui étaient soup- « çonnés de faiblesse.

« En 1276, l'abbé de Cluny interdit à tous les prieurs de se rendre « aux appels des évêques ; ils avaient à défendre leurs droits et à « revendiquer les privilèges de l'ordre.

« Le prieur de Mézin est invité à conserver fidèlement toute la juri- « diction exercée par lui et ses prédécesseurs sur la localité sans « négliger aucune prérogative de son Eglise. *Moneatur Prior de Medi- « cino quod jurisdictionem quam habit in villa et alia jura Ecclesiæ « suæ diligentius et sollicite tueatur.* » J. D.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *(10 février 1906).* — A propos du discours académique de Châteaubriand, discours qui ne fut pas prononcé, l'auteur n'ayant pas voulu supprimer certains passages qui ne plaisaient pas à Napoléon Ier, un collaborateur qui signe Ann. D., parle de Damase de Raymond. Un critique littéraire, dit-il, ne manquant pas de verve, mais bien oublié aujourd'hui, Damase de Raymond, né à Agen en 1770, tué en duel le 27 février 1813, a publié une réponse aux attaques dirigées contre M. de Châteaubriand. » Ces attaques étaient motivées par le discours académique.

Damase de Raymond fréquentait beaucoup avec Châteaubriand, Fontanes, de Broglie, Michaud, etc., le salon littéraire de Madame Esménard, femme de l'auteur du poème sur *la Navigation*. L'auteur de cette communication cite un passage d'une lettre de Damase de Raymond à Madame Esménard qu'il appelle *sa chère et charmante amie :*

« Je n'ai pu vous voir, car je suis enfermé depuis huit jours, pour travailler à *la défense de Chateaubriand !* Ce sera pour moi l'eau du baptême. » R. M.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux *(20 févr. 1906)* contient un article de M. Marcellin Pellet sur le Duc d'Aiguillon et son rôle en 1789. Les royalistes intransigeants attaquèrent violemment les nobles qui acceptèrent les principes de la Révolution. Armand de Vignerot duc d'Aiguillon fut une de leurs victimes préférées. On prétendit qu'il s'était déguisé en femme au 5 octobre et avait conduit à Versailles un bataillon de dames de la halle, aussi on ne l'appela désormais que Mme de Graillon.

Dans les *Actes des Apôtres*, il est représenté tantôt en sage-femme accouchant Target, père de la Constitution, tantôt en fille publique. D'Aiguillon protesta par une lettre publiée par le *Moniteur* du 25 mai 1790. Mais les attaques ne cessèrent pas. L'abbé Maury l'ayant rencontré un jour sur la terrasse des Tuileries l'interpella en termes peu parlementaires. A ce sujet, on publia une caricature que Challamel a reproduite dans son *Histoire-Musée de la République française* I. 80. Elle représente un officier de hussards avec l'inscription : ci devant duc d'Aiguillon, en renversant l'image on apercoit une poissarde surmontée des mots prononcés par l'abbé Maury. R. M.

Agen, Imp. Moderne. — Le Comité de Direction : O. Fallières, Ph. Lauzun, J. Momméja.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

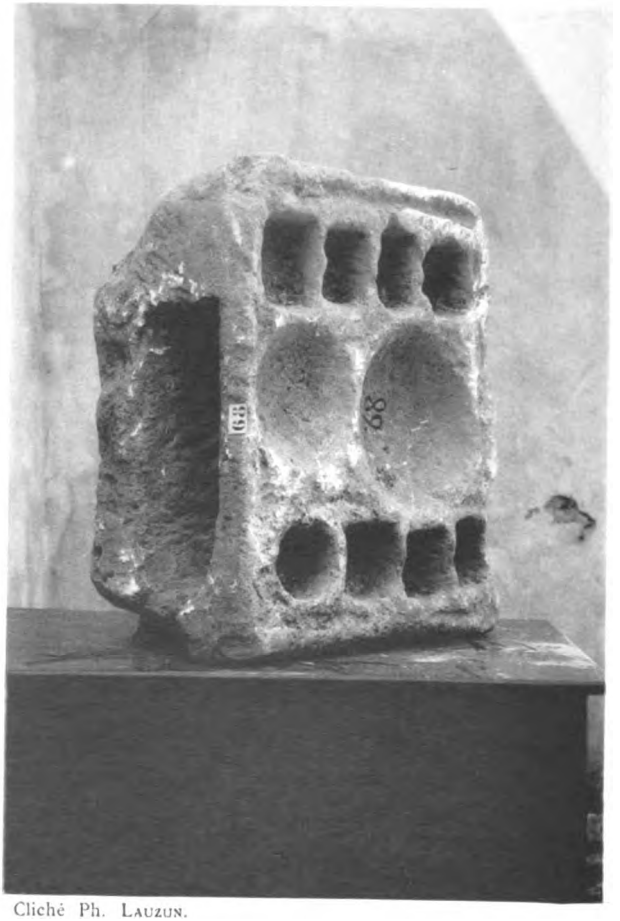

Cliché Ph. Lauzun.

MENSA PONDERARIA

(MUSÉE D'AGEN)

Digitized by Google

LA PIERRE A TROUS DU MUSÉE D'AGEN

Il existe au Musée d'Agen une pierre à trous, dont la destination énigmatique préoccupe depuis longtemps les archéologues.

Cette pierre a été trouvée, il y a trente ans environ, sous les substructions de l'église Sainte-Foy, au moment où l'on construisait le clocher moderne actuel. Elle recouvrait en partie un sarcophage. On sait combien ce lieu est riche en monuments funéraires. Sur la rive, riche du ruisseau de la Masse, qui coule en cet endroit [illegible], a n'en pas douter, la plus ancienne nécropole de [illegible]. C'est là, selon la tradition, qu'auraient été ensevelis [illegible] sainte Foy et saint Caprais, en [illegible] furent élevées, d'abord des chapelles, puis [illegible] leurs noms, qui existent encore aujourd'hui ; [illegible] vient à chacune des fouilles pratiquées de nombreux sarcophages, soit païens, soit chrétiens, dont quelques uns [illegible] Musée d'Agen.

La pierre en question, légèrement effritée sur ses [illegible] est à peu près carrée. Elle mesure en effet 0m,55 de large sur 0m,50 de long. Son épaisseur est de 0m,27.

Elle est percée de cavités de formes et de dimensions différentes. Ces cavités, au nombre de dix, sont séparées par deux cloisons en longueur et sept en largeur, variant de 0m,15 à 0m,25 d'épaisseur. Les deux du milieu sont beaucoup plus considérables que les huit autres. La plus grande est circulaire et de forme hémisphérique. Son diamètre est de 0m,21 ; sa profondeur de 0m,07. Celle qui vient après, également circulaire et de forme hémisphérique, mesure 0m,17 de diamètre et 0m,05 de profondeur. Quant aux huit autres, elles sont à peu près égales, sauf que les unes sont circulaires et les

Digitized by Google

MENSA PONI[illegible]A

([illegible]

Digitized by Google

LA PIERRE A TROUS DU MUSÉE D'AGEN

Il existe au Musée d'Agen une pierre à trous, dont la destination énigmatique préoccupe depuis longtemps les archéologues.

Cette pierre a été trouvée, il y a trente ans environ, sous les substructions de l'église Sainte-Foy, au moment où l'on construisait le clocher moderne actuel. Elle recouvrait en partie un sarcophage. On sait combien ce lieu est riche en monuments funéraires. Sur la rive gauche du ruisseau de la Masse, qui coule en cet endroit, avait été établie, à n'en pas douter, la plus ancienne nécropole de la cité d'Agen. C'est là, selon la tradition, qu'auraient été ensevelis, après leur martyre, sainte Foi et saint Caprais, en l'honneur desquels furent élevées, d'abord des chapelles, puis les deux églises portant leurs noms, qui existent encore aujourd'hui ; là que se découvrent à chacune des fouilles pratiquées de nombreux sarcophages, soit païens, soit chrétiens, dont quelques-uns ornent le Musée d'Agen.

La pierre en question, légèrement effritée sur ses bords, est à peu près carrée. Elle mesure en effet $0^m,55$ de large sur $0^m,50$ de long. Son épaisseur est de $0^m,27$.

Elle est percée de cavités de formes et de dimensions différentes. Ces cavités, au nombre de dix, sont séparées par deux cloisons en longueur et sept en largeur, variant de $0^m,15$ à $0^m,25$ d'épaisseur. Les deux du milieu sont beaucoup plus considérables que les huit autres. La plus grande est circulaire et de forme hémisphérique. Son diamètre est de $0^m,24$; sa profondeur de $0^m,07$. Celle qui vient après, également circulaire et de forme hémisphérique, mesure $0^m,17$ de diamètre et $0^m,05$ de profondeur. Quant aux huit autres, elles sont à peu près égales, sauf que les unes sont circulaires et les

Digitized by Google

autres rectangulaires. Leurs diamètres varient entre 0m,08 et 0m,10; leurs profondeurs entre 0m,05 et 0m,07.

Particularité remarquable, chacune des cavités latérales communique avec sa voisine par un trou rond, percé dans le sens de la longueur, la dernière avec le dehors, mais seulement d'un côté de la pierre. Au contraire, les deux grandes cavités du milieu sont pleines de tous côtés et ne possèdent aucun trou.

Enfin, sur une seule des parois latérales, a été creusée une excavation rectangulaire de 0m,34 de long, sur 0m,12 de large et 0m,15 de profondeur.

Aucune inscription n'y a été gravée.

— A quoi pouvait servir cette pierre? Nombreuses sont les hypothèses qui ont été émises.

Les uns ont voulu voir en elle une sorte d'autel tauroboliqe, sur lequel était versé le sang de la victime. Mais outre que ce sang se serait figé presque immédiatement et aurait ainsi obstrué les ouvertures, la pierre du Musée d'Agen ne ressemble en rien, ni par sa forme, ni par ses dispositions à celles si nombreuses que conserve jalousement le Musée de Lectoure, véritables modèles d'autels tauroboliques avec lesquels rien ne permet d'établir la moindre comparaison. Ainsi que l'a si bien fait comprendre M. Eugène Lefèvre-Pontalis dans sa description toute récente de la pierre de Maule (1), qui offre avec elle certaines analogies, une semblable interprétation serait « une hypothèse de haute fantaisie. »

Serait-ce une lingotière, comme certains l'ont également prétendu? « Mais, ainsi que le dit encore le savant directeur de « la Société française d'Archéologie, les cubes de métal auraient « été soudés les uns aux autres par le passage du métal en « fusion à travers les trous. »

Ne devrait-on pas y voir de préférence un filtre, ou appareil de lavage, où circulait un courant d'eau? Telle est l'opinion à laquelle s'arrêtent MM. Lefèvre-Pontalis et Enlart, du moins

(1) *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2me trimestre 1905, p. 182. Séance du 22 mars 1905.

Digitized by Google

pour la pierre de Maule, « sans pouvoir » expliquer quel était « le produit destiné à être nettoyé de cette manière. » Mais, si toutes les cases de cette dernière pierre correspondent au moyen de trous les unes avec les autres, ce qui pourait rendre très plausible cette explication, il n'en est pas de même de la pierre d'Agen où les cases du milieu restent entièrement isolées et ne sont percées d'aucune ouverture.

Pour nous, il nous paraît que les récentes découvertes de pierres similaires, faites à Timgad par M. A. Ballu et à Khamissa par M. Joly et dont M. Cagnat a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 1er septembre 1905 (1), ne peuvent plus laisser planer aucun doute à cet égard et que, comme pour les pierres d'Afrique, il faut voir en celle d'Agen une table de *mesures-étalons*, une *mensa ponderaria*, ainsi qu'on est convenu d'appeler ce genre de monument.

Une très grande ressemblance existe en effet entre elle et la pierre de Timgad. Si cette dernière, plus longue, mesure 1m.15 au lieu de 0m,50, sa largeur de 0m,48 est à peu près la même, ainsi que son épaisseur qui est de 0m,29 au lieu de 0m.27. Elle ne possède, il est vrai, que cinq cavités de dimensions différentes, tandis que la nôtre en possède dix. Mais les formes en sont les mêmes et, comme à Agen, les unes sont percées de trous communiquants, tandis que les autres en sont démunies.

Tout fait donc supposer que ces deux pierres avaient la même destination.

Or, la pierre de Timgad porte une inscription explicative sur le sens de laquelle il est impossible de se méprendre :

. . . . . S CELE
RINVS AEDILIS MENSVRAS
EXAEQVATAS EX SVA LIB CIVIB SVIS STATVIT

(*S. Celerinus ædilis mensuras exæquatas ex sua liberalitate civibus suis statuit*).

(1) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Bulletin de septembre 1905, p. 491, avec planche.

Digitized by Google

M. Cagnat en explique le sens et la compare aux inscriptions gravées sur d'autres pierres à peu près semblables, trouvées à Pompeï, à Minturnes, à Utique, à Lambèse, à Tanis. « Tous « ces textes épigraphiques, dit-il, mentionnent le même fait : « certains personnages, duumvirs ou magistrats, remplissant « les fonctions d'édiles, ont fait établir, après vérification, des « mesures-étalons, conformes aux types romains officiels, pour « l'usage de leurs concitoyens et de leurs administrés. »

Toutes ces pierres offrent la même particularité distinctive. Elles présentent des cavités, percées à la partie inférieure d'un trou.

Voici, toujours d'après M. Cagnat, comment on opérait pour obtenir la valeur exacte de la mesure de capacité que l'on voulait connaître : « On remplissait une des cavités de la pierre « d'eau, d'huile, de sel ou de grains, après avoir eu soin de clore « le trou inférieur ; puis, on débouchait ce trou et l'on recueil- « lait en bas la quantité contenue dans la cavité-étalon. » Celles percées d'un trou étaient destinées aux liquides, les autres aux solides. La cavité de la paroi extérieure de la pierre d'Agen servait à la soulever, précisément dans le sens indiqué par les trous, pour faciliter l'écoulement au dehors.

Nous avons mesuré, comme M. Rottier à Timgad par remplissage direct d'eau, la contenance des huit petites cavités de la pierre d'Agen. Voici, approximativement, ce que nous avons trouvé. Des quatre cavités, formant sur notre planche la ligne supérieure, en allant de gauche à droite, la première contient 0 litre, 50 ; la seconde, 0 l, 40 ; la troisième, 0 l, 40 ; la quatrième, la plus rapprochée du trou extérieur, 0 l, 50. Des quatre, formant la ligne inférieure et toujours de gauche à droite, la première, presque circulaire, 0 l, 40 ; la seconde, 0 l, 50 ; la troisième, 0 l, 40 ; enfin, la quatrième, 0 l, 30.

Quant aux deux cavités du milieu, ne possédant aucun trou et destinées par suite à contenir des solides et non plus des liquides, remplies par nous avec du sable, la plus petite contient 0 l, 50 ; la plus grande, 1 litre, 50.

Ces mesures correspondent-elles à des mesures romaines connues ?

Digitized by Google

Si, d'après les calculs de M. Rottier, les différentes cavités de la pierre de Timgad correspondent, la plus grande à une *amphora* ($26^{l},256$), la seconde à un *modius* ($8^{l},754$), la troisième à un *semodius* ($4^{l},377$), la quatrième à un double setier italique ou *sextarius castrensis*, enfin la cinquième, la moins volumineuse, à un *sextarius italicus* ($0^{l},547$), les calculs de M. Joly à Khamissa aboutissent, comme comparaison avec les mesures romaines généralement admises, à des résultats absolument négatifs. On peut donc en conclure avec lui, ou bien « que les cavités pouvaient renfermer des mesures en « métal, dont la contenance différait du réceptacle où elles « étaient engagées », ou bien, ce qui est peut-être le cas pour Agen, « qu'on se trouve en présence de mesures particulières « tout a fait inconnues. »

On n'ignore pas en effet qu'à partir de la fin du IIIe siècle la ville d'Agen eut à subir la domination successive de la plupart des conquérants barbares et qu'elle dût se plier à leurs usages et à leurs lois.

Les mesures en question étaient-elles romaines, visigothiques, franques ou sarrasines?

Ce qui est certain, c'est que nous nous trouvons ici, comme à Timgad, à Khamissa et dans les autres villes mentionnées plus haut, en présence d'une table de mesures-étalons, de *mensa ponderaria* ; que cette table est, avec celle de Maule, une des deux qui aient été trouvées en France, en tous cas la seule sur le sol aquitain ; et que son constructeur, édile, duumvir ou peut-être simple marchand, a emporté avec lui le secret de sa destination précise, voulant seulement, ainsi qu'il est permis de le supposer d'après la position qu'elle occupait lors de sa découverte, qu'elle servit de couvercle à son tombeau.

Ph. LAUZUN.

Digitized by Google

JOURNAL

D'UN

PRÉBENDIER DE LA CATHÉDRALE S^T-ÉTIENNE D'AGEN

Sous Louis XIII (1621-1632)

PRÉAMBULE

Le manuscrit que nous présentons au public a été acquis par la ville d'Agen en juin 1903, grâce à l'initiative du maire, M. Jouitou père, secondé par le bibliothécaire, M. Calvet. Il a été cédé par M. Soubte, employé de commerce, qui le tenait de la famille Capuran (de Damazan) dont il était l'héritier.

Nous ne savons rien de plus sur la transmission du manuscrit depuis Louis XIII jusqu'à nos jours et pas davantage sur l'auteur.

Il était Prébendier de Saint-Etienne d'Agen. Dans la harangue qu'il écrivit en l'honneur de Monseigneur du Lude à son arrivée à Agen (8 août 1631), mais qu'il ne nous dit pas avoir prononcée, il y parle au nom des prébendiers, ses confrères, « nous, vos prébendiers ».

Nulle part, trace de signature : ni à la première page dont il ne reste qu'un lambeau, ni à la dernière, ni dans sa harangue, quoiqu'elle soit précédée du titre suivant : « Harangue dressée et faite par moy *soubsigné* ». Malheureusement le Prébendier n'a rien signé du tout.

Bien que nous connaissions en partie sa parenté, nous n'en sommes pas plus avancés pour cela.

Le 17 août 1621, meurt son oncle, Sans Dolmairenc.

Le 4 septembre 1625, meurt sa sœur utérine, Jehanne Garipoy.

Le 25 février 1628, ce fut le tour de sa vieille mère, à l'âge de 90 ans.

Enfin, le 5 juillet 1630, décéda un autre de ses oncles, Jehan Dolmairenc.

Digitized by Google

Mais ses oncles, l'étaient-il du côté paternel ou du côté maternel ?

J'ai cherché dans les registres paroissiaux de Sainte-Radegende d'Agen où ses oncles avaient été enterrés. J'ai retrouvé le décès de Sans Dolmairenc mais aucun renseignement sur sa famille (1).

Quant aux registres de la chapelle de N.-D. du Bourg où furent inhumées sa sœur utérine, Jehanne Garipoy, et sa mère, ils n'existent plus.

La question du nom du Prébendier est, pour le moment. insoluble.

Le manuscrit n'est pas de large envergure, tant s'en faut. Mais en dépit de sa sécheresse, il a son utilité et vient ajouter ses propres renseignements à ceux fournis par le *Journal des Consuls d'Agen*, par le *Journal de Malebaysse*, par le *Livre de Raison* de Jean de Lorman, par les *Mémoires de Buard* (2), etc. Malgré ses défectuosités ce manuscrit est certainement de beaucoup le plus complet de tous ceux que nous connaissons, trouvés jusqu'ici en Agenais sur cette époque. Il donne des détails inédits sur les événements qui se rattachent à cette période si troublée témoins des dernières guerres de Religion et des dévastations de la peste.

A côté de ces renseignements généraux le manuscrit nous fixe sur les menus faits de l'histoire municipale et familiale d'Agen. Il a surtout un précieux avantage, celui de donner des dates exactes, ce qu'on chercherait vainement dans le *Livre de Raison* de Jean de Lorman, qui fourmille d'erreurs pour la chronologie et pour l'onomastique (3).

Notre Prébendier n'est pas un penseur. Soit que le régime politique du temps ne se prêtât pas aux réflexions et aux considérations philosophiques, soit par nature d'esprit, on y

(1) G. G. 146.

(2) Il est recouvert de parchemin ; ses dimensions sont de 23×18.

(3) *Livre de Raison* de Jean de Lorman (*Revue de l'Agenais*, t. XXVIII). Nous y reviendrons quelque jour.

Digitized by Google

chercherait vainement autre chose qu'un pur et sec inventaire sur une époque aussi suggestive. Ses observations, quand il en fait, ne dépassent pas la surface des choses et comme leur épiderme. Il ne note que ce qui frappe matériellement ses yeux, ce qui s'objective, comme on dit maintenant.

Il s'étonnera que l'ambassadeur d'Angleterre et les seigneurs de sa suite mangent la viande sans sauces et que les chapons soient servis sans lard sur cette table britannique.

Sur la mission diplomatique de l'ambassadeur, ou sur Vendôme, par exemple, ou sur les passions du temps et des personnages, pas un mot. Il n'en a cure.

Ce qui l'enchante et le ravit, ce sont les réceptions et les solennités consulaires, les robes rouges des consuls, symbole de leur pouvoir de haute justice criminelle, les allées et venues des grands personnages, du Roi, de la Reine, des princes, des ducs d'Epernon et de Roquelaure, du maréchal de Thémines, etc,, les pompes de l'Eglise, les enterrements, les processions avec croix et bannières sous les Cornières, voisines de l'église Cathédrale, les chanoines des deux, Chapitres avec leurs prébendiers, les trois confréries de pénitents, les quatre Mendiants, les cloches sonnant à branle. Il se plaît aux messes solennelles où les évêques officient vêtus *à la pontificale*. Il mentionne les pluviaux, les chappes et les chappiers, et on sent avec quel plaisir il parle du bâton doré que tient le chantre de l'église Cathédrale, le chanoine Ducros.

Notre Prébendier est passablement superstitieux, comme l'étaient si extraordinairement les hommes de son temps. Il inventorie avec complaisance les funestes présages qui annoncèrent, comme celle de César, la mort de l'évêque Claude de Gélas, foudroyé au milieu des pompeuses cérémonies de la Noël de l'an 1630 : le bâton pastoral d'argent de l'évêque se brisa entre ses mains « sans effort » ; puis apparut un oiseau de mer, probablement une mouette, poussant sous ses fenêtres des cris clangoreux, *clangor tubarum* ; enfin, ce fatal jour de la Noël, se rompit son trône pontifical !

Il a une qualité : pas l'ombre de méchanceté ou de fanatisme.

Digitized by Google

Des Huguenots, il parle avec décence. Il se contente par deux fois de paraphraser la formule de la R. P. R. en l'appelant la Prétendue Irréligion, moquerie dont les termes, en y regardant de près, se retourneraient plutôt contre les catholiques.

Il s'échappe une seule fois à faire une plaisanterie grivoise. En parlant du mariage d'Enrye d'Estrades : « Excusez, dit-il, « s'ils ne se levèrent pas bon matin ». Mais aussi, après *Il signor Vescovo Bandello*, toute sévérité est interdite.

Le manuscrit ne nous est pas arrivé intact. Les premiers feuillets manquent. De la page 31 à la page 36 du manuscrit, autre lacune, juste à l'endroit où se trouvaient racontés les honneurs funèbres rendus, lors de son passage dans Agen, au corps du duc de Mayenne, « le boucher des Huguenots (1) », tué à Montauban, pendant le siège de cette ville par Louis XIII. De la relation de cette cérémonie, il ne reste que les dernières lignes.

Ce qui surprend, c'est que ce mémorialiste, souvent si puérilement minutieux, ne parle pour l'année 1621 ni de l'arrivée à Agen de Bassompierre avec son armée, ni de son conflit avec les consuls d'Agen, ni du siège de Monheurt. A peine parle-il, en 1622, du siège de Tonneins, de cette ville infortunée, saccagée et incendiée par les soldats du Roi que commandaient d'Elbœuf et Thémines :

Patria fusa solo, rapidis populataque flammis,

comme disait l'épigrammatiste Tonneinquais, le pasteur de l'Eglise Réformée, Jean Costabadie.

Pas une ligne sur la surprise de Clairac par Lusignan, l'incorrigible rebelle, ni sur le combat de Granges (15 mars 1622), où fut fait prisonnier le curé d'Artigues, de la juridiction d'Agen. En revanche, parlant du Roi qui bataillait vers Nîmes, il semble placer cette ville en Italie.

Son récit est diffus, sans chaleur, inégal, incorrect, à répétitions, sans éclat, une grisaille en un mot. Son orthographe est

(1) Voir la note 3 de la page 403.

Digitized by Google

fantaisiste et ne s'inspire pas des règles de l'orthographe du temps. On peut dire qu'il reproduit régulièrement les mêmes fautes. Ainsi il est tout le temps brouillé avec les pronoms possessifs. Quoique le sujet soit au pluriel, ses imparfaits sont à la troisième personne toujours au singulier. Ses parfaits sont à cette même personne tout à fait archaïques. Il emploie aussi la vieille expression : « Il faulsit », comme du reste Montaigne, par exemple, au XXe chapitre de ses *Essais* : « Il faulsit revenir à la première façon »

Les gasconismes n'y sont pas rares. Pour dire : un samedi soir, il dira volontiers : un samedi *de soir*.

J'ai respecté scrupuleusement le texte, y introduisant seulement pour sa compréhension, quelque ponctuation et quelques accents.

Si notre Prébendier ne s'était mêlé que de prose, il n'y aurait pas grand mal. Mais le malheureux était piqué de la tarentule poétique. Et quelles poésies, bon Dieu !

Au seuil du manuscrit se trouvent les débris liminaires d'un long dithyrambe en l'honneur du Roi et de la Reine, Anne d'Autriche.

Par égard pour le lecteur nous lui ferons grâce de ce premier poème où sont célébrées les vertus de la Reine et éjaculés les souhaits pour la naissance d'un Dauphin. Nous sommes en 1621 et *Dieudonné* n'arriva qu'en 1638, le 5 septembre !

Le poème n'est qu'un long pastiche de ce mauvais style du temps, si imité en France, que Don Luis de Gongora y Argote avait mis à la mode dans son *Estilo culto*, c'est-à-dire marqué de mauvais goût, de déclamations emphatiques, de jeux de style et de mots, de sortes de calembredaines, enfin d'évocations mythologiques ou historiques anciennes sans rimes ni raison. Corneille n'était pas encore venu.

On y trouve de l'esprit alambiqué, tel que celui-ci :

Esjouys-toi donc, France, entrant en liberté
Pour affranchir les cerfs, on frappoit d'une verge.
Ainsi, François, tu sors d'une captivité,
Après être frappé d'une si belle vierge !

Digitized by Google

Il s'agissait de la Reine, qu'il apostrophait ailleurs comme suit :

Face le ciel encore qu'en tes retz pleins d'appas,
En tes cheveux crespés, ton âme soit ravie,
Que les traits de tes yeux soyent autant de trespas
Et de si doux trespas qu'il anime sa vie !

L'homme à ravir et animer, c'est le Roi, ce qui n'était pas facile !

Gongorisme pur et pathos triple. On dirait le sonnet de l'homme aux rubans verts du *Misanthrope*. Une strophe commence même par cette phrase euphonique et combien musicale :

Où cours-je si soudain.....

Nous publierons cependant les vers consacrés au siège de Montauban (1621), parcequ'ils sont l'image du trouble des esprits et des ravages de la peste à cette époque.

De même nous publierons l'*Epitaphe* du chanoine de Fonmartin et l'*Epigraphe* à saint Etienne, martyr, par ce que supportables.

Le mauvais goût, dont nous parlions plus haut, était tellement obligatoire que pas un discours ne se composait sans ce style extravagant. Ainsi dans la harangue à Mgr du Lude, le le nouvel évêque d'Agen, notre Prébendier compare son arrivée au lever du soleil et, plus loin, aux grands rois de Perse jetant à poignées l'or sur leurs sujets, allusion à l'or des qualités du nouveau prélat.

On appelait cela de la belle prose.

Dr Couyba.

Digitized by Google

Journal du Prébendier de Sainct-Étienne d'Agen[1]

I

. . . . . .

Despart du Roi qui fust le douziesme d'Aoust 1621 et sortit par la porte du Pin sur les neuf heures du matin, s'en alla à Valence coucher et de ce lieu s'en alla à Montauban (2).

L'artillerie du Roy fust conduite sur le Grevier et bagage. Il y avoit dix neuf pièces de canon sans compter ceux qu'on montoit par Garonne venant de Clérac qui fut rendu à la discré-

---

(1) Les premières pages ont disparu, de la page 1 à la page 24. Il en reste des lambeaux de phrases inintelligibles. De la page 24 à la page 29 est couchée la suite d'une lourde poésie emphatique et indigeste, selon le genre du temps, célébrant les vertus du roi et de la reine et inutile à citer.

(2) Le 31 juillet était entré Gaston d'Orléans ; la reine, Anne d'Autriche, fit son entrée le 9 août. Le roi arriva le lendemain, mardi 10 août, à 2 heures de l'après-midi (et non à 10 heures du matin, comme le dit Andrieu, *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 140). « Après la prise de Clérac, toutes les villes sur la rivière de Lot estans en « l'obéyssance de S. M., il s'en alla à Agen où il arriva le 10 août. » (*Mercure François*, t. VII, p. 656). Le connétable de Luynes, le prince de Joinville, le cardinal de Retz et autres grands seigneurs l'accompagnaient. On le reçut, sur le pont joignant le Moulin Saint-George. Les consuls étaient en robes rouges ; le premier consul De Las le harangua. Le roi prit les trois clefs d'argent doré de la ville « d'un visaige fort joyeux ». On lui présenta un dais de satin cramoisi « enrichy d'un très beau clinquant d'or » que le roi refusa par simplicité. Il se rendit à Saint-Etienne par la porte Saint-Antoine. Les rues étaient, comme la veille à l'entrée de la reine, tendues de tapisseries. Le roi et la reine étaient logés chez M. de Roques. Le jour du départ du roi pour Valence, mardi 12 août, le connétable et plusieurs seigneurs avec grande compagnie passèrent par Puymirol où on laissa des gens de guerre pour le service du roi. Gaston, qui était venu à Agen, accompagné de son gouverneur le Maréchal Alphonse d'Ornano, partit le vendredi 13 avec la reine et avec toute leur cour. Les consuls offrirent des présents à tous les officiers de Leurs Majestés « et jusques à tous « lacquais ». (Archives d'Agen, B.B. 45, et *Mémoires de Buard* publiés par J. Marboutin, *Revue de l'Agenais*, t. XXX, p. 142).

Digitized by Google

tion du Roy. Beaucob des habitans y furent noyés dans la rivière de Lot. Le ministre et un consul feurent pendeus. Les soldats qui estoient dedans sortirent avec leur espée seulement ; les autres habitans avec un baston, de ceux qui s'en vouleurent aller de ce lieu habiter allieurs (1).

---

(1) Le duc de Rohan, général des Huguenots, et le duc de la Force s'étaient assurés de Clairac, Tonneins et des autres villes de la rive droite de la Garonne. Cela fait, ils passèrent cette rivière et arrivèrent à Nérac, le 3 juin. Nérac reconnut La Force pour général de la Basse-Guyenne. Le roi marcha sur Clairac où les deux ducs avaient laissé le marquis de la Force, fils aîné du duc, pour gouverneur, et Pierre Brune de Saint-Orse, comme commandant des révoltés. Le roi Louis XIII partit de Bergerac le 13 juillet, où la plupart des villes du Quercy et de l'Agenais lui apportèrent leurs clefs, « excepté Clérac « sur le Lot où touts les rebelles zellés de ces villes s'allèrent jeter pour la « deffendre contre le Roi ». Il y avait dans Clérac, 4.000 hommes de guerre « des plus aguerris de la Province..... *soldats sans peur dans une ville sans « roy* ». Le 20 juillet, le roi passa le Tolzat débordé au-dessous de Hautes-Vignes, *Al Gal de Cambos*, sur un pont couvert par les eaux transformées en torrent par un terrible orage. Le grand Prévôt de l'Armée, Lesdiguières, « poussa « le premier dans l'eau devant S. M. pour luy montrer le chemin... laquelle « le suyvant, eut de l'eau jusqu'à sa botte et tous ceux de sa suite aussi ».

Le siège commença le 23 juillet. Le roi battit Clairac avec son artillerie. Vingt-cinq canons étaient arrivés par Hautes-Vignes. On avait envoyé chercher sept canons au château Trompette. Le comte de Schomberg faisait la charge de grand mestre de l'Artillerie « avec un tel soin que rien ne manquait ». Le 4 août, après douze jours de batterie, Clairac capitula. Le consul Denis fut pendu ; le ministre, Lafargue fils, eût le même sort ; le médecin Le Poy (Dupouy) obtint sa grâce alors qu'il était à la potence « la corde au col ». Les soldats Huguenots traversèrent le Lot vers Longueville à la hâte et dans le plus grand désordre. Des soldats tombèrent dans la rivière des bateaux surchargés ; d'autres bateaux chavirèrent ; d'autres soldats périrent en se sauvant par la chaussée, la corde qu'on y avait tendue pour les guider s'étant rompue. Il s'en noya cent quarante (*Mercure François*, t. VII, p. 600, pp. 624 à 639 et passim). Ce que ne dit pas le *Mercure François*, c'est que Lafargue père, procureur à l'Edit, fut aussi pendu. C'est à ce siège de Clairac, que les catholiques donnèrent aux protestants, vêtus d'une casaque de toile blanche, le sobriquet de *Parpaillots*. « Pourquoi, disoient les catholiques, appellent-ils le roy et ses « fidelles subjects *papistes ?* » (*Mercure François*, t. VII, p. 614.)

Le roi une fois parti d'Agen, toute l'armée s'écoula, la nuit qui suivit, à travers les rues de la ville au devant des portes. On laissa sur le Gravier quinze cents chariots de munitions de guerre et de vivres. Trois jours après passèrent « cinquante et tant de bateaux » portant dix sept pièces avec leur munitions, pouvant tirer quatre mille coups. Il arriva en outre plus de quatre mille chariots contenant munitions et vivres pour le roi à Montauban. « Toute ceste armée a fort gasté le pays. » (*Journal des consuls*, B.B. 44, p. 295.)

La pendaison du ministre avait provoqué la colère des Eglises. En 1629, pendant la prise d'armes de Rohan et de Soubise, une brochure intitulée : *Le repos des esprits contre la deffiance*, écrite, disait-on, par un huguenot, en réponse à l'Assemblée de Nîmes, disculpait le roi d'avoir fait pendre ce ministre en haine

Digitized by Google

Le douziesme jour d'Aoust 1621 après Vespres, la Royne fust à l'hermitage de Sainct Vincent à laquelle esglise donna deux cens livres pour estre mises en rante afin de dire messe tous les dimanches de l'année à jamais (1).

Madame la Princesse de Conty (2) donna aussi à la mesme

---

de la Religion : « Je ne veux point encore oublier une plainte particulière des « ministres sur ce que le roi fit pendre celui de Clairac au premier trouble, « lorsque cette ville lui rendit son obéissance. *Ce ne fut pas en haine de sa « charge, ny de la religion, mais parce qu'il avoit parlé irrécèrement et crimi- « nellement de Sa Majesté.* Ce jugement ne nous doit donc pas scandaliser « puisque Dieu mesmes commande qu'on arrache le meschant des cornes de « l'autel pour en faire justice. » (*Mercure François*, t. xv, p. 312).

(1) D'après le *Journal des Consuls*, la reine de France et de Navarre entra dans Agen, le 9 août, comme il a été dit plus haut. Les consuls, noble Joseph de Las, sieur de Gayon ; Bertrand Douazan, avocat à la Cour ; Jehan Laborde, bourgeois ; Etienne Beaulac, avocat en la Cour ; François Langelier, avocat en la Cour ; David Codoing, receveur du taillon, l'attendirent en robes rouges, accompagnés des Jurats à l'entrée du pont « qu'est entre le Molin de S.-Georges et la porte « Ste-Antoine... où nous estans mis à genoux ladite dame Royne dans « son carrosse, conduite par six chevaux blancs, le sieur Delas luy a faict une « docte et belle harangue dont la dicte dame c'est fort contentée et ce faict, « avons prins le poelle de satin blanc, doublé de taffetas incarnat et cramoisy, « et couvert de clinquant d'or, lequel pavillon nous avons porté toujours « devant le carrosse jusques au devant le pourtal de la Grand'Esglise Sainct « Estienne, nos chaperons en teste et là nous serions descouverts ; et la Royne « sortie de son carrosse, deux gentilshommes la myrent dans le pavillon et en « ceste quallité l'ayant conduicte à l'entrée et sur le portal de la dicte esglise « Monsieur l'Evêque d'Agen l'aurait reçue, là ou la reyne s'estant mise à « genoux devant luy, luy ayant faict baiser une grand'croix d'or, la dicte dame « ce soit levée et lors led. Sieur Evêque lui auroit faict harangue en pryères et « réception ; et ce faict nous l'auryons conduicte au devant le grand autel de « ladite esglise et apprès plusieurs pryères, led. sieur Evêque auroit baillé « bénédiction et, lad. dame entrée dans le poille, l'aurions reconduicte dans « ung carrosse, devant lequel ledict poille fust aussy porté jusque à la maison « de M. de Roques ; et dans la basse cour, Sa Majesté ayant mis pied à terre « seroit entrée dans ledict poille et, entrant dans la dicte maison, le sieur « Delas consul, lui auroit faict autre harangue dont elle ce seroit fort contentée « et nous auroit fort remertié. Lad. dame accompagnée de nombre de dames, « mesmes de Madame la Princesse de Conti, sœur de Monseigneur le duc de « Guyse, de Madame la Connestable et de plusieurs autres. »

Le soir, les consuls Delas, Douazan et Laborde allèrent trouver la reine qui se tenait avec Monsieur, frère du roi, dans un cabinet. On la trouva couchée « sur le canebas ». Les consuls lui demandèrent le mot de la garde de la nuit. Elle donna le mot « Saint-Louis » que prit M. de Las, premier consul. (B.B., 44).

(2) Louise-Marguerite de Lorraine, fille du duc Henry de Guise, le Balafré, épouse de François de Conti, le troisième fils de Louis Ier de Condé, connue pour la dissolution de ses mœurs. (Voir les *Historiettes* de Tallemant des Réaux). Née en 1572, elle était veuve en 1614 et mourut en 1631.

Digitized by Google

esglise Sainct Vincent, pour dire messe tous les mardys de l'année, deux cens livres et qu'on les mist en rantes perpétuelles (1).

Le trésorier de Monsieur de Maïenne (2) donna à la susdite Esglise de Sainct Vincent pour dire messe tous les vendredys de l'an à jamais deux cens livres pour estre mises en rante.

Monsieur de Lescazes, chanoine de Sainct Estienne (3) comme gouvernant et ayant charge de ce lieu de la part de Monsieur d'Agen (4) ce chargea de mettre toutes les susdites sommes en rante en lieu assuré pour en faire dire les messes.

Despart de la Royne et de Monsieur, frère du Roy (5), d'Agen sur Valence sur les deux heures après midy après avoir entendu messe à l'*Ave Maria*, couvent des Religieuses ; pour lors on fesoit l'œuvre exorcisme à une possédée du malin esprit (6) et ce fut le 13e jour du mois d'Aoust 1621.

---

(1) L'ermite Eymeric Roudilh avait pris possession de l'ermitage de Saint-Vincent de Pompéjac en 1612 du consentement des consuls. D'après le Prébendier, c'est le 12 août et non le 9, comme on l'a dit, que la reine monta à l'ermitage.

(2) Henri de Mayenne, duc d'Aiguillon, baron de Montpezat, Madaillan, Dolmayrac, Sainte-Livrade et autres lieux. Il tenait le duché d'Aiguillon et ces baronnies de sa mère, Henrye de Savoie, femme en secondes noces de Charles de Mayenne, général de la Ligue. Henrye de Savoie était fille de Honorat de Savoie, marquis de Villars, maréchal et grand amiral de France depuis octobre 1572, successeur en cette dernière charge de Coligny, assassiné à la Saint-Barthélemy. Honorat de Savoie en 1540 avait épousé Jeanne de Foix, fille de la dernière des Montpezat, Françoise de Montpezat et d'Alain de Foix. Le duc Henri de Mayenne après la démission de Henri II de Condé avait été nommé par le roi gouverneur de Guyenne (1618). Il était général dans l'armée que le roi menait au siège de Montauban.

(3) Lescazes, chanoine théologal de Saint-Etienne. Le chanoine de Lescazes mourut le 20 août 1631 et fut enseveli dans l'église de l'Annonciade. Les deux chapitres assistèrent à ses funérailles. (G. G. 2.)

(4) Claude de Gélas, évêque d'Agen, mort le 25 décembre 1630, frappé d'apoplexie en son église cathédrale pendant les cérémonies de la Noël. Il avait pour grand archidiacre son frère, Balthazar de Gélas, qui occupait ces fonctions depuis 1611.

(5) Gaston d'Orléans. Gaston logeait, comme le roi et la reine chez M. de Roques.

(6) Trois ans auparavant, en 1618-1619, Madame la comtesse de Laugnac, Sérène de Durfort de Bajamont, femme de Charles II, comte de Laugnac, le même qui avec Galapian conduisit en mars 1652 les bandes de Condé dans Agen, avait été exorcisée, un an après son mariage, avec deux de ses servantes, Guillemette et Marie. Les exorcismes étaient dirigés par le chanoine de Lescazes dont il est question plus haut. (V. Arch. de l'Evêché. Série F., liasse 2. —

Digitized by Google

Le 14e du mois d'Aoust 1621, la Chambre qui estoit à Nérac fist son ouverture dans Agen et ce dans la Maison de ville sur les neuf heures du matin et le soir Monsieur le Président Pichon et deux conseillers de la Chambre vinrent assister à vespres à Sainct Estienne (1).

Le 17e jour d'aoust 1621, Sans Dolmairenc (2), mon oncle, décéda sur les trois heures du soir d'une plurésie, sans testament ny confession. Ensevely à Saincte Radegonde, le lendemain sur le midy, et ce dans la métairie de Mr Ducros, advocat (3), qu'il a au lieu qu'on nomme à l'Estache (4), près de

---

Journal de Malebaysse. Revue de l'Agenais, t. xx, p. 71. — Abbé Barrère : *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, t. II. — Ph. Lauzun : *Les Couvents de la ville d'Agen*, t. II, p. 50.

(1) Il s'agit de la Chambre de Guienne ou de l'Edit constituée en exécution des articles de l'Edit de Nantes, mi-partie de conseillers protestants et catholiques pris dans le Parlement de Bordeaux. Elle avait été installée solennellement à Nérac le 22 mars 1601.

En 1614, les Consuls firent des démarches auprès du conseil du roi pour le transfert de la Chambre à Agen. Elle y entra en 1615 et fut escortée jusqu'à La Maurelle par 250 cavaliers, commandés par le baron de Monferran. Les lettres patentes du roi sont du 16 décembre 1615. (BB. 42.) La Chambre de l'Edit fut rétablie à Nérac et y resta jusqu'en 1621 où elle fut transférée à Agen. (BB. 41.) L'édit est de décembre 1620. En 1629, la peste fit fuir la Chambre à Bazas. Elle revint à Agen en 1630. (BB. 47.) En 1645, transfert à Bordeaux et enfin en avril 1653 à Agen qu'elle quitta pendant la peste à tout jamais.

Les premiers conseillers de la Chambre de l'Edit de Nérac étaient pour les catholiques : le président de Nesmond, les conseillers Ch. de Malvin, sieur de Cessac, de Montaigne, de Tanreau, jeune, de la grand'chambre ; et des conseillers aux enquêtes : Blanc le jeune, de Lavergne et de Lachèze. Pour les protestants : elle était composée des conseillers de Feydeau, président, des sieurs de Tuillet, de Rabau, de Rosanes (Roussanes), de Morin, de Festiveau, de Peyruqueau. L'avocat du roi Huguenot était Bacalan ; le procureur général catholique est inconnu. (Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, page 327.)

(2) On lit dans le Registre paroissial de Ste-Radegonde : « Sans Doumairenc, « âgé de 45 ans, ou environ, a esté enterré le dix et huict de Aoust 1621. — « Deverger [?] vicaire. » (G. G. 146.)

(3) Emmanuel Dugros, avocat en Parlement, qu'il ne faut pas confondre avec Jehan Degros, avocat en la Cour présidiale, ce dernier marié à demoiselle Isabeau de Bordes, fille de Martial de Bordes, avocat en la même Cour. (Arch. d'Agen, G. G. 1.)

(4) Lestache est situé sur le bord de la rivière en aval de Saint-Pierre de Gaubert, à quelques centaines de mètres, rive droite, et à un kilomètre et demi de la maison des Daurée, célèbre famille consulaire d'Agen.

Digitized by Google

Garonne, paroisse de Sainct Pierre de Gaubert, lorsque l'artillerie du Roy montoit par eau droit Montauban (1).

Le 29 d'aoust 1621, sur les trois heures du soir, par la porte Sainct Antoine, l'ambassadeur du Roy d'Angleterre (2) entra dans Agen menant deux carrosses, accompagné d'une trantène de chevalx menant trois charriots chargés de coffres, estant tous ceux de sa suite de l'eage de trente ans ou environ. Pour l'ambassadeur il pouvoit estre de l'eage de quarante-cinq ans, vestu de rouge et la pluspart de sa suite. Il fust logé à la maison de Monsieur d'Estrades (3). Il s'en alloit trouver le Roy qui estoit au camp devant la ville de Montauban. A son souper il n'avait point aux viandes de la sauce, ni du lard aux chapons. Il soupoit avec toute sa noblesse. Ils sont luthériens. Les consuls le receurent à la porte de la ville. Il s'en alla le lendemain (4).

Le dernier jour d'aoust, Mr de Vendome (5), prince bastard

---

1) Une partie de l'artillerie s'achemina par terre. Un ancien consulaire, le bourgeois et jurat Antoine Buard, fut chargé du commandement du Roi, sur la désignation des Consuls d'Agen, de conduire le parc qui se composait de 16 pièces avec grande quantité d'attelages. Buard se dirigea sur Moissac par Grandfons, Prades, La Magistère, Golfech où il coucha le vendredi 10 août. De Golfech, il gagna Valence, la Montée de Saint-Vincent, La Capelle-Lauzières en haut de la Montagne de Moissac (14 août). Le Parc fut établi le 15, jour du dimanche, à la Prade (V. J. Marboutin. *Mémoires d'Ant. Buard*, *Revue de l'Agenais*. T. xxx, p. 143.

(2) Lord Hey *(Mémoires de Bassompierre)*.

(3) Rue des Juifs.

(4) On lit dans le *Journalier des Consuls*. — « Le 20 août, le sieur Baulac, « notre collègue est parti pour aller en Cour. Quatre jours après, sont passés en « ville suivant le Roy les envoyés du Saint-Père et l'ambassadeur du Roi « d'Espagne et du duc de Florance (Ferdinand II de Médicis), les tous bien « accompagnés de force grands seigneurs et ont logé en ville. Trois jours après « est aussi passé l'Ambassadeur du Roi d'Angleterre, aussi fort bien accompa- « gné de grands seigneurs dans six carosses, avec nombre de grands laquais, « portant (tablettes) sur lesquelles estoient les armoyries d'Angleterre faites « d'argent, tout ainsi qu'on vit les armoiries de France que les auquetons « soldats du roy portaient.

« Le 17 septembre sont passés les Allemands couverts de noir et les carros- « ses. Disent estre ambassadeurs d'Allemagne et les tous sont allés vers « Montauban. » (B. B. 44, p. 296.)

(5) César de Vendôme était né en 1594 de Gabrielle d'Estrées. Il prit part au siège de Clairac. Il eût deux fils, l'aîné, Louis, duc de Mercœur, et le cadet, François, duc de Beaufort, qui jouèrent des rôles divers durant les troubles de la Fronde. — Les titres de César étaient les suivants : César de Vendôme,

Digitized by Google

du Roy Henri quatrième, entra par la porte du Pin, venant devers Villeneuve, dans Agen, sur les quatre heures du soir, fust logé chez Monsieur de Roques (1). Il estoit de l'eage de vingt à sept ans ou environ. Ford belle homme blont, accompagné d'une trentène de chevaux, lequel s'en alloit en diligence trouver le Roy à Montauban (2).

Les troupes estoit autour d'Agen à deux à trois lieues. Il avait une trantène de carabins vestus de leur casaque de coleur rouge (3). Il s'en alla le second de septembre an susdict, sur les neuf heures du matin, à Montauban trouver le Roy (4).

Le 16e jour du mois de septembre 1621, devant Montauban, au siège, d'un coup de mousquet par l'oel (œil), fust tué Monsieur le duc de Maienne, prince généreux, lequel fust plaint de toute la France pour avoir fait une si grande perte. Celui qui fist ce méchant coup de dessus les murailles en hors estoit un cordonnier hugenot. Quelque jours oparavant, Monsieur le marquis de Villars, son frère, fust bruslé par un canon qui ce crevat luy estant luy contre (5). Le feu ce print sur sa per-

---

duc de Vendômois, de Beaufort et d'Etampes, Pair de France, Gouverneur et Lieutenant-Général en Bretagne. (De France à la bande de gneules, chargée de trois lions d'argent.)

(1) Messire Jean de Secondat, Seigneur de Roques, Roquefort, Brax, Montesquieu et autres places, Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, maître d'hôtel ordinaire de S. M. L'hôtel de Monsieur de Roques était situé sur la place actuelle de la Mairie, en face de l'Hôtel de ville. On l'appelait le *Palais de la Reine*, en souvenir de la Reine Marguerite, première femme de Henri IV, Comtesse d'Agenais. La fille de M. Roques, Suzanne de Secondat, avait épousé François d'Estrades, père du Maréchal.

(2) Il arriva sous Montauban, le 11 septembre 1621 « avec bon nombre de noblesse, sa compagnie de gendarmes, une « de ses chevau-légers et une de carabins. » (*Trésor de l'Histoire Générale.*)

(3) Les Carabins étaient une troupe de chevau-légers, cinquante par régiment, chargée d'escarmoucher et de combattre à pied et à cheval. Ils parurent dans l'armée Française sous Henri II, furent enrégimentés sous Louis XIII et disparurent sous Louis XIV.

(4) Le duc de Vendôme revint à Agen le 24 octobre venant de Montauban. Il recommanda aux Consuls de faire bonne garde et leur donna pour mot d'ordre : *Henri le Grand.* (B. B. 14, p. 299.)

Il reparut, avec l'armée de Bassompierre, le 16 mars et alla loger chez le Chanoine Charrié. (B. B. 44.)

(5) Il tenait le nom de Villars de sa mère, Henrye de Savoie, marquise de Villars, laquelle devait ce titre à son père, Honorat de Savoie, marquis de Villars en Bresse. Le marquis de Villars périt le jeudi 2 septembre. Il était

Digitized by Google

sonne et aussy sur quelques autres (1), qui estoit tout proche de ce lieu où les canons estoit (2)..... et les chappitres avec Messieurs de la Cour présidiale et consuls s'en retournèrent à Sainct Estienne, puis après chacun se retira chez soy. Le jour qu'on porta le corps dans Agen, le ciel sembloit plorer de regret menant deuil avec le public dans tel accident, car il laschait une petite rosée qui excitoit davantage le public à un plus grand regret, voyant, s'il sembloit, compatir le ciel avec eux (3).

---

issu du premier mariage d'Henrye de Savoie avec Melchior des Prez, seigneur de Montpezat du Quercy. (Voir ci-après.)

(1) Le feu prit aux gabions d'une batterie du quartier de M. le duc de Mayenne. Le marquis de Villars, dit le *Mercure François*, frère de mère de M. de Mayenne et maréchal de camp, y périt. Il était quatre heures du soir. Henriette de Savoie avait épousé en premières noces, le 26 juillet 1560, Melchior des Prez, seigneur de Montpezat en Quercy. (*Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, par J. Bourrousse de Laffore, t. IV, p. 306.) *Mercure François*, t. VII, p. 817.)

(2) Ici deux feuillets, paginés 32, 33, 34, 35, ont été arrachés, perte d'autant plus regrettable qu'ils contenaient les détails des obsèques du duc de Mayenne. Je reproduis ici le récit de Buard, publié par J. Marboutin. (*Revue de l'Agenais*, t. XXX, p. 15.)

« Le (pas de quantième) de septembre au [illegible] 1621, le corps dudit sieur Duc « passa dans Agen, conduit dans ung chariot tout couvert de velours avec les « croix jusque à terre (les croix de Lorraine vraisemblablement), tout bardé, « tiré par six chevaux blancs, tout bardés de velours jusque à terre, et son « cheval de bataylhe devant, bardé de mesme avec la grand'croix, conduit par des « officiers de sa maizon et compagnie de gendarmes, estans tous ces officiers « abylhés en deuilh. Sejorna une nuyt dans Agen et fust mys le corps « dans l'église Sainct Estienne. Le lendemain, Mr de Sauveur fyt l'oré- « zon funèbre, après le service de l'église faict, où assista la justice en corps « et messieurs les consuls en robe rouge, avec le corps de la jurade, et après « fust remys sur son chariot et fust accompaigné jusques hors la ville en le « mesme ordre que à son entrée, qui fust par la porte du Pin avec toutes les « cérémonies de l'église. »

(3) Ce passage concorde avec le récit du *Mercure François* : « Quoique le « tamps fust fort incommode par les pluyes continuelles qu'il faisoit..., les « rues estoient bordées de femmes et d'enfants pleurans... »

Le Prébendier fait une erreur de date. Ce n'est pas le 16 mai, mais le vendredi, 17 septembre, que fut tué le duc de Mayenne. Le roi pensait que c'était Castelnaut « qui devoit avoir fait le coup et qu'il connaissait le calibre de son « arquebuse. » (*Mémoires de Castelnaut*. Citation de M. J. Marboutin). La balle troua le chapeau de M. de Schomberg. (*Mémoires de Castelnaut*.)

Le 17 septembre, le duc de Guise et Schomberg, grand maître de l'artillerie, étaient venus voir Mayenne en sa tente dans les tranchées. « Il « leur dit qu'il vouloit leur faire voir ses promenoirs ». Après leur avoir tout montré et pris leur avis, il voulut « regarder dans le fossé par l'affust d'un

Digitized by Google

Seconde entrée de la Royne dans Agen par la porte du Pin, venant de Montauban, là ou estoit le siège, avec sa suite des

---

« mousquetaire où il reçeut une harquebuzade dans l'œil gauche, duquel coup il fut tombé à la renverse s'il n'eust esté soutenu du comte de Schomberg. Il feust aussitôt porté dans sa tente où admonesté de son salut, il leva les mains joinctes et rendit l'esprit. Son corps fut porté et embaumé à Montbeton et depuis conduict à Esguillon ; quant à son cœur, il fut porté à la grande église de Soissons auprès de celui de son père. »

Sa mère, Henrye de Savoie. y était enterrée depuis la fin de 1611. (*Mercure François*, t. VII, p. 848.)

A Paris, le contre-coup de cette mort fut l'incendie du temple de Charenton.

Les Huguenots avaient en horreur toute cette maison de Lorraine, tous les Guisards. Ils appelaient le duc de Mayenne ironiquement « le géant de Lorraine » et par vengeance « l'homme de sang » et « leur boucher (2). » Ils chantèrent à sa mort (*Mercure François*, t. XI, p. 1092) :

Pauvres bourbons, ne cherchez plus
De couronnes pour vos victoires ;
Ce laurier mort, icy reclus,
Vous présage des couleurs noires.

Voici le récit de Bassompierre sur cet événement :

« Monsieur de Guyse me voulut desbaucher pour aller disner avesques luy « et eux chez Monsieur Du Maine... Je m'en excusai et luy dis qu'il se prist « garde de Monsieur Du Maine qui n'avoit point de plus grand plaisir que de faire « tirer sur luy ou sur ceux qu'il menoit pour voir ses travaux et qu'il s'eschau- « dait pour brusler autruy. » (Vendredy 17 septembre. *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 314.)

Le *Journal des Malebaysse* dit que le corps du duc de Mayenne arriva à Agen le 1er octobre, entouré de sa compagnie de cent hommes d'armes.

Le 1er octobre, les consuls d'Agen reçurent une lettre de M. Villeton leur annonçant que le corps de Monseigneur de Mayenne approchait de la ville « nous suppliant de le recevoir et l'assister de nos présences pour les funé- « railles ».

Le même jour, entra le corps (1er octobre (et non en septembre, comme le dit Buard) par la Porte du Pin « où Messieurs des Chapitres et couvants « de ceste ville se sont trouvés et Messieurs les Présidiaux aussy et de la dicte « porte du Pin fut appourté dans l'église de Sainct Estienne où les Pénitans « blus se sont trouvés et l'ont assisté la nuyct ; et, le lendemain Monsieur « d'Agen a faict l'office, Messieurs les Présidiaux et nous assistans et Messieurs « de la Jurade et grand nombre d'habitans, hommes et femmes ; et ce faict, « tous les trois corps l'auroient conduict en procession jusques hors la Porte « Sainct Anthoine et après a esté conduict par cent hommes à cheval pourtant « deuil. » (B. B. 44., p. 297.) Les Pénitents bleus l'avaient pour confrère (*Malebaysse*).

C'est ainsi que fut reçu à Agen la dépouille mortelle de Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, baron de Montpezat, Madaillan, Dolmayrac, Sainte-Livrade et autres places, grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Guyenne. (Blason : de Lorraine écartelée de Ferrare). Le corps fut transporté à l'église des Carmes à Aiguillon en un cercueil de plomb où il était encore au temps où Labénazie écrivait.

Digitized by Google

princesses, aient faict son séjour dans la ville de Moissac. Ycelle entrée fust le 16 du mois de novembre, sur les quatre heures du soir, un samedy. La Royne fust logée à la maison de Monsieur de Roques. Le lendemain qui estoit jour de dimanche, la Royne s'en alla aux religieuses de la place de Paulin (1) ou on fesoit la dévotion ; et le sainct sacrement estoit exposé à cause de l'oraison des quarante heures. La Royne fist en ce lieu sa dévotion, auquel lieu ce porta force peuble et ce afin de voir la Royne, Sa Majesté estant si vertuüse et toute dévotieuse et la plus humble de toutes celles de sa troupe et suitte.

Le lendemain, qui estoit un lundi huictiesme du mesme mois, la Royne estant accompagnée de Monsieur de Vendome et de force autres messieurs et seigneurs avec quinze à vingt carrosses. Le jour que la Royne entra, Monsieur d'Agen, evesque, lui fist une arrangue (2). La Royne après avoir entendu tous les discours et remonstrances par Monsieur l'Evesque, la Royne luy demanda nouvelles de quelques personnes devotieuses, entre autres de l'hermite de Sainct Vincent, s'il estoit en bonne santé, montrant en cella comme Sa Majesté estoit grandement zélée et dévotieuse au service de Dieu, se souvenant de ces serviteurs et ce avec un grand plaisir et contantement.

Partit d'Agen, s'en allent devers Esguilhion, le huictiesme du mois susdict, sur le midy, un lundy, ceux d'Agen avec un consul, estant une trentène de chevaux et de quelques uns à pied, tous armés, suivirent la Royne et avec sept à huict bateaux plains de souldats suivant toujours à la Royne à la suite de son basteau jusques à Esguilhon pour estre conduitte en assurance, contre la rage des Hugenots, le Roy l'aient commandé le jour de son despart. Fist ford beau et serain. Ceux d'Agen avoient esté requis à la foix avec trois cens hommes armés tant à pied que à cheval pour l'atandre et la

(1) Les Religieuses de Notre-Dame, ordre fondé par Jeanne de Lestonac en 1619.

(2) Claude de Gélas, neveu et vicaire général de l'évêque Nicolas de Villars à qui il avait succédé en 1608.

Digitized by Google

conduire dans Agen avec assurance, et ce contre les Huguenots (1).

LE SIÈGE DE MONTAUBAN

Au pourtraict qu'en ces vers je trasse
De l'espouvantable disgrace
Dont ce pays est tourmenté,
Il n'est pas d'âme si barbare,
Fust-ce la mesme cruauté,
De qui la pitié ne s'empare.

Pourtraict d'une misère estrange,
Dont les couleurs pour leur meslange,
Le destrempent avec leurs pleurs,
Que dans ces lieux d'horreurs infâmes
Les spectacles et les douleurs
Ont tiré d'ung million d'âmes.

---

(1) La milice agenaise était allée rejoindre la Reine à La Magistère. Le duc d'Uzès accompagnait Anne d'Autriche. Elle s'en alla à Bordeaux « avec fort peu de tren », escortée de ville en ville par les troupes des communautés traversées.

La date du 16 est une date erronnée. Le Prébendier a voulu écrire le 6, comme le démontre la date du « huictiesme » de novembre dont il parle plus bas. Buard donne la date du 6 novembre (V. *Revue de l'Agenais*, t. xxx, p. 146. *loco citato.*)

Le 4 novembre, les Consuls d'Agen reçurent une lettre du Roi leur faisant commandement de fournir une escorte aussi nombreuse que possible pour le voyage de la Reine à Bordeaux, par eau ou par terre, avec trois jours de vivres pour l'escorte. La lettre est du 1er novembre et signée du Roi. Elle est contresignée : de Bruslart. (BB. 44.)

A la date du 6 novembre, le *Journalier des Consuls* relate que les Consuls De Las et Baulac allèrent au devant de la Reine, à deux lieues de la ville, avec plus de deux cents hommes de pied, armés de piques et de mousquets, et cent de cheval. Le cortège entra par la porte du Pin où l'attendaient les Consuls en robes rouges et la Jurade. Elle logea chez M. de Roques. Pour plus de sûreté, les Consuls envoyèrent vers le maréchal (de Bassompierre) et vers les Consuls d'Aiguillon pour savoir si ceux de Monheurt s'étaient déclarés contre le Roi. On avait appris l'assassinat de M. de Boisse de Pardailhan qu'on disait assassiné à Gensac par son gendre, M. de Théobon père, et son fils, le marquis de Mirambeau. Delcassé, le promoteur de la ville, partit sur l'heure.

La Reine et son Conseil décidèrent de descendre vers Aiguillon par terre, Monheurt étant sur la rive gauche de la Garonne. La Reine partit le 8 et fut escortée par trois cents hommes de pied ou de cheval, tant par terre que par eau. Les miliciens étaient conduits par MM. de Las et Baulac, consuls. Ils restèrent deux jours absents « et ont despandu notable somme montant au « moings deux cents escus ». (BB. 44, pp. 299-300.)

Digitized by Google

Mais aussi ce qu'il représente,
Si cruel, si plain d'espouvante,
C'est la déesse de la mort ;
Et comme ceste inexorable
Par ung triste et malheureux sort
Despeuple ce lieu miserable.

Désolée et triste contrée
Que la fureur a rencontrée
Du tout propice aux sanglants esbats,
Qu'elle prend en ses tragédies
Dont les acteurs sont le trespas
Et les cruelles maladies.

C'est une flamme dévorante
Par tout horriblement errante ;
Par tout on voit son flambeau,
Par tout on oit son chant funeste
Qui menant les morts au tombeau
Y semble adjoûrner tout le reste.

La fièvre et la dyssenterie
Ne suffisent à la furie
Qui va redoublant nos malheurs
Par ce mal trop mortel en l'homme
Et qui prend son nom des couleurs
Du Sénat de l'Antique Rome (1).

Dans ce règne de mal encontre
Nul n'arrive qui ne rencontre
De quoy se lamenter d'abord ;
L'un pour ung amy mourant tremble,
Ceslui-là pleure ung amy mort,
Et l'autre fait les deux ensemble.

On ne voit sur le front paroître,
Soit d'ung serviteur, soit d'ung maistre
Aucune marque de sancté ;
Si le valet transit de fiebvre,
Vous voyes que d'autre costé
Le maistre a la mort sur la lèvre.

---

(1) La maladie qu'on appelait le *Pourpre* et qui n'était autre que la Peste pétéchiale, forme de la peste hémorrhagique.

Digitized by Google

Ce valet que le maistre estonne
Au maistre mesme frayeur donne,
Mais avec un si grand effort
Que chacun à ce point croit estre
L'ung d'avoir pour valet ung mort,
L'autre d'avoir ung mort pour maistre.

La ville de vapeurs couverte
De tous les costés est déserte
Fors des corps qui sont au cercueil,
Que les héritiers qui demeurent
Ne vont accompagner en deuil
Pour ce qu'eux-mesmes ils se meurent (1)

Si quelqu'un parfois se pourmène,
C'est quelque fou que la mort mène
Qui, n'ayant plus rien de vivant
Qu'un poumon sec dont il halette,
Veut alier, ce semble, esprouvant
Comment peut marcher un eschalette !

Ce langoureux sans autre geste
Que d'un pas mourant qui luy reste
Du temps qu'en sa force il vivoit,
Ainsi décharné, sec et blesme
Feroit jurer à qui le voit
Qu'il se porte en terre luy mesme.

Si quelqu'autre aux abois désire
Ung médecin pour son martire
Et pour son âme ung capucin,
Il trouve la fureur si grande
Que capucin et medecin
Requierent ce qu'on leur demande.

Ceste fureur qui rien n'oublie
Fait choix enfin dans la folie
Tous ceux que la fiebvre [a] surpris,
A qui la vénimeuse flamme
Oste effroyablement l'esprit
Et laisse inutilement l'âme.

---

(1) Qu'on lise les lamentations du poète Guillaume de Marchant sur la Peste Noire de Florence de 1348 (Voir *La Peste en Agenais au XVIIe siècle*, p. 166.)

Digitized by Google

Elle prend l'enfant en nourrisse
Et l'enfant mesme en la matrice,
A l'ung donnant dans le berceau
Ses propres langes pour suaire
Et à l'autre pour son tombeau
Le propre ventre de sa mère.

Quoy qu'elle ayt sa faim assouvie
Dessus la malheureuse vie
Du plus grand et du plus petit,
Elle va paistre encor la rage
De son ravissant appétit
Jusqu'au désert d'un hermitage.

Là dedans où l'horreur habite
Elle trouve un bon père hermite
Quy lui ressemble infiniment,
Aussy fait-on ceste remarque
Qu'ils disputent longuement
Qui d'entre eux deux estoit la Parque.

Enfin sa raige qui persiste
Fera voir en ce lieu si triste
Les goûts de ces mortels poisons,
Tous les lits transformés en bières
Et les habitans des maisons
Tous logés dans les cimetières (1).

Aussi tout pour elle conspire ;
Rien ne s'oppose à son empire,
Les dieux mesme y prestent la main ;
Et nous en avons tant de preuve
Par le secours que a son dessein
Apporte le Dieu de ce fleuve.

Ce Dieu, favorable à la guerre,
Déserteur de sa propre terre,
A si bien infecté son eau
D'une vapeur puante et noire,

---

(1) L'armée sous Montauban perdit environ 8,000 hommes, soit de la peste soit du fait des hostilités. Le duc de Montmorency faillit mourir de la contagion. A Toulouse, 10,000 personnes succombèrent. Au camp de Montauban, périt aussi le fils du maréchal de Thémines.

Digitized by Google

Qu'il faut préparer son tombeau
A quiconqz entreprend d'en boire.

Le soleil parmi ces désastres
Les rivant aux plus malins astres
Unit à ce fatal tison
Ses rais disposes à destruire,
Et s'il luyt sur cest horizon
C'est plus pour nuire que pour luire.

Tous les vens aussy pour lui plaire
Luy prestent l'autan pestifère
Quy seul par ses souffles malins
Met plus d'hommes à la renverse
Que l'aquilon ne fait de pins,
Quant sur eux sa fureur s'exerce.

Mais, o vous, âmes languissantes
Qui restes encor gémissantes
De soubs tant de calamités,
Advises si sa main mortelle
Que vous blasmes de cruauté
N'est point plus juste que cruelle !

Non ! ceste main de soy ne donne
Le coup mortel qui vous estonne ;
Elle est ministre seulement
De ceste invisible puissance.
Cest absolu commandement
N'est qu'une pure obéissance.

Une divinité plus grande,
Qui fit tout et à tout comande,
Mesme à la mort comme aux mortels,
Monstre sourent par elle aux hommes
Lorsqu'ils mesprisent ses autels,
Ce qu'elle est et ce que nous sommes.

FIN.

(à suivre.)

Digitized by Google

FLORIAN ET SES BANDES DE PARTISANS

En 1814 et 1815

(SUITE *)

Florian, nous l'avons dit, était entré à Agen avec sa petite troupe, le 15 juillet 1815. Tous ses hommes furent logés chez les habitants, et plus particulièrement dans la rue Grenouilla. Lui-même devint l'hôte de l'huissier Chaubard, père du géologue. Il avait apporté des habits bourgeois qu'il revêtait souvent, ne conservant que son béret à gland d'or et ses grandes bottes. Ses soldats l'appelaient capitaine. Eux-mêmes, du reste, étaient accoutrés d'un costume bizarre, moitié civil, moitié militaire. Ils se montraient fort impérieux avec leurs hôtes et exigeaient d'eux des gigots de mouton, des aloses et du vin vieux (1).

« Sur le soir, ajoute Proché, ils parcouraient les rues portant des figures en plâtre, représentant Napoléon et chantant *Vive l'Empereur! A bas les Bourbons.* Ils proféraient des jurements et des imprécations horribles contre les royalistes, pour les provoquer et exciter des troubles (2). » Non contents de ces manifestations platoniques, ils se répandaient aussi dans les campagnes, pillant les maisons isolées, et surtout cherchant à se remonter en volant des chevaux. Florian de son côté courait les cabarets, essayant d'embaucher tous ceux

---

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 109.

(1) Tradition orale rapportée par Dumont, ancien commis à la bibliothèque de la ville d'Agen, témoin de ces événements.

(2) *Annales de la ville d'Agen*, p. 212.

Digitized by Google

qu'il rencontrait. Mais il ne réussit qu'auprès d'un certain *Dumon*, menuisier, très simple d'esprit, qui ne resta que quelques jours avec lui, et d'un chaudronnier *Etienne Boudet*, natif d'Aurillac, déjà nommé.

Cependant, voyant que la population se montrait de plus en plus hostile à son égard, qu'il ne réussissait pas dans ses entreprises et que les autorités de la ville le surveillaient très étroitement, Florian résolut, six jours après, de quitter Agen. Le 20 juillet, il remit quarante cartouches à chacun de ses hommes, les réunit de grand matin sur le Gravier, leur fit faire l'exercice et partit presque aussitôt dans la direction du Port-Sainte-Marie. Il ne fit halte ni dans cette ville, ni à Aiguillon, ni à Tonneins, mais il gagna par des chemins détournés la plaine de Marmande et s'arrêta dans la petite ville de Saint-Barthélemy (canton de Seyches), avec les plus mauvaises intentions.

Mais laissons parler ici le procureur général Mouysset, qui, dans l'acte d'accusation dressé plus tard par lui contre la seconde bande de Florian, résume, mieux que nous le saurions le faire, en un style très clair et très précis, les péripéties des drames qui s'ensuivirent et nous met ainsi parfaitement au courant des agissements de ces bandits.

« Vers le 12 du mois de juillet dernier, un corps de partisans, qui s'était formé à Bordeaux sous le commandement du soi-disant capitaine Florian, arriva à Agen. Cette troupe était alors composée de *vingt-huit* hommes armés de fusils et de baionnettes, non compris le chef. Ils restèrent dans cette ville pendant six ou sept jours et furent logés chez les bourgeois. Il parait que ce fut le 19 du même mois qu'il partirent d'Agen et se rendirent d'abord à *Saint-Barthélemy*, arrondissement de Marmande, où ils voulurent faire accroire aux habitants qu'ils avaient l'ordre de l'autorité supérieure de rétablir le pavillon tricolore à la place du pavillon blanc, partout où ce dernier pavillon se trouverait avoir été arboré. Ils observèrent, en outre, qu'ils avaient besoin de se procurer des chevaux pour se remonter.

Digitized by Google

« A cette même époque un détachement du 44e régiment de ligne, composé seulement de onze soldats commandés par le sergent Frammont (1) se trouvait stationné à Saint-Barthélemy. Florian s'adressa directement à ce sergent. Il voulut l'engager à se joindre, lui et sa petite troupe, à son corps de partisans. Il lui fit même beaucoup de promesses. Mais voyant qu'il ne pouvait pas réussir à corrompre ce sous-officier, il essaya de l'intimider par des menaces. Comme le petit détachement du 44e était de beaucoup inférieur en nombre à la troupe de Florian, le sergent Frammont vit qu'il n'avait d'autre ressource que d'imaginer quelque subterfuge. Il prétexta avoir une partie de ses soldats disséminés dans quelques villages voisins, qu'il lui fallait un certain temps pour les réunir et qu'il allait se donner du mouvement pour cela. Il fut convenu que Florian et sa troupe se retireraient dans la campagne à quelque distance de la ville et que pendant la nuit, le sergent irait le joindre avec sa troupe. Florian crut à ses promesses. Il fit sortir sa troupe de Saint-Barthélemy et se retira dans une métairie.

« Quelques heures après, Florian envoya des émissaires auprès du sergent pour lui témoigner son impatience, à cause du retard qu'il mettait à se joindre à lui ; mais ce dernier prétendit qu'il n'avait pas encore rassemblé tous ses soldats, qu'il pouvait néanmoins être tranquille, parce qu'il était toujours dans les mêmes intentions.

« Cependant le sergent Frammont se réunit à l'adjoint du maire et à quelques autres bons citoyens. Ils profitèrent de tout le reste de la nuit pour se procurer des armes. Dans la matinée du 21 juillet, dès le point du jour on fit sonner le tocsin, la générale battit et le sergent, ainsi que l'adjoint au maire, s'étant mis à la tête d'une quarantaine d'hommes armés, y compris le détachement du 44e, coururent contre la bande de Florian qui prit aussitôt la fuite ; de manière que la

(1) Dans sa notice sur la commune de Saint-Barthélemy (Villeneuve-sur-Lot, 1872). M. Béchade-Labarthe, qui raconte également cet épisode, nomme ce sergent Frémont.

Digitized by Google

bonne conduite de ce sergent et la fermeté de l'adjoint du maire sauvèrent Saint-Barthélémy du pillage (1). »

L'affaire de Miramont fut bien plus sérieuse :

« Dans cette même matinée et de très bonne heure, écrit toujours le procureur général Mouysset, cette bande de brigands arriva au chef-lieu de la commune de Miramont qui devint bientôt le théâtre des plus grands excès contre les personnes et les propriétés ; et il fut d'autant plus facile à Florian et à sa troupe d'effectuer leurs projets criminels qu'ils trouvèrent dans ce lieu plusieurs individus qui étaient bien disposés à les seconder.

« Le drapeau blanc avait été arboré la veille sur le clocher de Miramont. Florian le fit descendre par quelques soldats de sa troupe, afin d'y substituer le drapeau tricolore. Il se rendit ensuite, d'après les indications qui lui avaient été données, et suivi d'une partie de sa bande, chez les sieurs Boëry-Laboissière et Lamour-Laboissière, au lieu de Laubarède, à une très petite distance de Miramont. Ils entrèrent dans cette maison comme des furieux. Ils se saisirent de suite du sieur Lamour-Laboissière, en le traitant de brigand. Ils le garrotèrent avec un cable de charette qu'il trouvèrent dans une grange voisine ; ils menacèrent plusieurs fois de le tuer parce que la veille il avait arboré le drapeau blanc sur sa maison de Laubarède ; ils abattirent ce drapeau qu'ils attachèrent ensuite aux épaules dudit Lamour-Laboissière ; et, dans cet état, Florian et sa troupe le conduisirent dans la ville de Miramont, comme pour le présenter en spectacle à quelques mauvais sujets qui étaient déjà accourus pour se réjouir de ces scènes atroces. Il fut amené sous la halle où il fut attaché et gardé par des soldats de Florian, armés de fusils et de bayonnettes.

« Un marchand juif qui s'était rendu à la foire de Mira-

(1) Dans le dossier administratif, conservé aux Archives départementales de Lot-et-Garonne et relatif à la seconde bande de Florian, se trouve une lettre du sous-préfet de Marmande, J.-B. Blanqui, au Préfet d'Agen, en date du 21 juillet, lui exposant également, quoique d'une façon sommaire, l'affaire de Saint-Barthélemy. « Les brigands, écrit-il, ont passé outre sans commettre d'autres voies de fait que de se faire délivrer des subsistances. »

Digitized by Google

mont et qui était logé dans une boutique de la maison du sieur Bonnefon fut aussi désigné à Florian comme royaliste. Ce dernier le fit arrêter sur le champ ; on lui vola sa montre et une certaine somme d'argent ; il fut garroté et conduit ensuite sous la halle à côté de Lamour-Laboissière.

« Des factionnaires de la bande de Florian avaient été placés au-devant de la maison du sieur Pierre Chevalier Bonnefon ; les voleurs entrèrent dans cette maison où ils volèrent un fusil double et une canne à lance. Ils se mirent ensuite à la recherche du sieur Bonnefon, qui, étant sorti pour parler au chef de la bande, fut à l'instant même arrêté et fortement lié sur l'ordre de Florian et conduit sous la halle avec les deux autres victimes.

« Pendant que tout cele se passait, le sieur Guibert fils, garde du corps, revêtu du costume de sa garde, arriva à cheval à Miramont. Il continuait sa route sans s'arrêter ; mais ayant été signalé à Florian ou à sa troupe comme royaliste et portant la cocarde blanche, on courut après lui ; on le fit descendre de cheval ; on se saisit de sa personne ; il fut amené à Florian qui lui vola son cheval, une valise remplie d'effets, une épée, ses épaulettes, aiguillettes et éperons. Il fut aussi garroté par les gens de Florian et réuni aux trois autres déjà arrêtés.

« Ces quatre particuliers furent ensuite conduits par Florian ou sa troupe à Laubarède. On les attacha à un arbre tout près de la maison des sieurs Laboissière, où ils furent gardés à vue. Boëry-Laboissière étant survenu, Florian menaça vivement de le punir de ce qu'il avait la veille arboré le pavillon blanc sur sa maison. Il lui porta la pointe de son sabre sur la poitrine ; mais Lamour-Laboissière ayant de suite crié que, si c'était un crime d'avoir arboré le drapeau blanc, c'était lui seul qui en était coupable. Florian dit à Boëry-Laboissière de se retirer, et celui-ci prit le parti de s'éloigner de son habitation.

« Florian entra ensuite avec une partie de sa troupe dans la maison des sieurs Laboissière, où il donna le signal du pillage, en disant : « *Pillez, mangez, buvez, mettez tout en déroute.* »

« Aussitôt la maison de Laubarède fut pleine de monde. Beaucoup de personnes de la commune de Miramont ou des

Digitized by Google

environs s'introduisirent pêle-mêle avec la bande de Florian dans tous les appartemens de cette maison. Il fut pratiqué des infractions sur presque tous les meubles fermant à clef. On vola partie de l'argenterie, beaucoup de linge de table et de lit, tout le linge de corps des sieurs Boëry-Laboissière et Lamour-Laboissière, presque tout leur vestiaire, beaucoup de bijoux, les épaulettes du sieur Boëry, plusieurs paires de pistolets, tout le vestiaire de feue dame Darribaud, presque tout celui des deux servantes de la maison, huit francs d'argent à l'une d'elles et cent vingts francs audit sieur Lamour-Laboissière : les pillards se livrèrent ensuite à des orgies ; ils mangèrent presque tout le confit et les jambons et burent ou laissèrent perdre une barrique de vin. En un mot tout fut mis au pillage.

« Pendant que ces désordres avaient lieu, Guibert, l'un des quatre individus qui étaient attachés à un arbre, ayant demandé qu'on lui apportât de l'eau-de-vie, on vit Florian se présenter sur la porte de la maison de Laubarède et parler en ces termes : « *Brigands, pour le peu de temps qu'il vous reste à vivre, vous pouvez mourir à jeun. Dans un instant vous allez brûler dans cette maison.* » Ces menaces furent encore réitérées plusieurs fois dans cette matinée par le même Florian.

« Il était instruit que Lamour-Laboissière avait une jument. Il savait aussi, par l'intelligence qu'il avait avec des mauvais sujets de la contrée, que Lamour-Laboissière avait donné le nom de Coquette à cette jument ; et Florian lui fit la demande en ces termes : « *Dis-moi, brigand, où est la Coquette ?* » Laboissière ne répondit rien. Mais, Florian ayant découvert qu'elle était dans la prairie voisine, la fit saisir par les soldats de sa troupe.

« M. le Maire de Miramont (1) se rendit, mais un peu tard, au lieu de Laubarède, afin de tâcher d'apaiser Florian et d'éviter par là de plus grands désordres. Il s'intéressa auprès

(1) P. Brunet, maire de Miramont en 1815 et 1816.

Digitized by Google

de lui pour rendre à la liberté les quatre individus qui étaient arrêtés et étroitement garrotés. Mais Florian continua de proférer des menaces d'incendie et de mort. Il adressa de vifs reprocher à M. le Maire de ce que, la veille, il avait fait arborer le drapeau blanc sur le clocher de Miramont. Cependant le maire insista pour qu'il rendit à la liberté le sieur Bonnefon et le marchand juif. Florian y consentit ; mais à l'égard du sieur Bonnefon seulement, et à condition que le maire ferait de suite aborer le drapeau tricolore sur le clocher de Miramont : ce qui fut exécuté à l'instant, et Bonnefon fut délivré. Florian ajouta qu'il ne rendrait le juif à la liberté que tout autant que celui-ci lui donnerait cent pistoles.

« Florian, ayant après cela rassemblé sa troupe qui était chargée de plusieurs paquets renfermant partie des objets volés, fit détacher de l'arbre Lamour-Laboissière, Guibert et le marchand juif. Il partit de Laubarède à la tête de ses bandits, et fit conduire ses trois victimes du côté des bois de Brondau, à une lieue environ de Miramont.

« Ce fut dans ce lieu que Florian dit à sa troupe, en parlant de Lamour-Laboissière : « *Qu'on m'amène ce crâne ; — tu vas mourir*, dit-il. — *Il y a trois heures que je m'y attens*, répondit Laboissière. — *Tu ne pâlis pas*, lui dit Florian ? — *Non*. — Le brigadier de cette bande lui dit : *Je promets de ne pas te manquer*. — *Eh bien !* répond Laboissière, *tire-moi entre les deux yeux*. — *Qu'on les lui bande*, observa Florian. » Mais, Laboissière ayant répondu qu'il n'en avait pas besoin, alors Florian dit : « *Il est brave ; qu'on le renvoye*. » Ensuite il le rappela, et, lui présentant une liste, il lui dit : « *Lis* ». Et il est prétendu par Laboissière qu'il vit dans cet écrit que le sieur Coustau-Beaubrun et lui-même y étaient désigné pour être condamnés à mort, que leurs maisons ainsi que celles de plusieurs autres individus y étaient indiquées comme devant être pillées.

« Le marchand juif fut aussi délivré; et Florian leur dit qu'ils pouvaient se retirer. Mais il retint encore le sieur Guibert en observant qu'il avait un mot d'ordre à lui donner. Bientôt après, Florian le fit coucher par terre ; on le fouilla ;

Digitized by Google

il lui fut volé une pièce d'or de vingt francs, et ensuite, il fut renvoyé comme les deux premiers (1). »

L'affaire de Miramont fit grand bruit dans le département et y provoqua une émotion considérable. Elle donna lieu entre les autorités constituées à une volumineuse correspondance conservée aux Archives départementales de Lot-et-Garonne. Nous y trouvons, entre autres pièces, une fort curieuse lettre du père du jeune officier Guibert au Préfet de Lot-et-Garonne, en date du 24 juillet 1815, signée Guibert-Sissac, adjoint de la commune de Soumensac, et qui débute ainsi : « Les bayonnettes des puissances alliées nous ont enfin rendu notre bon Roi et notre premier magistrat du département de Lot-et-Garonne, Dieu soit loué ! » Puis il raconte à son tour, d'après la déposition de son fils, « dont les jambes sont broyées de coups » le drame de Miramont ; et il termine par cette observation : « Je ne dois point vous laisser ignorer, Monsieur le Préfet, que le sieur Boussion, que M. Bonnefon, son parent, envoya chercher, arriva, renouvela connaissance avec le chef des brigands pour s'être vus au champ de May, que même il se qualifiait de Préfet. Je dois vous assurer qu'il ne s'apitoya pas sur le sort des détenus restés trois, puisqu'il ne plaida pas aucun élargissement. Mon fils se retirant, c'est alors qu'il le salua et le reconnut pour mon fils. » Il le pria de rendre compte au ministre de la guerre « de l'évènement arrivé à son fils et de la cause de son retard à partir. Car il ne doit point ignorer qu'il avait été arrêté et mis en prison à Marmande par ordre de M. Rouen des Mallets (2), jugé par le tribunal, et qu'il n'avait recouvré sa liberté que pour être envoyé sous la surveillance du maire de cette commune (3). »

Le comte de Villeneuve-Bargemont, de son côté, préfet de Lot-et-Garonne, préoccupé des conséquences de l'affaire de

(1) Procédure de la seconde bande de Florian, au greffe de la Cour d'appel d'Agen. Acte d'accusation du 5 octobre 1815. Pièce n° 64.

(2) Préfet de Lot-et-Garonne pendant les Cent-jours.

(3) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Série M. Bande de Florian.

Digitized by Google

Miramont, et pour empêcher le renouvellement de pareils faits, écrit aussitôt, le 24 juillet, à ses collègues de la Gironde et de la Dordogne une lettre où il les prévient que « le sieur Florian, chef d'une troupe, dite compagnie franche, est passé à Agen le 21 juillet, qu'il s'est dirigé sur Miramont, y a commis des excès et peut aller de là soit dans la Gironde, soit dans la Dordogne. » Il leur conseile de prendre des mesures énergiques ; « car cet homme, ajoute-t-il en terminant, que nous avons vu ici dans l'hiver de 1814 à la tête d'une compagnie de partisans, est extrêment dangereux (1). »

En quittant Miramont, Florian ne jugea point à propos d'aller dans la Gironde, mais il prit des chemins détournés, craignant d'être poursuivi, et se dirigea avec sa bande du côté d'Issigeac.

« Ils arrivèrent, vers les dix heures du soir de cette même journée du 21 juillet, nous apprend toujours le procureur général Mouysset dans l'acte d'accusation, au domicile de M. Larramière, maire de la commune de Monmarès et adjoint à la mairie d'Issigeac. Ils abattirent le drapeau blanc arboré sur la maison du maire et prirent logement chez lui.

« Ce fonctionnaire se rendit de suite auprès du maire d'Issigeac pour lui annoncer ce qui se passait chez lui ; et en même temps il lui donna la certitude que bientôt cette troupe arriverait à Issigeac.

« Dès le 22 au matin, Florian et sa bande se portèrent, en effet, sur cette ville. Elle s'était divisée en deux pelotons. Le peloton, qui était commandé par Florian, se trouvait composé d'environ vingt-deux hommes, les uns à cheval, les autres à pied ; il passa partie dans la ville et partie autour, et ne s'arrêta pas. Il continua sa route, en se dirigeant du côté de Faux.

« Vers cinq heures de la même matinée, on vit arriver encore à Issigeac le deuxième peloton de cette bande, composé de huit individus, parmi lesquels on reconnut le nommé Jean Vincent, dit Phylippe, jardinier de ladite commune d'Issigeac.

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne, série M.

Digitized by Google

Quelques-uns d'entre eux s'étant adressés au maire lui dirent qu'ils étaient français et bien français, qu'ils formaient l'avant-garde d'un corps de cent cinquante hommes qui arriveraient à Issigeac dans un quart d'heure. Ils demandèrent qu'il leur fut donné des rafraichissements. Mais le maire, s'étant aperçu que ces gens-là n'étaient que des brigands, ne voulut pas les accueillir. Alors ils se réunirent tous sur la place, causèrent quelque temps avec ledit Vincent. Ils menacèrent de descendre le drapeau blanc qui flottait sur le clocher ; ils se mirent en rang, portèrent l'arme au bras ; après quoi ils traversèrent la ville et se rendirent directement à la maison de campagne de la dame Goguard, épouse Pommarède, à une très petite distance d'Issigeac, où, après avoir effrayé cette dame et sa famille, ils se firent donner à manger et à boire. Cependant une des demoiselles Pommarède, étant sortie furtivement de sa maison, appela du secours. Ses cris furent entendus des habitants d'Issigeac, qui n'avaient pas cessé de se tenir en observation. Le maire fit sonner le tocsin ; la garde nationale prit les armes ; elle se transporta chez la dame Pommarède où elle arrêta ces huit individus qui furent désarmés et conduits à la mairie d'Issigeac. On trouva sur eux plusieurs paquets contenant beaucoup de linge de corps, des habits, des mouchoirs, une montre en or, deux rasoirs, une boucle d'argent pour le col et plusieurs autres objets qui depuis ont été reconnus pour appartenir aux sieurs Boëry-Laboissière et Lamour-Laboissière ; on saisit aussi un fusil à deux coups, dont Vincent était porteur et qui a été reconnu depuis pour être le fusil volé au sieur Pierre Chevalier Bonnefon. Tous ces effets furent déposés à la mairie d'Issigeac, et il résulte du procès-verbal dressé par le maire que les individus arrêtés convinrent que le tout provenait de leurs rapines.

« Ils furent traduits ensuite devant le procureur du Roi à Bergerac et successivement à Marmande et à Agen où une procédure a été instruite devant la Cour royale.

« Anson, dit Méricain, qui faisait aussi partie de la troupe de Florian, fut arrêté à Miramont le lendemain du pillage.

« Sauvignac dit lou Fi, Frayssinet dit Feytou, Pasquet,

Digitized by Google

Hébrard, Dutreil et Bachelerie, domiciliés de Miramont ou des communes environnantes, n'ont été arrêtés que par suite de l'information (1). »

Le 29 juillet, en effet, le nouveau sous-préfet de Marmande, Lamarque, prévenait son chef hiérarchique que neuf individus de la bande de Florian avaient été arrêtés le 22 à Issigeac, qu'ils venaient d'être traduits à Marmande, et que de concert avec le procureur du Roi Grangeneuve ils allaient être envoyés à Agen. « On dit, ajoute-t-il, qu'ils ont tous pris part aux atrocités et pillages qui ont eu lieu à Miramont (2). »

C'étaient les nommés : Ludwig, dit Jean Smith, Boyer, Boudet, Poukowski, Ribotte, Jean Gaspard, Wachner, Anson et Jean Vincent, dit Phylippe.

Voici du reste, toujours d'après l'acte d'accusation, les charges qui pesaient sur chacun de ces individus :

« La procédure présente de si fortes charges contre *Florian* qu'il doit nous suffire de dire à son égard qu'il est le principal auteur de tous les crimes qui furent commis à Miramont et à Laubarède dans la matinée du 21 juillet ; non seulement comme ayant ordonné à sa bande de les commettre, mais encore comme y ayant coopéré de la manière la plus active, ainsi qu'il a été déjà démontré.

« *Ludwig, Ribotte, Poukowski, Boudet, Gaspard, Boyer, Wachner* et *Anson,* faisaient partie de la bande de Florian. Ils partirent d'Agen avec leur chef et arrivèrent aussi avec lui à Miramont ; et ce fut encore avec lui qu'ils prirent la part la plus active dans les vols et les violences qui font le sujet de l'accusation, et principalement dans le pillage des maisons des sieurs Laboissière.

« Les sept premiers de ces individus furent tous trouvés nantis, lors de leur arrestation aux environs d'Issigeac, d'une grande quantité d'effets volés dans ladite maison de Lauba-

(1) Procédure de la seconde bande de Florian, au greffe de la Cour d'Agen.
(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Série M. Bande de Florian.

Digitized by Google

rède ; et quand ils ont été interrogés soit à Bergerac, soit devant le commissaire de la Cour royale, ils avaient encore sur le corps des chemises reconnues avoir été volées au sieur Laboissière.

« *Anson* était resté en arrière de la troupe de Florian, lorsque celle-ci partit de Miramont. Il fut rencontré et arrêté le lendemain du pillage, tout près de la maison de Laubarède, vêtu d'un habit qui fut reconnu de suite pour avoir été volé au sieur Boéry-Laboissière.

« *Vincent,* jardinier des environs d'Issigeac, se trouvait à Miramont, lorsque la bande de Florian y arriva. Il s'enrola dans cette troupe ; il désigna Lamour-Laboissière à Florian, comme lui ayant la veille fait crier par force Vive le Roi ! On le vit continuellement en activité dans la bande. Il offrit à Florian de lui indiquer les maisons de plusieurs royalistes ; il a été vu prenant part au pillage dans la maison de Laubarède. C'est encore Vincent, qui, dans la journée du 22 juillet, conduisit une partie de la bande de Florian chez la dame Pommarède, près d'Issigeac, où ils se firent donner à manger et à boire et où il fit les plus vives menaces à cette dame ; il lui porta même le poing à la figure, parce que le pavillon blanc était arboré sur sa maison ; et lorsqu'il fut arrêté avec les autres, on le trouva nanti d'un fusil à deux coups qui avait été volé à Miramont chez le sieur Bonnefont.

« *Savignac,* dit *Lou Fi* et le *Triomphant,* forgeron et serrurier, se joignit aussi à la bande de Florian à Miramont ; il s'introduisit dans la maison des sieurs Laboissière, et il est prétendu que c'est lui qui, à l'aide de quelques instruments de son état, enleva les serrures, força ou fractura conjointement avec les autres pillards presque tous les meubles de cette maison. Il prit également une part très active au pillage. Il s'offrit même pour conduire les brigands chez le sieur Cousteau-Beaubrun, à Lamothe-d'Alès ; on a trouvé aussi sur lui, entre autres objets, un patalon de nankin et un autre en laine noire qui ont été reconnus avoir été volés chez les sieurs Laboissière.

« *Freyssinet,* dit *Feytou,* cordonnier, fut reconnu parmi les

Digitized by Google

gens de la bande de Florian. Il passa tout près de Lamour-Laboissière qu'on avait arrêté et garrotté et s'adressant à lui il lui dit : *Eh bien ! Vidase, criera-tu vive le Roi à présent ?*. On le vit s'introduire pendant le pillage dans les appartements de la maison Laubarède et ressortir de cette maison, ayant son tablier de cuir rempli d'effets. Il vendit bientôt après un habit, moyennant cinq francs, à un nommé Chazette, son garçon de boutique ; cet habit ayant été remis peu après par ce dernier à la mairie de Miramont, il a été reconnu pour appartenir à Laboissière fils.

« *Pasquet*, ménétrier, fut vu aussi dans la maison Laubarède pendant le pillage. Il mangea et but avec la troupe de Florian ; et il s'éleva contre lui des soupçons assez graves sur sa coopération active aux vols qui furent faits dans cette maison.

« *Hébrard, Dutreil* et *Bachelerie* sont présentés par la procédure et par l'arrêt d'accusation comme s'étant rendus complices des faits imputés aux treize accusés dont il vient d'être parlé et il existe aussi contre eux d'indices très graves de culpabilité.

« *Hébrard* était à Miramont lorsque Florian y arriva avec sa bande vers les cinq heures du matin du 21 juillet. On le vit allant joindre bien vite sur la place le chef de cette troupe, lui tendre la main et lier conversation avec lui. On le vit encore, au bout d'une rue et près des Cornières, conférer longtemps avec un prétendu sous-officier de cette bande et lui remettre un papier plié, sur lequel ce sous-officier écrivit quelque chose avec un crayon. Hébrard tint aussi conversation avec les soldats de ladite troupe et leur montra du doigt la porte de la maison du sieur Pierre Chevalier Bonnefon, qui bientôt après fut arrêté et volé. Il se rendit ensuite à Laubarède pendant qu'on pillait la maison des sieurs Boëry et Lamour-Laboissière. L'ayant prié de s'intéresser pour son maître, il répondit *oui, oui,* mais avec un air de mépris ; un moment après il s'y renferma avec Florian dans une chambre du sieur Boëry-Laboissière, où il resta longtemps, sans qu'on ait pu savoir le motif.

« De son côté, Hébrard prétend qu'il ne se rendit à Lauba-

Digitized by Google

rède que pour intercéder auprès de Florian, afin de faire délivrer les quatre personnes qu'on avait garrottées et attachées à un arbre : que ce fut même par son intercession que le Chevalier Bonnefon fut rendu à la liberté et qu'il obtint l'assurance de la part de Florian que les trois autres seraient aussi renvoyés.

« *Dutreil* a été, dans ladite matinée du 21 juillet, conduire lui-même quelques soldats de Florian vers la boutique du marchand juif, en leur disant : *C'est celui-là,* et de suite ce marchand fut arrêté et pillé.

« Enfin, *Bachelerie*, le seizième et le dernier des accusés, devait partir de Miramont dans la matinée du 21 juillet pour servir d'assistant à l'huissier Coulet, qui se proposait d'aller remplir quelque commission de son ministère ; mais dès le moment de l'arrivée de Florian et de sa troupe, Bachelerie ne voulut pas suivre l'huissier ; il préféra rester à Miramont où il favorisa bientôt les projet criminels de la bande de Florian. Bachelerie fut vu par plusieurs personnes signaler directement le sieur Guibert aux brigands pour le faire arrêter. On l'entendit crier au moment même où Guibert traversait à cheval la ville de Miramont : « *Tenez, voilà un royaliste qui passe; regardez, il a la cocarde blanche* » ; et à l'instant même on courut sur le sieur Guibert ; on le contraignit, à descendre de cheval ; il fut garrotté, dévalisé et son cheval lui fut volé.

« C'est d'après tous ces faits qu'une procédure a été instruite devant la Cour royale d'Agen, et qu'a été rendu l'arrêt de la chambre des mises en accusation du 16 septembre dernier.

« En conséquence, lesdits Florian, Jean Laurent Ludwig surnommé Smith, Joseph Ribotte, Jean Poukoski, Etienne Boudet, Jean Gaspard, Jacques Boyer, Joseph Wachner, Guillaume Ansson, Jean Vincent surnommé Phylippe, Jean Sauvignac dit Lou-Fi et le triomphant, Antoine Freyssinet dit Feytou, et Antoine Pasquet sont accusés d'être auteurs :

1° D'un vol d'argenterie, de beaucoup de linge de table, de lit et de corps, d'un grand nombre de vêtemens et de bijoux, d'épées, d'épaulettes, de pistolets, d'argent monnayé, d'une jument et d'une grande quantité de comestibles, commis dans

Digitized by Google

la maison dite de Laubarède, au préjudice des sieurs Boëry-Laboissière, Lamour-Laboissière et de deux filles de service employées dans ladite maison ;

2. Du vol d'un cheval, d'une valise remplie d'effets, d'une épée, d'épaulettes, d'aiguillettes, d'éperons et d'une somme d'argent faite au préjudice du sieur Guibert fils ;

3° Du vol d'un fusil double et d'une canne à lance, commis dans la maison du sieur Pierre Chevalier Bonnefon ;

4° Enfin du vol d'une montre et d'une somme d'argent fait au préjudice d'un juif marchand de toile, qui se trouvait alors à Miramont.

Avec les circonstances suivantes, que ces vols ont été commis : 1° Par plusieurs personnes ; 2° que plusieurs d'entre elles étaient porteuses d'armes apparentes ; 3° enfin avec violences et menaces de faire usage de leurs armes.

« Et lesdits Hébrard, Pierre Dutreil et François Bachellerie sont accusés de s'être rendus coupables desdits vols, avec les circonstances ci-dessus détaillées : 1° pour avoir par des machinations ou artifices coupables provoqué les auteurs à ces actions, ou donné des instructions pour les commettre ; 2° pour avoir fourni des moyens qui ont servi à l'action, sachant qu'ils devaient y servir ; 3° enfin pour avoir avec connaissance aidé ou assisté les auteurs des crimes dans les faits qui les ont préparés ou facilités ou dans ceux qui les ont consommés (1) ».

Les autres affiliés de la bande s'étaient éparpillés aussitôt après ces arrestations, conduits par Florian d'abord autour de Périgueux, puis vers Limoges et Ussel. Traqués vigoureusement par les autorités locales et les brigades de gendarmerie, ils ne tardèrent pas à être pris. C'est ainsi que *Custodio*, le domestique de Florian, et avec lui *Edouard-Etienne*, cuisinier, et *Prévanché* furent arrêtés le 2 août, à trois lieues de Périgueux, venant de Limoges ; *Teincher* et *Cluzan*, le 7 août, à Meymac, venant du côté de Clermont ; enfin *Martin-Joseph* et *Lafleur* à Ussel, dans la Corrèze, « deux ou trois jours, disent-ils, après avoir quitté Florian. »

(1) Procédure au greffe de la Cour d'Agen. Acte d'accusation.

Digitized by Google

Tous conduits dans les prisons d'Agen, ils subirent à la fin, de novembre, de longs interrogatoires où ils déclinent leurs noms, prénoms et professions, apprennent ce qu'ils faisaient avant de s'enrôler dans la troupe de Florian, reconnaissent certains faits, avouent quelques peccadilles, mais nient énergiquement la plupart des crimes qui leur sont reprochés (1).

L'instruction était terminée au commencement de 1816. Le 5 janvier de cette année, S. E. le garde des sceaux Barbé-Marbois accuse à M. le Procureur général près la Cour d'Agen réception de toutes les informations prises et envoyées par lui au sujet de la bande de Florian ; il est d'avis qu'il ne peut être statué par une seule procédure sur tous les faits imputés à tous les individus de la même bande et qu'il faut juger d'abord les seize prévenus de l'affaire de Miramont devant la Cour d'assises du Lot-et-Garonne, « sauf, dans le cas où quelques-uns des accusés seraient inculpés dans le cours des débats d'avoir participé aux excès commis soit dans le ressort de la Cour de Limoges, soit dans celle de Riom. » Il recommande la plus extrême diligence.

L'arrestation postérieure, hors du département, des six derniers prévenus, leur renvoi à Agen, retarda, pour cause de procédure, la solution de cette affaire qui passionnait au plus haut point l'opinion.

Enfin, elle fut appelée devant la Cour d'assises du département de Lot-et-Garonne le 1er mars 1816.

L'audience était présidée par M. Jean Desmolin, conseiller, assisté de MM. Guillemette, Boysson et Graulhié, conseillers titulaires et d'un conseiller-auditeur, M. Labastide-Cornier. M. Falque, substitut pour le service du parquet, occupait le siège du ministère public. Etaient jurés : MM. Boisvert, président, de Vivie, de Luppé, Verdun-Labarthe, Imbert, de Michel, Lafon, Amouroux, de Saint-Amans, de Montaut, Castaing et de Rissan.

Deux interprètes, Casse, menuisier, et Grimal, militaire, furent désigné, l'un pour Wachner, allemand, et l'autre pour

(1) Procédure au greffe de la Cour d'appel d'Agen. Acte d'accusation.

Digitized by Google

les deux prévenus Anson et Wilson, anglais, qui ne connaissaient pas notre langue.

Me Baradat était l'avocat des seize premiers prévenus, Me Pons défendait Vincent, Sauvignac, Frayssinet, Pasquier et Dutreil.

Les débats durèrent six jours, du vendredi 1er mars au mercredi 6 mars. Plus de cinquante témoins furent entendus soit à charge, soit à décharge. Enfin, fut rendu le verdict qui fut des plus sévères. Smith, Ribotte, Poukoski, Boudet, Gaspard, Boyer, Wachner, Anson, Edouard Custodio, Prevanché, Cluzan, Teincher, Wilson, Bachelerie, Frayssinet, Vincent et Jean Sauvignac, furent condamnés, ces deux derniers comme auteurs principaux, les seize autres comme complices, « à la peine des travaux forcés à perpétuité, et à être flétris sur la place d'Agen avec un fer brûlant, par l'application de l'empreinte des lettres T. P. sur l'épaule droite, tous solidairement aux dépens. »

Pierre Hébrard, à cause de son grand âge, ne fut condamné qu'à la réclusion à perpétuité.

Pasquet et Dutreil, seuls, furent acquittés.

Quant à Edouard-Etienne, Custodio, Prevanché, Cluzan, Teincher et Wilson, comme ils étaient accusés d'autres crimes dans la région de Limoges, notamment de vols commis à Saint-Germain-les-Belles-Filles, au château de Gourganderie, au préjudice du général comte Souhan, et au château du Rouzet, dans le Puy-de-Dôme, appartenant à M. Duprat, chevalier de Saint-Louis, la Cour d'Agen ordonna que lesdits prévenus seraient renvoyés devant la Cour de Limoges, pour y être jugés sur ces nouveaux crimes.

Vainement Me Baradat fit entendre une énergique protestation, basée sur ce qu'il fallait distinguer entre les divers accusés, et graduer leur peine. Le jury maintint sa première manière de voir ; et la Cour, se conformant à cette décision conforme à l'art. 59 du Code pénal qui punit le complice de la même peine que l'auteur principal, déclara bien jugé son précédent arrêt (1).

(1) Greffe de la Cour d'Agen.

Digitized by Google

« Quelques-uns des condamnés, écrit encore Proché dans ses *Annales de la ville d'Agen*, après avoir entendu leur arrêt, se sont livrés aux emportements de la fureur, ont poussé des cris horribles et fait des menaces aux juges et aux jurés. Ils ont dit que bientôt Napoléon viendrait les délivrer et les venger ; ils n'ont cessé de crier : *Vive l'Empereur !* jusqu'à la prison. L'un d'eux, ancien officier de gendarmerie (Pierre Hébrard), âgé de 74 ans, a été condamné à une prison perpétuelle, à cause de son grand âge (1). »

Tous se pourvurent en cassation dès le lendemain 7 mars. Le pourvoi fut rejeté. En conséquence, nous apprend toujours Proché, douze d'entre eux ont été exposés sur la place publique et flétris le 22 mai. L'officier de gendarmerie, jugé avec eux, a subi seulement l'exposition à cause de son grand âge. Leurs complices, au nombre de six, n'ont pas été exposés. Ils sont partis le même jour pour Limoges où ils doivent être jugés pour d'autres crimes qui méritent la peine capitale (2). Pendant qu'on ramenait les autres dans la prison et pendant qu'ils étaient exposés, non contents de crier sans cesse : *Vive l'Empereur!* ils ont proféré mille imprécations et vomi des injures contre les personnes qui les regardaient, soit sur la place, soit en passant dans les rues ; mais leurs cris étaient étouffés par ceux du peuple qui leur répondait par ceux de *Vive le Roi !* Dès qu'ils sont arrivés dans la prison, ils n'ont cessé de faire des tentatives pour s'évader, brisant leurs fers, rompant les barreaux et faisant des trous profonds dans les murs. Ils ont tenu la police en surveillance nuit et jour. On leur a trouvé des outils, comme limes, marteaux, ciseaux, sans qu'on ait pu savoir comment ils se les étaient procurés (3). »

Ces malheureux restèrent dans les prisons d'Agen jusqu'au 25 juillet 1816. Ce jour-là, ils furent attachés à la chaine et partirent le lendemain.

---

(1) Proché, *Annales de la ville d'Agen*, p. 246.

(2) C'était : Cluzan, Teincher, Wilson, Custodio, Edouard-Etienne et Prévanché.

(3) Proché, p. 251.

Digitized by Google

Florian seul n'avait pas été pris. Il ne fut condamné que par contumace.

Après avoir erré les premiers jours d'août en Limousin et dans le centre de la France, il fut vu pour la dernière fois à Bourganeuf, dans la direction de Moulins, où, après de nouveaux actes de brigandage et des scènes de la plus extrême violence entre lui et ses affiliés, ces derniers l'abandonnèrent (1). Depuis, on n'entendit plus parler de lui. Il disparut, comme il était venu, sans laisser trace ni de son origine ni de sa fin.

Cependant Faugère-Dubourg, dans le commentaire d'un de ses sonnets intitulé le *Capitaine Florian*, écrit, à la page 198 de la *Guirlande des Marguerites* (2): « A la rentrée des Bourbons, Florian se hâta prudemment de passer en Amérique et fut mourir au champ d'asile du Texas. » Sur quoi l'aimable poète Néracais a-t-il basé ce renseignement ? Faute de contrôle, nous lui en laissons toute la responsabilité.

(A suivre). Ph. LAUZUN.

---

(1) Déposition des derniers inculpés.

(2) *La Guirlande des Marguerites*. Sonnets dédiés à la Ville de Nérac. Nérac, L. Durey. 1876. In-8° de 276 pages.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE PRADES

Philippe Daurée, seigneur de Prades, et son cousin Philippe Daurée de Garignan.
Descendance de Philippe Daurée de Prades jusqu'à nos jours.

Avant de terminer sa longue carrière (1632-1726) Philippe Daurée eut la douce joie de voire naître deux arrière-petits-fils destinés à perpétuer son nom et sa race. Les nouveaux nés reçurent également à leur baptême le prénom de Philippe. Ils vinrent au monde à un an d'intervalle. L'aîné, fils du seigneur de Prades, naquit dans le petit château illustré par les Cortète, le 14 mai 1721 ; le second n'eut pas dès ses premiers jours (avril 1722) la souriante vision de son père, Maximilien Daurée de Garignan, qui était retenu à la tête de sa compagnie à Villeneuve en Languedoc.

Les deux jeunes cousins, surnommés familièrement Bélisle et Moutille, s'unirent dès le plus bas âge d'une fraternelle amitié. La mort seule devait rompre cette durable liaison. A sept ans, Moutille reçut ses premières leçons d'escrime, de lecture et d'écriture d'un maître nommé Labolles. Comme son cousin, il fut admis au collège d'Agen, mais cette vie d'externat lui était peu favorable car sa mère Antoinette Dordé manquait de fermeté et de vigilance. L'enfant naturellement paresseux et indiscipliné profitait mal des leçons de ses maîtres et se rendait souvent coupable de désobéissance à l'égard de sa mère. Un jour d'escapade, sa témérité fut telle qu'il échappa à grand peine à la mort. Les détails de cet accident nous sont inconnus, mais nous savons que le jeune Garignan — c'était son nom depuis la mort de son père — fut sur le point de périr noyé (1).

(1) Les faits mentionnés dans ce chapitre sont tous, sauf indications contraires, puisés dans la volumineuse correspondance conservée aux archives de Prades.

Digitized by Google

Mis au courant de cet état de chose Antoine Dordé, ne cessait de répéter à sa fille qu'elle devait être ferme sans défaillance. La jeune veuve convaincue des bons conseils qu'on lui donnait revenait souvent à la charge, mais sans jamais vaincre définitiment les résistances de son fils.

Bélisle, au contraire, donna dès son jeune âge des preuves non équivoques d'une mâturité précoce et d'un indiscutable sérieux, qualités qui devaient le distinguer toute la vie.

A dix ans il écrit, de son chef et sans être aidé de personne, une lettre où il raconte en ces termes les folies d'un canarval agenais :

« Il s'est fait deux charivaris ce carnaval : l'un à M. Sajas qui a asses bien traité MM. les petits maitres ; il leur donna à souper à tous, ils étaient environ vingt et cinq ; l'autre à M. Lugat, qui n'a pas voulu faire la même dépense que M. Sajas, quoyque son charivari fut plus beau que l'autre, car il était composé des plus grands petits maîtres; ce qui porta ces Messieurs à animer plus la chose. L'après dinée ils étaient tous montés sur de beaux chevaux, et le soir ils étaient à pied avec leurs valets, qui portaient chacun leurs flambeaux... M. Lugat a eu un grand carillon devant sa porte pendant les trois derniers jours du carnaval. On luy a arraché le marteau de la porte, on luy a dépavé son côté de rue et on lui a mis des immondices jusques au haut de son portail ».

Malgré la différence d'humeur et de caractère, les deux adolescents avaient un égal amour pour la carrière des armes. Au foyer de leurs parents ils avaient souvent entendu raconter les campagnes de Maximilien Daurée de Garignan. Ils savaient que le défunt entré au service du roi à dix neuf ans, y était resté jusqu'à sa mort, c'est-à-dire durant vingt-six ans. Les guerres d'Italie après la bataille de Turin (1706) ; la campagne des bords du Rhin avec l'armée du maréchal d'Harcourt ; le siège de Fribourg, consécutif à la victoire remportée à Denain ; la guerre contre l'Espagne, avec les périlleuses rencontres des Miquelets ; la vie de garnison passée en Languedoc pour former le cordon sanitaire qui localisa la peste de Marseille ; en un mot tous les détails importants de la carrière militaire de

Digitized by Google

Maximilien étaient connus des deux jeunes gens. Ils se croyaient capables de manger, eux aussi, le pain de munition tout noir. Il leur tardait de mettre un blanc plumet à leur chapeau noir. Le fils d'Antoinette Dordé trouvait ridicule la petite épée qu'il portait à la ceinture, il réclama avec une sérieuse insistance la grande épée de son père en attendant qu'on lui donnât tout le fourniment d'un officier : pistolets, fusil et bayonnette, etc.

Vers la fin de 1734, la veuve de Maximilien Daurée écrivit à M. de Lucmajour, ancien camarade de son mari, une lettre dans laquelle l'influence de cet officier était sollicitée en faveur du jeune Garignan qu'il était question de faire admettre dans le régiment de Richelieu.

Au même moment le marquis de Richelieu recevait du seigneur de Prades une demande d'admission pour son fils.

Le colonel et son subordonné répondirent aussitôt : le premier en demandant s'il s'agissait de placer les deux jeunes gens ou un seul ; le second en faisant observer que les deux cousins d'un âge encore trop tendre pour résister à la fatigue feraient bien d'attendre encore trois ans.

« Cependant, ajoutait Lucmajour, si les jeunes gens ont un robuste tempérament on peut se risquer à les envoyer, mais à condition de les confier à de bons domestiques, qui ne soient pas jeunes. »

Antoinette Dordé écouta les sages conseils de Lucmajour ; elle attendit même plus de trois ans pour reprendre son projet. Son fils n'entra au régiment qu'en 1741.

Plus âgé et plus fort, le fils du seigneur de Prades persiste dans son dessein et part quelques mois plus tard. Le 15 avril 1735, il est promu au grade de lieutenant en second dans la compagnie de la Viganière, régiment d'infanterie de Richelieu. Cette charge était devenue vacante par l'abandon qu'en avait fait le chevalier de Choiseul.

Le nouvel officier n'avait que quatorze ans. A cet âge on n'a pas reçu une éducation complète. Le jeune Daurée le sentit c'est pourquoi il s'astreignit à prendre des leçons d'écriture, d'arithmétique et de violon.

Digitized by Google

Quelque temps plus tard (1737), Garignan fut mis en pension chez les PP. Doctrinaires de Toulouse. Le choix de cette ville était tout naturel. Antoinette Dordé y avait des amis et c'est dans un couvent de cette ville qu'elle passa les premiers mois de son veuvage.

Dans ses lettres à sa mère, Garignan vante la bonté de ses nouveaux maîtres. Cependant les défauts natifs persistent toujours dans le jeune homme, en particulier sa turbulance. Ayant appris qu'une mutinerie d'écoliers contre les capitouls vient de se produire, le vieux Dordé s'imagine que son petit-fils y a été mêlé. Renseignements pris, il acquiert la certitude que ses appréhensions étaient vaines.

Aux leçons reçues des professeurs ordinaires, Garignan en ajoute d'autres toutes facultatives. Il étudie le violon, le maniement des armes et enfin la danse.

Le temps des vacances s'écoulait en grande partie à Saint-Porquier Garignan confié à son grand-père faisait alors quelques thèmes et versions avec l'aide d'un vicaire du lieu. Les devoirs de vacances et la manière de les faire se ressemblent singulièrement, on le voit, à deux cents ans de distance. Ce qui a bien changé c'est l'âge d'admission des jeunes soldats dans les rangs de l'armée française.

On ne verrait plus aujourd'hui des jeunes gens de 13 à 14 ans marcher au feu. C'était avant la Révolution un spectacle assez banal.

Pour être admis à titre d'officier dans un régiment il fallait être agréé par le colonel. Nous avons vu comment le seigneur de Prades s'était adressé au marquis de Richelieu. Ce colonel avait conservé un excellent souvenir de son ancien subordonné le capitaine Maximilien Daurée de Garignan; il était donc tout disposé à bien recevoir le neveu de cet ancien officier.

La mort et les désertions — surtout en temps de guerre — faisaient de nombreux vides dans les rangs des régiments. Telle compagnie qui aux beaux jours comptait de 45 à 50 soldats, tombait parfois à 15 ou 16 hommes. Le capitaine devait sous peine d'être cassé remédier à cet état de chose en recru-

Digitized by Google

tant de nouveaux soldats. Les plus recherchés étaient les hommes de belle taille; on leur donnait jusqu'à 40 écus.

Pour recruter de nouveaux soldats le capitaine avait recours à divers expédients. Il payait des embaucheurs chargés de faire les racolements; c'était un moyen assez ordinaire. Avait-il une charge de subalterne à pourvoir, il ne l'accordait qu'à celui qui amenait plusieurs hommes. Pour être officiers, les nobles n'avaient donc qu'à ouvrir leur bourse et à faire quelques recrues. Les terres et les moulins de plus d'un gentilhomme campagnard servirent de la sorte à combler des vides dans l'armée du roi.

En principe le capitaine devait rembourser les débours faits pour le recrutement de la compagnie; en réalité, les choses ne se passaient pas toujours ainsi. Lors même que le remboursement était fait rarement il était intégral.

Les semestres étaient des congés ordinairement de six mois durant lesquels les officiers profitaient de leur séjour dans la terre natale pour obtenir de leurs parents et amis l'argent destiné à payer les recrues. Ces mêmes parents et amis usaient de toute leur influence pour faciliter les embauchements. Le mieux reçu au régiment était donc celui qui arrivait avec le plus de recrues, surtout si ces hommes étaient de belle taille ayant au moins cinq pieds deux pouces.

Deux puissants ressorts, l'honneur et la bravoure, faisaient mouvoir la plupart des officiers. A ces deux puissants mobiles venait aussi s'ajouter l'intérêt personnel. Le capitaine et le colonel étaient propriétaires l'un de sa compagnie, l'autre de son régiment. Chacun d'eux avait donc intérêt à conserver sa troupe aussi nombreuse et aussi brillante qu'il le pouvait. Au milieu du XVIIIe siècle une bonne compagnie valait environ 6,000 livres. C'est à ce prix que fut taxée en 1745 la compagnie acquise par Philippe Daurée de Prades.

La paie du sous-lieutenant s'élevait à 4 livres par mois tandis que la dépense allait de 28 à 30 livres. Le lieutenant n'était pas beaucoup mieux payé. La paie mensuelle, en hiver de 5 livres, était à la belle saison de 6 livres, soit environ 4 sols par jour, tout juste de quoi ne pas mourir de faim.

Digitized by Google

Pour vivre convenablement un officier devait dépenser cinq à six cents livres.

A ces lourdes charges pécuniaires il convient, si l'on veut avoir un tableau exact, d'ajouter l'énumération des fatigues de toutes sortes, marches forcées, manque de nourriture, surprises et embuscades. etc., etc. « Pour parler franchement — disait en 1709 Maximilien de Garignan — je ne crois pas qu'il y ait au monde un métier plus rude que le nôtre. »

Ce rude métier ne décourageait, on le voit, ni la faiblesse des jeunes gens ni la prudence de leurs parents. Les nobles ne manquèrent jamais aux armées du roi. Quand Louis XIV vieilli fut accablé de revers, l'ardeur se maintint toujours et il y eut des batailles dans lesquelles des compagnies furent entièrement composées de nobles ayant à leur tête, au lieu d'un capitaine, un colonel, car beaucoup parmi les soldats étaient d'anciens officiers. Si le mot de patriotisme n'é ait pas en usage, la chose, c'est-à-dire la bravoure et le dévouement à la patrie personnifiée dans le roi, existait bien réellement.

Tel était le milieu dans lequel Philippe Daurée de Prades fit son entrée en 1735. Dès son arrivée il fut placé sous la protection et la surveillance d'un excellent officier. M. de Lucmajour, ancien camarade de Maximilien Daurée et un agenais, puisqu'il possédait quelques biens à Marmande.

Ce n'était pas le seul compatriote que Philippe Daurée rencontra ; le chevalier de Monbrun, natif d'Agen, servait depuis 1733 au régiment de Latour Dupin; Duvigneau, originaire d'Aiguillon ou des environs de cette petite ville se trouvait également avec Monbrun (1). Il contracta aves ces deux officiers une liaison qui devait être durable.

En 1739, le garçon major du régiment étant parti en semestre Daurée fut provisoirement chargé de son remplace-

(1) Jean-Joseph de Coquet de la Roche Monbrun, fils cadet de Marc-Antoine de la Roche et d'Anne de Sabouroux, naquit le 29 février 1716; lieutenant au régiment de la Tour Dupin, y commanda une compagnie à partir du 29 juillet 1742; chevalier de Saint-Louis, le 27 juillet 1747; blessé à la jambe d'un coup de feu au siège de Namur; reçut un coup de bayonnette à Laufeld; commandant du fort du Ha en 1766, puis commandant du fort Saint-Louis, deux

Digitized by Google

ment. Il accepta ce service avec bonheur, estimant qu'il aurait par là un moyen d'être mieux connu de ses supérieurs.

Ces fonctions étaient fort pénibles. « Celui qui les exerce doit — disait-il — s'occuper de la discipline du régiment, des manœuvres et des distributions ». Heureusement l'expérience du jeune homme pouvait être aidée par les sages conseils du commandant major, qui n'était autre que M. de Lucmajour.

Depuis le 17 mars, Philippe Daurée de Prades était lieutenant. Il aurait bien voulu aller lui aussi en semestre « reconnaître la ville d'Agen, le beau clocher de Saint-Etienne et les belles cornières. Il me semble — écrit-il — y voir promener Monbrun avec tous les petits maîtres de la ville qui règlent les affaires du temps ».

En 1742 (28 mai), Daurée de Prades est à la citadelle de Bezançon. Cette forteresse ressemble à un affreux cachot. Les chambres en sont voûtées; on n'y voit point de tapisseries, mais beaucoup de salpêtre aux murs; le roc y sert de pavé; l'humidité y règne continuellement. Le lieutenant du roi, c'est-à-dire le commandant de la forteresse, a bien sa femme avec lui, mais celle-ci est une personne très ennuyeuse. La distance qui sépare la citadelle de la ville est assez longue, cependant il faut toujours être rentré à 8 heures, en été, et à 4 heures, en hiver, sous peine de prison.

En 1743, le fils aîné du seigneur de Prades fut rejoint par son frère cadet âgé de 13 ans. Le pauvre chevalier — c'est ainsi qu'on appelait au XVIIIe siècle les cadets de familles nobles — était destiné, dans la pensée des siens, à faire sa carrière militaire comme son oncle. Philippe, son frère aîné devait, après lui avoir frayé la voie, le laisser à la tête d'une compagnie. C'est dans ce but que Philippe Daurée fit au commencement de 1745 l'acquisition d'une compagnie composée de 45 hommes. Il fut convenu que l'achat s'élèverait à 6,000 livres.

Quelques mois plus tard les troupes françaises entreprennent le siège de Tournay. Les deux frères y prennent une part

citadelles dans la ville de Bordeaux. Cf. Arch. de Lot-et-Garonne, Fonds de Raymond, n° 3 : généalogie de la famille de Coquet; arch. de Prades, correspondance du chevalier de Monbrun, etc.

Digitized by Google

active ainsi que leur cousin de Garignan, lieutenant au régiment d'infanterie du duc de Rohan (1).

Quelques jours plus tard (10 mai 1745) les français remportent la victoire de Fontenoy. Philippe Daurée de Prades en informe aussitôt sa mère par une lettre écrite sur le champ de bataille. Le régiment de Latour Dupin dont il fait partie «n'a point donné » cependant le canon lui a infligé des pertes.

Le premier récit de cette bataille étant trop succinct Daurée reprend la plume cinq jours après et cette fois il détaille toute l'action.

Le maréchal de Saxe placé à la tête des troupes françaises disposa ainsi son armée : l'aile droite s'appuya au village d'Anthoin, qui est situé sur le bord de l'Escaut ; le centre fut placé contre le village de Fontenoy ; l'aile gauche s'arrêta à la hauteur d'un bois. La brigade de Piémont placée à l'aile droite occupa le village d'Anthoin, tout à côté de la brigade de Crillon, dont le régiment de Latour Dupin faisait partie. Betans suisse était à gauche, tandis que le village de Fontenoy était rempli par la brigade de Dauphin.

Tous les agenais sortirent sains et saufs de cette bataille.

La victoire de Fontenoy hâta la prise de Tournay. Ce siège coûta plusieurs hommes à la compagnie de Philippe Daurée de Prades. Cette campagne restait cependant la plus belle du

---

(1) Philippe, fils de feu Maximilien Daurée et d'Antoinette Dordé. Voici ses états de services :

1° Lieutenant en second de la deuxième compagnie du deuxième bataillon du régiment de Rohan, le 4 juillet 1742 ;

2° Lieutenant dans la compagnie de Richebourg au régiment de Rohan, le 20 mars 1743 ;

3° Capitaine au deuxième bataillon du régiment de Béarn, le 1er novembre 1746 ;

4° Capitaine au même régiment, le 1er avril 1755 ;

5° Chevalier de Saint-Louis, vers 1760.

Du camp devant Nevele (25 septembre 1744) le chevalier Danville écrivait à Mme de Garignan en lui parlant de son fils : « C'est un fort joly cavalier dont vous serez très contente quand il aura l'honneur de vous voir. Il joue très bien de la flute. C'est un amusement qui lui convient, et qui est de son âge. Il ne songe plus à ses amours passées ; il promet beaucoup pour l'avenir. J'aurai grand soin aussi qu'il ne s'endette point. Il aime un peu les colifichets, mais comme nous sommes dans un temps où l'argent est rare, il faut qu'il sache se passer de toutes ces fadaises. »

Digitized by Google

régiment. Sur les 37 hommes dont elle se composait 33 étaient plus grands que leur capitaine.

Dans les premiers jours de juillet Daurée prit part à une action brillante. Voici le fait : un détachement français composé des brigades d'infanterie de Normandie et de Crillon, des brigades de cavalerie de Royal, Chabrillant, Berry et de 1,500 grassins se porta vers l'abbaye de Meel. Lorsque le gros de la troupe fut arrivé à la hauteur d'un bois, il fut assailli par un parti de 6,000 anglais. Ceux-ci pensaient facilement triompher, mais ils furent mal reçus. Les français s'élancèrent à la bayonnette et taillèrent en pièces l'ennemi. Le régiment de Latour Dupin prit deux étendards. Il était embrigadé avec un bataillon de Laval, jadis Mortemar. Les anglais perdirent 1,500, tués ou blessés, et autant de prisonniers. Les français n'eurent que 380 hommes tués ou blessés. Latour Dupin y eut un capitaine tué ; Normandie s'y distingua par sa fière contenance.

Chaque quinze jours, Philippe Daurée de Prades écrivait à sa mère une ou plusieurs longues lettres pleines de détails sur les événements militaires auxquels il prenait part. Cette correspondance si considérable s'explique par un fait que nous avons passé sous silence. Marie-Madeleine de Ricard de Villenouvette avait perdu son mari le 26 mars 1745. Attristée par cette dure perte elle sentait le besoin de s'entretenir plus souvent avec ses fils. Les sachant d'ailleurs très exposés elle voulait être par des assurances multiples le plus possible renseignée sur leur état de santé. L'aîné jouissait d'un bon tempérament, mais le cadet avait de fréquents accès de fièvre. Tous deux échappaient d'ailleurs, comme par miracle, aux coups des ennemis.

Vers la fin de 1745, le pauvre chevalier, intrépide sur les champs de bataille, revint en semestre dans la ville d'Agen, mais ce fut pour y mourir. Le 16 décembre il rendit le dernier soupir à l'âge de 15 ans. Le lendemain on l'enterra dans l'église des Annonciades près de son père.

Deux mois plus tard (18 février 1746), Antoinette Dordé, veuve de Maximilien Daurée de Garignan, mourut à l'âge de

Digitized by Google

44 ans dans sa maison d'Agen. Elle aussi fut inhumée dans l'église des religieuses de l'Annonciade.

Ces malheurs réitérés ne devaient pas être les derniers. Philippe Daurée de Prades fut frappé le 25 novembre 1746 au siège de la forteresse de Namur. La blessure profonde qu'il reçut au bras droit mit sa vie en danger. Cependant après quelques jours de cruelle incertitude le mal se calma et la convalescence fit son apparition. Grâce à une vigoureuse constitution et aux soins empressés qu'on lui prodigua le seigneur de Prades se rétablit définitivement, mais toute sa vie il porta la trace de la terrible blessure qui lui avait fracassé le bras. La plaie ne se ferma jamais à fond.

Parmi ceux qui prodiguèrent leurs soins au vaillant capitaine blessé il faut placer au premier rang l'Agenais Monbrun. C'est par une lettre de cet officier que la terrible nouvelle vint à la connaissance de Marie-Madeleine de Villenouvette. La pauvre mère, ainsi frappée dans ses plus chères affections, fit preuve d'une rare énergie ; rassemblant aussitôt tout l'argent qu'elle avait de disponible elle en envoya la valeur à son fils, promettant de le secourir par de nouveaux et prochains envois.

De son côté, le colonel du régiment fit un rapport en faveur du blessé. Il réclama et obtint pour Daurée de Prades la croix de Saint Louis. Cette décoration, destinée à récompenser les actes de haute bravoure, couronnait habituellement une longue carrière ; or Daurée de Prades, lorsqu'il l'obtint, n'avait que vingt-six ans (5 mars 1747).

Quelques jours avant cette date (3 février), Daurée de Prades avait connu d'une manière officieuse par une lettre du marquis de Crillon, son colonel, la récompense dont le roi l'avait jugé digne.

C'est au gouverneur de l'Hôtel des Invalides, Jean-Marie Cormier de la Courneuve, qu'échut l'honneur de faire la remise de cette croix. La cérémonie eut lieu à Paris dans l'hôtel même des Invalides, le 16 mars 1747.

Le nouveau chevalier de Saint Louis séjourna quelques temps à Paris. Désirant une pension de 400 livres sur le tré-

Digitized by Google

sor royal il fit de nombreuses démarches pour obtenir cette gratification. Lowendal, Crillon et Latour Dupin appuyèrent fortement la demande qui fut adressée au ministre de la guerre Voyer d'Argenton (1).

Dans ce placet, Daurée insiste sur la nécessité où il se trouvera toute la vie de faire plusieurs séjours à Barèges. Il énumère aussi les pertes éprouvées par sa famille pour la cause du roi : d'abord la mort de son oncle, mort produite pendant que cet officier se trouvait en activité de service et revêtu d'un haut grade ; plus récemment la fin prématurée de son frère, survenue au cours de la dernière campagne.

Grâce à ces puissants motifs et à ces fortes recommandations Philippe Daurée de Prades obtint bientôt la pension qu'il sollicitait.

Le séjour à Paris fut des plus agréables, Daurée était logé à l'hôtel de Joyeuse avec son camarade, Duvignau, nouvellement promu au grade de lieutenant-colonel, et tous deux étaient chaque soir admis à d'excellents soupers dans les meilleures maisons de la capitale.

Ces brillantes réceptions ne faisaient pourtant pas oublier au jeune capitaine la maison d'Agen, où il lui tardait de revoir sa mère, le château de Prades, réparé et agrandi par les soins de son père. Daurée repartit après quelques semaines, tranquille sur le sort de sa compagnie qu'il avait, depuis sa blessure, placée sous le commandement d'un bon subalterne.

Au commencement d'août 1747, le seigneur de Prades se

---

(1) Voici les états de service de Philippe Daurée de Prades :

Lieutenant en second, le 16 avril 1735 ; lieutenant en premier, le 17 mars 1738 ; capitaine, le 22 mai 1745 ; a fait la campagne du Rhin (1735) qui fut terminée par la course et le combat de Clauseur, où il se trouva. Passa en Autriche avec son régiment, en 1741 ; y a subi le sort de la garnison de Lingz, en 1742. A combattu à Ettinghem en 1743 ; y fut blessé et gratifié de 300 livres. A fait les sièges de Menin et d'Ypres, en 1744 ; se trouva à Fontenoy (1745) et au siège de Tournay ; fut mêlée à l'affaire de Meel, aux sièges de Gand, Ostende et Nieuport. A fait en 1746 les sièges du fort de la Hayne ou Nimy, de Mons, de Namur. A ce dernier siège il eut l'articulation de l'épaule droite fracassée d'un coup de fer et une partie de l'omoplate emportée ; décoré de la croix de Saint Louis et gratifié de 500 livres pour cette blessure, il obtient une pension de 400 livres qui ne lui fut pas toujours payée.

Digitized by Google

trouva dans les murs de la petite ville de Barèges, station thermale célèbre surtout pour la guérison des plaies d'armes à feu.

Le séjour de cette petite localité n'offrait en ce temps là aucun des agréments qu'on s'est ingénié à y multiplier de nos jours. Les casinos, les théâtres y étaient inconnus. Les étrangers devaient s'y créer eux-mêmes les distractions destinées à rompre la monotonie d'un tel séjour.

Habitués par état à vaincre toutes les difficultés, les officiers essayaient, malgré leurs blessures, de retrouver à Barèges la bonne humeur qui les avait soutenus au milieu des périls de la guerre et durant les longs quartiers d'hiver. Suivant leurs aptitudes et leurs goûts, ces officiers organisaient tantôt des bals, tantôt des représentations théâtrales, quelquefois de véritables concerts. Au besoin, l'acteur composait lui-même son rôle. Le talent de compositeur musical étant plus rare, c'est de Paris que venaient souvent les partitions. La joie devenait surtout très vive quand la paix signée avec l'Angleterre faisait espérer aux Gascons une bonne vente de leurs vins et de leurs eaux-de-vie sur le marché de Londres.

Réunis fortuitement les amateurs ne tardaient pas à se disperser, aussi le silence le plus profond succéda-t-il bien souvent aux plaisirs les plus bruyants. Aux gens cultivés une distraction restait, celle de converser avec des personnes bien élevées.

En 1747, Daurée de Prades eut la bonne fortune de rencontrer à Barèges un conseiller au Parlement de Bordeaux et sa jeune femme. Il entra peu à peu dans leur intimité et quand tous ensemble, ayant quitté Barèges, parvinrent à Agen, ce fut dans la maison du seigneur de Prades que le magistrat bordelais et sa jeune femme reçurent la plus aimable hospitalité. L'année suivante Daurée se rendit à Bordeaux et fut reçu par le magistrat dont il avait fait la connaissance. Mais ce n'est pas tout : un an plus tard le conseiller au Parlement qui se nommait Jean-Baptiste de Viaut, étant venu à mourir, sa veuve, Jeanne Louise Philippe de Lacolonie, pensa à un nouveau mariage ; elle crut ne pouvoir faire mieux qu'en donnant

Digitized by Google

sa main à celui dont elle avait découvert à Barèges les solides qualités de cœur et d'esprit.

De son côté, le seigneur de Prades avait de la jeune femme une idée trop avantageuse pour hésiter un seul moment devant la réalisation d'un tel mariage. Malgré le refus obstiné de son père, François Eymard de Lacolonie, maréchal de camp des armées du roi, et de sa mère Marie-Louise Jeannet, la jeune femme persista dans son sentiment et, sûre d'être heureuse, signa dans son hôtel de la rue des Palanques (14 août 1750) le contrat de mariage qu'elle venait de conclure avec Jacques Philippe Daurée, seigneur de Prades (1).

En contractant ce riche mariage — l'expression n'est pas trop forte, car Jeanne-Louise de Lacolonie avait 60,000 livres de dot — le seigneur de Prades renonça définitivement à la carrière des armes. Il vendit sa compagnie et vint pour toujours se fixer dans l'Agenais, habitant tour à tour son hôtel de la ville d'Agen et son château de Prades. Il caressa longtemps l'espoir d'avoir une postérité. Sa femme, qui avait eu de son premier mariage un enfant mort en bas âge, nourrit elle-même durant de longues années le secret espoir de devenir mère. Ces rêves ne devaient pas se réaliser.

Privée des joies de la maternité la dame de Prades trouva une compensation dans l'amour profond que lui témoigna constamment son époux. A l'exemple de celui-ci elle entretint une volumineuse correspondance avec plusieurs amis, des officiers pour la plupart.

Des nombreuses lettres écrites à l'un ou l'autre des époux qu'il nous soit permis de citer quelques fragments :

Le 10 janvier 1760, l'évêque de Rennes est de passage dans la ville d'Agen. Daurée de Prades retiré dans son château l'apprend au cours d'un billet qu'on lui adresse d'Agen.

Le 12 février 1763, en plein carnaval, Mme Daurée de Prades reçoit une longue lettre dans laquelle Figuery trace à plaisir quelques lignes humoristiques :

---

(1) Expéd. parch. ; Brun et Perrens, not. à Bordeaux.

Digitized by Google

« Faites-moi la grâce, — dit-il à la châtelaine de Prades — de vous dérober une demi-heure pour m'apprendre un peu en détail ce qui se passe dans votre ville. Mme Méja, que j'ay vue en passant et allant à Toulouse, m'a dit qu'on avait donné une représentation du *Misanthrope* dans l'évêché, et qu'à cette occasion toute l'artillerie de la cuisine avait fait un feu extraordinaire, qu'on avait dansé jusque dans la chapelle, et que, sans la prudence du suisse, il y aurait eu des masques.

« Je vous avoue que j'en ay rabattu les trois quarts, et que ne perdant jamais de vue la piété de Monseigneur, je n'ay point voulu prendre foy à ces villaines nouvelles.

« J'ose croire que vous voudres m'éclaircir ce fait et me faire part des belles anecdotes de votre carnaval. »

Le pieux prélat dont il est ici question, Joseph-Gaspard de Gilbert de Chabannes, n'était certes pas coupable de tous ces méfaits. Dans sa réponse la châtelaine dut certainement laver son évêque d'aussi noires accusations, se bornant, si elle voulut aller jusqu'au fond des choses, à reconnaître qu'il y avait au palais épiscopal des parties de tric trac où son mari faisait en carnaval quelques légères pertes.

La culture des fleurs était pour le seigneur de Prades le plus agréable des passe-temps ; il cultivait avec succès les jacinthes, les renoncules et les œillets.

Daurée de Prades avait pour ami le bénédictin de Lavrac dom Golne. Ce religieux allait assez souvent dire la messe à la chapelle de Prades. Dans ces circonstances il apportait à son hôte des fleurs rares et aux dames quelques nouveautés littéraires.

On serait profondément dans l'erreur si l'on croyait que le seigneur de Prades n'avait aucune ambition. La lettre suivante écrite par le duc d'Aiguillon est à cet égard très formelle :

« Verest, le 6 octobre 1766.

« Je ne puis qu'approuver, Monsieur, le désir que vous aves d'acquérir le gouvernement de la ville d'Agen, et je seconderai très volontiers, dans tout ce qui peut dépendre de moy les démarches que vous feres à cet effet. Je voudrois pouvoir vous

Digitized by Google

donner des preuves plus essentielles de la sensibilité que je conserverai toute ma vie des attentions que vous m'aves témoi-moignées dans toutes les occasions et des sentimens avec lesquels je suis plus que personne, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur

« Le duc d'Aiguillon. »

Quoiqu'il en soit, Philippe Daurée de Prades ne persista pas dans son projet et n'eut jamais le titre de gouverneur d'Agen.

En 1792 il perdit sa femme; sa mère était morte après une longue et douloureuse maladie depuis treize ans (1); sa sœur, religieuse au couvent des Annonciades, avait été emportée par la petite vérole, le 27 janvier 1766 (2); il n'avait plus sur la terre que son cousin, destiné à mourir sans enfants.

Philippe Daurée de Prades comprit qu'il se devait à lui-même et à sa famille de contracter un nouveau mariage. C'est vers Bordeaux qu'il porta ses regards. Après quelques hésitations il demanda et obtint assez facilement la main d'une demoiselle âgée de vingt-et-un ans, Elisabeth-Luce-Rosalie de Narbonne-Pelet, fille de Jean-Jacques de Narbonne-Pelet, comte de Talmont, seigneur du Breuilh, et autres lieux, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Bordeaux, et de dame Anne Majence de Camiran.

Le mariage célébré en la chapelle Saint-Jean, dans la paroisse de Saint-Michel, fut béni par le curé de cette paroisse, oncle de l'épouse, Michel de Majence de Camiran. Quatre agenais, amis de l'époux, furent témoins du mariage. C'étaient Joseph de Sarrau, sieur de Lachapelle; Gilbert de Raymond; Louis d'Anville, chevalier de Saint-Louis, commandant du château du Há; Jean-Joseph de Coquet de Laroche-Monbrun, chevalier de Saint-Louis, commandant du fort Saint-Louis (3).

Au dire des contemporains la jeune femme était d'une

(1) Greffe trib. Agen; reg. par. de Saint-Etienne d'Agen. Ce décès eu lieu le 27 juin 1759.

(2) Livre de raison de Ph. Daurée.

(3) Mairie de Bordeaux; reg. par. de Saint-Michel; 4 juin 1773.

Digitized by Google

remarquable beauté. La finesse de ses traits s'harmonisait merveilleusement avec les autres détails de la physionomie : visage allongé, menton rond, bouche moyenne, nez long, front assez grand. Les yeux étaient noirs, les cheveux et les sourcils bruns. Rosalie de Narbonne-Pelet avait une taille de cinq pieds deux pouces. Au moral elle était aimable et pleine de douceur.

Les nouveaux époux avaient chacun une fortune de 60,000 livres.

Les vœux de Philippe Daurée de Prades ne tardèrent pas à être réalisés ; sa femme lui donna une fille le 2 juillet 1774. Marie-Anne Philippe Laure eut pour parrain Philippe Daurée de Garignan et pour marraine Marie-Anne de Majence de Camiran. Sur les sept autres enfants qu'elle mit au monde, Rosalie de Narbonne-Pelet en perdit trois dont deux âgés de quelques jours et le troisième parvenu à sa dixième année.

Le garçon qui devait perpétuer sa race, Jean-Pierre-Auguste-Ursule Daurée de Prades, naquit dans la ville d'Agen le 26 mars 1782. Il eut pour parrain Jean-Pierre-Auguste de Narbonne Pelet, comte de Talmont, chevalier de Saint-Louis, lieutenant aux gardes françaises. Sa marraine fut Jeanne-Ursule de Lesclotère, femme de Philippe Daurée de Garignan (1), ancien capitaine au régiment de Béarn et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

---

(1) Voici très exactement la liste des nombreux enfants de Philippe Daurée de Prades :

1° Marie-Anne-Philippe-Laure naquit le 2 juillet 1774 (livre de raison). Elle épousa, le 7 brumaire an III, Jean-Joseph-Marie de Raignac ;

2° Marie-Madeleine-Elizabeth mourut deux jours après sa naissance (5 avril 1775).

3° Marie-Catherine-Constance, née le 18 octobre 1776 ;

4° Suzanne-Elizabeth-Etienne, née le 25 décembre 1777, épousa le 27 pluviôse an II, Antoine Moustier, homme de loi, né à Marmande le 19 décembre 1760 ;

5° Anne-Christine-Adélaïde, née le 4 février 1779, morte le 18 septembre 1790.

6° Jean-Pierre Ursule, né le 26 mars 1782. Nous en reparlerons.

7° Jean-Luc-Alexandre-Louis, mort deux jours après sa naissance (28 mars 1783) ;

8° Marie-Jeanne-Etienne, née le 15 septembre 1784, épousa le 31 octobre 1809 Raymond-Germain-Philippe Béchon de Caussade, fils de Gérard Béchon de

Digitized by Google

Philippe Daurée de Prades n'avait jamais cessé d'espérer en l'avenir de sa race, même durant son premier mariage, aussi avait-il constamment travaillé dans le but d'accroître le patrimoine qu'il tenait de ses aïeux.

Nous avons vu Bernard Daurée acquérir des droits seigneuriaux dans la juridiction d'Agen, à la Capelette, à Saint-Vincent des Corps, etc. Nous aurions pu constater en même temps que ces titres honorifiques ne furent guère inscrits dans les actes publics à la suite des noms des Daurée. Le titre de seigneur de Prades fut le seul qualificatif adopté par Bernard Daurée et ses successeurs. Au fond, les terres sans château étaient pratiquement regardées comme des terres sans seigneurs, au moins au point de vue honorifique. Prades, nous le savons, n'est pas un château féodal, mais combien de maisons nobles avaient alors moins d'importance. Autour du château s'étendait d'ailleurs un petit territoire reconnu noble et constamment maintenu dans cette qualité tant contre les injustes prétentions de certains tenanciers qu'à l'encontre des agissements des ducs d'Aiguillon (1).

En 1725, noble Joseph de Lafon, sieur de Lartigue, possédait dans la mouvance de Prades la métairie de Labarte. Tous ses devanciers, Pierre Testas en 1636, Guillaume Lacroix en 1692 s'étaient reconnus vassaux des seigneurs de Prades. Joseph de Lafon voulut secouer le joug. Il refusa d'exporler et de reconnaître pour sa métairie à Bernard Daurée, écuyer, lieutenant général d'épée de la sénéchaussée d'Agenais, et à Philippe Daurée, seigneur de Prades, père et fils. Assigné pour ce refus devant l'ordinaire de Puymirol, Joseph de Lafon fut condamné à faire les reconnaissances qu'on lui demandait et à payer les droits seigneuriaux (8 janvier 1726).

Le condamné fit appel au sénéchal d'Agen. La sentence était sur le point d'être rendue à ce nouveau tribunal lorsque Joseph

---

Caussade et de défunte Madeleine Coussain de Boursolles, résidant à Paty, commune de Saint-Front (Dordogne) où il naquit le 28 mars 1788.

(Greffe du tribunal d'Agen, reg. par. de Saint-Etienne d'Agen et état civil d'Agen.)

(1) Dossier du procès contre le duc d'Aiguillon aux arch. de Prades.

Digitized by Google

de Lafon décida — sans doute en prévision d'un échec — d'intéresser et de mêler le duc d'Aiguillon à sa cause.

Louis-Arnaud de Vignerot, marquis de Richelieu, duc d'Aiguillon, engagiste des domaines du roi en Agenais et Condomois, se pourvut alors (27 juin 1727) devant le bureau des Trésoriers de France à Bordeaux, pour obtenir la cassation des procédures déjà faites. Les président, trésoriers de France, généraux des finances, juges du domaine du roi et grands voyers en la généralité de Guienne déboutèrent le duc et le condamnèrent aux dépens. Bernard et Philippe Daurée furent autorisés à se pourvoir à leur gré (10 juillet 1730).

Ne se tenant pas pour battu, le duc fit appel au Parlement de Bordeaux, mais il mourut peu de temps après. Bernard et Philippe Daurée firent alors assigner son fils. La sentence finale allait être rendue quand la mort de Bernard Daurée vint tout interrompre (janvier 1733).

Enfin, après bien des lenteurs, le Parlement donna, le 26 août 1741, la sentence définitive. Armand-Louis de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, fut condamné à payer au roi 12 livres d'amende et à rembourser au seigneur de Prades tous les dépens.

Grâce à cette active vigilance la petite seigneurie de Prades passait sans amoindrissement à ses maîtres successifs. L'hommage en 1733 ressemblait en tous points à ceux qui le précédèrent en 1689 et en 1651 (1).

L'ambition de Philippe, petit-fils de Bernard Daurée, souhaitait de réunir en un seul faisceau tous les biens nobles et rentes des Daurée proprement dits avec ceux des Cortète. Ce

---

(1) On trouve aux archives de la Gironde les aveux et dénombrements de Prades rendus en :

1° 1651 (2 mai) par François de Cortète (C. 4189, n° 586).

2° 1677 (26 février) par J.-J. de Cortète (C. 2347, fol. 66).

3° 1689 (7 janvier) par Bernard Daurée (C. 2242, n° 555).

4° 1783 (18 mars) par Ph. Daurée, le père (C. 4190, n° 569).

On y rencontre aussi un hommage et un aveu pour les biens d'Agen rendus les 12 et 17 mai 1683 par Bernard Daurée (C. 2334 fol. 116 et 4193, n° 661).

Le seigneur de Prades ne devait l'hommage lige que sous le devoir du serment de fidélité.

Digitized by Google

rêve fut réalisé en 1763 (13 mai) par une ordonnance du bureau des Domaines du roi.

C'est sur cette base que Philippe Daurée, écuyer, seigneur de Prades et chevalier de Saint-Louis, fut autorisé à rendre foi et hommage devant les président, trésoriers de France, généraux des finances et juges des domaines du roi, à raison de sa maison noble de Prades, fiefs, cens et rentes en dépendants, situés dans les paroisses de Saint-Christophe, Saint-Pierre de Clairac et Saint-Jean de Thurac dans la juridiction de Puymirol; pour les rentes éparses dans les paroisses de la Capelette-Renaud, Sainte-Radegonde, Saint-Sulpice de Boé, Saint-Vincent des Corps; et pour tous les droits d'échanges.

Désireux de donner à sa nombreuse famille une éducation des plus soignées, Philippe Daurée sollicita pour deux de ses filles des places à l'école de Saint-Cyr. L'entremetteur dans cette affaire fut l'évêque d'Agen, Monseigneur Louis d'Usson de Bonnac (1).

Il fallait des preuves de noblesse et des services militaires bien constatés, en même temps que la certitude d'une pauvreté relative. Sur les deux premiers points le ministre compétent d'Ormesson ne trouva rien à redire, mais sur le troisième il déclara la demande non recevable.

Voici l'estimation qui motiva ce refus. Elle a été établie en 1781 par le seigneur de Prades lui-même (2 .

Etat des bons et revenus de noble Philippe Daurée de Prades, ancien capitaine au régiment de la Tour du Pin, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, habitant de la ville d'Agen.

Il possède dans la ville d'Agen, paroisse Saint-Etienne, rue Daurée une paroisse qui a appartenu de toute ancienneté à ses auteurs et où il réside avec sa famille.

Il luy appartient quelques fiefs épars, soit sur des maisons de la ville d'Agen, soit sur des pièces de terre scituées dans la banlieu ; le tout à menu cens et de peu de valeur.

---

(1) Dossier spécial aux archives de Prades.

(2) « Etat de mes biens envoyé à M. d'Ormesson, le 5 avril 1781. »

Digitized by Google

Il possède aussi le château noble de Prades et ses dépendances qui consistent en quelques rentes seigneuriales, dont partie sont à menu cens ; en un moulin à eau et foulon ; en terres labourables où l'on sème annuellement quarante boisseaux de bled ; en vignes qui produisent aussi annuellement vingt-cinq ou trente barriques de vin, dont le prix commun est de 20 livres la barrique ; une quantité de bois suffisante à peu près pour son chauffage ; et enfin en prairies nécessaires pour la nourriture des bestiaux destinés à la culture du bien. Le tout scitué dans les juridictions de Puymirol et de Castelcuillier, sénéchaussée d'Agen, et de contenance d'environ quatre-vingt carterées dont un quart est de nature très ingrate.

Il se maria le 3 juin 1773 avec demoiselle Elizabeth-Luce-Rosalie de Narbonne-Pelet. Le contrat qui fut passé à ce sujet et qu'il produira dans le temps à l'appuy des preuves de sa noblesse, prouve qu'il fut constitué à son épouse pour toute dot une somme de 60,000 livres dont la moitié était payable dans six ans avec l'intérêt, et le restant devoit être payé sans intérêt, savoir : 1,500 livres à la mort du père et les autres 1,500 livres après le décès de la mère.

Depuis l'époque de ce mariage il a été employé la valeur de trente mille livres, soit en acquit des restes de légitimes dues par l'hérédité de son père, soit au payement des dettes qu'il avoit contracté personnellement et dont une grande partie l'avoit été pour se procurer la guérison de ses blessures et enfin en réparation des batiments de son château et domaine de Prades qui avoit resté jusques là dans le plus grand délabrement faute de facultés.

Sur les 30 000 livres restantes de la dot de son épouse il luy est encore échu 15,000 livres par le décès de sa belle-mère, dont son beau-père luy paye annuellement l'intérêt.

Enfin il jouit d'une pension de retraite de 400 livres que Sa Majesté voulut bien lui accorder sur le trésor royal au mois de septembre 1750.

Tous ces articles cumulés ensemble peuvent dans les meilleures années luy rapporter un revenu net de 4,500 livres ou environ.

Mais il n'y a pas de possibilité qu'il en retire au-delà et, s'il luy est permis de déduire les cas fortuits et réparations qui surviennent de tems en tems, il ne craindra pas d'affirmer qu'il ne jouit pas année commune d'un revenu excédant 4,000 livres, ce qui est très modique dans une ville comme celle d'Agen, qui est la seconde de la province de Guienne et où les choses nécessaires à la vie sont devenues de la plus grande cherté.

Digitized by Google

Qu'on nous excuse la longueur de cette citation. Il nous a semblé qu'on ne la lirait pas sans intérêt.

Philippe Daurée de Prades paraît avoir traversé sans encombre la grande Révolution vivant tantôt dans sa maison d'Agen, tantôt dans le château de Prades.

Vers 1793 il fournit à la municipalité d'Agen une liste des membres qui composaient sa maison d'Agen. Il est inscrit en tête de cette feuille avec sa femme, trois filles et un garçon. La domesticité se composait : d'une cuisinière âgée de 79 ans ; d'une femme de chambre, âgée de 45 ans ; d'un domestique âgé de 34 ans ; et d'une servante âgée de 24 ans.

Il y avait en outre dans la maison deux sœurs, régentes, Marie et Thérèse Ballet, âgées respectivement de 56 et 58 ans.

Philippe Daurée de Prades mourut vers la fin de 1800 (1). Sa femme lui survécut plus de 9 ans (2) ayant auprès d'elle sa sœur, Catherine de Narbonne-Pelet, ancienne religieuse de la Foi au couvent de Sainte-Foy la Grande. Cette dernière mourut à son tour le 3 juin 1817 (3).

Jean-Pierre-Auguste Daurée de Prades épousa, le 5 décembre 1808, Anne-Rose-Fanny d'Aux de Lescout, fille de Jean-Baptiste-Pierre-Anne d'Aux de Lescout et de Suzanne de Lavaissière.

Au moment de son mariage, Anne-Rose-Fany était âgée de 22 ans.

Elle mit au monde cinq enfants :

1° Suzanne-Isaure (11 novembre 1809-9 septembre 1880) qui épousa Adrien Gardès de Gasques, le 22 avril 1831 ;

2° Jean-Marie-Catherine Alban (21 janvier 1812 16 janvier 1879), qui épousa par contrat, devant Lespès, notaire au Mas-d'Agenais (31 janvier 1834), Eugénie Sénac de Laforest (1813-1839) ;

---

(1) Une lettre de condoléance relative à cette mort fut écrite par M. de Mothes de Blanche, le 14 octobre 1800. Philippe Daurée dans son testament du 14 février 1786, demanda que son corps fut enseveli dans l'église des dames religieuses de l'Annonciade. Il fit un codicile le 18 septembre 1789.

(2) Elle mourut dans la rue du Bourg le 13 avril 1809. — Greffe du tribunal d'Agen. Etat civil d'Agen.

(3) Etat civil d'Agen.

Digitized by Google

3° Valéry, née le 7 novembre 1814, morte en octobre 1815 ;

4° Louis Antoine (25 août 1816-4 octobre 1880). Nous en dirons plus loin quelques mots.

5° Suzanne-Jeanne-Eudoxie, née le 29 septembre 1819, épousa Edmond-Auguste Moustier, et mourut à Marmande le 31 octobre 1901.

Jean-Pierre-Auguste Daurée de Prades fut nommé sous-lieutenant de la garde à cheval le 26 juillet 1818. Il testa le 25 juillet 1851 et mourut le 27 août 1864.

Son fils aîné Louis-Antoine Daurée de Prades, plus connu sous le nom de Lodoïs, épousa le 17 juillet 1851, Uranie Bourjac dont il eut trois enfants :

1° Marthe-Augustine, née le 8 juin 1852, petite sœur des pauvres, connue en religion sous le nom de sœur Andrée-Marie ;

2° Suzanne-Joséphine-Jeanne-Germaine, née le 14 juin 1856 ; épousa le 24 novembre 1884 Raymond David, docteur en médecine ;

3° Jean-Fanny-Philippe-Augustin, né le 30 décembre 1857, propriétaire actuel du château de Prades, marié le 22 avril 1890 avec Marthe-Jeanne Vareilhes (de Bordeaux).

Louis-Antoine Daurée de Prades était membre honoraire de la Société de secours mutuels de la commune de Castelculier. Les services qu'il rendit à l'institution des sociétés de secours mutuels lui valurent une médaille de bronze décernée par l'empereur Napoléon III (7 août 1869).

Homme de grande modestie et de grande valeur, Louis-Antoine Daurée de Prades personnifiait à merveille le gentilhomme campagnard retiré sur ses terres. Il mourut subitement au château de Prades le 4 octobre 1880. C'est, ne l'oublions pas, sur son initiative, que la paroisse de Saint-Christophe fut érigée en commune sous le nom de Lafox.

M. Jean-Fanny-Philippe-Augustin Daurée de Prades qui s'intéresse à toutes les choses du passé, a réparé avec goût le

Digitized by Google

château de Prades et en a classé soigneusement les archives; il nous a trop aidé pour que nous ne saisissions pas avec bonheur l'occasion qui nous est offerte de lui témoigner ici notre cordiale gratitude.

J. Dubois.

Tapisserie d'Aubusson

Certains s'imagninent de nos jours qu'il n'y eut jadis en Agenais que des grands seigneurs qui fussent assez fortunés pour acheter de beaux tapis. Une simple mention suffira pour réduire à néant cette grossière erreur. Le fait que nous allons citer est indiqué dans le registre de contrôle des actes de Nérac ssus la date du 20 juin 1792, mais il s'était produit le 3 juillet 1771. Donc à cette date le curé d'Argentens nommé Vernajouls signa à Nérac une police en vertu de laquelle le sieur Vennat, marchand d'Aubusson, s'engageait à livrer à Latournelière une tapisserie, moyennant la somme de 500 livres.

J. D.

Notre-Dame de Garaison

Le Pèlerinage de Notre-Dame de Garaison était fort en honneur parmi les Agenais dans la première partie du XVIIe siècle. Il serait facile de citer plusieurs faits à l'appui de cette assertion, nous n'en mentionnerons qu'un seul. Nous lisons dans un registre paroissial de Longueville conservé à la mairie de Saint-Pardoux du Breuil, que le 16 septembre 1629 Lacapère, curé de Fauguerolles, près de Marmande, « estant allé à Nostre-Dame de Garéson », le curé de Longueville fit, durant cette absence, le baptême d'une fille de Fauguerolles.

J. D.

Digitized by Google

RUINES GALLO-ROMAINES A LAMAURELLE

Dans son article sur le mouvement archéologique dans le Lot-et-Garonne, M. Lauzun nous dit que les archéologues agenais ont tous plus ou moins sacrifié au gallo-romain. Cela se comprend. Les conquérants de Rome ont si fortement occupé notre territoire, ils y ont laissé de si nombreux débris, qu'il n'est pas un coin du département où l'on ne puisse répéter avec vérité les paroles d'un personnage de Labiche : « Ça sent le romain. »

Et ce sont bien des ruines gallo-romaines, à mon humble avis du moins, que nous voyons au lieu de Vidou, à gauche de la route d'Agen à Sainte-Livrade, entre Lamaurelle et Dolmayrac.

Un petit tertre arrondi, couvert de débris de toutes sortes dont la teinte grise contraste avec la couleur sombre des terres voisines, avait souvent attiré mon regard. J'ai voulu voir de plus près et je me suis trouvé en présence d'un vaste champ où foisonnent des briques à rebords, des fragments de poteries et une quantité énorme de ciment rose. Dans une très courte visite j'ai recueilli un fond d'amphore, un bord de vase en poterie noire, un autre de poterie grise et un petit fragment d'un vase sigillé.

Ce dernier est décoré d'un animal de forme allongée, aux longues oreilles rabattues en arrière, assez semblable à un lièvre. Il parait courir au-dessous d'une rangée d'oves dont il est séparé par une ligne perlée. Nous retrouvons cette ornementation sur un grand bol provenant de la fabrique ruthene de la Gauffressengues et portant le n° 57 dans le bel ouvrage de M. Dechelette : « *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine.* » Et cet auteur nous apprend que cette fabrique était

Digitized by Google

en pleine activité dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère.

En labourant ce champ, m'a dit le propriétaire actuel, on trouva, il y a une douzaine d'années, une petite statue en bronze, qui passa dans la collection de M. le docteur Couyba de Ste-Livrade. On a ramassé de nombreuses monnaies aujourd'hui perdues. Les débris de vases abondent et, dans un coin, un reste de mur en petit appareil fournit chaque année des matériaux pour l'entretien de la route voisine.

La légende raconte que sur ce tertre s'élevait une église, centre d'une grande ville appelée Dome. Remarquons que ce mot est une corruption ou une adaptation du mot latin *domus*, maison. Et je crois en effet que nous sommes là en présence des restes d'une maison gallo-romaine. Elle devait être desservie par une voie secondaire, probablement celle qui porte encore l'appellation de *via romana* sur le plan cadastral de Sainte-Colombe, et qui après avoir traversé la route de Villeneuve à Port-Sainte-Marie au-dessus du hameau de Roussous, se dirige vers Lamaurelle, Dolmayrac et Sainte-Livrade.

L'objet le plus intéressant trouvé dans ce champ de Vidou appartient à M. Couyba, qui l'a mis très aimablement à ma disposition. Il représente un buste de nègre. Les traits sont en effet très caractéristiques, nez épaté, lèvres épaisses, cheveux crépus. Les yeux sont largement fendus et ouverts. Les moustaches ne partent que du coin de la lèvre supérieure. La barbe se divise en deux pointes au menton, pendant qu'au milieu des joues on n'en voit qu'une seule touffe. Les cheveux sont curieusement arrangés en grosses boucles tordues plaquées contre le crâne. Au sommet de la tête, un trou rond recevait un couvercle pivotant sur une charnière dont on voit encore les tenons.

A quel usage servait cet objet? D'autres plus informés et

Digitized by Google

plus perspicaces pourront peut-être nous le dire. Pour moi je serai porté à y voir une boîte à parfums. Le fond a disparu ainsi que le couvercle.

J'ignore si les ruines de Vidou ont déjà été signalées, mais elles mériteraient, me semble-t-il, de figurer dans la carte archéologique du Lot-et-Garonne. Je suis en outre persuadé que des recherches ou des fouilles dans ce champ pourraient amener des découvertes intéressantes.

J. MARBOUTIN.

Quelques abbés de Gondon

Jusqu'ici on ignorait qu'Olivier Brossard, mentionné dans la *Gallia Christiana,* avait eu pour successeurs: Sainte-Hermine, aumônier de la reine, et Jean Félix de Lau-Lusignan, prêtre du diocèse d'Agen et docteur en théologie.

Ce double renseignement nous est donné par un document conservé aux archives du château de Xaintrailles (Lot-et-Garonne) et dont nous devons la communication à l'obligeance de son possesseur, M. C. Chaux.

Cette pièce — une supplique adressée au cardinal de Fleury par Jean Félix de Lau-Lusignan — nous fait aussi connaître que Jacques de La Mariouse. Olivier Brossard et Sainte-Hermine ne prirent point possession de l'abbaye.

Cette triple abstention fut motivée par le prix très élevé des lettres d'expédition estimé environ 1200 l.. par la modicité des revenus du couvent et par les charges considérables imposées à l'abbé.

Quand il n'y avait pas de cas fortuits, les fermiers payaient 2,965 livres, mais il fallait défalquer de cette somme 50 livres pour les réparations d'entretien, 500 livres de décimes et la pension des moines ainsi fixée par un arrêt du Parlement de Bordeaux en 1615 : 60 sacs de froment, 12 sacs de méture, 6 sacs d'avoine, 6 charretées de foin, 4 charretées de paille, 30 barriques de vin, 450 livres en argent.

Pour améliorer cette situation Lusignan, demandait l'autorisation de faire une coupe de bois et d'opérer un défrichement partiel de la forêt de Gondon. L'argent provenant de la vente du bois devait servir à l'achat de cheptels et d'instruments agricoles.

Digitized by Google

AU LAC DE NÉMI

Néron fit construire une galère sur le lac de Némi pour y donner des fêtes nautiques. On l'a retrouvée coulée au fond du lac.

Beaux pieds nus qui couriez sur la galère antique,
Jeunes corps ondulant sous les voiles légers,
Voix pures qui montiez dans la pâleur mystique
Des nuits où sur les monts se taisent les bergers,

Rythme des jeunes seins gonflés de douce fièvre,
Parfum des cheveux lourds, frisson des bras noués,
Parole que la lèvre étouffait sur la lèvre,
Désirs inassouvis, sanglots inavoués,

Couples entrelacés, brunes têtes fleuries,
Beaux yeux qui vous miriez dans les yeux éperdus,
Enfants dont la brûlante et douce idolatrie
Cherchait tout l'infini dans un baiser rendu,

Qu'êtes-vous devenus ? quelle brise mortelle
De son baiser de glace effleurant vos bras nus
Vous a dans le passé rejetés d'un coup d'aile ?
O mes frères d'amour, qu'êtes-vous devenus ?

Les siècles ont roulé leur houle inexorable,
Votre galère en fleurs ne reviendra jamais...
Sa quille gémissait en déchirant le sable :
Adieu ! — l'onde a couvert sa trace désormais.

Pourtant sur le lac bleu nous nous penchons encore...
Dans la coupe d'onyx en buvant à genoux
Ne calmerons-nous pas la soif qui nous dévore
Avec un peu d'amour jadis laissé par vous ?

Digitized by Google

Non ! le monde est trop vieux... nous savons ! nos oreilles
Ont entendu le cri par vos chants repoussé,
Le sang pur des martyrs rougit aux mers vermeilles,
Une voix d'orient sur la terre a passé.

Elle a mis dans nos cœurs une flèche qui tremble,
Le ciel s'est fait plus clair mais l'horizon plus noir,
Nous ne pouvons plus quand le festin nous rassemble
Nous masquer l'infini par le plaisir d'un soir.

Notre science n'est qu'atroce inquiétude,
Toute espérance neuve apporte ses douleurs ;
Et c'est pourquoi je viens, ployé de lassitude,
Sonder d'un œil amer l'azur des profondeurs,

Dire : « J'envie, ô morts, votre âme insouciante,
« Votre âme, abeille d'or errant sur les lys bleus,
« Au calice entr'ouvert d'une lèvre qui chante,
« Aux doux bras d'une enfant dénouant ses cheveux ;

« Votre âme, inconsistant sourire de rosée
« Qu'un baiser du soleil but au premier matin,
« Mais dont il reste encore la grâce inépuisée
« Et le parfum troublant dans ce cratère éteint. »

JEAN DE LA JALINE.

Digitized by Google

LETTRES

DE BORY DE SAINT-VINCENT(*)

CIII

A M. Léon Dufour, à Saint-Sever.

Paris, ce 25 février 1823.

MON CHER AMI,

Dufau ne s'éternisera pas à Paris. Il vient de venir me voir et m'a remis votre lettre. Je lui ai remis deux numéros des *Annales* où sont vos trois lettres, car il n'y en a que trois qui sont tout-à-fait intéressantes. Il compte partir lundi et nous sommes au vendredi. Vous jugerez par là du désir qu'il a de revoir sa femme, puisqu'il s'arrache aux charmes de la capitale, dont moi j'ai par-dessus les oreilles, fort ennuié de tout ce qui s'y passe. Il a été présent à la fameuse séance de Manuel dont il est rentré tout émerveillé (1).

Quant aux affaires de Lagasca, je craindrais les *Traydores*, si, comme le bonhomme Cirille, il eut laissé passer son bourgeois chez le voisin ; mais pas si bête, instruit par l'exemple, il ne voudra pas donner un tome second de telle bêtise et si l'on vient le relancer chez lui, j'ai de bonnes raisons pour vous dire qu'il mènera ledit bourgeois à Cadix faire un travail sur les hydrophites du fin fond de la baie. Aussi, ceux qui disent que ce bourgeois est en tutèle et qu'il faut l'en tirer, se moquent bien qu'on le promène et qu'on le jette à l'eau comme Carnaval, mais ils voudraient forcer Lagasca à quelque saturnale dont ils ne manqueraient pas de tirer des arguments dans

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 171.

(1) On sait que Jacques-Antoine Manuel, orateur politique et l'adversaire acharné des Ultras, fut banni de la Chambre des Députés, le 3 mai 1823, comme accusé d'avoir fait l'apologie du régicide, et, le lendemain, au moment où il pénétrait de nouveau dans la Chambre, entraîné violemment par les gendarmes et condamné à ne plus y reparaître.

Digitized by Google

l'intérêt de leur cause. Quoiqu'il en soit, le procès s'entamera; il durera trois mois seulement et pas dix ans. Il est des tribunaux où l'on est expéditif, et soyez sûr que rira bien qui rira le dernier.

Il est possible que tout cela me conduise de vos côtés, si, comme cela serait fort possible, quelque circonstance m'appelait comme témoin dans cette affaire.

Du reste, soyez sûr que vos lettres sur l'Espagne seront intactes et qu'on n'y touchera pas plus qu'aux premières que Dufau vous remettra.

Tout à vous de cœur.

B. DE S. V.

Vous ne me parlez plus du mémoire sur le Sénégal. Dépechez-vous pour vos lettres, l'Espagne est fort à la mode.

CIV

A L. Dondey-Dupré (1), *libraire, rue Saint-Louis au Marais, 46.*

Paris, 24 mars 1823.

Votre père, mon cher Monsieur, a pris bien au sérieux le mot *féroce*, et me menace de la *justice* prompte du Tribunal de Commerce... plaisanterie à part, je sais bien que je dois, et veux m'expédier; mais pour ce faire, il faut avoir... et quinze mille francs qu'on me doit, pour lesquels on me remet de *mois* en *mois* sont cause de la remise que je sollicitais... Après tout, quand M. Chapuis me ferait cent francs ou deux cent francs de frais en quinze jours, que lui en résulterait-il ?

..... On ne peut douter que je ne veuille m'acquitter. Cet argent, ou du moins ces intérêts de deux, trois ou quatre mois, n'eussent ils pas été mieux dans ses mains que dans celles des gens de justice ?... Je vous prie donc, car il est impossible que vous soyez tout à fait étranger à cela, de vous entendre. Si vous le voulez, je donnerai en échange de la créance, un bon à valoir chez Reyet Gravier sur le quatrième volume de notre Dictionnaire, ou sur mon ouvrage d'Espagne qui s'avance, en payant les intérêts qu'on voudra régler jusqu'au payement. Je crois que c'est fort raisonnable. Si on ne veux pas en passer par là, je n'hésiterai pas à me présenter au tribunal qui fera

(1) Collection Bornet.

Digitized by Google

ce qu'il voudra, car il lui serait plus aisé aujourd'hui de me faire mettre en prison que de me faire payer ; je lui dirai quels sont mes offres ; après quoi, s'il n'y accède pas et si cela peut vous amuser, j'irai à Sainte-Pélagie.

Voilà, mon cher Monsieur, qui me paraît fort raisonnable, je compte sur votre amitié pour arranger cette affaire à l'amiable. Si vous voulez me dire quand vous pourrez passer chez moi, nous profiterons de l'occasion pour traiter également de notre petite affaire d'Espagne qui avance, et sur laquelle je vais avoir un magnifique rapport à l'Institut. Je profite de l'occasion pour vous saluer de tout mon cœur.

B. DE S. V.

CV

A M. Léon Dufour.

Paris, 25 avril 1823.

Mon cher ami, malgré mon silence, je ne vous oublie pas ; je pense à vous et vous aime bien. J'espère que votre femme et votre nouveau-né se portent bien ; faites leur mes compliments. J'espère encore que vous n'avez pas envie d'aler revoir l'Espagne par le temps qu'il fait, et je vous en adresse mes félicitations. Quant à moi qui, certes, n'y retournerai pas non plus, j'écris sur ce pays, j'imprime un petit volume de 500 pages qui va paraître avec une carte, à la fin du mois, je vous l'adresserai. Ce travail, joint au Dictionnaire, ne me permet point de me livrer à mes plaisirs, conséquemment de vous écrire. Cependant, trouvant une minute, j'en profite.

Je vous dirai donc que votre quatrième lettre sur l'Espagne vient si à point qu'on l'imprime. Elle paraîtra dans le numéro de ce mois, c'est-à-dire dans huit jours, afin que vous puissiez continuer. Je vous dirai qu'elle contient votre entrée en Espagne par Irun ; vous allez sur Pampelune que vous décrivez ; de là, vous partez pour Lérida que vous faites connaître et vous nous y laissez, en décrivant les horribles montagnes des environs avec leur chaux sulfatée. Partez donc de Lérida en vous souvenant que votre lettre finit ainsi : « Ma lettre « n'étant déjà que trop longue, nous allons suspendre nos excursions « pour en reprendre le cours dans la prochaine. Saint-Sever, etc. »

Mettez donc la main à la plume ; envoyez-moi quelques lettres de plus ; ne manquez pas d'en trop faire ; elles me serviront pour les citer,

Digitized by Google

comme vous verrez que je l'ai fait des précédentes, dans mon *Guide du Voyageur*. Vous ne me parlez plus de la pièce que vous deviez m'envoyer sur le Senégal pour les *Annales*.

Adieu, mon ami, mes hommages à l'Armée de la foi, à Quesada et à la régence d'Urgel, si elle passe par chez vous. Ce sont de bien braves gens ?

Je suis pour la vie votre sincère et dévoué,

B. DE S. V.

CVI

A M. Léon Dufour.

Paris, 10 mai 1823.

Mon ami, vous me dites que ma dernière vous est arrivée béhante d'un côté; cela ne m'étonne pas; mon écriture est connue, mes lettres généralement lues par la police, avant de l'être par les personnes à qui je les adresse; ce qui m'est fort égal, parce que l'on n'y trouve rien que je ne dise tout haut ici, à qui veut l'entendre, attendu que la franchise fait le fond de mon caractère.

Je suis ravi des détails que vous me donnez sur M. Lagasca, notre ami; je devrais un peu le bouder, je n'ai plus eu de ses nouvelles depuis le beau travail qu'il m'a envoyé sur les Ombellifères. Mais dès qu'il a été indisposé, il n'y a plus rien à dire. Puisque sa santé est améliorée, tant mieux; des indispositions de ce genre rétablissent quelquefois le tempérament quand on en est dehors. Pour moi, je n'est jamais eu la moindre inquiétude, encore que je susse qu'il y avait dissidence dans le mode de traitement. Car le tempérament est fort et robuste.

Mon *Guide en Espagne* est fini. Je crois que c'est un assez bon livre, amour-propre d'auteur à part. Mais les graveurs me font donner au diable; j'aurai paru il y a huit ou dix jours, sans eux. Vous voudrez bien mettre des notes et corrections à l'exemplaire que je vous enverrai, afin que je puisse m'en servir pour une seconde édition qui, selon les apparences, ne se fera pas attendre. Je n'ai pas cru devoir différer la publication de votre lettre qui m'a paru très bien et fort bien; j'attends la suite avec impatience; je continuerai à vous envoyer deux numéros des *Annales*, où elle sera, afin que vous en puissiez donner un. C'est tout ce qu'on peut obtenir de ces gens-là qui, au

Digitized by Google

reste, demeurent d'autant plus chiches, que les temps deviennent d'une dureté insupportable.

J'attends toujours le manuscrit du Sénégal....

Je venais d'apprendre la mort de Thore, quand j'ai reçu votre lettre. Quel désespoir pour sa famille ! Quel chagrin pour moi ! C'était mon vieil ami, le plus excellent humain que j'ai connu, la bonté, la probité même; pauvre naturaliste, mais zélé. Que d'instants charmants j'ai passé avec lui ! Hélas ! Voici l'époque de notre vie où nous commençons à voir passer la génération qui précédait la nôtre et qui devient vieille. Je frémis quand j'y songe, le lundi à l'Académie, où je vois vingt vieillards que nous avons encore vu verts; et nos belles années se sont consumées dans des temps de traverse et de désolation ! Ce pauvre Thore ! et sa bonne famille... Je n'ai pas la force d'y penser; que les plantes que je lui dois deviennent précieuses dans mon herbier !

J'ai dans les mains un travail de Delise sur les *Sticta* qui est la plus belle chose du monde. Il travaille vigoureusement les Lichens. Ne ferez-vous rien de plus sur cette famille que ce que vous avez donné. Je recevrai avec plaisir ce que vous m'enverrez pour mon herbier, n'ayant presque plus le temps de collecter !

Tout à vous d'âme et de cœur.

B. DE S. V.

CVII

A M. Léon Dufour.

Paris, le 10 juin (1823).

Mon cher ami, je prenais la plume pour vous écrire, quand j'ai reçu votre dernière avec la lettre intéressante qu'elle contenait sur l'Espagne. Je dois d'abord vous en dire mon avis. Elle est encore plus intéressante que les quatre premières et je vous engage à continuer sans délai avant que le pays soit envahi comme Naples; car je vous avise que la chose semble en prendre la tournure. Vous me direz aussi d'où vient le retard de votre livre qui ne paraîtra que lorsque la sainte inquisition rétablie le fera brûler *au Quemadero*. En voici la raison :

C'est que depuis vingt cinq jours, je suis étendu sur mon lit où je suis encore pour dix à douze. Quelque raisonnable qu'on soit et revenu des folies de ce monde, il est des cas où un brave homme ne peut oublier qu'il a porté des épaulettes et doit se facher de ce qu'il pren-

Digitized by Google

drait en pitié s'il n'était que naturaliste. Le sieur *Harel*, votre ancien préfet, que j'avais autrefois comblé de bons procédés, qu'un illustre infortuné m'avait associé (1), mais dans lequel j'ai fini par découvrir le plus lâche et le plus corrompu des hommes, tenait sur moi, comme sur tout le monde, des propos qui me sont revenus et dont je lui ai fait demander raison. Insulté, j'avais le choix des armes ; mais mon homme a positivement et solennellement refusé l'arme blanche, sous prétexte qu'il était civil, (ou plutôt si-vil). Il a donc fallu l'appeler au pistolet où je suis assez adroit. Cependant, par un juste effet de cette Providence rémunératrice, mon pistolet a fait long feu, et sa main mal assurée et tramblante tirant par terre à trois pas devant moi, la balle a trouvé un cailloux, a rejailli, et, m'arrivant dans la jambe, m'a traversé le mollet gauche de part en part et de bas en haut. *Lamouroux*, mon médecin (2), et Magendie avec Desmoulins et Laberge qui ont vu la plaie, ne conçoivent pas comment je n'ai ni fractures, ni artère divisée. Le tendon seul a été assez fortement intéressé ; mais je ne boiterai même pas.

Tout Paris a pris part à mon accident qui m'a valu deux cent visites, qui toutes, sans exception, me disaient : Pourquoi ne l'avez-vous pas tué ? Je répons à cela : parce que Dieu est essentiellement juste, que ses voies sont incompréhensibles et que son jugement, au temps où le duel lui servait d'interprète, ne manquait pas de faire triompher le crime.

Mais revenons à vous qui avez été malade, et à votre femme qui l'est encore. Hâtez-vous de m'apprendre qu'elle est rétablie et de me donner de vos nouvelles. J'espère qu'elles seront meilleures que celles de Lagasca, dont, en vérité, je commence à désespérer. Quoiqu'il en soit, mon *Guide du Voyageur* est fini. On broche, j'espère qu'il sera en vente dans quatre jours. Je vous l'enverrai et profiterai de l'occasion pour y joindre un ouvrage sur la *Géologie du Haynault* que Drapier m'a envoyé pour vous depuis un mois. Je n'y joins pas la suite de mes articles du *Dictionnaire*, parce que j'ai cessé de les faire tirer à part. Ils sont trop abrégés ; mais je vais faire imprimer mon ouvrage et vous l'aurez.

An attendant, mettez-moi donc de côté des lichens, des plantes

---

(1) Il avait été l'un des trente-huit, proscrits par l'ordonnance du 24 juillet 1815.

(2) Jeannin Lamouroux, docteur en médecine à Paris, frère du naturaliste J. V. F. Lamouroux et lui-même botaniste distingué. (Voir notre étude : *Une famille agenaise : Les Lamouroux.*)

Digitized by Google

quelconques ; car n'ayant plus le temps d'herboriser, il faut que je remplace les indigènes que les insectes ont dévoré durant mon exil. Cherchez-moi quelque échantillon de ces grands *Polyp. vulgare*. J'en est vu un chez Bosc que vous lui avez donné, qui a près de 18 pouces.

Vous aurez vu dans le *Constitutionnel* la notice sur Thore que j'ai fait mettre ; je vais en faire une plus longue dans la *Revue Encyclopédique*. Vous ne me parlez plus d'un voyage au Sénégal que vous m'avez promis pour les *Annales des Voyages*. Je verrai Audouin demain et ferai votre commission. J'espère qu'il va être nommé bibliothécaire-adjoint à l'Institut, et je l'y ai fortement poussé. Avez-vous vu comme M. Cuvier m'a bien traité dans le rapport annuel ?

Tout à vous et aux vôtres.

B. DE S. V.

CVIII

A. M. Léon Dufour...

Paris, 14 (juillet 1823) (1).

Les plaies des pistolets aux jambes ne sont jamais des plaisanteries et n'en finissent pas. Après un mois de lit, m'étant levé parce que je me croyais guéri, ma jambe enfla dès que je voulus marcher ; il fallut y donner du bistouri ; et hier enfin on en a retiré un morceau de drap noir du pantalon qui causait tout le ravage. J'espère sous huit jours être entièrement rétabli.

D'ici là, indiquez moi les moyens de vous envoyer mon ouvage sur l'*Espagne*, qui fait assez de bruit et se vend tellement bien que je songe déjà à une seconde édition. J'y joindrai donc deux numéros des *Annales des Voyages* qui contiennent vos deux dernières lettres. Ces lettres ont fait plaisir. Vous m'engagiez à les retrancher ; je n'en ai rien fait, parce que je me rappelle ce qui faillit en résulter, pour avoir retranché l'une de vos lettres à Palassou, et, d'ailleurs, parce qu'il n'y avait rien à reprendre. J'étais à votre égard comme Voltaire avec Racine, quand on lui demandait un commentaire sur ce classique dans le genre de celui qu'il avait fait sur Corneille. Il n'y a d'autre commentaire qu'à mettre *beau, très beau,* sur chaque page, répondit le philosophe de Fernay. De même, je pourrais n'y mettre que *bien*, *très bien*.

(1) Sans indication du mois ; mais sans doute *14 juillet*.

Digitized by Google

Pour vous le prouver, c'est l'éloge qu'a fait de votre travail un journal, alors très répandu, en rendant compte des *Annales des Voyages*. Je vous en enverrai un numéro, dans l'envoi des deux cahiers et de mon livre, mais indiquez m'en les moyens....

(Il fait l'éloge de ses lettres sur l'Espagne et engage vivement Léon Dufour à les continuer, d'autant que l'Espagne est plus que jamais à la mode.)

Adieu, mon ami, croyez-moi votre tout dévoué,

BORY DE S. VINCENT.

CIX

A M. Léon Dufour...

Paris, 26 août 1823

Je conçois que vous m'accusiez de négligence ; mais voici mon affaire en deux mots. Relevé et marchant dans Paris, je tirais toujours la jambe ; je me suis rendu à l'invitation de mon amie la comtesse Régnault de Saint-Jean-d'Angely, pour aller passer huit jours dans sa terre *du Val*, où il y a une petite source minérale dont les bains m'ont fait grand bien. Je venais de partir, quand votre lettre où vous me disiez d'envoyer le paquet à M. Patts est venue. Mes huit jours se sont étendus jusqu'à quinze, attendant toujours le soleil qui n'est venu que depuis mon retour ; et enfin, je reçois votre lettre du 12 de ce mois, au moment où la mère d'une dame qui demeure chez nous, meurt presque subitement et met toute notre maison en chagrin et en rumeur. Je vis aussi au milieu d'un véritable hôpital.

Je vous félicite, vous, de pouvoir ainsi aller aux Pyrénées vous distraire ; moi, je ne puis quitter Paris où je crève d'ennui et de chaleur, depuis cinq ou six jours. Le charlatan Chevalier marque 24 ou 25°. Quoiqu'il en soit, je vais vous faire un paquet de mon ouvrage d'*Espagne*....

.... Je suis sensible à la maladie de votre mère et fais des vœux pour son rétablissement. J'en fais aussi pour celui de Madame à laquelle je vous prie de présenter mes très humbles hommages. Je me recommande à vous pour des Lichens, etc... et vous embrasse de tout mon cœur.

B. DE S. V.

Digitized by Google

CX

A M. Léon Dufour.

Sans date (1).

Mon cher Dufour,

J'affranchis à la poste l'un des trente exemplaires du Mémoire *sur la Matière* que j'ai présenté à l'Institut. J'ai numéroté chacun de ces exemplaires que je n'envoie qu'aux trente personnes dans les lumières desquelles j'ai le plus de confiance. J'attens leur avis et leurs observations pour donner plus de développement à mon travail, qui n'est que le germe d'un ouvrage plus étendu qui sera orné de planches et que je me propose de publier après que j'aurai recueilli tous les avis. Le vôtre m'est précieux.

J'ai remis à Leman un paquet pour vous....

.... Continuerez-vous vos lettres sur l'Espagne ? Cela aurait de l'intérêt.

CXI

A M. Auguste de Saint-Hilaire... (2)

Paris, ce 30 mars 1824.

Mon illustre confrère (3), je me hate, en rentrant, de vous tenir parolle ; je vous envoies par la petite poste l'un des échantillons de mes *Dufourea trifaria* appartenant aux individus les plus courts ; malheureusement je ne me trouve plus une seule capsule et lis dans mes notes que celles que j'avais rencontré sur l'un de mes échantillons ont été adressées en 1808 à feu mon illustre ami Willdenow. Maintenant, voici mes observations sur le nom que doit porter cette plante. Les dates vérifiées et tout considéré, excusez ma franchise, je crois qu'il serait injuste d'en adopter un autre que celui que je donnais le premier. Ce serait manquer à mon égard à des droits qu'on

(1) Mais l'ouvrage de Bory, *De la Matière sous les rapports de l'Histoire Naturelle*, parut au commencement de 1824. Cette lettre a donc été écrite vers la fin de 1823.

(2) Collection Bornet.

(3) Auguste Prouvensal de Saint-Hilaire, botaniste, né à Orléans (1799-1853), célèbre par ses explorations scientifiques au Brésil, membre de l'Institut en 1830.

Digitized by Google

a convenu en faveur des plus minses botanistes. Je n'en fais pas ici une afaire d'amour propre, peu m'importe qu'un nom, imposé par moi, subsiste au moyen d'autres circonstances ; mais ici, il est question des intérêts d'un tiers, d'un ami très savant dont je devinai l'avenir, que le premier j'eus le bonheur de signaler, de M. Dufour en un mot, grand entomologiste et botaniste laborieux qui agréa mon hommage consacré par Willdenow avec reconnaissance.

Je trouvai mon Dufourea en 1801 ou deux, dans un acqueduc de la grande voirie à Lile de France (Suivent de longs détails techniques sur cette plante à laquelle il est heureux de pouvoir donner le nom de son meilleur ami.)

CXII

A M. Léon Dufour...

Paris, ce 13 février 1824.

(Billet où Bory lui demande s'il a reçu ses dernières lettres et ses derniers envois).

...Votre silence et l'arrivée de Lamarque que j'apprens et qui ne me porte rien de vous me fait craindre que vous n'ayez rien reçu...

CXIII

A M. Léon Dufour...

Paris, 25 avril 1824.

Quel silence, mon cher Léon! Vous n'avez donc pas reçu mon paquet de livres, contenant vos numéros des *Annales des Voyages* et mon *Guide du voyageur en Espagne* ?...

...On dirait que le Midi de la France, ce pays que j'aime tant, avec lequel j'eus autrefois tant de rapports, est pour moi la Nouvelle Hollande. Je n'en entends plus parler. En vain j'ai écrit à Franklin Thore, plus de nouvelles. Grateloup n'y est plus. Il garde le silence à Bordeaux, où je ne sais même pas son adresse et vous imitez à mon égard l'abandon général. Cependant je pense à vous et ne cesse de m'occuper de cette histoire naturelle chérie qui forma les premiers liens entre nous.

Je viens de ranger définitivement mes fougères, famille adorable, dont j'ai tout donné et qui a tant souffert dans mon herbier durant

Digitized by Google

mon absence. Il semble qu'en ce temps de malheur où tout semblait conspirer contre mon bonheur, les insectes se soient joints aux tyrans pour me tourmenter ; eux qui attaquent rarement les Cryptogames se sont rués sur les miennes. Cependant je n'ai pas moins de 800 fougères magnifiques, dont beaucoup de non décrites. Je voudrais avoir un instant à ma disposition et j'en publierais une histoire. Mais il faudrait du temps. Quand à vous, vous vous laisserez devancer pour les Lichens. J'ai entre les mains un fascicule de *Sticta* qui est bien la plus belle chose du monde. On cherche un libraire pour publier ce magnifique travail.

J'ai lu avec le plus grand plaisir vos observations sur ma *Matière* ; et certes, mon ami, c'est fort bien raisonné ; mais vous êtes en arrière d'un bon siècle, avec vos *germes*, vos *papas* et vos *mamans*. Fourrez vous bien dans l'esprit que les *Générations spontanées* sont aussi évidentes que le soleil, la lune et le calorique. Je n'entens pas par là qu'il se forme spontanément des éléphants et des humains ; mais certaines combinaisons des diverses modifications primitives de la matière peuvent produire des êtres vivants, qui seront à la vérité toujours identiquement pareils dans le même ordre de circonstances données, mais qui n'auront pas plus de *papa* et de *maman*, que les sels mixtes qui se forment en cristaux déterminés par la nature des molécules qui les composent n'ont de père et de mère. Cela paraîtra singulier à quiconque voudra, selon la manière de procéder des métaphysiciens, raisonner d'après des hypothèses en certaines analogies. Mais quiconque prendra un microscope, s'abituera à s'en servir et voudra se donner la peine d'y voir, sera convaincu au bout de deux séances. Mon système fait ici des prosélytes parmi ceux qui l'ont le plus mal accueilli. Il suffit de venir chez moi, de travailler avec moi deux heures et la conversion est opérée. Magendie, Geoffroy, Edwards, qui se montraient récalcitrants, préconisent aujourd'hui les générations spontanées, parce que j'ai produit sous leurs yeux la matière vivante et des êtres qui sans ma participation n'eussent jamais vu le jour ! — Il est une foule de choses que l'on nie ainsi, parce qu'on ne veut pas les voir. Croirait-on que Linné n'a pas daigné mentionné mes 200 spermes dont Muller n'a pas dit deux mots et qu'on ce soit moqué de ces spermatiques, quand depuis cent ans ils étaient figurés et que pour les revoir tels qu'on les avait vus, il suffisait de soumettre à une lentille d'une ligne de foyer seulement le premier testicule venu, soit d'un mammifère, soit d'un reptile, ou la tête d'un poisson, et l'éjaculation d'un papillon du ver

Digitized by Google

à soie ou du limaçon? Ah pauvres humains! aveugles incrédules, qui aiment croire au soleil arrêté par José, à la création d'Ève et d'Adam, au fils de Dieu pendu entre deux voleurs, ou bien à la légitimité et à la possibilité d'élections constitutionnelles, quand ils hésitent à croire ce qui saute aux yeux, quand on daigne les ouvrir? J'ai bien envie de dire avec Potter : *ô homines! ô hommes!*

Tout à vous de cœur.

B. DE S. V.

CXIV

A M. Léon Dufour...

Paris, 6 juin 1824.

MON CHER AMI,

J'ai de bon cœur maudit la pluie qui vous forçait à m'écrire et vous retenait dans vos pénates, votre cheval sellé, qnand j'ai reçu votre lettre du 31 dernier ; mais comme le temps était ici au beau fixe, je présume que vous aurez eu enfin le beau temps nécessaire et que vous vous étiez heureusement mis en route. J'ai regretté que vous ne m'eussiez pas mis au fait de votre itinéraire avant de partir (1), je vous eusse donné des indications utiles sur votre marche, et indiqué des lieux qui vous échapperont et où vous eussiez trouvé des choses magnifiques.

J'ai, en l'an IV, en l'an V et en l'an VI, beaucoup couru le pays d'où vous venez. C'est là que je me préparais à mes plus grands voyages. La Teste, Lanton, autour du bassin d'Arcachon, le fort de la Roquette vers l'ancien Pilat qui doit avoir entièrement disparu, Cazaux, Biscarosse, Mimizan, Saint-Julien, Aureilhan, furent tour à à tour mes quartiers généraux. Je vous eusse dit : vous trouverez peu de choses dans le bassin d'Arcachon, et rien du tout sur la côte depuis son embouchure jusqu'à celle de l'Adour. Mais je vous aurais dit : Voyəz quelques lettes entre La Roquette et la montagne de la Teste. Il y a le *Sedum Anglicum* et le bel *Ophioglossum* qu'ils prennent à Brest pour le *Lusitanicum*, mais qui est une espèce nouvelle, s'il n'est le *Nudicaule* qui vient aussi au Cap de Bonne-Espérance. J'eusse ajouté : voyez l'endroit où l'étang de Cazaux confine à la Lande vers

(1) Léon Dufour fit cette année 1824, au mois de juin, un voyage botannique et entomologique sur le littoral de l'Océan et les grandes landes (*Souvenirs d'un Savant français*, p. 275.)

Digitized by Google

la montagne, au nord-est, et vous y trouverez abondamment le *Lobelia Dortmanna* dans l'eau, avec le bel *Hieracium*, que me vola Saint-Amans, dans la dune. Voilà à peu près ce qu'il y a de plus remarquable et qui précisément vous échappera, parce que votre route ne vous conduit pas sur les lieux.

J'avais alors beaucoup d'amis dans ces pays-là, les Péjan, Francou, les Cravay, les Meynié, les Turpins, les Boulard, les Dupuy, les Daricaud ; tout cela est peut être mort. Quoi qu'il en soit, les plantes que j'avais recueillies dans ces régions ont péri aussi. Les insectes se joignant à mes persécuteurs de 1815 ont tout rongé. Il me sera doux de les tenir de vous. Si vous voyez dans mon herbier quelle fête je fais aux plantes qu'on me donne, vous l'enrichiriez encore.

La rase lande doit offrir quelque chose ; les vieux gros chênes autour des habitations présentent aussi divers beaux lichens. J'avais semé en divers lieux plusieurs plantes avec le bonhomme Dupuys. Auront-elles réussi ? Il y a dans les forêts de pins des dûnes quelques cistes des pays plus chauds. Le Cap Breton est, sans contredit, l'endroit le plus riche. Une jolie tournée à faire, meilleure que celle que vous avez faite, eût été de se rendre à Lit ; l'étang de Saint-Julien vous eût donné une idée complète de tous ceux de la côte jusque à Bayonne ; de là par la côte et le Cap Breton à Bayonne, passer l'Adour et demeurer quatre jours à Biaritz, revenir diagonalement à Dax par la lande de Saubuse et l'étang de Dax. Quelque itinéraire au reste que vous ayez suivi, votre activité vous aura valu quelque découverte.

La veille du jour où je reçus votre lettre, le cinquième volume du *Dictionnaire* ayant paru et le sixième étant bien en train, je m'étais trouvé quelques jours de répit et je les employai à aller à Fontainebleau que je ne connaissais pas. J'y passai presque la semaine, et j'y ai trouvé quelques plantes qui m'ont bien fait plaisir et que j'ai ainsi renouvelées dans mon herbier, entre autres quatre anciens beaux gyrophores dont je possède vingt espèces bien tranchées et bien nommées en herbier.

Maintenant que notre *Dictionnaire* va aux charmes et que tout le monde, même Drapier, y travaille avec zèle, n'êtes-vous pas un peu honteux et fâché d'avoir pris dans le temps de l'humeur, parce que je vous avais proposé d'en être. Vous eussiez certainement fort bien fait les arachnides et vous auriez dans votre bibliothèque un magnifique ouvrage de plus que je ne suis pas assez riche pour vous adresser...

(Il l'engage néanmoins à faire encore cet article en supplément ou tout autre et à devenir son collaborateur.)

Digitized by Google

... En fait de caractères, je commence à croire, en vérité, qu'il n'y a guère que les nôtres qui soient constants, puisqu'ils ne changent jamais dans l'affection mutuelle qui les rapproche.

Sur ce, je suis à vous et pour toujours.

B. DE S. V.

P. S. — Présentez, s'il vous plait, mes humbles hommages à Madame. Si vous voyez Lamarque, dites-lui que, depuis lui, j'ai revu deux fois le *Villèle* qui m'a encore promis monts et merveilles, qui me caresse, mais ne nous paye pas (1). Il caresse quelque fois en chat, témoin ce pauvre pair *Chateaubriand* qu'il caressait encore avant-hier au matin. Nous ne serons payés, dites le bien à Lamarque, que lorsqu'avec sa plague, il forcera tous les bureaux. Il a le temps, mais je ne l'ai pas ; et puis les ministres qui me traitent en amis m'impatientent, parce que je sais qu'au fond il ne sauraient m'aimer.

Leman me prie de vous dire qu'il ne pourra aller aux Pyrénées cette année.

CXIV *(bis)*

A M. le Comte de Villèle

Paris, 15 juillet 1824 (2)

MONSEIGNEUR (3)

Je viens, en faisant hommage à Votre Excellence du seul exemplaire de mon Voyage qu'il me soit aujourd'hui possible de trouver chez mon libraire, me rappeler à ses bontés. Je fais des vœux pour que Madame la Comtesse de Villèle, reconnaissant dans mon ouvrage quelques uns des sites de son heureux pays, éprouve quelque plaisir en reportant ses pensées sur la plus belle terre du monde (4).

J'avais vingt ans, quand je publiai ma relation. Elle est remplie d'incorrections, et si je la mettais aujourd'hui en lumière j'en ferais disparaitre bien des tâches. Cependant, telle qu'elle est, elle me valut l'honneur d'entrer à l'Institut de fort bonne heure. Ne me mettra-t-on donc point en position de faire mieux et d'être utile à mon pays par

(1) Voir la lettre suivante.

(2) En notre possession.

(3) Le Comte de Villèle était alors tout puissant. Il fut premier ministre et président du Conseil de 1822 à 1827.

(4) L'Ile Bourbon, où elle était née et où elle s'était mariée.

Digitized by Google

quelque nouveau voyage ? Fera-t on éternellement peser sur moi l'influence d'une proscription non méritée ? Et pour ne pas avoir été *jugé digne de mort,* comme *MM. Savary, Gily, Grouchy*, etc, ne serai-je donc jamais payé d'un arriéré dont tout ce qui finit en *y* a touché le montant, si ce n'est moi.

Je supplie votre Excellence de vouloir bien accorder quelques minutes d'attention à la demande que mon collègue Marbot et moi avons présenté au Conceil des Ministres et qu'elle daigna me promettre d'appuyer, quand j'eus l'honneur de la lui remettre.

Tout puissant aujourd'hui, Monseigneur, et maître de faire le bien sans réserve, veuillez, en vous intéressant à nous, me donner l'occasion de célébrer ma reconnaissance et croire aux sentiments de reconnaissance, avec lesquels je suis, en demandant à Votre Excellence l'honneur d'un rendez-vous de six minutes, son très humble et respectueux serviteur.

Le Colonel Bory de S. Vincent,
de l'Académie des Sciences.

Rue Neuve-Saint-Eustache, n° 18.

(à suivre.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Boyer d'Agen. — **Monseigneur Lanusse : Le Prêtre, le Soldat.** (Paris, Imp. René Haton, 1906. In-8° de 420 pages avec portrait et planches).

Prêtre et Soldat ! Consolateur de l'âme et soutien de la patrie ! Quelle plus noble mission un homme peut-il avoir à remplir sur cette terre ; quel idéal plus beau peut-il se faire ici-bas ? Telle est la tache, toute d'abnégation, de dévouement, de sacrifice, que durant sa vie s'est imposée l'abbé Lanusse et que pendant plus d'un demi-siècle il a été assez heureux de pouvoir accomplir, tant dans son modeste presbytère qu'à l'Ecole de Saint-Cyr, aussi bien dans sa cure de campagne que sur les champs de bataille de l'Italie, du Mexique, de l'Alsace et de la Lorraine.

Prêtre et Soldat ; c'est bien ainsi que nous le montre M. Boyer d'Agen en ce premier volume, où, après une brillante Introduction dans laquelle il évoque tous les nobles cœurs, Armagnacs contre Bourguignons, compagnons de Jeanne à la fière devise *Gesta Johannæ per Vascones,* familiers d'Henri de Navarre à la Cour de Nérac, etc., qui, du XVe siècle jusqu'à nos jours, ont contribué si puissamment à la gloire de leur patrie, il ne craint pas de proclamer notre illustre compatriote « le dernier et le meilleur des Cadets de Gascogne. » Et, de fait, n'en a-t il pas toute la bravoure, toute la verve, toute la bonté ?

Bon, l'abbé Lanusse le fut jusqu'à l'excès, suivant en cela l'exemple de son grand'père qui consacra toute sa fortune à fonder dans son village un hospice de dix-huit lits, donnant tout ce qu'il avait aux miséreux qu'il rencontrait, et n'hésitant pas à puiser clandestinement à cet effet dans la bourse de son père quand la sienne

Digitized by Google

était vide, ce qui lui arrivait bien souvent. La charité est sa qualité dominante, qui ne pouvait que le conduire au sacerdoce, et du sacerdoce à l'armée. Aussi faut-il voir, dans ces fragments de mémoires que publie M. Boyer d'Agen, avec quel zèle il se dévoue pour ses semblables, quel bien il cherche à faire autour de lui, avec quel entrain, poussé par une vocation irrésistible il accourt sur les champs sanglants de Palestro, de Magenta, de Solférino, à seule fin de donner aux victimes de la terrible guerre les saintes et suprêmes consolations.

Il n'est pas une page de son journal qui ne relate, de la façon la plus originale, la plupart des grands faits de notre histoire contemporaine, tableaux d'autant plus saisissants qu'ils sont pris sur le vif, sans nul souci d'être livrés à la publicité. Car les Mémoires de l'abbé Lanusse n'ont pas été écrits en vue d'une sotte et vaine réclame : « Ces pages, « écrit-il en tête, étaient destinées à rester dans l'oubli. C'étaient « des notes, des souvenirs que j'avais consignés isolément pour me « conserver bon toujours, en les replaçant parfois sous mes regards. « On peut, on doit se prêcher à soi-même. Le passé doit réformer « l'avenir ou bien l'encourager. Si mon cœur fut compatissant « autrefois aux misères d'autrui, pourquoi donc aujourd'hui ne le « serait il plus ? Si je n'ai pas été pour mes frères tout ce qu'il fallait « être, ne dois-je pas chercher un moyen pour devenir meilleur ? Un « jour, un de mes amis, à qui je les avais confiées me dit : Publiez « ces pages.

« — Je ne le peux, ni ne le dois. C'est comme ma biographie écrite « par moi-même.

« — Mais si ces récits doivent faire du bien ?

« — Ce n'est pas mon avis. Je crois au contraire qu'ils feraient du « mal, vu que je serais loin de donner des leçons et des exemples de « modestie, de cette humilité qui est toujours certaine de porter des « fruits. Mon intention était, lorsque ces pages auraient servi à mes « lectures, de les jeter ensuite au feu. La vanité n'est-elle pas aussi « légère que la fumée qui s'en serait élevée, dans l'âtre ? Et puis, les « faits que je raconte sont si simples et de si peu d'importance que « tout le monde pourrait dire : « J'en ferais bien autant ! »

S'il y a eu indiscrétion à enfreindre les ordres de l'abbé Lanusse, ne le reprochons pas à M. Boyer d'Agen. Félicitons-le au contraire d'avoir, le premier, songé à nous révéler quelques-unes de ces pages, source précieuse de renseignements nouveaux, notamment sur la guerre du Mexique, les pressentiments de Maximilien, les illusions de l'impératrice Charlotte, souverains avec lesquels l'abbé eut des

Digitized by Google

rapports très suivis jusqu'au moment du sombre drame de Queretaro, et plus tard sur la campagne de Rome, la bataille de Mentana, et enfin sur les tristes journées de Reischoffen et de Sedan.

Rentré à Versailles, l'aumonier en chef de l'armée impériale fut, aussitôt après la commune, nommé aumonier de l'Ecole de Saint-Cyr.

Là s'arrêtent, dans le livre de M. Boyer d'Agen, les Mémoires de l'abbé Lanusse, l'éditeur ayant tenu à faire connaître par lui-même, dans un chapitre spécial, quel rôle a joué le saint prêtre à notre école militaire et quels services de chaque jour il a rendus pendant plus de trente ans à tous ces jeunes soldats, aujourd'hui l'honneur de l'armée française.

Beaucoup plus volumineux sont les Mémoires complets de l'abbé Lanusse. Ils ont été légués, on le sait, à la ville d'Agen, qui n'en a pas pris encore possession, alors que ses collections particulières ont été laissées à Tonneins, sa ville natale.

C'est ainsi du reste qu'il nous présente lui-même ces richesses, dans un dernier chapitre, intitulé *Memoranda*, où M. Boyer d'Agen a groupé pêle-mêle, au hasard du feuillet, des fragments, des notes, de simples souvenirs, ou encore quelques lettres de personnages célèbres, écrites en des circonstances mémorables :

« Je serais bien embarrassé de dire pour quel motif et dans quel « but j'ai réuni en ces *trois cents* volumes manuscrits tout ce qu'on « pourrait y lire, supposé qu'on en eut la patience. On y verra tout « au moins la patience d'un collectionneur. J'ai collectionné tant « d'autres choses, au cours de mes si longs quatre-vingt-sept ans ! Si « jamais vous passez par Tonneins, au département de Lot-et-Ga- « ronne, vous demanderez à visiter la maison de l'aumonier de Saint- « Cyr. Il en vaut peut-être la peine, pour avoir l idée d'un véritable « bric-à-brac. Ce n'est pas que j'en fasse un commerce, non ; mais « je tiens à rassembler, à entasser un peu de tout : vieux meubles, « vieux tableaux, coquillages, fossiles, armes, idoles, étoffes, émaux, « ivoires, guipures, etc., etc. Tout cela ferait peut être la petite « fortune d'un marchand de vieux galons, vieux habits. J'y ai « du moins trouvé la joie de vivre, sans un instant inoccupé, ma « longue vie d'octogénaire qui aura bientôt fait d'écrire la dernière « page de ces *Memoranda* si inutiles pour le lecteur, si bienfaisante « pour le scribe. »

Inutiles, certes non, ces Mémoires de l'abbé Lanusse. Car, au-dessus d'anecdotes toujours pleines d'intérêt, de faits historiques jusqu'à

Digitized by Google

ce jour inconnus, de réflexions justes et salutaires, plane la noble idée du dévouement et du sacrifice, et, dans les plis du drapeau national, flotte sans cesse le grand mot de Devoir. C'est le devoir qui toute sa vie a guidé l'abbé Lanusse, le devoir qu'il nous montre à chacune de ses pages comme le but suprême que nous devons chercher à atteindre.

N'arrivent-elles pas du reste à leur heure, ainsi que l'écrit M. Boyer d'Agen, « ces chroniques, qu'il a l'honneur d'ajouter au « trésor de l'Histoire de France comme une des pages nationales les « moins connues et les plus glorieuses ? » Et l'exemple du modeste héros n'est-il pas fait pour fortifier les courages et élever les esprits, « en ces heures où le ciel de la patrie semble s'être obscurci, où des « bruits d'armes s'entendent au lointain, où les mains se cherchent « dans la nuit..... »

Nous attendons avec impatience le second volume où M. Boyer d'Agen se propose de nous présenter Monseigneur Lanusse « comme écrivain. »

Ph. Lauzun.

Rôles Gascons transcrits et publiés par Charles Bémont, tome troisième (1290-1307). *Paris, Imprimerie nationale. 1906. — 1 vol. in-4° de CC — 792 pages.*

Le présent volume a été traité de main de maître, car M. Bémont possède à fond son sujet.

Dans une introduction d'environ 200 pages, l'auteur décrit les Rôles Gascons, en fait une étude paléographique et chronologique, puis nous donne l'itinéraire d'Edouard 1er en France. Cela fait, il termine son premier chapitre par quelques pages consacrées à la Diplomatique.

Le chapitre II contient cinq listes de Sénéchaux ; celle des Sénéchaux d'Agenais va de 1280 à 1308, donnant les noms de cinq titulaires successifs de cette charge.

Les connétables de Bordeaux sont aussi rangés dans une liste, ainsi que les baillies, les prévôtés, les bastides, les châteaux et châtellenies.

Le chapitre III renferme le récit de la guerre anglo-française de 1293 à 1297. Le résumé précis de cette lutte a été tracé non seulement d'après les Rôles Gascons, mais aussi à l'aide d'autres documents

Digitized by Google

français et anglais. C'est là une œuvre originale à laquelle les historiens de l'Agenais devront désormais recourir.

Une table de noms de lieux et de personnes contient près de deux cents pages. Elle se réfère également au second et au troisième volume des Rôles Gascons.

Pour aussi sérieuse que soit une œuvre d'érudition elle pèche toujours sur quelques points. Malgré sa haute valeur le troisième volume des Rôles Gascons n'échappe pas à cette loi commune. C'est pourquoi nous allons nous permettre quelques critiques.

Assez de textes nous donnent la forme de « Lunacio » Lunac pour qu'on rejette la variante Limas, même donnée par un manuscrit original, lorsqu'il s'agit de l'ancien castrum enfermé aujourd'hui dans la ville d'Aiguillon.

C'est Rovignan et non Ravignan qu'il faut nommer la vieille famille agenaise plusieurs fois citée dans les Rôles Gascons. Nous sommes heureux de constater la substitution de *gn* à *nh* adoptée ici par M. Bémont ; nous avions déjà fait cette innovation qui s'imposait (1).

Deux localités agenaises n'ont pu être identifiées par M. Bémont ; il faut reconnaître Monheurt dans Monos (p. 20 et Clairac-sur-le-Lot dans le Clayrac du même paragraphe. Avant la fondation de la bastide de Nicole, les territoires de ces deux localités n'étaient séparés que par la Garonne.

Tontolon était un château dans la juridiction de Bazas.

A la page 11 ne s'agirait il pas plutôt de Saint-Cibard de Meilhan (Lot-et-Garonne) ?

Parmi les commanderies de Roncevaux citées page 65, il nous est possible d'identifier celle de Goulard, englobée aujourd'hui dans la commune de Sainte-Colombe-de Laplume, non loin d'Agen.

Citons enfin une preuve péremptoire du paréage conclu entre l'évêque d'Agen et le roi. En 1289 (2), la ville possède en même temps deux bailes, *bajuli communes*.

J. Dubois.

---

(1) Voir notre *Inventaire des Titres de la Maison d'Albret*, au mot Rovignan.

(2) Rôles Gascons, n° 1161.

Digitized by Google

Catalogue des actes de François Ier. — Tome VIII. *Paris, Impr. Nationale, octobre 1905. In-4 de 808 pages.*

L'Académie des Sciences Morales et Politiques vient de faire paraître le tome huitième de son Catalogue des actes de François Ier (1). Ce volume contient comme les précédents un certain nombre de mentions intéressantes pour l'Agenais. Nous avons cru qu'il ne serait pas inutile d'en signaler ici quelques unes.

Dans ces actes, Antoine de Raffin, dit Poton, Sénéchal d'Agenais, est souvent nommé. En octobre 1537, trente archers de sa bande « s'en vont en Piémont en compagnie de M. le Dauphin » (2).

Parmi les cent archers sous ses ordres, deux sont cités : Jean le Breton, qui fut employé à Bourg en Bresse et à Saint-Pol en Artois, pour faire construire des moulins à bras (3) ; Jean de Granges, qui fut chargé de conduire avec un autre archer des bandes de chevaux-légers en Champagne et en Picardie (4). La charge de lieutenant était remplie par Louis de Charmazel et celle de porte-enseigne par Raymond de Lisle (5).

En outre des cent archers commandés par Antoine de Raffin, la garde du roi se composait de trois autres bandes : celle de Louis Le Roy, sieur de Chavigny ; celle de Joachim de La Châtre, sieur de Nançay ; celle des archers écossais, qui avait pour capitaine le sieur d'Aubigny (6).

Dans ses *Commentaires* Monluc s'exprime ainsi : « Et, comme « l'Empereur dressa ung camp pour aller assiéger Théroane, le Roy « en mesme temps en faizait dresser ung aultre pour la secourir. Je « prins lors la poste et m'en allay à la court, où Monsieur le grand « maistre, qui despuis a esté conestable, me donna une compaignie de « gens de pied et ung aultre au cappitaine Guerre. Et incontinent « dressames nos dictes compaignies à Paris et aux environs, et fusmes

(1) Voir dans la *Revue de Gascogne*, XXX, 36 ; XXXII, 44 ; XL, 515 ; les comptes-rendus des tomes I, III et VII faits par Ph. Tamizey de Larroque.

(2) Voir p. 94, numéro 30.100.

(3) *Ibid.* p. 106.

(4) *Ibid.* p. 286.

(5) *Ibid.* p. 123 Raymond de Lisle était seigneur de La Valette en Quercy et de Lamothe d'Anthé en Agenais. Ce fut lui qui vendit, le 16 septembre 1539, au Sénéchal d'Agenais Lamothe d'Anthé, au prix de 500 livres. (Voir à ce sujet dans la *Revue de l'Agenais*, numéro de septembre 1905, l'article de M. J. Beaune, intitulé : « *Deux Sénéchaux d'Agenais au XVIe siècle.* »

(6) Voir pp. 123 et 184.

Digitized by Google

« tous deux de la garde de monsieur le dauphin, qui despuis a esté le « Roy Henri second (1) ».

A l'appui de ce passage une mention des *Actes de François Ier* pour 1537 arrive fort à propos, nous citons textuellement :

« A Martin de Troyes, 450 livres pour distribuer par moitié à « Blaise de Montluc et à Salvador Daguerre (2), sieur d'Hélette, « capitaines du pays de Gascogne, afin de les aider à supporter le « voyage qu'ils vont présentement faire de ce lieu de Fontainebleau, le « 14 juin, à Paris et aux environs, pour lever mille hommes de pied, « aventuriers, et les conduire en Picardie. »

Trois mentions concernent Jean de Monluc, frère de Blaise, alors protonotaire. Comme elles n'ajoutent rien à ce que nous savons sur ce diplomate, il est inutile de nous y arrêter (3).

César Frégose, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cents hommes d'armes, est l'objet de trois articles (4).

Les gens de finances ne peuvent être oubliés dans un volume de cette nature, c'est pourquoi il y est fait plusieurs fois mention de Pierre de Secondat, trésorier général de Guyenne. Pierre Le Vassort, commis à la recette générale de Normandie, figure au moins une fois dans ce catalogue. Nous citons son nom au passage, nous souvenant qu'une demoiselle Vassort ou Le Vassort devint la belle mère de Jean Daurée après avoir été unie à un receveur royal de la Haute Auvergne (5).

Le sieur de La Chassagne et Jacques Arnoul, commis au recouvrement des deniers de la généralité de Guyenne (1537) doivent également être cités (6).

Les passages relatifs au sieur de Montpezat concernent un Montpezat Tajan, il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter.

Par contre, nous signalerons un don de 14,000 livres fait par le roi à Symphorien de Durfort, seigneur de Duras, à l'occasion du mariage de ce gentilhomme avec Barbe de Maupas (janvier 1539) (7).

---

(1) *Commentaires*, éd. de Ruble, I, 126.

(2) Le 30 mars 1546 (v. st.) Henry de Navarre écrivit à M. de Guerre, homme d'armes de sa compagnie, une lettre portant exemption de logement en faveur de la ville de Tournon. Arch. d'Agen, BB. 26, fol. 419.

(3) Voir aux pages 193, 236, 282.

(4) Pages 62 et 635.

(5) Page 184. Sur Jean Daurée et sa belle mère, voir notre notice *Le château de Prades*, p. 66.

(6) Page 94.

(7) Page 195.

Digitized by Google

En février 1514 (v. st.) François Ier donna des lettres de légitimation en faveur de Jean de Lustrac, fils naturel de François de Lustrac (1).

Vers la même époque (2) Jeanne d'Abzac, fille naturelle de Jean d'Abzac, écuyer, et de Claire Léontier, fut également légitimée (mars 1514, v. st.)

En novembre 1544, des lettres de légitimation furent aussi accordées à Marie de Pellegrue, fille naturelle d'Armand de Pellegrue, écuyer, et d'Antoinette Durand (3).

Qu'on veuille bien nous excuser pour les longues citations que nous venons de faire. Nous avons cru bien agir en essayant de faciliter les recherches dans un volume privé de table alphabétique.

J. Dubois.

La Revue du Tout Sud-Ouest, par Ed. Feret. — La Revue illustrée du *Tout Sud Ouest*, éditée à Bordeaux, renferme une notice nécrologique, avec portrait, sur M. A.-Germain de Treverret (1, p. 22); — Une note de M. Jean Cavaillé, délégué du T. C. F., sur la grotte du Bouscat à Norpech (Lot-et-Garonne), lithoclase du premier âge de l'époque quaternaire qui mesure 487 mètres de longueur, avec 5 mètres de hauteur moyenne et 2 à 4 mètres de largeur (I, p. 53); — Le portrait de M. de L'Ecluse, ancien professeur départemental d'agriculture de Lot-et Garonne, où fut créé le premier syndicat agricole (p. 179) ; — Des notions nécrologiques sur M. Pierre-Marie-René Eschassériaux, né à Agen le 11 mai 1850, ancien député de Jonzac; M. Paul-Georges Fabre, né à Villeneuve, maire du IVe arrondissement de Paris ; — Une courte biographie de M. Broussard, premier président de la Cour d'Agen, avec portrait, et de M. du Vauroux, évêque d'Agen (p. 224).

(1) Page 569. Nous pensons qu'il s'agit de Jean de Lustrac, qui fut évêque de Périgueux (1548-1550).
(2) Page 571.
(3) Page 740.

Agen, Imp. Moderne. — Le Comité de Direction : O. Fallières, Ph. Lauzun, J. Momméja.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

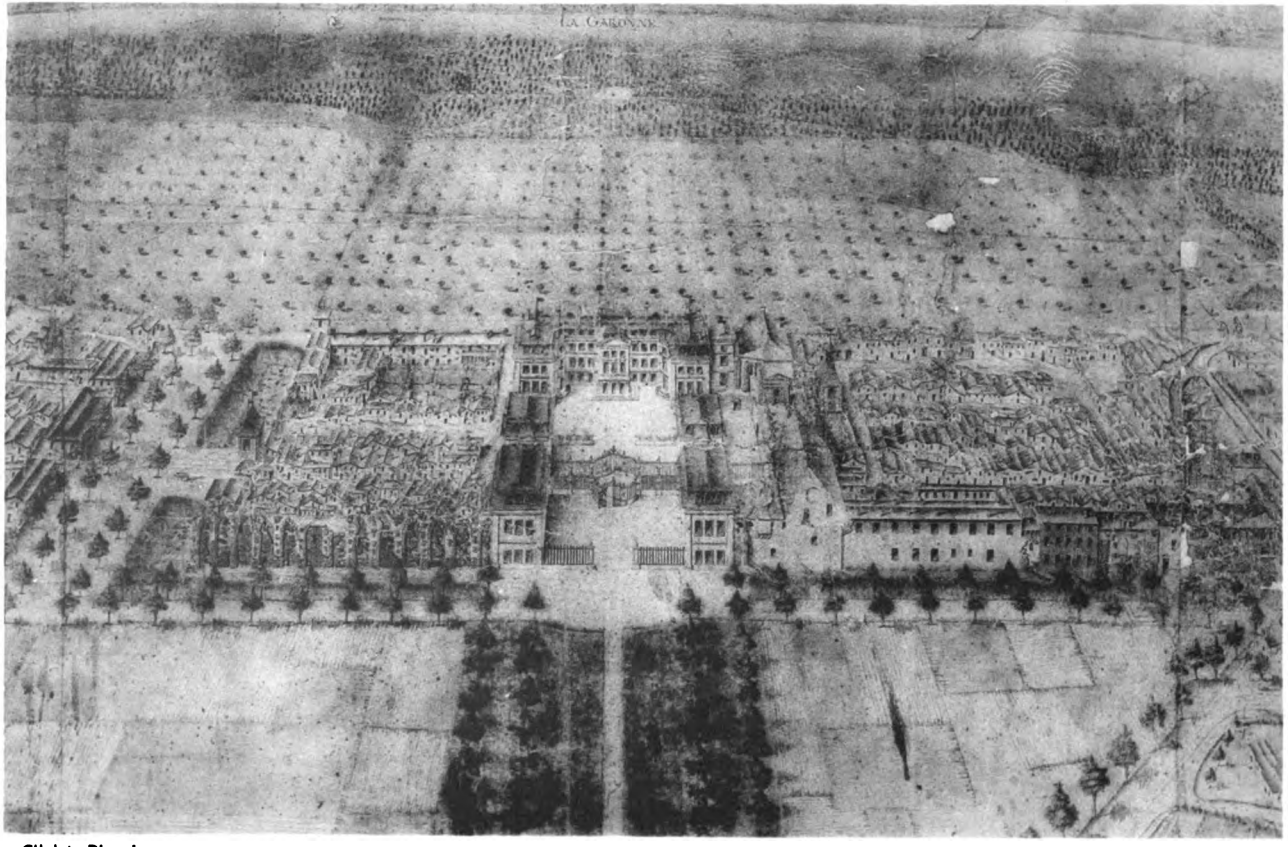

Cliché Ph. Lauzun

PLAN DE LA VILLE ET DU CHATEAU D'AIGUILLON

A LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Ph. Lauzun

PLAN DE LA VILLE ET DU CHATEAU
D'AIGUILLON
A LA FIN DU XVIIIme SIÈCLE

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

PIERRE VERDOLIN, D'AIGUILLON

Procureur Syndic du District de Tonneins

INTRODUCTION

A qui voudrait esquisser l'histoire de la Révolution en Agenais les documents authentiques s'offrent nombreux, variés et captivants. On ne saurait en dire autant des *Mémoires* ou *Souvenirs* des contemporains. Cette source de renseignements, si abondante en maints endroits, ne donne en Lot-et-Garonne qu'un mince filet d'eau. Aucun des nombreux historiographes de notre région, qui vécurent les heures agitées et trop souvent tragiques de 1792 et de 1793, n'a voulu nous ouvrir les coulisses de l'histoire révolutionnaire et nous faire part de ses impressions.

A lire les travaux historiques du plus notable d'entre eux, Boudon de Saint-Amans, il semble que les événements politiques locaux, auxquels il fut intimement mêlé, lui soient plus étrangers que les sculptures d'un antique chapiteau ou la statue mutilée de quelque divinité païenne. Ce n'est point qu'il feigne de les ignorer, mais il ne serait point fâché d'effacer jusqu'à leur souvenir, et comme la tâche est au dessus de ses forces, il décide au moins de ne pas « souiller son œuvre du récit des forfaits qui caractérisent ces temps malheureux et qui provoqueront toujours la honte et la douleur dans les âmes sensibles » (1).

---

(1) *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne*, t. II, p. 214.

Digitized by Google

Notre vieil annaliste, le bon curé Labrunie était de celles-là. Il loue Dieu de tout, même de la Révolution, mais il n'a point « le courage d'écrire ce qu'elle nous a fait souffrir en maux de toute espèce » (1). Moins scrupuleux, son ex-confrère le conventionnel Paganel a mis au jour trois volumes sur elle, mais il a négligé d'y faire place au joli coin de terre qui fut le témoin de ses serments religieux ou sans-culottes, le berceau de sa vie politique et le théâtre de son apostasie (2).

Quant aux *Annales* de Proché (3), qui abondent en renseignements intéressants, c'est une œuvre d'érudition. Composées non pas au jour le jour, comme le dit Magen (4), mais plutôt, semble-t-il, à l'aide de vieux souvenirs contrôlés par les documents que l'auteur avait sous la main, elles sont écrites sous une forme impersonnelle. Elles valent donc plus et moins que de véritables mémoires (5).

Cette lacune dans les sources de notre histoire révolutionnaire, les souvenirs de Verdolin, que nous publions aujourd'hui, viennent en partie la combler. C'est un jeune instituteur, à l'esprit très ouvert, à la plume féconde, M. Ernest Lafont, qui les signala, le premier, à l'attention du public dans les

---

(1) *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen.* — Agen, 1892, gr. in-8°, p. 197. Edition O. Fallières.

(2) *Essai Historique et Critique sur la Révolution française.* — Paris, 3 vol. in-8°, dont il existe plusieurs éditions.

(3) *Annales de la ville d'Agen*, édit. Ad. Magen. Agen, Michel et Médan, 1884, gr. in-8°.

(4) Idem, p. 1.

(5) D'autres historiographes de l'Agenais qui vécurent pendant la Révolution ont négligé de nous en faire le récit. Dans le nombre figurent Lafont du Cujula et Claude Lamouroux.

M. le docteur Couyba a publié en 1904 dans la *Revue de l'Agenais*, pp. 440-51 et 553-62, l'*Odyssé d'un curé agenais pendant la Révolution.* Il s'agit de Jacques Boissié, curé de Ferrussac, né en 1757, qui rétracta son serment d'adhésion à la constitution civile du clergé, fut obligé de quitter le territoire de la République, se retira à Saragosse et redevint curé de Ferrussac lors du Concordat de 1802. (Durengues, *Le Diocèse de Lot-et-Garonne.* Agen, Imprimerie Moderne, 1903, gr. in-8°, p. 278, n. 2). Le mémoire qu'il nous a laissé contient uniquement la narration de son voyage et de son séjour en Espagne. Il a pour titre : *Mon itinéraire partant de France et les Acentures et les Ecènements d'iceluy.*

Digitized by Google

colonnes d'un journal local : *L'Echo du Lot-et-Garonne* (1). L'original appartient à M. Castagnos, capitaine au 14e d'artillerie, à Bordeaux, qui le tenait par héritage du petit-fils de Verdolin et le mit à la disposition du *Paysan du Sud-Ouest*, au moment même où nous décidions d'en commencer la publication (2). Le *Paysan*, qui avait formé le même projet, a bien voulu nous céder le pas. Nous sommes heureux de l'en remercier (3).

Aussi bien, ces *Mémoires*, s'ils sont susceptibles d'intéresser la clientèle d'un journal, solliciteront bien davantage l'attention des érudits agenais et des historiens de l'époque révolutionnaire, quand nous aurons présenté Verdolin et tracé en quelques pages l'histoire agitée de sa vie.

Il naquit vers le milieu du XVIIIe siècle à Aiguillon, où son père exerçait l'office de notaire royal (4). Il étudia ce qu'il falllait de droit pour hériter de la charge paternelle à Bordeaux, où il se lia avec deux de ses compatriotes, Sembauzel et Diché, qui plus tard, aux heures critiques, n'osèrent plus se souvenir de leur ancienne camaraderie.

De retour à Aiguillon et devenu tabellion à l'âge de 24 ans, il fit des amusements sa grande occupation et commit nombre de péchés de jeunesse. Entre temps, pour se distraire et donner libre cours à son tempérament quelque peu frondeur, il fit — le mot est moderne, mais la chose est bien vieille — de la politique d'opposition aux Nebout, aux Merle de Massonneau, aux Léaumont de Rieubet, dont les comptes consulaires

---

(1) Numéros du 24 mai et du 7 juin 1903. M. Lafont, actuellement instituteur à Saint-Pastour, donne un excellent résumé des *Mémoires*.

(2) D'après une copie très exacte mise par M. Lafont à la disposition du Comité départemental d'études sur l'histoire économique de la Révolution française.

(3) M. Castagnos a bien voulu nous communiquer l'original des *Mémoires*. Qu'il nous permette de lui renouveler ici nos meilleurs remerciements.

(4) Bertrand Verdolin. Sa mère, également aiguillonnaise, s'appelait Jeanne Gauduque. Il épousa, le 29 novembre 1780, Jeanne Colombe Miraben, dont il sera question au cours des *Mémoires* et dont il eut plusieurs enfants : deux filles et un fils, en 1781, 1782 et 1784. Son fils, François, né le 18 décembre 1784 eut à son tour un enfant, en 1809, Pierre-Léon, qui mourut en 1889 sans héritiers naturels. (Greffe du Tribunal civil d'Agen.)

Digitized by Google

accusaient de sérieux déficits. D'autres (1) furent l'âme de cette petite guerre qui dura longtemps; en leurs mains, Verdolin ne fut d'abord qu'un instrument. En lutte contre les consuls, il crut bon de bouder au duc d'Aiguillon et de se bouder à soi-même, en s'interdisant les fêtes splendides données par l'ancien ministre de Louis XV dans le château luxueux que venait d'édifier le talent d'un Leroy.

Les années s'écoulent monotones. La question des comptes de la communauté préoccupe de plus en plus le notaire aiguillonnais. Au début, il critique la gestion financière des consuls par manière de passe-temps; puis, il se pique au jeu et fait sienne la querelle de ses amis au point de poursuivre de son ressentiment les Merle et les Nebout jusqu'au Parlement de Bordeaux.

Survient, avec l'année 1789, la convocation des Etats-Généraux. Il a la réputation d'un homme d'affaires et passe pour partisan des idées nouvelles. Le tiers-état d'Aiguillon l'envoie au chef-lieu de la sénéchaussée pour participer à l'élection des députés de cet ordre. A la confection des cahiers, aux débats parfois agités dont retentissent les voûtes des Jacobins d'Agen, il ne prend pas une part active. Il se sent plus à l'aise au milieu de ses minutes notariales et des pièces de son procès contre les consuls.

Mais, à Aiguillon comme dans tout le pays, les événements se précipitent avec une rapidité qui surprend. C'est d'abord la formation d'un comité permanent qu'il dirige et contre lequel Nebout s'insurge, les armes à la main. C'est la création de deux sociétés populaires rivales : celle des Carmes, où se trouvent ses adversaires, et celle de Peyrelongue dont il est constamment le secrétaire, l'orateur ou le président; c'est l'élection de la nouvelle municipalité où son rôle paraît suspect. Ce sont alors les promesses, les attaques et les cabales inséparables de la politique, les assemblées électorales qui finissent par assurer le triomphe des patriotes. Verdolin, plus que jamais

(1) Principalement Louis Mautor, avocat au Parlement.

Digitized by Google

l'homme d'un parti, est élu d'abord suppléant du juge de paix, puis, le 6 novembre 1791, procureur de la commune.

Il exerce ces deux mandats avec un zèle et une assiduité au travail que ne contestent aucun de ses ennemis, pas même ceux qui lui prêtent généreusement un caractère vindicatif et un esprit brouillon. Les difficultés ne manquent pas. C'est d'abord l'inondation qui, en 1791, ravage la plaine magnifique d'Aiguillon et détruit une partie des vieux murs de ville (1). Plus désastreux encore, c'est le flot montant du jacobinisme qu'il veut endiguer et dont il n'est que le jouet. C'est l'application d'une des lois révolutionnaires qui accusent le mieux le heurt violent de l'ancien contre le nouveau régime : la constitution civile du clergé. On lira avec intérêt les curieux détails qu'il en donne. L'antipathie existait profonde entre les assermentés et les non-conformistes qui avaient gardé la faveur de la masse des catholiques aiguillonnais. Entre les deux clergés Verdolin essaie de louvoyer et, dans son for intérieur, se refuse à prendre parti. Il se tire en gascon de ce mauvais pas et met sur leur garde, en cachette, les ecclésiastiques insermentés qu'il est chargé de surprendre dans l'exercice clandestin de leur culte.

Le jeu était dangereux. Verdolin y gagne cependant un peu de tranquillité de conscience. Son état d'esprit ne s'est pas modifié, mais devenu procureur de la commune, il voit les choses avec d'autres yeux qu'au temps de son opposition aux consuls. Il est toujours patriote ; il apprécie toujours avec la même sévérité l'acte des émigrés qui prennent les armes contre leur pays et opposent l'armée des Princes à la Nation. Mais il n'est pas de ceux qui précipitent la Révolution vers la Montagne. Il est cependant leur élu, le 18 novembre 1792, comme procureur syndic du district de Tonneins.

Dans sa charge nouvelle, l'ancien procureur de la commune d'Aiguillon ne tarde pas à devenir, avec ses collègues du directoire, la cible vivante à laquelle les jacobins du crû vont décocher flèches sur flèches. Considéré comme l'un des chefs

(1) Notre phototypie reproduit une partie de ces murs, du côté de la ville.

Digitized by Google

du parti avancé dans sa ville natale, il est suspect de modérantisme trois lieues plus loin. C'est qu'à Tonneins règne sans conteste, au gré de sa fantaisie despotique, un homme qu'on dit l'ami des Chaumette, des Hébert et des Robespierre, Jouan le jeune, qui prendra bientôt le nom de Marat pour honorer la mémoire de l'*Ami du Peuple*. Soldat, instituteur, secrétaire du ci-devant marquis de Flamarens, plus tard maire, procureur de la commune, procureur général de la Fédération des sans-culottes de Lot-et-Garonne, il a su grouper tout un parti qui lui obéit au doigt et à l'œil. Il a pour principaux lieutenants un moine catholique devenu pasteur protestant, Dubois; un sans-culotte besogneux, Henry Arthaud ; d'autres encore, qu'il berce de son éloquence emphatique, pleine de réminiscences historiques et bibliques.

Deux ennemis existaient pour lui : le curé, qu'il fût assermenté ou non-conformiste; le fédéraliste et l'aristocrate qu'il confondait dans une même abhorration. En 1793, on le vit monter à la tribune de la Société populaire de Tonneins pour soutenir la proposition d'un citoyen de Rabastens tendant à la vente des prêtres « comme de toute autre bête de somme. » « Feuillants et Girondins, disait-il encore, sont termes germains d'aristocrates ». Il aurait voulu, en conséquence, que « les maisons de ces monstres, que la Convention venait de vomir de son sein, fussent rasées ; que leurs écrits fussent brûlés ; que leurs noms infâmes ne passassent à la postérité que comme ceux des Nérons, des Commodes et des Héliogabales; qu'ils fussent rayés de tous les registres publics et que leurs têtes tombassent sous le fer de la guillottine ». L'esprit de Jouan était fertile en propositions de ce genre.

Ses ennemis les moins timorés esquissaient bien un geste de protestation, mais ils étaient inféodés, suivant son expression dédaigneuse, « à la clique du district » et contre eux était constamment dirigé le répertoire d'injures qu'on a coutume d'adresser à des adversaires politiques. Ils étaient d'ailleurs peu nombreux, composés presque uniquement du directoire, d'une grande partie du tribunal du district et de quelques membres du conseil général de la commune, momen-

Digitized by Google

tanément affranchis de la tutelle de Jouan. A leur tête les circonstances placèrent Verdolin.

Entre ces deux partis politiques, modérés et montagnards, la lutte dura longtemps, tantôt sourde, tantôt franche et déclarée, entremêlée de serments de réconciliation provoqués par Jouan les jours de fêtes publiques, serments oubliés aussitôt que prêtés et dont personne n'était dupe, pas même le Conseil du département qui, de loin, contemplait les adversaires avec la crainte d'être obligé de prendre parti.

Elle avait pour principal théâtre la Société populaire, où Jouan le jeune jouait tous les rôles, orateur, secrétaire, président, chanteur patriote, et dont certaines séances n'étaient qu'un long monologue débité par l'acteur favori. Elle se poursuivait encore au conseil général de la commune, acquis presque tout entier à l'instituteur sans-culotte ; dans la rue, dont il était le maître, parce que, mieux que tout autre, il savait flatter les passions populaires ; au directoire du district, où membres et secrétaire se tenaient sur une défensive prudente ; au seuil même du tribunal, où elle finit par ébranler le siège de l'ancien constituant Brunet-Latuque.

Verdolin prit au combat une part très active. Mais à lire les délibérations de la Société populaire et les procès-verbaux du district (1), il ne paraît pas y avoir apporté l'esprit de décision et l'énergie dont il se targue dans ses *Mémoires*.

C'eût été, d'ailleurs, peine inutile. Quoiqu'il fit, le procureur syndic devait disparaître, et disparut en effet avec ses amis, emporté par le grand courant révolutionnaire que la plupart des Lot-et-Garonnais regardaient se précipiter avec un étonnement mêlé de craintes. Dès qu'il se sentit entraîné, il fit appel de nouveau au Conseil du département, qui s'empressa de faire la sourde oreille (2). Aussi bien, cette administration ne pouvait le secourir; son influence et son courage

(1) Conservés aux archives départementales.

(2) Le Conseil prit souvent parti pour le district, mais avec des réserves et des hésitations dont ne manquèrent pas de profiter les amis de Jouan. Des arrestations avaient été faites par la municipalité de Tonneins. Verdolin s'en

Digitized by Google

allaient chaque jour diminuant. On était, d'ailleurs, en pleine période terroriste et sous le règne, en Lot-et-Garonne, des représentants du peuple en mission, Baudot, Ysabeau, Paganel, d'autres encore, dont nous pouvons dire justement qu'on les estime beaucoup quand on les compare, mais peu quand on les considère. Jouan le jeune obtint d'eux la destitution, puis l'arrestation de Verdolin, suspect de fédéralisme. Incarcéré à Nérac, où il resta longtemps, puis à Tonneins, l'ancien procureur syndic connut les tristesses de la détention en commun, dans un local étroit et malsain, sous la surveillance de sans-culottes brutaux. Une maladie grave le terrassa, mais sa constitution robuste en eut vite raison. A peine guéri, la mort, sous une autre forme, vint encore le guetter : deux de ses co-détenus, Bartouilh-Taillac et Dupré-Pommarède, étaient allés porter leur tête sur l'échafaud dressé par le « sanguinocrate » Lacombe sur une des places publiques de Bordeaux, et l'hostilité d'adversaires que rien n'avait pu désarmer lui faisait craindre un sort semblable.

Le chapitre des *Mémoires* où Verdolin conte avec émotion ses angoisses, ses souffrances et les scènes écœurantes dont il fut le témoin dans sa prison est d'autant plus curieux que nous n'avons guère conservé de documents sur le régime pénitentiaire pendant la Révolution. On s'intéressera aux détails qu'il donne sur la vie tourmentée de ses co-détenus de Nérac et de Tonneins et aux alarmes de son admirable compagne qui court de ville en ville et multiplie les démarches pour obtenir des représentants du peuple sa mise en liberté définitive.

Le 9 termidor fit pousser un soupir de soulagement au Lot-et-Garonne tout entier. Ceux-là même qui avaient essayé d'appliquer le régime terroriste en Agenais ne furent naturellement pas les derniers à se féliciter de la chute de Robespierre. Les orateurs des clubs populaires — et Jouan le Jeune, dit Marat, fut de ceux-là, — ne détaillèrent plus les qualités

---

plaignit. Le procureur général syndic lui donna raison, mais lui écrivit, le 9 août 1793, que les citoyens injustement incarcérés... avaient la voie de l'appel aux tribunaux.

Digitized by Google

brillantes de l'Incorruptible, mais les vices hideux de l'Anthropophage. La fin de la Terreur eut comme conséquence de modifier subitement les sentiments des conventionnels en mission à l'égard de Verdolin, convaincu par eux, quelques jours avant, d'un crime d'opinion. Les fonctionnaires publics osèrent ne plus faire la sourde oreille à ses sollicitations et les portes de la prison de Tonneins s'ouvrirent toutes grandes devant lui. Il reprit ainsi contact avec un monde qu'il avait cru quitter.

Installé de nouveau à Aiguillon, il y coulait des jours heureux que nul orage n'aurait dû traverser, lorsque la Constitution de l'an III vint substituer aux districts les administrations cantonales. Le Département fit en sorte qu'Aiguillon devint canton et Verdolin, commissaire du directoire exécutif. (13 brumaire an IV.) Ce fut le signal d'une nouvelle lutte, moins violente, mais tout aussi passionnée. L'ancien procureur-syndic retrouva devant lui quelques-uns de ses adversaires de Tonneins, aiguillonnais d'origine, qui avaient été, au dire de Jouan-le-Jeune, les artisans de ses malheurs. Entre tous, les Nugues se distinguèrent par leur acharnement. Verdolin, dont le caractère naturellement inquiet s'était aigri considérablement, refusa de poursuivre « avec ces éternels ennemis de l'ordre et de la justice » « une lutte qui aurait pu devenir dangereuse pour les uns et pour les autres ». Le 4 nivôse an VI, il démissionna.

Il obtint plus tard d'être réintégré dans la charge de notaire qu'il avait abandonné en 1792, lors de son élection comme procureur-syndic du district de Tonneins. Avait-il oublié les principes et les règles du notariat ? Fut-il en butte sans motif à l'hostilité des agents de l'enregistrement ? Fut-il victime, une fois encore, de cabales ourdies par ses adversaires et plus particulièrement par son collègue Bernard Nugues ? On ne sait. Toujours est-il qu'il fut amené à démissionner volontairement en 1809. L'heure de la retraite définitive avait sonné pour lui.

M. Pieyre, préfet de Lot-et-Garonne (1), lui avait bien offert

(1) 1er préfet du département de 1800 à 1806.

Digitized by Google

les fonctions de conseiller de la commune d'Aiguillon, mais il ne les avait acceptées que pour son fils (1), qui ne parut guère lui en savoir gré et avec lequel il eut jusqu'au bord de la tombe des discussions d'argent.

Retiré de la vie politique, chargé d'ans et d'infirmités, il utilisa les dernières lueurs de son intelligence à conter « à sa famille et à ses descendants les principaux traits de sa vie publique et privée. Puissent-il voir, ajoute-t-il, les dangers qu'il y a dans une Révolution pour un homme qui ne connaît que l'honneur et la probité et qui, cependant, a le malheur de se laisser entraîner dans le chaos et le tourbillon révolutionnaire. » Cet avertissement, résultat d'un sérieux examen de conscience, est daté du 25 août 1828. C'est le testament politique de Verdolin qui mourut l'année suivante, le 19 juillet, à l'âge de 83 ans.

Tels sont « les principaux traits » de son histoire. Malgré certaines prétentions littéraires qui font sourire, il les décrit dans un style lourd, souvent filandreux, qui rend parfois fatigante la lecture des *Mémoires*. Mais si la forme du récit ne saurait nous captiver, le fond n'en est pas moins curieux. Il mérite, d'ailleurs, qu'on lui fasse le plus large crédit. L'ancien procureur syndic de Tonneins était bien renseigné : tous les événements dont il parle, il les a vécus, il en a parfois souffert. Dans la série des incidents plutôt douloureux qui ont marqué sa longue existence, il a fait un choix et raconté uniquement ceux dont il a gardé un souvenir exact. A dire vrai, il est brouillé avec les dates, — on en trouvera guère au cours des *Mémoires*, — mais c'est un défaut commun à bien des mémoralistes, et pour nous qui pouvons facilement combler cette lacune, le récit ne perd rien de sa précision. Il est véridique : un souffle de sincérité anime son œuvre tout entière. D'ailleurs, pour affirmer sa véracité, nous avons mieux qu'une impression. Les documents officiels, — délibérations de la municipalité d'Aiguillon, de la Société populaire de Tonneins,

(2) François Verdolin, né le 18 décembre 1784.

Digitized by Google

correspondance du Département et du District, procès-verbaux de ces deux administrations — permettent de le suivre pour ainsi dire pas à pas. A les compléter les uns par les autres, à les comparer avec les *Mémoires*, comme nous l'avons fait dans une annotation (1) peut-être trop abondante, on acquiert vite la preuve de l'exactitude de ces derniers.

Quant au jugement que porte Verdolin. sur la Révolution et sur les hommes de son temps, on en retiendra ce qu'on voudra. Il faut cependant se souvenir qu'après avoir été patriote et républicain, il a lentement évolué à partir de 1793 ; qu'en 1828 il ne cache point ses opinions royalistes et qu'enfin il écrivait à une époque où le dénigrement de la période révolutionnaire était érigé en système dans une série de relations contemporaines, apocryphes ou non.

Quoiqu'il en soit, le lecteur qui feuilletera ces *Mémoires* sur la Révolution en Lot-et-Garonne n'oubliera pas qu'il sont à peu près les seuls dont notre histoire locale puisse tirer profit. Dans la narration si simple de Verdolin il retrouvera, d'ailleurs, affaibli par le temps et par l'espace, l'écho de la grande tempête de 1793, comme on perçoit encore dans le modeste coquillage abandonné par les flots le bruit adouci de la mer qui gronde au loin.

RENÉ BONNAT.

---

(1) Pour annoter l'œuvre de Verdolin nous avons eu recours à de nombreux travaux de première main. Nous devons faire ici une mention spéciale à la vaste compilation de documents concernant Aiguillon que M. Alis a publié sous le titre d'*Histoire de la ville d'Aiguillon et de ses environs depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours*. Agen, Ferrand, 1866, gr. in-8° de 564 pp.

Pour rendre la compréhension du texte plus facile, nous avons divisé en cinq chapitres le récit de Verdolin, écrit tout d'une haleine et presque sans alinéas. Ces chapitres seront précédés d'une courte analyse.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier

AIGUILLON AVANT 1789

Verdolin, notaire, se lie avec Mautor, avocat. — La politique locale et la vie d'une importante communauté agenaise. — Le duc d'Aiguillon ; les fêtes du château. — Mautor et Verdolin entrent en lutte contre les consuls, dont les comptes accusent un déficit. — Duplicité de Mautor. — Affaire Duburgua-Verdolin.

Je fus pourvu de l'office de notaire à la résidence d'Aiguillon (1) à l'âge de vingt-quatre ans (2). Mon père (3), n'ayant pas de maison en ville, me mit en pension chez Nugues père, huissier. Il avait trois enfans dont le plus jeune en service ;

(1) Aiguillon était l'une des plus importantes communautés de l'Agenais, à la fin du XVIIIe siècle. La présence du duc d'Aiguillon, les fêtes du beau château construit par Leroy, le personnel domestique extrêmement nombreux donnaient à la ville, coquette et riante, une animation qu'elle a perdue depuis longtemps. Située sur un sol très fertile, au centre du département, elle communiquait facilement avec les autres localités du Lot-et-Garonne par cinq grandes routes. La Garonne la mettait en relations avec Toulouse et Bordeaux ; le Lot, avec le Quercy et le Périgord ; la Baïse, avec Nérac et Condom. Sa population était d'environ 2,000 âmes. En l'an III, une statistique, dont nous ne saurions garantir l'exactitude, lui donne, avec ses faubourgs, 3,258 habitants. Au début de la Révolution, la garde nationale de la ville était forte de 700 hommes. Les revenus de la commune s'élevaient à 16,000 livres. A peu de distance de la ville, le Lot faisait moudre deux très beaux moulins. Un nombre assez considérable d'auberges offraient aux étrangers toutes les commodités de la vie. (Voir Archives départementales, série L., un exposé des citoyens actifs d'Aiguillon du 16 octobre 1791, qui paraît être l'œuvre de l'architecte Leroy.) Le 6 septembre 1791, l'assemblée électorale du département, séduite par tous ces avantages, décida que la session de 1791 du Conseil du département se tiendrait dans cette ville. Mais le 12 du même mois, la Constituante supprima les *alternats* et fixa d'une manière définitive les administrations dans les lieux où se trouvaient les directoires. Ce fut un malheur pour Aiguillon dont les habitants protestèrent avec énergie, mais en vain.

Digitized by Google

l'aîné, commis chez Belloc, à Clairac ; et le second, notaire comme moi (1), restait dans la maison. Le père était joueur, aimant la bonne chère. L'aîné venait souvent à Aiguillon. J'étais par eux sans cesse entrainé au jeu et aux parties de plaisir. D'après cela, mon état m'occupait fort peu. La société de cette famille fut la mienne ; elle était composée en majeure partie de Dulau (2), boucher, Cuve, marchand, Lacroix père

---

La phototypie ci-jointe, reproduction d'un dessin très original conservé aux Archives de Lot-et-Garonne, (série E, supplément 848*), donnera une idée de l'étendue de la ville à la fin du XVIIIe siècle. Au fond, les *carterées*, que traverse aujourd'hui le chemin de fer ; au milieu, le château ; à gauche, le couvent des Filles de la Croix ; à droite, l'église. Au premier plan, fortement endommagées, les murailles et les murs de ville. A la mairie, se trouvent une perspective semblable, prise de l'autre côté d'Aiguillon, et toute une série de cartes et plans extrêmement intéressants. (Arch. dép., E, suppl^t 851 à 860.) On ne retrouve rien de pareil pour les autres localités du département.

(2 de la page précédente) *Les statuts et règlements des notaires de l'arrondissement d'Agen* (Lenthéric, 1883) indiquent que les minutes notariales de Pierre Verdolin sont conservées dans l'étude de Me Grimard, maire et conseiller général. Elles vont du 19 mai 1775 au 2 décembre 1785, et du 19 janvier 1789 au 26 novembre 1792, époque de son élection comme procureur syndic du district de Tonneins; puis, du 13 nivôse an XIII au 10 septembre 1809, (ensemble 1,144 actes). Or, dans ses *Mémoires*, Verdolin nous fournit quelques indications qui ne concordent guère avec cet état. Il dit avoir exercé sa charge jusqu'en 1789 et l'avoir reprise après sa démission de commissaire national près l'administration cantonale d'Aiguillon, en l'an VI.

En même temps que Verdolin, exerçaient la charge de notaire dans cette ville : Carmentran (13 avril 1766-18 août 1795) et Bernard Nugues, que nous retrouverons plus loin. (*Statuts et règlements*, pp. 145 et 148.) Les renseignements fournis par cet ouvrage doivent être vérifiés. C'est ainsi que le contrôle des actes de notaires conservé aux Archives départementales (série C) ne mentionne nullement Carmentran comme notaire à Aiguillon aux époques indiquées. En revanche, il y est question de Bézin, Duluc, Villette. Il prouve, en même temps, que Verdolin fait erreur quand il dit, à la fin de ses *Mémoires*, qu'il abandonna le notariat en 1789. En janvier 1791, on faisait encore enregistrer ses actes au Contrôle et Me Grimard possède ses minutes jusqu'en 1792. De l'ensemble des documents vérifiés, il résulte que Verdolin exerça sans interruption du 19 mai 1775 au 26 novembre 1792.

(3 de la page précédente) On trouve un Bertrand Verdolin, notaire à Aiguillon, du 2 janvier 1755 au 3 mai 1768 (1,079 actes). C'était le père de l'auteur des *Mémoires*.

(1) Il s'agit de Bernard Nugues, tabellion rival et adversaire politique de Verdolin, qui ne le ménage guère au cours de ses *Mémoires*. Bernard Nugues fut notaire du 19 mai 1777 au 12 avril 1821. Son frère Jean, commis chez Belloc à Clairac, s'établit ensuite à Aiguillon. Il prit à ferme les moulins du duc, qui venait d'émigrer. (Bonnat : *Inventaire de la série L*, p. 143 a.)

(2) Le 16 septembre 1777 fut baptisé un enfant de ce Dulau ; le duc d'Aiguillon fut parrain ; marraine, Eugénie de Boisgelin. (Alis, *op. cit.*, p. 326.)

Digitized by Google

marchand, Duburgua, chirurgien (1), Coq père et ses deux enfans (2), Bernard Dallet, aubergiste, Vigneau (3), Lassarrade, Lagarde, bateliers, Nebout jeune, Saint-Clair, bourgeois, Villesauvés, etc..., tous joueurs et adonnés aux plaisirs. Je m'étais, pour ainsi dire, isolé des honnêtes gens, malgré les honnêtetés que j'en avais reçues.

A cette époque, Mautor (4), avocat, par suite d'un procès qu'il avait suscité et fait susciter à la famille Boudon de Lacombe (5) pour fait de noblesse, vivait méprisé, craint et

---

(1) Les Duburgua appartenaient à l'une des plus anciennes familles aiguillonnaises. Elle comptait parmi ses membres des notaires, consuls, procureurs, soldats, etc... Le chirurgien Duburgua, qui touchait 100 livres par an « comme accoucheur des femmes pauvres », est le père de :

1° Guillaume-Charles Duburgua (1765-1835), officier, conseiller de préfecture à Agen, membre de la Société académique, auteur d'un *Mémoire* et d'un *Manuel* sur la culture du tabac. (Voir Andrieu, *Bibliographie régionale de l'Agenais*, article Duburgua.)

2° Justin, chimiste distingué (1777-1803), pharmacien en chef de l'expédition de Saint-Domingue. (Voir Saint-Amans, Andrieu, *op. cit.*, et R. Bonnat : *Justin Duburgua, d'Aiguillon*, dans la *Revue de l'Agenais*, 1905, pp. 81 à 91.)

(2) Négociants d'Aiguillon : Etienne Coq, que nous allons bientôt retrouver, Fulgence et Jean Coq.

(3) Bernard Dallet, Villesauvés et Charles Vigneau figurent au nombre des membres d'une assemblée (30 août 1789), chargés d'approuver les statuts élaborés par le Comité permanent d'Aiguillon. (Alis, *op. cit.*, p. 395.)

(4) Louis Mautor, avocat, appartenait à une vieille famille du pays. On trouve des Mautor consuls, prêtres et avocats. (Voir Alis, *op. cit.* passim.) Louis fut juge à Nérac, après avoir été élu, le 15 octobre 1790, par 36 voix sur 44 votants, 4e suppléant au tribunal du district de Tonneins (Arch. dép. Série L.) Il mourut à Aiguillon. Son acte de décès est du 27 mars 1809. (Série M. Tables décennales.)

(5) Les Boudon de Lacombe étaient établis depuis longtemps à Aiguillon. En 1787, on trouve deux Boudon de Lacombe « anciens capitaines d'infanterie ». (Alis, *op. cit.*, p. 340.)

Deux des Boudon étaient ecclésiastiques à l'époque de la Révolution :

1° Guillaume-Louis, né à Aiguillon en 1714, chapelain de N.-D. de Montpezat en 1739, vicaire d'Aiguillon en 1740 jusqu'en 1748 ; curé de Puymirol et archiprêtre de Ferrussac. Il participa à l'élection des députés du clergé aux Etats Généraux, prêta le serment à la Constitution civile, puis se rétracta. Détenu au couvent de Paulin, à Agen, en 1792, puis mis en liberté, il mourut à la fin de la Révolution. (Durengues, *L'Eglise d'Agen pendant la Revolution*, p. 378. Notes de M. l'abbé Dubos.)

2° Guillaume-André, né à Aiguillon en 1766, prêtre le 18 mai 1790. Vicaire à Puymirol, il subit la déportation. Rentré en France quelque temps avant la réorganisation des cultes, il se fixa à Aiguillon. En 1803, il fut nommé recteur de Fauguerolles, où il mourut en 1839. (Archives de l'Evêché. Notes de M. l'abbé Dubos.)

Digitized by Google

détesté des gens honnêtes de la ville. Cependant il était admis chez Nebout aîné, où se rendait la bonne société (1). Il prit sans doute quelque plaisir à être avec moi ; j'en avais moi-même d'être avec lui, parce que je le trouvais amusant et plus instruit que moi. Nous nous liames tellement que toujours et sans cesse on nous voyait ensemble et que même il m'admettait à quelques parties de plaisir qu'il donnait à Marie de Lajeunesse, à Dorothée Baptiste et à l'épouse d'Anduran jeune. Presque toutes nos conversations journalières roulaient sur la critique des uns et des autres. Bientôt je connus les scandales dont les familles étaient entachées. Il pérorait surtout sur la mauvaise administration des consuls lors existans : Merle, médecin (2), son beau-frère, Nebout aîné (3), Leaumont de Rieubet (4) et Muret, chirurgien, qu'il me désignait comme des voleurs et des dilapidateurs des deniers publics et communaux, et, par dessus tous, Merle, son beau-frère, comme un impertinent et un glorieux, depuis surtout qu'il s'était annobli en affermant à vie une charge de secrétaire du Roi (5).

Je me laissai d'autant plus facilement séduire que je voyais en effet que, d'un côté, les biens communaux, qui à cette

---

(1) On trouve des Nebout consuls dès 1550, à Aiguillon. Des membres de cette famille exercèrent à maintes reprises les fonctions consulaires, notamment en 1724, 1729, 1730, 1737, 1750 et 1762.

Verdolin veut parler ici d'Antoine-Calixte Nebout de Viau, 1er consul d'Aiguillon de 1773 à 1790. Les Nebout recevaient chez eux la bonne société. Le témoignage de Verdolin est confirmé sur ce point par Jean-Joseph Nebout, né le 12 janvier 1777, qui écrivit en 1848 un *Mémoire*, dont nous aurons l'occasion de parler.

(2) Il s'agit de Simon-Pierre Merle de Massonneau, maire d'Aiguillon de 1773 à 1790. Il était assisté de son beau-frère Calixte Nebout de Viau, 1er consul, et de Léaumont de Rieubet.

(3) Voir plus haut, note 1.

(4) 2e consul de 1773 à 1790.

(5) La famille Merle de Massonneau était également représentée par un Merle, secrétaire du roi, garde des sceaux près la Cour des Aides de Montauban.

Jean-Antoine Merle de Massonneau, né le 11 avril 1776 à Aiguillon, reçut des lettres d'annoblissement données au château de Saint-Cloud, le 7 septembre 1826, par le roi Charles X et enregistrées par la Cour d'Agen le 21 novembre de la même année. (Arch. dép. Fonds de Raymond, 42.)

Digitized by Google

époque étaient affermés 16 ou 17,000 francs (1), ne suffisaient pas aux dépenses locales, — qui ne me paraissaient pas conséquentes, puisque presque chaque année les municipaux sollicitaient et obtenaient de l'Intendant de nouvelles impositions, tantôt pour les réparations des églises, tantôt pour la réparation ou construction de chemins, — et que, de l'autre côté, Merle, médecin, paraissait gonflé de gloire et de vanité, jusques là qu'il faisait sauter avec sa canne les chapeaux de ceux qui ne se découvraient pas en lui parlant.

Cependant, le duc d'Aiguillon, exilé, vint dans le pays (2);

---

(1) Cette question des revenus communaux, qui sera le pivot de la politique à Aiguillon, ne sera solutionnée qu'en novembre 1791 par le directoire du département. Les renseignements fournis par Verdolin sont exacts. (Voir Archives dép., E suppl^t. *Archives d'Aiguillon*, passim ; Alis, *op. cit.*, pp. 327 et 328.)

En 1785-86, les recettes de la communauté s'élevaient à 20.362 l. et les dépenses à 20.365. En 1786-1788, les premières se chiffraient à 19.228 et les secondes à 20.361 livres. En 1788, 19.236 l. contre 19.260.

Sur cette affaire des comptes consulaires, qui préoccupe si fort Verdolin et ses amis et qui sera l'arme dont se serviront les mécontents pour attaquer l'administration municipale, il est bon de citer le *Mémoire* dont nous parlions plus haut (p. 2, note 3) et dont, malheureusement, nous ne connaissons que le début.

« Je fis toutes mes classes, écrit en 1848 Jean-Joseph Nebout, jusqu'à la rhétorique inclusivement, chez M. Labadie, maître de latin à Aiguillon... A l'âge de 18 ans, on m'envoya à Bordeaux pour faire ma philosophie au collège de Guyenne. C'était en l'année 1788-1789. Déjà, depuis un an, la France était bouleversée par des partis contraires à la royauté. Les cours étant finis, je partis de Bordeaux avec mon frère, pour revenir chez nos parens, le 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille et le premier de la Révolution. A notre arrivée dans notre ville natale, nous trouvâmes nos parens en butte à une fraction turbulente, composée de quelques brouillons *à la tête desquels étaient ouvertement affichés les sieurs Coq, Nugues et Verdolin et clandestinement dirigée par le sieur Louis Mautor, avocat au Parlement.* Ils étayaient leurs prétentions sur le droit qu'ils avaient, disaient-ils, de faire rendre compte aux administrateurs d'alors des revenus de la commune. Ceux-ci étaient au nombre de trois... Par jugement de l'administration départementale, leurs demandes exorbitantes furent réduites à presque rien. Cette affaire n'a pas eu d'autres suites. Mais la diversité des opinions politiques, jointe à ces divisions intestines, firent à cette époque de la ville d'Aiguillon une véritable Babylone. Cette malheureuse affaire s'apaisa, mais laissa dans la ville des germes de haine jusque dans le sein des familles. Les diverses opinions religieuses vinrent encore accroître cet état de malaise général, tellement que tous les liens de la société furent rompus, même entre parens. » (Alis, *op. cit.*, pp. 393-4.)

(2) Il s'agit d'Emmanuel-Armand de Vignerod Duplessis-Richelieu, avant-dernier duc d'Aiguillon, né en 1720, mort en 1788, gouverneur de Bretagne, où

Digitized by Google

il mena avec lui une foule de musiciens et de domestiques (1); ceux-ci furent bientôt introduits dans la maison de Nugues où j'étais encore. Je me liai avec quelques-uns, notamment avec le maître d'hôtel, les valets de chambre, les chefs de cuisine, etc.... Les jeux et les plaisirs nous réunissaient souvent.

Le duc d'Aiguillon fit des honnêtetés à tout ce qui était honnête et bourgeois. Je n'étais pas oublié dans les invitations qu'il faisait pour les comédies (2). Mais, d'un côté, trouvant

---

il fut l'adversaire de La Chalotais, ministre après Choiseul en 1771, protégé de la Du Barry. A l'avènement de Louis XVI, la disgrâce de la favorite entraîna la chute du duc d'Aiguillon qui dut se retirer en Agenais en 1775. Cette même année, il reçut deux fois chez lui, l'ancienne maîtresse de Louis XV, qu'il avait lui-même installée à Saint-Vrain, près Arpajon.

(1) Les registres paroissiaux d'Aiguillon nous ont conservé les noms de quelques-uns de ces officiers et domestiques : en 1781, Nicolas Goussas, chef de cuisine; Nicolas Rogier, maître d'hôtel; François Drovard, jardinier. En 1767, Jean Nicolas Paris, pâtissier, avait été fait concierge du château avec un traitement annuel de 500 livres. Je ne parle pas de Ch. Leroy, l'architecte et l'homme d'affaire du duc; nous le retrouverons plus loin. (Alis, *op. cit.* pp. 325 et 326.)

Sur la somptuosité et le faste ruineux que déploya le duc d'Aiguillon dans sa nouvelle résidence forcée, voir G. Tholin : *Documents sur le château d'Aiguillon confisqué en 1792* ; Agen, Lamy, 1882.

M. Tholin a montré qu'on y buvait sec et festoyait ferme pour rendre moins amères les heures d'exil. Il a publié la carte des vins qui se servaient à la table d'honneur. Rien de plus édifiant. Les crus les meilleurs et les plus réputés y voisinaient agréablement. Pendant le mois d'avril 1782 on bu « à la grande table 577 bouteilles de vin d'une soixantaine de crûs différents; à l'office, 1.484 bouteilles. Le personnel du théâtre devait être servi à part, car le dernier chapitre se décompose ainsi : office, 888 bouteilles; femmes, 360; musiciens, 101; garçons, 135. »

Verdolin nous informe que le duc « mena avec lui une foule de musiciens. » Les ducs étaient passionnés de musique. Leur magnifique collection musicale, dont il reste environ 400 volumes, fut confisquée, comme leur galerie de tableaux, en 1792. Les partitions se trouvent aujourd'hui aux achives municipales d'Agen. Les tableaux, après l'incendie de la préfecture de Lot-et-Garonne en 1904, ont été provisoirement déposés au musée de cette ville. M. Georges Tholin a dressé l'inventaire de ces deux collections.

(2) Verdolin devait être d'autant moins oublié qu'il passa un certain nombre d'actes pour le compte des familiers des ducs d'Aguillon. (Voir série C. *Archives du contrôle des actes de notaires.*)

Dans son nouveau palais, le duc avait fait construire une salle de spectacle, devenu l'*Hôtel du Tapis Vert*, tenu par Pagés. M. Tholin en a fait une excellente description. Ce n'était pas « une salle banale à transformer au besoin pour des représentations dramatiques. Toute une aile du château avait été exclusivement ordonnée en vue de cette destination. » C'est l'aile qui figure dans notre phototypie, à gauche, près du corps central. « L'amphithéâtre et la

Digitized by Google

plus de plaisir à vivre librement avec les artisans et les officiers de sa maison, et, de l'autre, empêché par l'influence et l'exemple de Mautor, — qui me conseillait et ne correspondait pas lui-même aux pareilles invitations qu'il recevait, parce que, comme je l'ai appris depuis, il avait été humilié par le duc dans quelques occasions (1), — je crus devoir suivre l'exemple de quelques autres bourgeois, tels que Barrier, Dubernet, Laffargue, Mallet, Nebout jeune et autres, qui eux-mêmes, influencés par les conseils et l'exemple de Mautor, non seulement ne correspondaient pas aux honnêtetés du duc, mais encore avaient défendu à leur femme et à leurs enfans et à tout ce qui leur appartenait d'aller au château, qu'ils représentaient comme un lieu suspect et malhonnête.

Je puis dire, et je l'avoue à ma honte, que Mautor avait tellement surpris ma confiance et m'avait tellement exaspéré contre la conduite de la municipalité et du château qu'il aurait pu me faire faire les plus grandes sottises, s'il eût osé lui-même me les faire entreprendre sans être suspecté.

Le duc d'Aiguillon était revenu à Paris (2). Lanougadère-Dugasquet, oncle par alliance de Mautor, mourut quelque temps après, ne laissant rien à Mautor et donnant toute sa riche succession à la femme de Merle, sa nièce, et à Riberot, son neveu. C'est alors que Mautor, sans dire le motif de

---

scène laissaient place à d'utiles dépendances, un chauffoir pour les dames et deux foyers. Deux portes matelassées isolaient ces annexes. Deux portes de même façon ouvraient l'une sur l'escalier, l'autre sur la rue. La salle, éclairée par des lustres de cristal, entourée de loges, garnies d'accoudoirs, de banquettes rembourées et de bancs plus simples, était assez vaste pour recevoir un nombreux public. »

(1) Verdolin confirme la tradition recueillie par M. Tholin : « Il paraîtrait, écrit ce dernier, que les invitations fort multipliées furent d'abord acceptées avec empressement. On se refroidit peu à peu. L'ancien ministre avait-il fait sentir un peu trop les distances ? On l'a dit, et ce prétexte, pour se détacher, était justifié peut-être. Mais aussi le contraste n'était-il point forcé entre le train du prince, du dernier de nos grands seigneurs, et le train modeste de ses invités ? A l'exception de quelques grandes familles qui vivaient à Paris, la noblesse de l'Agenais était pauvre. »

On voit par les *Mémoires* de Verdolin que le duc faisait risette non seulement à la noblesse, mais encore au Tiers-Etat du pays.

(2) C'est là qu'il mourut en septembre 1788.

Digitized by Google

jalousie et de haine qui le dirigeait, éclata ; c'est alors qu'il s'introduisit dans la société des artisans que je fréquentais, qu'il parla, ouvertement et de la manière la plus énergique, des malversations et des vexations commises par la municipalité ; c'est alors que, par ses propos et ses déclamations, il engagea Miraben, père et fils (1), Garrigue, oncle et neveu (2), Laburthe du Cap (3) et autres anciens jurats à se réunir à nous chez Nugues. C'est là qu'après nous avoir dépeint la municipalité sous les couleurs les plus noires, il dit que le temps d'attaquer cette mauvaise administration était enfin venu. Il dressa le plan d'attaque; nous fit écrire une espèce de délibération d'après laquelle Nugues (4) aîné, Coq aîné et moi étions nommés syndics pour la poursuite de cette affaire; nous déclara qu'il ne pouvait signer cette délibération comme beau-frère de Merle, mais qu'il concourrait de sa bourse et de ses conseils, puis se retira par la porte de derrière pour n'être vu de personne.

L'attaque se fit ainsi que Mautor l'avait conseillé. Il nous assembla plusieurs fois encore chez Nugues; il y venait toujours par des détours et en cachette pour, disait-il, qu'on ne pût le suspecter d'être le moniteur et le conseil. Il déclamait, toujours de plus en plus fort, contre la municipalité et, par là, échauffait de plus en plus notre haine et le désir de la vengeance. Cependant, imaginant sans doute que s'il venait souvent dans nos assemblées il serait découvert, il s'avisa de nous dire qu'il ne n'y rendrait plus, mais qu'il ferait parvenir

(1) Encore une vieille famille d'Aiguillon. De 1743 à 1764 un Bertrand Miraben était procureur. (Voir Alis, *op. cit.*, p. 339).

(2) Les Garrigue, dont il est question, Jean et Henri Garrigue, étaient avocats. (Voir Alis, *op. cit.*, p. 339.)

(3) Laburthe du Cap avait été jurat de 1769 à 1773, Jean-Baptiste de Raignac de Lacombe étant maire. (Voir Alis, *op. cit.*, p. 338.)

(4) C'est l'ancien commis de Belloc, à Clairac, installé pour son compte à Aiguillon. En 1790 il fit la déclaration du quart de son revenu pour la contribution patriotique et s'engagea à payer 256 livres. (Voir Alis, *op. cit.*, p. 399.) Il mourut à Aiguillon. Son acte de décès est du 21 décembre 1828. (Arch. départ., série M. Tables décennales.)

Digitized by Google

ses projets et ses conseils par mon canal. Me voilà donc son interprète auprès des assemblées qui se tinrent dans la suite. Il m'avait si bien inspiré que j'étais son fidèle écho (1).

Cependant l'affaire se poursuivait vivement au Parlement de Bordeaux. Déjà Nugues, Coq, Miraben père ou moi y étions descendus trois fois. Nous avions obtenu trois arrêts consécutifs pour que les municipaux rendissent compte de leur administration en présence de huit commissaires nommés par les habitans de la commune. Je fus un des huit commissaires. Après beaucoup de difficultés et après avoir épuisé toutes les chicanes, les comptes furent soumis. Je les pris dans ma poche; je les portai à Mautor qui me fit écrire le projet des débats et m'inculqua tous les moyens nécessaires pour les débattre avec succès. Les autres commissaires qui, presque tous, étaient pris parmi nous, n'eurent qu'à signer et le résultat des débats offrit un déficit énorme pendant les six années seulement que le dernier arrêt avait permis de vérifier (2).

A cette époque, Mautor, qui dans le principe était presque toujours avec moi, semblait me fuir, jusques là que lui ayant demandé le motif de sa prétendue indifférence, il me répondit qu'on le suspectait de nous conseiller; qu'en conséquence, jusques à ce que cette affaire fût finie, il me prévint de ne pas trouver mauvais qu'il ne nous abordât pas pendant le jour, mais qu'à dix heures précises nous nous joindrions sur la promenade ou autres lieux dont nous conviendrions et que là il nous continuerait ses conseils et ses avis. Alors Mautor, pour

(1) On voit que l'auteur du *Mémoire* écrit en 1848, Jean-Joseph Nebout, ne se trompe point en disant que les adversaires de sa famille et de ses amis étaient « clandestiment dirigées par le sieur Louis Mautor, avocat au Parlement. »

(2) Le 27 septembre 1789, l'assemblée générale de la ville d'Aiguillon arrêta à l'unanimité que, d'après la vérification des comptes consulaires pour les six dernières années, il y avait un déficit de plus de 58.000 livres. (Voir Alis, *op. cit.*, p. 396.) Jean-Joseph Nebout affirme, dans la partie de son *Mémoire* qui nous est parvenue, que les « demandes exorbitantes » du parti de Verdolin furent réduites à presque rien par jugement de l'administration départementale. Le fait est exact : dans sa séance du 12 novembre 1791, le directoire du département, statuant définitivement sur les comptes des anciens consuls de 1780 à 1786, arrêta qu'ils devaient seulement une somme de 4.269 livres 17 sols. (Arch. départ. L. 46, pp. 98 à 104.)

Digitized by Google

ne pas être suspecté, comme il le prétendait, allait régulièrement en société chez Nebout ; il n'en sortait que pour venir aux rendez-vous. Cette conduite, je l'avoue, commençait à m'affecter. Moi qui, jusques là, avais été aveuglé sur le compte de Mautor que je croyais mon ami, je me rappelai ce que certaines personnes qui me voyaient si étroitement lié avec lui m'avaient dit sur sa duplicité. Je me rappelai une malheureuse affaire que j'avais eue avec Duburgua et dans laquelle Mautor avait joué un rôle qui alors seulement me parut suspect. Je vais pour un moment parler de cette affaire pour revenir ensuite à mon sujet.

Par suite de mes fréquentations j'étais joueur et dépensier. Ce que mon père me donnait et le peu que je gagnais à mon état ne pouvaient pas suffire à beaucoup près. Duburgua père avait souvent des besoins ; il empruntait partout où il trouvait. Mon père avait de l'argent qu'il prêtait à 5 %. Duburgua me proposa de lui faire prêter 100 pistoles (1) par mon père. J'y consens, mais nous convenons que sur ces 100 pistoles il y aura 500 livres pour moi, à l'insu de mon père, et que pour ces 500 livres je fournirai à Duburgua une lettre de change de pareille somme payable aux époques de celles qu'il consentirait à mon père pour 1,000 francs. Chaque année Duburgua en payait l'intérêt à mon père et renouvelait sa lettre de change. De mon côté, en remboursant l'intérêt de 500 livres à Duburgua, je renouvelais ma lettre de change en sa faveur. Une année ayant renouvelé comme de coutume, Duburgua me dit avoir égaré la lettre de change de l'année précédente. Je l'en crus et me contentai d'une déclaration de sa main d'après laquelle il était dit que, si cette lettre de change se retrouvait, elle serait nulle et comme non avenue. Je mis cette déclaration dans mes papiers.

Mon père étant mort et me trouvant son héritier, je fis faire à Duburgua une lettre de change de 500 livres en ma faveur

(1) Le récit de Verdolin ne doit être accepté que sous réserves. Sur les faits qu'il rapporte avec une mauvaise humeur indignée nous n'avons aucun document. Nous ne pouvons dès lors ni confirmer ni infirmer son exposé.

Digitized by Google

et lui remis celle de 100 pistoles en faveur de mon père. Je cédai ensuite cette lettre de change de 500 livres faite par Duburgua à mon frère, acompte de ses droits légitimaires. Quelques années après, Duburgua tombe dangereusement malade; il appelle son ami Mautor, lui remet l'état de ses dettes actives et passives. J'en suis instruit; je demande à Mautor, que je trouve sur la promenade, et par forme de conversation seulement, s'il est vrai que Duburgua lui a remis cet état et s'il ne m'a pas compris, ou mon frère, au nombre de ses créanciers. Mautor me répond affirmativement, en me disant qu'il connaissait l'origine de cette créance et ce qui avait été pratiqué pour tromper mon père. Cela m'engage à parler de la lettre de change prétendue perdue par Duburgua et de la déclaration que j'en avais retirée. Mautor me dit de garder soigneusement cette déclaration et que je prisse bien garde à sa contexture pour ne pas être inquiété dans la suite, en cas que la lettre de change fût retrouvée dans les papiers de Duburgua. Cette observation m'intrigua. Je fus chez moi; je cherchai parmi les papiers les plus conséquens, je ne trouvai pas d'abord la déclaration. Mautor me demanda si je l'avais en ma possession. Je lui répondis que je ne l'avais pas trouvée parmi mes papiers de conséquence, mais que je la trouverais infailliblement. Ayant été prié le soir même d'aller retenir le testament de Duburgua, je demandai à Mautor s'il ne serait pas à propos qu'en présence des témoins je parlasse de cette déclaration à Duburgua ou que je lui en demandasse une nouvelle. Mautor me répondit que Duburgua étant fort malade et parlant à peine, puisqu'on ne croyait pas qu'il passât la nuit, il serait dangereux de faire une pareille démarche; que dans tous les cas je serais paré en ce qu'il ne m'avait pas porté sur l'état de ses dettes actives et qu'au contraire il avait porté mon frère son créancier de 500 livres que je lui avais cédées par la lettre de change susdite. Je me déterminai à ne parler de rien à Duburgua.

Environ quinze jours après, Mautor me demanda si j'avais cherché et trouvé ladite déclaration. J'eus la bonhomie de lui dire que je l'avais cherchée, mais que je ne l'avais pas trouvée.

Digitized by Google

lettre de change prétendue égarée. Ainsi assigné, je priai Mautor d'inviter Duburgua à se rendre chez lui pour lui rappeler ce qui s'était passé entre nous. Notre entrevue se passa en propos durs de part et d'autre. Duburgua nia tout et demanda toujours la déclaration. Mautor resta tranquille observateur de nos débats; il se borna à me dire, lorsque Duburgua, fut sorti, qu'il voyait bien que c'était un fripon. Mais j'eus beau faire, j'eus beau dire devant les tribunaux de commerce et du Parlement, il fallut payer et la lettre de change et les frais. J'ajouterai, avant de finir de parler de cette affaire, qu'intimement convaincu que Duburgua m'avait fourni cette déclaration, je fis courir dans le public que je l'avais retrouvée. Alors Duburgua, pressé par la vérité, m'envoya Despouis, son oncle, curé de je ne sais où, qui, après m'avoir prié de ne pas perdre la réputation de son neveu, me supplia de lui donner communication de la déclaration dont s'agit ; mais, ne l'ayant pas, je ne pus le satisfaire, en lui disant que je ne la ferais voir qu'en justice, m'imaginant par là intimider Duburgua par la crainte de le faire voir tel qu'il était ; mais mon stratagème ne réussit pas et je fus chargé moi-même de supposition, quoique toutes les probabilités fussent pour la vérité de mes allégations.

Je reviens donc à mon sujet et je dis que l'indifférence de Mautor, d'un côté, et, de l'autre, l'idée que j'avais qu'il avait trahi ma confiance au sujet des aveux indiscrets que je lui avais fait dans mon affaire avec Duburgua me dessillèrent un peu sur le compte de cet homme. Cependant comme nous avions encore besoin de lui, je me déterminai à dissimuler. Je le recherchais, mais il paraissait me fuir. Bientôt je fus convaincu qu'il cherchait à mettre la désunion parmi ceux qui étaient restés fidèles à la poursuite contre la municipalité en leur disant, et notamment à Garrigue aîné, Lacaze du Padouen (1), Miraben aîné et autres (ainsi que je l'ai appris depuis), que leurs intérêts étaient mal défendus, que les membres de la municipalité poursuivie avaient gagné par or ou

(1) Il appartenait à une famille bourgeoise vivant noblement.

Digitized by Google

Peu à peu Duburgua se rétablit, et quelque temps après sa convalescence, il me fit assigner pour le payement de ladite autrement les syndics nommés et notamment moi. De l'autre côté, j'étais instruit que Mautor avait des conférences fréquentes et secrètes avec Merle, son beau-frère. Dès lors, je n'eus aucun doute que Mautor ne fût un homme double, traitre et dissimulé. Cependant, je crus prudent de dissimuler encore moi-même à son égard.

René BONNAT.

(à suivre.)

Digitized by Google

FLORIAN ET SES BANDES DE PARTISANS

En 1814 et 1815

(SUITE *)

IV

LA BANDE DE BEAUPUY, DITE DES NÈGRES.

En même temps que se déroulaient les événements que nous venons de raconter, — séjour de Florian à Agen, affaire de Saint-Barthélemy, affaires de Miramont et d'Issigeac, — une nouvelle bande se formait dans les environs de la Réole et de Marmande, tout aussi menaçante pour la tranquillité publique, et, comme la première, donnant pour excuse à ses violences la seule volonté d'abattre le drapeau blanc et de le remplacer par le drapeau tricolore. Pour la distinguer de la bande de Florian, elle fut désignée à ce moment par les autorités locales sous le nom de *bande de Beaupuy* ou des *Nègres*, étant composée en grande partie d'hommes de couleur et s'étant fait prendre presque tout entière sur le territoire de la commune de Beaupuy près de Marmande.

Avait-elle quelque connexité avec la bande de Florian et devait-elle se réunir à elle ? La coïncidence des dates et des jours, ainsi que les dépositions de certains prévenus, le donnent clairement à entendre. Quoiqu'il en soit, l'énergie des autorités locales et le courage des gardes nationaux de Marmande empêchèrent cette jonction et évitèrent ainsi de nouveaux malheurs au pays.

L'histoire de la bande de Beaupuy est le complément indis-

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 109.

Digitized by Google

pensable de celle de la bande de Florian. Nous allons la résumer, nous servant de documents entièrement inédits.

Sous la pression des événements qui le contraignaient à envoyer chaque jour de nouvelles troupes à l'Empereur, le général Clausel, lieutenant général commandant en chef, pendant les Cent-jours, tous les départements du Sud-Ouest de la France, prit le 5 juin 1815 l'arrêté suivant :

« Corps d'observation des Pyrénées-Occidentales :

« Sa Majesté l'Empereur ayant, par un décret du 26 mai, autorisé la formation à Bordeaux de compagnies d'hommes de couleur, le lieutenant général commandant en chef le corps d'observation des Pyrénées-Occidentales a désigné pour organiser ces compagnies, M. le maréchal de camp Pigot, commandant le département de la Gironde. En conséquence, les autorités civiles et militaires des 11e et 20e divisions militaires sont invitées à faire diriger sur Bordeaux et à adresser à cet officier général les hommes de couleur qui se trouvent dans leurs arrondissements et qui voudront prendre du service.

« Bordeaux, le 5 juin 1815, Clausel (1). »

Conformément à cet ordre, les gendarmes de toute la région procédèrent immédiatement et simultanément à une rafle de nègres et de mulâtres, qui fut particulièrement fructueuse sur le port de Bordeaux et les ports voisins de Pauillac, de Blaye et de Libourne. Ces malheureux furent aussitôt incorporés dans des bataillons dits de chasseurs coloniaux, dont la plupart des officiers venaient, comme eux, des colonies. A force de menaces et de distributions d'eau-de-vie, il ne fut pas difficile d'obtenir d'eux des opinions bonapartistes et de les préparer à combattre, par tous les moyens possibles, la restauration des Bourbons. A Agen, ils firent leur apparition au lendemain des troubles graves des 27, 28 et 29 juin.

« On apprend, le 2 juillet, nous dit Proché, que le département de Lot-et-Garonne a été mis en état de siège par le général Clausel et qu'on envoie des troupes à Agen pour cet

(1) *Journal de Lot-et-Garonne* du 10 juin 1815.

Digitized by Google

effet. Le lendemain, il arriva vers midi cinq cents hommes venant de Bordeaux, dont quatre cents hommes d'infanterie du 44e régiment, parmi lesquels étaient soixante nègres propres à inspirer la terreur, et cent hommes de cavalerie du 6e régiment de chasseurs. On leur avait fait espérer que ces troupes seraient logées en ville ; mais le général Bessières s'y opposa et les fit caserner à l'hôpital de Las. En cela il rendit un grand service aux habitants ; car il les délivra d'une grande crainte en les dispensant de loger des gens qui arrivaient avec les plus mauvaises dispositions (1). »

Ces troupes restèrent trois semaines environ dans notre ville, où elles eurent le temps de faire connaissance avec Florian, arrivé on le sait à Agen avec sa seconde bande le 15 juillet. Ce furent ces mêmes nègres qui débarquèrent à la fin du mois à La Réole et constituèrent la bande de Beaupuy. Les dépositions des prévenus, ainsi que nous le verrons dans la suite, sont formelles à cet égard. O. Gauban dans son *Histoire de La Réole* semble ignorer ce détail, lorsqu'il s'exprime ainsi :

« Un bateau, portant à l'avant un drapeau tricolore et quatre-vingts ou cent nègres, descendait la Garonne à la fin des Cent-Jours. Ces hommes appartenaient, selon les uns à un dépôt établi dans le Midi, selon les autres à un régiment colonial débarqué à Marseille. M. César-Faucher, commandant militaire des arrondissements de Bazas et de La Réole, en résidence devant cette dernière ville, fit héler le bateau, passant devant le port. Le capitaine qui conduisait ce détachement descendit, et, après une entrevue avec le général, fit débarquer ses soldats. Les nègres ne tardèrent pas à prendre une attitude hostile contre la population. Les habitants effrayés fermèrent leurs portes. Ceux qui, plus hardis, voulurent sortir de leurs maisons, furent mis en joue et contraints de rentrer. La nuit fut pleine d'angoisse ; les nègres parcouraient les rues par bandes, proféraient des menaces, poussaient des cris sauvages

(1) Proché, *Annales de la ville d'Agen*, p. 208.

Digitized by Google

et tiraient des coups de fusil contre les volets. On comprit bientôt qu'ils voulaient suppléer au nombre par la terreur. On se concerta dès le matin, et chacun se disposait à prendre les armes pour réprimer toute tentative de violence, lorsque un régiment de chasseurs entra dans la ville. Ce secours inattendu obligea les nègres à prendre la fuite ; ils se réfugièrent dans les bois des communes voisines où ils furent cernés par les habitants de La Réole et forcés de se rendre ou de se disperser. Aucune habitation ne fut pillée, comme on l'a prétendu. »

Et Gauban ajoute : « Le débarquement de cette troupe fut rangée parmi les chefs d'accusation dans les poursuites dirigées contre les frères Faucher par le Conseil de guerre de Bordeaux. Ils nièrent avoir fait arrêter le détachement. Mais l'officier, qui avait été arrêté, donna des details précis sur la portion de la maison Faucher où il avait été introduit. Ce fait ne présentait pas sans doute aux yeux du Conseil un caractère sérieux de gravité ; car les frères Faucher furent relaxés sur ce chef d'accusation (1). »

Si quelques-uns de ces nègres, ainsi que le dit Gauban, furent pris par la garde nationale de La Réole, la plupart s'échappèrent dans la campagne, où ils ne tardèrent pas à se reformer en compagnie sous les ordres de deux officiers ; et, plutôt que de prendre la direction de Bordeaux où ils étaient envoyés, ils préférèrent rebrousser chemin et se dirigèrent vers Marmande où les attendait Florian.

C'est ce que confirme la lettre que le procureur du Roi de La Réole écrivit, le 24 juillet 1815, au procureur général d'Agen, ainsi conçue :

« M. le Procureur général, peut-être avez-vous déjà appris que quelques troupes cantonnées à La Réole se sont portées dans ces contrées à de violents excès. Depuis deux jours, nous avons été plongés dans une stupeur qui n'est pas encore

(1) *Histoire de La Réole*, par O. Gauban, p. 357. Les frères Faucher, accusés d'être chefs d'un parti de fédérés, n'en furent pas moins condamnés à mort et exécutés à Bordeaux, le 27 septembre suivant, aux plus mauvais jours de la Terreur blanche.

Digitized by Google

entièrement dissipée. Le drapeau blanc, qui avait été arboré par ordre supérieur, a été arraché par ces soldats insurgés. L'avant-dernière nuit surtout s'est passée dans de vives alarmes. A minuit, des coups de fusil se sont fait entendre. Mais bientôt un peu calmés par quelques officiers, les soldats ont promis de quitter la ville et ont dit qu'ils allaient se porter vers Agen. A deux heures de la nuit, ils se sont portés au château de *M. de Verduzan,* qui est situé à une lieue de La Réole. Ils en ont brisé les portes, les armoires et en ont emporté tout ce qu'ils ont pu; argent, argenterie, linge, habits, cheval, rien n'a été épargné. Ensuite ils ont continué leur route.

« S'il faut en croire les militaires qui sont encore ici, leurs camarades vont se joindre à une bande de partisans qui rode dans les environs d'Agen et dont un officier est venu à La Réole enrôler les troupes qui s'y trouvaient. Celui qui commande ce corps de partisans se nomme *Florian.* L'officier envoyé par lui a donné cinq francs à chaque militaire (1). »

Ainsi se trouve indubitablement établie la complicité des deux bandes et s'explique pourquoi, au lieu de continuer sur Bordeaux, les nègres de La Réole se dirigèrent, le 23 juillet, vers Marmande où ils pensaient rejoindre la troupe de Florian.

Composée d'une trentaine d'hommes, la petite troupe était commandée par deux officiers de l'armée régulière, *Duclos* Casimir, lieutenant au 1er régiment de chasseurs coloniaux, et *Varret* Joseph, sous-lieutenant au 44e de ligne. Elle longea, par des chemins détournés, les coteaux qui bordent la rive droite de la Garonne et arriva, l'après-midi de ce même jour 23 juillet, dans le petit village de Beaupuy à cinq kilomètres au nord de Marmande, où elle se reposa quelques heures et envahit les cabarets. Un homme de cœur et d'esprit, M. Boisvert, maire de cette commune, n'hésita pas, aussitôt que l'arrivée des nègres lui fut confirmée, de prévenir la gendar-

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Série M, dossier relatif à la bande de Beaupuy.

Digitized by Google

merie et la garde nationale de Marmande, qui prit immédiatement les armes et très courageusement marcha contre cette nouvelle bande de partisans :

« Prévenus par M. Boisvert, écrit l'officier de gendarmerie dans le procès-verbal qu'il rédigea le soir même du 23 juillet, qu'un détachement de chasseurs coloniaux, hommes de couleur, fort de trente hommes environ et commandé par deux officiers, était dans sa commune à se rafraichir et se disposait à se porter sur Virazeil, nous, Laporte Joseph, lieutenant, Thibeau Brice, maréchal des logis, Lafon, Goury et Cazabonne gendarmes, tous à la résidence de Marmande, en compagnie d'un détachement de la garde nationale de cette ville, sommes de suite sortis de Marmande en nous dirigeant sur trois colonnes vers le coteau de la commune de La Magdeleine, où étant, la colonne de droite qui s'est trouvée la première a rencontré le détachement susdit, fut, malgré que l'on eut fait le signe de parlementaire en élevant un mouchoir blanc au bout d'une bayonnette, assaillie de plusieurs coups de fusil, tirés par les malheureux composant le détachement déjà cité et blessèrent très grièvement d'un coup de feu le nommé Frusquet, arpenteur de la commune de Marmande. Les gardes nationaux, qui se virent attaqués, répondirent par des coups de fusil et parvinrent à repousser les assaillants jusque dans les vignes, près la maison de M. Ballias, appelée Mon Désir, où étant, et après que les colonnes de garde nationale et de gendarmerie susdites commençaient à se concentrer et que les divers postes et vedettes furent placés pour observer le mouvement des rebelles, M. le lieutenant Laporte conseilla au maréchal des logis Thibeau, avant de les attaquer, de se porter vers eux pour parlementer avec le commandant de ces insurgés.

« Aussitôt ledit maréchal des logis se porta en avant et suivi par un garde national de la ville de Marmande, parvinrent à se faire entendre du commandant qui, après l'avoir invité de s'arrêter et de venir à eux, a aussitôt ordonné à sa troupe de faire alte (*sic*), et de sa personne s'est porté à la rencontre du maréchal des logis et du garde national déjà cités.

Digitized by Google

« Après l'avoir arangué (*sic*) et lui avoir fait connaître à quoi il s'exposait, ainsi que sa troupe, à tenir des chemins ainsi détournés de la grande route et de faire feu sur une troupe qui ne s'était portée sur eux que pour les inviter à rentrer dans l'ordre, fut invité par le maréchal des logis et le garde national à réunir sa troupe et la former en bataille pour déposer ses armes, sur la promesse qu'il ne leur serait rien fait et que le feu cesserait ; ce à quoi l'officier commandant obtempéra et le désarmement eut lieu aussitôt.

« Il a été trouvé sur le sieur *Duclos* Casimir, mulâtre, lieutenant au premier régiment de chasseurs coloniaux, commandant un détachement de tous militaires de ce corps et au nombre de vingt-un, une grande cuillère en argent qui a été reconnue pour appartenir à M. Verduzan, propriétaire près La Réole, et qui d'après l'invitation de M. Drouilhet, adjoint au maire de la commune de Marmande, a été restituée audit M. Verduzan. Il avait, en outre, à la main un rouleau de papier, contenant trois paquets séparés et tous presque insignifiants, parmi lesquels il y a cependant une feuille de route à lui délivrée, le 20 du courant, par M. le commissaire des guerres à Agen, d'après laquelle il devait être rendu à Bordeaux le 25 dudit (1).

« Le sieur *Varet* Joseph, sous-lieutenant au 44e régiment de ligne, se disant natif de Sarlat (Dordogne), qui s'est joint depuis La Réole à ces misérables, était porteur d'un état nominatif de plusieurs habitants de la commune de Layrac et désignés comme les plus grands royalistes. Au moment où ils se sont rendus, ledit Varet était précédé d'un cheval qu'il a dit lui appartenir, et était conduit par une femme faisant suite au détachement dont il a été déjà parlé. Ce cheval d'une robe alezan clair, queue et crinière blanches, un œil verron, chanfrein prolongé entre les deux naseaux et garni d'une selle anglaise, fontes ambulantes et couvertes d'une

(1) Ce qui prouve bien que les nègres de la bande de Beaupuy étaient les les mêmes que ceux qui tinrent garnison à Agen, au commencement de ce mois de juillet.

Digitized by Google

toile cirée, la bride d'un cuir roux naturel, a été reconnu également pour appartenir à M. Verduzan, dont la remise lui a été faite en vertu de l'invitation de M. l'adjoint cité à l'article du sieur Duclos.

« Cette opération terminée, la gendarmerie et la garde nationale se sont retirées sur Marmande, en conduisant avec elles deux officiers, vingt-un sous-officiers ou soldats et une femme dont l'état nominatif se suit, et qui ont été déposés dans la maison d'arrêt de cette ville pour y être à la disposition de l'autorité supérieure. Et advenant le 24 du mois susdit et immédiatement après le départ des détenus, il a été ordonné une seconde visite dans les prisons ; et après avoir fait des recherches dans la cellule où était renfermé le sieur Varet, on a trouvé quatre cuillères et deux fourchettes en argent, plus une capote en drap bleu, deux chemises, deux mouchoirs et une paire de bas que l'on présume avoir été volés à M. Verduzan, cité plus haut ; lesquels objets seront remis au greffe du Tribunal comme pièces de conviction. »

Suivent les noms des prévenus :

« Duclos Casimir, mulâtre, lieutenant au 1er régiment de chasseurs coloniaux ; Varret Joseph, sous-lieutenant au 44e de ligne ; Duval Hyacinte, mulâtre, sergent au 1er régiment de chasseurs coloniaux ; Mami jeune, Louis-Sylvestre, Testut Charles, Jean-Baptiste, Jean-Louis, Louis-Etienne-Benjamin, Momier Frédéric, Datis Charles, Louis-Paul, Jean-Baptiste, Philippe-Raphaël, François-Daniel, Marc Scipion, Rives Jean-Baptiste, Jean Jacson, Jean-Pierre, Massan Sébastien, François-Joseph, Tarin Louis et Marie-Rose Guèsmer, née à Turin, épouse de Duval, cantinière et vivandière (1).

D'un autre côté, voici la lettre qu'écrivait, huit jours après, le maire de Marmande, M. Gaston de Forcade, au sous-préfet de l'arrondissement, et que nous croyons devoir reproduire comme donnant sur cette affaire de Beaupuy des détails complémentaires :

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Série M. Dossier de la bande de Beaupuy. — Greffe de la Cour d'appel d'Agen.

Digitized by Google

« Monsieur. Le 23 à huit heures du matin, vous me fîtes prévenir qu'une compagnie de partisans, dont on ignorait la force, se raffraichissait dans la commune de Beaupuy, canton de Marmande.

« J'ordonnai à la garde nationale de prendre les armes sur la demande qui m'en fut faite par M. de Forcade, chevalier de Saint-Louis, inspecteur des gardes nationales de l'arrondissement, pour porter ses secours à la commune de Beaupuy, et pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main, dans le cas où cette troupe fut assez nombreuse pour oser le tenter.

« Le zèle des citoyens fut au-dessus de tout éloge ; il faut avoir été témoin de ce mouvement pour s'en faire une idée ; dans peu de minutes un détachement fut formé et reçut l'ordre de partir sous le commandement de M. de Colombet fils pour la commune de Beaupuy ; d'autres détachements partirent successivement sous les ordres de MM. de Courrèges et de Montour (?) dirigés par M. l'Inspecteur.

« M. de Colombet, ayant reconnu la force de la troupe des partisans, composée de vingt-trois hommes y compris un capitaine et un lieutenant, les fit sommer de se rendre ; et en cas de refus, ordonna d'attaquer ; ils répondirent à la sommation qui leur fut faite par cinq décharges de mousqueterie ; le détachement de la garde nationale étant à cinquante pas, M. Frusquet, placé en tirailleur, qui s'était approché de très près, fut blessé mortellement.

« La garde nationale répondit à ce feu, autant que le lui permettait le peu de munitions qu'elle avait à sa disposition ; elle continua à s'approcher des partisans, qui, voyant l'audace de cette manœuvre, se décidèrent à un mouvement rétrograde. Ils furent favorisés dans leur retraite par les vignes dont notre basse plaine est couverte.

« Parvenus au grand chemin de Marmande à Escassefort, ils suivirent sa direction, pour gagner le haut de la côte. M. le lieutenant de la gendarmerie, qui avait prévu ce mouvement, s'étant porté avec son maréchal des logis et trois gardes nationaux à cheval, à l'effet de retarder leur marche et intercepter leur retraite, déboucha sur la hauteur à quinze pas du lieu où

Digitized by Google

les partisans venaient se mettre en bataille, afin d'arrêter le mouvement d'un peloton de dix gardes nationaux qui les abordaient et les sommaient de se rendre. L'intrépidité de ces deux faibles détachements leur en imposa, et ils se décidèrent à poser les armes.

« Si je vous citais tous ceux qui dans cette journée se sont comportés avec courage, il faudrait nommer tous ceux qui composent la garde nationale ; mais on a particulièrement remarqué le sang-froid du lieutenant de gendarmerie, l'activité de M. de Colombet, les sages mesures qu'il avait ordonnées pour l'attaque et l'intrépidité de son détachement.

« Les commandants mirent beaucoup d'empressement à organiser les détachements qui devaient soutenir celui qui était parti en avant-garde.

« La garde nationale rentra à midi, emmenant prisonnière toute la troupe de partisans. A deux heures de l'après-midi, le tocsin sonnait de nouveau dans les communes voisines, au premier rappel toute la garde nationale prit les armes ; elle se porta sur les différents points qu'on disait infestés de brigands, avec le même zèle. Elle trouva quatre militaires dans les bois; ils n'opposèrent aucune résistance ; ils furent remis de suite en liberté ; rien ne prouvait qu'ils eussent fait partie de la troupe arrêtée le matin.

« M. Frusquet mourut le lendemain des suites de sa blessure ; les autorités constituées, la garde nationale en armes et tous les habitants ont assisté à la cérémonie funèbre ; le Sous-Préfet, le Président du Tribunal, le Maire et un officier de la garde natianale portaient le poèle.

« Le Conseil de la commune s'est réuni extraordinairement après en avoir reçu l'autorisation, il a décidé de donner à Catherine Frusquet une somme de 2,000 francs, lors de sa majorité ; et, dans le cas où elle se marierait avant cette époque, la somme de 2,000 francs lui sera comptée le jour de son mariage; le Conseil a aussi décidé que l'intérêt de cet argent courrait à dater du jour du décès de son père, et lui serait payé annuellement à raison de cinq pour cent.

« Le Conseil a accordé à François Frusquet une place gra-

Digitized by Google

tuite au collège de Marmande et une pension de 300 francs jusqu'à ce qu'il ait atteint sa vingtième année ; ladite pension de 300 francs reversible sur Jeanne Drouilhet sa mère, pour qu'elle en puisse jouir comme rente viagère sa vie durant.

« *Le Maire,*

GASTON DE FORCADE (1). »

Toute la troupe fut dirigée sur Agen, dès le lendemain, 24 juillet. Le sous-préfet Lamarque l'annonce au préfet M. de Villeneuve, ajoutant : « qu'il n'a pas fait partir encore divers autres détenus, faisant partie de la troupe de Florian. Nous avons à regretter, écrit-il en terminant, un de nos concitoyens estimables, le sieur Frusquet, arpenteur-géomètre. Il fut atteint hier d'un coup de feu ; il vient de mourir, laissant deux enfans, âgé l'un de sept ans, l'autre de trois. On m'assure que cette famille perd en son chef un soutien nécessaire à leur existence. » Et en *Post-Scriptum :* Cinquante officiers espagnols sont ici : ils sont accueillis et traités ainsi que vous le recommandez par votre lettre du 23. Tout mon arrondissement est dans la plus belle attitude de défense. M. de Forcade, inspecteur, parcours les divers cantons. J'ai une commission dans chaque canton, chargée d'en diriger les forces.... J'oubliais de vous dire qu'on a trouvé sur l'officier du 44e, arrêté, une liste de royalistes de la commune de Layrac (2).»

« On savait depuis deux jours, écrit Proché dans son journal, qu'on avait arrêté dans l'arrondissement de Marmande un grand nombre de militaires qui, après avoir quitté leurs corps, s'étaient formés en partisans et exerçaient toute sorte de brigandages ; de ce nombre étaient plusieurs nègres. Le 25 juillet, vers midi, on en amena vingt-cinq bien liés, conduits par les gendarmes et des gardes nationaux à cheval. Parmi ces brigands étaient deux officiers blancs, les autres

(1) Archives municipales de Marmande. Reg. n° 11. (Pièce communiquée par M. Martin, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, descendant du géomètre Frusquet. Voir également la délibération du Conseil municipal de Marmande du 26 juillet 1815. Reg. n° 11, l. 32.)

(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Série M. Bande de Beaupuy.

Digitized by Google

étaient noirs. On les mit d'abord aux prisons du Chapelet ; mais comme on ne les crut pas assez sûres, ils furent transférés, sous l'escorte de la compagnie des canoniers de la garde nationale, aux prisons criminelles (1). »

Les deux officiers furent interrogés le même jour. Leurs dépositions confirment, en fournissant de nouveaux détails, tout ce que nous savons déjà sur cette affaire. Tous deux reconnaissent, ainsi que l'écrit le Préfet au duc d'Angoulême, « que l'intention de leur troupe était d'arrêter tous les militaires qu'elle rencontrerait, de les entraîner avec elle et de se répandre dans les campagnes pour les ravager et piller les maisons (2). » Le sieur Varret avait quitté Agen le 21 avec sa compagnie, en vertu d'un ordre du général Bessières qui lui prescrivait de se rendre à Bordeaux. Arrivés à La Réole, tous ses hommes se débandèrent pour rentrer dans leurs foyers. Lui-même forma alors le projet de se rendre à Sarlat, où il avait des connaissances et voulait fixer sa résidence. Quant à la liste des royalistes de Layrac, trouvée sur lui, elle lui avait été remise par un cordonnier de la localité. Il l'avait gardée à tout hasard, mais sans y attacher la moindre importance. Tout le temps qu'il est resté à Agen, et en détachement à Astaffort, Layrac, Saint-Sixte, Sauveterre, sous les ordres de l'aide de camp du général Pigot, il a toujours tenu, ainsi qu'on peut s'en assurer, une conduite irréprochable. Il a connu les noirs à la caserne d'Agen et a voyagé avec eux sur le même bâteau jusqu'à la Réole.

Le lieutenant Duclos se rendait à Bordeaux, ainsi qu'il est dit sur sa feuille de route. Il a rejoint son détachement à la Réole, et croyait continuer sa route sur Bordeaux, lorsque l'officier, qui le commandait, répondit à ses questions que, d'après les papiers qu'il lui montra, il était autorisé à rejoindre la bande de Florian. Duclos lui observa alors que s'il avait connu cette destination, il ne l'aurait pas suivi. Mais il lui fut répondu qu'il était trop tard. Peu après, il fut arrêté, après

(1) Proché ; *Annales de la ville d'Agen*, p. 225.
(2) Archives départementales. Dossier bande de Beaupuy.

Digitized by Google

avoir déjeuné avec son collègue chez le maire de Beaupuy. Mais il nie énergiquement que sa troupe ait tiré la première. « Sans rien dire, les gens de Marmande ont tiré deux coups de fusil sur nous ; c'est alors que ma troupe a rispoté par une douzaine de coups de fusil, puis elle s'est débandée. » Lui, cependant, est resté en place et sur l'invitation du maréchal des logis de gendarmerie, il a fait déposer les armes à ceux qui étaient restés à ses côtés. Ils se sont ensuite tous dirigés sur Marmande, sans opposer la moindre résistance (1).

Il faut en effet qu'un certain nombre de nègres ait pu s'échapper à ce moment et ait repris le chemin de La Réole, pour que le procureur du Roi de cette ville ait cru devoir ajouter à sa lettre du 24 juillet, adressée au procureur général d'Agen, cette mention :

« Hier au soir, on vint annoncer à La Réole que les brigands s'étaient de nouveau dirigés sur le château de M. de Verduzan. Le pays fut de suite en mouvement. Trois cens hommes, armés de fusils, furent prêts dans un quart d'heure et l'on se porta vers le lieu menacé ; mais on n'y trouva personne. Les paysans assurèrent cependant avoir vu roder une vingtaine de noirs pendant la journée. On n'a pu les trouver encore.

« ... Il serait à désirer qu'on put détruire bien promptement la bande insurgée qui circule dans notre province, qui n'était d'abord que d'une vingtaine d'hommes et qui se trouve aujourd'hui de près de six cents.

« Si, dans vos fonctions, vous apprenez quelque chose de relatif au vol de M. de Verduzan, nous vous aurions beaucoup de reconnaissance de vouloir bien nous en instruire. Vous jugerez aussi, je pense, qu'il sera bien de faire traduire devant nous les militaires qu'on a saisis (2). »

La bande de Beaupuy demeura enfermée dans les prisons d'Agen jusqu'au 9 septembre 1815.

---

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Dossier de la bande de Beaupuy.

(2) Idem.

Digitized by Google

Ce jour-là, fut rendu un arrêt en vertu duquel la Cour royale d'Agen se déclarait incompétente, reconnaissait que les chemins étaient devenus plus sûrs, et, en conséquence, renvoyait la cause et les vingt-trois prévenus devant la Cour royale de Bordeaux, « pour être donné suite à l'information et délibéré sur la compétence définitive (1). » Il ne faut pas oublier en effet que l'autorité militaire réclamait les prévenus comme ayant été pris les armes à la main, et que le Ministre de la police générale semble, dans la lettre qu'il écrivait le 16 août 1815 au Préfet de Lot-et-Garonne, demander qu'ils fussent traduits devant une commission militaire, instituée spécialement à ce sujet (2).

La juridiction civile eut le dernier mot. La Cour royale de Bordeaux se déclara compétente, et la chambre des mises en accusation renvoya, par arrêt du 18 novembre de cette même année, tous les prévenus devant la Cour d'assises de Bordeaux.

L'affaire fut jugée les 18 et 19 décembre suivants. Les prévenus étaient accusés « d'attentat et de complot tendant à « changer ou détruire le gouvernement et l'ordre de successi- « bilité au trône, à exciter à la guerre civile, à la dévasta- « tion, au massacre et au pillage d'une ou plusieurs commu- « nes, de tentatives d'homicide et avec préméditation, de « vols, de pillage de denrées et de meurtre contre le sieur « Frusquet et autres...., d'avoir lacéré le drapeau blanc, mis « sur le clocher de l'église de La Réole, sous l'influence des « frères Faucher, d'avoir tenté d'enfoncer la porte du curé, « d'avoir raccolé plusieurs habitants de la Réole, d'avoir tiré « des coups de fusil sur les dits habitans, d'avoir pillé la mai- « son du sieur Verduzan, etc. etc. » Neuf questions furent posées au jury, sur lesquelles il fut répondu diversement, mais cependant assez affirmativement pour que la Cour condamnât, par arrêt du 19 décembre 1815 :

Joseph Varet à la peine de mort, « comme coupable du crime d'attentat et de complot, tendant à exciter à la guerre

(1) Greffe de la Cour d'appel d'Agen.
(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Série M., Bande Beaupuy.

Digitized by Google

civile en armant ou en portant les citoyens ou habitans à s'armer les uns contre les autres et à porter la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes. »

Duclos à vingt ans de travaux forcés.

Duval à dix ans de travaux forcés.

Rose Guesmer à six ans de travaux forcés.

Louis Silvestre à cinq ans de la même peine.

Viot, dit Bombance, à dix ans de bannissement.

Enfin, tous les autres à cinq ans d'emprisonnement comme coupables de vols simples.

Tous se pourvurent en Cassation. Par arrêt du 15 février 1816, leur pourvoi fut rejeté. L'arrêt de la Cour de Bordeaux resta donc valable. Néanmoins, par lettres royales du 15 mai 1816, Varet, qui devait avoir la tête tranchée sur la place d'Aquitaine, vit sa peine commuée en celle de douze ans de travaux forcés, et Duclos, son compagnon, ne fut plus condamné qu'à onze ans de la même peine (1).

La période des troubles était passée. La tranquillité se rétablit lentement dans le département de Lot-et-Garonne, où aucune autre bande de partisans ne se forma, depuis celle de Florian et de Beaupuy.

Il n'en fut pas de même dans le département des Landes. Plus d'un an après, une tentative y fut faite pour essayer de renverser le gouvernement des Bourbons.

« Vers la fin du mois d'octobre dernier (1816), nous apprend le *Journal du Gers*, dans son numéro du 15 février 1817, sous la rubrique : *Cour d'assises de Mont-de-Marsan*, M. le comte de Carrère, préfet des Landes, fut informé que quelques individus, déjà signalés par l'opinion, comme de véritables séditieux, ourdissaient une trame contre le gouvernement du Roi, qu'ils méditaient la dévastation et le pillage et cherchaient à rallumer parmi nous les flambeaux de la guerre civile. Des enrôlements se faisaient dans quelques communes ; le nom de l'usurpateur était invoqué ; des nouvelles absurdes et crimi-

(1) Greffe de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Digitized by Google

nelles étaient propagées et dans des assemblées nocturnes, ces séditieux combinaient le moyen de consommer les plus grands des crimes. L'époque précise de l'exécution du complot était arrêtée. Mais le premier magistrat, dont l'œil vigilant suivait toutes les démarches des conspirateurs, déjoua leurs manœuvres en faisant arrêter les principaux d'entre eux. »

Traduits devant la Cour d'assises de Mont-de-Marsan le 27 janvier 1817, ils furent convaincus d'avoir voulu entrer de force dans cette ville, le dimanche après la Toussaint, sur quatre points et au nombre d'environ quatre cents hommes, arrêter le préfet et les principaux fonctionnaires, s'emparer des caisses publiques, mettre des contributions sur les nobles, les royalistes et les riches négociants, en cas de refus livrer leurs maisons au pillage, enfin proclamer empereur Napoléon II. Ils devaient ensuite marcher sur Saint-Sever, Mugron, Dax et Bayonne et s'insurger contre le gouvernement, en rétablissant partout le drapeau tricolore.

En conséquence de ces faits, deux charpentiers, les principaux meneurs, furent condamnés à la peine de mort, neuf autres à cinq ans et deux ans de prison, ainsi qu'à 500 francs d'amende, trois enfin acquittés (1).

Ainsi s'éteignait peu à peu très misérablement, sur les bancs des diverses cours d'assises, l'agitation provoquée dans les rangs de la vieille armée impériale par le retour des Bourbons.

Avide de paix et de repos, le peuple français acclamait alors en toute sincérité son roi légitime Louis XVIII. Quinze ans après, il renversait son trône. Trente-six ans après, il portait sur le pavois l'héritier de Napoléon, au cri, mille fois répété et non oublié dans les campagnes, de *Vive l'Empereur !* Les bandes de Florian étaient bien vengées. Triomphe hélas ! tout aussi éphémère. Le second Empire ne tardait pas à s'effrondrer, comme le premier... Mais que penser d'une nation, pourtant

(1) *Journal politique, littéraire et administratif du département du Gers*, n° du 15 février 1817. — Cf. *Un complot bonapartiste dans les Landes en 1816*, par M. l'abbé Breuil. (*Revue de Gascogne*, t. XL, p. 259. Année 1899.)

Digitized by Google

généreuse entre toutes, qui, dans l'espace de moins d'un siècle, change onze fois de gouvernement ! Ne peut-on pas tout craindre d'elle, comme aussi tout espérer ?

PH. LAUZUN.

NOTES DIVERSES

Jagot à Tournon, en Agenais.

Louis d'Albret, évêque de Lescar, ayant été privé de son évêché pour cause d'hérésie, ce bénéfice fut donné par le Pape Pie V à Jean Jagot. La préconisation du nouvel évêque eut lieu le 3 mars 1572. C'est ce que nous apprend, d'après les indications de M. Degert, l'auteur d'un article paru dans le dernier numéro de la *Revue de Gascogne* sous ce titre : *Les Visa d'Esprit Dumarché.*

M. J. Annat, auteur de cet article, a soin de nous dire que Jean Jagot est encore assez peu connu. Un détail nouveau sur cet évêque ne sera donc pas inutile.

Le 13 février 1577, dans la ville de Tournon, en Agenais, devant le notaire Frontin (1), fut signé le contrat de mariage de noble Arnaud du Verdier, seigneur dudit lieu, dans la juridiction de Moissac, avec demoiselle Marguerite de Mayonade, fille de feu Gaspard de Mayonade, bourgeois de Tournon et sœur de Noël de Mayonade. Celui ci était capitaine, pour le roi de Navarre, du château et de la baronnie de Tournon.

(1) Etude Tournayre (Montaigut).

La dot de la future épouse s'élevait à 2,450 livres. C'était une jolie somme pour le temps.

Parmi les assistants on remarquait : Louis de Raffin, chevalier de Perricard, seigneur des Clottes, qui était — nous le savons par ailleurs — le beau-père de Noël de Mayonade. Deux autres gentilshommes, Jean d'Augier, seigneur du dit lieu, et Antoine de Lort, aîné, se trouvaient dans l'assistance, comme parents ou amis. L'évêque de Lescar, Jean Jagot, se trouva lui aussi à ce contrat, mais il nous est impossible d'expliquer le motif de sa présence.

J. DUBOIS.

Digitized by Google

JOURNAL

DU PRÉBENDIER DE SAINCT-ETIENNE D'AGEN

Le 14 décembre 1621, un mercredy sur les dix à unze heures du matin à Longuetille près de Damazan, où le Roi estoit mourut Monsieur de Luines, conestable, estant le neufviesme jour de sa fièvre, aient le corps tout couvert de pourpre, maladie contagieuze. Le corps d'iceluy fust porté devers Blaye dans un batteau sans nulle solennité, ni appareil, *car tout son fait se tourna* et finit de vivre (1).

(1) Le château de Longuetille, où mourut le Connétable, appartenait aux Bridier de Villemors. Il y périt de la peste qu'il avait rapportée de Montauban. « Mesme que dans Agen mourut plus de quatre mille personnes tant des « habitans que souldatz à cause de ceste armée de rebelles que le Roi vouloit « punir, mesme que le Roy fust contraint de lever le siège devant Montauban « à cause de ladicte maladie..... *Lagarde, prebstre.* » (Archives départementales, 550.)

« *Tout son fait se tourna*, dit le Prébendier à propos de Luynes ». On disait souvent « le règne de Monsieur le Connestable ». Louis XIII l'appelait « le roy Luynes ». Le Roi s'apprêtait à s'en défaire, comme il s'était défait du maréchal d'Ancre.

Bassompierre explique dans ses *Mémoires* que le Roi voulut lui faire confidence de sa pensée sur son connétable. Mais Bassompierre dit franchement au Roi qu'il ne voulait pas entendre ses plaintes, les trouvant trop dangereuses.

G. Hanotaux fait le récit suivant : « En désespoir de cause, il (le Connétable) se décida à aller mettre le siège devant Monheurt, petit château proche de Toulouse, qu'on croyoit pouvoir emporter en un tour de main... Mais, Monheurt se défend. Le Connétable perd tout courage. Il fait venir un de ses amis, Contades : « Contades, dit-il, voilà ma compagnie défaite, Montauban que nous « avons failli, Monheurt que nous ne pouvons prendre, les Huguenots, qui ne « sont rien en effet et qui résistent à la puissance d'un grand Roi. Qu'est-ce que « cela ? » Contades répondit que c'était la saison, les maladies, les pluies. — « Non, dit-il, Contades, mon ami ; il y a autre chose que je ne puis dire. » Richelieu ajoute qu'il sentait que « Dieu n'était pas de son côté.» (G. Hanotaux, *Richelieu, cardinal et ministre. Revue des Deux-Mondes*, 1902, t. VIII, p. 96.)

La compagnie du Connétable avait été mise en déroute à Gontaud.

Dans ses *Mémoires*, Antoine Buard raconte que le Roi « aurait dit tout haut « que jamais plus homme de monde en seul gouverneroit ses volontés pour

Digitized by Google

Monsieur de Caussade, chanoine de Sainct Caprazy, décéda le sixiesme jour de janvier 1622, le jour et feste des Roys, sur le soyr. Il estoit pénitent blanc. Les deux chappitres assistèrent à son enterrement. Fust ensevely dans Sainct Caprasy. Il n'avait pas chanté sa première messe (1).

Monsieur le Maréchal de Roquelaure fust grandement malade le cinquiesme jour de janvier 1622, un mercredy, veille des Rois, qu'on le tenoit pour mort, mais il releva de ceste maladie dans la ville de Bourdeaux où il estoit malade (2).

Le 27 février 1622 se fist reveue générale dans Agen. Chascun ce rendit à la parroisse au devant de leur esglise avec leurs armes. Ceux qui estoient devant Sainct Estienne allèrent passer devant Sainct Hylaire et ce joignirent ensemble allant trouver ceux de Sainct Caprasy pour aller prendre ceux qui estoient à la place de Molinié de Saincte Foy, et les quatre parroisses ensemble, les portes de la ville fermées,

---

« s'en estre mal trouvé par ci-devant. » Il s'en est dedyt du depuis, ajoute mélancoliquement Buard. (*Revue de l'Agenais*, t. xxx, p. 354. J. Marboutin.)

On transporta le corps du Connétable sur une charrette à bœufs jusqu'à la Garonne (*Le Livre de raison* de Lorman, *Revue de l'Agenais*, t. xxviii), puis au château de Luynes. Fontenay-Mareuil raconte qu'il vit deux de ses valets jouer au piquet sur son cercueil.

Le Roi n'avait même pas attendu sa mort pour abandonner Longuetille, où il logeait, tandis que Gaston, son frère, logeait à Damazan. Il s'en était allé à Casteljaloux où il était encore le 16 décembre. (*Histoire du Languedoc*, t. xi.)

Monheurt avait capitulé le 12 décembre.

(1) Béchon de Caussade. — Les deux chapitres étaient le chapitre cathédral et le chapitre de Saint-Caprais.

(2) Antoine de Roquelaure (1544-1625). Lieutenant Général de Guyenne (1610) sous le prince Henri II de Condé, gouverneur de Guyenne de 1597 à 1616. Il avait succédé dans la lieutenance générale au Maréchal d'Ornano, mort en 1610, qui l'exerçait depuis 1592. Après sa révolte (1616), Condé fut dépouillé de son gouvernement et Henri de Mayenne lui succéda. Il garda Roquelaure pour son lieutenant général. En mai 1621, Roquelaure amena des troupes à Mayenne qui assiégeait Nérac. Il fut chargé des travaux d'approche et de circonvallation Après la mort de Henri de Lorraine et après sa maladie, il céda sa charge de lieutenant général au Maréchal de Thémines (janvier 1622). Roquelaure reçut du Roi les gouvernements de Lectoure et du fort du Hà avec 50,000 écus. D'Epernon, Jean-Louis de Nogaret de Lavalette, fut nommé gouverneur de Guyenne (28 août 1622). On sait quelle amitié unissait d'Epernon et Roquelaure. Tallement des Réaux rappelle le dicton en cours : « Qui toque l'un, toque l'autre ». Roquelaure mourut en 1625, à l'âge de 78 ans, à Lectoure, le 8 juin (B. B. 44.)

Le Comte de La Vauguyon, Jacques d'Estuert de Caussade, baron de Tonneins-Dessous, avait épousé en 1607 Marie de Roquelaure, fille du Maréchal.

Digitized by Google

passèrent devant la Porte du Pin, par la rue Sainct Jehan droist à la grand'place (1). Le nombre estoit de trois mille hommes armés, sans compter force qui n'estoit pas armés : Monsieur le Président Boyssonnade (2), chef de la paroisse Sainct Estienne ; de Sainct Caprasy, Monsieur de Laburthe, conseiller ; de Sainct Hylaire, Monsieur de Villemon, procureur du Roy ; de Sainte Foy, un consul et un bourgeois avec le chef des autres paroisses. Un consul y assistoit. Monsieur le Président d'Affis, premier président à la Chambre de l'Edict, séant dans Agen, estoit présent. Car toutes les compagnies ensemble se rendirent devant Sainct Estienne et peu après ce retirèrent (3).

Le 6e jour de may 1622, devant le siège de Tonneins (4), feust blessé Monsieur de Cornichon, séneschal de Tolose, de laquelle blesseure il morust (5). Le corps duquel passa sur un brancart porté par deux chevaux dans Agen, le septiesme dudict mois et fust porté sur le soir aux Cappucins (6) où Monsieur son fils estoit ; et les Consuls avec leurs chapperons rouges de la porte de Sainct Anthoine accompagnièrent ledict corps jusques aux Cappucins. Il y avoit sept à huict prestres avec le recteur de Sainct Estienne (7) et tous les Cappucins, chascun d'iceulx ayent la chandelle allumée luy vinrent au

(1) La grand'place devant la cathédrale Saint-Etienne.

(2) Il avait succédé à son beau-père le juge mage Jean d'Orty.

(3) Je ne sais quel était en 1622 le nombre des compagnies de la milice. Mais en décembre 1651, le Conseil de guerre de la ville les réduisit au nombre de 22, 11 chargées de la Porte du Pin et 11 pour Saint-Antoine.

(4) Le siège de Tonneins fut entrepris le 16 mars 1622 par le duc d'Elbœuf et le maréchal de Thémines avec 12.000 hommes. Le maréchal dès son arrivée s'empara du bourg de Cuges et de Tonneins-Dessous. Tonneins-Dessus, où s'étaient enfermés les Huguenots, était commandé par un fils du maréchal de La Force, le marquis de Montpouillan, qui y fut mortellement blessé. La place capitula les 4-5 mai 1622.

(5) Son vrai nom était de Cornusson (Jean de La Valette), fils de Jean Parisot de La Valette. Le Cornusson dont parle l'*Histoire de Languedoc* (t. XI, p. 994, an 1625) devait être un petit-fils de ce dernier et le fils du mort.

(6) Le Couvent des Capucins était borné au Nord par la porte de Garonne et la rue du Pont-Long ; à l'Est par les jardins de Monsieur de Maurès ; au Sud par la rue du Carné (rue du Cat ou Mirabeau) ; à l'Ouest par le mur de ville et le Gravier. (Voir Ph. Lauzun, *Les Couvents d'Agen*, t. I, p. 300.)

(7) Raymond Roux, recteur de Saint-Etienne.

Digitized by Google

devant de l'esglise des Jacopins jusques à leur esglise. Mais les prestres feurent à Sainct Antoine pour le prendre et conduire jusques aux Cappucins où il demeura toute la nuict et le lendemain. Les susdicts prestres l'accompagnièrent jusques à la Porte du Pin et de là on print congé et le portèrent pour estre ensevely à Tolose.

Le septiesme jour de may 1622, dans la Maison de ville, Monsieur de Gelas, grand archidiacre, dict messe grande avec la musique là où les Messieurs de la Chambre assistèrent avec leurs robes rouges, Monsieur le Président d'Affis présidoit et pour les Hugenots Monsieur de Perruqueau (1) avec le reste des Conseillers Catholiques et Hugenots pour l'ouverture de la Chambre establie dans Agen. Monsieur le Président d'Affis fist l'ouverture. Il y avoit une grande affluance de peuple. Les Consuls assistèrent avec leurs robes rouges et par après, Monsieur d'Affis fist prester le seremant audict président Hugenot et Conseilliers Catholiques et Hugenots et advocats aussy et par après se retirèrent tous chacun à sa maison.

Monsieur d'Ambres et son nepveu furent tués devant Tonneins sur la fin du mois d'avril 1622. Les dicts corps furent portés dans Agen et reposarent une nuict dans l'église des Capucins et le lendemain on les porta à Tolose (2). Il estoit le fléau des Huguenots devers le pays de Languedoc. On fist là une grande perte, le Roy principalement, devant Tonneins (3), d'une si

---

(1) Le sieur de Perruqueau faisait partie de la Chambre de l'Edit établie à Nérac, en 1601 en exécution de l'Edit de Nantes. Il eût quelques démêlés avec le clergé. En 1624, pendant le sermon du dimanche 16 juin, des charretiers portèrent du bois chez Monsieur de Belcastel et chez le président de Perruqueau. Un prédicateur dénonça aux Consuls ce scandaleux désordre. (BB. 44, p. 401.)

(2) Louis de Gélas de Voisin, baron d'Ambre. Il était maréchal de camp.

Ce fait se rapporte à l'affaire du 30 avril : « Le sieur d'Ambre et son neveu « firent poursuivre vivement la troupe du marquis de Boursoles ». (*Mercure François.*)

Le neveu du baron d'Ambre s'appelait Louis de Voisin, vicomte de Montclar (V. J. Andrieu : *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 110, notes 3 et 4.)

(3) Parmi les autres gentilshommes blessés mortellement à ce siège, il faut citer La Mothe de Hautefort, capitaine de chevaux-légers, Sans Dupin, sieur du Ganet, dont la fille Jeanne épousa Herman de Sevin (1624), le marquis de Montpouillan, le vicomte de Castets qui, transportés à Clairac, y moururent

Digitized by Google

brave et généreuse noblesse puisqu'ils moururent pour soutenir la vraye religion et le service du Roi.

Le premier jour de juin 1622, le Roy entra dans Agen, accompagné des princes et de la noblesse pour aller devers Montauban, un mercredy, sur les neuf à dix heures du matin ; fust logé chez M. de Roques (1). Le Roy s'en alla le vendredy suivant, sur les dix heures du matin, après avoir entendu messe à l'*Ave Maria*, couvent des Religieuses, alant à Valence. Son artillerie estoit sur le Gravié. Il y avoit seze canons avec le reste de l'atelage qui estoit bien grand. Le judy aparavant

---

trois jours après. Le capitaine Paul de Viau, ramassé, comme La Force à la Saint-Barthelémy, sous un tas de cadavres, survécut à ses blessures. (V. *Ibid.*, p. 111.)

(1) Le Roi ne se mit en marche sur Montauban qu'après la capitulation de Tonneins (4 mai 1622). Le lundi, 16 mai, le Roi était à Royan ; son armée marcha sur Mirambeau, Montlieu, Guitres, Castillon, Sainte-Foy-La-Grande où elle resta du lundi 27 mai au samedi 28. Le Roi y était entré le 24 mai. Il accorda à Sainte-Foy, comme à Monflanquin, des articles de paix. (*Mercure Franc.*, t. VIII, p. 624). L'armée que le Roi accompagnait partit de Sainte-Foy le 28 mai, prit par Monségur et Marmande (29), et arriva à Aiguillon le 30. Le duc de Vendôme avec sept régiments alla recevoir la soumission de Clairac, dont Lusignan s'était emparé par surprise, conformément à l'accord « qu'avait moyenné le conseiller Duduc. » (*Merc. Franc.*, p. 626.) L'accord avait été signé à Saintes, le 11 mai.

Le 30, l'armée passa le Lot à Aiguillon, au passage des Vinzelles. On n'y trouva que dix à douze barques dont la plus grande pouvait à peine contenir cinq à six chevaux. Il n'y avait pas de pont établi. Le Roi s'emporta contre l'ingénieur, Le Mesnil des Bouillons. Le lendemain, le Roi le révoqua. Pendant que le Roi cheminait vers le Port-Sainte-Marie, le prince de Condé plaida auprès du Roi la jeunesse de l'ingénieur. « Si c'eût été La Boissière, le pont « eût été fait il y a longtemps ; mais c'est un jeune commissaire en sa charge ». On arriva au Port-Sainte-Marie. Le jeune ingénieur se trouvant au souper du Roi, le supplia de le pardonner. Le Roi lui accorda sa grâce.

Le lendemain de son arrivée à Agen, le conseiller Duduc présenta au Roi le sieur de Lusignan, les consuls et les principaux habitants de Clairac agenouillés. Duduc, en leur nom, déclara qu'ils ne ploieraient « jamais plus le genouil à « ceste idole de rébellion, La Rochelle ».

Le Roi donna ensuite audience au nonce du Pape et autres ambassadeurs. « Ce fut là où l'on accommoda entièrement les affaires pour les places du duc « de Sully et que Sa Majesté fut assurée, par l'ordre qu'elle y mit, des villes « de Figeac, Cardillac, Cadenac et Cariac. » (*Merc. Franc*, t. VIII, pp. 633 à 635.)

Le Roi partit d'Agen le 3 et arriva à Valence le même jour. Puis il se rendit à Moissac et passa en bataille sous les murs de Montauban pour gagner Négrepelisse (*Mém. de M. de Bordeaux*, garde du corps du Roi, *Revue de Paris 1903*, t. II, p. 797 et t. III, p. 190.)

Le Roi emmenait avec lui vingt-huit pièces de canons qu'il avait fait garder au Gravier par deux mille suisses et deux mille pionniers.

Digitized by Google

le Roy avoit soupé à l'evesché là où Monseigneur le cardinal de Rès (1) l'avoit festoyé, ensemble tous les princes, ducs et pairs de France, estant trente-cinq à table. Personne ne le vit souper de la suite, car le Roy le défendit (2).

Le douziesme jour du mois de juin, l'ambassadeur du Roy d'Espaigne entra dans Agen par la porte Sainct George. Son trein estoit de trois carrosses et autant de charriots, fust logé à l'hostellerie de la Teste Noire contre l'esglise des peres Cordeliers, s'en allent trouver le Roy devers Sainct Antonin.

Monseigneur le cardinal de Sourdis (3) arriva dans Agen venant de Rome, étant passé à Tolose, le Roy y estant qui s'en alloit devers Montpellier avec son armée (4) ; et s'en alla le lendemain par eau à Bourdeaux. Fust logé à l'evesché, le sixiesme juillet 1622.

L'ambassadeur du Roy d'Angleterre est arrivé dans Agen venant de trouver le Roy qui estoit à Tolose. Il fust logé chez M. de Selves (5) le sixiesme juillet 1622.

Madone de Vacqué est décédée un judy septiesme juillet sur les huict heures du matin 1622. Fust ensevelie à Sainct Estienne derrière la grand chaire.

Monsieur de Roques, bourgeois, décéda le septiesme juillet 1622.

Le septiesme jour d'aoust 1622 la canonisation de Sainct Ignace, patron des pères jésuittes et de Sainct-François Zavier, tous deux jésuites, fust célébrée dans Agen par les jésuites en ceste façon. Premièrement les quatre mendiants vindrent

---

(1) Jean-Francois de Gondi, premier archevêque de Paris.

(2) C'était une coutume fort ancienne qu'à de certains jours, tout le monde sans distinction de rang était admis à voir dîner le Roi. Le jour du Roi était le vendredi. Un jour, à Paris, une femme du peuple s'étant présentée la poitrine découverte, le jeune roi emplit sa bouche de vin et le projeta dans son corsage.

(3) Cardinal François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, cousin de Gabrielle d'Estrées et par suite apparenté aux Vendôme. Son frère lui succéda sur le siège archiépiscopal de Bordeaux.

(4) Le Roi s'était emparé de Négrepelisse où se fit un terrible massacre (vendredi et samedi, 10 et 11 juin). Le 22 juin, Saint-Antonin se rendait. De là, le Roi partit pour Toulouse.

(5) Julien de Cambefort de Selves, personnage consulaire, ancien député aux Etats Généraux de 1614. Consul en 1601, 1604, 1614 et 1622.

Digitized by Google

en procession à Sainct Estienne et les jésuites aussi. Chasque jésuite avoit son surpellis et les escoliers de chasque classe marchoit portans de guidons de diverses coleurs (1). Le premier de chasque classe apportoit un grand enseigne de la coleur qu'il vouloit au milieu de laquelle il y avoit un Sainct Ignace et de l'autre costé un Sainct Savier, celle des philosophes estoit blanche couverte de fleurs de lys, comme estant la coronelle avec trompettes et clairons. Tous estans dans Sainct Estienne, les deux grans cloches sonnèrent à branles pendant la procession qui fust que sortant de Sainct Estienne, les couvents marchoit les premiers suivant leurs rancs. La bannière de la ville estoit la première comme estant procession générale ; par après suivoit les pères jésuites portant une grande croix et aient chascun leur surpelis. Le père recteur apportoit une banière haut eslevée ; des deux costés Sainct Ignace et Sainct Xavier estoit peints, un Jésus au milieu ; les Saincts avoient un grand rayon autour de leurs testes dores ; les armoiries d'un costé du Roy, de l'autre celles du Sainct Père, le pape Grégoire quinziesme, demuroit le dernier entre deux jésuites. Après suivoit tous les chappitres à la costume et Monsieur l'Evesque d'Agen comme aussy Messieurs de la Chambre de l'Edict, aient chascun leur robe rouge, la Cour Présidiale et les consuls avec leurs robes rouges (2). Tant ecclésiastiques que religieux chascun apportoit un cierge blanc allumé que les jésuites avoit baillé. On fist la procession de Sainct-Estienne à Sainct-Caprasy, sans ce arrester et passèrent devant l'esglise des Religieuses du Chapelet et par desoubs les Cornières. On alla passer à la rue de l'horologe et puis dans l'esglise des jésuites là où Monsieur l'Evesque célébra la saincte messe la pontificale avec la musique et grande affluence de peuble et la messe dicte on se retira sur l'heure de une

(1) Voir pour l'Etablissement des Jésuites à Agen, Ph. Lauzun : *Les Couvents d'Agen*. t. I, p. 191.

(2) Les consuls de l'an 1622 étaient Noble Julien de Cambefort, sieur de Selves, Bernard de Corne, bourgeois et marchand, Pierre Delpech, bourgeois et marchand, Jehan Lavergne, avocat en la Cour, Jehan Laborde, avocat en la Cour, Gérauld Verduc, avocat en la Cour.

Digitized by Google

heure après midy. Les pénitens blancs allèrent en procession visiter ceste esglise à cause du Sainct Sacrement sur les quatre heures du soir. Monsieur l'Evesque d'Agen prescha où dict vespres sur le soir fort tard. Les pénitens blus y allèrent en procession. Devant la procession du matin tous les escoliers marchoient devant toutes les processions en grand triomphe. Leur basse cour estoit bien garnie de tableaux de force jésuites qui avoit esté tués pour la religion en divers lieux du monde. Pendant toute la semaine on fist force célébrité, explication des énigmes, tragédies là où les escoliers ce exersoit. Les pénitents gris y feurent en procession. Il y eust deux sermons chasque jour avec force musique aux messes du matin et force dévotion et grand concours de peuble qui alloit. Ce fust une grande réjouissance pour ce qu'on n'avoit veu jamais célébrer canonization dans Agen.

Le dimanche après on fist une tragédie sur les trois heures. Il y assista force peuble. Sur le soir il y eust au Grevier feu de joie où tous les escoliers avec leurs guidons, le tambour batan, vindrent sur le Grevier, pour mettre le feu au buscher qui estoit apresté. Il y eust plus de quatre mille hommes et grande réjouissance de tout le peuble ; et tous les escoliers, le buscher brulan, crioit à haute voix : Vive le Roy ! Ce fust une grande solennité. Les emblesmes durèrent huict jours pour les explications.

Anne de Redon, seur de M. le lieutenant principal (1) a exposé dans l'esglise de La Chapelle un mardy 24e jour de may 1622.

Marthe de Pau a exposé dans l'esglise de Renaud qui est au-delà le bout du Grevier le douziesme jour de juin de l'an mil six cens vingt deux.

---

(1) Thomas de Redon, lieutenant général en la Cour Présidiale. Il était marié à Damoiselle Isabeau de Cambefort. (Arch. d'Agen GG. 1.) Il ne faut pas le confondre avec Me Florimond de Redon, lieutenant particulier et assesseur criminel depuis 1582, ou avec Jean de Redon, vice-sénéchal d'Agenais, ou encore avec Laurens de Redon, avocat en Parlement, procureur du Roy au siège présidial. (GG. 1.)

Digitized by Google

Monsieur Pomaret, prébendier de Sainct Caprasy, décéda le dixiesme juillet l'an 1622.

Le 13e jour du mois d'octobre 1622, Monsieur le Maréchal de Thémines, lieutenant du Gouverneur pour le Roy en ce païs (1), un vendredy sur les six heures du soir, entra dans Agen, qui estoit fort tard, quy fust la cause qu'on ne luy fist aucune entrée. Mais les Consuls avec leurs chaperons luy firent harangue dans la basse cour de M. de Roques où il estoit logé. Madame sa femme, quelques jours auparavant estoit arrivée et estoit à mesme maison logée ; et le dix-septiesme du mesme mois, Monsieur le Mareschal s'en retourna devers le Roy qui estoit à Monpelier pour lors assiégée comme estant ville rebelle (2). Madame la Mareschale demura quelques jours après le despart de Monsieur le Mareschal dans Agen.

Monsieur de Lescazes, advocat et bourgeois d'Agen, agé de

---

(1) Pons, seigneur de Lauzières, de Cardaillac, marquis de Thémines, gouverneur et sénéchal de Quercy, maréchal de France (1616). En récompense de l'arrestation du Prince de Condé dont le Roy l'avait chargé, Roquelaure s'étant démis de la lieutenance de la Guyenne, le Roy nomma Thémines lieutenant à sa place. En septembre 1622, il épousa en secondes noces la petite fille de La Noue, dit Bras de Fer, veuve de Joachim de Bellengreville. Il avait pris part au siège de Montauban (1621) et de mars à mai 1622, il assiégea Tonneins sous le duc d'Elbœuf et avec lui. Pendant le mois de septembre 1622, le maréchal et le sieur d'Arpajoux, lieutenant de gouverneur en Languedoc, firent le dégat autour de Montanban. Il s'y passa un fait atroce «... Quelques femmes et enfants estant « sortis dudit Montauban pour aller vendanger sous la faveur de quelques mousquetaires et gens à cheval, on en tua la plus grande partye.» (*Mercure François*, t. VIII, p. 809.) — Le Maréchal de Thémines mourut à Auray, gouverneur de Bretagne, le 1er mars 1627. La Maréchale mourut vers 1649.

Tallement des Réaux conte l'histoire du mariage de la Maréchale ains qu'il suit. Elle avait été veuve de Chambray, sieur de Pierre-Bussières en Limousin, puis de ce vieux bonhomme de Bellengreville, nonagénaire. Le fils du Maréchal de Thémines en était amoureux. Blessé mortellement le 11 décembre 1621 pendant les guerres de religion, il chargea son père le Maréchal d'aller dire à Madame de Bellengreville qu'il était mort son serviteur. Le Maréchal s'acquitta de la commission, en devint amoureux et l'épousa. (Tallement des Réaux, *Historiettes*, Edition Monnarqué, t. v.)

(2) Le Roi avait investi Montpellier (1er septembre 1621). La place était commandée par le sieur de Callonges, « gentilhomme du Condomois », dont le château sis dans le canton du Mas-d'Agenais existe toujours et faisait partie du diocèse de Condom. Callonges était le favori du duc de Rohan, qui en janvier 1622 lui avait donné le gouvernement de Sommières. (*Histoire générale du Languedoc*, t. 7, pages 960, 976, 979.)

Digitized by Google

nonante ans, morust le dixième février 1623 et fust enseveli dans l'esglise de l'Ave Maria, couvent des Religieuses.

Monsieur Martinet, prestre et chanoine de Sainct-Estienne, décéda le 29 avril 1623, sur la minuict un samedy, de soir ; laissa la chanoinie à son frère (1). Il fust ensevely dans l'esglise des pères Capucins et dans la chapelle de Sainct François, là où les pères ount leur sépulture et parmy eux les pénitens blus assistèrent et les deux chapitres et les quatre mendians, les cloches à branles. Il y eust grande affluance de peuple à cause que c'estoit un dimanche 30e avril. Quatre prestres et autant de pénitens le pourtoit à la sépulture. On sortit le corps par le petit cloistre et on le pourta dans l'esglise devant le chœur en chantant le *Libera me Domine*. Iceluy finy on dict le *De Profundis* en musique et à la fin l'oraison et icelle dicte on chanta l'*In exitu Israel*, sortant par la grande porte de la place droit aux Capucins pour faire le reste de l'office qui fust sy faict solennelement ce qui ne c'estoit plus faict dans ceste esglise ny aient personne droit de sépulture. Ce fust par grâce particulière comme bienfaiteur du couvent.

Monsieur le Mareschal de Thémines entra dans Agen le 17 mai 1623 pour atendre Monsieur d'Espernon qui devoit faire son entrée. Monsieur le Mareschal fust logé chez M. Delpech, lieutenant criminel (2).

Le 26 May 1623 est arrivé dans Agen Monsieur l'Evesque de Lectoure pour saluer Monsieur d'Espernon. Il estoit logé chez M. de Vernioles, chanoine de Sainct Estienne.

Le 27 May 1623 est arrivé dans Agen Monsieur l'archevesque d'Aaux pour saluer Monsieur d'Espernon, comme gouverneur de ce pais. Il fust logé dans l'Evesché. Il dict messe dans

---

(1) Il s'appelait Hadrian de Martinet. Il servit de parrain à Hadrian de Redon, fils du lieutenant principal, Thomas de Redon, et d'Isabeau de Cambefort, le 3 juillet 1625. (*Archives d'Agen*, GG. 1.)

(2) Le Duc avait été nommé gouverneur de Guyenne le 28 août 1622. Il fit son entrée solennelle le 24 mai 1623 et non le 24 mars, comme le dit Labénazie, (*Histoire de la ville d'Agen et du pays d'Agenois*. Edition de Dampierre. — St-Nicolas de La Balerme, 1888.) — Malebaysse assigne à cette entrée la date du 16 mai, « ung mercredy ».

Digitized by Google

la chapelle de l'Evesché et assista à la grand messe et au sermon (1).

Le mesme jour que dessus arriva dans Agen, Monsieur l'evesque de Tabres *(sic)* pour saluer Monsieur d'Espernon ; il fust logé chez Monsieur de Dorée proche de la maison où Monsieur d'Espernon estoit logé qui estoit chez Monsieur de Roques (2).

Monsieur de Goundrin (3) gouverneur du pays de Biart (4) arriva dans Agen le 28 may 1623 pour saluer Monsieur d'Espernon. Il fust logé ches Monsieur de Gardès, conseillier (5).

Le dernier jour de may 1623, Monsieur d'Espernon tint à baptesme une fille de Monsieur le maréchal de Roquelaure, marrine fust Madame de Pourdiac (6) un mercredi à Sainct Estienne. Monsieur d'Agen (7) baptissa devant le grand Autel, vestu à la pontificale avec son pluvial, mittre et crosse, assisté du chappitre. Il y eust grand nombre de noblesse. La musique et l'orgue chantèrent toujours pendant les cérémonies du baptesme. Le soyr Monsieur d'Agen leur donna à souper dans l'evesché ou assistèrent à table Messieurs d'Espernon, de Roquelaure, l'evesque de Biron, les deux fils de Monsieur de Roquelaure (8), le comte Launiac (9), Monsieur de Birac, un

(1) Léonor de Trappes, archevêque d'Auch.

(2) La ville d'Agen fut condamnée à dire d'expert à payer au sieur de Roques la somme de 900 livres pour le logement du duc de Mayenne en 1621, du duc d'Epernon et du maréchal de Thémines dans les années 1621 à 1623. (BB. 46.)

(3) Sa mère, Paule de Bellegarde, eût d'interminables procès avec la ville d'Agen, relativement à l'indemnité que lui devait le Pays d'Agenais pour la démolition de son château de Sauveterre. (BB. 46, 101, 156, 169, 181. 221. FF. 173.)

(4) Pays de Béarn.

(5) Jean de Gardès, conseiller au Présidial, eût aussi des difficultés avec les consuls pour le loyer de sa maison. (FF. 173.)

(6) Le maréchal Antoine de Roquelaure, baron de Lavardens et de Biran, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, chevalier des ordres du Roi, avait pour femme une Pordéac, Suzanne de Bassabat de Pordéac.

(7) Claude de Gélas.

(8) Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure et Louis, marquis de Roquelaure. Gaston Jean-Baptiste fut le célèbre bouffon. En 1646, le premier devint lieutenant-général de Guyenne, duc de Roquelaure en 1652, gouverneur de Guyenne en 1679 et mourut en 1683. Il était né en 1617. Les deux fils du Maréchal et sa fille Henriette, ci-dessous, étaient du second lit.

(9) Charles II de Laugnac, fils du capitaine des quarante-cinq.

Digitized by Google

capitaine des gardes du Roy, Monsieur de Monferran (1), le maistre des requestes de Monsieur d'Espernon, le maistre des fils de Monsieur de Roquelaure, Monsieur de Gelas, frère de Monsieur d'Agen, Madame La Mareschale, la comtesse de Launiac (2), la fille de Monsieur Le Mareschal qu'on avoit baillé le Saint Cresme (3), Mademoiselle d'Auterive (4), Mademoiselle de Montesquieu (5), Madame de Magnios, tous lesquels furent, par Monsieur d'Agen, festoyés.

Le second jour du mois de juin 1623, Monsieur l'Evesque de Lectoure s'en retourna à Lectoure et Monsieur le Mareschal de Roquelaure et Madame et Messieurs ses fils s'en retournèrent à Lectoure à son gouvernement.

Monsieur d'Espernon demura quelques jours dans Agen après ces messieurs ceux nommés.

Monsieur l'Evesque de Rodès est arrivé dans Agen le 3e jour de juin 1623 pour saluer Monsieur d'Espernon gouverneur pour le Roy en ce pays.

Le 19 may 1623, Monsieur le Mareschal de Témines s'en est allé sortant d'Agen devers Notre-Dame de Garreson et de la Encausse.

Le vingt quatriesme may, veille de l'Assension un mercredy 1623 fut festé l'entrée de Monsieur d'Espernon, gouverneur pour le Roy en Guienne, venant du costé du Port-Saincte-Marie (6). Il y avoit quatorze drapeaux sur le Grevier, toutes les compagnies bien armées ; les colouvrines y estoit ausy. Monsieur d'Espernon estant arrivé, avant qu'entrer dans la ville, s'en alla au Grevier, pour voir le battaillon comme il estoit rangé. Le coronel de Saint-Yves (7) estoit Monsieur de

(1) François II de Monferran, 1er baron de Guyenne, seigneur de Cancon et de Casseneuil.

(2) Sérène de Durfort de Bajamont, femme de Charles II de Montpezat de Laugnac.

(3) Henriette de Roquelaure, qui devint la femme d'Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix.

(4) Antoinette de Ranse, femme du baron d'Hauterive, Jean de Raffin.

(5) Suzanne de Roques de Montesquieu, femme de François d'Estrades.

(6) Il était gouverneur de Guyenne depuis le 27 août 1622.

(7) Le bataillon des hommes de loi dont Saint-Yves était le patron.

Digitized by Google

Langellié, advocat et jurat, qui luy fist l'arrangue, estant au devant du bataillion accompagnié des autres capitaines du bataillion. Monsieur d'Espernon fist deux fois le tour du bataillion et par après avec toute sa suite s'en alla entrer à la porte du Pin. Là où le premier Consul accompagnié des autres, aient les robes rouges, lui fist son arangue et par après Monsieur le Président Boysonnade (1) fist la sienne estant accompagnié du corps présidial puis et après Messieurs de la Chambre (2), Monsieur le Président Pichon (3) avec le reste des Messieurs de la Chambre. Cella faict, les consuls (4) prindrent le poille (5) qui estoit de velours à fons d'argent, le portèrent au devant de Monsieur d'Espernon pendant le chemin jusques à son logis. Les quatre couvents (6) et le chapitre de Saint-Caprais le conduisirent jusques à Sainct-Estienne la où Monsieur l'Evesque lui fist son arangue accompagné de son chapitre (7). Et puis après, Monsieur d'Espernon alla devant le grand autel faire sa prière. La musique et l'orgue chantèrent le *Te Deum laudamus* et à la fin Monsieur l'Evesque donna la bénédiction et puis Monsieur d'Espernon s'en alla à son logis par la rue de Garonne, icelle toute parée jusques à son logis (8). Les grandes cloches sonnèrent toujours à branles (9).

---

(1) Antoine de Boissonnade, juge-mage, successeur du Président d'Orty, dont il avait épousé la fille.

(2) Chambre de l'Edit de Guienne. (B. B. 42.)

(3) Bernard Pichon, celui qu'on appela plus tard pendant la Fronde le Grand Président.

(4) Les Consuls de 1623 étaient MM. de Loubatery ; Delpech (puis par la démission de ce dernier, le sieur de Cambes) ; Singlande, avocat ; Vacquier (ou Vaqué), bourgeois ; Jacques de Cortète, sieur de Cambes ; Daurée, avocat ; de Maurès, avocat.

(5) Les Jacobins, les Carmes, les Augustins et les Capucins.

(6) Les honneurs du poêle étaient exclusivement réservés au Roi ou à ses représentants. Le fils du duc d'Epernon, Bernard de la Valette, eût de longues constestations avec les évêques qui réclamaient ce privilège que les communautés d'Agenais leur refusaient.

(7) Il y avait à Agen deux chapitres. le chapitre cathédral de Saint-Etienne et le chapitre de la Collégiale de Saint-Caprais.

(8) Chez M. de Roques.

(9) Le 17 juin suivant. les Consuls l'invitèrent de signer le procès-verbal concernant le serment qu'il avait fait de respecter et de conserver les privilèges de la ville à sa première entrée dans la cité. Il prit le livre juratoire et le lut tout au long. Il signa et à sa prière signèrent Consuls et Jurats. (B. B. 44.)

Digitized by Google

Le huictiesme jour de juin 1623, sur les quatre à cinq heures du soir décéda Mademoiselle de Loubatterry, la vieille, fut ensevelie à Sainct-Hilaire. Les deux chapitres et les quatre mendiants assistèrent à sa sépulture. Ce fust le jour et feste de la Pentecoste après vespres (1).

Le jour et feste de la Pentecoste Monsieur d'Espernon assista avec les messieurs de la chambre à la grand'messe et au sermon de l'après-disnée. A vespres Monsieur d'Agen fit l'office. Le Père Placide fit le sermon estant gardien des Pères Capucins (2).

Le cinquiesme jour du mois de juin 1623, Monsieur d'Espernon est parti d'Agen pour s'en aller devers Moissac.

Le mesme jour 5 susdict 1623, décéda Mademoiselle de

D'après le *Journalier des Consuls*, les six Consuls le reçurent « au bout de la barrière, hors lad. porte (du Pin) ». Il s'assit sur un « théâtre ». Le premier consul Loubatery lui rappela que les gouverneurs de la Guyenne, dès leur première entrée, prêtaient serment sur le *Livre juratoire* de respecter les libertés, franchises, coutumes et privilèges de la ville, serment que d'Epernon prêta à genoux sur les Saints Evangiles : « Monseigneur, vous nous promettez « et jurez de nous estre bon et loyal gouverneur, de nous protéger de tout vostre « pouvoir comme n. gouverneur et nous maintenir en nos privilèges, coutumes, « franchises et libertez ». En présence de quatre chanoines et d'un prêtre vêtus de leurs surplis, devant Monsieur de Fromagères, grand Prieur de Toulouse, de sieur de Grammond, gouverneur de Bayonne, et de plusieurs autres grands Seigneurs : « Ouy, dit-il, je vous l'ay jà promis et le vous confirme encore ». Les Consuls prêtèrent serment à leur tour d'estre bons et fidèles serviteurs du Roi. Le Président de Boissonnade à la tête des Présidiaux, le Président Pichon avec Nos Seigneurs de l'Edit le haranguèrent. D'Epernon, sur un beau cheval « bien harnaché », s'avança, les Consuls au devant, « apportant un beau poële », Messieurs des deux chapitres, les ordres mendiants processionnellement à la suite. Il fut reçu à la Cathédrale par Mgr de Gélas, l'évêque.

Les rues étaient tapissées, « les aubans abattus ». Le Duc marchait entre deux haies de gens de guerre depuis le Pin jusque chez M. de Roques, dont la maison avait été marquée par son maréchal des logis. Le duc alla visiter le bataillon des fréries au Gravier avec leurs quatorze enseignes : Saint-Yves, Saint-Michel, Sainte-Catherine, les tailleurs, les cordonniers, les corroyeurs, les bouchers, les menuisiers, les maçons, les orfèvres, les serruriers, les pointiers et autres se servant du marteau, les cardeurs, les tisserands, les blanchiers, les hôtes, etc. En ordre tout ce monde alla défiler devant son logis où on tira « quantité de mousquetades ». (B. B. 44, pages 358, 359.)

(1) Il s'agit probablement de la mère du consul Florimond de Loubatery, sieur de Bellecombe, qui fut souvent chargé comme syndic du Pays d'Agenais des affaires du pays et qui eût pour ses comptes publics et privés de longs débats avec les Consuls et les jurats d'Agen.

(2) Le Père Placide de Saint-Amour était gardien du couvent de l'Etroite Observance de Bon-Encontre.

Digitized by Google

Teste ; fust ensevelye dans l'esglise des Pères Cordeliers, un mardy (1).

Le onziesme jour du susdict mois 1623, Monsieur le Mareschal de Témines est arrivé dans Agen venant d'Encausse à cause de une indisposition qu'il avoit.

Monsieur d'Espernon est entré dans Agen venant de Moissac et autres lieux circonvoisins le treiziesme jour de juin 1623.

Le unziesme jour de juin 1623, jour de la feste Dieu, le sainct sacrement sortit de Sainct Caprazy. M. de Causade célébra la première messe et porta le sainct sacrement jusques à Saint-Estienne, passant par dessoubs les Cornières sulement, à cause de la pluye qu'il fist ce jour-là. Monsieur d'Espernon assista avec Monsieur le mareschal de Témines après le poille chascun de son costé. Les pages de Monsieur d'Espernon avoit chacun son flambeau blanc allumé autour du sainct sacrement et les carabins en ordre marchoit devant le poille. Le maistre des requestes de Monsieur d'Espernon marchoit après Monsieur le Mareschal et les huissiers alloit devant et après suivoit Monsieur le Président Boysonnade et le reste de la Cour Présidiale et puis un grand nombre de peuble accompaignent le Sainct Sacrement.

Le dixseptiesme jour de juin 1623, Monsieur l'Evesque d'Agen s'en alla à Paris (2).

Le mesme jour Monsieur d'Espernon partit d'Agen s'en allant à Lectoure (3).

---

(1) La famille de Teste possédait une maison à Teste, du côté de Layrac, sur la rive droite de la Garonne. Pendant la Ligue et la guerre des Trois Henri, les Protestants et les Royaux s'étaient emparés sur les Ligueurs du moulin de Layrac. Les Consuls ligueurs d'Agen intimèrent l'ordre au sieur de Teste de rendre sa maison inhabitable ou d'y mettre garnison (1586) (FF. 39). Les ligueurs détruisirent le fort de Teste en 1589. En 1615, à la prise d'armes du prince de Condé, les Consuls d'Agen pour se défendre contre le parti des Princes, établi à Layrac, décidèrent de fortifier Lécussan sur la rive gauche et Teste sur la rive droite de la Garonne (BB. 42). Un ancètre de cette famille, Raymond Teste, était en 1411, juge mage d'Agenais et de Gascogne.

(2) Il s'absentait souvent. En 1627, il y avait deux ans qu'il n'avait paru dans son diocèse, préférant le séjour de Paris, ce que les Consuls lui reprochèrent durement. (Voir *La Misère en Agenais*, p. 35.)

(3) Ce jour, 17 juin, le duc d'Epernon était venu à la Maison de Ville pour accommoder le différend entre les consuls et les jurats. Les jurats prétendaient

Digitized by Google

Le mesme jour ausy partit d'Agen Monsieur le Mareschal de Témines s'en allant devers Cahors.

Le cinquiesme jour de septembre 1623, un mardy, morust et fust ensevely dans l'esglise de Sainte Foy au devant l'autel de Nostre Dame, M. de Vacqué, marchant bourgeois, estant consul l'année qu'il morust. Les deux chapitres assistèrent à la sépulture, les cloches sonnant à branles. Les deux paroisses assistèrent ausy et leurs cloches sonnèrent à branle; les quatre mendiants ausy. Ces collègues assistèrent avec leurs robes rouges.

Le mort avoit sa robe rouge sur sa quesse. Il y eut grande assemblée. Quatre bourgois pourtoit devant le corps un tafetas sur lequel estoit les armoiries de la Ville dépeintes. Les mandes, portant chascun son flambeau avec les armoiries de la Ville en deuil, marchoit devant le corps jusques à la sépulture, de sa maison qui est près de la Porte du Pin et le tout en bel ordre.

Le 6e jour de septembre 1623, les capucins firent leur Assemblée Provinciale dans Agen pendant huict jours dans leur Esglise. Le Sainct Sacrement y fust exposé ou chasque jour il y eust sermon et le mercredy sixiesme dudict mois ils vindrent tous en procession à Sainct Estienne. La grand'cloche seule donna à branle à leur arrivée et sortye de Sainct Estienne. Le Père Placide prescha où il y eust grande assemblée et quelques messieurs de la Chambre et du Sénéchal la suivoit. Après la procession ils s'en allerent de Sainct Estienne à Sainct Caprasy faire leur dévotion. A leur arrivée les cloches sonnèrent à branle et de là s'en allèrent aux Cordeliers, puis aux Jacobins, puis après dans leur Esglise. Ils estoit septante et deux en procession.

Le 6e jour de septembre 1623, sur le soir décéda damoiselle de Redon, lieutenante principale, fust ensevelye le lendemain, veille de Notre-Dame dans Sainct Estienne et dans la chapelle

---

que neuf d'entre eux devaient avec les Consuls prendre part aux élections consulaires. Le duc les exhorta à l'union et à la concorde. Il fit plusieurs belles remontrances aux uns et aux autres. Le premier consul Loubatéry le remercia et dit qu'ils étaient en traité d'accommodement. (BB. 44.)

Digitized by Google

du Purgatoire. Les deux chapitres assistèrent et les quatre Mendiants.

Le huictiesme jour du mois susdict et le jour de la Nativité de Notre Dame, la croix fust arborée dans la ville du Port-Sainte-Marie afin de baptir un couvent pour les Capucins (1).

Décès de Monsieur Borie, prebstre et chaspelain de Sainct Estienne, le 23 janvier mil six cent vingt quatre. Ensevely dans Sainct Estienne.

Le 27e jour de janvier, décéda damoiselle de Redon, assesseur, un samedy ; fust ensevelye à Sainct Estienne dans la chapelle du Purgatoire (2).

Le 6 mars 1624, Monsieur de Goudal exposa à Sainct Antoine un mercredy, la fille de Monsieur de Loubatery, conseillier en la cour des Aydes, qui fust après 1631 installée.

Le 22e jour du mois de mars 1624, un vendredy matin, sur les neuf à dix heures, sortirent d'Agen du couvent de l'*Ace Maria* quatre religieuses, scavoir : Madame de Mauriac, de Lauriesche et de Picard et de Sentou, estant faites principales pour aller à Villeneuve demurer dans un couvent fondé par une dame de ce lieu-là. Avant de sortir d'Agen allèrent dans l'Evesché recevoir la bénédiction du vicaire général, l'evesque estant absent. Icelles ce mirent dans un carosse jusques à la porte du Pin et là estant entrèrent dans deux litières et ainsi s'en allèrent droit Villeneufve et quelques autres religieuses pour les conduire (3).

---

(1) Les Capucins s'étaient installés à Agen en 1600. Ils fondèrent depuis les couvents du Port-Sainte-Marie, de Villeneuve d'Agenais, de Marmande et de Valence d'Agen. Ordre très populaire en Agenais. Dans les testaments du temps, on y trouve à leur profit de nombreuses donations.

(2) Me Florimond de Redon était lieutenant particulier et assesseur criminel. Sa femme, la défunte dont il s'agit, s'appelait Marie de Bonneau. (GG. 1.)

(3) Le couvent de l'*Ace Maria* de Villeneuve d'Agenais avait été fondé par Antoinette de Rafin, femme séparée de biens d'avec Messire Guy de Lusignan de Saint-Gelais, dame de Puycalvary. Le contrat est du 13 avril 1621. Le 13 juin 1623, le Provincial d'Aquitaine, le R. P. Grenier, donna l'obédience à la R. M. de Saint-Tout (Sentou) d'aller fonder le monastère de Villeneuve. Le Journal du couvent qualifie Mme de Sentou de Révérende Mère. Les autres religieuses qui l'accompagnèrent étaient professes, Françoise de Lauriesche, Marguerite Mauriac et Jeanne Picard (Journal du Couvent. Voir Ph. Lauzun, *Les Couvents de la ville d'Agen*, t. II, p. 51.)

Digitized by Google

Le vingt-quatriesme jour de may 1624, décéda M. de Saboros, advocat et bourgeois d'Agen. Les deux chapitres accompagnièrent à la sépulture le jour et feste de la Pentecoste et ce dans l'église des Jacobins (1).

M. l'Evesques de Lombez fust faict prieur à Saint-Caprasy et entra peu après dans Agen pour prendre possession, le 24 may, un vendredy sur le soir, 1624 (2).

Le cinquiesme jour de juillet, une heure après midy, entra M. le maréchal de Thémines par la porte du Pin venant devers Cahors, fut logé chez M. de Charrin, chanoine de Sainct-Caprazy et s'en alla d'Agen à Bordeaux pour voir M. d'Espernon le huictiesme jour du mesme mois mil six cent vingt et quatre (3).

---

(1) Cette famile de Saboros avait fourni des syndics du pays, un consul, un conseiller présidial, un député aux Etats de 1614.

(2) M. Daffis, évêque de Lombez. Les Consuls en chaperons allèrent le saluer chez le chanoine Charrin qui demeurait devant l'église Saint-Caprais. Le lendemain, jour de la Pentecôte, dit le *Journalier des Consuls*, l'évêque « dit la messe pontificalement [à Saint-Caprais] dévant un grand concours de peuble ». Jean Daffis avait été grand prévôt et grand vicaire de Toulouse sous le cardinal de Joyeuse, puis évêque d'Aure.

(3) Le *Journalier des Consuls* donne la date du samedi 6 juillet. Il avait dîné à Pont-du-Casse, revenant de Cahors. Le premier consul, Delas de Brimont, alla l'y saluer. Les autres Consuls l'attendaient à la Porte-du-Pin. Il se rendit à Cadillac chez le duc d'Epernon. Un mois et demi avant, le 23 mai 1624, il était venu à Agen par le Port-Sainte-Marie où étaient allés le rejoindre le consul Dulaurens et les jurats de Selves, Delas, Buard, Baulac, Maurès et autres habitants. On lui offrit une pipe de vin, deux pipes d'avoine et un créac [esturgeon]. On logea sa tro .pe et ses officiers. On défraya ses carabins Le 24, le Maréchal partit pour Cahors « sur l'advis qu'il avoit reçeu que le peuble du Quercy s'estoit « eslevé contre les esleus dudit pays ». Le 1er juin, il mande de Cahors, par l'intermédiaire des Consuls d'Agen, M. de Montastruc, lieutenant de la compagnie de M. le duc d'Epernon en quartier à Vic-Fezensac « pour courre sur les « les gens assemblés en armes dans le pays du Quercy contre les esleus éta- « blis dans ledit pays, *estant au nombre de sept à huit mille hommes* ». C'était encore une révolte de Croquants Les Croquants assiégèrent la maréchal en son château de Thémines.

Le 6 juin, les Consuls reçurent une lettre des Consuls de Cahors et de M. Rangouzes, secrétaire du maréchal de Thémines, annonçant la dispersion de « toute la populace ». Le maréchal écrit aux mêmes « qu'il a mis en entière déroute les mutinés et mis les chefs entre les mains des prévosts ». Par le même courrier, les Consuls d'Agen reçoivent un paquet pour faire tenir à M. le Premier Président. (BB. 44, p. 399 et suivantes.) Il s'agit du premier président de la chambre de l'Edit, le président de Pontac. Le dimanche, 21 juillet, le maréchal se rendit à sa maison d'Estillac, venant de Bordeaux. (BB. 44.)

Digitized by Google

Le troisiesme jour de juillet oparavant esposa M. de Gasc (1) damoiselle de Bertin, un mercredy, à Sainct-Estienne.

Le 24 juillet 1624, deceda la femme de M. Maury, notayre, fut ensevelye aux Cordeliers.

Le quinziesme juillet 1624, deceda M. de La Tour, bourgeois, d'une poplexie et soudenement fut ensevely à Saint-Estienne dans la chapelle des Apostre. Les deux chapitres assistèrent à son enterrement (2).

Le troisiesme jour d'aoust 1624, un samedy, feste de l'Invention Sainct Estienne fust faicte procession avant la grand'messe qui ce dict après tierce, tout autour des Cornières, icelles estant parées de linceuls et ce à l'honneur de la relique de de Sainct Estienne, de sa teste apportée de la ville de Rome avec la chasse d'argent, présent faict par M. le grand Archidiacre, frère de l'Evesque qui estoit M. de Gelas, comte d'Agen. Il estoit pour lors dans Paris mais M. son frère, qui fist le présent, estoit dans Agen. La dicte procession fust faicte en ceste façon : tous ceux du chœur vestus suivant la croix et force peuble allèrent en chantant dans l'Evesché pour prendre la chasse où estoit la saincte Relique, deux acolytes portans deux chandeliers et chandelles allumées. La chasse estoit dans la chapelle de l'Evesché sur l'autel. Celuy qui devoit célébrer la messe grande avec un pluvial, les deux diacres à son costé ; un prestre porta la chasse dans Sainct-Estienne en procession et la posa sur le grand autel et puis tous ceux du chœur prindrent leur pluvial et firent leur procession avant la grand'messe autour des Cornières. Les Messieurs de la Chambre assistèrent et la Cour présidiale et force peuble. Cela faict et achevé on célébra la grand'messe.

---

(1) Le sieur de Gasc était seigneur de Castel-Noubel.

(2) Pierre de La Tour, sieur de Fontirou. Sa veuve, était Marie de Goudaih, fille de Loys, conseiller au Présidial, et de Constance de Durfort ; son mariage date du 5 septembre 1593.

Le sieur d'Estrades et le sieur de La Tour avaient été chargés par les Consuls de garder la ville avec leurs compagnies pendant la révolte des princes (1614).

Pierre de Latour avait un fils, portant le même prénom et, en 1621, enseigne au régiment de Navarre. Il fut, cette même année, blessé à la tête au combat de Gensac. (*Mémoires de Buard, Revue de l'Agenais*, t. xxx, p. 353.)

Digitized by Google

Le cinquiesme jour du mois d'août de l'an 1624, un lundy, sur les trois à quatre heures du matin, M. de Nort, chanoine de Sainct-Estienne, décéda et fust ensevely sous les six heures du soir de mesme jour dans Sainct-Estienne et dans la chapelle du Purgatoire. Les deux chapitres assistèrent à la sépulture. Les cloches des deux esglises sonnèrent à branle. Les quatre couvents assistèrent à la sépulture. Il y eust vingt-quatre pauvres vestus (1) aportent un flambeau chacun de deux livres. Pendant les deux jours qu'ils firent les honneurs, il y avoist grande assemblée du peuple.

Le dix-huictiesme du mois d'octobre de l'an 1624, Monsieur de Lombès, prieur de Sainct-Caprasy, arriva à Agen un vendredy sur le soir venant pour faire l'office le jour de la feste de Saint-Caprasy qui arriva le 20e du mois susdict.

Il fist l'office dans son esglise à la Pontificale. Il y eust sermon le jour de la feste, le matin, par un de sa suite.

Le vingt-huictiesme jour d'octobre 1624 est arrivé dans Agen, M. l'Evesque d'Agen venant de Bourdeaux d'assister au Concile Provincial (2) tenu dans la dicte ville un mardy, sur les cinq heures du soir.

Le trentiesme d'octobre de l'an 1624, veille de la feste de tous les Saincts, Monsieur d'Agen fist l'office à vespres et celebra la messe grande. Le lendemain M. de Ducros, chantre, occupa place avec son pluvial et son baston d'argent doré pendant l'office. Son siège estoit garny pour ce mettre à genoils du coste de M. le grand Archidiacre (3), estant son dict siège bas, que luy mesme c'estoit fait garny pour assister à l'office et accompagna les chappiers lorsqu'ils portarent (4) l'antienne à Monsieur d'Agen officiant, luy estant au

(1) A la mort des personnages importants c'était un usage en Agenais de vêtir des pauvres et de faire des distributions de pain, de vin et d'argent, qu'on appelait « La Caritad », usage en partie conservé.

(2 Les Assemblées Provinciales étaient quinquennales et se tenaient au siège métropolitain. Les Assemblées générales du clergé étaient décennales et se tenaient à Paris, après les Conciles Provinciaux.

(3) Balthasar de Gélas.

(4) Forme de langage usitée en ce temps et dont le Maréchal de Laforce, dit Tallement des Réaux, ne put jamais se débarraser.

Blaise de Monluc l'emploie couramment dans ses *Commentaires* (V. Edition

Digitized by Google

milieu de deux chanoines chappiers. Aient son baston d'argent en main s'en retourna à sa place et les chappiers à la leur pour entendre le reste de l'office.

Le deuxiesme jour de novembre, Monsieur de Lombès s'en est retourné à son evesché.

Le 7 de novembre 1624, Monsieur l'Evesque de Poitiers est arrivé dans Agen venant de Nostre Dame de Garreson, fust logé à l'evesché, s'en alla le lendemain devers Villeneuve.

Le dix novembre 1624, Monsieur le Président Bernet, premier président en la chambre de l'Edict dans Agen, arriva pour l'ouverture du Palais de la Chambre, un dimanche avant vespres (1).

Le douziesme jour de novembre, mesme année, les messieurs catholiques de la Chambre ouirent la messe qui ce celebra dans la chapelle de la Maison de Ville où il y eust musique. Monsieur le Président Bernet et trois conseillers assistèrent à la grand'messe et force peuple.

Le vingt-six novembre 1624, Madame d'Estrades est arrivée de Paris. Ce logea dans sa maison (2).

Le vingt-sixième jour de novembre, an susdict, Monsieur d'Espernon fist son entrée dans Lectoure là où estoit le maréchal de Roquelaure, gouverneur d'icelle.

Le deuxiesme jour de décembre 1624, sur les quatre à cinq heures du soir, Monsieur d'Espernon entra dans Agen par la Porte Neuve, venant de Lectoure dans laquelle il y avait fait

---

de Ruble). On trouve cette même forme fréquemment employée dans le *Journalier des Consuls* et dans le *Journal de Malebaysse*

(1) Joseph du Bernet, né à Bordeaux vers 1584. Le 18 août 1643, il remplaça d'Aguesseau comme premier président du Parlement de Bordeaux. Il avait épousé en secondes noces Marguerite de Sevin (1633). Le château de Castelnoubel, près Agen, lui appartenait. Il mourut à Limoges le 19 mai 1652, victime de la Fronde. (V. *La Fronde en Agenais*, t. I, p. 33 et t. II, passim.)

A l'occasion de son arrivée à Agen, les Consuls, en septembre 1624, avaient loué pour 450 livres la maison de Naux, appartenant à M. de Nort. Le président Du Bernet refusa net, voulant comme les autres sieurs Présidents loger chez M. d'Estrades. Le dimanche 10, il fut reçu par le premier consul De Las et le consul Ratier et se rendit chez M. d'Estrades, la maison de son choix. On donna 25 écus de dommages-intérêts à M. de Nort. (BB. 41.)

(2) François d'Estrades, père du futur Maréchal de ce nom, avait pour femme Suzanne de Secondat de Roques.

Digitized by Google

son entrée ; fust logé dans la maison de Monsieur le président Boysonnade (1).

Le quatriesme jour susdict Monsieur d'Espernon changea de maison et fust logé au logis de M. de Roques devant le Palais (2).

Dr COUYBA.

(à suivre.)

---

(1) Le 30 novembre, les consuls De Las et Ratier avec le jurat Buard allèrent saluer le duc à Lectoure. Le 2 décembre, les consuls De Las et Deschamps le rejoignirent au passage de Boé. Les consuls de Lescazes, Dulaurens, Ratier et Girardin l'attendaient à la Porte-Neuve. La maison de M. de Boissonnade appartenait de nos jours à Mlle de Raymond, rue de l'Ecole Vieille.

(2) Aujourd'hui la Mairie d'Agen. On avait loué la maison de M. de Roques pour le duc et pour le lieutenant du Roi, Mgr le maréchal de Thémines qui en 1622 avait remplacé le maréchal de Roquelaure à la lieutenance générale. M. Chassaing, procureur, fournit la tapisserie laquelle appartenait à M. de Roques. Les chevaux du duc furent logés chez Lacord au Pin et les chevaux de sa suite dans les autres logis de la ville « sans charger les habitants ». (BB. 44.)

Digitized by Google

UNE MÉTHODE DE GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

(AVEC EXEMPLES TIRÉS DE L'AGENAIS)

Toutes les sciences ont passé par une phase purement descriptive, contemplative, pourrait-on dire, où les phénomènes étaient observés et décrits uniquement pour eux-mêmes. Ce n'est que progressivement qu'elles se sont dégagées de cette méthode, utile sans doute dans une période de doutes et de tâtonnements, mais singulièrement limitée dans son horizon. Aujourd'hui les savants en ont brisé le moule devenu trop étroit et ils étudient les phénomènes, non plus dans leurs apparences, mais dans leurs causes et leurs effets. C'est seulement de cette substitution du point de vue dynamique au point de vue statique que date le mouvement qui, au cours du XIXe siècle, a entraîné les connaissances humaines dans un magnifique élan d'irrésistible progrès.

Seule, la science géographique s'est attardée jusqu'à la fin du siècle dernier dans cette première phase. Ce n'est qu'à la voix de Karl Ritter et d'Elisée Reclus qu'elle a enfin adopté la méthode dynamique à laquelle toutes les autres sciences s'étaient déjà ralliées. Tandis que les anciens géographes considéraient la géographie à la manière d'un musée dans les vitrines orographiques ou économiques duquel ils entassaient les monts ou les statistiques, l'école nouvelle, brillamment représentée en France par MM. de Lapparent, de Margerie et Vidal-de-Lablache, recherche « l'explication des formes du « sol et des différents aspects de la vie à la surface du globe ».

La description de la terre n'est plus désormais la sèche nomenclature qu'elle est si longtemps restée ; elle n'est pas davantage l'accumulation de statistiques comme le voulaient les géographes allemands ; elle est encore moins une branche de la littérature comme la regardaient certains savants qui

Digitized by Google

tentaient de supprimer jusqu'aux noms de lieux; elle est une science d'observation et non une science livresque. Les nomenclatures fastidieuses, les descriptions plus poétiques que véridiques doivent être maintenant bannies de la science géographique ou tout au moins ne plus subsister qu'à titre documentaire. Le globe terrestre qui paraît figé dans une immobilité sépulcrale est le siège d'actions et de réactions intenses. Les Pyrénées et les Alpes, qui semblent dormir d'un sommeil éternel sous leur manteau de neige et de glace, ont dejà perdu la moitié de leur hauteur et le jour n'est pas éloigné où, charriées dans l'océan par les fleuves, elles ne seront plus qu'un souvenir. Le sol que nous foulons aux pieds, le paysage que nous contemplons ont été le théâtre de révolutions profondes et sont encore le siège d'une vie intense. Il s'agit d'analyser, d'évoquer et de faire revivre le passé et c'est dans cette résurrection que nous devons trouver l'explication des formes particulières, des caractères originaux de chaque région géographique.

***

A cette nouvelle conception de la géographie, doit nécessairement correspondre une méthode nouvelle pour l'étude et l'enseignement de cette science. Cependant, à part de rares exceptions, les ouvrages classiques et les ouvrages de vulgarisation semblent encore imprégnés de la méthode « contemplative ».

Il suffit pour s'en rendre compte de jeter les yeux dans un manuel quelconque de nos écoles. Il se divise invariablement en tranches distinctes vendues sous une même couverture, en cloisons étanches dénommées orographie, hydrographie... etc. qu'aucun lien ne réunit, qui sont comme les membres d'un corps sans âme. Il est même curieux de voir jusqu'où a conduit ce besoin furieux de tout diviser, de tout classifier alors qu'il s'agissait tout simplement de réunir, de coordonner ; cette notion artificielle de « ligne de partage des eaux », qui faisait de la surface du globe une succession de bassins

Digitized by Google

fermés, a été inventée de toutes pièces par quelques géographes en mal de divisions et de sous-divisions.

Dans le domaine de la vulgarisation, c'est la même incohérence qui fait que l'on décrit les régions au hasard des voies ferrées qui les traversent ; c'est la même méthode ou la même absence de méthode qui fait que l'on s'attarde à la description d'une ruine ou d'un paysage en oubliant le tout dont ils ne sont qu'une partie ; c'est la même ignorance qui fait que les guides mis entre les mains des voyageurs ressemblent plus à des horaires de chemins de fer ou à des ouvrages archéologiques qu'à des œuvres de géographie. Il convient cependant de signaler les séries des *Voyages en France*, d'Ardouin-Dumazet, monographies régionales qui nous font pénétrer un peu plus avant dans la vie intime de la France. Il faut aussi reconnaître que quelques ouvrages d'enseignement ou de science pure ont déjà paru, qui sont directement inspirés par la nouvelle conception de la géographie (1). Mais leur méthode, plus scientifique que pédagogique, est trop complexe pour des profanes ou de jeunes écoliers et suppose une culture géographique déjà étendue.

Il y a donc là à la fois une œuvre de synthèse et de simplification à tenter, œuvre dont aucun esprit cultivé ne saurait se désintéresser. Il faut unir ce que l'on a trop longtemps séparé, disjoindre ce que l'on a si souvent rapproché ; il faut substituer à une liaison artificielle et conventionnelle une harmonie et une union naturelles. Aussi bien cette œuvre est double et dépend de la solution d'une double question :

1° *Quelle est la méthode rationnelle qui doit être adoptée dans l'enseignement de la géographie ?*

2° *Quelle est la méthode à la fois simple et scientifique qui doit présider à la description d'une région déterminée ?*

Réservant la première question, qui à elle seule mérite une étude spéciale, je vais essayer d'apporter une contribution personnelle à la solution de la seconde.

---

(1) *La Champagne*, par M. Chantriot ; *La Lorraine*, par M. Auerbach ; *La Picardie*, par M. Demongeot.

Digitized by Google

***

Une étude de géographie régionale doit embrasser l'étude du sol sous deux aspects bien distincts, mais étroitement liés cependant : l'aspect physique et l'aspect humain, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi. Telle est du reste la conception des géographes modernes et je ne puis vraiment mieux le montrer qu'en reproduisant la définition de la géographie par l'un d'eux (1) :

« La géographie est divisée désormais en deux partie : « *géographie humaine* s'appliquant à la définition et à l'expli- « cation des relations entre la terre et l'homme ; *géographie* « *physique* qui est l'étude raisonnée des formes du sol, la « recherche des causes qui les ont produites, l'explication du « détail extérieur du relief et par suite de la diversité d'aspect « qui donne à chaque paysage un caractère particulier. »

C'est donc, en quelque sorte, la genèse des formes topographiques et l'histoire de l'action de l'homme sur le sol qu'il faut chercher à faire revivre. Nous sommes ainsi conduits à rechercher les facteurs de cette double évolution et à étudier leur action réciproque. Ces facteurs sont extrêmement variés, mais comme une bonne méthode doit avoir surtout le mérite de la simplicité, nous devons sacrifier un peu à l'exactitude et faire un choix. De ce choix plus ou moins judicieux dépendra évidemment la valeur de la méthode. De la lecture des premiers ouvrages de géographie conçus d'après les idées nouvelles et des études de géographie régionale publiées depuis quelques années par les *Annales de Géographie*, il me paraît résulter que ces facteurs essentiels sont l'histoire géologique et le climat. Je vais essayer d'exposer en effet que la connaissance des conditions géologiques et climatériques suffit à montrer les caractères particuliers d'une contrée et à en déterminer la physionomie. En d'autres termes et pour employer

(1) M. Reclus. *Revue de géographie*. Mai 1905.

Digitized by Google

une formule mathématique commode, je vais tenter de prouver que la géographie peut-être considérée comme fonction du climat et de l'histoire géologique.

La géographie physique considérée comme fonction du climat et de l'histoire géologique

Il est de toute évidence que la connaissance des transformations subies par le sol au cours des temps géologiques est de nature à éclairer et à expliquer son aspect actuel. La géologie et la géographie physique sont des sciences jumelles qui s'éclairent l'une par l'autre. « Les formes et les structures actuelles sont « une histoire qui les rend seule pleinement intelligibles. Si le « géographe n'est pas tenu de déchiffrer cette histoire, du « moins est-il forcé d'y avoir égard, absolument comme l'ethno- « graphe est dans l'obligation de ne pas ignorer le passé des « peuples dont il veut faire comprendre les mœurs et les « caractères physiques (1) ». Pour plus de précision, il est intéressant de citer cette formule saisissante dans laquelle un savant anglais, M. Mackinder d'Oxford, a mis remarquablement en lumière la liaison intime des sciences qui ont le globe pour objet en même temps que la méthode particulière à chacune d'elles : « la géologie, a-t-il dit, est l'étude du passé « à la lumière du présent ; la géographie, l'étude du présent à « la lumière du passé ».

L'influence du climat sur la surface du sol a été remarquée depuis bien plus longtemps encore. C'est que les pluies, par les eaux qu'elles déversent sur la terre, réalisent d'énormes travaux érosifs et sédimentaires : eaux sauvages qui démolissent les roches les plus dures ; eaux courantes qui en charrient les débris dans la mer ; eaux souterraines qui creusent les grottes et les gouffres, domaine de la spéléologie. L'atmosphère est sillonnée de courants éoliens chargés de poussières qui agissent sur les roches à la façon de burins et en déposent au loin

(1) De Lapparent, *Leçons de géographie physique.*

Digitized by Google

les détritus. Les alternatives de gel et de dégel sont aussi des agents de transformation singulièrement énergiques. Bref, la surface de la terre est le théâtre d'actions et de réactions incessantes dont le soleil est l'agent essentiel.

Ces constatations d'ordre général peuvent être confirmées d'une façon éclatante dans l'étude du détail. Quels sont en effet les traits fondamentaux d'où résulte l'individualité physique d'une région? Ils sont tirés à la fois du sol et des eaux ou en d'autres termes de la constitution géologique, de l'orographie ou du relief et de l'hydrographie. Il est facile de montrer que ces caractères constitutifs de la surface terrestre découlent de l'histoire géologique et du climat. J'illustrerai cette thèse d'exemples tirés aussi souvent que possible d'un pays dont cette revue est l'organe, c'est-à-dire de l'Agenais.

Constitution géologique. — La structure intime du sol d'une région résulte évidemment de la connaissance des vicissitudes et des transformations qu'il a subies au cours des siècles. C'est dans l'histoire géologique qu'il faut aller chercher l'explication des anomalies de la composition des terrains. Elle nous dira pourquoi telle région abonde en roches volcaniques tandis que telle autre est riche en dépôts sédimentaires. C'est ainsi que les nombreuses péripéties que retrace l'histoire de la formation du bassin d'Aquitaine, se traduisent par une grande variété dans la composition chimique du sol. L'Agenais à la fin de l'ère tertiaire a été le théâtre d'une lutte incessante entre la terre et la mer, ce qui explique la grande variété des calcaires lacustres (calcaire blanc du Périgord, calcaires blanc et gris d'Agenais, calcaire jaune d'Armagnac) et des dépôts marins (argiles et marnes à *ostrea Aginensis*, mollasses de l'Agenais) qui en constituent le sous-sol.

Le passé ne nous livrera pas seulement la constitution géologique du sol, il nous montrera encore la répartition des diverses roches. Nous saurons pourquoi telle formation nous apparait ici étalée en larges couches et là surgit en pointe au milieu de terrains d'âge différent, nous nous expliquerons pourquoi à cette bande de roches ignées succède brusquement

Digitized by Google

une assise sédimentaire, etc. La bordure jurassique qui limite l'Agenais au nord et au nord-est n'est autre chose que l'ancien rivage de la mer crétacée qui a recouvert le bassin d'Aquitaine.

Enfin, le récit des vicissitudes subies par le sol que nous étudions, projette une vive lumière sur les bizarreries apparentes de la succession des dépôts géologiques. Les incursions de la mer sur un continent laissent toujours des traces tangibles (sables, galets, bancs d'huîtres), les lagunes anciennes sont décelées par un sol tourbeux, les lacs montrent au jour après l'évaporation de leurs eaux un fond tantôt calcaire, tantôt argilo-caillouteux. L'invasion de l'Agenais, à la fin de la période oligocène, par la mer Aquitanienne explique la présence d'une couche argilo-marneuse à *Ostrea Aginensis* entre les calcaires gris et blanc de l'Agenais. C'est un fait que l'on peut constater fréquemment dans la vallée de la Garonne, particulièrement à la montagne du Thabor au nord d'Aiguillon et au-dessus de Port-Sainte-Marie.

Ainsi donc l'histoire géologique suffit à déterminer dans leurs grandes lignes la nature, la répartition et la succession des diverses roches dont est formé le sol d'une région.

Orographie.— Toutefois elle ne saurait nous rendre compte à elle seule des formes que ces mêmes roches revêtent actuellement. Leur aspect est loin en effet d'avoir toujours été le même. C'est qu'à la suite de leur émersion un autre élément est intervenu pour les modifier dans le détail d'une façon toujours très sensible et parfois considérable : c'est le climat. Les alternatives de gel et de dégel, les eaux de pluie, les rayons solaires et les vents sont des agents de transformation extrêmement énergiques. Suivant la plus ou moins grande intensité de leur action que mesurent les chiffres barométriques, thermométriques et pluviométriques, la surface terrestre prend des aspects variés.

C'est ainsi que certaines régions, qui, comme l'Argonne et la Normandie, ont la même constitution géologique, possèdent un relief notablement différent parce que l'une jouit d'un climat

Digitized by Google

continental, l'autre d'un climat maritime. Ce n'est pas à dire que la structure du sol reste sans influence sur son modelé : il est évident que la plus ou moins grande dureté des roches (sables et granits), leur constitution chimique (argiles et calcaires) sont des facteurs importants de la morphologie terrestre. Il faut donc, dans l'étude de l'orographie et du relief, tenir compte à la fois du climat et de la constitution géologique. Mais il est facile de montrer que la connaissance de ces éléments est suffisante pour déterminer les formes générales du sol.

Les montagnes peuvent être décrites dans la disposition des plissements qui les composent et dans leur aspect de détail. Or l'orientation et la répartition des chaînons montagneux nous sont données par leur processus géologique. Ainsi la courbure très prononcée des Alpes a été causée par la résistance du Massif central, qui a joué le rôle de butoir, au cours du soulèvement alpin ; la surrection des Pyrénées à la fin de la période éocène a provoqué la formation de cinq rides ou plissements crétacés à travers l'Armagnac et le Bas-Agenais. Quant à la topographie montagneuse, elle peut être assez aisément prévue grâce à la connaissance des conditions climatériques. Aux altitudes élevées qui correspondent aux points où le culot cristallin est venu au jour, l'influence prépondérante des phénomènes de gel et de dégel, qui tendent à débiter la roche superficielle en fragments de grosseur variable, imprime au paysage un aspect abrupt et déchiqueté. Dans les régions plus basses où l'eau tombe sans former de neige, les phénomènes de ruissellement interviennent d'une façon de plus en plus active à mesure que l'altitude décroît et l'aspect montagneux dépend dès lors de la nature des roches. Aux terrains imperméables (schisteux ou argileux), sur lesquels le ruissellement produit son effet maximum, correspondent des croupes arrondies en forme de dômes ou de ballons. C'est généralement le cas des montagnes très anciennes où l'érosion a enlevé les couches supérieures et a mis à nu les roches sous-jacentes (Vosges, Forêt noire, monts de Bretagne). Dans les terrains perméables où la désagrégation des roches se fait par la base,

Digitized by Google

non par la surface, les reliefs abrupts, les murailles de rochers coupées d'étroits défilés, les cirques aux parois élevées abondent (Jura, Pyrénées). Il y a lieu enfin de tenir compte de l'action glaciaire qui permet d'expliquer bien des anomalies du pays de montagne : mers de roches moutonnées, moraines, blocs erratiques... etc.

Relief.— Les mêmes conditions de perméabilité ou d'imperméabilité interviennent dans la topographie des régions non montagneuses. Leur relief dépend de la combinaison de deux formes générales que l'on rencontre partout : les plateaux et les vallées. Les vallées délimitant les plateaux et étant suivies généralement par des cours d'eau, l'on voit que la disposition des mouvements du sol résulte de la disposition des cours d'eau, c'est-à-dire de l'hydrographie. Toutefois, ces formes fondamentales présentent une variété infinie d'aspects et c'est la constitution géologique qui nous permettra d'expliquer ou même de prévoir cette variété. C'est ainsi que la naissance des terrasses dépend absolument de l'alternance des couches résistantes avec des couches tendres et cette loi commande la topographie et l'hydrographie de bien des régions. C'est ainsi que, dans les régions de calcaires fissurés, l'eau ne séjournant pas à la surface du sol, le modelé des plateaux est extrêmement primitif et présente une monotonie qui n'est interrompue que par d'étroits précipices ou de large dépressions sans écoulement. Au contraire, le ruissellement exerce une action considérable sur la surface des terrains imperméables dont l'aspect physique est caractérisé par l'absence de plateaux et l'abondance de croupes arrondies. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer sur la carte d'Etat-Major au $^1/_{80.000}$ les pays de la rive droite de la Garonne, dont les plateaux sont faiblement ondulés mais nettement délimités, avec les pays de la rive gauche dont les collines et les vallons s'enchevêtrent d'une façon inextricable.

Hydrographie.— Mais le relief ne suffit pas à définir l'aspect d'une région. Celui-ci dépend aussi, et dans une large mesure, de l'hydrographie. Je vais montrer que la répartition des eaux

Digitized by Google

courantes à la surface du sol découle à la fois des conditions géologiques et climatériques.

Tout d'abord le tracé des cours d'eau est dominé par la structure et la direction des couches géologiques. Une région plissée impose aux eaux courantes des directions d'écoulement bien déterminées. Il a bien pu se produire des événements tels que fractures de ridements, effondrements de lignes de faîte qui ont modifié ces directions primitives, mais le tracé général n'en reste pas moins celui qui a été fixé par l'orientation des plis. Dans les régions peu tourmentées au contraire, c'est l'inclinaison générale du terrain qui détermine la direction des cours d'eau et chaque changement dans cette direction correspond nécessairement à un accident géologique ou topographique qui modifie le sens de la pente générale. Le soulèvement pyrénéen a eu pour conséquence dans le bassin d'Aquitaine une série de plissements crétacés orientés NO-SE, dont M. Glangeaud a retrouvé de nombreuses traces (1). Ce sont ces plissements qui ont probablement imposé à la Garonne son tracé actuel entre Toulouse et la mer. Peut-être pourrait-on même rattacher l'infléchissement vers l'est du cours de ce fleuve, entre les confluents du Tarn et du Lot, à la formation d'une gigantesque faille par rupture de clef de voûte : on retrouve du reste quelques pointements crétacés à de faibles profondeurs dans les environs de Moissac et d'Aiguillon.

L'action du climat se manifeste surtout dans le détail du système hydrographique. Les climats pluvieux provoquent la formation d'une multitude de ruisselets que l'on chercherait en vain dans les pays où dominent les vents secs. A cet égard il est instructif de comparer la Normandie sillonnée d'eaux courantes et l'Argonne pauvre en rivières. Ces régions ont pourtant la même constitution géologique, mais l'une est soumise à l'influence océanique, l'autre à l'influence continentale.

Quant au régime et au débit des cours d'eau, il est de toute évidence qu'ils dépendent à la foi de la quantité d'eau qui tombe dans leur bassin, de la répartition des pluies dans l'année et de

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, n° 70.

Digitized by Google

la constitution du sol : « Les fleuves doivent être considérés « comme l'expression du climat du sol (1) », a écrit Vidal-de-Lablache. En effet, l'un par la pente et le degré de perméabilité des couches, l'autre par la nature et l'abondance des précipitations atmosphériques et par le degré de l'évaporation contribuent à régler la direction, le débit et le régime des cours d'eaux. Cela est si vrai que l'on voit sous un même climat le cours des fleuves se transformer en traversant des couches géologiques différentes et que leur régime varie dans une même région, suivant les conditions atmosphériques. Le Lot qui sort des calcaires fissurés des Causses est remarquable par son débit constant et régulier, tandis que a Baïse et le Gers, miniscules rivières en temps ordinaire, se signalent parfois par de redoutables inondations.

Ainsi donc, les considérations tirées du climat et de l'histoire géologique permettent d'expliquer la nature, la répartition de la constitution des roches constitutives du sol ; la direction et l'aspect des chaînes de montagnes et les formes générales du relief ; le tracé, le régime et le débit des cours d'eau. En un mot la géographie physique tout entière peut être déduite de ces considérations.

La géographie « humaine » considérée comme fonction du climat et de l'histoire géologique

Dans le cadre ainsi constitué dans ses grandes lignes par la géologie et façonné dans le détail par le climat, l'homme entre en scène à son tour. Mais son action est commandée par les conditions préexistantes et est subordonnée par suite à la géographie physique. C'est seulement dans certains cas exceptionnels qu'il peut modifier la surface terrestre : ainsi il peut dessécher les marais ou conquérir sur la mer de riches polders; par le reboisement il parvient à influer sur le régime des cours d'eau ou à arrêter l'envahissement des sables. Mais la plupart

(1) Travaux sur la Géographie de la France, *Annales de Géographie*, 1892.

Digitized by Google

du temps son action est limitée à l'utilisation la plus fructueuse des forces et des ressources naturelles.

Agriculture. — Le premier parti que l'homme peut tirer du sol auquel il a attaché son existence est de lui faire produire les aliments nécessaires à sa subsistance. Mais la production de ces aliments est subordonnée à la fois au climat et à la constitution chimique du sol. La terre végétale est formée, en effet, aux dépens des couches géologiques du sous-sol, ameublies et décomposées par les influences atmosphériques. Or, une même formation géologique donne naissance en général à des terres agricoles de qualités analogues parce qu'elles contiennent les mêmes éléments dans des proportions uniformes. Il en résulte que les mêmes formations géologiques donnent lieu, sous un même climat, à des systèmes de culture analogues. De plus les influences climatériques particulières auxquelles sont soumises les terres viennent déterminer le genre de culture le plus favorable.

Le prunier se plaît dans les mollasses (1) ; de là les excellents résultats qu'il produit dans tout l'Agenais où affleure souvent cette formation. Le versant de la rive droite de la Garonne, bien abrité des vents du nord, porte de nombreux arbres fruitiers ou produit en abondance des primeurs. (Moissac, Port-Sainte-Marie, Nicole.)

Industrie. — L'exploitation des richesses du sous-sol est évidemment subordonnée à sa connaissance géologique et à celle des vicissitudes qu'il a subies au cours des siècles. Les couches de houille sont le résultat de l'enfouissement des détritus végétaux accumulés par les fleuves dans leur delta. Les minerais ont remonté à la surface du sol au cours des bouleversements de la croûte terrestre ou ont été déposés par les eaux souterraines qui les contenaient en suspension. La géologie permet de déterminer les localités ainsi favorisées et l'on

(1) Calcaires grossiers liés par un ciment siliceux.

Digitized by Google

peut en déduire qu'elles seront le siège d'une activité industrielle intense. A la fin de la période crétacée, les mers tertiaires ont déposé dans la région de Fumel et de Cuzorn un manteau silico-argileux de vingt à trente mètres d'épaisseur au sein duquel des eaux souterraines sont venues déposer les sels solubles de fer et d'alumine qu'elles contenaient en dissolution : de là les exploitations minières de Cuzorn qui produisent le minerai traité dans les forges de Fumel.

Répartition de la population. — Le régime des eaux, eaux fluviales ou souterraines, explique bien souvent les conditions de l'habitat dans une région déterminée et la géologie rend fréquemment compte avec le climat de la distribution de la population à la surface de la terre. Parfois l'eau, dans les vallées sujettes aux inondations ou dans les contrées montagneuses, est un ennemi que l'on fuit. C'est ainsi que la plupart des bourgs de la vallée de la Garonne, dans la traversée de l'Agenais, se placent au bord du canal latéral, fuyant le voisinage dangereux du fleuve : telle est la position de Castelsarrazin, Valence-d'Agen, Damazan... etc. Il est même intéressant de remarquer que les villes qui sont assises au bord même de la Garonne ont été construites aux points où les eaux du fleuve viennent lécher les versants abruts de la vallée ; c'est le cas de Auvillars, Agen, Port-Sainte-Marie, Tonneins, le Mas-d'Agenais, Meilhan, La Réole.

Mais bien souvent l'eau est une amie nécessaire dont on se rapproche : les sols granitiques où l'eau sourd de toutes parts se prêtent beaucoup mieux à l'éparpillement des familles que les terrains calcaires où les ruisseaux sont rares. Les terrains argileux où l'eau séjourne à la surface ou chemine boueuse dans les vallées sont également favorable à la dispersion de la population. Cette circonstance explique le contraste qu'offre la répartition de la population dans le Haut et le Bas-Agenais : dans le nord de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot où dominent les formations calcaires, les hameaux se pressent dans les vallées, les plateaux restent déserts ; dans l'arrondissement de Nérac où les calcaires sont recouverts d'argiles, la

Digitized by Google

dispersion est beaucoup plus grande et l'on rencontre à chaque pas des fermes isolées.

Division de la terre. — Il existe d'ailleurs une corrélation étroite entre la distribution de la population et la présence de l'eau, et par là entre la nature du sous-sol et la division de la terre. Dans les pays où l'eau se trouve facilement, dans les districts argileux par exemple, les petites métairies abondent ; lorsqu'elle est rare comme dans les régions calcaires, les grandes propriétés sont fréquentes ; enfin dans les terres d'alluvions la fertilité du sous-sol s'ajoute à la proximité de l'eau pour favoriser le morcellement à l'infini. Il suffit pour se rendre compte de ce phénomène de comparer les trois zones en lesquelles peut se partager l'Agenais : Haut-Agenais (Villeréal, Castillonnès, Lauzun... etc.), avec ses grosses fermes ; Bas-Agenais et Armagnac où abondent les « bordes » et les petites propriétés ; plaine de Garonne où une famille entière vit sur un hectare.

Voies de communication. — Les considérations tirées de la distribution de la population et surtout du relief président à l'établissement des voies de communications terrestres (routes, chemins de fer, canaux). Il est deux lignes naturelles du sol dont les inégalités d'altitude sont particulièrement atténuées : les vallées qui descendent insensiblement de l'amont vers l'aval, les lignes de faîte dont la continuité n'est interrompu que par des cols. Ce sont ces lignes que suivent presque toujours les voies de communication : routes de vallée et routes de crête communiquant entr'elles par l'intermédiaire des cols ; chemins de fer qui suivent généralement les thalwegs et passent sous les lignes de faîte au moyen de tunnels ; canaux qui par leur nature même sont condamnés à accompagner presque toujours les cours d'eau... etc. Enfin, les voies de communication réunissent toujours deux villes importantes en desservant sur leur parcours le plus grand nombre de localités possible.

Il est intéressant de remarquer qu'Agen est construite à l'intersection de la vallée de la Garonne avec la longue coupure

Digitized by Google

N.-S. formée par les vallées du Gers et de la Petite Masse (ruisseau de Pont-du-Casse) et qu'à ce titre cette ville devait devenir un nœud important de routes et de voies ferrées.

Connaissant la géographie physique d'une région et la répartition de sa population par la méthode précédemment developpée, il sera donc facile d'en tracer à priori les grandes voies de communication.

Ethnographie. — Le milieu façonne dans une certaine mesure les êtres vivants et cette observation a été bien souvent mise en lumière. Tout en respectant dans leurs traits généraux les caractères ethnographiques, le climat et la nature du sol par le mode d'existence qu'ils imposent à l'homme ou par le paysage qu'ils offrent à sa vue, modifient plus ou moins profondément son aspect physique, voire même sa psychologie. Le paysan du Haut-Agenais assujetti aux pénibles travaux que nécessite une terre marâtre est de haute stature, fort laborieux, mais de nature sauvage. Au contraire le métayer des environs de Nérac, accoutumé à une vie large et facile, est de taille moyenne, éminemment sociable, souvent intelligent mais encore plus souvent paresseux. Il est enfin à remarquer que la population de la vallée de la Garonne, située au point de contact du Périgord, du Quercy et de la Gascogne, et dans une région ouverte à toutes les influences, se distingue des populations qui l'entourent par une certaine indécision, l'absence d'une individualité bien nette dans les caractères physiques ou psychologiques.

Ainsi donc l'influence prépondérante exercée par le climat et le passé géologique sur l'aspect physique du sol détermine aussi les caractéristiques des rapports de l'homme avec ce même sol. Assurément, il est d'autres éléments, accidentels ou traditionnels, qui peuvent rendre compte des particularités de ces rapports : ainsi beaucoup d'industries locales ont souvent une origine historique ou économique; le tracé de la plupart des voies de communication d'intérêt secondaire est presque toujours dominé par des considérations politiques ou des questions de clocher. Mais ces faits ont une importance

Digitized by Google

nécessairement restreinte comme la cause d'où ils sont nés et il n'en reste pas moins que les grandes lignes de la géographie humaine sont commandées par les conditions géologiques et climatériques.

***

Je viens de passer en revue les différentes parties dont est formé le tout complexe que constitue la géographie d'une région. Loin de former une « mécanique démontable », la description de la terre ne peut être morcelée. Les caractères dont est composée la physionomie d'un pays s'enchevêtrent et exercent les uns sur les autres des actions réciproques. J'ai essayé cependant de prouver qu'ils pouvaient être à bien des égards considérés comme résultant du jeu de deux facteurs primordiaux : le climat et l'histoire géologique. Ce n'est pas à dire qu'un thermomètre et une sonde suffisent pour explorer une contrée : la nature a des secrets d'une variété infinie qu'elle n'a pas l'habitude de livrer aussi bénévolement. J'ai simplement tenté de dégager les principes sur lesquels devait être fondée une méthode de description régionale pour être à la fois simple et rationnelle.

Bien que j'ai toujours appuyé mes assertions d'exemples certains, il resterait encore à sortir du domaine de la théorie pour entrer dans celui des faits et il conviendrait d'appliquer la méthode que je viens d'exposer à l'étude d'une région déterminée, l'Agenais par exemple. C'est un travail auquel je compte me livrer dès maintenant et que je voudrais présenter dans ses fragments sucessifs aux lecteurs de cette revue dont les observations personnelles me permettraient de corriger les erreurs et les imperfections inévitables d'une première étude.

X.

Digitized by Google

LETTRES

DE BORY DE SAINT-VINCENT(*)

CXV

A M. Léon Dufour

Paris, ce 22 septembre 1824.

Mon cher ami, j'avais bien en son temps reçu votre lettre du 22 juin, à laquelle je répons le 22 septembre, et je vous y avais suivi avec le plus grand intérêt. Mais, accablé d'affaires quand elle m'arriva, je remettais tous les jours à vous répondre.

Entre temps, je me décidai à m'échapper de Paris ; j'avais gagné trois ou quatre semaines d'avance en ouvrage; il me restait deux cents francs de superflu ; je tournai le cap du côté de l'Océan et fus faire sur les rives du Calvados ce que vous avez fait sur celles d'Arcachon. A mon retour, avant hier, je trouvai votre lettre du 24 août qu'a remis à la maison M. Faget, qui n'est pas revenu, et que je n'ai conséquemment pas eu le plaisir de voir. Ayant passé la journée d'hier à dormir et à me refaire, je prens la plume aujourd'hui pour vous répondre en détail et vous raconter mon voyage après m'être entretenu du vôtre.

Vous avez donc revu nos chères Landes dans toute leur longueur. Vous avez parcouru ce pays où je fus m'exercer à de plus longs voyages, et où, il y a trente ans tout à l'heure, je fis ma première excursion avec ce pauvre bon Thore. Je croyais en vérité avoir été aussi loin que la Nouvelle Hollande et ce que je trouvai me paraissait aussi nouveau que ce que j'ai trouvé depuis de l'autre côté de la ligne. Savez-vous que la Chapelle d'Arcachon a un aspect bien singulier. Y avez vous remarqué ces fôrets enfouies sous le sable, et

(*) Voir *Revue de l'Agenais*, t. XXXIII, p. 458.

Digitized by Google

celles dont la côte offre des vestiges réduits en tourbe. L'île du bassin est bien pauvre; celle du Mathoc, que vous nommez de Saint-Jean, qui est toute de sable, me présenta quelques jolies choses; mais tout cela m'a été indignement pillé, durant que j'étais en mer. Les vers ont mangé le reste durant mon exil; ainsi tout ce que vous m'aurez desséché durant votre pérégrination aura le double avantage pour moi et de m'enrichir et de venir de vous. Je suis fâché qu'au lieu de perdre du temps à l'aride *Cap Ferret* vous n'ayez pas passé deux jours à *La Roquette* et recherché les traces de ce *bassin du Pilat*, marqué sur les anciennes cartes et que j'ai encore vu disparaissant de jour en jour. C'est dans les lettes des environs que vous eussiez trouvé cette *Ophioglosse* que de Candolle croit être le *lusitanicum*, dont je n'ai plus qu'un morceau et qui est bien évidemment une espèce nouvelle que j'ai encore de Ténériffe et que je nomme *Arenarium* dans mon herbier. C'est surtout à l'étang de Cazaux qu'il fallait sur la plage rechercher ce *Lobelia Dortmanna* que j'y trouvais inondée en si grande quantité. Je me rappelle fort bien M. Fleuri et surtout les demoiselles Fleuri. Je me rappelle aussi avoir dansé dans la salle ou vous avez été aussi au bal.

J'était jeune et superbe et nourri dans un rang
Où l'on prisa toujours la danse avec le sang !
Que les temps sont changés, et sitôt que du bal
La flute, le hautbois annonçaient le signal

je m'élançai à la contredanse; je n'y songe plus. Je ne me rappelle pas même le nom de M. Hameau. Je le crois un homme instruit, puisque vous le dites; mais je doute fort que son mémoire sur le carbonne de la lune et l'oxigène du soleil fasse fortune à l'Institut. Je m'en informerai cependant lundi prochain et vous répondrai. Mais si votre médecin a une solution fâcheuse, ne vous en prenez pas à moi. Encore une fois, puisque vous me destinez des plantes, donnez m'en, donnez m'en beaucoup. A peine ai-je le temps d'en ramasser, absorbé que je suis et dans la cryptogamie et les *Psychotriées*. Vous me parlez surtout de lichens; tous les vôtres seront bien reçus. Je les conserverai comme types avec votre écriture, les eussai-je déjà vingt fois dans ma belle et somptueuse collection, l'une des plus riches qui existe, mais à coup sûr la plus élégante de toute la terre. Croiriez vous que j'ai seulement 10 *Sticta* et 25 *Gyrophora ;* le reste en proportions. Ce sont surtout mes *Cœnomyces* et *Bœmices* qui ont abasourdi *Delise*. Je lui ai confié mes paquets, parce qu'il est d'une probité scrupuleuse et que sa charmante et rare petite femme peint

Digitized by Google

les espèces nouvelles ou exotiques qui s'y trouvent avec une perfection sans exemple.

Parlons maintenant de ma promenade maritima, alpina, silvatica, philosophique.

J'ai d'abord été passer quatre jours à *Caen* chez *Lamouroux* qui, pour raisons trop longues à vous conter, m'a laissé puiser dans ses doubles. Il a maintenant bien peu de choses que je n'aye pas et j'en ai qu'il ne possède point. D'autres naturalistes de la même ville qu'il ne voit pas (car il vit en ours renfrogné) m'ont fêté en me donnant des échantillons magnifiques. Nous avons ensuite été passer deux jours sur la plage même du Calvados et quatre à *Port en Bessin.* C'est un endroit fort curieux. Croiriez-vous que je n'y ai pas vu une seule, pas vu, dis-je, une seule plante maritime, pas même de *Salsole,* d'*Eryngium maritimum*, etc. ; jusqu'aux limites de la haute mer, ce ne sont que des plantes de l'intérieur, celles des environs de Paris. Mais qu'on en est dédommagé par les *Delesseries*, *Laminaires, Fucassées*, etc. Pour comble de bonheur, deux jours durant on ramenait les folles, genre de filets qu'on va poser à vingt lieues au large durant trois mille brasses de long sur vingt-cinq et trente de profondeur. On en rapporte des choses merveilleuses, et j'ai préparé des échantillons de trois à six pieds d'étendue qui se plient et se déroulent dans mon herbier à faire ouvrir de grands yeux de porte cochère à nos Parisiens. De Port-en-Bressin je me suis rendu à *Vire* chez mon bon Delise, où j'ai reçu l'hospitalité patriarchale. Ce bon Delise a formé une colonie de naturalistes et il a inspiré le goût de notre aimable science à ses beaux-frères, cousins, parents, alliés, voisins, domestiques, etc. Tout le monde a des herbiers où j'ai pris à pleines mains. Pour comble de bonheur, nous avons décidé un jeune médecin de ses amis à partir le mois prochain pour Bourbon dont il nous enverra des bottes de plantes sèches ; pour bonheur plus grand, un jeune disciple de mon ami revenait de Terre-Neuve chargé de *Lycopodes,* de *Lichens,* de *Mousses,* de *Fucus* et de *Confervcs.* J'en ai bien cent espèces. Enfin, chargé de trois cent livres pesants d'échantillons, me voilà de retour, et je vais consacrer deux heures par jour à disposer le tout et à faire mon choix. Je vous enverrais bien des doubles ; mais que vous envoyer que vous n'ayez pas ? Ce n'est que lorsque j'y verrai clair par un bel arrangement qu'ayant rédigé un catalogue, je vous l'adresserai pour que vous m'y marquiez vos *desiderata.*

Votre *Jasione* m'est connue ; mais je n'en retrouve dans mon herbier que de vieux morceaux rouges. J'ai vu enfin sur pied l'*Hypnéno-*

Digitized by Google

phyllum tunbridgense, que Grateloup a trouvé chez vous. Je me suis procuré des échantillons du *Lichen Uncialis* de diverses variétés, depuis une ligne jusqu'à trois pouces de long et depuis le diamètre d'un tube de paille à celui du petit doigt. J'ai aussi vingt variétés de rougifères, blancs, jaunes, verts, bleus, gris, minces, gros, presque simples ou frisés, depuis un pouce jusqu'à huit de hauteur, des bucilaris, *Bellidiflorus, Cocciferus,* admirables, dont on pourrait prendre les éclatantes fructifications en guise de grains de corail pour en faire des colliers. J'ai, de Terre Neuve, un *Néphuraca polaris* de dix pouces de diamètre avec plus de soixante fructifications. Voilà, mon ami, ce qu'on gagne à courir le pays.

De retour à Paris, j'ai joui d'un bien autre spectacle. Les larmes coulaient de tous les yeux ; tout le monde était en noir ; les sanglots et les soupirs, mêlés au bruit des cloches, au battement lugubre des tambours couverts de crêpes funèbres, accompagnaient le sarcophage doré du meilleur des Rois. On portait en grand cortège le corps du plus sage, du plus grand des monarques dans sa dernière demeure. Son illustre corps sort de Paris. A peine a-t-il passé la barrière, que l'on crie : le *Roi est mort, Vive le Roi !* La joie, l'hilarité, l'espérance brillent sur tous les visages. On possède un Roi non moins bon, non moins sage, non moins grand, et l'on est consolé. Les pleurs, les sanglots, les lamentations se transforment en chant d'allégresse, tout le monde se félicite, se réjouit, et tel est le pouvoir de la Royauté qu'un monarque s'appelle-t-il Louis ou Charles, il est toujours sage, grand, parfait, adorable et surtout adoré... Il faut convenir que ce monde est une drôle de chose et qu'il faut être bien sotte-bête-brute pour se mêler des affaires de gens si mobiles, si serviles, si inhabiles. Je rentre donc, en réfléchissant que je viens de voir un beau cortège, qui coûtera cent mille écus et que ces cent millle écus eussent fait le bonheur de mille familles qui pâtiront de froid cet hiver. Je retourne à mes lichens, à mes hydrophytes et à mes fougères, qui valent bien un convoi mortuaire et vous embrasse de toute mon âme.

Présentez mes hommages à votre famille, surtout à Mme Dufour que je voudrais bien connaître. Si vous voyez Lamarque, faites-lui mes amitiés. Rappelez-moi à Dufau et me croyez pour la vie votre tout dévoué,

BORY DE S. VINCENT.

Rue Neuve-Saint-Eustache, n° 18.

Digitized by Google

CXVI

A M. Léon Dufour.

Paris, ce 22 décembre 1824.

Mon cher ami, j'ai trouvé hier en rentrant chez moi votre joli paquet de plantes avec votre lettre du 30 novembre...

(Le *Dictionnaire* réussit à merveille ; c'est grand dommage qu'il n'ait pas voulu y collaborer. Il met peu à peu son herbier en ordre. Ses hydrophylles, fougères et lichens font l'admiration des connaisseurs. M. Fée publie un beau livre sur les Lichens et Delise une monographie des *Stictes*.)

... Mais je vois qu'à peine, il me reste la place nécessaire pour vous dire un mot de votre voyage. Vous n'avez pu voir mon *Ophioglosse* que je voudrais bien retrouver, parce qu'elle ne paraît guère qu'à Pâques. Elle était dans le sable humide des Lettes, derrière le fort de La Roquette, autour de l'ancien *Pilat*, à l'ombre des landiers. La *Lobelia Dortmanna* était sur la plage de *l'étang de Cazaux*, à demi dans l'eau, par l'endroit même où l'on y arrive en venant de la Teste. J'avais quinze ans, quand je trouvai ces plantes, il y a juste trente ans. Je suis certain que je mettrais la main dessus ; je les vois encore. Pour le pré salé, je ne me rappelle pas qu'il soit bien riche ; du moins ayant vu depuis cent pareilles localités, je n'en ai pas rencontré, au contraire, même en Zélande qui n'en donnât autant. Si vous eussiez poussé de l'autre côté du bassin jusqu'aux salines de *Lanton*, vous y eussiez trouvé quelques plantes qui ne sont pas à la Teste. C'est aussi dans le bois de *Lamothe*, vers l'embouchure de la Leyre, que je me souviens avoir cueilli l'*Impatiens noli me tangere*, et dans la rase Lande, que j'ai vu un crocus que je crois être le *luteus* sauvage ; votre *Astragalus Bayonensis* qui se trouve depuis le Verdon jusqu'au Boucau, et qui eut été bien mieux nommé *maritimus*, *arinareus prostratus, glaucescens*, etc., puisqu'elle est glauque et couchée sur le sable du rivage, m'était connue dès mon enfance. Je ne croyais pas alors qu'il y eut une plante sous le soleil qui eut échappé à Linné, et je me suis longtemps creusé la tête pour la retrouver avec le bel *Hieratium* laineux dans le *Species*. N'en pouvant venir à bout, j'imaginais que c'était moi qui avait tort.

Vous devez avoir eu bien du plaisir à revoir cette bonne famille Thore. Ce diable de Franklin ne répond pas aux lettres qu'on lui

Digitized by Google

écrit. Je le crois fort occupé ; mais encore on soigne un peu ses amis, et certes, il n'en a pas de meilleur que moi. J'ai ici un fort beau manuscrit de son père, et qu'à l'aide de quelques corrections j'avais rendu fort lisible. J'ai été au moment d'en avoir 2,000 francs d'un libraire ; mais j'en voulais cent louis ; le marché a manqué ; et depuis ce temps j'ai vainement tenté de renouer l'affaire. Ces rapaces libraires me disaient que le nom de Thore n'était pas assez connu et voulaient que j'y misse le mien, ce qui ne se pouvait ; et puis, on ne veut plus que de la politique ou des *Dictionnaires*, ce que dans l'article *homme*, où j'établis neuf espèces bien distinctes, je caractérise la nôtre par cette phrase : « Faisant des *Dictionnaires* et de la politique « changeant de couleur comme un caméléon et criant au besoin : « Vive le Roi ! Vive la Ligue ! »

Je gage que les Turcs et les Abyssins eux-mêmes nous reconnaîtront, sans tant chercher dans mon *Species* que je ne faisais dans celui de Linné pour reconnaître l'*Astragale* et *Hieratium* dont il a été question plus haut.

Dax, depuis le départ de Grateloup et la mort de Thore, doit être la plus sotte, laide et vilaine petite rogneuse ville qui existe d'un pôle à l'autre. Autant que je me le rappelle, les jolies femmes de mon temps n'étaient qu'au nombre de trois ou de quatre, qui toutes, excepté Mme Barreau, étaient déjà mûres et doivent être aujourd'hui tout à fait décrépites. Pour Mme Barreau, c'est autre chose. Elle avait dix-neuf ans en 1813, dans le mois de septembre, ce qui doit compléter aujourd'hui trente et un ou deux ans ; et on est encore fort sortable à cet âge-là. Mme Daricaud était alors la perle du pays. Elle l'est aujourd'hui de Saint-Sever, où vous pouvez juger de son amabilité.

Je ne finirai pas ma lettre sans vous faire compliment sur vos beaux Mémoires d'anatomie des insectes insérés aux *Annales* de MM. Audouin, etc. Ce sont des chefs-d'œuvres. Vous verrez dans le prochain numéro une amélioration à la coquette, avec une figure. Vous pourriez en faire faire une alors et même plusieurs. Je vous promet que cela vous réussira.

Adieu, mon ami ; présentez mes hommages à Madame que je désirerai bien avoir le bonheur de connaître. Ecrivez-moi par le général Lamarque quand il viendra ici. Il sait sans doute qu'il est du nombre des concerves *(sic)*.

Adieu, tout à vous de cœur,

B. DE S. V.

Digitized by Google

CXVI *bis*

Sans adresse.

Paris, 16 mai 1825 (1).

MON CHER AMI,

Encore que je vous sache horriblement occupé, je viens vous distraire une minute pour réclamer de vous protection et assistance, afin d'avoir, soit pour les bals qui auraient lieu à Paris, ou tout autre cérémonie relative au sacre, des billets ou places (2). Car je voudrais faire voir quelques-unes de ces magnificences à ma fille, Mlle Augustine de St Vincent, ainsi qu'à Mme la colonelle Pillay, femme de l'un de mes camarades. Ce sont deux très jolis visages à produire, et je vous prie d'envoyer ce dont vous pourriez disposer en ce genre à l'adresse de Madame la baronne de Pillay, hôtel Wagram, rue de la Paix.

Tout à vous de cœur et toujours reconnaissant,

Le colonel BORY DE S. VINCENT.

CXVII

A M. Léon Dufour.

Paris, ce 20 septembre 1825.

J'ai tardé à répondre à votre lettre du 19 août, accablé que je suis d'occupations. J'ai ensuite eu un rhume horrible qui m'a rendu malade comme un pauvre chien et qui ne m'a pas permis de prendre la plume. Je profite de mon premier mieux pour vous donner de mes nouvelles. Ma position n'est pas changée. Elle est la même; je la trouve bonne, comme je trouvais l'exil, c'est-à-dire comme ce que je ne puis empêcher, quand je suis sûr d'avoir raison. Victime de toutes sortes d'injustices, volé par le gouvernement, abandonné par tous ceux que j'avais la bêtise de croire des amis, dès qu'ils ont pu croire que j'aurais besoin d'eux, j'éprouve les conséquences de ma délicatesse.

A mon retour en France, après six ans à peu près de proscription, j'aurais peut être pu essayer comme tant d'autres de faire ma paix

(1) En notre possession.

(2) Charles X fut sacré roi de France, le 29 mai 1825, à Reims.

Digitized by Google

avec des opresseurs, de rentrer en grâce, les gens investis des plus hautes places étant demeurés mes amis, ou m'adresser aux personnes qui, ayant suivi les mêmes banières, ouvraient des souscriptions pour tout le monde. Comptant sur un arriéré sacré qui m'est aussi indubitablement dû que ma légion, j'aimai mieux, en l'attendant, m'adresser à de misérables usuriers et faire des sacrifices pour parer aux plus pressants besoins. L'arriéré payé aux Soult, aux Savari, aux Grouchy et autres personnages qui n'en avaient pas besoin, ne me l'a pas été. Les intérêts effroyables m'ont ruiné, abymé, écrasé, et j'ai pris le parti de déclarer qu'ayant déjà payé deux ou trois fois je ne payerais plus d'intérêts usuraires. On a profité des stupides dispositions de la loi pour me mettre la main au collet; j'ai déclaré que je me tenais pour acquitté, et dès ce moment, dussais-je passer ma vie ici (1), je ne donnerai pas un sou. Je rens justice au bon cœur de mon ami Peyronet qui m'a envoyé aussitôt offrir sa bourse (2). J'ai répondu que si j'acceptais, ma conscience m'obligerait tôt ou tard à payer un ami ; mais que, croyant ne plus rien devoir, je n'acceptais pas. Quand aux libéraux, ils ont trouvé plus court de me calomnier, de dire que c'était ma faute, etc, etc. Je ne leur demandais cependant rien ; et quand ils fussent venus faire ce qu'a fait le garde des sceaux, j'eusse fait la même chose. Me voilà donc avec le droit de bien mépriser les trois quarts de l'espèce humaine, bien revenu des illusions de la terre, bien désabusé, connaissant le cœur des bons parisiens à fond, tout-à-fait isolé, décidé à vivre pour moi seul et pour les miens, en droit d'être profondément égoïste, en un mot rendu en moi-même ; d'ailleurs, depuis qu'il ne me faut plus payer des quatre à six cents francs par mois d'intérêts scandaleux, au-dessus de mes petites affaires, vivant bien, mangeant beaucoup, dormant à merveille, vivant avec les bons morts dont les rayons de ma bibliothèque sont richement garnis, et devenu Bénédictin par mes habitudes. Je n'ai besoin ni de consolations, ni de secours, ni de conseils, position la plus heureuse où je me suis jamais trouvé depuis mon arrivée sur cette terre de douleur avec laquelle je ne veux avoir d'autre rapport que la haine et dégout que m'inspirent les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ses mammifères habitans.

Après ce préambule, si vous avez vu M. Galaber, je vous en fais mon compliment; il doit vous avoir assourdi. Quand à l'article

(1) Sainte-Pélagie, où Bory fut enfermé à plusieurs reprises.
(2) Comte de Peyronnet, de Bordeaux, ministre de la justice de 1821 à 1827

Digitized by Google

homme que vous a communiqué Lamarque, qu'il faut comprendre dans le petit nombre de justes qui me feraient sauver Sodome si j'étais le Bon Dieu, je ne vous l'ai pas envoyé, parce que je ne supposais pas qu'il pût vous intéresser beaucoup. Le peu de cas que vous avez fait de l'ouvrage dont cet article fait partie, l'idée que vous avez plus d'une fois et récemment exprimée, que *je n'écrivassais que pour faire parler de moi et pour me mettre en toutes choses où je n'avais que faire*, me poursuivait et j'ai dû choisir pour placer mes 70 exemplaires des personnes que j'ai dû supposer plus indulgentes, je pense d'ailleurs que n'ayant pas partagé mes idées sur *la Matière*, vous eussiez regardé mes idées sur l'*Homme* comme des billevesées. Je ne voulais pas abuser de la circonstance pour vous *forcer à me lire ainsi que je le fis de mon Voyage Souterrain, où je mis vos lettres qui allèrent comme des cheveux sur la soupe pour vous associer à mes niaiseries.*

J'approuve beaucoup votre projet de voyage à *Paris*. Vous feriez fort bien d'y venir faire un tour. On y est oublieux. Si vous y eussiez paru depuis que vous avez publié des travaux importants fort bien faits, vous eussiez pu être plus fortement poussé dans la dernière présentation à l'Institut, et vous méritiez d'y prendre place. Je ne suis pas de ceux qui, *parce qu'on y conteste mes titres,* conteste ceux des autres ; et je pense que vous ferez fort bien de venir vous mettre vous-même sur les rangs pour la première vacance.

Je suis fâché que vous n'ayez pu effectuer votre course du Vieux Boucot jusqu'à Bayonne. Ce doit être une chose assez curieuse à parcourir que l'ancien lit de l'Adour. J'ai passé mille fois auprès, j'en ai vu l'embranchement à la Barre et n'ai jamais pu suivre cette série de marécages qui doit offrir d'intéressantes particularités. Vous ne trouverez pas mauvais que je pense grand chose de *Saint-Jean-Pied-de-Port* ; j'y ai passé et fait des reconnaissances militaires ; pour des naturalistes familiarisés avec les montagnes, ce n'est encore guère alpin.

Je n'ai pu jusqu'ici mettre mes collections assez en ordre pour pouvoir disposer de beaucoup de doubles et j'ai eu peu de temps pour faire des envois. Cependant si vous venez à Paris, je pourrai sur les lieux vous enrichir. Au reste, depuis trois à quatre ans, encore que j'aime bien la phanérogamie et les belles plantes, comme le disait le docteur Clarion, je ne fais plus guère de sacrifices que pour la Cryptogamie. Les fougères, les lichens et les hydrophylles font mes délices, malheureusement je n'en puis plus aller chercher ; mais de bonnes

Digitized by Google

âmes m'en envoient. Je travaille dans ce moment une monographie des *Laminaires* que je publierai comme une œuvre posthume de *mon bon ami Lamouroux et qui, je crois, sera digne de sa mémoire* (1). J'ai appelé à mon secours tous les hydrophytologues de ma connaissance. Tous m'ont envoyé sans réserve ce qu'ils possédaient. Un seul a été sourd à cet appel. J'ai au reste grandement dédommagé ceux qui m'ont envoyé en double leurs richesses. Je possède près de soixante espèces, plus belles les unes que les autres, de ce qui faisait quatre ou cinq espèces de Linné. Je livrerai à la gravure cet hiver.

Je viens d'arranger la Cryptogamie des Malouines du voyage de La Coquille ; j'arrange actuellement le reste de ses hydrophytes ; ensuite je verrai les lichens qui ne m'ont offert que quatre ou cinq stictes nouveaux dont j'ai enrichi Delise; puis viendront les fougères. Croiriez-vous que j'en possède plus de 900 espèces parfaitement complètes et déterminées, plus 300 douteuses et en médiocre état. Si j'eusse fait encore un voyage aux Açores seulement je me fusse bien enrichi.

Je vous quitte pour ma petite ménagerie qui m'appelle. Voici l'heure que je consacre tous les soirs, à la lueur de ma lampe à la Carcel, aux études microscopiques. Je suis toujours suivi de vingt ou trente petits verres remplis d'infusions qui m'occupent beaucoup. Que de merveilles là encore ; mais que d'incertitudes ! Adieu donc ; mes *Cyclides*, mes *Paramœcies* et mes *Euchalis* vont me faire oublier les contrariétés de ce monde et m'occuper jusqu'à minuit.

Tout à vous,

B. DE SAINT-VINCENT.

CXVIII

A M. Bosc, de l'Institut, professeur au Jardin des Plantes, au Jardin des Plantes, Paris. (2)

Paris, 14 septembre 1825.

MON CHER BOSC,

Je reçois une longue lettre de mon bon ami le professeur Schultes de Langsuth ; elle contient un petit paragraphe qui vous concerne. Je le trouve trop bien pour que je puisse résister au plaisir de vous

(1) Nous avons dit ailleurs quelle fut l'œuvre toute scientifique de Jean Vincent Félix Lamouroux, mort professeur d'histoire naturelle à la Faculté de Caen, le 26 mars 1825, c'est-à-dire six mois avant l'envoi de cette lettre.

(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne.

Digitized by Google

l'envoyer. Pour peu que le cœur vous en dise, faites en part à vos confrères. Ils sauront du moins ce que pense l'Allemagne entière sur votre compte et sur celui du petit paltoket qui aura beau trouver des trachées et des vaisseaux dans le bois ou disséquer des corolles de labiée, n'en sera pas moins un vrai petit chafoin.

Adieu, tout à vous de cœur et aux vôtres.

B. DE S. VINCENT.

Attaché à la lettre se trouve le billet suivant d'une écriture différente.

« Je félicite les manes de mon ancien ami Phouin, de son successeur. Je fus saisi d'horreur contre vos compatriotes en lisant qu'ils aient pu oublier un moment les mérites de l'incomparable Bosc pour mettre une girouette comme Mirbel (1), au dôme du temple de notre *amabilis scientia*. Faites agréer, je vous conjure, mes respectueux hommages à M. Bosc. J'ai été assez malheureux d'avoir dû être à Paris pendant son absence, et de ne pouvoir laisser que ma carte pendant son absence à l'ombre de la Sorbone. Qu'il sera content de pouvoir se retirer de la puante Sorbone et de respirer un air plus naturel et congénial dans les allées plantées par Buffon ! »

CXIX

A M. Dupont, libraire, quai des Augustins, n° 37, Paris (2).

Du 5 novembre 1825.

Mon cher Dupont, que je ne vois plus, savez-vous cependant qu'il y va de vos intérêts et que si vous en voulez finir, il faut que nous nous voyons. Je suis, moi, comme les petits enfants. J'aime à jouer, et je grille de voir le volume d'Espagne terminé (3). Mais je vous avais

(1) Charles-François Brisseau de Mirbel, botaniste, ancien secrétaire général du duc Decazes au ministère de l'Intérieur (1817-1820) nommé en 1828 professeur de culture au Jardins des Plantes.

(2) Archives départementales de Lot-et-Garonne.

(3) Il s'agit ici d'un second travail sur l'Espagne, qui parut l'année suivante sous le titre de *Résumé géographique de la Peninsule Ibérique, contenant les royaumes du Portugal et d'Espagne.* (Paris, A. Dupont, Urbain Canel, 1826. In-18 avec cartes). Cet ouvrage, qui fut réimprimé en 1838 sous le titre de *Résumé de la Géographie physique, historique et politique de la Peninsule Ibérique*, faisait primitivement partie d'une série d'articles publiés collectivement sous le titre de *Résumés géographiques*, et toujours sous la direction de Bory de S. Vincent.

Digitized by Google

toujours dit que le graveur nous causerait de grands embarras. La première faute en est toute à M. Penot qui ne fit pas à la lettre ce que je lui dis la première fois. Depuis, il en a commis une seconde. Au lieu de m'envoyer mon modèle, avec l'épreuve pour corriger, il a suivi la route habituelle et m'en a envoyé une autre. Je n'ai rien pu y faire ; et cependant je ne vous ai plus revu depuis pour aviser aux moyens de réparer la faute.

(Suit l'indication de ces moyens, du domaine de l'imprimerie et de la gravure.)

Tout à vous de cœur.

BORY DE S. VINCENT.

CXX

A M. Dupont, libraire, quai des Augustins, Paris (1).

Du 15 novembre 1825. Ce mercredi matin.

Je suis une alouette, une linotte, un étourdi, Monsieur Dupont. Je trouve la suite et la fin de ma copie dans mon tiroir, quand je la demandais à grands cris. J'en saute d'aise. Je me mets après vous, je ne vous quitte plus. Venez demain dîner sans faute à trois heures et demie. Seulement, pour me laisser plus le temps de travailler, vous emporterez le tout et vous trouverez Miot que j'ai invité exprès pour vous entendre avec lui (2).

Tout à vous de cœur.

B. DE S. VINCENT.

CXXI

A M. Léon Dufour.

Paris, ce 10 février 1828.

Je n'ai pas plus tôt répondu à votre lettre du 7 janvier de cette année, parce que je voulais, avec ma réponse, vous adresser un nouveau travail qui vient enfin de paraître et qui est intitulé : *Essai sur une nouvelle classification des microscopiques*. Je l'ai fait affranchir

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne.

(2) Sans doute Miot de Melito, homme d'Etat et érudit (1762-1841) tout dévoué au premier Empire qui le combla de faveurs, et mis à l'écart par la Restauration.

Digitized by Google

ce matin à la poste, et j'espère que vous le recevrez presque aussitôt que celle-ci. L'ouvrage n'a été tiré qu'à cent. Vous y verrez à l'article *Zoosperme*, genre 27, p. 40, que votre nom ne m'a point échappé, malgré que dans le temps vous vous soyez exprimé avec tant d'amertume sur le plaisir que je trouvais à associer votre nom à mes ouvrages, et que vous ayez trouvé le *Dictionnaire*, que je dirige et dans lequel je voulais vous comprendre pour vous faire gagner une centaine de louis par an, un livre si peu digne de votre collaboration.

Il faut que vous m'ayez toujours bien mal connu et bien défavorablement jugé pour avoir pu imaginer que j'étais choqué de vos observations confidentielles et spirituelles sur mon petit *Traité de la Matière*. Je demandais les conseils de mes amis ; les vôtres pouvaient-ils m'être désagréables ? Je ne suis pas de ceux qui disent : *Critiquez moi ; éclairez-moi ;* et qui s'irritent qu'on réponde à leur invitation. Les duretés qu'on m'a souvent dites dans des journaux ne m'ont jamais fait la moindre peine ; et vous voudriez que des avis polis et bienveillants, peut-être même trop obséquieux, me causassent du chagrin ? Ce ne sont pas de telles choses qui me blessent, mais certains procédés qui me navrent quand ils viennent à ma connaissance ; mais qui, après tout, sont inhérens à la nature même des amitiés du jour. Quoiqu'il en soit, vous pourrez me dire votre manière de voir sur les microscopiques, quelque différente qu'elle puisse être de la mienne, sans me fâcher ; au contraire, je vous en aurai la plus vive obligation, sachant bien que si vous y découvrez des balourdises, mon obstination à les soutenir ne ferait jamais qu'elles n'existassent. Il n'est pas au pouvoir de notre amour-propre de faire que les faits soient autrement qu'ils ne sont, par là seulement notre plume les dénature. Je voudrais seulement que les personnes sensées et éclairées que je m'étais habitué à aimer comme j'aime, voulussent bien s'adresser à moi directement, quand elles croient avoir à s'en plaindre, plutôt que d'adresser leurs plaintes en dénaturant les choses à des hypocondriaques malicieux qui se font ensuite un plaisir d'adresser aux gens qu'elles doivent blesser les lettres autographes où ils se trouvent déchirés.

Si je ne vous ai pas envoyé mon article *Homme*, c'est que je craignais qu'il ne fut la cause de réflexions déviées comme le fut mon *Voyage souterrain* et que j'avais vu, avec peine, me revenir avec commentaires. J'ai su d'ailleurs depuis par Lamarque que cet écrit n'était pas dans vos vues ; ainsi j'ai bien jugé. J'aimais mieux en adresser le petit nombre d'exemplaires tirés, à des personnes indulgentes....

Digitized by Google

..... Je savais La Gasca à Londres. Il m'a écrit. Je lui ai envoyé pour plus de cent francs de livres sachant sa misère. Il ne m'a plus répondu depuis ce temps-là. C'était naturel.

Je vous félicite sur la naissance de votre fils. C'est une grande consolation que de jolis petits enfants. Tachez pour son bonheur d'en faire un bon et profond égoïste, et tachez de lui pétrir un cœur bien sec. Voilà le droit d'aînesse qui va rendre cette perfection plus utile encore dans les familles qu'elle ne le fût jamais.

Je vous quitte pour me mettre à la rédaction de mon *Genera* des *Phychadiairés* qui va suivre celui des microscopiques. Vous le recevrez dès qu'il sera prêt. Je vous salue en vous priant de présenter mes hommages à Madame ainsi qu'aux personnes de votre famille qui ne m'auraient pas oublié. Si vous êtes en relations avec Dufau, même chose.

B. DE SAINT-VINCENT.

CXXII

A M. Léon Dufour.

Paris, 11 mars.

Quand vous voudrez m'écrire désormais, adressez vos lettres, mon cher ami, chez M. Guyard, rue des Poitevins, n° 6, pour remettre à M. le Colonel B. de Saint-Vincent. De cette façon, je n'éprouverai aucun retard à recevoir vos lettres. Ce n'est que pour avoir oublié de vous indiquer cette voie que vos deux dernières ont éprouvé beaucoup de retard et que je n'ai pu faire retirer qu'hier vos précieuses cuisses d'oies. Je n'ai voulu vous en écrire qu'après en avoir tâté. Il me reste donc à vous en faire compliment. Rien de meilleur. Vous m'avez, par ce beau cadeau, rappelé ce bon pays de mon enfance où l'on fait si bonne chère, et je m'en suis copieusement donné. J'ai commandé ensuite des choux verts pour demain et je compte manger une bonne garbure à votre intention. Combien je vous voudrais ici pour partager mon contentement gastronomique. Ne vous y verra t-on donc jamais et ne pourrez-vous, au lieu d'aller ce printemps à Bordeaux, pousser jusqu'ici avec Madame Dufour que nous recevrions si bien ? Que vous me causeriez d'aise ; que je vous donnerais de belles choses et que je me ferais un grand plaisir de vous communiquer mes richesses. En attendant, j'espère vous payer vos oies sous huit jours avec un joli exemplaire de mon ouvrage sur l'*Homme*, qu'on vient d'imprimer en

Digitized by Google

deux jolis petits volumes, du format de l'Espagne, augmenté de notes qui, feront, je le crois, scandale dans Landernau, encore que je désirasse qu'on en démêlât le véritable esprit religieux qui me domine, m'enflamme, me transporte...

.... Je vous engage beaucoup, quand vous viendrez ici, à porter votre microscope. Je vous indiquerai qui vous l'arrangera, et vous verrez aussitôt des choses bien étranges autour de vous. Car la nature offre des merveilles partout. Je suis ravi que mes idées commencent à vous paraître moins folles que lorsque vous m'écriviez : « Je ne croirai jamais à de petits monades sans papa et sans maman « monades. » Vous trouvez alors dans vos moindres marais mes *Zoospermes* qui m'avaient échappé durant vingt ans. Un de mes amis que j'ai formé à Chatelleraud et qui a un microscope excellent, tomba dessus du premier coup, il y a deux ans, et depuis que j'en ai écrit, voilà les Allemans qui les retrouvent à chaque minute. Il faudra bien qu'on en vienne-là, et j'espère qu'un jour on me rendra cette justice que j'aurai ouvert une route nouvelle et philosophique. Je suis au reste bien fâché que vous n'ayez pas mon Dictionnaire. Vous y eussiez vu le complément de mes idées aux mots *Nemazoaires*, dont je me moque, *Nostoc, Névicule*, *Métamorphes*, etc.

Adieu mon ami. Tout à vous de cœur.

B. DE S. VINCENT.

(à suivre.)

Digitized by Google

O fortunatos nimium.....
Agricolas !

O rude laboureur, pourquoi, dès le matin,
Dès que l'aube apparaît à l'horizon lointain,
Vas-tu, simple et content, te courber vers la terre
Et, de ta main nerveuse au bras de ton araire,
Fouiller péniblement ce guéret infécond
Où dégoutte à l'envi la sueur de ton front ?
Quel est donc le motif si puissant qui te pousse
A ce labeur ingrat ? — Vois ! Des tapis de mousse
S'étendent à tes pieds. Là, tu peux mollement
Goûter le doux repos et tout l'enivrement
Des chants que l'oiseau dit à la naissante aurore
Et des fraîches senteurs du lys qui vient d'éclore...
— Mais non ! Rien ne distrait ton œil grave et serein.
Tu délivres tes bœufs des entraves du frein,
Et, plongeant dans le sol ta robuste charrue,
Tu veux voir sous tes pas la glèbe vierge et nue,
Comme le flot léger aux brises de la mer,
Se tordre et s'enrouler sous ton versoir de fer.

— Va ! C'est là le devoir. Va ! La terre, rebelle,
Se fait bonne à quit trait sa rugueuse mamelle.
Au déclin du soleil tes beaux bœufs, écumants,
Rentreront à l'étable, où les foins odorants
Leur feront un repas savoureux, où plus fraîche
Sera l'eau qui pour eux jaillira dans la crêche.
Et toi, bon travailleur, tu prendras le chemin
De ton modeste toît, où tu pourras enfin

Digitized by Google

Parmi tes jeunes fils, près de leur tendre mère,
Goûter, la joie au cœur, un repos salutaire.
Alors, tu jouiras de ce rare bonheur
D'avoir par ton effort, au prix de ta sueur,
A flots jeté la vie en des sillons arides,
D'où bientôt surgiront sous les souffles humides
Les épis drus et lourds qui t'offriront ce pain
Qu'entre tes chers enfants tu romps à pleine main.

Alphonse DENIZOT.

Villeneuve-sur-Lot, mars 1906.

Agen, Imp. Moderne. — Le Comité de Direction : O. Fallières, Ph. Lauzun, J. Momméja.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

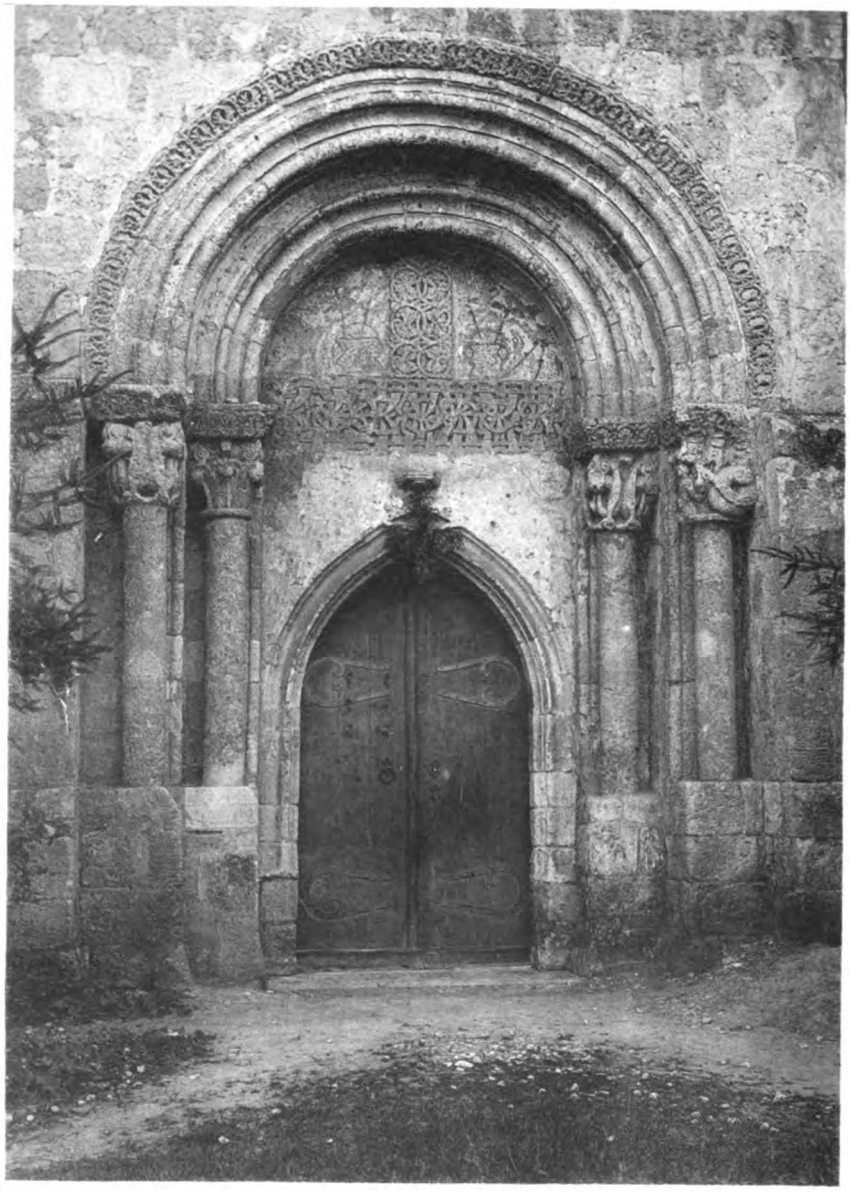

Cliché MARBOUTIN

PORTAIL DE SAINT-SARDOS

LOT-ET-GARONNE

Digitized by Google

[illegible]CAN[illegible]

[illegible]CHÉOLO[illegible]

[illegible]ses est composé de [illegible]
[illegible]roisses avec une [illegible]
[illegible]ne trouve à [illegible]
[illegible] le regret [illegible]
[illegible] chef d[illegible]
[illegible] habile [illegible]
[illegible]logie a [illegible]
[illegible] petites église [illegible]
[illegible] de la contemplat[illegible]
[illegible]minent archéolog[illegible]
[illegible]ère monumentale de [illegible]
[illegible] vouloir déterminer [illegible]

[illegible]tre contrée n'a pas [illegible]
[illegible] beaux et grands [illegible]
[illegible]. C'était l'église à [illegible]
[illegible] irer le portail; c'était [illegible]
[illegible]ous possédons une partie d[illegible]
[illegible]n de Balesme, dont [illegible]

[illegible] donc de faire connaître [illegible]
[illegible]si bien des restes que le [illegible]
[illegible] plus modestes du canton [illegible]

[illegible] A. Bentaels, *L'Archéologie* [illegible]
[illegible] p. [illegible]8.

Digitized by Google

PORTAIL DE SAINT SAVIN S

[illegible]

Digitized by Google

LES ÉGLISES DU CANTON DE PRAYSSAS

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Le canton de Prayssas est composé de neuf communes, comprenant quinze paroisses avec une trentaine d'églises. Parmi ces édifices, on ne trouve actuellement aucun monument de premier ordre. Je le regrette, il y aurait beaucoup plus d'intérêt à s'occuper d'un chef-d'œuvre, qu'à s'arrêter aux constructions peu habiles et souvent grossières de nos églises rurales. L'archéologie a cependant, peut-être, plus à retenir de l'étude de nos petites églises, qui sont d'ailleurs la majorité en France, que de la contemplation des grandes. C'est bien l'opinion d'un éminent archéologue lorsqu'il nous dit : « On a étudié l'histoire monumentale de la France sur les grands édifices et c'est vouloir déterminer des lois d'après des exceptions (4) ».

Au reste, notre contrée n'a pas toujours été déshéritée. Elle eut autrefois de beaux et grands édifices dont les restes sont encore précieux. C'était l'église à trois nefs de Saint-Sardos, dont on peut admirer le portail ; c'était l'église abbatiale de Pérignac dont nous possédons une partie du transept ; c'était l'église de Saint-Jean de Balesme, dont le chœur est si curieusement décoré.

Mon but est donc de faire connaître les particularités archéologiques, aussi bien des restes que je viens de signaler, que des autres églises plus modestes du canton. Sans doute, et cela

(1) Cf. : A. Brutails, *L'Archéologie du Moyen-âge et ses méthodes*. A. Picard, Paris 1900, page 58.

Digitized by Google

rend ma tâche plus facile, M. Tholin, le véritable créateur de l'archéologie agenaise, dans son excellent ouvrage : *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais* et dans le *Supplément aux Etudes*, a déjà parlé de plusieurs de nos églises et les a décrites sommairement. Ses descriptions me paraissent trop brèves et parfois une visite trop rapide a pu lui faire commettre quelques erreurs. Quelques-unes de mes constatations seront peut-être en contradiction avec les siennes ; je tiens à m'en excuser, sachant avec quel soin scrupuleux M. Tholin rédigeait ses notices.

Je me souviens d'ailleurs de ce que disait M. Ramé en 1882 : « Le temps d'arrêt que subit actuellement en France l'archéologie du moyen-âge, tient en partie à ce préjugé que la science de nos antiquités nationales serait faite et qu'il n'y a plus qu'à glaner dans un champ dépouillé de ses récoltes. En restant justes envers nos devanciers, il faut savoir mesurer notre tâche. Tout n'est plus à faire, mais tout est à reviser. »

L'archéologie, en effet, fait chaque année de grands progrès. J'ai tâché, dans ce travail, de me tenir au courant. J'aurais peut-être heurté quelques vieilles traditions ou quelques idées surannées, reste du vieil enseignement archéologique. Beaucoup de mes confrères, en effet, sont étonnés d'entendre dire que le plein cintre n'est pas la caractéristique de l'art roman. Pour un grand nombre encore l'arc brisé s'appelle ogive, et toutes les églises dont les arcs affectent ce tracé sont dites ogivales ou tout au plus romano-ogivales. Les vieilles classifications de style avec leurs subdivisions en primordiales, secondaires, tertiaires, ont encore cours dans certains manuels. J'ai fait mon possible pour me débarrasser de tout cela, et m'en tenir aux notions données par les maîtres de l'archéologie moderne.

I

Le canton de Prayssas s'étend sur les plateaux entre le Lot et la Garonne. Au nord, vers Saint-Sardos et Granges, il arrive

Digitized by Google

jusqu'au Lot ; au sud, il s'arrête aux rochers qui dominent la plaine de la Garonne du côté de Madaillan. De petits cours d'eau, dont les plus importants sont la Beausse, la Masse, le Bourbon coupent son territoire de profondes vallées. Avec ses hautes collines aux vastes horizons, ses vallons verdoyants, ses reliefs accentués, le canton de Prayssas est d'aspect pittoresque.

Sa constitution géologique appartient à l'époque tertiaire miocène moyenne. Le sous-sol est formé d'assises de calcaire blanc et gris de l'Agenais. Le premier apparaît dans la vallée du Lot au pied de Montpezat. Quant au second, il occupe en son entier tout le canton. Ce calcaire, connu sous le nom de calcaire lacustre gris de l'Agenais, contient comme fossiles caractéristiques, des planorbes, des hélix et des lymnées. Dans la partie Est il en est pétri, surtout du côté de Cours et de Laugnac. A l'ouest, au contraire, il y a peu de fossiles. (Voir carrières de Lacépède.)

Au-dessus de cette assise rocheuse, dans une couche argileuse, on rencontre parfois des bancs entiers de grandes huîtres fossiles dites ostrea longirostris, ostrea crassissima, ostrea aginnensis. Près du village de Lacépède notamment le gisement est très important (1).

Cette constitution géologique fournit d'excellents matériaux de construction. Aussi les parements de nos vieilles églises sont encore en très bon état, presque intacts et les joints de de l'appareil sont presque aussi nets qu'au jour de la pose. Quelques carrières cependant fournissent des pierres de qualité inférieure à cause des nombreux fossiles qu'elles renferment, on peut le remarquer sur le clocher de Cours, l'église de Floyrac, etc. La pierre de Lacépède, au contraire, est de qualité supérieure avec son grain très fin susceptible d'un travail soigné. Un vieux carrier m'a assuré que le château d'Aiguillon avait été bâti avec de la pierre de Lacépède.

Excellente pour la construction, la pierre du pays est peut-

(1) *Aperçu sur la constitution géologique du département de Lot-et-Garonne*, par Eugène Dupeyron dans la *Revue de l'Agenais*, 2e année (1875), pages 125 et 126.

Digitized by Google

être moins bonne pour la sculpture. Cependant nos vieux tailleurs d'images ont su faire un choix et on peut se convaincre que les chapiteaux de Saint-Jean, de Marsac et de Saint-Sardos ne sont pas inférieurs aux meilleurs que possède le diocèse.

Avec des matériaux de cette qualité et de cette abondance, il ne faut pas s'étonner de ne rencontrer qu'une seule église bâtie en briques, l'église abbatiale de Pérignac. C'était un procédé cher aux cisterciens fondateurs de cette abbaye. « Au XIIe siècle et depuis, les moines de Cîteaux ont quelquefois fait de très grandes briques, dites de Saint-Bernard, percées de trous pour faciliter d'abord leur cuisson homogène, puis leur adhérence au mortier (1). »

Aucune de nos églises n'est à date certaine. Nous ne possédons pas de texte indiquant l'époque de leur fondation, excepté pour Pérignac et Montpezat. Il convient cependant de signaler quelques rares textes des XIe et XIIe siècles, dans lesquels quelqu'unes sont citées.

Le cartulaire de Conques nous apprend qu'à la fin du XIe siècle la moitié de l'église de Montaguzou (annexe de Cours) appartenait à la célèbre abbaye rouergate : « *In Aginno ecclesia de Calia et ecclesia de Monte Aguzor* ». Et plus loin : « *Et in comitatu agennes, contra Eisses II mansos ; et medietate de ecclesia in Monte Aguzor* » (2).

Dans une bulle de 1153, le pape Eugène III énumère les églises dépendantes du monastère de Sarlat. Dans ce nombre, nous trouvons : *Monasterium quoque de Fita, cum ecclesiis Sanctæ Fidis, Sanctæ Mariæ de la Esterna, Sancti Mauricii, Sancti Damiani.* Le monastère de Laffitte, d'aucuns traduisent par Saint-Sardos, Sainte-Foy de Pechbardat, Sainte-Marie de Lesterne, Saint-Maurice de Montpezat, et Saint-Damien de Granges (3).

---

(1) Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, tome I, page 6.

(2) *Cartulaire de Conques* publié par Desjardins, page 216. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

(3) *Gallia Christiana*, tome II, Inst. page 495. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XI, p. 463, *Le chartier du monastère de Sarlat*, par Marmier.

Digitized by Google

C'est vers le milieu du XIIe siècle que l'abbaye de Pérignac fut fondée, nous dit le *Gallia christiana* : *Condita est medio fere seculo 12 ab monachis et abbate Bonifontis* (1).

Dans une bulle du pape Lucius, de 1184, nous trouvons que l'église de Lussac (annexe de Saint-Sardos) avec ses dîmes, vignes et autres appartenances était rattachée au monastère de Sainte-Livrade (2).

Par une autre bulle, le pape Sixte IV donna la permission au baron de Montpezat de bâtir une église dans l'enceinte de son château, 11 janvier 1482 (3).

Comme on le voit, notre moisson de textes anciens relatifs à nos églises est pauvre. Nous devons donc faire appel à l'archéologie pour essayer de les dater.

Je décrirai chacun de nos édifices en les rangeant chronologiquement dans les trois grandes périodes architecturales ; l'époque pré-romane, l'époque romane et l'époque gothique.

La première est à peine représentée. Mais à l'époque romane presque toutes nos églises sortirent de terre, quinze sur trente appartiennent au moins en partie à cette période. L'époque gothique n'est représentée que par des églises du XVe et du XVIe siècle, cela s'explique facilement. Les guerres anglaises qui commencèrent chez nous par la ruine de Saint-Sardos dévastèrent notre région à plusieurs reprises. Les églises qui souvent servaient de refuges et de forteresses furent incendiées et détruites. Ce ne fut que plus tard, lorsque la paix fut bien rétablie, que l'on se mit à les relever de leurs ruines.

II. — PÉRIODE PRÉ-ROMANE

Dans la belle *Histoire de l'Art*, en cours de publication sous la direction de M. André Michel, on nomme art pré-roman,

(1) *Gallia Christiana*, tome II, col. 952.

(2) *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, par l'abbé Barrère, tome I, page 338.

(3) Archives de l'Evêché, H. 379.

Digitized by Google

celui qui fleurit depuis les origines chrétiennes jusqu'au XIe siècle, et qui, selon les époques, s'appelle l'art latin, mérovingien et carolingien.

De ce moment, nous avons peu de choses à signaler. Cependant notre pays ne fut pas déshérité d'édifices, mais les uns faits en bois ont été la proie des incendies, les autres ont disparu pendant les invasions et les guerres.

Ceux, qui étaient bâtis en pierre, avaient des murs en petit appareil avec arases de tuileaux selon la tradition des âges précédents. Sous les Carolingiens les assises de tuiles devinrent plus rares et finirent par disparaître.

L'église de Doulougnac nous offre du côté sud un pan de mur en petit appareil. A Saint-Denis de Bordes (annexe de Fraysses) nous le trouvons dans le soubassement du mur nord. Dans ces deux édifices, les petits cubes sont très réguliers et liés par une forte épaisseur de mortier. Il y a absence complète de tuiles.

C'est bien à cette époque, sans doute, qu'appartenait une vieille église totalement détruite, située sur la commune de Montpezat, au-dessus du village de Floyrac, au lieu dit la Gleizolle. Quelques vieillards m'ont affirmé avoir vu les derniers vestiges des fondements. On a même prétendu qu'elle possédait une crypte à laquelle on accédait par un souterrain ouvert dans la falaise du côté du nord.

Tout autour de l'église, un vieux cimetière donna, assure-t-on, il y a une vingtaine d'années des bijoux en or, en argent et en bronze. Un peu plus bas, sur la pointe du rocher qui s'avance en promontoire au-dessus du vallon, il y a tout un groupe de tombes creusées dans le roc. Les pluies ont peu à peu entraîné la terre végétale, en sorte que ces tombes affleurent la roche et n'ont qu'une profondeur de 0,50 centimètres.

Le 1er juillet 1902, Madame et Monsieur Malbec et moi, nous entreprimes de fouiller quelques-unes de ces tombes. Facilement, nous pûmes nous convaincre qu'elles avaient été violées plusieurs fois. Dans l'une d'elles, gisaient pêle-mêle les restes de trois individus. Le mobilier funéraire se composait d'une agrafe de deux contre-plaques en bronze, des débris

Digitized by Google

tres oxydés d'un couteau et un autre fragment de fer, probablement un briquet.

L'agrafe et les contre-plaques sont triangulaires, garnies à chaque angle de trois clous. L'ornementation est simple et un peu grossière. Le champ est divisé en bandes horizontales et parallèles, ornées une entre autre de traits verticaux. En dessous, de petits tenons percés d'un trou pour la goupille fixaient ces plaques au ceinturon.

Le couteau quoique très oxydé est parfaitement reconnaissable. M. Pilloy l'appelle le vade-mecum du barbare, homme, femme ou enfant.

Une seconde tombe ne nous a donné qu'une fibule ansée, décorée sur chaque disque de quatre annelets avec point central. Nous pouvons la rapprocher d'une fibule trouvée à Tocâne-Saint-Apre (Dordogne), conservée au musée de Périgueux (1). Il y avait aussi quelques fragments de poterie noire ornés de traits horizontaux.

Aux environs on a trouvé plusieurs sarcophages soit monolithes, soit à plusieurs fragments (2).

En comparant ces divers objets funéraires avec ceux que l'on connaît déjà et en consultant les travaux des maîtres de cette science, abbé Cochet, Barrière-Flavy, Boulanger, Pilloy, nous concluons que le vieux polyandre de la Gleisolle et l'église qui s'élevait à côté appartenaient bien à l'époque carolingienne.

Non loin de la Gleisolle, sur le penchant ouest du plateau, se dresse l'église de Saint-Médard (annexe de Floyrac) qui pourrait bien appartenir à cette même époque. C'est l'avis de

---

(1) Barrière Flavy, *Etude sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France.* Toulouse, Privat; Paris, Leroux. Pl. v. n° 10. — Des fibules du même genre ont été trouvées à Agen.

(2) Il convient de mentioner un fait curieux. Il y a quelques années on mit à jour un sarcophage muni de son couvercle. Il prit fantaisie à un maçon de Montpezat de graver sur ce couvercle l'inscription suivante en grandes capitales romaines: M. PAR DUMIN. Aujourd'hui malgré l'orthographe défectueuse tout le monde en saisit le sens. Mais plus tard, lorsque cette histoire sera oubliée, que les pluies et le temps auront patiné et mordu la pierre, l'archéologue, qui sera en face de ce couvercle, perdra peut-être des heures à déchiffrer cette énigme et à lui chercher des sens qu'elle n'a pas.

Digitized by Google

M. Tholin qui la croit antérieure à l'an mille et la rapproche des petits temples païens, des églises de Saint-Sixte (Saint-Martin de Beauville), de Marmont et de Mouchan dans le Gers (1).

La partie ancienne de cette église consiste en un chœur carré, bâti en petit appareil irrégulier et long. A l'intérieur, une voûte à plein cintre retombe sur une corniche composée d'un bandeau chanfreiné. A l'extérieur pas de contreforts.

Il est fort possible que cette église date du xe siècle, mais il se pourrait aussi qu'elle ne fût que du xie. Nous savons en effet que le petit appareil se rencontre encore en ce siècle et nous trouvons parfois des églises des xiie et xiiie siècles comme Montagnac et Saint-Vite, qui n'ont pas de contreforts, c'est M. Tholin lui-même qui nous l'apprend (2).

III. PÉRIODE ROMANE

« L'architecture romane, nous dit M. Enlart, peut être l'objet de deux grandes divisions chronologiques, xie et xiie siècles » (3).

xie SIÈCLE

Parmi les églises romanes du canton trois ou quatre nous paraissent appartenir à ce siècle, ce sont celles de Prayssas, Doulougnac, Fraysses, Lussac.

Prayssas. — L'église de Prayssas se compose de deux parties bien distinctes : l'une gothique et l'autre romane.

La partie romane comprend un chœur terminé par une abside en hémicycle. La voûte du chœur, en berceau plein cintre, retombe sur un bandeau chanfreiné. Deux arcades grossières sont enchâssées dans le mur de clôture du midi. Il

(1) *Monuments et portraits agenais. Deux vieilles églises de Montpezat*, iie fascicule, page 77.

(2) *Etudes sur l'architecture religieuse de l'agenais*, par G. Tholin, page 113.

(3) Enlart, *Manuel d'Archéologie*, tome i, page 202.

Digitized by Google

m'a été impossible de me rendre compte de leur raison d'être, d'autant qu'il n'y a pas trace d'arcades semblables sur l'autre côté.

L'arc triomphal en plein cintre est supporté par deux pilastres couronnés d'un bandeau biseauté. Une corniche de même profil fait le tour de la travée et de l'abside, que recouvre une voûte en plein cintre et en cul de four.

Trois fenêtres très étroites à l'extérieur éclairaient ce sanctuaire. Deux sont murées, la troisième a été remplacée par une porte.

Deux contreforts peu saillants flanquent l'abside. Ils montent sans ressaut jusqu'à la corniche, que supportent des modillons variés. Sur ceux-ci nous trouvons des têtes de clous, une tête de loup tenant un agneau dans sa gueule, etc.

L'appareil moyen de cette abside a servi pendant quelque temps d'appui à la mairie et a souffert de ce voisinage.

Les murs du chœur sont très épais, 1m 40. C'est qu'ils avaient à porter le clocher. Celui-ci à peu près carré à la base devenait polygonal grâce aux trompes appareillées dans les angles du premier étage. Cet étage est éclairé par une double fenêtre sans ornement sur chaque face. La foudre ayant démoli l'étage supérieur en 1841, on le refit tel que nous le voyons aujourd'hui, avec sa flèche en bois recouverte d'ardoises.

Cet édifice d'une simplicité si grande, d'où toute ornementation semble exclue, paraît bien être du XIe siècle.

Sur les voûtes de l'abside, on peut voir de vieilles peintures assez dégradées, qui représentent le Christ entouré des quatre évangélistes, sous leurs attributs respectifs. Le Christ vêtu d'une tunique grise constellée d'orfrois, drapé dans un manteau rouge est assis sur un trône, en forme de coffre, percé d'ouvertures cintrées. De la main droite, aujourd'hui disparue, il devait bénir tandis que de la gauche il soutenait une croix à hampe élevée, d'où pendait une bannière marquée d'une croix.

A droite du trône, le lion de saint Marc, peint en ocre jaune, avec les ailes blanches et rouges, tourne la tête et tient entre les pattes une banderole sur laquelle on lit le nom de l'évangéliste, en lettres gothiques.

Digitized by Google

Un peu plus loin l'ange de saint Mathieu, détruit à demi, était revêtu d'une longue tunique jaune.

A la gauche du Christ, le bœuf ailé tourne la tête et tient entre ses pattes un phylactère sur lequel on lit le mot *Lucas*. Ce bœuf est peint avec de l'ocre rouge.

L'aigle tourne sa tête nymbée comme les autres animaux. Sur la banderole qu'elle tient dans ses serres on voit la fin du mot Johannes.

De grosses étoiles rouges à cinq ou six rayons constellent la voûte entre les personnages.

Le dessin fait à gros traits noirs sans ombres manque de proportions. Mais cette composition naïve n'est pas sans charme. Ces peintures à mon avis sont du xve ou xvie siècle.

Elles sont très archaïques. Nous sommes en retard pour cela comme pour l'architecture. Elles rappellent les vieilles

Digitized by Google

manières, et l'artiste se sert encore presque exclusivement des couleurs chères aux vieux peintres romans du XIIe siècle, l'ocre rouge, l'ocre jaune, le gris et le blanc. Sa composition se détache sur le fond clair de l'enduit et ce fond est semé de grosses étoiles. Tout cela c'est la vieille tradition que l'on voit s'épanouir à Saint-Savin, Montmorillon (1), etc., et qui n'a pas disparu de nos campagnes.

Mais, ce qui est bien du XVe siècle, ce sont ces banderoles que tiennent les personnages et sur lesquelles on lit leur nom, tracé en lettres gothiques : « Les légendes ou inscriptions explicatives des scènes peintes sur des phylactères se multiplient dans le cours du XVe siècle » (2).

Ces vieilles peintures, intéressantes par leur archaïsme et par leur charme, sont appelées à disparaître. Déjà, de grandes plaques de l'enduit qui les porte, se sont détachées, détruisant une partie de la composition. Cette abside, dans laquelle on avait installé les mesures publiques, toujours en place, est donnée en location par la mairie de Prayssas qui en est propriétaire (3).

Doulougnac. — L'église actuelle de Doulougnac a remplacé un édifice de l'époque carolingienne dont on voit au sud un reste de mur en petit appareil. Nous en avons déjà parlé.

Le plan de l'église romane consiste en une nef lambrissée, terminée par une abside en hémicycle précédée d'une travée de chœur moins large que la nef. M. Tholin cite comme offrant un plan semblable, les églises de Calezun, Gaujac, Brax, Massoulés, etc. (4). Nous pouvons ajouter pour le canton, Fraysses, Granges, Sain-Jean, etc.

La nef de Doulougnac n'a jamais été voûtée. L'absence de

(1) *Histoire de l'Art* publiée sous la direction d'André Michel, tome I, *La peinture murale en France à l'époque romane*, fascicules 16 et 17 ; tome II, fascicule 29.

(2) Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 4e édition, 1859, page 592.

(3) Avant la Révolution le maître autel était installé sous le clocher et l'abside servait de sacristie.

(4) G. Tholin, *Etudes sur l'archéologie*, page 68.

Digitized by Google

voûte est générale au XIe siècle, sauf dans les cryptes, absides et chœurs (1). Nos architectes de ce temps s'attaquèrent rarement à ce problème difficile de voûter de grands espaces.

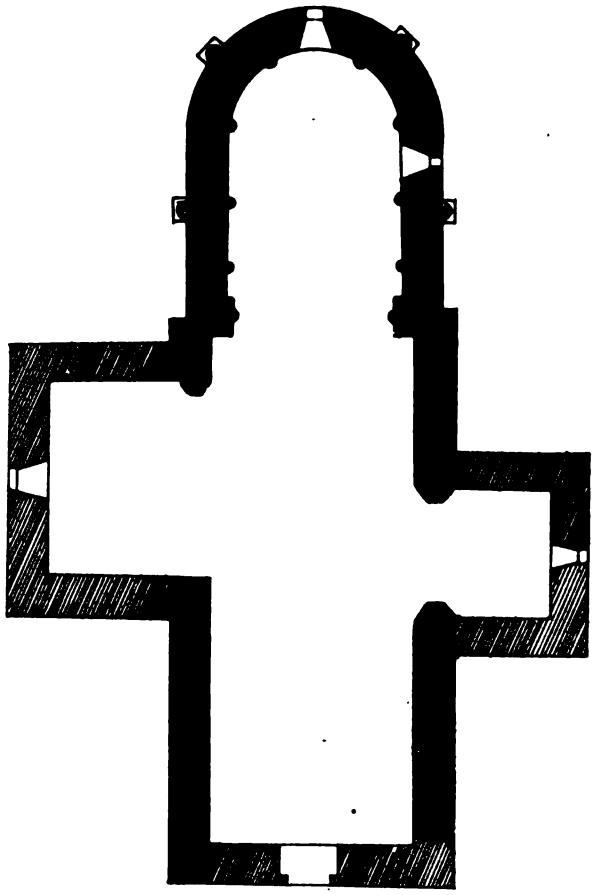

Eglise de Doulougnac

Le chœur et l'abside recouverts autrefois d'une voûte, sont ornés de neuf arcades extradossées en plein cintre. Un malencontreux curé, sous prétexte de gagner de la place, a fait couper ces colonnes et enlever les chapiteaux. Deux seulement,

(1) Enlart, *Manuel d'archéologie*, tome I, page 262.

Digitized by Google

celles qui sont derrière l'autel ont échappé à cet acte de vandalisme, leurs chapiteaux sont sculptés en gravure et leur tailloir est en biseau.

Les chœurs et absides à arcades ne sont pas rares aux XIe et XIIe siècles. Cette décoration est fort ancienne, elle était en usage à l'époque carolingienne, à Vaison, au baptistère de Venasque, au temple Saint-Jean à Poitiers, etc. A l'époque romane nous pouvons citer en Agenais, Fraysses, Saint-Jean de Montpezat, Saint-Caprais d'Agen, Layrac, Saint-Savin, etc.

A l'extérieur le chœur de Doulougnac était contrebuté de quatre contreforts peu saillants, sur chacun desquels s'élevait une colonne dont le chapiteau de faible relief soutenait la corniche. Celle-ci reposait en outre sur des modillons variés. Cet ensemble assez décoratif paraît être du XIe siècle.

A l'époque moderne deux chapelles ont été ouvertes en brêches dans les deux côtés de la nef (1).

Fraysses. — Dans le *Supplément aux Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais* M. Tholin a dit quelques mots de l'église de Fraysses (2).

Cette église comprend une nef lambrissée et un chœur moins large que la nef terminé par une abside demi circulaire à l'intérieur, à pans coupés à l'extérieur. Cette particularité, nous dit Enlart (3), était connue dans l'architecture byzantine, on la retrouve assez fréquemment en France dans l'école provençale et dans les pays limitrophes.

Les arcatures extradossées, au nombre de cinq, dont le chœur est orné, encadrent les fenêtres étroites comme des meurtrières. Les chapiteaux de ces arcades ont été mutilés ou empâtés, leurs tailloirs sont en biseau et les bases sont formées de deux tores, le tore supérieur moins gros, séparés par une large scotie.

Les colonnes de l'arc triomphal, taillées à l'aplomb du mur jusqu'à moitié hauteur, ont des chapiteaux sculptés en

(1) G. Tholin, *Etudes*, page 73.
(2) G. Tholin, Supplément aux *Etudes*, page 17.
(3) Enlart, *Manuel*, tome I, page 224.

Digitized by Google

faible relief. Leur tailloir est orné de trois rangs de petites billettes. Le versement des dosserets a donné à l'arc triomphal un tracé surbaissé.

Le mur de clôture du nord a été refait à partir de deux mètres de hauteur.

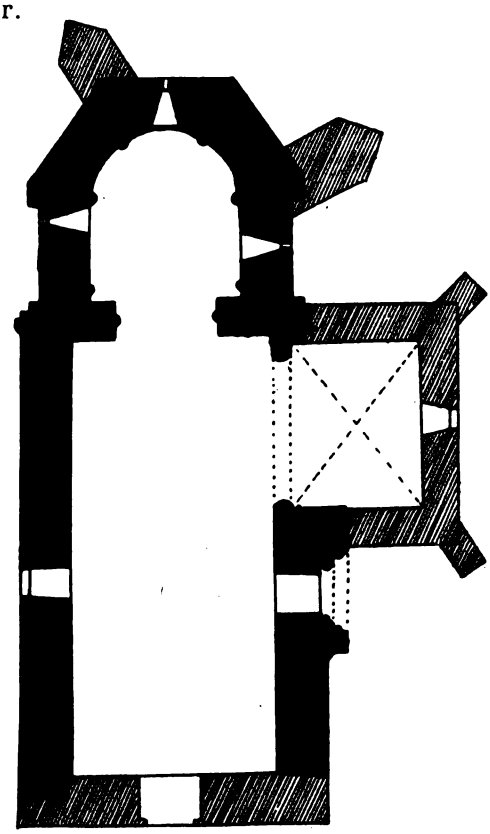

Eglise de Fraysses

La façade sur laquelle s'élève le clocher-arcade fut refaite au XVIIIe siècle, comme l'indique l'inscription suivante, gravée au dessus de la porte.

TREBUCHET
STRUXIT
DE RATIER
RECTORE
1787

Digitized by Google

Au midi, dans un massif de construction en applique, un portail roman offre deux retraites dont les bandeaux forment les archivoltes plein cintre. La plus grande est ornée d'un double tore et au-dessus d'un autre tore tordu en cable. Nous trouvons une décoration identique au portail de Saint-Michel de Lans (annexe de Dolmayrac). De chaque côté, dans les angles rentrants formés par les pieds-droits, deux colonnes sont surmontées de chapiteaux grossièrement sculptés. Sur l'un, deux animaux au corps contourné n'ont qu'une seule tête placée sous l'angle du tailloir, en face, ce sont deux oiseaux affrontés. Les deux autres n'ont que de simples volutes peu saillantes d'où pend une pomme de pin. Les tailloirs sont légèrement évidés en cavet.

La maçonnerie d'applique se termine par un glacis, au-dessus d'une corniche, soutenue par six modillons, dont les uns sont ornés de grosses billettes, les autres de têtes humaines ou de têtes d'animaux. Entre les deux corbeaux du milieu, une tête aux longues moustaches munie de deux ailes grossières fait office de métope. Mais cette sculpture pourrait bien avoir été placée là, après coup.

Sur les modillons de l'abside, on voit des figures géométriques et des têtes d'hommes ou d'animaux. La corniche a disparu et les murs ont été surélevés peut être pour fortifier l'église.

A une époque assez récente, d'énormes contreforts polygonaux à plusieurs retraites ont été appliqués contre cette abside.

La chapelle ouverte sur le côté droit de la nef a des nervures prismatiques appartenant à la dernière époque gothique, XVe ou XVIe siècle.

Lussac (annexe de Saint-Sardos). — L'église de Lussac, nous l'avons déjà dit, est citée dans une bulle de 1184 du Pape Lucius comme appartenant au monastère de Sainte-Livrade.

Elle se compose d'une nef lambrissée, d'une travée de chœur moins large que la nef et d'une abside en hémicycle moins large que la travée. Ce plan très simple nous le retrouvons à Quittimont, à Saint-Cyprien de Dolmayrac, etc.

Digitized by Google

La nef, éclairée par deux fenêtres remaniées est divisée en deux travées égales par deux pilastres de 0,35 centimètres de saillie et montant jusqu'au toit. Quel était le rôle de ces pilastres? Ont-ils soutenu un doubleau sur lequel reposait une

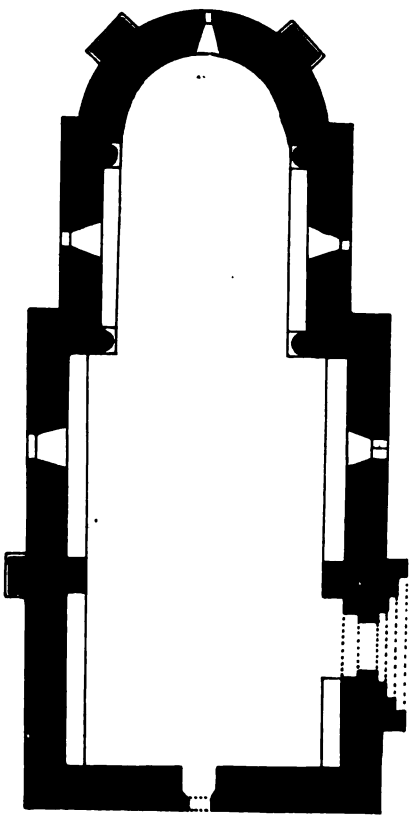

Plan de l'Eglise de Lussac - Commune de Saint-Sardos.

voûte? Je ne le crois pas, celle-ci n'a pas laissé de traces. A mon avis ils étaient surmontés d'un doubleau pour appuyer la charpente, et aussi étrésillonner les murs. M. Enlart en signale plusieurs exemples (1).

(1) Enlart, *Loc. cit.*, page 264.

Digitized by Google

La voûte de la travée de chœur retombait sur quatre colonnes engagées à chaque angle. Leurs chapiteaux sont simplement épannelé, sauf celui de droite de l'arc triomphal qui porte des feuilles de très faible relief. Les tailloirs très épais sont évidés en large cavet. Les bases sont composées de deux tores réunis par une gorge, elles possèdent des griffes en boule sur les angles. Ces colonnes sont élevées sur un stylobate dont l'angle est arrondi et qui fait le tour de l'église.

L'abside, voûtée en cul de four, est ornée d'un bandeau biseauté qui court aussi dans la travée de chœur. Une fenêtre très étroite s'ouvrait au centre de l'abside, elle est murée, deux autres éclairaient le chœur, elles ont été refaites.

A l'extérieur, on ne trouve que trois contreforts peu saillants, deux à l'abside et un contre le mur nord de la nef. L'appareil moyen a souffert beaucoup, surtout à l'abside.

Le clocher arcade en triangle s'élève sur la façade ouest et paraît plus récent. Au dessous s'ouvre une petite porte en tiers-point.

Au midi, dans un mur en applique un portail sans décoration, s'ouvre par quatre retraites successives. Les trois premières affectent le tracé brisé, et la quatrième est franchement en plein cintre. Faut-il y voir une maladresse de l'ouvrier ou une réelle intention. Je pencherai pour la maladresse, tant le reste de la maçonnerie me parait négligée.

Cependant, il se pourrait que le tracé brisé fut intentionnellement appliqué ici, et cela vaudrait une date. Dans ce cas l'église de Lussac serait de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe.

D'après les maîtres de l'archéologie, cette forme n'a été pratiquée en France que vers la fin du XIe siècle (1). « M. Anthyme Saint-Paul n'en connait pas d'exemple authentique avant 1080 ou 1090 » (2).

M. Tholin nous dit, cependant, que dès le milieu du XIe siècle l'arc brisé était employé en Agenais et il cite comme

(1) Lefèvre-Pontalis, *Architecture du Soissonnais.*
(2) *Congrès archéologique* d'Agen 1901, page 311.

Digitized by Google

exemple la voûte de la nef de Moirax, église d'un prieuré fondé en 1049. Mais la date de fondation d'un couvent n'est pas toujours celle de la construction de l'église (1). De plus, de l'avis d'éminents archéologues comme MM. de Lasteyrie, Triger, Lanore et Brutails, la voûte de la nef de Moirax paraît avoir été faite après coup, ainsi que celle du chœur. La nef même aurait bien pu primitivement être simplement recouverte d'un lambris comme paraît l'annoncer une moulure horizontale profilée au-dessus de l'arc triomphal (2).

Le second exemple donné par M. Tholin, est l'église de Pommevic consacrée en 1052. Je ne peux rien en dire n'ayant pas encore eu l'occasion de visiter cette église, qui appartient au Tarn-et-Garonne.

L'église de Layrac, consacrée en 1096 par le pape Urbain II, et celle de Saint-Maurin consacrée en 1097, sont encore citées comme exemples de l'emploi de l'arc brisé à date certaine (3). Pour Layrac voici la conclusion de M. Brutails. « Si l'église est romane par le parti architectural, elle est gothique par la sûreté de l'exécution et par la date, et je ne pense pas que la date de 1096, attribuée à sa consécration, puisse convenir au monument actuel » (4).

L'exemple de Saint-Maurin, de 1097, d'après l'inscription gravée sur les trois côtés d'un bras du transèpt encore debout, serait le plus sûrement daté et l'Agenais, qui est toujours en retard, rentrerait dans les règles données par les archéologues modernes.

---

(1) « Une colonie de moines arrivant dans un lieu pour s'y fixer est obligée d'assurer d'abord son existence matérielle; elle élève à la hâte une église provisoire, que l'on remplacera plus tard par une construction plus somptueuse. Les chartes de fondation ne fournissent donc que « des dates limitatives, empêchant de vieillir un édifice et point de le rajeunir » Anthyme Saint-Paul, *La Transition*, page 22.; Brutails, l'*Archéologie du Moyen âge*, p. 191.

(2) *Congrès archéologique* d'Agen 1901, page 300-301.

(3) G. Tholin, *Supplément aux Etudes*, page 6.

(4) *Congrès archéologique* d'Agen, 1901, page 303. — « Une construction dont il ne reste pas une pierre peut avoir été longuement racontée, tandis qu'un silence absolu règne sur la reconstruction postérieure du même édifice. Il est inutile de citer les innombrables exemples de ce fait. » Quicherat. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, page 157.

Digitized by Google

XIIe SIÈCLE

Saint-Sardos. — Saint-Sardos fut un prieuré dépendant de l'abbaye de Sarlat et quelques uns ont cru qu'il était désigné dans la bulle d'Eugène III (1153) par les mots « Monasterium quoque de Fitta » (1). Dans ce cas il faudrait lire *prope* au lieu de *quoque*. Mais d'après l'abbé Durengues Saint-Sardos ne fut rattaché à Sarlat qu'en 1317. « Le prieuré, de l'ordre de Saint-Benoit, dépendait, à l'origine, de l'abbaye ou prieuré d'Issigeac qui fut uni, en 1317, par le Pape Jean XXII, à l'évêché de Sarlat nouvellement créé. Il eut la même destinée, et passe, encore de nos jours, comme un des plus beaux joyaux de la mense de cet évêché » (2).

Quoiqu'il en soit, autour de la belle église de ce prieuré, une bastide se forma. En 1323 les Anglais envahirent cette nouvelle bastide, la ruinèrent et détruisirent l'église. Ce fut le commencement des guerres anglaises. L'église de Saint-Sardos ne se releva pas de ce coup.

Empruntons à l'abbé Durengues la description des restes de cette église au XVIIe siècle. « L'église actuelle, écrivait en 1639, l'archiprêtre visiteur, n'est que deux chapelles à gauche de la grande nef qu'il y avait anciennement. Cette nef avec ses chapelles du midi est toute ruinée montrant avoir été autrefois un grand, très beau et saint édifice. Il n'y a pas de toit, ce qui ruine les belles et hautes murailles ; il y a en haut une partie de voûte fort belle de cinq cannes et demie de long et quatre de large que l'on pourrait encore sauver, et en bas une autre partie endommagée ». Claude Joly dans son verbal en date de

(1) L'annotateur de la *Chronique du Chanoine Tarde* traduit en effet par le monastère de Saint-Sardos de Laffitte, page 64. — C'est aussi l'avis de Brequigny dans le *Mémoire sur les différents entre la France et l'Angleterre sous le règne de Charles-le-Bel* dans la *Revue de l'Agenais*, tome XII (1885), page 564.

(2) Abbé Durengues. *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, page 717.

Digitized by Google

1668 s'exprime ainsi : « L'église est longue de quarante pas, large de cinq, c'est l'aile du côté de l'évangile restante de l'ancienne église qui était grande et vaste, le reste étant ruiné » (1).

L'église du prieuré de Saint-Sardos avait donc trois nefs terminées par trois absides orientées. Une partie du bas côté nord seule a survécu à toutes les destructions ou réparations. Le mur nord, en effet, dans lequel s'ouvre le portail et qui se termine par une abside en hémicycle devenue la sacristie, a été conservé.

Au commencement du XIXe siècle, l'église de Saint-Sardos était devenue une salle rectangulaire coupée en deux parties par un portique de quatre piliers. Un dessin à la plume fait vers 1845 et conservé dans les archives de la commission diocésaine des monuments religieux fondée par Monseigneur de Vesins, nous donne une idée de cet intérieur.

A cette époque le même prélat envoya à chaque curé un questionnaire archéologique. Les réponses du curé de Saint-Sardos vont nous aider à décrire un monument que nous n'avons plus sous les yeux.

Il résulte de ces réponses que l'ancien bas côté, la seule partie qui nous intéresse, puisque le reste datait seulement de 1730, était divisé en cinq travées, par 10 colonnes appuyées les unes au mur de clôture, les autres aux piliers carrés formant portique. Ces travées, à la dernière époque gothique, avaient été recouvertes de voûtes sur croisées d'ogives aux nervures prismatiques. Partout ailleurs on trouvait le plein cintre.

Les piliers dont nous venons de parler étaient carrés et flanqués de colonnes dont les bases, nous dit le curé, « sont plates, d'autres peu élevées et représentant dans leurs angles des sortes de griffes ou pattes ».

Quant aux chapiteaux voici la description donnée dans les réponses susdites. « Une de ces colonnes est placée sous l'arceau d'un pilier et présente pour chapiteau un dragon ailé.

(1) Abbé Durengues. *Pouillé historique du diocèse d'Agen*, page 718.

Digitized by Google

Le chapiteau de la seconde colonne à travers le même pilier représente deux bustes de femmes plutôt que d'hommes tenant entre leurs mains les trois caractères suivant et placés comme il suit ». Le dessin donné à la suite est une espèce d'écu ovale sur lequel ont voit des caractères assez indéfinis ayant l'air de trois M renversés mis en diagonale.

« A travers le deuxième pilier, au-dessus de son grossier chapiteau, commence une colonne qui s'élève jusqu'à la voûte et sans chapiteau. A travers le troisième pilier est une autre colonne à demi engagée depuis le sol jusqu'à la voûte et également sans chapiteau. A travers le quatrième pilier est une autre colonne partant aussi depuis le sol et surmontée d'un petit chapiteau sans sculpture.

« Maintenant de l'autre côté, à travers le mur en entrant se trouve la plus grande partie des sculptures sur les chapiteaux au-dessus des quatre colonnes qui sont à demi engagées.

« Une de ces colonnes a pour chapiteau deux dragons ailés dont les têtes viennent se joindre au milieu du chapiteau. Une autre colonne a pour chapiteau des feuilles et des fleurs sculptées. Le chapiteau d'une troisième colonne à travers le mur parait avoir été détruit. Mais ce qu'il y a de plus remarquable et qui excite la curiosité de tous les connaisseurs c'est le chapiteau de la colonne à demi engagée à travers le mur en entrant dans le sanctuaire de la première nef (bas-côté). La colonne d'un pied de largeur tout au plus n'est pas aussi élevée que les autres, mais au-dessus s'élève un chapiteau de trois pieds de hauteur et de trois pieds de largeur. Ce chapiteau représente le péché originel. »

De fait ce chapiteau est remarquable. Un énorme dragon, dont le corps écailleux se tord en deux replis, tient un fruit rond dans sa gueule armée de fortes dents. Ses pattes ailées, munies de robustes griffes, se tendent en avant et l'une d'elles parait donner un fruit à la femme placée à l'autre angle sous la volute. Eve, dont la tête est cassée, d'une main saisit le fruit que le dragon lui tend et de l'autre elle en cueille un second à l'arbre placée derrière elle. Elle est vêtue du bliaud vieil habit féminin en usage au XIe et XIIe siècle dont les man-

Digitized by Google

ches se terminaient au poignet par une vaste ouverture en entonnoir (1).

De cette sculpture profondément fouillée, il se dégage une impression de puissance. L'ouvrier qui l'a ciselée était maître de son ciseau, il savait plier la pierre à sa fantaisie. Cet ouvrier, un véritable artiste, a voulu signer une œuvre dont il était content. Derrière la tête d'Eve nous trouvons gravé dans la pierre le nom suivant *Danihelis*.

Les chapiteaux signés sont rares partout et particulièrement en Agenais. Il convient donc de signaler ce modeste tailleur d'images dont quelques œuvres remarquables sont parvenues jusqu'à nous.

La manière dont il représente la chute originelle n'est pas banale. Ce thème lui convient, et il l'exécute à trois reprises différentes, deux fois à Saint-Sardos et une autre fois dans une petite église des environs à Quittimont. Dans ces trois chapiteaux c'est la même ordonnance, sauf quelques petits détails, et c'est aussi la même habileté. Mais ici le travail a plus d'ampleur et plus de fini (2).

Est-ce aussi au sculpteur Daniel qu'il faut attribuer les beaux chapiteaux, sauvés par un curé de la destruction à laquelle ils avaient été condamné par un autre curé, et que

(1) *Histoire du Costume*, par Quicherat, p. 143.

(2) Ce chapiteau est conservé dans l'église, où on l'a transformé en fonts baptismaux.

Digitized by Google

l'on voit sur le mur du jardin de l'église ? L'un d'eux représente deux griffons ailés au-dessus de feuilles entrelacées, il

Chapiteau de St Sardos

sert de piédestal à une croix en pierre, l'autre est composé de gracieux entrelacs (1).

Chapiteau de St Sardos

(1) Les dessins de ces deux chapiteaux ont été exécutés par M. Ed. Payen, auquel j'offre ici tous mes remercîments.

Digitized by Google

De ce bel édifice il nous reste encore un fort beau portail. Notre phototypie en fait ressortir tout le mérite. M. Tholin en a donné une excellente description que je me permets de lui emprunter.

« Il est ouvert sur le côté nord de l'église dans une tour flanquante à deux étages, sur plan rectangulaire, qui constitue le clocher

« Quatre colonnes, sans bases, mais dont les fûts portent sur de hauts stylobates, décorent les montants en retraite. Un des chapiteaux est orné de feuillages, les trois autres sont historiés. Ils représentent des monstres fantastiques enlacés ou par couples à une seule tête.

« La tentation du paradis terrestre est figurée d'une façon fort originale. Eve prend une pomme dans les griffes du dragon et tend l'autre main vers Adam. La même scène est répétée sur un chapiteau à l'intérieur de l'église.

« Quatre tores séparés par des gorges composent les archivoltes plein cintre. Un bandeau chargé de palmettes correspond aux abaques.

« Le tympan est formé d'un linteau fort large au centre duquel s'appuie une pierre qui remonte jusqu'aux clefs des cintres. Ces deux pierres figurant un T renversé, sont chargées d'entrelacs variés et de rinceaux. Restent deux triangles Ils ont été décorés par de grossières peintures, faites à l'ocre sur la pierre nue, et représentant des oiseaux de la famille des échassiers, becquetant des fleurs placées dans des vases à deux anses. Ces compositions que la tour du clocher protège contre les intempéries des saisons sont certainement fort anciennes.

« Toute la sculpture est d'une vigoureuse exécution et d'un fort relief » (1). Et nous pouvons ajouter qu'elle doit être l'œuvre du tailleur d'images Daniel.

Les portails à tympan sont peu nombreux dans notre diocèse. Nous pouvons citer celui d'Aubiac, de Sainte-Colombe de

(1) G. Tholin, *Etudes sur l'architecture religieux de l'Agenais*, p. 151. — Les peintures du portail de Saint-Sardos seraient nous a-t-on affirmé l'œuvre d'un barbouilleur du crû du XIXe siècle.

Digitized by Google

Duras avec sa clef pendante, celui de Lagupie, celui de Cadillac près d'Allemans, celui de St-Pierre de Londres. Ces trois derniers ont de nombreux points de ressemblance.

De tout ce que nous avons dit, nous pouvons conclure que l'église de Saint-Sardos du XIIe siècle était une des plus belles de l'Agenais (1).

(*A suivre*). J. R. MARBOUTIN.

A cent deux ans d'intervalle.

Le 5 frimaire an IX (26 nov. 1800), la *Société libre d'Agriculture du département de Lot-et-Garonne,* qui sous ce titre s'était reconstituée dès le 14 prairial an VI (2 juin 1798), décida, sur l'instigation de Saint Amans, qu'elle prendrait désormais le nom de « Société d'Agriculture, Sciences et Arts » et qu'elle étendrait non seulement le cercle de ses travaux, mais encore celui de ses adhérents, en créant une catégorie de membres correspondants, dont le nombre serait illimité.

Comme tel, fut élu le 7 thermidor an XII (26 juillet 1804), Monsieur Garreau, médecin à Beauville.

Empêché par son grand âge d'assister aux séances de la Société, M. Philippe Garreau, son fils, élu membre résidant en mars 1906, rappelle cette nomination.

« L'élection, écrit il, dans une fort aimable lettre, du père et du fils « comme membres de la Société, *à cent deux ans d'intervalle* est un « fait qui n'est pas banal ». Comme lui, nous croyons qu'il méritait d'être signalé.

Ph. L.

---

(1) L'église que nous venons de décrire était celle du prieuré, celle de la paroisse était en un lieu dit église rouge. L'église actuelle, composée de deux nefs égales, est une mauvaise imitation de l'église des Jacobins d'Agen.

Digitized by Google

LA
POLÉMIQUE CICÉRONIENNE AU XVIE SIÈCLE

J.-C. SCALIGER ADVERSAIRE D'ÉRASME

I

L'imitation de Cicéron à l'époque de la Renaissance. — Pourquoi Erasme écrivit le « Ciceronianus »

Le XVIe siècle est une époque qui mérite, aujourd'hui surtout, l'attention de nos contemporains par l'importance des discussions d'ordre politique, littéraire et religieux, pour lesquelles elle se passionna. S'il est vrai que les contrastes offrent un piquant intérêt, son ardent amour des études anciennes qui ne veut rien laisser d'inexploré dans les deux antiquités grecque et romaine, et tend à imposer la langue latine à l'Europe entière, cet amour, dis-je, mis en regard de l'indifférence et du dédain qui pèsent sur les langues anciennes, peut donner matière à d'utiles considérations. Enfant ingrat, notre siècle, fort de la solide nourriture reçue des siècles précédents, se retourne contre eux, et repousse ce qu'ils lui avaient appris à aimer. Tout autres sont les objets de nos préoccupations. Journaux, romans, sciences dites pratiques, se disputent, chez nous, le temps que les hommes du XVIe siècle accordaient à une page de Cicéron. Excès d'enthousiasme, sans doute ; mais comment critiquer cet excès quand on sait de quels services lui sont redevables la civilisation, les sciences et les lettres ?

On connait le patient labeur des Amyot, des Ramus, des frères Estienne. On connait moins les discussions relatives à la

Digitized by Google

question du latin qui durèrent pendant tout le XVIe siècle. A en juger par les travaux publiés en Italie, en France et en Allemagne, à cette époque, de l'étude ou de l'abandon du latin semblait dépendre la civilisation et l'avenir des peuples. Le Président du Parlement de Toulouse, Maussac, écrivant à Guillaume du Vair, déclare que la polémique de J.-C. Scaliger et d'Erasme concernant le style cicéronien a été d'un intérêt général ; car attaquer Cicéron, c'est attaquer l'éloquence elle-même et ruiner les études, dont elle est la reine ; c'est mettre l'Etat en péril (1).

Qu'on admire Cicéron ou qu'on le critique, la République ne s'en portera ni mieux ni plus mal : ainsi diraient nos contemporains.

Cependant beaucoup d'affirmations qui nous feraient sourire étaient comme des articles de foi dans ce siècle de rénovation complète. Dans le triple domaine de la science, de la religion et des lettres, toute question était problème fiévreusement discuté. Il fallait prendre parti ; la modération était hostilité. Alors, pas de tièdes : ou admirateurs ou détracteurs.

Etudions, à la lumière de cette vérité, le *Ciceronianus* d'Erasme et la riposte violente de J.-C. Scaliger.

Le *Ciceronianus* parut en 1528. Ce spirituel dialogue où les défauts de l'orateur sont franchement signalés, ne fut pas une œuvre dictée par la rancune, une boutade, mais plutôt le fruit des réflexions philosophiques d'un homme qui touchait à la fin de ses jours (2). On peut dire qu'il s'était moqué, toute sa vie (3), moins de certains ignorants, ennemis de Cicéron, que de ses imitateurs exclusifs, copistes de périodes, gens incapables de reproduire l'âme du grand orateur, heureux de s'affubler des lambeaux de son vêtement.

Erasme s'inquiéta des dangers qu'ils faisaient courir à la fois

(1) *J.-C. Scaligeri Orationes duo (Præfatio)*, Toulouse, 1621.

(2) Erasme était né en 1467. Il avait alors 61 ans et devait mourir en 1536.

(3) Voici comment il raille, dans un colloque, un imitateur de Cicéron : *Decem annos* (dit celui-ci) *consumpsi in legendo Cicerone*. L'écho lui répond : ὄνος = âne, en Grec).

Digitized by Google

aux lettres et à la religion. Ces craintes donnèrent naissance au *Ciceronianus*. Pour nous en convaincre, écoutons Erasme lui-même : « Nous vivons, dit-il, dans des temps bien troublés. Le désordre est partout, dans les Etats, et principalement dans la République des Lettres... Quoi de plus lamentable que de voir les lettres, déjà prospères, de nouveau menacées de la ruine par l'ignorance ou la corruption d'un parti littéraire, d'une secte nouvelle, celle des Cicéroniens ? Ceux-ci, avec un dédain superbe, rejettent tout écrit qui ne reproduit pas l'image exacte du style de Cicéron. Ces sectaires d'un nouveau genre, tout en étant incapables de faire revivre le grand orateur, dans leur imitation froide, se parent, contre toute vérité, du titre de Cicéroniens et détournent la jeunesse de l'imitation des autres auteurs. Quel est l'effet de cette jactance? Elle nous ramène, nous Chrétiens, au paganisme. Et cependant la mission des Lettres est de prêcher la gloire de Dieu avec cette richesse d'expressions que Cicéron employait dans les sujets profanes... Mon intention, ajoute Erasme, n'est pas de détourner de l'imitation de l'orateur romain les candidats à l'éloquence, mais de protéger la religion et les études, et de montrer comment on doit imiter Cicéron et tirer parti, pour la piété chrétienne, de ses qualités oratoires. »

Ces lignes produisirent l'effet d'un manifeste : le monde littéraire fut divisé.

On taxa de mauvaise foi l'auteur du *Ciceronianus*. Etienne Dolet (1) que les intérêts de la religion touchaient peu, J.-C. Scaliger resté Italien même sur les rives de la Garonne, s'emportèrent contre lui. Scaliger l'accusa d'avoir cédé à une vieille animosité contre Cicéron et contre l'Italie (2). Cette accusation, tout en étant la plus anodine de ses invectives suffirait, si elle était fondée, à ruiner l'autorité d'Erasme. Elle mérite d'être discutée (3).

(1) V. *Dialogus de Imitatione ciceroniana adversus Erasmum* (Lyon, 1535, in-4°).

(2) La cicéromanie venait en effet de l'Italie : « *Hanc febrim nobis immisit Italia, ne qua pars esset immunis a discordiis.* » (Epist. Erasmi, Lud. Berquino, 12 décembre 1528).

(3) V. plus loin (page 608).

Digitized by Google

L'auteur du *Ciceronianus* vit se déchaîner contre lui ceux qui dans la nomenclature des écrivains contemporains cités par lui n'avaient pas été assez vantés, ou avaient été oubliés. Ainsi, des Français se liguèrent contre Erasme avec des Italiens, qui se faisaient gloire, plus que tous les autres, du titre usurpé de Cicéroniens. Et Erasme fut, il le dit lui-même, lapidé « à coups d'épigrammes écrites dans le goût d'Hipponax » (1).

Tandis qu'Erasme voyait dans cette manie d'imitation exclusive une cause de décadence pour les lettres renaissantes, d'autres, prenant le contre-pied de ses théories, saisissant comme argument cette renaissance qu'il fallait aider, jugeaient le moment très inopportun pour rabaisser le mérite de Cicéron.

Ce fut l'argument cher au président Maussac, éditeur des discours de J.-C. Scaliger. Il fit appel pour clore le débat encore ouvert après la mort des deux antagonistes, « au premier maître d'éloquence, au premier pédagogue de la prose à cette époque », Guillaume du Vair (2).

Préparant sa défense de Cicéron, Maussac chante, en excellente prose latine, un hymne en l'honneur de l'éloquence. Le beau langage, dit-il, fait resplendir les idées, comme le soleil illumine la plaine... Par lui nous tendons à la perfection, nous nous rapprochons de la divinité... Qu'est-ce que l'éloquence, sinon la sagesse qui parle (3) ?

Avec cette haute idée de l'art oratoire, Maussac devait prendre parti pour J.-C. Scaliger, apologiste du style de Cicéron. Le dialogue d'Erasme n'était, à ses yeux, qu'une haineuse diatribe dirigée contre l'écrivain idéal des Latins, contre ses imitateurs, et contre des Italiens illustres du siècle précédent.

Et cette diatribe, combien par son inopportunité elle était funeste aux lettres ! A cette époque qui avait vu se produire

---

(1) Erasme : Epist. lib. XXII, 28. Ch. Nisard : *Les Gladiateurs de la République des Lettres*, I., p. 319. Les Cicéroniens étaient partout : *Multi contaminari videbantur, si quid aliter dicerent quam Cicero* (Vivès : *de Causis corruptarum artium*, II, p. 72.)

(2) Géruzez, *Histoire de la Littérature française*, II, p. 36. Guillaume du Vair était l'auteur d'un *Traité de l'éloquence française*, où il expliquait par les abus de son temps pourquoi *elle était demeurée si basse*.

(3) V. Préface de son édition.

Digitized by Google

tant d'hommes de talent, jurisconsultes, philosophes, théologiens, grammairiens, etc., fallait-il que le charme de conseils nouveaux, séduisants pour la paresse, compromît le progrès, en détournant les jeunes gens de la bonne voie? A une époque où, « dans l'art d'écrire chacun suivait sa pente, où il n'y avait pas de route tracée ni de courant général » (1), où l'on se faisait soi-même sa propre loi, où l'on se choisissait un guide, selon son caprice, fallait-il ruiner l'autorité du seul maître capable d'attirer à lui les candidats à la grande éloquence?

C'était donner la main à un parti redoutable, celui des *laconistes*, « auteurs de phrases faméliques, pour qui toute lettre était un mot, et qui auraient mérité qu'on leur coupât la langue, afin qu'ils pussent parler plus brièvement » (2).

Pour rétablir l'ordre, dans cette anarchie littéraire, il fallait un seul chef : Cicéron. Au surplus, point d'aliment pour l'apprenti orateur en dehors de lui. L'abandonner, c'était s'exposer, quand même on aurait dévoré tous les autres, à sentir la faim (3).

Que Cicéron dût être regardé comme l'unique modèle du style latin, c'est ce qu'Erasme ne voulait point admettre. De là quelques critiques à l'adresse de l'orateur (4). Il n'y a là rien d'excessif. S'élever contre l'imitation exclusive d'un écrivain, c'est s'obliger tout naturellement, pour justifier ses propres idées, à mettre au jour les faiblesses de cet écrivain. Le bon juge est celui que la vue des beautés n'éblouit pas au point de ne pas voir les défauts, et qui met dans le blâme autant de franchise que d'enthousiasme dans l'éloge. Ces juges dégagés de toute passion, *sine ira et studio*, sont si rares que l'impartialité en matière littéraire, je la mettrais volontiers au rang des vertus.

Je ne saurais révoquer en doute l'impartialité d'Erasme, ni

(1) Géruzez *(loco citato)*.

(2) *J.-C. Scaligeri Orationes duo* (*Præfatio*, p. 18), Maussac fait allusion à des gens qu'il connaît; mais il ne veut pas, dit-il, les nommer (V. *Præfatio*, *in fine*).

(3) *Præfatio*, p. 14.

(4) Elles n'étaient pas nouvelles. Nous les énumérerons plus loin.

Digitized by Google

le déclarer ennemi, par parti pris, de Cicéron. Celui-ci a-t-il été attaqué par Erasme plus qu'il ne le fut par ses contemporains (1), par Tacite (2), et, chez nous, par Montaigne? D'autre part, Quintilien qui recommandait tant Cicéron à ses élèves, a-t-il jamais fait de lui un éloge comparable aux louanges qu'Erasme lui prodigue dans les lettres jointes à son édition des *Tusculanes* (3) et du *Traité des Devoirs?* Ces lettres sont rangées dans l'édition de Bâle, au nombre de celles qu'écrivit Erasme en 1528 et 1529, presque à l'époque de la composition du *Ciceronianus*.

Il y porte aux nues l'enseignement moral de Cicéron.

Voici en résumé ce qu'il en dit :

C'est un enseignement divin qui peut-être a valu le ciel à son auteur... Que de fois, pendant la lecture des *Tusculanes*, Erasme a ressenti du mépris pour ces insensés qui ne trouvent autre chose que du clinquant dans Cicéron ! Combien ce livre renferme de ces préceptes que les Grecs nous ont laissés touchant la conduite de la vie !... Socrate avait fait descendre la philosophie du ciel sur la terre, philosophie auparavant spéculative, étrangère aux intérêts moraux de la vie commune. Platon et Aristote s'étaient efforcés de l'introduire à la Cour des rois, dans le Sénat et dans les Tribunaux. Cicéron fit mieux : il lui trouva une place au milieu même de la foule.

Ce païen, malheureux dans des temps difficiles, ne s'étourdissait point dans les voluptés, mais cherchait le soutien de la vie dans les salutaires et divins préceptes de la philosophie morale.

Point de dehors trompeurs, point de faux brillants dans son enseignement : rien que des idées sincères et chastes. Le *de Officiis* est plein de leçons pour les gouvernants. Où trouver ailleurs que dans le *de Amicitia* l'exacte peinture des sentiments qui doivent présider au choix des amis et entretenir l'amitié? Quelle belle leçon pour les jeunes gens que ce *de*

(1) V. Lantoine : *de Cicerone contra oratores atticos disputante.*

(2) Tacite : *Dialogue des orateurs.*

(3) Lettre insérée dans l'édition des *Discours de Scaliger* (p. 68), Toulouse, 1621.

Digitized by Google

Senectute où les jeunes Scipion-Emilien et Lelius prodiguent tant de respect à leur antagoniste, le vieux Caton.

Il serait donc puéril de ne s'arrêter qu'à l'harmonie des phrases, de ne voir rien de grand dans les livres de Cicéron. Le lire, c'est se sentir plus tranquille, plus consolé, plus joyeux... Et cependant on rencontre des ignorants qui détournent la jeunesse chrétienne de l'étude de ses livres, pour la seule raison que ce sont des livres écrits par un païen (1).

Tels sont les jugements d'Erasme vieilli. Il avoue cependant que dans sa jeunesse, quoiqu'il prodiguât à Cicéron les titres de très-sage, de très-grand orateur, il ne pouvait supporter longuement la lecture de ses œuvres. Ses sentiments avaient changé avec son âge : sa vieillesse se délectait de ce qui n'avait pas charmé sa jeunesse. Lui aussi, comme tant d'autres, avait préféré Sénèque à Cicéron. Le style vif, rapide, les saillies, les défauts brillants, *dulcia vitia* de ce moraliste ont toujours eu de l'attrait pour les jeunes gens. Quintilien reprochait à ses auditeurs leur engouement pour Sénèque. Ses leçons resserrées en de brefs développements leur plaisaient plus que les *longueries d'apprêt* de l'orateur. Ce mot est de Montaigne qui faisait ses délices de Sénèque, pour les mêmes raisons. Faut-il voir dans ces sortes de préférences une faiblesse du sens critique ? Pour avoir préféré Lucain à Virgile, Corneille en est-il moins le grand Corneille ?

Après avoir recueilli de la bouche même d'Erasme ce qu'il pense de Cicéron, nous sommes autorisés à dire que ce n'est point une prévention qui lui dicta le *Ciceronianus*.

Avait-il quelque ressentiment contre Rome et l'Italie, comme l'insinue J.-C. Scaliger ? Erasme se montra, il est vrai, quelquefois sévère dans ses jugements contre les Italiens. Quand, vers l'âge de 40 ans, il se fut décidé à voyager au-delà des Alpes, malgré sa santé débile et toutes les marques d'une précoce vieillesse, tête chenue, menton grisonnant, démarche peu assurée, il trouva à Rome autre chose que la Rome

(1) Allusion à un parti religieux contre lequel Erasme, jeune encore, écrivit le livre des *Anti-Barbares*.

Digitized by Google

qu'il croyait voir. Le faste, l'orgueil et la brigue règnaient à la cour des papes. Les arts et les lettres dégénéraient. Dans les Universités, les élèves, rejetant tout l'héritage de l'antiquité latine, n'avaient d'autre objectif que Cicéron qu'ils pillaient, à force de vouloir l'imiter (1).

Néanmoins Erasme garda, comme tout lettré, le souvenir impérissable de sa visite à la Ville éternelle. Sa pensée l'y ramena toujours. Tandis que Luther appelait Rome un tas de cendre et de pourriture, Erasme disait : « Je ne puis oublier Rome, et le regret me torture de l'avoir quittée:.. Mon âme est à Rome, et nulle part au monde je n'aimerais mieux laisser mes os (2). »

Cherchons donc ailleurs que dans dans les diatribes de Dolet et de Scaliger les raisons qui donnèrent naissance au *Ciceronianus*.

Ce furent des raisons d'ordre social, intéressant la culture intellectuelle de l'Europe.

Deux partis se disputaient alors l'empire des lettres : *les Barbares* et les *Paganisants*. Les premiers repoussaient toute étude profane, funeste, selon eux, au christianisme. Les autres, imputant à la religion chrétienne la ruine des lettres, voulaient exclure tout autre programme d'études qu'un programme païen (3).

Tenir la balance entre ces deux partis extrêmes : tel devait être le rôle d'Erasme, « roi intellectuel de son époque, consulté par tout ce qui pense, écouté par tout ce qui réfléchit (4). » Erasme plaida les droits de l'antiquité classique contre les scrupules d'une foi ombrageuse et timide. Mais au nom de la foi elle-même, il se retourna contre les prétentions de la secte cicéronienne qu'il dénonça comme la forme subtile d'un paganisme nouveau (5).

---

(1) P. de Nolhac : Erasme et l'Italie *(Rev. des Deux-Mondes*, 1er juillet 1888).
(2) de Nolhac *(opere citato)* p. 199.
(3) V. *Anti-Barbares*, p. 1375, sq.
(4) de Nolhac, p. 175.
(5) G. Feugère: *Erasme*, p. 390.

Digitized by Google

Les *Barbares*, par leurs scrupules exagérés, ramenaient, comme on va le voir, l'humanité au IVe siècle.

Après le triomphe du christianisme, certains docteurs de l'Eglise craignaient que le paganisme réfugié dans les écoles, gardant toujours ainsi une position menaçante, ne recouvrât ses forces pour un retour offensif. Jupiter détrôné restait dangereux, tant que la jeunesse le retrouvait vivant, pour ainsi dire, dans les charmantes fictions des poètes. Elle pouvait se laisser séduire par les riantes divinités de l'Olympe, et détourner ses regards de l'austère Jehovah, le Dieu jaloux.

Cependant ces docteurs avaient été élevés dans les écoles païennes, les seules existant à leur époque. Et ils devaient au paganisme la force dont ils s'étaient servis pour le combattre, semblables à David qui terrassa Goliath avec son propre glaive. Ils le savaient. Aussi ne pouvaient-ils après une lecture des Apôtres et de saint Paul, se défendre de lire Cicéron, Horace et Virgile. Saint Jérôme les lisait au désert où il s'était retiré pour atteindre le plus haut degré de la perfection chrétienne. On connaît la vision qui troubla sa solitude : un ange lui cria : « Tu es Cicéronien, tu n'es pas chrétien !». Saint Augustin, vers la fin de sa vie, se reprochait comme un péché de jeunesse d'avoir prodigué des éloges aux Platoniciens et aux Académiciens. Pourtant c'était Platon qui l'avait conduit au christianisme ! Saint Césaire, évêque d'Arles, abandonna l'école du rhéteur Pomerius, prétextant que l'inspiration divine devait être toute sa rhétorique.

Plus tard, le pape saint Grégoire réprimandait l'évêque de Vienne dans les Gaules, parce qu'il enseignait à quelques élèves la grammaire et les belles-lettres. « Une même bouche, lui écrivait-il, ne peut à la fois glorifier Jupiter et le Christ. »

Ces docteurs de l'Eglise avaient-ils tort, avaient-ils raison de se défier de la culture païenne ? Question délicate, débat encore ouvert... Tous ne s'en défiaient pas. Au VIe siècle, l'évêque de Pavie qui fut plus tard saint Ennodius, composait des vers où se mêlaient le sacré et le profane, et, dans un épithalame, faisait chanter par Cupidon la louange des religieuses. Le chrétien Boèce commentait Aristote en philosophe païen.

Digitized by Google

Erasme (1), « cherchant la vérité dans les voies moyennes » attaqua d'abord les scrupules exagérésdes *Barbares*, puis dirigea ses coups sur les *Paganisants*.

Il ne pouvait, sans un vif regret, porter sa pensée sur la longue nuit du Moyen-Age, pendant laquelle avaient dormi dans l'oubli tant de chefs-d'œuvre. D'où venait le désastre des lettres? Certains l'imputaient au christianisme (2). Il avait été dit que la religion chrétienne ne tire pas son origine des écoles des philosophes et des rhéteurs, mais qu'elle fut propagée par des apôtres ignorants. Dangereuse affirmation qui, selon Erasme, allait de nouveau précipiter dans l'oubli les lettres renaissantes. Il existait, de son temps, des gens qui traitaient d'hérétiques les imitateurs de Cicéron (3), qui, dégradant par une signification nouvelle le nom de *poésie*, repoussaient, sous ce nom, toute culture littéraire. Ces conspirateurs, nouveaux Catilina acharnés contre Rome, Erasme les accable de son spirituel persifflage. Sans doute, dit-il, ils trouvent plus commode d'imiter Epicure que le grand orateur. Pourquoi s'occupent-ils d'agriculture? C'est pourtant un art inventé par Saturne. Pourquoi cultivent-ils la vigne? N'est-ce pas rendre un culte à Bacchus (4)?

A ces partisans de l'ignorance se joignaient les *théologiens*. Ceux-ci traitaient en novateurs dangereux ceux qui, rompant brusquement avec la scolastique et ses arides programmes, courbaient de nouveau les intelligences sous la discipline des Grecs et des Romains (5).

Aussi outrés dans leur admiration que les autres dans leur dénigrement, les *paganisants* rayaient de l'histoire des lettres tout le Moyen-Age et ramenaient l'Europe entière à l'école de l'antiquité. Ingratitude et fanatisme.

---

(1) G. Feugère, *Erasme*, p. 390.

(2) *Anti-Barbares*, p. 1391.

(3) *Ibidem*, p. 1395 *(dicunt) hæresim esse loqui quo more locutus est Cicero... Religionis prætextu litteraturam unicersam « poeseos » nomine detestantur*, p. 1399.

(4) *Ibid.*, p. 1404.

(5) V. Desdevises du Désert : *Erasmus morum et litterarum cindex* (2e Partie).

Digitized by Google

Le mauvais exemple vint de l'Italie. La patrie de Raphaël et de Michel-Ange s'adonna au culte exclusif de la forme (1); et on fit servir à ce culte l'antiquité profane, à l'exclusion des auteurs chrétiens. Evangélistes, Apôtres, même saint Paul, Pères de l'Eglise, furent rejetés comme ayant parlé une langue imparfaite. On fit la guerre au vocabulaire chrétien. Pour les dates, on employa les mots d'*ides* et de *calendes*. Le pape lui-même se servit dans ses lettres de la formule *ab Urbe condita*. Dieu s'appela Jupiter; la Vierge, Diane; les saints, *numina*. Sannazar chantant l'*Enfantement de la Vierge*, fit prédire par Protée la naissance du Christ, et représenta les Muses descendant du ciel et entourant le berceau de l'enfant.

Ce parti des *paganisants* avait d'illustres chefs : Léon X, Sadolet, Bembo. En vain, Ange Politien et Pic de la Mirandole conseillaient l'imitation libre : « Virgile, disait ce dernier, avait trouvé des perles dans Ennius... L'esprit humain est appelé à grandir, le progrès est sa loi, chaque âge a ses pensées propres et sa propre langue... (2) » Bembo, intransigeant, répondait en affirmant qu'il était absurde de chercher une voie meilleure que celle de Cicéron.

Le paganisme s'étalait partout : la poésie religieuse et la chaire sacrée étaient devenues son domaine. Un Vendredi-Saint, un prédicateur devait prêcher la Passion devant le pape Jules II. On invita Erasme au sermon comme à un régal littéraire. « Venez, lui dit-on, entendre un Romain parlant en vrai Romain.» Et Erasme entendit de magnifiques développements sur le dévouement de Decius et de Regulus, et sur le sacrifice d'Iphigénie. Rien ne manquait à ce discours, si ce n'est le Christ mourant sur le Golgotha (3).

La France aussi était travaillée par la *cicéromanie*. « C'était « un plaisir, dit Colletet, dans son discours à l'Académie

(1) Il y avait deux partis en Europe : l'un voulait prendre à l'antiquité sa pensée, l'autre ses belles formes. Au premier appartenaient Budé, Th. Morus, Melanchton, Vivès, Erasme, et, en Italie, A. Politien et Pic de La Mirandole.

(2) Ad. Bembum, *de Imitatione*, 1512.

(3) P. de Nolhac : *Erasme et l'Italie*, p. 185.

Digitized by Google

« française (1), de voir ces visages pâles et mélancoliques se « priver de toutes les jouissances de la vie, fuir la compagnie « des vivants, comme s'ils eussent été des morts, s'ensevelir « dans leur étude comme dans un cercueil, et s'abstenir de la « lecture de toutes sortes de livres, hormis de Cicéron, avec « autant de soin que Pythagore s'abstenait de l'usage des « viandes... Et quand leurs longues veilles les avaient exté- « nués, ils mouraient contents, puisqu'ils augmentaient le « nombre des martyrs de Cicéron. »

Pour nous résumer, entre ces deux partis extrêmes des *Barbares* et des *Paganisants,* Erasme se traça une voie moyenne d'où il porta ses coups tantôt sur les uns, tantôt sur les autres. Œuvre difficile et qui troubla sa vie. Comment apporter la lumière dans ce chaos où se confondent le Moyen-Age qui achève de mourir et les temps modernes qui commencent? Au point de vue moral, la passion de l'antiquité menace les consciences chrétiennes. Au point de vue littéraire, l'imitation exclusive des anciens constitue une forme nouvelle de tyrannie (2). Erasme veut faire comprendre que l'on peut être chrétien tout en prenant à l'antiquité ce qu'elle a de bon. Et il rassure ainsi les scrupules d'une foi timide. D'autre part, au nom de la foi, il s'élève contre les Cicéroniens qui vouent au mépris la littérature sacrée dont la forme est en désaccord avec leur idéal classique.

Par là, Erasme se présente à la postérité comme le défenseur des lettres et de la morale. Disons qu'il l'est aussi de la civilisation, lorsqu'il tente de concilier le culte de l'antiquité avec les exigences des temps nouveaux et de « réunir le double courant chrétien et païen (3) ».

La Renaissance avait besoin d'un modérateur : elle le rencontra dans Erasme. Ce grand homme « précurseur de l'esprit moderne (4) » par son amour de la liberté intellectuelle, par

(1) 1536.
(2) G. Feugère : *Erasme*, p. 298.
(3) G. Feugère, p. 389.
(4) C'est le titre d'un savant ouvrage de Durand de Laur.

Digitized by Google

sa haine de toute routine, de tout excès, de toute superstition littéraire et religieuse, eut pour ennemis tous ceux qu'il voulut réconcilier. Son calme et sa modération ne lui attirèrent que des tempêtes. Plus il travailla pour la paix, plus il déchaîna la guerre; de telle sorte qu'on pourrait, en songeant à lui, retourner un vieil adage et dire : *Si vis bellum, para pacem.*

(A suivre.) F. FERRÈRE.

L'hôtel du Petit Saint Jean.

Nos aïeux aimaient les enseignes pittoresques, qui frappaient les yeux, s'imposaient à l'attention des passants et se gravaient dans leur mémoire. Il ne serait pas sans intérêt de dresser la liste des tavernes, hostelleries et auberges qui étalèrent sur leurs façades les séduisantes enseignes destinées à retenir l'attention et à fixer le choix des voyageurs.

Pour prêcher d'exemple, nous allons ici même donner le nom d'une modeste auberge, qui existait déjà dans la première moitié du XVIIIe siècle et qui n'a cessé depuis de subsister avec la même enseigne; nous voulons parler de l'auberge du Petit Saint-Jean, située hors les murs de la ville d'Agen, près de la porte Saint-Antoine.

En 1735, Jean Brun se trouvait à la tête du Petit Saint Jean, c'est ce que nous apprend un acte du 16 avril de la même année (1). Dans ce contrat Laurens Pandellé, meunier du moulin à vent de Roquefort, reconnait devoir à l'aubergiste. Brun, 36 livres pour prix d'une jument, âgée de dix ans.

Depuis ce temps-là les moulins à vent ne tournent plus, le prix des chevaux a bien changé, on a démoli la porte Saint-Antoine, et la rue Saint-Antoine elle-même a pris le nom de rue Voltaire. Cependant les voyageurs descendent toujours au Petit Saint-Jean, qui de modeste auberge est devenu l'un des plus grands hôtels de la ville d'Agen.

J. D.

---

(1) Etude de Me de Lacvivier, minutes Fabe.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

PIERRE VERDOLIN, D'AIGUILLON

Procureur Syndic du District de Tonneins

CHAPITRE II

AIGUILLON DE 1789 A 1791

Verdolin se rend à Agen pour l'élection des députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux. Le duc d'Aiguillon songe à se faire élire député par le Tiers-Etat. Verdolin lui rend visite à l'Evêché. Retour à Aiguillon. — Brouille entre Verdolin et Mautor. — Le procès contre les anciens consuls. — Organisation d'un comité permanent où Verdolin tient le principal rôle. — Election de la municipalité formée des anciens consuls ; surexcitation des esprits. Violents incidents — Formation de deux sociétés populaires rivales. — Menaces de mort adressées à Verdolin. Bagarres multiples. Un jour d'élection à Aiguillon. — Verdolin, assesseur du juge de paix. Nouvelles élections municipales ; triomphe du parti de Verdolin, nommé procureur de la commune. — Le club populaire des Carmes. Accusations contre Verdolin, qu'on dit acheté par le duc d'Aiguillon. — Encore la question des comptes consulaires. — Opinion de Verdolin sur la Révolution. — Mautor élu juge au Tribunal du district de Nérac. — Application de la *Constitution civile* du clergé ; attitude hésitante du clergé d'Aiguillon ; discrédit du clergé constitutionnel ; influence sans cesse grandissante de Gardelle, prêtre insermenté ; lutte entre les deux clergés ; dénonciations de Dubois, curé constitutionnel ; Verdolin essaie de ne jamais prendre en flagrant délit les réfractaires ; ces derniers prêtent tous le serment de Liberté et d'Egalité ; Dubois continue à les attaquer. Quelques-uns demandent leurs passeports et envoient de la frontière leur rétractation. — Elections pour la Convention à Nérac ; il est question de la candidature Verdolin, qui se rend à Casteljaloux. L'auteur des *Mémoires* est élu procureur syndic de Tonneins.

La Révolution de 1789 arriva. A Aiguillon, comme ailleurs, il se forma des comités administratifs. Il s'en composa successivement trois ; j'eus l'honneur d'y être toujours nommé par

Digitized by Google

les citoyens (1). Mautor ne le fut jamais. Cependant l'intrigue et la cabale le nommèrent un des représentans de la commune aux assemblées bailliagères ; j'y fus nommé aussi (2). Mautor, quoique déjà grandement froid avec moi, me demanda de loger avec moi à Agen. Je crus prudent de ne pas le refuser. La même demande fut faite à Coq aîné, notre co-député.

Rendus à l'assemblée bailliagère à Agen (3), quelle fut notre surprise de Coq et de moi d'entendre, le troisième jour de notre arrivée, Mautor venir nous dire dans notre chambre que le duc d'Aiguillon (4), dont jusqu'à ce moment Mautor nous avait paru le plus grand et le plus acharné antagoniste, désirait nous voir à l'évêché, où il était logé, pour nous communi-

---

(1) Verdolin veut parler des comités permanents institués pour aider les officiers municipaux dans leurs fonctions « que les circonstances du temps rendent plus difficiles et plus importantes, pour pourvoir à tout ce qui intéresse l'ordre et la sûreté publique et décider toutes les difficultés que les ennemis pourraient faire naître ».

Le 11 août 1789, vingt commissaires furent élus membres du comité permanent : James, lieutenant général ; Florans, avocat ; Lacroix ; Miraben fils, officier d'infanterie ; Jean Garrigue aîné, avocat ; Lacaze de Padouen, bourgeois ; Thomas Nebout de Riberot ; Jean Nugues aîné, négociant ; Etienne Coq aîné, négociant ; *Pierre Verdolin*, notaire ; Jean Goutières, aîné ; Moullié ; Dayre fils ; Lormino ; Sabaté aîné ; Lafargue ; Bernard Dallet ; Cazenove père ; Beaussens aîné et Gasquet aîné. Le bureau fut ainsi composé : *président*, James ; *secrétaire*, Bernard Nugues, notaire.

Le 27 octobre 1789, Verdolin est nommé vice-président du comité permanent, Miraben étant président et Dayre, secrétaire. (Alis, *op. cit.*, pp. 394-95 et 398-99).

Le 12 novembre, il est chargé par le comité permanent de recevoir les déclarations du quart du revenu pour la contribution patriotique. Si l'on en juge par sa propre contribution (60 livres payables en trois termes), Verdolin n'était pas riche. Sa famille souscrit également pour des sommes relativement peu importantes : 100 et 24 livres. (Alis, *op. cit*, pp. 399 à 401. Archives départementales. Série L. Contribution patriotique.)

(2) Les délégués d'Aiguillon pour l'élection des députés du Tiers-Etat aux Etats-Généraux étaient Louis Mautor, Etienne Coq, Verdolin et Arnaud Merle-Dubarry, notable, que l'auteur des *Mémoires* ne mentionne pas.

(3) Les députés des trois ordres se réunirent, à partir du jeudi 12 mars 1789, dans l'église des Jacobins d'Agen. Le 14, Verdolin figure parmi les signataires d'une motion relative aux mesures d'ordre à prendre dans l'assemblée. Mautor, son ennemi intime, eut à exercer un rôle plus considérable : il figure au nombre des commissaires chargés de rédiger le cahier du Tiers-Etat agenais. (*Procès-verbal de l'assemblée des trois ordres*, Agen, Noubel, 1789. Arch. départ. série B.)

(4) Il s'agit ici d'Emmanuel Armand, dernier duc d'Aiguillon, marié à Jeanne-Victoire-Henriette de Navailles. Nous le retrouverons plus loin.

Digitized by Google

quer le désir qu'il avait d'être nommé député par le Tiers-Etat et nous prier de joindre nos efforts aux siens pour y réussir. Il nous fit voir en même temps un billet d'invitation pour aller dîner le lendemain avec le duc d'Aiguillon. Je dois dire à la louange de Coq qu'il fut indigné de la proposition et de la duplicité de Mautor et que cependant, revenu de surprise de voir cet homme le favori et l'adulateur du duc, nous nous décidames à nous laisser conduire à l'évêché (1) pour voir où Mautor voulait en venir.

Nous y fumes, en effet, le lendemain. Leroy (2), dans l'antichambre du duc, nous reçut plus amicalement qu'à l'ordi-

---

(1) Aujourd'hui hôtel de la Préfecture, il fut construit de 1775 à 1783 par Charles Leroy, élève de Soufflot, que l'avant-dernier duc d'Aiguillon avait fait venir pour construire son château et qu'il mit gracieusement à la disposition de Mgr d'Usson de Bonnac pour l'édification d'un palais épiscopal à Agen. Ce beau monument a servi tour à tour, et quelquefois concurremment, de caserne, de prison, d'école, d'Ecole centrale, et enfin, à partir de 1810, de Préfecture de Lot-et-Garonne. Son histoire a été longuement écrite par M. Paillard, ancien élève de l'École des Chartes, préfet du département (*Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, t. Ier, pp. 70 à 123) et résumée par M. G. (Tholin : *Histoire et Description de l'Hôtel de la Préfecture d'Agen*, Paris, Plon.) (Voir encore, de M. Ph. Lauzun : *L'Hôtel de la Préfecture d'Agen*, qui résume les précédents. (*Revue de l'Agenais*, 1905, pp. 97 à 112.)

(2) Nous venons de dire que Charles Leroy construisit le château d'Aiguillon et le palais épiscopal. On lui doit aussi dans Agen l'hôtel d'Escouloubre, rue Montesquieu, et l'hôtel Garreau, rue Floirac. Le personnage mériterait un article, précisant son rôle avant et pendant la Révolution. Jusqu'à l'époque de l'émigration du duc d'Aiguillon, il fut l'architecte, l'homme d'affaire de la famille. Il touchait 2.000 livres par an. Après l'émigration, il fut enore l'homme d'affaires de la vieille duchesse. Verdolin parle de lui en divers passages de ses *Mémoires*. Venu de Paris où il avait été l'élève de Soufflot, Leroy se fixa définitivement à Aiguillon dont il voulait faire une ville importante. Pendant la Révolution, après avoir donné de nombreuses preuves d'attachement à la famille du duc, il adhéra nettement aux idées nouvelles. On le vit, en frimaire an II, se présenter au corps municipal assemblé et demander que son nom « qui faisait injure à la République et retraçait l'idée des despotes qui ont existé pour le malheur de l'humanité » fût changé en celui de *L'Epi* « qui présentait une idée de l'abondance et de la satisfaction de l'homme ». Son républicanisme et ses talents incontestés le firent demander par le département comme ingénieur ordinaire, à la place de Lomet, retenu à l'armée des Pyrénées. Paganel, représentant du peuple en mission, approuva cet heureux choix et, dès le 13 frimaire an III, Lépi fit partie du corps des ingénieurs de Lot-et-Garonne qui comprenait Dergny, ingénieur en chef, Lomet premier ingénieur ordinaire, Leroy, second ingénieur ordinaire.

Ce dernier s'acquitta de ses fonctions avec un zèle jamais lassé. Il rêvait de transformer Aiguillon, où il résidait, d'en faire une ville importante et plus

Digitized by Google

naire. Il nous parla longuement du désir que le duc aurait d'être nommé par le Tiers-Etat et des moyens à prendre pour y parvenir. Mautor applaudissait à tout. Nous ne disions rien, tant était grande notre surprise. Après quoi, nous sommes introduits dans la chambre du duc qui nous reçut avec cette aménité et cette affabilité peu commune aux grands d'alors. Nous eumes occasion de nous convaincre que cette entrevue n'était pas la première que Mautor avait eue avec Leroy et le duc. Coq et moi sortimes indignés contre Mautor. Rendus à l'endroit où nous logions, il eut beau nous parler pendant toute la durée de l'assemblée des projets du duc (1), nous ne lui répondimes jamais et nous ne voulumes nous entretenir avec lui que d'affaires indifférentes, et même nous évitions sa société autant que nous pouvions.

Revenu à Aiguillon, je ne vis plus Mautor. Quelque temps après le décret pour la formation des municipalités arriva (2).

---

coquette encore, d'y apporter un peu de la vie mouvementée qui l'avait abandonnée avec les ducs d'Aiguillon. En nivôse an III il fit adopter par le directoire du département un projet très étudié tendant à établir au château et dans certains établissements nationaux de la ville un entrepôt général de comestibles et d'agrès propres à l'armement. Ce projet, transmis à la commission de la Marine et des Colonies, ne fut point exécuté, et ce fut grand dommage pour Aiguillon. (Archives départementales, série L. 70 et 71, 31, 33 : Voir Bonnat : *Inventaire de la série L*, pages 38 *b*, 39 *a*, 50 *a*, 167 *b* et 170 *a*.). Lépi, redevenu Leroy après la Terreur, mourut à Aiguillon, le 29 avril 1807. (Archives départementales, M. Tables décennales.)

(1) Le duc fut élu député, non du Tiers-Etat, mais de la noblesse d'Agenais aux Etats Généraux, avec le marquis de Fumel-Monségur, maréchal de camp des armées du Roi, et le villeneuvois Joseph de Bourran. C'est lui qui, dans la fameuse nuit du 4 août, se prononça pour l'abolition des privilèges. Au mois d'août 1789, il fut élu général des troupes patriotiques agenaises. Les royalistes intransigeants l'attaquèrent avec la plus grande vivacité. On prétendit qu'il s'était déguisé en femme et avait conduit à Versailles, le 5 octobre, tout un bataillon de dames de la halle. D'où le surnom qui lui fut donné de *Madame de Graillon*. (Pellet, *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 20 février 1906.) Il prit ensuite la place de Custine et le commandement de l'armée française établie dans les gorges de Porentruy. Décrété l'accusation après le 10 août 1792, il se réfugia en Suisse, puis à Londres, enfin à Hambourg où il mourut en 1800, au moment où il venait d'être rayé de la liste des émigrés. (Voir Alis, *op. cit.*, p. 335.)

(2) Décrets du 14 décembre 1789 portant constitution des municipalités ; du 22 décembre 1789 et du 29 décembre 1789-6 janvier 1790, ce dernier portant convocation des assemblées primaires pour l'élection des municipalités.

Digitized by Google

C'est alors qu'on vit Mautor se déclarer ouvertement pour son beau-frère et ceux contre qui il nous avait le plus exaspéré. C'est lui qui fut le conseil et le principal auteur des intrigues mises en usage pour cette nouvelle formation, qu'il composa de son beau-frère, Merle, et autres (1). Piqués d'une telle trahison de la part de cet homme perfide, nous voulumes poursuivre l'exécution des arrêts du Parlement de Bordeaux, mais déjà les Parlements avaient cessé d'être (2). Nous recourumes au tribunal judiciaire de Tonneins (3), mais en vain: ses membres, faibles ou gagnés, ne voulurent pas en connaître (4).

Les poursuivis, membres alors de la municipalité, évoquèrent cette affaire à l'administration du département, qui selon les lois lors existantes ne pouvait décider qu'après l'avis des municipalités et des districts. Mautor était partout, à Aiguillon, à Tonneins, à Agen; il voyait tout; il conseillait tout; il influençait tout, et nos efforts, après des voyages et des dépenses multipliés soit à Agen, soit à Tonneins, se réduisirent à faire condamner la municipalité à remettre dans les coffres de la commune une somme de 4,000 et quelques cens livres (5).

Avant de nous enfoncer plus loin dans la Révolution, il est bon de dire que pendant l'existence des premiers comités,

---

(1) Les élections se firent à Aiguillon les 8, 9 et 10 février 1790. Elles donnèrent lieu à divers incidents, où Verdolin fut quelque peu compromis, ce dont il se garde bien de parler.

(2) Ils furent supprimés définitivement par le décret du 6-7 septembre 1790, sanctionné par le Roi le 11 du même mois.

(3) Il y avait un tribunal par district; il était établi au chef-lieu de la nouvelle organisation administrative. Le décret du 25-28 août 1790 désigna nominativement les villes où les tribunaux seraient placés. C'étaient, pour le Lot-et-Garonne, Agen, Nérac, Casteljaloux, Tonneins (dans le ressort duquel se trouvait Aiguillon), Marmande, Villeneuve, Valence, (qui fait aujourd'hui, partie du Tarn-et-Garonne), Monflanquin et Lauzun. Les juges et suppléants étaient élus par les citoyens actifs dans les assemblées électorales de district.

(4) Ce n'étaient point d'ailleurs de leur ressort, mais de celui de l'administration départementale dont les pouvoirs, pendant la Révolution, étaient très étendus.

(5) C'est le 12 novembre 1791 que le directoire du département arrêta que les anciens consuls d'Aiguillon devaient seulement 4269 livres 17 sols. On sait que le parti de Verdolin réclamait plus de 50.000 livres.

Digitized by Google

comme tout était dans le chaos, le comité d'Aiguillon s'était arrogé tous les droits, tous les pouvoirs, administratif, judiciaire ; tout était de sa compétence. Je rougirais de dire que la confiance publique m'avait érigé en principal membre de ce comité, si le bien qu'il a fait ne surpassait pas les maux dont il a pu se rendre coupable, quoiqu'innocemment s'il l'a fait, car ce comité, pendant le court espace qu'il a existé, a jugé ou arrangé plus d'affaires que les anciens tribunaux n'en avaient jugé ou arrangé dans l'espace de dix ans. On avait conservé pour la forme, au nombre de ce comité, les anciens membres de l'administration municipale ; mais je le dis à la honte de ce comité, et à la mienne en particulier, que sans cesse on les humiliait, tantôt en les mandant pour s'entendre dire les choses les plus dures, tantôt en leur reprochant une conduite contraire aux intérêts du peuple (1), comme si jamais il a été permis d'insulter aux malheureux sans défense, comme étaient alors les officiers municipaux ! Les esprits commençaient alors à être tellement échauffés, à Aiguillon, que Fabre, Duburgua et Baptiste, induits sans doute, se déterminèrent une nuit à aller escalader le clocher pour couper le battant

(1) En effet, le comité permanent dont parle Verdolin réduisit presque à néant l'autorité des consuls. Le 30 août 1789, ces derniers refusent de se rendre à une réunion où on les accuse « de n'avoir presque rien fait de réparations utiles à la juridiction depuis environ 18 ans qu'ils sont en charge, et non seulement d'avoir dépensé, on ne sait comment — d'après des délibérations signées pour la majeure partie de deux ou trois jurats, de leurs parents ou amis, — les revenus patrimoniaux de la communauté, riche aujourd'hui de plus de 16,000 livres de revenus, mais encore d'avoir par leur négligence laissé perdre au lieu de Nicole une île immense. Aussi est-il unanimement délibéré et arrêté que les poursuites à raison de la reddition des comptes pour les six dernières années seront continuées devant le Parlement de Bordeaux et qu'on priera Sa Majesté d'ordonner la destitution de MM. Merle de Massonneau, maire, Nebout, 1er consul, Léaumont, 2e consul, du procureur ducal Salvandy, Muret, trésorier, et de pourvoir à leur remplacement. » (Alis, *op. cit.*, p. 396). On pourrait encore citer d'autres exemples pour confirmer les *Mémoires* de Verdolin. Ainsi le 8 novembre 1789, le Comité, « considérant la brillante fortune dont jouit le sieur Merle de Massonneau, la délicatesse de son tempérament qui ne lui permet pas de se lever la nuit lorsqu'il est appelé auprès des malades de la campagne, surtout sa qualité d'inspecteur des Eaux de Barbotan, qui l'oblige à se déplacer..., délibère et arrête que la pension de 500 livres accordée audit sieur Merle en sa qualité de médecin de la communauté est transportée sur la tête du sieur Turpin ». (Alis *op. cit*, p. 399.)

Digitized by Google

de la cloche qui appelait les citoyens aux assemblées. Cette action fut regardée par le comité si criminelle qu'on manda de suite les coupables et, entr'autres, Fabre, qui fit résistance, lança des tuiles contre le peuple assemblé devant sa maison, fut enfin mené à la maison commune où on ne parlait que de l'égorger. Je ne pus le sauver de cette crise qu'en faisant ordonner qu'il serait de suite mis en prison, où il fut jugé par le comité dont plusieurs membres voulaient l'envoyer à Bordeaux amarré à un bateau et où invraisemblablement il aurait été massacré, tant était grande l'effervescence des Bordelais. Mais j'eus encore le bonheur de lui sauver ce danger et le fis mettre en liberté après un jour de détention (1).

A Aiguillon, comme ailleurs, il se forma des sociétés se disant politiques. Il s'en forma d'abord une sous le titre de *Société de Peyrelongue*, puis une autre sous le titre de *Société des Carmes* (2). J'étais de la première; j'y jouissais même, j'ose le dire, d'une certaine estime; j'y étais presque toujours président, secrétaire ou orateur. Ces sociétés devaient nécessairement dans un petit lieu entretenir et même allumer de plus grandes divisions parmi les citoyens. Bientôt on les vit s'entrechoquer et s'insulter dans les rues et les lieux publics. Des insultes, aux menaces ; et si les voies de fait n'eu-

---

(1) Un passage de la compilation de l'abbé Alis (pp. 397 et 398) confirme encore le récit de Verdolin. Les faits se passaient à la fin de septembre 1789. Verdolin faisait l'office de procureur. Jacques Fabre, chirurgien d'Aiguillon, avait alors 32 ans. Il avait pour complices Pierre-François Duburgua, également chirurgien, Antoine Chastain, piqueur, et Martin Baptiste, cordonnier. Les quatre prévenus furent condamnés à verser chacun 6 livres d'amende entre les mains de Mlle de Massac, supérieure de l'hôpital. Fabre fut relâché le lendemain de son arrestation, comme l'indique Verdolin.

(2) Les registres de délibérations de ces Sociétés ne nous sont point parvenus. Il en est de même de toutes les Sociétés populaires du département pour la période antérieure à 1793, sauf en ce qui concerne Tonneins. Ces registres qui contenaient les premières délibérations de nos clubs politiques furent brûlés ou détruits en 1793, comme entachés de fédéralisme, et par ordre des représentants du peuple en mission.

D'autre part, nous n'avons d'autres renseignements sur les premières Sociétés populaires d'Aiguillon que ceux fournis par Verdolin, le registre des délibérations de la municipalité de 1790 à 1791 (11 septembre) ayant depuis longtemps disparu des archives communales.

Digitized by Google

rent pas lieu, je crois pouvoir m'en attribuer la plus grande partie de gloire, puisque je ne cessais d'exhorter mes co-sociétaires à la paix, à la tranquillité, au mépris des insultes et des provocations, jusques-là que j'ai été obligé, une fois entre autres, de me mettre en travers sur la porte où nous étions réunis pour empêcher ceux qui voulaient sortir avec armes pour aller joindre les membres de l'autre société qui les avaient provoqués et défiés ! L'animosité en était au point que j'ai trouvé deux billets à ma serrure qui me menaçaient de la mort si j'osais sortir — ce qui ne m'en empêcha jamais — et que quelques membres de notre société, entre autres Riberot père, instruits qu'on en voulait à ma vie, venaient chaque soir me chercher chez moi, sans jamais, que longtemps après, avoir voulu me dire le sujet de leur attention et de leurs craintes pour moi.

Un jour conformément à quelque décret, le comité avait ordonné que les citoyens s'assembleraient sur la promenade pour l'organisation de la garde nationale (1). On a appris depuis que, la veille de cette assemblée, Mautor, avec plusieurs jeunes gens, s'était rendu dans une des salles du château, que là, il avait été arrêté de fondre sur le comité et les membres de la *Société de Peyrelongue*. En effet, le lendemain, à l'heure du rendez-vous, quelques membres de la société de Peyrelongue et entre autres Nugues, notaire, et Lalanne-Garrigue, se virent assaillis, désarmés et terrassés par une foule d'artisans séduits et égarés. Miraben père, lors commandant la garde nationale, eut beau requérir la force pour empêcher le désordre, on ne voulut pas obéir ; il fut lui-même menacé. Il envoya et vint lui-même chercher le comité qui était encore à la maison commune. Il y fut. Parmi les membres de ce comité était Nebout père. J'étais à son côté ; à peine arrivés sur la promenade, le comité est dispersé. Je reste avec Garrigue aîné et Nebout. Je me vois assailli et arrêté de tous côtés ; Nebout criait aux mutins et aux révoltés que c'était le comité qui causait tous les désordres, qu'il fallait l'égorger. Garrigue

(1) Décrets du 10-14 août 1789 ; du 14 décembre 1789, article 52.

Digitized by Google

et moi voulons avancer pour donner du secours à ceux qui étaient maltraités et terrassés ; nous sommes arrêtés par la foule. Nous entendons de nouveau Nebout père criant qu'il fallait tuer Nugues et Lalanne-Garrigue. Cependant Mautor avait disparu et était allé se cacher chez lui. Ne pouvant pénétrer plus loin, je crie que les membres du comité dispersés et insultés se retirent avec moi et les bons citoyens à la maison commune. A peine y sommes-nous arrivés qu'une grêle de pierre frappe la porte d'entrée. Je me présente ; une pierre m'effleure la tête ; je vois Nebout père à la tête de quelques artisans égarés. Je fais armer les citoyens qui nous avaient suivis ; je leur confie la garde des portes. Nebout père se présente avec sa troupe pour les enfoncer ; ils sont repoussés. Les pierres pleuvent sur les gardes des portes. On vient me dire que les révoltés, et entre autres Chassain aîné, vont chercher le canon pour enfoncer les portes et fondre sur nous ; je fais prendre le drapeau rouge ; je sors sous la halle ; je vois la foule s'augmenter ; les cris de mort se font entendre de toutes parts ; je fais les sommations au peuple prescrites par les lois pour qu'il ait à se disperser ; à la seconde sommation, tout se dissipe ; je rentre et je dresse procès-verbal de ce qui venait de se passer ; mais jamais ce procès-verbal tel qui devait être n'a été envoyé aux autorités compétentes pour ne pas compromettre les citoyens, préférant que le temps les éclairât.

Ainsi se passa cette journée où plusieurs de mes concitoyens et moi courumes les plus grands dangers (1).

J'ai déjà dit que la première municipalité d'Aiguillon, par l'intrigue et la cabale de Mautor, était composée des membres de l'ancienne ou qui leur étaient dévoués. Je vis bien, avec ceux qui voulurent ou surent voir, que cette municipalité n'avait été ainsi composée que pour arrêter le cours du procès au sujet de la reddition des comptes. Livré pour ainsi dire seul à mes propres lumières et piqué à outrance de la déser-

(1) Les documents officiels qui auraient permis de confirmer ou d'infirmer le récit de Verdolin ont disparu. Nous savons seulement qu'à cette époque la ville d'Aiguillon fut le théâtre de troubles nombreux.

Digitized by Google

tion ou plutôt de la trahison de Mautor, nous nous déterminames à poursuivre devant le département la cassation de cette municipalité. En conséquence je fus chargé de faire un précis qui fut imprimé, dans lequel on développa la vérité de ce qui s'était passé (1). Mautor n'y fut pas épargné.

La nouvelle municipalité répondit clandestinement à ce précis. Je n'étais pas épargné non plus dans cette réponse. Nous nous en procurames une copie que nous fimes imprimer et un autre mémoire que Belloc, de Clairac, rédigea. Bref, la municipalité fut confirmée d'après l'avis du district de Tonneins et

---

(1) Les affaires municipales d'Aiguillon ont été l'objet de nombreux arrêts et enquêtes de la part du conseil du département et du directoire du district de Tonneins. La première municipalité avait été élue *avec l'appui de Verdolin, qui se garde bien d'en parler dans ses Mémoires. C'est lui qui rédigea, écrivit et signa le procès-verbal d'élection, contre lequel on le vit plus tard réclamer avec énergie.*

Le 10 novembre 1790, à la suite d'une enquête faite par Lafont, administrateur du département, et d'un réquisitoire de Lacuée, procureur général syndic, le Conseil du département cassa les élections municipales faites les 8, 9 et 10 février 1790. L'arrêté d'annulation mérite d'être rapporté.

« Vu la pétition de plusieurs citoyens de la commune d'Aiguillon, présentée à l'Assemblée nationale, etc..., vu *les différents mémoires, manuscrits et imprimés, produits tant par les sieurs Coq aîné, négociant, et Verdolin, notaire, au nom des réclamans, que par la municipalité*, mémoires donnés en communication à chacune des parties. Vu les répliques qui en ont été fournies, ensemble les différents actes respectivement signifiés pendant le cours de cette affaire... ; vu l'avis du directoire du district de Tonneins, en date du 23 juillet, l'arrêté pris par le directoire du département pour ordonner qu'il sera fait une information sur les lieux pour, en présence de la commune assemblée, vérifier les faits encore non contestés ; ensemble l'instruction adressée aux commissaires [enquêteurs] par le directoire ; l'arrêté du directoire en date du 28 octobre 1790, lequel, sur la réclamation de M. Dutour, administrateur et se trouvant seul commissaire, lui adjoint MM. Depère et Auricoste, membres du directoire du département.

« Après avoir pris connaissance de l'information faite par MM. les commissaires.

« Le Conseil du département considérant... que l'audition rendu par 162 témoins, la plupart concordant entre eux, le met à portée de reconnaître la vérité ou la supposition des faits.

« Qu'il résulte de l'information qu'un très grand nombre de billets a été distribué avant l'élection à plusieurs citoyens sans leur donner connaissance des noms qui y étaient inscrits ; que les suffrages ont été captés par des voies illicites ; que le second cas de nullité [existe], lorsque les suffrages ont été donnés tumultueusement, par acclamation et non par la voie du scrutin, qui est la seule forme constitutionnelle de les constater ; qu'il résulte de l'information que le président et le secrétaire de l'assemblée ont été nommés de cette

Digitized by Google

on envoya un commissaire du département pour prendre des renseignemens sur les lieux (1).

Dans l'intervalle, un décret ordonna la nomination d'un juge de paix et d'assesseurs dans tous les cantons (2). Déjà instruits à l'art d'intriguer et de cabaler, nous n'épargnames rien le jour de l'assemblée générale du canton : la maison de Peyrelongue fut pour ainsi dire une auberge où les paysans du canton venaient boire et manger du pain et du fromage dont nous avions fait provision. Le parti contraire donnait également à boire et à manger du pain et de la vache dans l'auberge de Cruchon. Ce jour était véritablement un jour de bacchanale et de désordre. Dans les rues, dans les places, dans le lieu de l'assemblée générale, on n'entendait que bruit, menaces et mêmes des voies de fait. Il aurait été difficile d'arrêter et même de morigéner des têtes exaltées par les insinuations et par le vin, tant par un parti que par l'autre. Ce jour, la médecine et les médecins eurent relâche ; on vit des aveugles quitter leurs demeures, des apoplectiques sortir de leurs chambres, des moribonds sortir de leur lit pour venir porter leurs billets. Bref, ce jour, la victoire de la cabale resta à la société de Peyrelongue. On nomma Laffitte de Parailloux juge de paix ; je fus nommé assesseur. Les audiences se

---

manière illégale ; que néanmoins le procès-verbal porte qu'ils ont été élus par la voie du scrutin et que ce faux avéré invalide l'entier procès-verbal et, par conséquent, aussi toutes les élections qui y sont relatées. « (*Ce faux, notons-le, est l'œuvre de Verdolin*).

« Le Conseil annule les élections, *blâme Verdolin, « qui sans y être forcé a rédigé, écrit et signé un procès-verbal contre lequel il a lui-même réclamé »*, et les citoyens qui ont signé ce procès-verbal ».

Le Conseil, en outre, déclare qu'il sera procédé le 14 novembre à l'élection d'un maire, de 8 officiers municipaux, d'un procureur de la commune et de 18 notables ; puis il exhorte au calme et à la concorde tous les citoyens actifs d'Aiguillon. (Archives départementales. L. 27, pp. 283 à 291.)

(1) Il y eut, en réalité, deux enquêtes faites sur place par des administrateurs du département. La première fut dirigée par Depère et Auricoste désignés par le directoire, le 21 octobre 1790. (Bonnat : *Inventaire de la série L*, pp. 61 *b* et 62 *a*.) Elle n'aboutit à aucun résultat. La seconde, dont parle Verdolin, fut menée par Lafont du Cujula qui, le 10 novembre 1790, fit son rapport au Conseil du département. On sait que les élections municipales furent annulées.

(2) Décret des 16-24 août 1790, relatif à l'organisation judiciaire, portant institution et fixant les attributions des juges de paix. (Titre III.)

Digitized by Google

tinrent chez moi. Je puis dire à la louange de cette judicature que la justice se rendait avec impartialité, sans exception de partis ; si même dans les affaires douteuses, quelqu'un était favorisé, c'étaient ceux du parti contraire.

Cependant, un jour, l'abbé Mautor (1) étant venu avec Duneau, son oncle, je ne me rappelle pour quelle affaire, et ce dernier m'ayant tenu quelque propos dans le temps que j'étais en séance, je fis contre lui un verbal dont, malgré les vives sollicitations que je reçus de la part de plusieurs personnes honnêtes, je voulus poursuivre la punition de ce prétendu manquement et je fis, en effet, ordonner par le tribunal judiciaire de Tonneins que ledit Duneau serait mis en réclusion. Je voudrais bien pouvoir effacer cette anecdote de mon histoire, parce qu'elle ne me fait pas honneur en ce que le prétendu manquement était peu de chose et que j'aurais dû céder aux sollicitations qui me furent faites, plutôt que d'humilier ainsi un homme honnête et qui, dans la suite, m'a donné des preuves de son honnêteté. Mais il était un des principaux agens du parti de la municipalité, et j'étais désolé et pour ainsi dire forcé par le parti de Peyrelongue de le poursuivre et de le faire punir.

Quelque temps après, on procéda à la nomination des électeurs et d'une nouvelle municipalité (2). Nous étions déjà

(1) Jean-Daniel Mautor, fils de J.-B. Mautor et de Marie Duneau, né à Aiguillon le 13 juin 1756. Après avoir rempli des fonctions ecclésiastiques à Auch, Toulouse, Cahors et Condom, il revint à Aiguillon où la Révolution le trouva l'un des chapelains nommés par le duc d'Aiguillon. Il ne prêta pas le serment d'adhésion à la Constitution civile du clergé mais celui de Liberté et d'Egalité (1792). Après le Concordat il exerça à Aiguillon, puis fut nommé desservant de Saint-Côme en 1803. (Archives de l'Evêché, L. 13, art. 15). Il y mourut en 1821. (Notes de M. l'abbé Dubos.)

(2) L'élection des huit officiers municipaux, d'un maire, d'un procureur de la commune et de dix-huit notables avait été fixée, après annulation des premières élections de février, au 14 novembre 1790. Dutour, administrateur du département, se rendit officiellement à Aiguillon, mais il ne put remplir sa mission, (Voir Archives départementales, L. 27, pp. 319, 324 et 362, L. 40, p. 198), des contestations très vives s'étant élevées au cours de l'assemblée électorale du 15 novembre. Les élections furent renvoyées et fixées au 2 janvier 1791 ; elles se firent en présence de Bayle, commissaire du directoire du département. Ce n'est point d'elles que Verdolin veut parler, car en 1791, il ne figure pas dans les procès-verbaux des séances de la municipalité qui nous ont été heureuse-

Digitized by Google

grands-maîtres dans l'art de cabaler. Le parti de la municipalité, malgré tous ses efforts, n'eut aucun électeur et aucun municipal ; je fus nommé électeur et procureur de la commune.

Instruits que déjà plusieurs partisans de la société de l'ancienne municipalité désiraient se réunir à nous et déjà le local où nous nous assemblions étant trop petit, nous résolumes de transporter notre société dans l'église des Carmes (1), espérant, par là, faire une réunion de tous les citoyens. Le projet adopté et exécuté, nous vimes bientôt Mautor et les autres chefs de l'ancienne municipalité abandonnés. Cependant nous ne cessames de les faire inviter de se réunir avec nous, tant nous et particulièrement moi avions à cœur de voir une réunion et une réconciliation franche et loyale. J'avoue que, piqué de leur obstination, j'ai une fois fait une sortie vigoureuse contre eux à la tribune de la société, en attribuant à haine et à mépris leur prétendue obstination, ce qui, je le pense, força quelques-uns d'entre eux à se faire recevoir.

Cependant, le renard veillait ; il épiait le moment de mettre la désunion et le désordre parmi nous. J'eus le mal au cœur de voir que Miraben (2) père et fils, que Garrigue aîné et autres semblaient me fuir, qu'ils ne venaient plus à la maison de Peyrelongue où quelques actionnaires (*sic*) se rassemblaient encore pour s'amuser. Je vis un jour Lacroix fils et autres me demander avec hauteur et colère la copie d'une transaction

---

ment conservés. (Archives municipales d'Aiguilon.) A cette époque et jusqu'en novembre 1791, le procureur de la commuce s'appelait Barrier. C'est seulement le 6 novembre 1791 que le renouvellement annuel de la municipalité d'Aiguillon assura le triomphe du parti de Verdolin. Jean Florans fut élu maire ; Pierre Léaumont, Pierre Lacaze et Jean Coq, officiers municipaux. Verdolin devint alors procureur de la commune. Tous les nouveaux élus, le 20 novembre, prêtèrent le serment « d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui leur étaient conflées. » (Alis, *op. cit.*, pp. 409 et 410.)

(1) Le couvent des Carmes était situé à droite de la première aile du château (voir notre phototipie du précédent nnméro de la *Revue*, de l'autre côté des murs de ville. Une partie de l'église sert aujourd'hui de « débarras pour la mairie ». (Alis, *op. cit.* p. 376.)

(2) Miraben père était devenu lieutenant-colonel de la garde-nationale. Il était chevalier de Saint-Louis. Garrigue aîné était avocat.

Digitized by Google

jadis passée entre les seigneurs d'Aiguillon et la communauté (1) et que Riberot père m'avait confiée. Je fus la chercher de suite et la remis à Riberot en présence de tous. Un autre jour, je me vis interpellé par Coq aîné, en séance de la Société des Carmes, de remettre la dite transaction ; je me bornai à dire que je ne l'avais plus et que j'en avais fait la remise à Riberot, présent, qui l'attesta. Une autre fois, je me vis accusé en présence d'une nombreuse assemblée aux Carmes par le même Coq, d'être contraire aux droits du peuple et de négliger ou me refuser au partage des biens communaux. Je me contentai de répondre que je défiais qu'on prouvât que jamais j'eusse été contraire aux droits du peuple ; que, quant aux partages des biens communaux, il fallait attendre qu'une loi ou un arrêté de quelque autorité compétente l'ordonnât. Cette réponse sage et modérée me valut beaucoup de propos de la part de Coq qui cherchait sans doute à me faire perdre la confiance du peuple. Plus je ruminais, moins je pouvais deviner quel pouvait être le motif de l'indifférence et de l'éloignement des uns et des suspicions et des accusations des autres. Enfin longtemps et très longtemps après, j'ai appris que ceux qui voulaient fomenter et entretenir la désunion parmi les citoyens d'Aiguillon avaient insinué que j'avais connivé avec Nugues aîné pour vendre notre silence au sujet des comptes de l'ancienne municipalité à Merle et à Nebout, qui nous avaient donné beaucoup d'argent, et que même nous avions été payés fort cher par le duc d'Aiguillon pour lui faire la remise de la dite transaction — qui, si elle eût été suivie, l'aurait privé d'une grande partie de ses carterées, — et que même on aurait vu le sac du procès dans les mains de Merle et la transaction dans celles de Leroy.

(1) La transaction dont parle Verdolin avait été passée « entre messire Honorat de Savoie, comte de Villars, seigneur de Villars et autres places, et les consuls, manans et habitans dudit Aiguillon, du 4e janvier 1550, avec l'arrêt d'homologation du 13 avril 1550, écrit sur 32 pages trois quarts, signé à la fin : Pendelé, Mantayral, notaire royal, et Chalbet, notaire royal ». Le 14 octobre 1792, les citoyens actifs d'Aiguillon, au nombre de 55, autorisèrent la municipalité à poursuivre la réintégration des biens usurpés sur la communauté tant par les ci-devant seigneurs d'Aiguillon, d'après la transaction de 1550, que par toutes autres personnes. (Alis, *op. cit.*, p. 426.)

Digitized by Google

Si, dans le temps, j'eusse connu la gravité de cette accusation j'aurais pu leur répondre comme je leur répondrais aujourd'hui : il est bien malheureux pour des hommes honnêtes de se laisser séduire et tromper par des méchans sur le compte d'un homme irréprochable à tous égards et que cependant on ose accuser de trahison en vendant son silence aux dépens de son honneur. Non ! je n'ai jamais été capable d'une telle bassesse, ni personne ne me l'a jamais proposée, et la preuve la moins équivoque que je n'ai pas vendu le sac du procès ni la transaction et qu'on ne les a pas vus dans les mains de Merle et de Leroy, c'est que le sac a toujours été et est encore dans mes mains et que la transaction est ou doit être dans celles de Riberot. Mais pourquoi, me dira-t-on, n'avoir pas poursuivi l'affaire des comptes lorsque j'étais procureur de la commune ? Peut-on ignorer qu'on a tenté plusieurs fois de faire prononcer par le tribunal judiciaire de Tonneins l'incompétence de la décision donnée par le département sur l'avis du district ; que ce tribunal s'est toujours refusé à prononcer cette incompétence et a approuvé par là la décision du département. Il se peut bien, et je le crois, que le tribunal était séduit ou qu'il était dans l'erreur, mais quel moyen pouvait-on avoir alors pour le faire prononcer malgré lui ? Le Comité de législation ? Mais on lui écrivit deux fois, et toujours sans réponse, parce que le duc d'Aiguillon était là. Il n'y eut donc alors d'autre parti à prendre que celui du silence et l'espérance qu'un jour la justice reprendrait son cours.

D'ailleurs ceux qui déclament tant contre cette impoursuite ont-ils oublié que dans le temps je remis mon état de dépenses, d'après lequel je me trouvais en avances pour plus de huit cens livres ? Pourquoi, dès lors qu'ils étaient si désireux que cette affaire se poursuivit, n'ont-ils pas remboursé au moins leur quote-part de ces dépenses et ne m'ont-ils pas fourni des fonds nécessaires pour seconder leurs désirs? Alors oui, alors on aurait pu s'adresser à toutes les autorités établies pour forcer le tribunal judiciaire de Tonneins à se prononcer.

Je finirai ceci en disant que, piqué par la trahison de Mautor

Digitized by Google

encore plus que par tout autre motif, j'ai fait tout ce que mes moyens pécuniaires ou intellectuels m'ont permis pour la poursuite de cette affaire ; que jamais je n'ai transigé avec personne et qu'aujourd'hui je me félicite, comme tout honnête homme doit se féliciter, que cette affaire ne se soit pas poursuivie, car si elle l'eût été ou pu l'être, il n'est pas douteux que la malheureuse Révolution de 1793 aurait trouvé les esprits des deux partis d'Aiguillon exaspérés, exaltés ; les haines, les vengeances et toutes les passions auraient été en jeu dans cette crise cruelle. Qui peut calculer les maux qui en auraient résulté? Peut-être et sans doute aurions-nous à nous reprocher la mort de quelques-uns de nos concitoyens, que la vengeance aurait menés froidement à l'échafaud. Peut-être nous-même... Je m'arrête... Eloignons ces pensées lugubres pour revenir à Mautor.

Voyant sans doute que tous ses efforts étaient inutiles pour faire triompher le parti de la municipalité et se voyant pour ainsi dire abandonné par tous les artisans séduits et égarés, il fut nommé, par les moyens des parents et amis qu'il avait à Nérac, à une place de juge de ce tribunal. Que fit-il ? Que ne fit-il pas là? Peu m'importe. Tout ce que je puis dire, c'est que son absence d'Aiguillon fut marquée par le calme, la tranquillité et l'union parmi les citoyens.

Je n'étais encore qu'assesseur du juge de paix lorsque la Constitution civile du clergé (1) vint redoubler à Aiguillon l'esprit de parti. D'abord le citoyen Dubois, curé d'Aiguillon (2), parut désapprouver ce serment. Il vint chez moi un

(1) La constitution civile du Clergé est du 12 juillet-24 août 1790. Le fameux serment consistait à jurer « de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la loi et au Roi et de *maintenir de tout son pouvoir la Constitution* décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. » Un décret du 27 novembre-26 décembre 1790 obligeait tous les ecclésiastiques à prêter ce serment.

(2) Jean-François Dubois était curé de Buzet, au diocèse de Condom, lorsqu'il fut nommé curé d'Aiguillon le 8 novembre 1768. C'était au moment de la Révolution, la meilleure cure du diocèse. Elle valait de 12 à 15,000 livres. Dubois se fit représenter à l'élection des députés du clergé aux Etats-Généraux par le vicaire général Caulet, archidiacre de Marmande. Le 18 octobre 1789, il bénit le drapeau de la garde nationale. Il prêta les deux serments et mourut vers 1796. (Note de M. Dubos.)

Digitized by Google

samedi. Après avoir discuté longtemps le danger du serment, il appuya son opinion de la conduite de plusieurs évêques et grands théologiens mentionnés dans *Le Mercure de France,* qu'il tira de sa poche et me donna à lire. Je n'étais pas fort sur les matières de cette nature et il ne lui fut pas difficile de me persuader. Mais quelle ne fut pas ma surprise lorsque le lendemain, jour de dimanche, étant encore chez moi, on vint me dire que le curé d'Aiguillon, avec les abbés Courrèges (1) et Duportal (2), ses deux vicaires, avait prêté le serment à la première messe (3) ! Ne pouvant le croire, je sortis et plusieurs personnes me confirmèrent le fait.

Il y avait à Aiguillon d'autres prêtres sujets au serment et qui n'avaient pas voulu le faire, entre autres les abbés Merle-Bellevue (4), Boudon-Lacombe (5) et Gardelle (6). Celui-ci

---

(1) Bernard-Alexandre Courrèges, né à Marmande, le 26 avril 1751, ordonné prêtre à Auch (10 mars 1777), vicaire à Aiguillon de 1777 à 1791. Il prêta, comme le dit Verdolin, le serment à la constitution civile du clergé et fut nommé curé de Sainte-Bazeille à la place d'un insermenté. Il adhéra au Concordat en 1802 ; fut appelé à la cure de Gontaud, mais démissionna quelques années après et mourut le 7 janvier 1817. (Durengues : *Le Diocèse de Lot-et-Garonne*, p. 237, note 2). L'abbé Courrèges retracta son serment d'adhésion à la constitution civile du clergé après la Terreur.

(2) Duportal, vicaire d'Aiguillon, de 1788 à 1791 (Alis, *op. cit.*, p. 353). Après le Concordat, il devint curé de Ségalas. Il mourut en 1822. (Archives de l'Evêché. L. 65). (Note de M. Dubos.)

(3) C'est, en effet, à l'issue de la messe que devait se prêter le serment d'adhésion à la constitution civile du clergé.

(4) Thomas-Merle de Bellevue naquit le 31 janvier 1764 dans le diocèse de Bordeaux. Incorporé au diocèse d'Agen, il reçut la prêtrise à Auch en décembre 1789. Il était vicaire à Verdegas en 1790. Insermenté, il subit la déportation, mais rentra peu de temps avant la réorganisation du culte. Il se retira à Beauville. Sa fortune, assez considérable, lui permit de ne pas accepter d'emploi au Concordat. Il fut cependant nommé recteur de Perville en 1815.

(5) Voir plus haut une courte notice sur Boudon-Lacombe.

(6) Pierre Gardelle naquit à Aiguillon le 25 décembre 1734, vicaire à Lagarrigue en 1767. Lorsque les Jésuites quittèrent le collège d'Agen, l'abbé Gardelle fit partie du nouveau personnel comme professeur de troisième. (*Revue de l'Agenais*. 1897. page 469, note). Curé du Bournat, le 19 novembre 1772, il démissionna le 9 septembre 1782. (Archives de l'Evêché, A. 40, p. 68). Etabli à Aiguillon en 1791, il y joua un rôle assez considérable. Insermenté, il dut s'exiler et fut inscrit le 7 juillet 1792 sur la liste des émigrés. A son retour en France, il se fixa à Agen, adhéra au Concordat le 24 août 1802. C'était, dit une note de l'Evêché, un prêtre « très instruit dans la science ecclésiastique, ayant beaucoup de zèle », mais un exalté. Chanoine honoraire en 1803, premier supérieur du séminaire d'Agen, il fut nommé chanoine titulaire en 1807.

Digitized by Google

acquérait de jour en jour plus de confiance que le curé. Déjà plusieurs personnes allaient abandonner son église pour suivre Gardelle et les autres prêtres insermentés aux religieuses (1) ou à l'hôpital. Déjà la jalousie du curé était à son comble.

Sur ces entrefaites, je fus nommé procureur de la commune (2). Déjà le curé Dubois, par ses prédications et ses exhortations publiques et particulières, exaspérait les esprits, principalement contre Gardelle et ceux qui s'étaient retirés de l'église. J'y étais resté avec ma famille, ne croyant pas qu'il m'appartint de juger qui, des assermentés ou des insermentés, avait raison.

Une autre loi ordonna que les prêtres seuls qui avaient ou qui voudraient prêter le serment pourraient exercer et que la mobilier des maisons religieuses serait séquestré et inventorié, et les vases sacrés en or et en argent, enlevés pour être envoyés à Tonneins (3). Je me rendis, après beaucoup de persécutions de l'abbé Dubois et autres particuliers, aux religieuses où je fis l'inventaire ordonné, et je reçus deux ou trois vases en argent que je remis à la commune, qui ensuite les fit passer à Tonneins.

Le curé Dubois avait pour ainsi dire fanatisé quelques femmes et quelques hommes, entre autres les Coq, Fernande, Françoise Soulié, Sarradète, la Perruquière, etc... Ces femmes allaient souvent chez le curé, le soir ou dans la nuit. Le lendemain, elles venaient me dénoncer que Gardelle ou quelques

---

Au mois de mars 1808, M. Jacoupy, premier évêque concordataire d'Agen, le chargea de donner des leçons de théologie à certains ecclésiastiques disséminés dans la ville. Gardelle les groupa dans l'ancien couvent de la Visitation (aujourd'hui Petit Séminaire, rue Montesquieu.) La chapelle voisine, Notre-Dame du Bourg, fut annexée à son établissement le 19 octobre 1808, par décret impérial rapporté 81 ans plus tard. Le 6 novembre 1817, le Séminaire diocésain fondé par Gardelle abandonna l'ancien couvent de la Visitation pour aller s'installer de nouveau dans la belle maison des Lazaristes, où il se trouvait encore en 1906. Gardelle mourut le 26 février 1822. (Durengues, *op. cit.*, p. 230 et note de l'abbé Dubos.)

(1) Verdolin veut parler du couvent des Filles de la Croix que nous avons mentionné en expliquant notre phototypie.

(2) Le 8 novembre 1791.

(3) Décret du 3-27 mars 1791, portant que l'argenterie des églises inutile au culte sera envoyée à l'hôtel des Monnaies. (Art. 1 et suiv.)

Digitized by Google

autres prêtres avaient fonctionné tantôt aux religieuses, tantôt à l'hôpital, tantôt dans des maisons particulières (1). Je paraissais toujours écouter leurs dénonciations avec intérêt ; je les renvoyais souvent en leur disant que leur dénonciation était trop vague pour pouvoir me transporter avec la force armée ; quelquefois, après avoir préalablement fait avertir dans les endroits où je devais aller, je m'y rendais avec la force armée ; je ne trouvais personne, ce qui me donnait occasion de me fâcher contre les dénonciateurs.

Plusieurs fois on m'a dénoncé que les offices se faisaient chez Gardelle avant jour. J'avais soin d'avertir qu'on serait veillé. Je prenais, en effet, quelques dénonciateurs avec moi ; je montais au haut de l'église des Carmes pendant la nuit, d'où on pouvait voir chez Gardelle. Personne n'y allait. Je me fâchais contre les dénonciateurs.

Un jour, comme j'étais à la commune, on vint me dire que Gardelle disait dans ce moment la messe chez les citoyennes Massac où il y avait beaucoup de monde, qu'il fallait y aller de suite (2). Lacaze du Padouen, officier municipal, était là ;

---

(1) Dans un petit « *cahier des procès-verbaux des dénonciations et des plaintes au corps municipal d'Aiguillon* », figurent les noms de quelques dénonciateurs et dénonciatrices, la demoiselle Lassarrade, épouse de Cugné, aubergiste, la femme Fernande, la fille Jonquière, la femme Argelos, Arnaud Molié, maître de bâteau. (Archives communales d'Aiguillon.)

Les dénonciations allèrent quelquefois jusqu'au Département. C'est ainsi qu'à la fin de juin 1791 le directoire fut informé que le « sieur Gardelle, prêtre, et un autre prêtre ci-devant bénéficier se livraient, dans la ville d'Aiguillon, à des propos et des manœuvres qui tendaient à éloigner les citoyens de l'amour de la Constitution et porter le trouble et le désordre dans la société en répandant des opinions contraires aux lois de l'Etat ; que ces ecclésiastiques, non fonctionnaires publics, attiraient dans des églises autres que celles de la paroisse (chapelles de l'Hôpital et des Dames de la Foi) un grand nombre de femmes à qui ils persuadent qu'elles ne peuvent communiquer spirituellement avec leur pasteur légitime et avec ses vicaires ».

Le Département ordonna une enquête qui fut faite par le directoire du district de Tonneins et l'affaire n'eut pas d'autres suites. (Archives départementales. Fonds du district de Tonneins.)

(2) C'est le 22 janvier 1792 que ces incidents se passèrent. Le *Cahier des dénonciations* contient un procès-verbal de l'affaire absolument identique au récit de Verdolin. C'est la femme de l'aubergiste Cugné qui vint dénoncer les non-conformistes à Verdolin, Lacaze de Padouen et Coq jeune dont l'auteur des *Mémoires* ne parle pas. Le procès-verbal signé du procureur de la commune et des deux officiers municipaux a été publié par l'abbé Alis, *op. cit*, p. 413.

Digitized by Google

un piquet de la garde nationale avait été mené par les dénonciateurs. Nous partons et je crus bien alors que Gardelle serait surpris. Lacaze ne désirait pas plus que moi de le trouver. Nous convenons que nous entrerons seuls et que nous laisserons la garde nationale sur les portes et sur les avenues. Nous frappons ; Thérèse Massac, tremblante, vient ouvrir. Nous lui demandons si on ne dit pas la messe chez elle. Elle répond que oui, que c'est l'abbé Barrier qui la dit (1). Elle nous quitte et tombe en pâmoison. Nous entrons seuls dans une salle, à côté de celle où on disait la messe. Nous y restons jusqu'à ce que tout fût fini. Nous nous présentons à l'abbé Barrier qui se prépare à nous suivre et se livre à nous. Nous nous bornons à lui représenter son imprudence et celle des citoyennes Massac (2), présentes et tremblantes. Nous sortons. Un grand concours de monde était devant la porte et sur la promenade ; les murmures et les menaces éclataient. Je parle, je dis qu'on n'a pas trouvé l'abbé Gardelle, mais bien l'abbé Barrier, qu'il n'y avait dans la maison que la famille de Massac. Quelques-uns voulaient entrer pour aller visiter ; je m'y oppose ; je ferme moi-même la porte. Le concours me suit jusqu'à la commune. Je le renvoie en lui disant que l'abbé Barrier était un homme trop respectable et trop vieux pour avoir osé le prendre, mais que nous le trouverions quand nous voudrions. Je vis avec plaisir que les dénonciateurs furent forcés d'applaudir.

---

(1) Louis-Henri Raymond Barrier, vicaire de Mérens, fut nommé chapelain de Montilange en 1770, puis vicaire de Ste-Foy, de la cathédrale St-Etienne ; il fit le service de Saint-Vincent-des-Corps, fut nommé prébendé de la cathédrale et chapelain de Labarthe le 25 février 1783, vicaire de Saint-Hilaire, curé de Saint-Cirq le 18 juin 1790, après le décès du desservant Bory. Il refusa de prêter le serment, fut reclus à Paulin et autorisé à transférer son domicile à Aiguillon (Archives départementales, Inv., page 173). On lui reprocha devant l'administration municipale de venir souvent de Saint-Cirq à Agen pour soulever des schismes et attaquer les prêtres assermentés. On affirma qu'il abusait dans le même but du tribunal de la pénitence (20 mars 1791, Archives municipales d'Agen). Ses biens furent séquestrés. Il mourut pendant la Révolution. (Durengues : *Pouillé du diocèse d'Agen*, page 188, et note de M. l'abbé Dubos.

(2) Mlle Thérèse de Massac avait été supérieure de l'hôpital d'Aiguillon. Elle démissionna en décembre 1791. Le 4 avril 1793, elle fut regardée comme suspecte et consignée dans sa maison. En l'an IV, elle fut réinstallée comme « hospitalière par l'administration cantonale d'Aiguillon ». (Alis, *op. cit.*, pages 370, 398, 410, 413, 428 et 465)

Digitized by Google

Quelque temps après, et vers dix heures du soir, par une pluie et un temps des plus affreux, un piquet de la garde nationale de Sainte-Radegonde conduisit à la commune l'abbé Preyssas (1) sous prétexte qu'il avait été trouvé confessant un malade. La commune fut, dans l'instant, remplie de monde. Les uns disaient qu'il fallait le mettre au cachot; les autres, s'en défaire. Je parle, je fais faire silence, j'interroge Preyssas. Il me répond qu'il se représente être Jésus-Christ mené devant Pilate. Je ris de sa réponse; les murmures augmentent. Je fais semblant de prendre son interrogatoire par écrit; je dis que je vais prendre la déposition de la garde nationale. Il était déjà minuit; presque tout le concours s'était retiré. Alors, comme Pilate, je déclare que Preyssas n'est pas convaincu; je le mets en liberté et cependant je le prie de ne pas être le lendemain dans la commune et de se retirer dans la sienne ou ailleurs.

On venait de commettre à Clairac un assassinat contre l'abbé Lauga (2); je craignais que pareille chose n'arrivât à Aiguillon, tant on cherchait à exaspérer le peuple, principalement contre Gardelle, à qui le curé d'Aiguillon imputa de lui avoir jeté un pot de chambre sur la tête, au moment qu'il passait. Je fis des perquisitions; rien ne fut prouvé.

Un jour, la municipalité du Port envoya un courrier extraordinaire à celle d'Aiguillon, à l'effet de lui envoyer du secours pour arrêter une émeute dans laquelle le malheureux Moncroc venait d'être tué (3). Je fais partir de suite un détachement

---

(1) Preysas (J. P.), né à Hautefage le 7 mars 1756, ordonné prêtre à Agen le 21 décembre 1782, vicaire d'Aiguillon, il desservait Gouts et Sainte-Radegonde au moment de la Révolution. (Archives départementales, L. 42, p. 185 et suivantes). En 1791, il refusa de prêter le serment et fut destitué comme non-conformiste le 20 juin. Au Concordat, il fut nommé à Tombebœuf, en 1803, et en 1819 recteur à Hautefage, où il mourut en 1836. Une note de l'évêché, rédigée lors de l'installation de M. Jacoupy, le dépeint comme ayant « de bonnes mœurs, des talens médiocres, exagéré dans ses principes, d'un rigorisme calculé dans ses intérêts et d'un caractère fort intolérant ».

(2) Lartigue-Lauga avait été assassiné à Clairac, le 20 juillet 1792, par la populace ameutée. Né à Clairac le 1er août 1738, il avait fait ses études au séminaire de Toulouse. Ordonné prêtre en 1778, il était, au moment de la Révolution, directeur ou confesseur des religieuses du Paravis et de Fongrave (Voir Durengues, *op. cit.*, p. 247).

(3) Gripière de Moncroc fut tué le 8 mai 1792 à coups de fusil. Il avait pris

Digitized by Google

de la garde nationale avec le détachement de Champagne (1) qui était ici. Quelques-uns de nos gardes nationaux envoyés au Port avaient été exaltés, animés, jusques là qu'on prétend que l'un d'eux, Jolet fils, avait coupé et emporté une des oreilles de Moncroc. Ils arrivent; je me trouve sur la place d'Armes ; je vois des femmes, entre autres la Sarradète, la Perruquière, etc., courant les rangs, animant la troupe, l'exhortant à ne pas poser les armes et à les suivre au Lot, chez Cuve où était l'abbé Soulié (2) avec un autre prêtre. Je craignis les effets de cette démarche; je me présente, j'exhorte la troupe à déposer les armes, prétextant qu'elle devait être fatiguée. Quelques-uns veulent y venir ; j'ordonne que non ; je me présente aux femmes qui étaient en grand nombre; je leur dis de me suivre pour aller visiter chez Cuve. J'allais doucement. Arrivé à la halle, je dis aux femmes de rester là pour qu'on ne suspectât rien et qu'on n'eût pas le temps de faire esquiver les prêtres, qu'elles pourraient venir quand je serais rentré. Arrivé chez Cuve, je frappe, on ouvre ; je referme la porte sur moi ; je dis que s'il y a des prêtres dans la maison de les faire esquiver de suite. Cela était déjà fait ; les femmes arrivent. Je vais moi-même leur ouvrir la porte ; je n'en laisse entrer que cinq ou six des plus décidées ; je fais semblant de chercher avec elles; nous ne trouvons rien et nous nous retirons.

---

parti pour le citoyen Bayle, que l'on voulait désarmer comme n'étant pas inscrit sur le registre de la garde nationale. Il avait refusé lui-même de se laisser désarmer et après avoir répondu aux sommations par deux coups de pistolet qui ratèrent, il avait été tué d'un coup de fusil, d'après un récit de l'incident, de plusieurs coups de fusils d'après un rapport sur l'état du cadavre (Voir G. Tholin, *Revue de l'Agenais*, 1899, p. 150).

(1) Le régiment de Champagne est devenu le 7e régiment d'infanterie en résidence à Cahors. Un détachement de ce corps et de la garde nationale d'Aiguillon fut en effet envoyé à Port-Sainte-Marie pour aider au rétablissement de l'ordre. Bayle, cause première de la mort de Gripière-Moncroc, ne fut pas atteint par la décharge qui abattit ce dernier. Mais il ne perdit rien pour attendre : il porta sa tête sur l'échafaud du farouche « sanguinocrate » Lacombe, à Bordeaux.

(2) Michel-Mathieu Soulié, né le 9 janvier 1733, curé d'Arpens avant la Révolution. Il prêta le serment, puis se retracta. A l'organisation du culte, il fut nommé desservant de Lusignan-Petit, mais il démissionna peu après et revint desservir Arpens, où il mourut en 1821. (Note de M. Dubos.)

Digitized by Google

Une loi venait d'ordonner que les prêtres fonctionnaires publics et autres qui voudraient rester en France seraient obligés de prononcer une espèce de serment civique (1). D'abord, les prêtres Gardelle, Mautor, Laumont (2), Douzan (3), Barrier, Bellevue, Boudon, Soulié, etc., parurent s'y refuser. Après avoir tenté tous les moyens pour les y décider, je me déterminai à aller prier Gardelle, que je regardais comme le chef, de passer à la commune. Il y vint. Après de longs débats, dans lesquels je ne brillai pas pour ce qui concerne la religion, Gardelle étant un des plus instruits de son état, nous nous séparames sans avoir rien pu obtenir. Cependant [poussé par] le désir que j'avais que ces prêtres ne nous quittassent pas, je me déterminai à aller chez l'abbé Gardelle que je pris par les intérêts les plus sensibles de sa famille, de ses concitoyens ; en un mot, comme si j'eusse eu l'autorité suprême en mains, je lui promis qu'il ne serait pas inquiété et que la municipalité le protégerait de tous ses moyens. Le prêtre parut se rendre à mes sollicitations et à mes promesses. Il promit de faire le serment demandé. Je me rendis de suite chez les prê-

(1) Le décret du 27 mai 1792 portait condamnation à la déportation des prêtres insermentés. Le serment civique dont parle Verdolin, c'est celui de *liberté et d'égalité* décrété le 14 août 1792. Il fallait promettre de défendre jusqu'à la mort ces deux principes primordiaux de la Révolution. Beaucoup d'ecclésiastiques distingués qui avaient refusé de prêter le serment d'adhésion à la Constitution civile du clergé — jugée schismatique — n'hésitèrent pas à prêter un serment ayant un caractère purement politique. Nous ne voulons prendre pour exemple que les prêtres aiguillonnais cités par Verdolin.

(2) Laumont ou Léaumont, né à Aiguillon le 9 juin 1758, ordonné prêtre à Vabres le 7 septembre 1781, chapelain de Montpezat en résidence à Aiguillon ; il s'exila en Espagne et ne prêta pas le serment constitutionnel. Rentré en France, il adhéra au Concordat et fut nommé recteur de Sainte-Radegonde qu'il quitta pour devenir directeur au grand séminaire et chanoine honoraire en 1825. Retiré chez les Filles de Marie à Agen, second directeur d'Adélaïde de Trenqueléon, leur fondatrice, il mourut le 5 septembre 1827.

(3) Doazan (J.-B.-Barthelémy) né le 13 juillet 1739, vicaire à Saint-Pierre de Nogaret et à Saint-Vincent de Port-Sainte-Marie, aumônier de l'hôpital de cette commune, chapelain de Montpezat. Il ne prêta pas le serment à la Constitution civile et se retira en Espagne. Il fut inscrit sur la liste des émigrés le 7 juillet 1793. De retour en France, il se fixa à Aiguillon, fut nommé curé de Saint-Brice en 1803, mais n'accepta ce poste à cause de ses infirmités. Il mourut en 1816. Une note de l'évêché le représente comme « un ecclésiastique ayant peu de moyens, mais vertueux ». (Note de M. Dubos.)

Digitized by Google

tres Barrier, Laumont, etc., qui après beaucoup de résistance promirent de suivre l'exemple de Gardelle, et, en effet, ce serment fut prêté le même jour par tous les prêtres d'Aiguillon qui, jusques-là, l'avaient refusé.

Bientôt j'eus l'occasion de me convaincre combien j'avais été imprudent de leur assurer la tranquillité. Dubois ne cessait de les faire persécuter. Ils étaient hués, bafoués partout où ils passaient. Ils n'osaient plus paraître. Ils vinrent enfin demander leurs passeports, que je leur fis accorder, et quelques-uns d'entre eux, arrivés sur la frontière, firent signifier par Lacoste, huissier, à la commune d'Aiguillon la rétractation de leur serment civique.

De nouvelles assemblées eurent lieu à Aiguillon comme ailleurs pour la nomination des électeurs. Je fus nommé. Mes co-électeurs, avant de partir, formèrent le projet, sans que j'en fusse instruit, de travailler à l'assemblée électorale pour me faire nommer député à la Convention. En chemin, ils me communiquèrent leurs projets. Je fis mes efforts pour leur en faire sentir le ridicule et l'impossible. Ils me déclarèrent vouloir persister. Je leur dis, avec raison, que mes lumières et mes moyens ne me permettant pas d'espérer ou d'accepter — si, par impossible, j'étais nommé — une telle place et qu'ils me forceraient à la refuser.

Arrivés à Nérac au logement qui nous était destiné, un certain Bordes, cordier de Nérac, vint nous voir et nous dit que son ami Dubouil, d'Aiguillon, lui avait écrit pour l'engager à faire nommer député Verdolin, dont Dubouil faisait le plus grand éloge. Je crus devoir remercier Bordes et le prier de ne se donner aucun mouvement, parce que, à coup sûr, si je venais à être nommé, je refuserais, mes lumières et mes moyens ne me permettant pas de tromper ainsi la confiance publique. Voyant que mes co-électeurs persistaient et cherchaient à réaliser leurs projets, quoique je fusse comme certain qu'ils ne réussiraient pas, je me déterminai à prier mes amis et les connaissances que j'avais dans cette assemblée de barrer les projets de mes concitoyens, et alors je n'eus dans l'urne que leurs

Digitized by Google

suffrages (1). Je n'ai parlé de ceci que pour rappeler dans le temps la lettre de Dubouil, à laquelle je dois, je pense, la vie.

De Nérac, l'assemblée électorale se transporta à Casteljaloux (2) pour la nomination du Département. Là, furent lues deux lettres, l'une de Vidalot, l'autre de Paganel lors députés à Paris qui, après une énumération de faits, déclarent que la Législative était sous le poignard des assassins de Paris et exhortent le Département, en la personne, des électeurs, de s'armer pour aller les délivrer (3). Je ne rapporte également cette anecdote que pour la rappeler dans la suite.

L'assemblée générale des électeurs du département s'était dissoute à Casteljaloux, les électeurs se réunirent particulièrement dans leurs districts respectifs pour nommer les membres de leur administration, juges, curés, etc. Je me rendis donc à Tonneins où d'abord je fus nommé secrétaire-rédacteur des opérations de l'assemblée et puis procureur-syndic du district. Par l'intrigue de Nugues aîné, Carrion y fut nommé directeur de la poste aux lettres d'Aiguillon (4). Je dois dire ici que

---

(1) L'assemblée électorale chargée de procéder à la nomination des députés de Lot-et-Garonne à la Convention, dont parle ici Verdolin, se réunit le 2 septembre 1792 à Nérac, dans l'église paroissiale. Les opérations électorales prirent jusqu'au samedi 8 septembre. Elles étaient présidées par Blaise Laurent. Furent élus députés dans l'ordre : Vidalot, Laurent, Paganel, Claverie, Laroche, Boussion, Guyet-Laprade, Fournel et Noguères. Suppléants : Perribère, Cabarroc et Duniagon.

(2) Les co-délégués de Verdolin élus par le canton d'Aiguillon pour procéder à la nomination des corps administratifs du département étaient Laffitte, Barrier, Nugues, Turpin et Beaupré. Les électeurs se réunirent du 11 au 14 novembre 1792 sous la présidence du citoyen Constant, vicaire cathédral. Il s'agissait d'élire un procureur général syndic, 8 membres du directoire et 28 membres du conseil du département ; 1 président, l'accusateur public, 1 greffier du tribunal criminel.

Furent élus : *procureur général syndic*, Coutausse, par 247 voix contre 177 à Vacquié ; *membres du directoire :* Latour-Lagravère, 312 voix, Crébessac aîné, 298 ; Sainte-Marie, 239 ; — au second tour, Lamarque, 302 : Durand, 200 ; Perribère, 140 ; Lapeysonnie, 144, Lacoste, 181. (Voir, sur ces diverses élections, Archives départementales : fonds du district de Casteljaloux.)

(3) Les deux lettres de Vidalot et de Paganel ne sont pas mentionnées au procès-verbal officiel de l'élection conservé aux archives départementales.

(4) L'assemblée électorale du district de Tonneins se réunit dans l'église de Notre-Dame de Mercadieu. Dubois, maire de Tonneins, religieux devenu pasteur protestant, présidait en sa qualité de doyen-d'âge. Il fut ensuite élu président par 24 voix sur 54 votants. Verdolin, comme il prend soin de nous l'in-

Digitized by Google

Nugues, se méfiant sans doute de moi, était toujours derrière ma chaise pendant cette élection ; ce que voyant, je le priai de faire mon billet que je ne voulus pas voir et que je remis dans l'urne tel qu'il me l'avait donné. Je ne parle également de ceci que pour le rappeler dans le temps.

RENÉ BONNAT.

(A suivre.)

---

diquer lui-même, fut choisi comme secrétaire provisoire, puis définitif par 27 voix (18 novembre 1792). Ce même jour, on passa au vote pour l'élection du *procureur syndic*. Le premier tour de scrutin ne donne aucun résultat et circonscrit la lutte entre Farcit-Calbiac et Verdolin qui finit par l'emporter au second tour par 33 voix sur 60 bulletins exprimés et 62 votants.

Le 19 novembre furent élus *membres du directoire* du district : Farcit-Calbiac, Crébessac, Delpech, maire de Lafflte, et Harmand, juge de paix de Lacépède.

Membres du *Conseil de district* : Nugues ainé, Artières, Tapol, Bourges, Josenque, Laborde, Vincent et Paul Geneste.

Les 19 et 20 novembre, furent élus *juges au tribunal* du district de Tonneins dans l'ordre : Brunet-Latuque, ancien constituant, Venés, Dubosc, Borderie, juge de paix de Clairac, Florans, d'Aiguillon. Suppléants : Brillon, Dubois, maire de Tonneins, Paul Geneste, Vigneron aîné. Marraud, nommé *commissaire national* près le tribunal du district, s'étant retiré, fut remplacé par Séré-Lanauze.

Le 21 du même mois, le *bureau de conciliation* se trouva ainsi composé : Desclaux, Henry Arthaud, Girodeau, que nous retrouverons, Jauffret, curé de Tonneins, Mathé et Aché.

Enfin Carrion fut élu *directeur du bureau de poste* d'Aiguillon, pendant que la veuve Meleau était désigné pour Clairac et Henry Arthaud, le futur adversaire de Verdolin, pour la ville de Tonneins.

Digitized by Google

JOURNAL

DU PRÉBENDIER DE SAINCT-ETIENNE D'AGEN

M. de Vacqué, advocat, décéda le huictiesme jour de décembre 1624, un dimanche, sur les dix à onze heures du soir, fust ensevely le lendemain après vespres à Sainct-Estienne derrière la grand chaire. On sonna les grandes cloches à branle. Il y eust fort belle asssembée. Les pénitents blus assistèrent et les quatre mendiens. Il n'avoit esté marié (1).

Monsieur d'Espernon s'en alla d'Agen vers Villeneuve le unziesme jour de décembre mil six cens vint et quatre (2).

Monsieur le mareschal de Temines arriva dans Agen le huictiesme jour de janvier 1625 ; fust logé à la maison de M. de Roques, Madame sa femme (y) estoit logée deux jours oparavant (3).

---

(1) On a vu plus haut, à la date du 5 septembre 1623, la mort du consul Vacqué, bourgeois et marchand. Une demoiselle, Marie de Vacqué, était mariée à Michel de Maurès, consul en 1623 (GG. 1).

(2) Les 7 et 8 décembre, le duc d'Epernon avait convoqué les consuls et la jurade. Il essaya de peser sur l'élection consulaire prochaine et d'imposer ses candidats. La jurade maintint résolument ses privilèges d'entière liberté (BB. 44). Son fils, Bernard, réussit à imposer les consuls de 1644. « Dieu y pour« voira s'il lui plait, ajoute Buard dans ses *Mémoires* ».

(3) Il s'était fait annoncer le 5 janvier par le sieur Laffargue, l'agent de ses affaires. Un de ses gardes vint visiter les caves de la maison de M. de Roques « pour l'assurance de la personne dudit seigneur », en présence du procureur Chassaing et de l'avocat Relhery, jurat, « et n'y fut rien trouvé de préjudiciable »; c'était un souvenir de la conspiration des Poudres (1605) (BB. 44). Le *Journalier des Consuls* fixe au 9 janvier l'arrivée du Maréchal. Le consul de Lacourt, accompagné de MM^rs de Selves, de Las de Gayon et autres jurats, le rejoignirent à la Métairie des Jésuites, près la Maison Neuve. M^sr la Maré. chale arriva deux heures après. Le 13, les consuls se plaignirent au Maréchal, des désordres nocturnes qu'on attribuait à ses pages. Le 14, M. de Belcastel apporta des lettres du sieur d'Epernon pour les consuls et le maréchal annonçant la prise de l'Ile de Ré par M. de Soubise (BB. 44.).

Digitized by Google

Monsieur le Mareschal de Témines arriva dans Agen venant de Marmande pour accomoder le différant qui estoit entre les consuls, le 22 janvier, sur les cinq heures du soir, un mercredy (1).

Le troisiesme jour du mois de mars 1625 Monsieur le Mareschal de Temines s'en alla à Moissac pour parler aux députés de Montauban qui se devoit trouver en ce lieu afin de scavoir d'eux s'ils vouloit estre obeissans au Roy ou non.

Monsieur le Mareschal de Témines est venu dans Agen venant de Moissac le sixiesme jours de mars 1625 (2).

Madame Jehane de Nogères, religieuse du couvent de l'Ave Maria décéda le seiziesme jour de mars 1625, un dimanche qu'on nomme de la Passion, avant celuy des Rameaux (3).

Monsieur le Mareschal de Témines est party d'Agen pour aller à Lectoure trouver Monsieur le Mareschal de Roquelaure, le premier jour de may 1625, et revint le lendemain.

Monsieur l'Archevesque d'Aux est arrivé dans Agen pour s'en aller en cour trouver le Roy ; fust logé à l'Evesché, le quatriesme jour du mois d'avril mil six cens vingt cinq.

Le cinquiesme jour d'avril Monsieur l'Archevesque et Monsieur le Mareschal partirent d'Agen pour s'en aller.

Le dix-neuviesme jour d'avril Monsieur le Mareschal de Temines est arrivé dans Agen venant de Caors.

Le huictiesme jour de may 1625, sur la minuict, arriva dans Aubilla, Montech (4) et autres lieux circonvoisins, un grand tremblement de terre qui estonna grandement tous les habitans, lesquels firent le lendemain de grandes processions affin d'im-

---

(1) Il s'agit probablement du désaccord entre M. de Las, Premier consul et ses collègues. M. de Las ne parut à la Maison de ville que le 5 mars où il prêta serment. (BB. 44.)

(2) Le 18 janvier 1625, le Maréchal de Thémines était parti en bateau pour Marmande. D'après le *Journalier des Consuls*, il revient à Agen le 20 janvier (BB. 44, page 441.). Le 30, il recommanda aux consuls de faire bonne garde, selon l'avis du duc d'Epernon.

(3) Jehanne de Nogères fut Mère Ancelle des Annonciades en 1598 et 1599. En 1534, il y eût une religieuse de ce couvent du nom de Rose de Nogères. (Voir Ph. Lauzun. *Les Couvents d'Agen*, t. II, p. 37 et 42.)

(4) Auvillars, ville de l'Agenais, aujourd'hui Tarn-et-Garonne. Montech (Tarn-et-Garonne).

Digitized by Google

plorer l'ayde et assistance de Dieu, et mesmes quelques-uns faisant leur prière sur la minuict s'en prindrent garde du tremblement.

Monsieur de Fonmartin célébra sa première messe dans Sainct-Estienne le vingt-neuviesme jour de may, feste du Sainct-Sacrement, au grand autel, messe basse, et la maistrise chanta pendant icelle et c'estoit l'an 1625 (1).

Le second jour de juin 1625, un lundy, sur les quatre heures du soir, Monsieur d'Espernon, lieutenant pour le Roy, entra dans Agen par la Porte Saint-Anthoine venant de Bourdeaux pour s'en aller à Montauban pour faire le desgat comme étant rebelles au Roy et après assiéger la ville, fust logé à la maison de M. de Roques (2). Le lendemain entendist messe à Sainct-Estienne.

---

(1) Le chanoine Charles Fonmartin, sieur de La Cassaigne, était sacristain de l'Eglise Cathédrale d'Agen. Il eût maille à partir avec les consuls d'alors à propos de la garde aux portes. Il y fut obligé par arrêt du Parlement de Bordeaux du 27 juillet 1628. En 1629, comme il se refusait à contribuer à la nourriture des pauvres, les consuls firent saisir la partie des revenus de Sainte-Radegonde, de Saint-Sulpice et de la Capelette de Renaud qui relevaient du sieur de Fonmartin. (FF. 175, GG. 255.) (V. *La Misère en Agenais*, etc, p. 29 et la *Peste en Agenais au* XVIIe *Siècle*, p. 221.)

(2) Les Eglises réformées étaient tiraillées en sens opposés, d'un côté par les violents, de l'autre par les pacifiques.

Elles étaient pour la plupart ombrageuses et constamment en alarmes, touchant l'exécution de l'Edit de Nantes.

Le Roi, comme son ministre, Richelieu, entendait respecter l'Edit de Nantes. Tous deux ne visaient que la puissance politique des Eglises, leur Etat dans l'Etat. Le Roi ne voulait pas « que d'une guerre de rébellion on fît une guerre de religion » et le Roi ne se lassait pas de le répéter. (*Mercure François*, t. XI, p. 789 et suivantes) Sous les excitations des deux frères, Rohan et Soubise, les Eglises commencèrent à remuer. Rohan établit sa place d'armes à Castres et réussit, grâce à Saint-André Monbrun, à soulever les religionnaires de cette ville, La Rochelle s'était donnée à Soubise. La guerre civile recommençait. (*Histoire de Languedoc*, t. XI, p. 980.) D'Epernon reçut commission du Roi pour dévaster les campagnes Montalbanaises. Lorsqu'il arriva à Agen (2 juin), les consuls lui présentèrent les clefs de la ville. Il les refusa, « ainsi dict qu'il s'en flait à nous, monstrant estre fort ayse et content ». Le lendemain justement se réunit l'Assemblée du Pays d'Agenais composée des douze villes principales (3 juin).

Le 4, arriva le Maréchal de Thémines. (BB. 44 p. 450.)

Au dégât de Montauban, un sieur de Saint-Amand conduisait 100 carabins et 500 hommes de pied. (*Mercure François*, t. XI, p. 789.)

Les catholiques, enragés, faisaient comme les religionnaires et accusaient le Roi de complaisance, comme le *Mercure François* nous en donne la preuve dans un libelle intitulé : « *Admonition de G. G. R. théologien au Très-Chres-*

Digitized by Google

Le quatriesme jour de juin 1625, Monsieur le Mareschal de Témines, venant de Moissac, entra dans Agen pour voir Monsieur d'Espernon, fust logé chez Monsieur Delpech, juge criminel, iceluy estant gouverneur dans le Périgort (1).

Monsieur d'Espernon s'en est allé à Lectoure sortant d'Agen pour voir et consoler Madame de Roquelaure sur la mort de Monsieur le Mareschal, soir mardy et le neuviesme jour du mois de juin 1625 qui fust son despart et le jour auparavant Monsieur le Mareschal estoit descédé, jour de dimanche, d'une pòplexie (2).

» *tien Roy de France et de Navarre Louis XIII* ». on accusait le Roi de complaisances envers les Hérétiques et on incriminait la conduite pourtant si loyale de Schomberg.

On y lisait. d'après l'analyse qu'en fait le *Mercure François* : « Peut-on dire » d'ailleurs que M. le Maréchal de Schomberg favorise les héritiques lequel » n'a pas été seulement cause de la guerre qu'on leur a faite (aux Huguenots), » mais qui exerçant la charge dè grand Maistre de l'Artillerie, a tant de fois » hasardé sa vie que feu Monsieur le duc de Mayenne, que les Hugenots appe- » laient *leur Boucher*, le tenait par la main lorsqu'il (Henri de Mayenne) fut » blessé d'une arquebusade dont il mourut, autant à notre regret, que ce coup » fatal donna de joie aux ennemis de l'Eglise. » (*Le Mercure Français*, t. XI, p. 1092.)

(1) On ne le reçut pas à la Porte, à cause de la présence à Agen du duc d'Epernon. On alla le saluer à son logis avec chaperons et livrée. Il repartit le lendemain 5 juin. (BB. 44, p. 450.)

Le Roi donna « à son cousin » le Maréchal de Thémines une commission pour commander l'armée de Languedoc, avec le marquis de Ragny et le comte de Carmain, Adrien de Monluc, pour Maréchaux de Camp (donné à Paris le 20 may 1625. Le 6 juin il battait un parti de cavalerie sorti de Montauban et arriva à Toulouse le 10, où il conféra avec le duc de Vendôme, lieutenant général en Languedoc, et le Comte de Carmain. (*Merc. François*, t. XI, p. 741). Le Roy le chargea de faire le dégât autour de Castres. Au siège de Saint-Paul (entre Castres et Lavaur, comme il dînait à la batterie dressée contre la tour, une mousquetade cassa son verre entre ses doigts. (14 juillet 1625.)

(2) Le duc revint à Agen le 11, sur les 10 heures du matin, par la Porte-Neuve. D'après *Le Journalier des Consuls* (BB.41.), Roquelaure mourut le 8 juin. Il avait 82 ans (né en 1543). Henri IV l'avait nommé lieutenant général en Auvergne (1596). Il le fut en Guyenne en 1610. Lorsque Ravaillac poignarda Henri le Grand, Roquelaure et d'Epernon étaient dans son carrosse. Roquelaure fut fait maréchal en 1614.

« En six mois Dieu a retiré de ce monde deux Mareschaux de France, les sieurs de Roquelaure et Praslin lesquels le feu Roy Henri le Grand aimait pour les services qu'il en avait reçus. celuy-là pour l'avoir suivy et servy près sa personne de maistre de sa garde-robbe, et celuy-ci de capitaine des gardes du corps. » (*Le Mercure François*, t. XI, an 1626, p. 117.)

Digitized by Google

Monsieur d'Espernon retourna dans Agen le onziesme desdicts mois et an.

Monsieur d'Espernon s'en est allé vers Moissac, atendant toute la noblesse pour aller à Montauban, afin de pouser le siège devant icelle. Il sortit d'Agen le 13e jour du mois de juin 1625 (1).

Monsieur de Malby, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Bourdeaux, estant en la Chambre de l'Edict siégeant dans Agen, est décédé un samedy entre deux et trois heures après-midy, le 29e jour de juin; enseveli dans Sainct-Estienne, à la chapelle du Purgatoire, tombeau de Messieurs de Nort, comme nepveu de la maison. Il demeuroit dans la maison de Monsieur de Selves qu'il tenoit en arrantement. Les quatre paroisses et mendiens assistèrent à la sépulture, et le lendemain, le chœur et l'entrée de l'esglise furent parés de noir, 50 pauvres vestus, les Messieurs de la Chambre et la Cour Présidiale et les Consuls avec grand nombre de peuble assis-

(1) Le 12 juin, une jurade fut tenue. La ville accorda à Monseigneur d'Epernon une compagnie de cent hommes entretenue de ses deniers pour le service du Roy. La ville autorisa le Duc à choisir les commandants. D'Epernon donna le commandement au capitaine Viragnac et lui adjoignit Monsieur Pierre de La Tour, sieur de Fontirou.

Le 13 juin, jour du départ du Duc, les Consuls prirent congé de lui comme il sortait de l'église des Religieuses de l'*Ave Maria*, où il avait ouï la messe, à 5 heures du matin.

Le 14, il écrivit aux Consuls d'armer la Compagnie. Le lendemain 15, le Consul Delpech donna 400 livres au sieur de Fontirou qui en fit la répartition aux soldats de la compagnie. On donna au sieur de Fontirou trente mousquets « garnis d'autant de bandoliers et aultant de fourches et quarante piques ».

Le 16, on retira des mains du receveur des tailles Duburg la somme de 350 livres qui avec les 400 sus-énoncées formèrent moitié de la somme de 1,500 livres destinée à payer la montre de la compagnie pour quinze jours. On donna, en outre, 10 mousquets avec autant de bandoliers et de fourches.

Le 17, Monsieur de La Tour alla loger avec partie de sa compagnie à Saint-Jean-de-Thurac.

D'Epernon avait séjourné douze jours à Agen. Il ordonna à la noblesse d'Agenais de se trouver à Montauban le 25 juin. « ... Il fict cotizer toutes les « jurisdictions de son dict gouvernement pour luy fournir des pionniers et luy « en fust fourny jusques au nombre de deux mille cinq cens, et luy en four- « nict l'Agenois deux cent cinquante. » Le dégât commença le 27 juin ; « il « fict ledict Seigneur abattre les belles maisons de plaissance et couper au pied « les bois et garennes et arracher grande quantité de vignes. » (Malebaysse, *Rec. de l'Agenais*, t. xx, pp. 238-239.)

Digitized by Google

tèrent à la sépulture. Toutes les cloches des quatre parroisses sonnèrent à branle (1).

Le sixiesme juillet, sur les sept heures à huict du soir, un dimanche, Monsieur de La Valette, fils de Monsieur d'Espernon, entra dans Agen par la porte de Sainct-Antoine et logea chez Monsieur de La Court, premier Consul en ceste année; s'en alla le lendemain à Montauban, là où estoit Monsieur d'Espernon, faisant le desgat des rebelles Montalbanois. Monsieur de La Valete passa avec sept à huict chevaux, en poste, estant de l'eage de 25 à 26 années, estant vestu de gris (2).

Le vingt-neufviesme juillet 1625, Monsieur d'Espernon venant de faire le desgât devant Montauban, est arrivé dans Agen avec Monsieur le chevalier de La Valette, son fils, un mardy; fust logé dans la maison de Monsieur de Roques, accompagnie de force noblesse (3).

Le trentiesme jour de juillet 1625, un jeudi matin (4), Monsieur d'Espernon s'en est allé à son chasteau de Cadilhac pour y voir Madame sa belle-fille, femme de Monsieur de La Valette (5).

Monsieur d'Espernon dans le chasteau de Lessinian mist une garnison et commanda qu'on envoyat à son chasteau de Cadilhac, là où il estoit, toutes les armes; et pour les meubles, blés, vins et le reste qui seroit dedans qu'ils le vendissent à qui ils voudroit. Monsieur de Lesignian estoit des rebelles,

---

(1) Geoffroy de Malvin, sieur de Cessac, ardent catholique. Il entra dans la première Chambre tripartie créée par l'Edit du roi Henri III, en 1576. Il fit, en 1599, partie des commissaires nommés par le Parlement de Bordeaux pour s'opposer à l'enregistrement de l'Edit de Nantes. Le Parlement le désigna pour entrer dans la Chambre de l'Edit siégeant à Nérac et qui fut, comme on l'a vu, transférée à Agen. M. J. Andrieu le fait mourir en 1616. (*Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 71.)

(2) Bernard de La Valette et de Candale. Il arriva à Agen fort tard et alla loger chez Monsieur de La Court, premier Consul, et partit le lendemain, 7 juillet. (BB. 44).

(3) Il arriva à quatre heures du soir à la Porte du Pin (BB. 44).

(4) Il partit en bateau à 5 heures du matin.

(5) Bernard de La Valette avait épousé en premières noces une bâtarde légitimée de Henri IV, Gabrielle-Angélique d'Entraigues (1622). Elle mourut en 1627. On accusa son mari de l'avoir empoisonnée.

Digitized by Google

estant dans Montauban; le chasteau, vitrages et tout ce qui se pouvoit vendre fust vendu (1).

Mademoiselle de Franc deceda le douziesme d'aoust, un mardy 1625, sur les six heures du soir, fust ensevelye dans Saint-Estienne dans la chapelle du Purgatoire. Les quatre Mendians assistèrent. Les cloches sonnèrent à branles. Saint-Estienne seul assista à la sépulture (2).

Le quatriesme jour de septembre 1625, un judy, sur les dix à onze heures, deceda Jehanne Garipoy, ma sœur utérine, fust ensevelye le lendemain matin dans l'esglise de la Chapelle Nostre Dame du Bourc, agée de 26 à 27 années.

Le presmier jour d'octobre 1625, un mercredy, on dict solennellement la messe de la Saincte Trinité pour l'action de grâce de l'heureuse victoire navale de la prinse de l'ylle de Ré et d'Oloron, contre Monsieur de Soubise, hugenot. Il y eust sermon. Tous les Messieurs de la Chambre et Seneschal

---

(1) Un arrêt du Parlement de Toulouse du 6 février 1625 enjoignait « aux « officiers et consuls de Montauban de tirer hors d'icelle... les dits de Lusignan, « Maravat et Rapin... et aller habiter leurs chasteaux et maisons à peine du « razement d'icelles, dégradations de leurs bois et d'estre procédé contre eux « comme perturbateurs du repos public. » (*Mercure François*, t. XI, p. 209.) On rasa, en effet, les maisons, les bois et les récoltes de Lusignan, conformément à l'arrêt. Ce fut une dévastation. On le dégrada de sa noblesse et il fut condamné à mort.

Le 1er juillet, Lusignan conduisit un secours de 800 hommes et de 60 maîtres à Castres. Thémines l'attaqua à La Croizette mais fut repoussé et le secours entra dans Castres. D'Epernon avait réussi à s'emparer, sous Montauban, d'un de ses fils, le baron Guy, et l'avait « faict conduire sous une très bonne seure « garde prisonnier dans son chasteau et forte maison de Cadilhac (22 sept.). (Voir : *Une aventure du baron de Lusignan*, par Tamizey de Larroque.)

« Le quatorziesme (septembre), dit le *Journalier des Consuls*, un gentilhomme « de la garnison de Verdun, conduisant le sieur marquis de Lusignan à Mon- « seigneur d'Epernon, nous pria de l'accommoder de six mousquets garnis de « bandouliers, mesche et balles qui luy estoient nécessaires pour son asseurance « ce que nous lui avons bailhé... » (BB. 44.)

Le cinquiesme mars 1626, d'Epernon écrivit aux Consuls d'Agen de délivrer la malle et les hardes du sieur de Lusignan, dont on s'était emparé « lors de sa prise ». Les Consuls en informèrent le marquis, et le lendemain 6, les hardes que les Consuls de l'an 1625 avaient arrêtées, furent remises au sieur Pomayrol, lieutenant de juge de Galapian. (Galapian était une baronnie qui appartenait aux Lusignan). (BB. 44, p. 466.)

(2) Le lieu de Franc se trouve près de la Colonie Agricole de Lacépède, canton d'Agen, à l'Est du chemin de grande communication n° 25.

Digitized by Google

et Consuls (1) avec force habitans de la ville assisterent pour remercier Dieu de ceste victoire. Monsieur d'Agen dict les oraisons à la fin du *Te Deum laudamus* qui ce chanta apres le sermon ou tout le peuble fust fort comptant. Les boutiques furent fermées jusques sur le midy (2).

Monsieur de La Valette, fils de Monsieur d'Espernon, arriva dans Agen le troisiesme jour d'octobre 1625, venant de vers Villeneufve, s'en alla le lendemain vers Montauban.

Monsieur d'Espernon est entré dans Agen venant de Bordeaux pour aller devers Montauban avec quelques pièces de canons qu'il faisoit monter par eau, sexiesme d'octobre 1625, un judy, sur l'heure des vespres.

Monsieur d'Espernon est party d'Agen pour aller devers Moissac le vingt-huictiesme jour d'octobre sur les dix heures du matin.

Monsieur de Lesignian a esté executé en peinture, la teste tranchée et déclaré roturier lui et toute sa postérité, son chasteau rassé, ces bois coupés pour crime de leze Majesté au premier chef, aient esté rebelle et désobéissant et quelques jours oparavant avoit esté pour mesme crime executé à Bourdeaux et dans Agen par la Chambre de Guienne le trentiesme jour d'octobre 1625 (3).

Le dix-septiesme jour de novembre 1625, Monsieur le Président Lalanne avec six conseillers catholiques fist son entrée dans la Chambre de l'Edict qui ce tient dans la Maison de Ville et ce fust sans apparat ni arangue, parce qu'on n'avoit pas discontinué d'entrer (4).

---

(1) Consuls de l'an 1626 : De Ranse, gentilhomme, de Raignac ; de Chastellet, jadis procureur; de Belcastel, gentilhomme; de Bienassis, avocat; de Relhery, avocat.

(2) Malebaysse donne la date du 8 octobre.

(3) Le *Journal de Malebaysse* dit qu'il avait été exécuté en effigie à Agen, le 25 juillet.

(4) Le *Journalier des Consuls* donne la date du 11. Le consul de Belcastel et Monsieur de Relhery, jurat, allèrent à sa rencontre à Colayrac. De la porte Saint Antoine, les consuls et la jurade l'accompagnèrent jusqu'à son logis. Le 16 décembre on loua la maison de Monsieur d'Estrades pour le Premier Président à raison de 400 livres, conformément aux contrats des années passées. On lui avait prêté, le 13, trois tableaux de la Maison de Ville « pour mettre devant ses cheminées », savoir ; une *Descente de Croix*, une *Flagellation* et un *Ecce homo* (BB. 44).

Digitized by Google

Le sixiesme jour de décembre 1625, Monsieur le Maréchal de Temines venant devers Tolose entra dans Agen par la porte du Pin, fust logé chez Monsieur Delpech, juge criminel, et s'en alla peu après devers Bourdeaux, le huictiesme du mois susdit, et c'estoit pour le service de Sa Majesté, aient eu mesager et poste par expres pour aller devers le lieu que le Roy désiroit.

Le unziesme jour de décembre 1625, Monsieur d'Espernon entra dans Agen venant devers Moissac, fust logé à la maison de M. de Roques, entra par la Porte Neufve.

Le quinziesme de décembre 1625, Monsieur d'Espernon s'en alla d'Agen vers Bourdeaux (1).

Le quatorziesme jour de mars 1626, un samedy, sur la nuict deceda Monsieur de Belcastel et fust ensevely tout vestu le lendemain dans l'esglise des Peres Cordeliers. Tous les Messieurs de la Chambre et aussy Monsieur le Président Lalanne assistèrent avec force peuble de la ville. Il avoit esté Consul l'année oparavant. Le chappitre de Sainct Estienne et de Sainct Capresy et tous les couvents y assisterent (2).

---

(1) La rébellion expirait.

Le Roi accorda la paix aux rebelles le 5 février 1626. Rohan exigea que son frère y fut compris. Il convoqua les députés des églises du Midi à Nîmes, qui, le 21 mars 1626, acceptèrent les conditions de la paix. Cette paix avait été laborieuse. Les députés particuliers de Rohan et de Soubise, les députés de La Rochelle, Montauban, Castres et Millau, avaient obtenu une audience royale à Fontainebleau, le 1er juillet 1625, dit le *Mercure François*. Les députés généraux des églises présentèrent au Roi vingt-et-un articles auxquels il fit presque toujours des réponses favorables. La ville de La Rochelle, traitée sévèrement, refusa la paix et la guerre se ralluma (V. *Histoire générale du Languedoc*, par dom Devic et dom Vaissette, (t. XI, nouvelle édition, pp. 995 et suiv.).

Parmi les villes auxquelles le Roi rendit l'exercice de la R. P. R. se trouva Clairac avec pouvoir de rebâtir les temples (*Mercure François*, t. XI, p. 862.).

La paix fut vérifiée au Parlement le 6 avril 1626.

Le 8 mai, les Présidiaux invitèrent les consuls d'Agen et la jurade à assister sur la Grand'Place à la proclamation de la paix. Selon l'ancienne coutume, les consuls et les jurats, précédés des mandes armés de leurs pertuisanes, s'y rendirent à huit heures du matin (BB. 41).

(2) Jean de Lion, seigneur de Belcastel, avait été reçu bourgeois d'Agen vers 1613 (BB. 12). En 1619, un arrêt du Parlement de Bordeaux, avait cassé son élection à la charge de Consul (BB. 45 et 47), parce que, nommé en même temps que son beau-père, Secondat de Roques, cette alliance entraînait une incompatibilité.

Le 20 juin 1625 était arrivé à Agen le régiment de Sainte-Croix.

Digitized by Google

Le second jour d'avril 1626, un judy, sur les onze heures avant midy, d'une mort soudène deceda Monsieur de Rupere, conseiller et magistrat ; fust ensevely le samedy suivant avant midy dans l'esglise des Peres Augustins.

Le huictiesme jour de may 1626, un vendredy matin, Monsieur d'Agen, partit de la dicte ville pour aller à Paris et passa droit Villeneufve.

Le troisiesme jour de juin 1626, premier jour de la foire du Grevier, un mercredy, sur les huict heures du soir au Grevier, un coup de foudre renversa huict à dix hommes, l'un desquels conduisoit un cheval qui demura sur la place mort et deux jeunes escoliers de seze à dix huict ans et sept à huict de blessés qu'il fausit (*sic*) emporter. Ce fut un coup qui étonna tous ceux de la foire et de la ville (1).

Un mois oparavant la foudre tua aussy à Lafox près d'Agen deux filles d'un coup de tonnerre, elles estans dessous un olme pres du chasteau.

Le second jour du mois de juillet 1626, un judy, feste de la Visitation de Nostre Dame, sur les quatre heures du matin, la procession des Pénitens blus alla à Nostre Dame de Bon Encontre et fust de retour sur les onze heures.

Le troisiesme jour de juillet 1626, Damoiselle de Belcastel deceda un vendredy matin, fust ensevelie dans l'esglise des Peres Cordeliers.

Le quatriesme jour de juillet 1626, à vespres, on commensa de solenniser la béatification du bienheureux Sainct Felix, de l'Ordre des Peres Capucins. Le chapitre de Sainct Etienne et

---

Les consuls envoyèrent leur secrétaire, Leydet, pour montrer au colonel l'exemption générale accordée par le duc d'Epernon. Le colonel ne voulut rien entendre et se présenta avec trois compagnies pour loger dans la juridiction d'Agen. On lui refusa l'entrée. Belcastel monta à cheval, obtint de faire loger le régiment à Boé. Le colonel consentit à faire vivre ses soldats « honnestement et sans fraude », à la condition qu'on leur fournirait le pain et trois barriques de vin (BB. 44).

Le sieur de Belcastel était marié à Marguerite de Secondat.

(1) D'après le *Journalier des Consuls*, la foudre tomba au bout du pont de Garonne, à cent pas au-delà. Elle tua le fils de M. Labolvenne. conseiller, le fils de feu Me Hugues Thouron, procureur : blessa ledit sieur de Labolvenne, le fils du sieur Douzon de Villeneuve et quelques autres.

Digitized by Google

Sainct Caprasy se rendirent la veille du cinquiesme jour au couvent des Peres Capucins et eux avec les Peres Cordeliers et ceux du Tiers Ordre du couvent de Nostre Dame de Bon Encontre, le tout en procession, chascun aiant la croix, viendrent dans Sainct Estienne pour conduire les dicts chappitres aux Capucins du Pont d'Angoine. Jusques aux Capucins la rue estoit parée et du dict couvent à la sortie à main droite vers Sainct Hierosme et par devant les Religieuses de l'*Ave Maria*, droit le Palais, retournant à l'esglise Sainct Estienne, le tout estoit paré, parcequ'on fist la procession avec le Sainct Sacrement solennellement et la musique avec les chappitres et les trois couvans des religieux du mesme ordre Sainct François, sçavoir Capucins, Cordeliers et du Tiers Ordre, chascun aient un cierge allumé a la main audevant du Sainct Sacrement, et retournés a l'esglise des Capucins on dict solennellement vespres ou a la fin d icelles il y eust sermon auquel assista force peuble et particulièrement Messieurs de la Chambre de l'Edict. Les Consuls portoit le poille avec les robes rouges. Le dimanche qui estoit le jour de la feste Sainct Felix, Monsieur le grand Archidiacre célébra la Grand'Messe avec force musique. Il y eust sermon comme aussy apres vespres. L'esglise fust toute tapissée et le grand autel bien garny au milieu duquel estoit le portraict du bienheureux Felix. Il y avoit trente et neuf ans qu'il estoit décédé. Icelle beatification fust déclarée par le Sainct Pere Urbain huictiesme de ce nom. Pendant ce jour de dimanche, le Sainct Sacrement demeura exposé en peublic à cause de l'indulgence pleniere que le peuble pouvoit gaignier confessé et comunié.

Sainct Felix nasquit l'an mil cinq cens quinze, vesquit septante deux ans, morut le dix huictiesme de may.

Les trois compagnies des Penitents visitarent le Sainct Sacrement en procession a diverses heures. Les Paenitents blans avoit esté en procession à Nostre Dame de Bon Encontre le jour de dimanche cinquiesme juillet et revenant, avant se retirer à leur esglise, allerent visiter le Sainct Sacrement pour gaigner l'indulgence pleniere; les bleus furent les derniers en visite sur les huict heures du soir à la fin de l'estation, lors-

Digitized by Google

qu'on bailla la bénédiction avec le Sainct Sacrement et à tous les offices qu'on fist la dedans, il y eust force musique et force dévotion du peuble.

Le vingt-cinquiesme jour du mois d'aoust 1626, feste de sainct Loys. Sur les cinq heures du soir, dans Agen, on fist avec grand solennités feu de joie au milieu de la place Sainct-Estienne, à cause du mariage de Monsieur, frère du Roy Loys treiziesme, et ce avec Madame de Monpansier. Iceluy fust fait par l'adveu de Monsieur d'Espernon, gouverneur pour le Roy de la Guiesne (1). Le Chapitre n'assista pas à ce feu. Il y eust affluence de peuble armés et sur le Grevier toutes les pièces d'artilerie qui tira pendant que le dict feu de joie brusloit. La grande cloche seule sonna à branles et ce fust par deux fois afin de faire assembler le peuble. Les six Consuls seulement mirent le feu. Les Messieurs de la Chambre ni du Séneschal n'y assistèrent pas (2).

Le treiziesme jour d'octobre 1626 décéda Monsieur de Las de Gayon, jour et feste de sainct Luc, évangéliste, un dimanche matin, sur les unze heures d'une poplexie, dans l'espace de trois heures. Fust ensevely le lendemain dans Sainct-Estienne et dans la chapelle de Saincte Marguerite, tombeau de ses prédécesseurs. Les deux chappitres assisterent à son enterrement, les cloches à branles. Les pœnitans aussy vindrent la, ou assista les principaux de la ville, consuls et bourgeois (3).

Le vingt-uniesme jour de décembre, jour et feste de Sainct-

---

(1) Trois cents « gens d'armes » furent conduits par les capitaines des paroisses Prévost, Buard, Corne et Chastanier. Le premier Consul Duburg, alluma le bûcher qui était à six rangs et passa le flambeau aux autres Consuls selon leur rang, Les canons et mosquets sur roue étaient en batterie à la Porte Saint-Antoine. Le sieur Valadon fit tirer trois ou quatre fois, « de mesmes après soupé ». (*Journalier des Consuls*. BB. 44.)

(Les consuls de l'année 1626 étaient : Messieurs Duburg, receveur des tailles; Ferran, avocat; Boissonnade, procureur; Saint-Arailles gentilhomme; Tartas, médecin, et de Malartic, procureur).

(2) Le Prébendier est muet sur l'action tragique du sieur Laburthe, secrétaire de l'Edit qui, le 8 août, tua sa femme qu'il trouva en compagnie du sieur de La Maurelle. (Voir *Labénazie*, t. I, p. 326.) (Voir *Malebaysse*, *Revue de l'Agenais*, t. XX, p. 240.)

(3) Joseph de Las, écuyer, sieur de Gayon, gentilhomme de la Chambre du Roi.

Digitized by Google

Thomas, sur les sept heures du soir ou environ décéda Monsieur de Nort, procureur général en la Chambre de l'Edict establie en Guienne, séant dans Agen, fust ensevely dans l'esglize Sainct-Estienne, dans la chapelle du Purgatoire, tombeau de ses prédécesseurs. Les deux chappitres assistèrent et les autres deux paroisses et les quatre mendians.

Il y eust grande assemblée. Quelques Conseillers de la Chambre avec plusieurs autres Messieurs de la justice. L'esglize et la chapelle furent garnies de noir. Les cloches sonnèrent à branles. Ce fust l'an 1626 (1).

Le 17 janvier 1627, feste de Sainct-Antoine, il y eust une inondation si grande de la rivière de Garonne qu'elle couvrit tout le Grevier et emporta une partie de la grande allée et fausit que ceux du Passage missent à bas deux maisons à cause du tertre qui se fondit ; et tourna derechef croistre le vingt-deuxiesme jour, feste de Sainct-Vincent, et fust presque autant grande et fist force dégast devers Moissac, enfonça un grand tertre et force maisons à cause de l'abondance des eaux pluviales qui fist en ce dict lieu, car icelle dura près de trois semaines qui fust cause que pour la troisiesme fois elle crust le vingt-cinquiesme jour non pas tant que les autres fois. Mais il causa force ruine au lonc de la rivière, de quoy on fust fort estonné, et pour cette cause le jour et feste de Sainct-Fabien et Sainct-Sébastien on fist une procession generale, disent les litanies autour des Cornieres a cause de la grande pluye. Il y eust sermon estant jour de mercredy (2).

---

(1) Jules de Nort, procureur général de la Chambre de l'Edit, baron de Savignac et coseigneur de Fauguerolles. Sa veuve de Béchon, dame de Savignac, pendant les famines de 1626 à 1631, avança du blé aux Consuls d'Agen pour la nourriture des pauvres. Jules de Nort était fils de Martial de Nort, vieux consulaire d'Agen que Monluc appelle le *bonhomme* et d'Odiette de Tapie Sa première femme était Jeanne Le Berthon. Dès l installation de la Chambre de l'Edit à Nérac (1602) il y avait été procureur général. En 1581, Jules de Nort eut une contestation avec l'Evêque d'Agen au sujet du moulin de Cajarc qui appartenait par indivis à la mense épiscopale et au chapitre de Saint-Caprais, qu'un tiers avait acheté avant lui au cardinal de Guise au fait de l'aliénation du temporel ecclésiastique. L'évêque d'Agen qui avait faculté de rachat fit condamner Jules de Nort, alors procureur général à la Chambre de Nérac, à céder le moulin au réclamant (1610-1613). (GG. 176.)

(2) *Le Journalier des Consuls* donne la date du 16 janvier. La Garonne cou-

Digitized by Google

Le 19 janvier 1627 deceda Monsieur de Cambefort, un mardy; fust ensevely aux Cordeliers au-devant le Grand Autel. Le Chappitre de Sainct-Estienne seul assista à sa sépulture. Les cloches à branles (1).

Le seiziesme jour de may 1627, Monsieur de Condom faisent les visites pour son diocesse, estant en passage, donna la confirmation le dimanche matin à Monbusc (2) et sur les quatre heures du soir, entra dans Agen par la Porte Neufve et ce logea chez M. de Vernioles dans le cloitre (3), fust par Messieurs de la Chambre et par le chappitre visité et aussy par les Consuls et force autres Messieurs de la ville. Quatre jours après, a cause de la pluye, il poursuivit sa visite dans la Gascoigne, son diocesse.

Le vingt-sixiesme jour de may l'archevesque d'Aux celebra messe dans la chapelle de l'Evesché. Il venoit devers Paris et s'en alloit devers son diocesse, prelat ford vieux et ford fameux, tres vertueux, celebrant la sainte messe tous les jours. A cause de sa vieillesse le Roy avoit donne un coadjuteur pour faire les fonctions épiscopales.

Le douziesme jour d'aoust deceda demoiselle Darasse de Goudail, un judy soir; fust ensevelie le lendemain dans Sainct-Estiennne, chapelle des Apostres, tombeau de ses predecesseurs.

Le vingt-cinquiesme jour d'aoust, la procession des Pœnitans blus, jour et feste de Saint-Loys, allerent a Nostre-Dame

---

vrit le pont-levis de la Porte Saint-Antoine et emporta « certains ornements de l'allée du Grevier ». Dans la rue Saint-Antoine la crue était de dix pans. La procesion eût lieu le 19 janvier. Le 20, dévotion à Saint Fabien et Saint Sébastien. Deux messes hautes à Saint-Etienne. Le 22, nouveau débordement. Le lendemain 23, sur l'heure de midi, la rivière rentre dans son son canal. «Le temps s'est commencé à mettre au beau. Dieu en soit loué ! » (BB. 44, p. 384.)

(1) M. de Cambefort de Selves.

(2) Le diocèse de Condom avait été formé aux dépens de celui d'Agen par le pape Jean XXII (1317). (Donné à Avignon, *Les Idées d'Août*, l'an premier de notre Pontificat.)

(3) *Le Journalier des Consuls* donne la date du 17 mai. Mgr de Vergnolles était chanoine de Saint-Etienne, Il s'agit du cloître de cette église.

Digitized by Google

de Bon-Encontre et ce pour les nécessités du Royaume contre les Anglois (1.)

Le vingt-neufviesme jour d'aoust feste de la décollation de saint Jean-Baptiste, un dimanche, on dressa dans Sainct-Estienne sur le grand autel pour loger le tabernacle et faire reposer le Sainct-Sacrement à descouvert, afin qu'il fust adoré de tout peuble pour l'oraison des quarante heures. Il y eust un grand concours de peuble ; le chapitre Sainct-Caprasy, à son heure assignée, vint avec leurs parroisses, comme aussy les couvents, chacun à son heure, avec leurs confréries, Sainct-Hilaire et Saincte-Foy avec leurs parroissiens. Ce fust une grande dévotion. Lorsqu'on commença à Sainct-Estienne l'estation et qu'on exposa le Sainct-Sacrement, les cloches sonnèrent à branles, et d'heure en heure, un chanoine avec deux prébendiers assistoit devant le Sainct-Sacrement. Les messes estoit réglées pour toute la matinée jusques à midy. Les pœnitans blans les premiers vindrent visiter (à) Sainct-Estienne sur les sept heures du soir le Sainct-Sacrement. Il y eust sermon le matin et le lendemain mesme heure les pœnitans blus et sermon ou il y eust force peuble. Le tout se faisoit à l'intantion que Dieu donnat ayde et secours au Roy de France contre ses ennemis les Anglois, qui combatoit par mer et par terre à l'ylle de Ré avec flote de navires qu'ils avoit fait venir d'Angleterre.

---

(1) Les Anglais avaient débarqué 2.000 hommes à l'Ile-de-Ré. Ils assiégèrent le fort Saint-Martin le 27. Réduits à la dernière extrémité, les assiégés cherchaient à communiquer avec la terre. Trois soldats essayèrent de gagner la terre à la nage, portant au col les lettres de Toiras, qui commandait le fort. Le premier se noya; le second épuisé se rendit à une ramberge. Le troisième du régiment de Champagne, « nommé La Pierre, natif de Gascoigne, prez Tonneins » poursuivi par une chaloupe anglaise, plongeait dès qu'elle approchait pour remonter plus loin. Quoique « persécuté des poissons prez d'une demie-lieue » il réussit à atterrir au moulin de La Leu. Un paysan le conduisit au fort Louys. Le duc d'Angoulême le reçut, prit les lettres de Toiras et « depesche à a l'instant un courrier expres pour les apporter à Sa Majesté qui estoit à Paris ». Le Roi donna à La Pierre des gratifications et lui fit assigner sur les gabelles cent escus de pension. Les poètes s'en mêlèrent ; l'un d'eux fit un poème latin qui célébrait la gloire de La Pierre :

Felix pro patria non timuisse mori

(Mercure François.)

Digitized by Google

Les Huguenots (1) de France comme les Rochelois et autres de mesme irreligion leur assistoit, ce roidissant contre leur légitime Roy et contre leur patrie. L'estation continua le dimanche après à Sainct-Caprasy, avec mesme dévotion, afin d'aspaiser l'ire de Dieu justement courroucé contre nous à cause de nos péchés, ce servant de ce fléau pour nous punir (2).

Le premier jour de septembre 1627, sur les dix à unze heuheures du matin, un mercredy, deceda Monsieur de Cochet, chanoine, d'une fievre continue et une disenterie et une abondance de rume qui le priva de pouvoir resigner (3), fust

---

(1) Le *Mercure François* contient le distique suivant à propos des Huguenots :

Ut imperium evertant, libertatem præferunt.
Si perverterint, ipsam aggredientur.

(2) Le 26 juillet, le jurat Bienassis écrivait de Bordeaux aux Consuls d'Agen que les Anglais avaient mis pied à terre à l'Ile de Ré et qu'on avait fait à Bordeaux la visite des armes. Le 29, les jurats de Bordeaux firent une revue à cause de l'arrivée des Anglais. Le 27, les Consuls d'Agen donnent les premiers ordres pour dérouiller les armes, et le 29 font la visite des poudres avec le maître poudrier Couleau Roux. Le 9 août, d'Epernon écrit qu'on veille plus que jamais à la conservation de la ville. On distribua des mousquets, de la poudre et des balles à toutes les portes de la ville.

Le 16 août, Monsieur de Flamarens avisait de Buzet qu'il se faisait assemblées de gens d'armes pour entreprendre sur la ville d'Agen. Le lundi 22 août, séance solennelle à la Chambre de l'Edit pour y entendre lecture de la déclaration du Roi contre les Rochelois rebelles « pour donner entrée aux Anglais, « ensemble le sieur Soubise et autres qui confèrent avec iceux. » Le 27, mêmes déclarations à la Cour présidiale.

Pour les cérémonies des quarante heures, les Consuls assistèrent à la messe de Saint-Etienne, le 29, en robés rouges et accompagnèrent les Pénitents blancs en chaperons et le lendemain, les bleus. Les cérémonies continuèrent le dimanche 5 septembre, à Saint-Caprais; le dimanche suivant aux Jacobins; le dimanche 26, aux Augustins; le 3 octobre, aux Cordeliers.

Cependant, le 20 septembre, le duc d'Epernon mandait aux Consuls de faire bonne garde, « Monsieur de Rouhan ayant prins les armes en Languedoc ».

Le 21, les sergents de quartiers ordonnent aux caporaux de commander les escouades pour la garde de nuit. Le 22, les Consuls assemblent la jurade et les Présidiaux « les ecclésiastiques s'estant excusés de venir ». On décida la fermeture des portes, sauf celles de Saint-Antoine et du Pin. « Les soldats (de la « milice) (devront) partir de la plasse, le tabour battant et que les habitans de « la R. P. R. seronts contraints de salarier un soldat catholique pour fere la « garde de jour et de nuit ». Le 27, le Duc ordonne la garde en armes. « Il y a « dessain de surprendre la ville ». « Les compagnies des portes de la garde du « jour (3 compagnies) viendront dans la Maison de Ville la nuit alternativement, « le tabour battant. » (BB. 44.)

(3) C'est-à-dire : « résigner son canonicat en faveur d'un autre ».

Digitized by Google

ensevely dans Sainct-Estienne le lendemain et à la chapelle de Sainct-Eloy au costé droit de l'autel.

Le dix-septiesme jour de septembre 1627, un vendredy, deux heures apres minuict deceda Monsieur de Gourgues, conseillier du Roy au Parlement de Bourdeaux, estant dans Agen à la Chambre de l'Edict; fust ensevely dans l'esglise des Pères Cordeliers, le samedy suivant. Les deux chappitres assisterent et les deux parroisses avec les quatre couvens et tous les Messieurs de la Chambre (1).

(*à suivre.*) Dr COUYBA.

Un agenais tué au siège de Philipsbourg

Le 15 janvier 1681, devant Pierre Chabrié, juge royal d'Agen, François Périer, dit Duchêne, et Guilhem Girard, surnommé Dumoulin, soldats du régiment de la Marine, attestent que Louis Veirie, dit Saint-Victor, originaire de Saint-Victor en Agenais, soldat dans la compagnie de M. de Camper, au régiment de la Marine, se trouvant, il y a quatre ans, dans la ville de Philipsbourg en Brisgau, fut tué d'un coup de canon, à la brèche de la porte de Saint-Christophe. Du même coup fut aussi tué le capitaine Camper. Les deux morts furent reconnus par les déposants. Ceux-ci déclarent qu'ils remarquèrent alors les deux loupes que Louis Veirie, dit Saint-Victor, avait sur la tête.

Cette déposition fut faite à la demande d'Alix Delsol, veuve dudit Saint-Victor (2).

J. D.

---

(1) Il mourut au logis de Monsieur de Maurès vieux, avocat. Assistèrent à la sépulture Monsieur le Premier Président Daffis et autres conseillers catholiques, le juge mage Boissonnade, Delpech, juge criminel; de Redon, lieutenant particulier; Messieurs les Conseillers présidiaux; les consuls de Faure, Lassort et Chabrières et les jurats; les avocats et procureurs de la Chambre avec leurs robes et bonnets carrés, « les tous allant par ordre et de deux en « deux en bon ordre ». (BB. 44.)

(2) Archives de Lot-et-Garonne; Blaymon, G. G. 19.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Bibliothèque de morale et d'éducation. — Villeneuve, Brousse, 1793.

La note que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui aux lecteurs de cette Revue, s'adresse en particulier, à ceux que leurs goûts ou une mission officielle portent à étudier, dans des particularités locales, la Révolution française.

Les personnes de mon âge ont, toutes, connu des parents ou des amis nés avant ou pendant cette période de notre histoire nationale, et je n'ai certainement pas été le seul à observer que selon l'époque de leur naissance, leur instruction était plus ou moins étendue. De la même génération, un enfant, ayant seulement quinze ans, à la mort de Louis XVI, met par exemple, parfaitement l'orthographe. Son frère, n'ayant à ce moment que quatre ou cinq ans, saura à peine former ses lettres et sa correspondance offrira les variantes les plus bizarres sur la façon d'écrire les mots.

Toute instruction a-t-elle donc disparue au milieu des graves événements qui ébranlaient les bases de l'ancienne société française ? Non. Ce serait une erreur de croire qu'à la suite de l'exil et de l'emprisonnement des membres du clergé séculier ou régulier, dont les écoles réunissaient un grand nombre d'enfants, l'œuvre scolaire ait été abandonnée, au moins brusquement. Nous trouvons ici même, dans le département, un véritable programme d'instruction rédigé par un habitant de Clairac, le 20 mai 1793, c'est-à-dire quatre mois après la mort du Roi.

La rédaction de ce programme, autant que le nom de l'auteur et la ville où il habitait, semble indiquer qu'il appartenait à la Religion Réformée, dont il était peut-être un des ministres. L'exposé de ses idées n'est, en effet, que la paraphrase d'un des passages de l'Evangile de S. Mathieu (chap. V. verset 14). Il est vrai qu'en citant l'Evangéliste, il ne le nomme pas, et Jésus-Christ lui-même disparaît sous les qualifications imprécises d'un « philosophe célèbre » (p. 6) ou d'un

Digitized by Google

« sage » (page 14). Ce verset ainsi reproduit (p. 14) « Vous êtes la « lumière du monde. Conduisez-vous donc comme les enfants de la « Lumière », était, du reste, bien choisi pour le sujet à traiter. L'auteur y revient souvent et aux pages 6, 9, 14, 15, 16, 19, ne parle que de cette lumière à ses « frères et amis » selon une formule du temps qui donne encore plus à son discours l'apparence d'un sermon. Cette lumière n'était, sans doute pas originairement parfaite, car, après la citation du texte sacré, Kœnig explique : « Hommes libres ! vous êtes *devenus* la lumière du Monde » et il souligne *devenus,* ajoutant : « Soyez touchés des malheurs de tant de nations assises dans les « ténèbres de l'ignorance. Plaignez leur destinée. Réjouissez-vous à « l'éclat de l'astre nouveau que la Liberté a fait lever sur « vous ! » (p. 6).

« Les évènements mémorables, dit-il, qui se succèdent avec tant de « rapidité prouvent que nous vivons dans un siècle éclairé » (p. 5). Cette succession était encore plus rapide que ne pouvait le penser l'auteur. Rédigées et envoyées à Antoine Brousse, imprimeur à Villeneuve, le 20 mai 1793, l'an II de l'Egalité, les lignes furent complétées par une note qui nous fixe sur la date de leur impression. Cette note commence, en effet, ainsi : « Français, hâtez-vous d'accep- « ter une constitution qui garantit à l'homme la jouissance de tous ses « droits, etc »... La constitution ici visée ne peut être que celle votée par la Convention nationale, le 24 juin 1793, c'est à-dire plus d'un mois après que le manuscrit de Kœnig avait été achevé. On sait que cette constitution ne fut jamais exécutée, ayant été immédiatement remplacée par l'institution d'un gouvernement révolutionnaire (1).

« La Bibliothèque de morale et d'éducation » (c'est le titre du prospectus) ne figure pas dans la *Bibliographie de l'Agenais* de notre regretté confrère, M. Jules Andrieu. Cette lacune est d'autant plus à déplorer que le but proposé par Kœnig semble une refonte de l'Instruction, d'après les principes des philosophes. Il promet une édition nouvelle de l'*Emile* et l'ouvrage, dit-il, est utile « aux ecclésiastiques, « aux pères et mères de famille, aux jeunes gens de l'un et de l'autre « sexe » (p. 1).

Après avoir constaté que « le tyran dans l'Etat, l'imposteur dans « l'Eglise sont également intéressés à étouffer la lumière et à main- « tenir les hommes dans une crédulité servile et dans une ignorance

(1) Cabanton. *Droit public et administratif.*

Digitized by Google

« absolue » (p. 11), après avoir honni « ces charlatans, ces impos-
« teurs qui abusèrent si indignement de la crédulité de nos pères » il
s'adresse à tous les hommes : « Juifs, Mahométans, Sabéens, Idolâ-
« tres, Romains, Luthériens, Réformés, Grecs, Quakers, je vous
« salue, je vous embrasse, je vous jure amitié et fraternité !... Nous
« sommes de la même famille, nous professons tous la religion de la
« Liberté et de l'Egalité, cette Religion sublime, etc... »

Qu'était J. J. H. Kœnig, qui n'indique, pour son domicile à Clairac, que la *poste restante* (p. 4), et pour unique titre que celui de « citoyen du département de Lot-et-Garonne » (p. 2) ? Plusieurs de nos confrères m'ont déjà promis de chercher à l'identifier. Cela serait utile pour savoir, par le caractère du personnage, si le but qu'indiquent des phrases souvent pompeuses, plus souvent vides, est réellement élevé ou simplement commercial (1).

La Bibliothèque de morale et d'éducation devait se composer d'un nombre « infini » de volumes « distribués par classes ».

« La première classe, dit-il, renfermera des discours moraux, poli-
« tiques et philosophiques. Nous croyons devoir déclarer ici que les
« lois actuelles et futures de l'Etat, l'amour universel des hommes et
« le respect des opinions religieuses seront toujours nos vrais gui-
« des. » La première feuille sortie des presses de Brousse renferme un discours populaire sur le prix de l'instruction. Les autres discours auront pour objet la Révolution, la Liberté, etc. (p. 3).

La 2e classe comprendra les éléments de géographie, de morale, d'histoire, etc.

La 3e, *Emile*, les conseils d'un père à sa fille, enfin son plan d'éducation.

Le discours sur l'instruction publique, qui suit le prospectus, se divise en plusieurs points :

I. L'Instruction exerce et développe les facultés de l'homme.

II. Elle dispose le cœur de l'homme à une jouissance pleine et entière des biens et des beautés de la nature.

---

(1) M. R. Bonnat, architecte départemental, a trouvé depuis la rédaction de cette note, et ainsi que nous le supposions le, nom de Kœnig parmi les pasteurs de la région de Tonneins et de Clairac à l'époque de la Révolution.

Un de nos plus obligeants confrères nous apprend, de plus, qu'il était Suisse et qu'il fit célébrer solennellement à Clairac la mémoire de Mirabeau. Bientôt après ayant adopté avec ardeur les idées nouvelles, il devint président d'un des clubs les plus avancés de cette ville.

Digitized by Google

III. Elle brise les chaînes de l'esclavage et les ressorts de la superstition.

IV. Elle est surtout favorable à la Religion de la Liberté et de l'Egalité.

V. Elle est favorable à la vertu.

VI. Elle rend les hommes plus sociables.

VII. Elle prépare un état plus heureux après cette vie.

Dans cette dernière partie, l'auteur se proclame, sans insister trop, du reste, philosophe spiritualiste et croyant en l'immortalité de l'âme.

Le prix de la *Bibliothèque de Morale et d'Education* est assez élevé.

Chaque livraison d'une feuille in-8° coûte 5 fr. et sera adressée par la poste pour 6 fr., franco de port.

Comte de Dienne.

Digitized by Google

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes), *troisième trimestre 1906.*

Sous ce titre : « **Quelques notes recueillies sur N. D. de la Merci dans notre région du Sud-Ouest** », J.-M. Dupont consacre un excellent article à l'ordre de la Rédemption des captifs fondé par Pierre Nolasque.

Parmi les captifs rachetés en 1737, nous trouvons quelques Agenais : Jean Tostard, 65 ans, de Marmande, esclave depuis 1713 ; François Crétien, 34 ans, d'Agen, esclave depuis 1717 ; François Gourain, 25 ans, de Sainte-Foy-la-Grande, esclave depuis 1736.

Revue de Saintonge et d'Aunis (1er novembre 1906). — Cette sixième livraison contient une vingtaine de pages spécialement consacrées à la famille Eschassériaux qui a contracté des alliances avec les deux familles agenaises de Guilloutet et Barsalou. Le château du Saumont conserve encore une précieuse collection d'imprimés et de manuscrits intéressant l'Agenais, collection réunie par les soins de M. Echassériaux père.

Société Archéologique de Bordeaux, tome XXVI, 1906. — Plus de 200 pages constituent ce volume, tout entier consacré à la table alphabétique des noms des 25 premiers tomes de la Société Archéologique de Bordeaux. L'auteur de ce travail est M. Ernest Labadie, bibiographe bordelais bien connu.

J. D.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MAURICE CAMPAGNE

La Société Historique et Archéologique de Périgord m'ayant fait l'honneur de me demander pour son *Bulletin* les humbles pages lues sur la tombe de notre confrère très regretté M. Maurice Campagne et le remarquable discours prononcé par M. l'abbé Dubois au nom de la Société Académique d'Agen ayant été publié par un jourual quotidien (1), je voudrais simplement établir ici en quelques lignes, le *curriculum vitæ* de mon éminent ami disparu.

Né à Escages, commune de Saint-Pierre-de-Nogaret près Gontaud, le 12 août 1849, Pierre-Hippolyte-Maurice Campagne était le digne fils d'Eugène Campagne, « qui fut un homme de bien dans toute la force et la beauté du terme » a-t-on dit, et de Thérèze-Marie-Antoinette-Elise de l'Eglise de Lalande, dont la réputation de bonté, de charité, de quasi-sainteté est toujours vivante dans le pays.

Le manoir d'Escages lui venait de sa grand-mère paternelle, une des trois dernières représentantes de la vieille famille de Chevalier, dont mon père a publié le curieux livre de raison (2).

La famille Campagne s'étant pour ainsi dire fondue avec les d'Escages, dont elle habite le manoir et prend les armes, il serait à souhaiter que le nom de cette vieille race agenaise fut relevé un jour. La note suivante, sortie de la plume de notre regretté confrère, prouve en tout cas, que comme ancienneté, sa propre famille n'a rien à envier

(1) Le *Bien du Peuple* du 30 septembre-1er octobre 1906 ; voir aussi divers articles nécrologiques dans le *Nouvelliste* de Bordeaux, le *Paysan du S.-O.*, l'*Express du Midi*, aux dates respectives des 3, 7 et 14 octobre, ce dernier très documenté.

(2) Voir l'*Annuaire du Conseil Héraldique* de 1895 et le tirage à part ; j'y emprunte les lignes entre guillemets qui sont plus haut. Les deux autres demoiselles d'Escages épousèrent, également sous la Restauration, François de Gasq de la Roche et Pierre Merac de Duchossy, ce dernier petit-fils d'autre Pierre, écuyer, et de Marie de Tamizey.

Digitized by Google

aux chevalier d'Escages dont les preuves de noblesse remontent à 1553.

« Campagne. — Très ancienne famille béarnaise, connue au XIVe siècle par les dénombrements et montres d'armes de Gaston Phébus. Elle a poussé d'innombrables rameaux dans les environs de Pau, Oloron, Orthez... et dans le Bordelais ; a figuré aux Parlements de Navarre et de Bordeaux, aux chapitres de Lescar et de La Réole. François Campagne, maitre chirurgien, issu d'une branche établie à Idron, près de Pau, vint se fixer à Caudrot, par un mariage, en 1771. Il fut procureur du roi jusqu'à la Révolution dont il eut beaucoup à souffrir avec ses quatre fils, véritables géants pleins de fougue, qui donnèrent bien du fil à retordre aux autorités d'alors. Le père et les enfants furent emprisonnés à Bordeaux et relâchés après le 9 thermidor. C'est Pierre-Hippolyte, le second, qui épousa Marguerite-Célinie de Chevalier (1) ».

Après avoir tenu à noter les origines exactes de notre savant confrère, nous passerons rapidement sur ses fortes études (2), ses premiers succès d'étudiant et son rôle pendant le néfaste hiver 1870-71, où acclamé capitaine dans la garde mobile, il fut admirable d'énergie et de constance dans les boues du camp de Saint-Médard, refusant avec une abnégation presque héroïque les aiguillettes d'aide de camp qui lui étaient offertes par un de ses parents, le général d'Hébrard, pour ne pas abandonner sa chère compagnie de moblots.

De 1872 à 1878, il fut tour à tour chef de Cabinet à Mende, Périgueux et Rennes, puis sous-préfet de Quimperlé ; il donna sa démission, pour rester fidèle à ses convictions, peu après avoir été nommé avec avancement à Rochechouart.

Après sa sortie volontaire de la carrière, il s'était marié à Nantes, dans sa 31e année, le 2 juin 1880, avec Mlle Clarisse Audibert, qui descend de l'illustre famille italienne des Caffiéri dont le savant M. Guiffrey s'est occupé et dont la très précise généalogie manuscrite est conservée dans la bibliothèque d'Escages ; elle est due à la plume de M. Nestor Audibert, distingué professeur d'hydrographie de la marine, mort il y a quelques années à Boulogne-sur-Mer.

Deux enfants sont nés de ce mariage :

---

(1) Voir page 13 de la brochure : *Un procès sous Charles X, à propos du milliard des Emigrés*. Bergerac, Castanet, 1902 ; petit in-8°.

(2) Commencées à Clairac, continuées à Bazas, terminées à Bordeaux, au Collège de Tivoli ; il fit son Droit à Toulouse.

Digitized by Google

Maxime, en garnison dans l'Est, mais heureusement en congé au moment de la mort de son père ;

Simone, devenue le 22 février de la presente année, la très gracieuse Mme Louis Théron de Montaugé, épouse d'un jeune poëte toulousain, du plus brillant avenir, et que l'Académie française vient de récompenser d'une mention honorable pour son exquise plaquette : *La Terre qui chante.*

Onze ans plus tard, rappelé en Agenais par la dernière maladie et la mort de son père vénéré, Maurice Campagne se voyait obligé de lui succéder, non seulement dans la direction agricole du domaine d'Escages, mais dans une foule de petites charges ; il remplissait son siège vide à la Présidence de la Fabrique, au bureau de la Société de Secours Mutuels, au Conseil municipal (1892). Il retrouvait aussi, tout voisin, un des meilleurs amis de sa famille qui venait de quitter Gontaud pour habiter sa « maison des champs »; dès les premières visites au Pavillon Peiresc, une plume était mise presque de force entre les doigts de cet écrivain qui s'ignorait ou qui trop modestement hésitait à se lancer en pleine mêlée littéraire, à un âge ou d'autres commencent à songer à la retraite.

En 1895, M. Campagne débutait par une forte brochure: *Une famille de soldats. — Notice sur la Famille de l'Eglise de Lalande,* Bordeaux, Feret, 1895, in-8° d'une centaine de pages qui recevait le plus sympathique accueil des lettrés.

La même année, il faisait imprimer dans cette revue, une rectification à M. Andrieu : *Encore les Madaillan de La Sauvetat*; je n'ai pas le tirage à part sous les yeux.

Cette brochurette était l'amorce du grand travail qui allait lui coûter plusieurs années de recherches et qui parut en 1900. *L'histoire de la Maison de Madaillan,* dédiée à la Mémoire de mon père, mettait le sceau à sa réputation ; elle a été trop louée ici même et ailleurs pour que nous y revenions ; ceux qui voudraient lire l'opinion de la critique sur ce travail considérable, peuvent recourir à un faisceau d'articles et de lettres que le cher disparu avait eu la bonne idée de grouper et de faire imprimer ; j'en détache l'opinion du grand et modeste savant, de l'éminent membre de l'Institut, qui se nomme C. Jullian :

« Votre monographie est pleine de choses utiles à l'histoire générale. La méthode en est rigoureuse. La clarté est remarquable et vous avez pieusement et sagement fait de la dédier à Ph. Tamizey de

Digitized by Google

Larroque. Ce sont les qualités de notre cher et regretté maître qui sont passées en vous. »

Avant l'apparition de son autre gros travail, *Histoire des Bacalan*, Bergerac, imp. Castanet, 1905, que je place comme difficultés à résoudre si non comme importance absolue, sur la même ligne et peut être au-dessus de son *Madaillan* (1), notre cher confrère lançait une masse de brochures très doctes et très fouillées : *De l'Emploi des chiffres dits arabes au moyen-âge*, *Une famille bordelaise : Des Mesures de Rauzan*, *Un procès sous Charles X*, dont il a été question en note plus haut; *Notes et documents sur les paroisses de Saint-Pierre-de-Nogaret et Saint Martin-de-Bistauzac* ; j'en passe certainement et des meilleures pour ne pas allonger démesurément cette note nécrologique.

Ceux qui voudront bien connaître l'homme de cœur et le chrétien affirmant hautement sa foi, à travers l'écrivain, devront lire aussi les toasts en vers portés à diverses cérémonies nuptiales, dans le cours de ces dernières années, et qui furent presque tous imprimés pour un petit nombre d'amis.

A la dernière noce, celle de sa fille, il fut forcé de laisser sa lyre muette; mais bien d'autres vibrèrent et les dix-huit poésies et discours où il est souvent question de notre ami, sont réunis en une charmante plaquette dont la réception fut une de ses dernières joies. La maladie venait de frapper à la porte de cet athlète de l'érudition et la cause principale en était facile à deviner : l'excès de travail !

Notre ami a été emporté en peu de mois et si la mort inclémente avait retardé sa faulx de quelques semaines, il aurait eu l'ineffable consolation de mourir grand'père.

Maurice Campagne tombe au champ d'honneur de la science, la boutonnière vierge de toute décoration, mais la conscience nette de toute platitude.

H. Tamizey de Larroque.

---

(1) L'Académie de Bordeaux semble de cet avis puisqu'elle vient de décerner par un hommage posthume vraiment touchant sa belle médaille d'or au livre des *Bacalan*, alors qu'elle n'avait accordé qu'une médaille d'argent à M. Campagne, pour son splendide volume sur les *Madaillan*.

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXXIII

ARCHÉOLOGIE

Archéologie gallo-romaine

La Pierre à trous du Musée d'Agen, par Ph. Lauzun, 385.
Ruines gallo-romaines à La Maurelle, par R. Marboutin, 453.

Archéologie religieuse

La Roumieu, étude archéologique, par J. Broconat, 289.
Les Eglises du canton de Prayssas, par R. Marboutin, 577.

Archéologie militaire

Le Château de Prades, étude archéologique, par Ph. Lauzun, 5.

HISTOIRE

Histoire régionale

Une Branche des Xaintrailles, par C. Chaux (fin), 39.
Deux sénéchaux d'Agenais, par J. Beaune (fin), 59.
Rôle d'une Compagnie d'hommes d'armes et d'archers en Agenais (1580), par le comte de Dienne et J. Dubois, 97, 312.
Florian et ses bandes de partisans en 1814 et 1815, par Ph. Lauzun, 109, 341, 411, 505.
Le Château de Prades et ses seigneurs, étude historique par J. Dubois, 124, 355, 430.

Histoire religieuse

Quelques abbés de Gondon, par R. Marboutin, 455.

Histoire littéraire

La Polémique Cicéronienne au XVIe siècle. — J.-C. Scaliger adversaire d'Erasme, par F. Ferrère, 602.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Additions et rectifications à la bibliographie de quelques écrivains agenais ; Florimond de Raymond, 21 ; — Blaise de Monluc, 154 ; — Antoine de la Pujade, 161 ; — Cortète de Prades, 165, par E. Labadie.

L'ancienneté de l'homme, par Ph. Garreau (*J. Momméja*), 177.

Les anciennes Justices d'Agen, par Broussard et Cieutat (*R. Bonnat*), 182.

Armorial du Bordelais, par Pierre Meller (*Ph. Lauzun*), 183.

Journal de bord sentimental, — Le livre de Loula, par J. de la Jaline (*Ph. Lauzun*), 185.

Monseigneur Lanusse: le Prêtre, le Soldat, par Boyer d'Agen (*Ph. Lauzun*), 473.

Rôles Gascons, t. III, par Ch. Brémont (*J. Dubois*), 476.

Catalogue des Actes de François Ier, t. VIII (*J. Dubois*), 478.

Bibliothèque de morale et d'éducation, par Kœnig (*Comte de Dienne*) 658.

GÉOGRAPHIE

Une méthode de géographie régionale, par X., 544

DOCUMENTS INÉDITS

Correspondance de Bory de Saint-Vincent, par Ph. Lauzun, 76, 171, 458, 560.

Le chevalier de Saint-Hubert à Agen, par R. Marboutin, 90.

Journal d'un Prébendier de la cathédrale Saint-Etienne d'Agen, sous Louis XIII (1621-1632), par le docteur Couyba, 390, 522, 641.

Mémoires de Pierre Verdolin, d'Aiguillon, par R. Bonnat, 581, 615.

POÉSIES

Au lac de Nemi, par J. de la Jaline, 456.

« O fortunatos nimium... », par Denizot, 575.

NÉCROLOGIE

Maurice Campagne, par Henri Tamizey de Larroque, 663.

Digitized by Google

REVUE DES PÉRIODIQUES

Mémoires de l'Académie de Toulouse. Eloge de J.-B. Brissaud, par Roschach (R. M.), 92.

Société Archéologique de Bordeaux. Pierre tombale d'un Malvin, par E. Piganeau (J.-D.), 93; — Table alphabétique des noms contenus dans les vingt-cinq premiers tomes, par E. Labadie (J. D.), 662.

Bulletin de la Société du Périgord. Costabadie, par P. Huet (J. D.), 94, 188.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Auguste Bosvieux, par R. Bonnat, 94.

Mémoires sur l'Impératrice Joséphine. Le général Valence, par R. Bonnat, 95.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Statuette de Minerve, 189; — Coffret reliquaire de Saint-Etienne d'Agen (R. M), 190.

Annales du Midi. Poton de Xaintrailles dans les comptes consulaires de Montagnac (Hérault), (R. M.), 190.

Mémoires du général baron Thiébault. Deloste, de Nérac, et Lacuée, franc-maçon (R. M.), 191, 192.

Société des Etudes du Lot. Maison d'Hébrard, par l'abbé Albe (J. D.), 383.

Revue Mabillon. Le prieur de Mézin (J. D.), 383.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux. Damaze de Raymond; le duc d'Aiguillon (R. M.), 384.

Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes) Quelques notes recueillies sur N. D. de la Merci dans notre région du Sud-Ouest, par J. M. Dupont (J. D.), 662.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Notes sur la famille Eschasseriaux (J. D.), 662.

NOTES DIVERSES

La rue des Trois Gonelles à Agen (J. D.), 311.
Tapisseries d'Aubusson (J. D.), 452.
Notre Dame de Garaison (J. D.), 452.
La Revue du Tout Sud-Ouest, 480.
Jagot à Tournon en Agenais (J. D.), 521.

Digitized by Google

A cent deux ans d'intervalle (Ph. L.), 601.
L'hôtel du Petit Saint-Jean (J. D.), 614.
Un Agenais tué au siège de Philisbourg (J. D.), 657.

TABLE DES PLANCHES ET PLANS

Le château de Prades, 5 et 124.
Plan du château de Prades, 12.
Cartouche du titre de *l'Erreur populaire de la Papesse Jane*, de Florimond de Raymond, 23.
Fac simile du titre du *Tombeau du feu sieur de Sponde*, 34.
Pierre tombale de Notre-Dame de la Grâce, 97.
L'Epée de Monluc, 155.
Fac-simile du titre de la *Mariade*, d'Antoine de la Pujade, 162.
Fac-simile du titre du *Ramounet*, de Cortète de Prades, 167.
Eglise de La Roumieu, 289.
Plans de la ville, de l'église et du cloître de La Roumieu, 292.
Elévation de la face nord de ladite église, 294.
Coupe transversale de ladite église, 300.
Elévation du portail de ladite église, 306.
Mensa Ponderaria du Musée d'Agen, 385.
Buste de nègre de La Maurelle, 454.
Plan de la ville et du château d'Aiguillon, à la fin du XVIIIe siècle, 481.
Portail de l'église de Saint-Sardos, 577.
Peinture murale de l'église de Prayssas, 586.
Plan de l'église de Doulougnac, 588.
Plan de l'église de Fraysses, 590.
Plan de l'église de Lussac, 592.
Inscription murale, 598.
Chapiteaux de l'église de Saint-Sardos, 599.

La Commission de rédaction et de gérance : O. Fallières, Ph. Lauzun, O. Granat.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06847 2177

Digitized by Google

Digitized by Google